

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	6
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	6
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	7
3.1	Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique	7
3.1.1	Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population	7
3.1.2	Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics	7
3.1.3	Moderniser les infrastructures routières	8
3.1.4	Poursuivre les grands chantiers routiers	8
3.1.5	Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts	8
3.1.6	Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie	8
3.1.7	Projets législatifs du défi n°1	10
3.2	Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant	10
3.2.1	Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2	10
3.2.2	Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères	11
3.2.3	Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes	11
3.2.4	Positionner les hautes écoles (HE)	12
3.2.5	Renforcer la place de la recherche	12
3.2.6	Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	13
3.2.7	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	13
3.2.8	Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes	13
3.2.9	Projets législatifs du défi n°2	13
3.3	Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative	14
3.3.1	Assurer la relève professionnelle	14
3.3.2	Favoriser la création de nouvelles entreprises	14
3.3.3	Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)	14
3.3.4	Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises	15
3.3.5	Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale	15
3.3.6	Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée	15
3.3.7	Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse	16
3.3.8	Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois	16
3.3.9	Projets législatifs du défi n°3	16

3.4	Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion	17
3.4.1	Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux	17
3.4.2	Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise	17
3.4.3	Concrétiser le projet Senior+	17
3.4.4	Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté	17
3.4.5	Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale	17
3.4.6	Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s	18
3.4.7	Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses	18
3.4.8	Projets législatifs du défi n°4	18
3.5	Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société	19
3.5.1	Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société	19
3.5.2	Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins	19
3.5.3	Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité	19
3.5.4	Améliorer les outils de gestion de la protection de la population	19
3.5.5	Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table	19
3.5.6	Projets législatifs du défi n°5	20
3.6	Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions	20
3.6.1	Consolider notre vocation de « canton pont »	20
3.6.2	Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg	20
3.6.3	Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions	21
3.6.4	Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise	21
3.6.5	Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques	21
3.6.6	Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales	22
3.6.7	Optimiser le fonctionnement des structures territoriales	22
3.6.8	Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques	22
3.6.9	Projets législatifs du défi n°6	23
3.7	Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique	23
3.7.1	Assurer un équilibre durable des finances cantonales	23
3.7.2	Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)	23
3.7.3	Poursuivre une politique du personnel proactive	24
3.7.4	Développer et appliquer le concept de médiation administrative	24
3.7.5	Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques	24
3.7.6	Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg	25
3.7.7	Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg	25
3.7.8	Projets législatifs du défi n°7	26
4	Vie du Conseil d'Etat	26

4.1	Séances	26
4.2	Rencontres de travail	26
4.3	Visites et réceptions	27
4.4	Centenaires	27
5	Relations extérieures	28
<hr/>		
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	28
5.2	Fondation ch	29
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	29
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	30
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	30
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	31
5.7	Consultations fédérales	31
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2015	31
<hr/>		
6.1	Concernant le compte des investissements	31
6.2	Concernant le compte de résultats	32
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2015 (avec indication des incidences financières et en personnel)	32
7	Etat du personnel	37
8	Instruments parlementaires	38
<hr/>		

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2015 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation des sept défis du programme gouvernemental de la législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. Pour la troisième fois, les documents sont réalisés entièrement au sein des Directions et de la Chancellerie d'Etat selon un nouveau modèle graphique, permettant de travailler avec les outils bureautiques classiques. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée. Seul un petit nombre d'exemplaires des rapports est imprimé à l'attention du Grand Conseil. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

L'activité mondiale montre des signes d'essoufflement. Aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents ou en développement, la croissance est inférieure aux prévisions. Forte baisse des dépenses d'équipement dans le secteur pétrolier aux USA, reprise bien terne dans la zone euro, y compris en Allemagne, difficultés sur les marchés d'exportation au Japon, dépréciation de la monnaie en Chine, chute des cours des produits de base au Brésil, tels sont quelques exemples freinant l'expansion conjoncturelle. D'une manière générale, dans la plupart des régions du globe, la faiblesse persistante des investissements limite l'amélioration de la productivité. Une nouvelle fois, le Fonds monétaire international (FMI) a donc été contraint de revoir ses prévisions à la baisse. Pour l'ensemble de 2015, il prévoit désormais une croissance de 3,1 %, alors qu'il l'estimait encore à 3,5 % ce printemps. Le FMI mise sur une légère accélération pour 2016, avec un taux estimé à 3,6 %. Une reprise un peu plus marquée est attendue dans les pays avancés, alors que des perspectives encore plus favorables se dessinent dans les pays émergents et en développement.

Les craintes de récession émises au début de l'année pour l'économie suisse se sont estompées. La situation conjoncturelle demeure certes morose, mais le recul marqué des prix a quelque peu atténué la chute pronostiquée après l'abandon du taux plancher de 1,20 franc pour un euro par la BNS. Un léger accroissement de la production s'est même manifesté depuis, mais au détriment des marges bénéficiaires, qui ont subi des contractions substantielles. Si le taux de change demeure une préoccupation majeure – les exportations ont subi un sérieux coup de frein – les incertitudes quant à la dynamique d'expansion de l'économie mondiale pèsent également sur les perspectives d'amélioration de la conjoncture helvétique. D'où les estimations – modestes – des différents instituts en charge du calcul des prévisions de variation du PIB. Pour 2015, ils sont d'ailleurs assez unanimes, puisque le PIB devrait avoir augmenté entre 0,6 et 1 % (contre 1,9 % en 2014), alors que la croissance envisagée pour 2016 devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1,2 et 1,5 %. Les nouvelles du marché du travail sont contrastées. Alors qu'en 2014, une forte croissance des activités avait été constatée, un ralentissement économique est observé durant l'année 2015.

Le taux de chômage est ainsi passé de 3,5 % en janvier à 3,7 % en décembre. Les prévisions font état d'un taux de chômage annuel de 3,6 % en 2016.

La conjoncture fribourgeoise, telle qu'elle est perçue par les participants aux enquêtes du KOF, reste dans le rouge. Globalement, la situation n'a guère changé depuis l'été. Pour la majorité des entreprises interrogées, la marche des affaires demeure insatisfaisante et peine à se redresser. Aussi bien dans l'industrie que dans le commerce de détail, et comme sur le plan helvétique, une forte pression sur les prix réduit les marges bénéficiaires. On peut désormais craindre pour l'emploi, car la proportion d'entreprises jugeant leur effectif de personnel trop élevé est à la hausse et, hormis dans les arts graphiques et l'industrie chimique, rares sont celles à entrevoir des perspectives plus favorables dans les prochains mois. Sur le front du chômage et selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, le taux de chômage s'est élevé à 3,5 % en décembre. Quant aux prévisions de croissance, et d'après le Créa, le canton de Fribourg devrait malgré tout plutôt bien s'en tirer: le PIB devrait croître de 1,3 % cette année, et même jusqu'à 1,7 % en 2016, soit à un rythme légèrement supérieur à celui de la Suisse.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

3.1 Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique

3.1.1 Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population

Les travaux concernant l'adaptation de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), y compris les dispositions sur le régime de compensation, se sont poursuivis. La révision totale du plan directeur cantonal a débuté; elle devrait se dérouler jusqu'en 2019 (approbation fédérale).

3.1.2 Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics

Le changement d'horaire 2016 a bénéficié particulièrement aux régions du Lac, du Gibloux et de Sarine Ouest qui profitent de nouvelles lignes de bus et de cadences densifiées, ce qui représente 500 000 km supplémentaires parcourus par an. Ces améliorations de la desserte s'inscrivent dans un programme de restructuration des transports publics qui connaîtront un développement et une optimisation dans tous les districts du canton d'ici 2020. Le changement d'horaire 2017 profitera particulièrement à la Singine et à la Haute Sarine. Les districts du Sud du canton connaîtront des améliorations notables de leur desserte en décembre 2018 et 2019.

Côté ferroviaire, les prochaines étapes du développement du RER Fribourg/Freiburg seront l'introduction de la cadence à 30 minutes sur la ligne Fribourg/Freiburg – Murten/Morat et Lausanne – Palézieux – Payerne en décembre 2017. Cette cadence sera introduite entre Palézieux, Châtel-Saint-Denis et Bulle en décembre 2018 et entre Bulle et Gruyères à l'horizon 2020. C'est également à cet horizon que les RegioExpress (RE) Fribourg/Freiburg – Bulle seront prolongés jusqu'à Broc-Fabrique suite à la mise à écartement normal de la voie Bulle – Broc-Fabrique.

La faisabilité et l'infrastructure nécessaire à la réalisation des 16 projets d'offres, communiqués en novembre 2014 par le canton de Fribourg à l'Office fédéral des transports (OFT) dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme fédéral de développement stratégique (PRODES 2030) de l'infrastructure ferroviaire, sont actuellement étudiés par les gestionnaires d'infrastructure. Les projets de tous les cantons seront priorisés par la Confédération en fonction de plusieurs critères, notamment le rapport coût/utilité, et soumis à l'Assemblée fédérale en 2018/19.

3.1.3 Moderniser les infrastructures routières

Certaines améliorations routières se poursuivent, notamment les travaux de la traversée de Jaun et de Môtier. Le pont de la Tuffière sur la Sarine ainsi que la route entre Arconciel et Hauterive ont été assainis. Un tronçon routier entre Montet et Rue a été réaménagé. Les travaux de la traversée d'Attalens et les travaux d'aménagement de bandes cyclables entre Marly et Granges-sur-Marly ont démarré. Le projet de nouveau pont du Tigulet en vue de la suppression du passage à niveau de Givisiez a été mis à l'enquête. Les études du déplacement de la route cantonale dans le cadre du projet de déplacement de la gare de Châtel-Saint-Denis ont continué. Les travaux d'assainissement contre le bruit routier se poursuivent, notamment par le biais de la mise en place de revêtements phonoabsorbants.

3.1.4 Poursuivre les grands chantiers routiers

Depuis octobre 2014, le pont de la Poya fait partie intégrante du réseau des routes cantonales. Les travaux des grands lots principaux de la liaison routière Romont-Vaulruz sont terminés.

3.1.5 Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts

La mise en œuvre de la stratégie énergétique visant à atteindre la société à 4000 watts d'ici à 2030 suit son cours. L'analyse effectuée en 2015 pour la période 2010-2014 permet de constater les premiers effets des mesures. Dans ce sens, il est intéressant de relever que la tendance va dans la bonne direction pour deux des quatre objectifs principaux à atteindre, à savoir pour les économies d'énergie dans le domaine de la chaleur ainsi que pour ce qui concerne la production d'électricité au moyen des énergies renouvelables. Pour ce qui est des deux autres objectifs, les économies d'électricité et la production de chaleur au moyen des énergies renouvelables, il y a encore un déficit à combler. La raison principale de ce constat réside dans le fait que, d'une part, l'obligation du remplacement des installations de chauffages électriques a été refusée en votation populaire en 2012 et que leur remplacement ne se réalise que de manière très réduite. D'autre part, le remplacement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergies renouvelables devrait être sensiblement plus important.

D'autres mesures participant à atteindre les objectifs de politique énergétique ont donné des résultats très positifs. Il s'agit notamment de la Campagne OFF visant à stabiliser la consommation d'électricité dans le canton. Cette mesure compense dans une moindre mesure le faible taux de remplacement des chauffages électriques. Par ailleurs, le programme de formation continue Energie-FR a permis de former 598 personnes sur 2228 jours de formation, ainsi que le soutien aux communes dans le cadre du label Cité de l'énergie connaît un bon succès avec plus de 90 communes participant à ce programme.

3.1.6 Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie

3.1.6.1 La protection des sols

En 2015, l'Année internationale des sols a eu pour but de mettre en évidence l'importance des sols pour la biodiversité, la sécurité alimentaire et l'agriculture ainsi que de valoriser les autres prestations importantes souvent méconnues que fournit cet écosystème. Dans ce cadre, le canton de Fribourg a mis sur pied une série de six manifestations pour sensibiliser le grand public et les professionnels.

En ce qui concerne les sols urbains, la recherche des sources potentielles de la pollution des sols de la Ville de Fribourg a fait l'objet de nouvelles investigations. Le canton de Fribourg a demandé par ailleurs à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) que les mesures découlant de l'ordonnance sur la protection des sols (OSol) et de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) soient harmonisées et n'aboutissent pas à des mesures différentes pour des situations identiques.

Grâce à une bonne collaboration entre la DAEC et la DIAF, l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA) a pu être mis à jour partiellement pour permettre au canton de remplir le quota fédéral demandé dans le plan sectoriel SDA. La mise à jour définitive se poursuivra ces prochaines années.

3.1.6.2 La protection des eaux

La carte de protection des eaux souterraines a été mise à jour pour l'ensemble du canton en tenant compte des dernières données à disposition. Cette carte est un outil déterminant pour la planification territoriale et la préservation des ressources.

Afin de protéger les sources et les nappes phréatiques destinées à l'exploitation d'eau potable, une carte a également été mise en ligne. Celle-ci permet de voir où il est possible d'implanter des sondes géothermiques verticales dans le canton de Fribourg.

Treize projets « nitrates » répartis sur le canton font toujours l'objet d'un suivi scientifique réalisé par l'Institut agricole de Grangeneuve ; ce dernier établit notamment des contrats avec les agriculteurs exploitant les parcelles situées sur les zones de source et définit les conditions d'exploitation. Pour la gestion des engrais de ferme en période hivernale, les différents services de l'Etat collaborent et agissent auprès des exploitants tant par le biais de la vulgarisation agricole que par la mise à disposition de conseils et d'informations régulières sur les conditions d'épandage.

La lutte contre les rejets de micropolluants, qui peuvent avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à de très faibles concentrations, est une priorité tant au niveau fédéral que cantonal. La modification de la loi sur la protection des eaux approuvée par le parlement fédéral instaure un financement pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP). Depuis 2016, la Confédération prélève auprès des STEP une taxe fédérale de 9 francs par habitant raccordé. En 2015, le canton a informé les STEP, les associations intercommunales et les communes concernées et leur a apporté son soutien en vue de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales.

3.1.6.3 L'assainissement des sites pollués

A fin 2015, 1128 sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. Les investigations, la surveillance et l'assainissement des anciennes décharges, des aires d'exploitation et des stands de tir se poursuivent selon la planification établie. Le fonds cantonal permet d'accorder des subventions aux collectivités publiques et de prendre en charge les coûts de défaillance.

En ce qui concerne l'ancienne décharge de la Pila, les mesures préliminaires réalisées entre 2009 et 2014 ont permis de réduire sensiblement la pollution de la Sarine par les PCB avant l'assainissement général du site. Les variantes d'assainissement envisageables sont à l'étude et des investigations complémentaires seront nécessaires notamment pour évaluer l'effet sur l'environnement des mesures qui seront prises au niveau de la décharge. Ces investigations permettront de répondre au mandat accepté par le Grand Conseil le 8 février 2012 (proposition de trois variantes d'assainissement) et aux demandes de la Confédération (évaluation de l'impact à court, moyen et long terme des mesures d'assainissement de la décharge sur la Sarine).

3.1.6.4 La protection de l'air et le climat

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

A la veille de la Conférence de Paris sur le climat où les Etats ont élaboré un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique, l'Etat de Fribourg a aussi renforcé son implication dans la protection du climat. C'est ainsi que, dans le cadre de sa stratégie Développement durable, il a financé la réalisation d'une plateforme bilingue (www.fribourg-climat.ch) pour les habitant-e-s du canton.

3.1.6.5 La protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes cantonales et communales est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, s'intensifiera durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la seconde convention-programme (2012-2015) prévoit des mesures pour un montant d'environ 19,5 millions de francs et implique des subventions fédérales d'un montant total de 6 millions de

francs. La dernière convention (2016-2018) portera sur 32 millions de francs avec des subventions fédérales de l'ordre de 8 millions de francs.

3.1.6.6 Protection des biotopes

L'année 2015 a été marquée par un travail considérable au niveau de la protection des biotopes.

La Confédération a mis en consultation une révision de l'ensemble des inventaires de biotopes d'importance nationale. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a établi et mis en consultation auprès des communes et des milieux intéressés la liste des biotopes qui, en fonction de leurs caractéristiques, sont considérés comme d'importance cantonale. Les premiers inventaires préalables des biotopes d'importance locale réalisés par les communes dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local ont été approuvés.

3.1.7 Projets législatifs du défi n°1

Objet	Etat fin 2015
Loi sur le régime de compensation pour les mesures d'aménagement du territoire (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur le sous-sol (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les routes (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les transports : > révision partielle > révision totale	> Loi du 9.09.2015 > Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'énergie (révision partielle)	Loi du 15.05.2013

3.2 Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant

3.2.1 Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2015, à l'exception de son article 18 al. 1, qui entrera en vigueur au 1^{er} août 2016. La reprise par le canton des frais des traitements des autorités scolaires et des charges qui leurs sont liées, celle des frais des moyens d'enseignement reconnus, de même que la nouvelle répartition des charges des traitements du corps enseignant et des services de psychologie scolaire, logopédie et psychomotricité est effective au 1^{er} janvier 2016. La reprise par les communes des frais des transports scolaires sera quant à elle effective au 1^{er} août 2018.

L'avant-projet de règlement d'exécution (RLS) a été mis en consultation du 15 avril au 31 août 2015. Un projet de RLS sera présenté au Conseil d'Etat au cours du premier semestre 2016.

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) est en cours de révision. Un premier avant-projet a été soumis aux différents acteurs du secondaire 2 (représentant-e-s des parents d'élèves, des directions et du corps enseignant) lors de tables rondes organisées en 2015. Il sera mis en consultation durant l'année 2016.

Les travaux relatifs au projet d'extension du Collège du Sud, entamés en avril 2014, sont presque terminés. Les locaux ont été mis en service pour la rentrée 2015/16 et leur inauguration est prévue au printemps 2016. Le Conseil d'Etat a décidé, le 14 décembre 2015, de proposer au Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Suite à l'acquisition, conjointement avec le canton de Vaud, d'une parcelle jouxtant le Gymnase intercantonal de la Broye, des travaux de programmation en vue de l'agrandissement de cet établissement ont pu être lancés.

Le projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) est passé de la phase de projet à celle d'exploitation pour les écoles du secondaire 2 de formation générale. Au niveau de l'enseignement obligatoire, la mise en place des différentes fonctionnalités nécessaires se poursuit.

Le Centre de maintenance des écoles (CME), qui se charge de la centralisation de la gestion des systèmes informatiques des écoles cantonales, fait maintenant partie du fonctionnement courant des écoles.

3.2.2 Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères

Le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2015/16 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'enseignement d'anglais en 9H (1^{re} CO) et l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement d'allemand langue étrangère en 5H (3^e primaire) pour la partie francophone du canton. Il sied de citer également le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans neuf écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques sur le site du CO de Morat ainsi que le lancement d'un projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) qui concerne l'ensemble des écoles de 3^e cycle du canton, la poursuite de l'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français dans les écoles de langue allemande qui concerne la deuxième année de CO. Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans le cadre du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).

Au niveau du secondaire 2 de formation générale, le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation ») introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite toujours un grand intérêt : 34 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2015/16. Globalement, 25 % des gymnasiens ont opté pour une formation bilingue durant cette année scolaire. A l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), la deuxième année de bilinguisme (filière disponible depuis 2013/14) s'est parfaitement déroulée.

En raison du nombre insuffisant d'inscriptions, l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) n'a pas pu ouvrir de classe de maturité professionnelle commerciale bilingue depuis la rentrée scolaire 2013/14. L'offre sera cependant reconduite pour l'année scolaire 2016/17. La mise en place d'un CFC bilingue pour les gestionnaires en commerce de détail est prévue pour la rentrée scolaire 2016/17 et d'un CFC bilingue de commerce pour 2017/18.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des métiers de Fribourg tout comme le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprenti-e-s, en cours de formation, ainsi que pour les apprenti-e-s du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

3.2.3 Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a contribué à une information active des élèves des gymnases et des écoles de culture générale sur le métier d'enseignant/enseignante. La présentation de la profession d'enseignant/enseignante école enfantine et primaire fait partie du programme Job-Info.

La promotion de la profession d'enseignant/enseignante a été effectuée par la HEP-PH FR sous diverses formes et a porté ses fruits. En effet, le nombre des personnes inscrites au bachelor de l'enseignement préscolaire et primaire est passé de 354 en 2011 à 470 en 2015 ; cette forte augmentation a malheureusement eu à nouveau pour conséquence l'application d'une limitation à l'admission, afin de garantir une formation de qualité.

L'étude sur la possibilité de la mise sur pied d'une formation en cours d'emploi pour des professionnels d'autres secteurs (Quereinsteiger) est toujours en cours. Par contre, d'autres projets ont vu le jour : le nouvel horaire permettant aux étudiant-e-s d'effectuer des remplacements pendant leurs études, le nouveau cursus renforçant les liens avec la formation professionnelle (stages) en œuvrant au développement d'une culture partagée des études conduisant à l'enseignement primaire, et l'admission sur dossier et la validation des acquis et de l'expérience.

En complément aux tronc communs dans le domaine de l'enseignement (Université de Fribourg/HEP-PH FR), la nouvelle formation en arts visuels pour le secondaire I a accueilli ses premiers étudiant-e-s. Un projet de DAES I (Diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire I) en musique est toujours à l'étude, en collaboration avec le Conservatoire, de même que le projet d'une admission facilitée en DEEM (Diplôme d'enseignement dans les écoles de maturité) pour les titulaires d'un Master de l'HEMU.

Sur mandat de la DICS, l'Université a réorganisé son domaine de la formation des enseignant-e-s. Le CERF (Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire 1 et 2) et le nouveau ZELF (Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg) sont désormais regroupés en tant que domaine des sciences de l'éducation au sein du Département des sciences de l'éducation de la Faculté des lettres, avec le Centre de didactique universitaire et le ZeFF (Universitäre Zentrum für Frühkindliche Bildung Fribourg/Centre Universitaire pour l'Education de la Petite Enfance Fribourg), lui donnant ainsi une visibilité accrue.

3.2.4 Positionner les hautes écoles (HE)

Le canton de Fribourg est représenté dans les organes politiques de la gouvernance du domaine des hautes écoles suisses et participe de manière active à tous les travaux y relatifs au niveau national et intercantonal. De grands efforts de coordination sont consentis afin de tenir compte des intérêts de toutes les hautes écoles fribourgeoises nonobstant leur rattachement à deux Directions différentes.

La nouvelle LHEPF a été adoptée par le Grand Conseil le 21 mai 2015 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle permettra d'octroyer la personnalité juridique à la HEP-PH FR, de lui donner tous les outils nécessaires pour une meilleure gouvernance et de renforcer sa position au niveau suisse. Les travaux de rédaction de la réglementation d'application sont en cours.

La décision de poursuivre le développement, à l'Université de Fribourg et à l'HFR, du projet de master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille a été prise en considérant entre autres l'importance de ce projet pour le positionnement des places universitaire et sanitaire fribourgeoises au niveau national et international.

Les différents projets de construction ont également avancé. La construction du bâtiment modulaire temporaire pour les besoins les plus urgents de la Faculté des sciences a débuté et progresse conformément au calendrier prévu. Les études de projet pour la Faculté de droit en prolongement du campus de Miséricorde sur les terrains de la Tour Henri sont en cours et un crédit d'engagement sera soumis au Grand Conseil en 2016.

3.2.5 Renforcer la place de la recherche

Les hautes écoles fribourgeoises affirment leur place au sein du paysage de la recherche au niveau suisse et international par des collaborations, des publications, des distinctions reçues et des projets de recherche et de valorisation dont beaucoup bénéficient des financements par des tiers obtenus sur la base compétitive. A titre d'exemple, une jeune chercheuse de la HEP-PH FR a décroché un projet Ambizione auprès du FNS et un professeur de psychologie à l'Université a obtenu le très convoité Starting Grant du Conseil européen de la recherche.

La participation des hautes écoles fribourgeoises à blueFACTORY a franchi une nouvelle étape avec le déménagement de différentes plateformes et des groupes réunis autour du projet SLL dans la halle bleue. Ces nouveaux locaux permettront l'installation des laboratoires et le démarrage effectif des activités.

Le projet de création d'un cluster FoodTech s'est concrétisé en 2015. Une responsable du Cluster Food and Nutrition a été trouvée en la personne de Nadine Lacroix Oggier. Depuis le printemps 2015, elle s'est installée à Blue Factory pour diriger le projet. La mission du cluster est d'«appuyer les acteurs dans leur démarche d'innovation, en combinant le savoir de la production et de la transformation alimentaire avec celui de la nutrition, de la santé et des technologies émergentes dans une logique de développement durable et du respect du terroir». Plus de cent personnes ont participé à une première séance d'information. Un comité provisoire a été créé et l'assemblée générale constitutive aura lieu au printemps 2016. Actuellement, il y a déjà plus de 40 membres, dont des entreprises spécialisées notamment dans les domaines alimentaire et maraîcher. Il y a aussi des informaticiens. Durant le printemps et l'été 2015, une dizaine de visites ont eu lieu dans le canton de Fribourg, chez les dirigeants des industries alimentaires et des associations des fromagers. Des membres du conseil de direction de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, ont ainsi mis leurs contacts et leur temps à disposition du cluster lors de ces rencontres. Pratiquement toutes les entreprises visitées ont décidé d'adhérer au projet.

3.2.6 Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Conformément à la politique intégrative introduite dans les écoles fribourgeoises depuis la mise en vigueur du premier concept d'intégration de 1999, la DICS a poursuivi son effort d'intégration dans les classes de l'école ordinaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette politique est désormais confirmée par l'adhésion du canton à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée depuis 2010. En 2015, les classes ordinaires de l'école obligatoire ont accueilli 591 élèves à besoins éducatifs particuliers au bénéfice d'une mesure intégrative (MAR). Afin de doter le canton d'une nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, une version retravaillée du concept cantonal de pédagogie spécialisée, validée à l'interne des services de la DICS, a été présentée aux membres du groupe faitier le 26 novembre 2014. Dans sa séance du 16 mars 2015, le Conseil d'Etat a approuvé le concept cantonal ainsi que ses modalités de mise en œuvre. En conséquence, les principes développés dans le concept cantonal pourront entrer en vigueur de manière progressive. Selon le principe d'une école pour tous, il promeut clairement les solutions intégratives, dans la mesure des possibilités de l'enfant ou du jeune, en tenant compte de son environnement, de l'organisation scolaire et selon un principe de proportionnalité. Enfin, le Conseil d'Etat a autorisé la DICS à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée du 15 juin au 15 octobre 2015.

3.2.7 Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

Selon le rapport d'évaluation du Case Management réalisé par l'Université de Fribourg, l'intégration des case managers à la Plateforme Jeunes a été mise en œuvre durant l'année 2015.

La Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) a poursuivi son analyse de la Plateforme Jeunes (PFJ). Le nombre de dossiers traités par la PFJ a dépassé pour la première fois le millier. Le subventionnement par la Confédération des postes de case manager prenant fin en 2015, la CJD et le Service de la formation professionnelle ont recherché des solutions de financement afin de pérenniser le Case manager II, qui prend en charge les jeunes connaissant de multiples difficultés au niveau secondaire II professionnel. En date du 9 juillet, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser la mesure no5 du plan de relance (appui pour les jeunes en difficulté) avec un financement de 160 000 francs.

La permanence Last Minute est à nouveau venue en aide aux jeunes n'ayant pas réussi à obtenir une place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2015. Elle a fonctionné du 6 juillet au 30 septembre 2015. La permanence a été contactée par 325 jeunes.

3.2.8 Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes

Le projet d'attribution d'un chèque-formation pour les personnes ayant un faible niveau de qualification a été suspendu pour des raisons financières dans le cadre des mesures structurelles. Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation continue, les cantons devront définir leur politique dans ce domaine.

Le portail d'information et de conseil pour la validation des acquis fonctionne aussi bien dans la partie romande qu'alémanique. Les bilans de compétences sont effectués en collaboration avec le Centre de perfectionnement interprofessionnel pour la partie francophone et avec les cantons alémaniques pour les personnes de langue allemande.

3.2.9 Projets législatifs du défi n°2

Objet	Etat fin 2015
Loi sur la scolarité obligatoire (révision totale)	Loi du 9.09.2014
Bases légales pour la pédagogie spécialisée (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la Haute école pédagogique (révision partielle)	Loi du 21.05.2015
Loi sur l'Université (révision partielle)	Loi du 27.06.2014
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Travaux en suspens
Loi sur la HES-SO//FR (nouvelle)	Loi du 15.05.2014

3.3 Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative

3.3.1 Assurer la relève professionnelle

La cinquième édition de Start!, exposition interactive cantonale sur les métiers et les voies de formation, a eu lieu du mardi 3 au dimanche 8 février 2015 à Forum Fribourg. Cette manifestation d'envergure est le fruit de la collaboration entre les milieux étatiques et patronaux, soit entre l'Union Patronale du canton de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg, le Service de la formation professionnelle et celui de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes. 85 associations professionnelles, hautes écoles, université et écoles, représentant plus de 224 métiers différents, se sont partagé les stands sur une surface totale de 10 000 m². Outre le public, elles y ont accueilli plus de 8 000 élèves, venus parfois de loin pour découvrir une gamme complète des voies de formation requises pour y accéder.

Start! abritait pour la première fois un stand commun à six services de l'Etat : Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA), Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), Service des subsides de formation (SSF), Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), Coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg (CoES) et SFP. Malgré un budget limité, le nouveau stand a permis de profiter de synergies entre ces différentes entités de l'Etat et de mieux affirmer leur présence au service des visiteurs du salon des métiers.

La deuxième Nuit de l'apprentissage a pris la forme d'un speed-dating des métiers. Plus de 250 jeunes en ont profité pour nouer des contacts auprès des 50 entreprises présentes. 440 entretiens individuels se sont déroulés dans une ambiance calme et conviviale (350 entretiens lors de l'édition 2013).

Le 6 mai 2015 s'est déroulée la 7^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton, ainsi qu'au niveau national. En effet, 20 cantons, ainsi que la Principauté du Liechtenstein, organisent désormais cette journée de promotion de la formation professionnelle, en collaboration avec les radios locales.

En mai 2015, le Conseil d'Etat a accepté la création d'un nouveau centre de formation professionnelle en arts appliqués, nommé eikon, avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015. Ce nouveau développement permettra à la future école professionnelle d'arts appliqués notamment de développer son offre de formation et d'inscrire encore mieux l'enseignement en arts appliqués de Fribourg dans le paysage suisse et international.

3.3.2 Favoriser la création de nouvelles entreprises

La création de nouvelles entreprises est un processus essentiel pour maintenir et développer la vitalité de notre économie et l'Etat engage des ressources au travers de divers programmes cantonaux et intercantonaux pour soutenir la création de nouvelles entreprises. Les différentes mesures se regroupent en quatre grands axes :

- > soutien au financement des entreprises (capital ou financement externe) ;
- > financement de projets R&D ;
- > soutien aux investissements par les entreprises ;
- > mesures de coaching.

Pour des raisons historiques, plusieurs de ces mesures de soutien ont été initiées et structurées en fonction d'opportunités de financement (NPR, plan de relance, ...). Il convient maintenant de donner à l'ensemble de ces instruments une cohérence en termes de mission et de financement, notamment à l'occasion du regroupement géographique de certains de ces programmes sur le site blueFACTORY.

3.3.3 Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)

La PromFR a terminé au 31 décembre 2014 ses activités dans la mise en route du site blueFACTORY, ces tâches ayant été reprises par la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFFSA) et son directeur au 1^{er} janvier 2015.

En 2015, les réflexions sur l'évolution du plan de quartier, dans le but de préparer la procédure d'établissement du plan d'affectation cantonal, ont été menées et la rédaction de ce dernier va pouvoir démarrer.

Vers la fin de 2015, la PromFR a commencé à travailler activement avec les plateformes technologiques locataires de BFFSA, notamment avec le BCC (Biofactory Competence Center), afin d'utiliser ces références en termes de compétences techniques pour favoriser l'attractivité du canton de Fribourg à l'intention de nouveaux investisseurs étrangers.

3.3.4 Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises

Notre canton doit faire face à deux notions de compétitivité :

- > sur le plan international, la compétitivité de la Suisse par rapport à des pays concurrents : même si notre pays conserve un excellent niveau de compétitivité sur le plan international, cet avantage est soumis à de fortes pressions et a tendance à se dégrader, en raisons notamment des pressions de l'OCDE et de l'Europe sur notre politique fiscale et de la force du franc suisse ;
- > sur le plan intérieur, la compétitivité de notre canton par rapport à d'autres régions suisses : même si nous avons enregistré quelques succès en 2015, la compétitivité du canton de Fribourg par rapport aux autres cantons helvétiques ne s'est pas améliorée.

L'année 2015 a été avant tout marquée par l'abandon surprise du maintien d'un taux plancher entre le franc et l'euro. Cette décision a fortement affaibli la compétitivité d'une partie des entreprises fribourgeoises et a considérablement fragilisé leur position. De nombreuses sociétés ont été contraintes de geler leurs projets d'investissements et l'évolution du cours de l'euro durant l'année 2016 sera un facteur déterminant pour le développement du tissu industriel fribourgeois.

En 2015, la PromFR a accompagné et soutenu 17 projets d'implantation ou d'extension d'entreprises. Le nombre de projets réalisés durant l'année 2015 est significativement moins élevé qu'en 2014 (32). Cela s'explique par le fait que la situation économique, notamment l'abandon du taux plancher franc-euro, a provoqué un report ou un abandon d'un certain nombre de projets.

3.3.5 Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale

L'année 2015 a été marquée par les travaux liés à la rédaction du programme NPR cantonal de mise en œuvre 2016-2019 (PMO 2016-2019). Celui-ci a nécessité la mise en place d'un cadre qui a permis, en collaboration avec le Centre de Recherche sur la Compétitivité de l'Université de Fribourg, de formaliser une stratégie pour le renforcement, via la NPR, de sa compétitivité et de son capital territorial.

2015 marque aussi la fin du deuxième programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015. Au total 36 projets relevant de la stratégie cantonale, cinq projets relevant de la stratégie intercantonale et dix projets relevant de la stratégie transfrontalière ont été soutenus (onze projets en 2015).

3.3.6 Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée

La création d'emplois à haute valeur ajoutée est une priorité pour la politique économique cantonale. Alors que le revenu par habitant du canton de Fribourg stagne depuis de nombreuses années à un niveau qui reste l'un des plus bas de Suisse et que l'importante croissance démographique risque de transformer notre canton en zone dortoir, il est plus que jamais primordial de soutenir dans notre canton le développement de postes de travail à haute valeur ajoutée. Le transfert de technologie joue dans ce contexte un rôle essentiel en permettant la création de nouveaux produits. Depuis plusieurs années, une stratégie de transfert de technologie a été mise en place dans les différentes institutions académiques fribourgeoises tandis que des instruments de support à la création de nouvelles entreprises et de soutien aux entreprises innovantes ont été développés. Cette politique se concrétise par la réalisation du site blueFACTORY, vitrine du canton de Fribourg vers les partenaires potentiels extérieurs, devant contribuer à attirer à Fribourg des entreprises créatrices de valeur.

Les nouveaux projets d'implantation ou d'extension d'entreprises développés en 2015 permettront de créer environ 380 nouvelles places de travail. Près de 90 % des places de travail annoncées concernent le secteur industriel et 10 % le secteur des services. Or compte tenu du contexte économique, des interventions orientées vers le maintien des places de travail existantes ont dû être entreprises. Ces interventions ont ainsi permis de sauvegarder 185 places

de travail dans le canton de Fribourg. D'autre part, la réalisation de projets d'extension d'entreprises existantes permet de renforcer près de 600 emplois existants et ainsi de les pérenniser pour le futur.

3.3.7 Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse

Dans le cadre du déménagement de la Station fédérale de recherche agronomique ALP-Liebefeld sur le site de Posieux, la DIAF et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandaté Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) pour établir une planification du plateau de Grangeneuve (site actuel de l'ALP-Haras et de l'IAG). Cette planification a pour but de développer à moyen et long terme un centre de compétence national et international couvrant tous les domaines de la chaîne agroalimentaire. L'arrivée des 170 collaborateurs et collaboratrices du site de Liebefeld représente la première pierre de cet édifice.

Le décret de 70 millions de francs pour la construction d'un bâtiment pour les 170 collaborateurs et collaboratrices a été adopté par le Grand Conseil en mars 2015. Le déménagement de l'Agroscope de Liebefeld à Posieux est prévu pour 2018.

En décembre 2015 le Conseil d'Etat a également approuvé un décret pour la construction d'une nouvelle écurie pour les vaches, l'agrandissement de la halle de technologie agroalimentaire et la transformation de l'ancienne écurie en une halle polyvalente à Grangeneuve. Le Grand Conseil se prononcera en mars 2016. Ces investissements dans une infrastructure de formation moderne qui répond au besoin des professionnels vont également contribuer au renforcement de la filière agroalimentaire dans le canton.

3.3.8 Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois

La Vision 2030 tend vers « le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques ». Pour la période 2012-2016, les objectifs stratégiques s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- > la sensibilisation de la population et des prestataires touristiques ;
- > l'amélioration de l'offre touristique fribourgeoise ;
- > l'intégration de l'offre sur le plan interrégional, voire intercantonal.

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2015, on peut relever :

- > la préparation du lancement, au 1^{er} janvier 2016, d'un bracelet novateur – « une carte d'hôte cantonale » – offrant de nombreux avantages aux hôtes de Fribourg Région ;
- > l'organisation de deux rencontres dans le cadre du Réseau PROtourism réunissant les professionnels du tourisme fribourgeois ;
- > la poursuite de l'élaboration de forfaits interrégionaux par le département Incoming de l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) ;
- > la coordination par l'UFT d'un inventaire des infrastructures touristiques stratégiques du canton ainsi qu'une prospection des équipements futurs à réaliser afin de concrétiser la Vision 2030 sur le plan régional ;
- > l'établissement d'un inventaire des plus grands contributeurs touristiques au PIB fribourgeois, selon une méthode unifiée pour l'ensemble de Fribourg Région – un projet soutenu par la Nouvelle Politique Régionale.

En parallèle et en continu, fidèle à sa mission de valoriser le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et à sa charte des valeurs, l'UFT soutient et s'implique durant 2015 dans plusieurs projets particuliers (Spécialités fribourgeoises, Bénichon du Pays de Fribourg itinérante, etc.). Elle élabore également un nouveau plan quinquennal 2016-2020, dont les actions se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

3.3.9 Projets législatifs du défi n°3

Objet	Etat fin 2015
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration

3.4 Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion

3.4.1 Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux

L'hôpital fribourgeois (HFR) a présenté le déploiement de sa stratégie 2013-2022. Son objectif est de parvenir à un équilibre entre proximité des soins offerts à la population et centralisation des compétences spécialisées. Le HFR procède par étapes, en tenant compte de ses possibilités d'investissement et de la volonté d'exploiter les infrastructures existantes sur tous ses sites de manière optimale. L'établissement poursuit ses réformes et innovations, notamment avec la création du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), qui vient compléter le système de prise en charge des urgences dans le canton pour les situations les plus graves. Le nouveau service assure aussi les transferts interhospitaliers médicalisés. Plusieurs départements étendent leur offre de prestations, tels que celui de la cardiologie pour les troubles du rythme cardiaque ou celui des soins palliatifs avec l'ouverture d'un accueil de jour.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) poursuit son développement en mettant l'accent sur la prise en charge intermédiaire (cliniques de jour) et en assurant la psychiatrie de liaison dans les établissements hospitaliers et pénitentiaires, dans les EMS ainsi qu'auprès des services d'aide et de soins à domicile. Il a inauguré un nouveau centre d'addictologie à Fribourg, dans un site bien adapté aux besoins.

3.4.2 Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise

En collaboration avec de nombreuses organisations spécialisées, l'Etat met en œuvre le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention à travers de nombreuses mesures, qui touchent l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcool, la santé mentale. La mise en œuvre du concept cantonal de santé à l'école a également démarré. Un bureau cantonal réunissant des représentants de la DICS et de la DSAS s'emploie à mettre en contact les acteurs concernés et à transmettre l'information. Durant l'année, il a notamment lutté contre le cyberharcèlement au niveau du CO au moyen d'un théâtre interactif. En matière de santé mentale, les travaux d'élaboration de la stratégie sont lancés. Le programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien », destiné aux enfants de 0 à 12 ans, est entré dans sa deuxième phase avec l'organisation de formations pour les professionnels de la santé et de l'accueil extrafamilial. Celles et ceux qui accompagnent les enfants dans la découverte et l'expérimentation des aliments participent en nombre aux journées de formation. L'objectif est de promouvoir dès le plus jeune âge une alimentation équilibrée et une activité physique régulière, en prévention du surpoids.

3.4.3 Concrétiser le projet Senior+

La politique de la personne âgée a connu une étape importante en 2015 avec la transmission au Grand Conseil des trois projets de loi constituant le projet Senior+ : loi sur les seniors, loi sur les prestations médico-sociales, loi sur l'indemnité forfaitaire. La commission parlementaire les a examinés et le Grand Conseil en débattit au début 2016.

3.4.4 Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté

La politique de la personne en situation de handicap doit prendre corps dans deux lois dont les avant-projets ont fait l'objet d'une procédure de consultation : loi sur la personne en situation de handicap et loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles pour mineur-e-s. Cette politique vise la plus grande autonomie possible pour les personnes concernées. Elle s'inscrit à la fois dans la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) et dans la mise en œuvre de la Constitution cantonale.

Concernant la lutte contre la pauvreté, l'élaboration du premier rapport social périodique s'est poursuivie, en vue d'une présentation au Parlement en 2016. Plusieurs mesures sont mises en place pour prévenir le jeu excessif et le surendettement, en particulier chez les jeunes.

3.4.5 Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale

L'introduction de prestations complémentaires pour familles économiquement modestes est en marche, l'avant-projet de loi ayant été mis au point durant l'année, en vue de la procédure de consultation. C'est un point central de la politique familiale du canton, voulu par la nouvelle Constitution. D'autre part, le canton a collaboré avec l'Office fédéral de la statistique à l'enquête sur les familles et les générations. Il continue de favoriser la conciliation vie

familiale-vie professionnelle en soutenant les structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire. Enfin, un concept de lutte contre la violence au sein du couple est en phase d'aboutissement.

3.4.6 Elaborer un concept global d'intégration des migrant-e-s

Depuis 2014, la politique du canton de Fribourg est fondée sur un Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014 2017. Elaboré conjointement par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) pour le domaine de l'intégration et par la DSAS pour le domaine de l'asile, ce PIC s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique fédérale d'intégration et fait l'objet d'une convention conclue avec la Confédération.

Après une année de mise en œuvre, l'année 2015 a permis d'élargir la palette de mesures dans les différents domaines d'action. En matière d'information et de conseil, une plateforme Internet spécialement destinée aux administrations communales a été mise en ligne. L'aide aux communes pour le développement des séances d'accueil pour les nouveaux habitants a en outre été intensifiée. Le volet de la prévention de la discrimination raciale a franchi un pas décisif, avec l'attribution à Caritas Suisse, département de Fribourg, du mandat de création d'un bureau d'écoute et de prévention en matière de discrimination.

Dans le domaine formation et travail, le soutien aux cours de langue a été augmenté, tandis qu'a été mise en place la formation certifiante « fide » pour les formatrices et formateurs donnant des cours de français/allemand pour migrants et migrantes. A l'attention des employeurs, une check-list et un guide de bonnes pratiques, tirées d'exemples fribourgeois, ont été publiés et largement distribués par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs et le Service public de l'emploi, ainsi que lors de l'édition 2015 du forum des métiers Start !

Dans le domaine compréhension et cohésion sociale, la promotion de l'interprétariat communautaire a été intensifiée, avec notamment la création d'un site Internet pour le service « Se comprendre » de Caritas Suisse. Enfin, en matière de cohésion sociale, le projet « Communes sympas » a connu un développement de taille en 2015, avec l'arrivée de la Ville de Fribourg. D'autres communes, notamment alémaniques, ont marqué leur intérêt.

3.4.7 Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses

Les contacts entre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et des représentant-e-s de la communauté musulmane se sont poursuivis en 2015. Les discussions ont notamment porté sur la question d'un lieu d'inhumation respectant le rite musulman. S'agissant essentiellement d'une compétence communale, la DIAF a pris contact avec plusieurs communes. Un projet est en cours d'examen. Les travaux de la commission cantonale pour les questions d'aumônerie, qui réunit les représentant-e-s de l'Etat et les Eglises catholique romaine et évangélique réformée se sont poursuivis sur la base de la convention cadre sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique protestante dans les établissements de l'Etat, renouvelée en 2015 pour une période de 5 ans. Cette commission travaille notamment à un rapport sur la question de « l'assistance spirituelle » musulmane auprès des écoles, des hôpitaux et des prisons.

3.4.8 Projets législatifs du défi n°4

Objet	Etat fin 2015
Loi sur les urgences préhospitalières (nouvelle)	Projet abandonné
Loi portant adhésion à la convention Vaud-Fribourg sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (nouvelle)	Loi du 10.10.2013
Loi sur la santé (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Loi du 19.12.2014
Loi sur la personne âgée (nouvelle)	Projets transmis au Grand Conseil
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse,	Travaux en suspens

3.5 Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société

3.5.1 Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société

Adoptée par le Grand Conseil le 19 décembre 2014, la loi modifiant la loi sur la justice et d'autres lois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Elle offre principalement davantage de flexibilité et de réactivité organisationnelle, notamment par l'introduction de la fonction de juge itinérant et en donnant davantage de compétences au Conseil de la magistrature. Adoptées le 22 juin 2015 par le Conseil d'Etat, les dispositions règlementaires mettant en application cette loi du 19 décembre 2014 et d'autres lois sont également entrées en vigueur à la même date.

La Direction de la sécurité et de la justice a en outre mis en consultation son avant-projet de révision de la loi sur le notariat, qui vise notamment à adapter le nombre de notaires à l'évolution de la population et à modifier le système de surveillance des notaires. Le projet final a été transmis au Grand Conseil, qui le traitera au premier trimestre 2016.

3.5.2 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

La Direction de la sécurité et de la justice a finalisé et mis en consultation son avant-projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures. Réunissant en une seule loi des dispositions disséminées actuellement dans quelque quinze textes légaux cantonaux, il entend moderniser l'organisation pénitentiaire et donner à l'ensemble de la chaîne pénale davantage d'efficacité, notamment par une meilleure coordination et des procédures améliorées. Dans un même souci de gain d'efficacité et de renforcement des compétences, il prévoit également une fusion du Service des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation, ainsi qu'une réunion des établissements pénitentiaires sous une même entité autonome, les Etablissements de détention fribourgeois. En parallèle à ce vaste projet législatif, la planification pénitentiaire 2015-2025 a été finalisée. Elle fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil et sera traitée par le Conseil d'Etat en 2016.

3.5.3 Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité

En étroite collaboration avec le Procureur général, et avec la participation active du Commandant de la Police cantonale, la Direction de la sécurité et de la justice a élaboré la politique de lutte contre la criminalité 2015-2017, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat et le Procureur général à la fin juin 2015. Cette politique renforce la lutte contre la criminalité organisée et priorise également la problématique de la cybercriminalité. Les capacités d'analyse de la Police cantonale dans les domaines financiers et IT seront progressivement accrues par l'engagement de spécialistes. Les priorités définies en 2012 en matière de trafic de stupéfiants, de violence gratuite et conjugale, de travail au noir et d'incivilités sont reconduites.

3.5.4 Améliorer les outils de gestion de la protection de la population

Le processus d'amélioration des outils de gestion de la protection de la population a notamment connu en 2015 des développements dans le domaine de la communication, avec la mise en consultation de l'avant-projet d'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire a ainsi été mis en consultation. Le projet final sera soumis au Conseil d'Etat au début 2016. La Protection de la population s'est en outre vu attribuer la conduite du groupe d'exploitation du réseau de communication POLYCOM. L'une de ses tâches sera de coordonner les besoins des utilisateurs, notamment en termes d'évolution du système.

Lancé en 2013, le projet « ECALEX », visant la révision totale de la législation sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages et de celle sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, a été mis en consultation en 2015. Le projet final sera soumis au Grand Conseil au début 2016.

3.5.5 Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a terminé sa réorganisation de l'étable à la table et les bases légales y relatives. De plus, le service a regroupé également physiquement les diverses missions du service au sein d'un même bâtiment, le nouveau bâtiment EVA en automne 2015 (EVA = Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire).

En 2015, le SAAV a réalisé 739 contrôles de base dans les fermes (santé animale, protection des animaux, médicaments vétérinaires et production primaire en un seul contrôle), et 1635 inspections des établissements de denrées alimentaires. Les mesures correctives ont été ordonnées dans les cas de manquements. Le SAAV a ainsi pu pleinement implémenter le nouveau système informatique de gestion des données relatives aux contrôles (inspection, prélèvements, analyses) commun à l'ensemble des cantons romand, LIMSOPHY. Le SAAV a également procédé aux analyses de 28 872 échantillons dans ses laboratoires. Les émoluments prélevés pour l'année 2015 ont avoisiné les 4,75 mio (donc + 0,7 mio).

3.5.6 Projets législatifs du défi n°5

Objet	Etat fin 2015
Loi sur les Etablissements de Bellechasse (révision totale)	Avant-projet en consultation
Loi sur la protection civile (révision partielle)	Loi du 6.12.2012
Loi sur la police du feu (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation

3.6 Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions

3.6.1 Consolider notre vocation de « canton pont »

Au cours de l'année 2015, l'Etat de Fribourg, par sa présence au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et des comités de la « fondation ch » et de la Région Capitale Suisse, a contribué à consolider sa vocation de « canton pont ». L'Etat y est représenté par le Directeur de l'économie et de l'emploi, auquel le Conseil d'Etat a attribué, en 2011, la responsabilité de la coordination politique des relations extérieures. Cet engagement a permis de contribuer au renforcement du positionnement de notre canton dans la coopération intercantonale. Le Conseil d'Etat a également rencontré les gouvernements des cantons de Neuchâtel et du Valais. Certains dossiers fédéraux de grande importance pour le canton, en particulier la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période 2016-2019, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et le Parc national d'innovation ont nécessité une collaboration intense entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales. Le groupe de travail constitué par le Conseil d'Etat suite à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative populaire du 9 février 2014 « Contre l'immigration de masse » a analysé, d'un point de vue de notre canton, les propositions du Conseil fédéral pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles et préparé le positionnement du Conseil d'Etat à ce sujet. Le plan d'action du gouvernement des relations extérieures 2015 et 2016 a été mis en œuvre.

3.6.2 Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg

Concrétisé à fin 2013, le partenariat public-privé a permis la constitution de l'association Fribourgissima Image Fribourg (12 partenaires et l'Etat de Fribourg) dont l'objectif est de promouvoir l'image du canton. La deuxième année d'activité de l'association a été l'occasion de renforcer la collaboration et l'implication des partenaires du projet, d'affiner la stratégie et les objectifs, de peaufiner la stratégie digitale et de concrétiser un certain nombre de mesures. La campagne de notoriété, avec comme slogan « Fribourg, le bonheur en plus », continue de se développer autour d'un noyau constitué d'une stratégie digitale. Les messages sont ainsi essentiellement diffusés par le biais du site internet (www.fribourg.ch) et des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube). Cette stratégie de communication digitale permet de toucher le public de manière ciblée en concentrant les moyens sur le contenu. L'année 2015, dont la thématique à l'honneur était l'économie, a vu l'organisation et la concrétisation de plusieurs mesures dans le cadre de diverses manifestations. Ainsi la présence au *Swiss Economic Forum* d'Interlaken a permis de promouvoir et de démontrer la dynamique économique du canton avec comme objectif d'obtenir une visibilité accrue au niveau national. L'organisation des *FRhappy Awards*, compétition visant à l'élection de l'entreprise à la dynamique la plus positive du canton, avait comme objectif de mettre en lumière l'économie fribourgeoise à travers l'énergie et le plaisir des équipes au travail. 2015 a été la première année du

Fribourg Freiburg Challenge lors de la course aéronautique Gordon Bennett, qui a conduit l'équipe fribourgeoise à la troisième place du podium. L'association s'est impliquée dans le projet au niveau de la communication hors canton et dans un relais actif sur les réseaux sociaux. D'autres actions ont également permis de donner un écho à des événements comme la Bénichon du Pays de Fribourg, la course Morat-Fribourg, le Festival de théâtre Friscènes ou encore la Fête des vendanges.

3.6.3 Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions

Dans le dispositif d'encouragement de la culture, une nouvelle bourse de mobilité a été lancée pour soutenir des séjours d'artistes fribourgeois à l'étranger. Le projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat a été présenté au Grand Conseil, qui l'a accepté le 10 septembre 2015, et la nouvelle loi sera mise en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Les travaux d'études pour l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire se sont poursuivis, tout comme ceux de son volet de stockage des livres, qui sera mutualisé avec les besoins en stockage des autres institutions culturelles cantonales (SIC). Le concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg a été reporté à 2017. Pour valoriser les traditions vivantes, un projet innovant « traditions en images » a été élaboré en coopération avec Pro Helvetia, plusieurs acteurs culturels et les porteurs de tradition du canton.

3.6.4 Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise

Le concept cantonal du sport a été avalisé par le Conseil d'Etat en fin d'année 2015. Le Grand Conseil a modifié la loi sur le sport en y intégrant un article sur l'aide à la construction de piscines et le Conseil d'Etat a édicté une ordonnance sur le subventionnement des piscines dans le canton. Un plan d'étude cantonal pour l'enseignement de la natation sur la base des plans d'études (PER et LP21) est actuellement en cours d'élaboration avec les différents partenaires dans ce domaine. En collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales, l'information et le soutien aux communes sur les possibilités du sport scolaire facultatif sont toujours plus intenses. La mise en place du concept de contrôle de la qualité dans l'éducation physique est actuellement en projet pilote dans plusieurs classes sous forme de soutien pédagogique. Par ailleurs, les efforts entrepris pour la revalorisation du camp du Lac Noir se poursuivent et se concrétisent. La fête fédérale de lutte suisse et de jeux alpestres d'Estavayer 2016 sera l'événement marquant pour le canton et les collaborations des autorités avec les organisateurs sont importantes. Le développement du programme Sports-Arts-Formation (SAF) continue et un nouveau centre de formation dans le domaine du ski a vu le jour à la rentrée 2015 à Bulle.

3.6.5 Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques

Etant donné que le bilinguisme est un atout majeur pour le canton, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. En 2015, des ateliers de langue et diverses formations ont été donnés aussi bien pour le personnel que pour les apprenti-e-s travaillant dans les différents secteurs de l'Etat. Dans le cadre de la promotion du plurilinguisme et des aides financières octroyées par l'Office fédéral de la culture selon l'Ordonnance sur les langues, une somme globale de 400'000 francs a été versée au canton. L'aide fédérale contribue également dans le cadre du Concept cantonal de l'apprentissage des langues à l'école, dont l'avancement de la mise en œuvre est indiqué dans le point 3.2.2 (défi n° 2).

Le Grand Conseil a en outre adopté en février 2015 la loi relative à la Journée du bilinguisme. La première édition de cette journée, issue d'une motion populaire du Conseil des jeunes, a eu lieu le 26 septembre 2015. Elle a coïncidé avec la mise en place d'un site Internet (www.fri2frei.ch) destiné à centraliser les informations relatives au bilinguisme dans le canton de Fribourg, ainsi que toutes les actions menées en sa faveur, durant la Journée du bilinguisme et tout au long de l'année. Un concours a en outre été lancé pour distinguer les meilleurs projets en faveur du bilinguisme. Deux manifestations, portées par des associations, ont permis de présenter la Journée du bilinguisme, en Ville de Fribourg avec le Rendez-vous bilingue, ainsi qu'à Morat. La collaboration avec les associations et les entités de l'Etat se poursuit tout au long de l'année, pour enrichir la prochaine édition de la Journée du bilinguisme ainsi que pour coordonner et échanger les initiatives favorables au développement de cet atout du canton.

3.6.6 Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales

Durant l'année 2015, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes sont entrés dans une nouvelle phase, avec l'examen de domaines pilotes, destiné à élaborer une méthode transposable à l'ensemble des domaines à désenchevêtrer. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- > octroi de la compétence au niveau (Etat ou commune) le mieux à même de pouvoir l'accomplir ;
- > octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale (dans les limites de l'autonomie financière communale) ;
- > recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix.

Deux domaines pilotes (détention des chiens et structures d'accueil extrafamilial de jour) ont permis d'élaborer une méthode d'analyse. Cette méthode permettra de traiter les domaines suivants en 2016 :

- > bâtiments scolaires ;
- > personnes en situation de handicap et pédagogie spécialisée ;
- > personnes âgées.

Sur le plan des fusions de communes, huit projets ont été acceptés par les populations concernées, réunissant en tout 24 communes. Deux de ces fusions (quatre communes) entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016, les six autres (20 communes) au 1^{er} janvier 2017. L'administration cantonale a par ailleurs apporté son soutien technique et de conseil à de nombreux projets en cours d'élaboration. Au 31 décembre 2015, une trentaine de communes étaient concernées par un projet de fusion, à divers stades d'avancement. Le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts en vue de lever d'éventuels obstacles à des projets de fusion, par exemple en proposant une modification de la loi sur les communes introduisant la possibilité pour les habitants de communes fusionnées de conserver entre parenthèses leur lieu d'origine initial. Le Grand Conseil a en outre accepté une motion visant à prolonger de trois ans le régime d'aide cantonale aux fusions de communes. Le projet de loi de mise en œuvre est actuellement examiné par la commission parlementaire.

3.6.7 Optimiser le fonctionnement des structures territoriales

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) a été créé au 1^{er} avril 2015. La nouvelle direction du SAINEC a élaboré un projet de réorganisation de l'état civil, lequel a été adopté par le Grand Conseil lors de la session du mois de décembre 2015. Cette réorganisation fusionne les sept arrondissements d'état civil en un seul arrondissement cantonal, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2016, dans le but de favoriser une organisation optimale du travail à l'échelle cantonale. Comme annoncé toutefois, des services de proximité adéquats demeurent, dès lors qu'une présence de bureaux d'état civil est encore et toujours assurée dans chaque district.

3.6.8 Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques

Dans le rapport n° 267 au Grand Conseil sur le postulat n° 2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon concernant la gouvernance d'entreprise publique, le Conseil d'Etat avait relevé qu'aucun acte constitutionnel ou législatif nouveau ne devrait être mis en œuvre en vue de réglementer de manière distincte les différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprise (représentation de l'Etat, gestion de ses participations, management et controlling). Il a toutefois relevé que de telles règles pourraient faire l'objet de directives gouvernementales.

Un groupe de travail constitué de représentants de la DIAF et de l'AFin a ainsi rédigé, dans le courant de l'année 2014, un avant-projet d'ordonnance sur la gouvernance publique. Un groupe de travail qui réunit les représentant-e-s des Directions les plus touchées par la thématique de la gouvernance publique l'a examiné et a finalisé le projet d'ordonnance à l'issue de l'année 2015. Ce projet d'ordonnance devrait être soumis au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2016.

3.6.9 Projets législatifs du défi n°6

Objet	Etat fin 2015
Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (nouvelle)	Loi du 10.09.2015
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Lois des 11.09.2014 et 7.10. 2014
Loi modifiant la répartition des tâches Etat-communes (nouvelle)	Etudes préalables en cours

3.7 Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique

3.7.1 Assurer un équilibre durable des finances cantonales

Le Conseil d'Etat a présenté en septembre 2013 un programme de mesures structurelles et d'économies afin de réduire le déficit cumulé de la période 2014-2016 tel qu'annoncé dans le plan financier. Les mesures proposées permettent d'améliorer la situation financière de l'Etat de 137,8 millions de francs en 2015 et de 165,9 millions de francs en 2016. Si une rigueur accrue a été appliquée dans l'évaluation des besoins, cela ne s'est pas opéré au détriment des services fournis par l'Etat qui continue à assumer ses responsabilités en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Un projet de budget 2016 équilibré a finalement pu être arrêté, en conformité avec les exigences constitutionnelles. L'actualisation du plan financier pour les années 2015-2018 a toutefois fait apparaître une détérioration sérieuse des finances cantonales dans un proche avenir. Cette actualisation a notamment mis en évidence une problématique essentielle, à savoir l'infléchissement durable de l'évolution des recettes, et donc des moyens nécessaires au financement des prestations de l'Etat. Le plan financier confirme en outre le caractère structurel du déficit du compte de résultat. L'arrivée à terme à fin 2016 de certaines mesures du programme de mesures structurelles et d'économies défini en 2013, de même que la contrainte légale de l'équilibre, nécessiteront la remise en question de projets, d'éventuelles adaptations législatives et l'approfondissement de plusieurs propositions du plan d'assainissement non encore mises en œuvre. Dans ce contexte, de nouvelles mesures seront également étudiées. En outre, il conviendra d'examiner la nécessité et l'opportunité de prolonger certaines mesures arrivant à échéance en 2016.

3.7.2 Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)

Le 2 décembre 2014, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Son objectif principal : coordonner et prioriser l'engagement des ressources afin de permettre l'automatisation de tout ou partie des processus et de garantir une plus grande disponibilité de l'administration grâce à une offre de prestations en ligne étendue.

En 2015, les actions suivantes ont été menées à bien pour répondre à cet important défi. Le cadre organisationnel de la cyberadministration a été constitué en nommant les membres de la Commission de cyberadministration (CoCyb), présidée par la Chancelière d'Etat, et en organisant son secrétariat. A cet égard, il est également important de noter que le canton de Fribourg participera au comité de pilotage de la cyberadministration Suisse. Ce positionnement permettra d'identifier les axes stratégiques de développement et d'élaborer d'éventuelles synergies au niveau national.

Suite aux expériences effectuées par d'autres administrations publiques, la nécessité de créer une base légale pour la cyberadministration a été identifiée : elle consiste en une loi et une ordonnance sur la cyberadministration. Ces instruments seront mis en consultation durant le premier semestre 2016. Pour l'essentiel, ils traitent de l'autorisation du traitement électronique des prestations de l'administration cantonale afin de permettre la mise en œuvre d'une plateforme centralisée de cyberadministration.

Le SITel, en collaboration avec le secrétariat nouvellement constitué de cyberadministration, a évalué les solutions informatiques sur le plan national. Cette analyse a relevé l'importance de disposer d'une plateforme technique solide et mutualisée. Fort de ce constat, une architecture cible a été définie afin d'intégrer des solutions modulaires, des interfaces normalisées, une utilisation conjointe des données et finalement de mettre en place une solution technique

commune aux différents services et établissements de l'Etat. Sa mise en œuvre permettra de maximiser les avantages liés à la cyberadministration, d'optimiser la disponibilité des prestations et de maîtriser ses coûts d'exploitation.

En parallèle à ces actions et en corrélation avec les mesures mentionnées dans le chapitre 3.7.5 ci-dessous, des nouveaux services web ont été déployés sur l'infrastructure existante, à l'instar du portail cartographique du canton de Fribourg (www.geo.fr.ch), du nouveau site pour les députés du Grand Conseil (www.parlinfo.fr.ch), de la mise à disposition du grand public d'un nouvel annuaire web de l'administration cantonale et d'une solution de e-recrutement (http://www.fr.ch/spo/fr/pub/travailler_fr/offres_emplois.htm).

3.7.3 Poursuivre une politique du personnel proactive

L'informatisation de la gestion des ressources humaines se poursuit. Le projet Gestion des Temps et Activités (GTA), via HR Access, a commencé à être déployé au sein des services de l'administration centrale. En outre, le Service du personnel et d'organisation (SPO) a quasiment terminé de déployer, dans les services et les établissements, soit environ 80 unités administratives, la gestion informatisée du processus de recrutement avec possibilité de postulation on-line. Pendant l'année 2015, le projet concernant l'informatisation des processus de gestion en ressources humaines (projet DCI « Dossier Collaborateur et collaboratrice informatisé/e ») a permis de finaliser le cahier de charges, de s'assurer de la faisabilité de l'intégration d'une gestion électronique de documents (GED) à HR Access et de donner le feu vert au développement de la solution technique en collaboration avec l'HFR qui en sera le premier bénéficiaire.

En ce qui concerne les instruments de gestion, la délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel a donné le feu vert à la relance du projet « PERSEVAL », qui traite de l'évaluation des compétences du personnel, de la fixation d'objectifs et des mesures de développement, et qui remplacera à terme le système de qualification du personnel en place qui ne répond plus à une gestion proactive du personnel de l'Etat et de son organisation. Un projet similaire est mené en parallèle au sein de la DICS pour le personnel enseignant.

Le Conseil d'Etat a adopté en 2015 l'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) suite à un accord trouvé avec les partenaires sociaux. Dès l'entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2016, l'Etat employeur et le personnel disposeront d'un nouveau dispositif sur le plan informel (p. ex. médiation) et formel (p. ex. plainte) ainsi que d'une surveillance institutionnalisée du bon fonctionnement de ce dispositif par une commission paritaire nommée par le Conseil d'Etat.

Sur le plan organisationnel, répondant à une intervention parlementaire, le Conseil d'Etat a décidé de lancer un projet appelé « APROC » (analyse des processus) afin de pouvoir analyser les processus clés dans les unités administratives dans le but de permettre d'absorber les nouvelles tâches et de faire face à la croissance démographique sans recourir nécessairement à une augmentation des postes de travail. Le concept « APROC » sera d'abord testé dans une unité administrative de la DFIN, ensuite dans une unité de chaque Direction, avant d'être déployé à d'autres unités sur décision du Conseil d'Etat.

3.7.4 Développer et appliquer le concept de médiation administrative

L'article 119 de la Constitution du canton de Fribourg prévoit que le Conseil d'Etat institue, en matière administrative, un organe de médiation indépendant dans le but d'éviter ou de régler des conflits entre les autorités et les administrés. En date du 25 juin 2015, le Grand Conseil a adopté le projet de loi que le Conseil d'Etat lui avait transmis en date du 4 novembre 2014. La loi sur la médiation administrative entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le poste de médiateur ou de médiatrice sera mis au concours dans le courant de l'année 2016.

3.7.5 Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques

En 2015, le SITel a assuré la réalisation d'une dizaine d'études préalables et conduit 39 projets. Il a également maintenu 170 applications métier. Ces changements ont pour origine soit l'évolution des besoins des utilisateurs et utilisatrices, soit des impératifs exogènes tels que l'évolution technologique dictée par les fournisseurs ou la modification de bases légales.

Les principales réalisations de l'année 2015 pour répondre à l'objectif d'optimiser le fonctionnement de l'administration ont été les suivantes :

- > En collaboration avec le Service cantonal des contributions, la solution FriTax a été déployée et est actuellement exploitée sur l'infrastructure centrale maintenue par le SITel. Cette solution permet le dépôt électronique de la déclaration d'impôt avec les pièces justificatives et l'intégration des documents et données dans l'application de taxation des personnes physiques ;
- > Egalement en collaboration avec le Service cantonal des contributions, de nouveaux types de messages sur la plateforme de communication SEDEX (secure data exchange) sont pris en compte ;
- > L'acquisition et l'installation d'une solution du marché pour la dématérialisation des documents a également permis une première exploitation productive dans le cadre de la dématérialisation des certificats de salaire des contribuables ;
- > Avec le concours du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), une nouvelle solution informatique a été déployée afin de permettre au requérant de disposer du suivi de leurs demandes de permis de construire ;
- > En collaboration avec le Service du personnel et d'organisation, la solution de gestion des temps et des activités des collaborateurs a été consolidée et les premiers déploiements au profit des unités administratives ont été réalisés ;
- > Avec le concours de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport :
 - > consolidation de la solution de gestion administrative des collèges du canton et amélioration à l'aide d'un développement spécifique du SITel de la couverture fonctionnelle du progiciel acquis ;
 - > déploiement en production d'une solution développée en interne pour la gestion administrative des écoles primaires du canton ;
- > En collaboration avec les parties prenantes du projet d'harmonisation de la gestion des écoles, la création des identités ainsi que les accès des enseignant-e-s et des élèves des degrés primaire et du secondaire 2 académique et professionnel ont été automatisés ;
- > Un nouveau logiciel pour la gestion des élections et votations a été mis en place avec le concours de la Chancellerie d'Etat qui a permis de gérer avec succès les votations et élections de l'année 2015.

3.7.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg

La mise en œuvre de la *stratégie Développement durable* est du ressort des responsables d'actions dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable. Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique et par une Commission consultative « Développement durable », qui se sont réunis deux respectivement une fois durant l'année 2015. Sur les 24 actions de la stratégie, 20 sont actuellement mises en œuvre, dont 12 avec un financement particulier et 8 sans. Par ailleurs, 4 actions ont été terminées. Le Conseil d'Etat a validé en novembre 2015 4 nouvelles actions, qui complètent la stratégie.

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès des communes, l'Etat de Fribourg a élaboré, en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, un *Portefeuille d'actions durables au service des communes*. Ce document, publié sur le site Internet du développement durable, présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Une enquête auprès des communes est prévue début 2017, afin de mieux connaître l'utilisation du Portefeuille et les besoins de ses utilisateurs et utilisatrices. Par la suite, le Portefeuille sera complété et, en fonction des retours des communes, des séminaires seront organisés.

Les contacts ont été renforcés avec les entreprises proches de l'Etat. Un workshop a en outre été organisé en février avec les unités rattachées administrativement à l'Etat ainsi que les 4 piliers de l'économie fribourgeoise : cet atelier a permis de présenter les activités concernant le développement durable à l'Etat et de profiter des expériences faites par les partenaires.

3.7.7 Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg souhaite optimiser les flux de gestion liés aux activités du Service des bâtiments. Dans ce but, une nouvelle organisation du service est à l'étude ainsi que la mise à disposition d'un outil informatique central tel que RE-FX visant à améliorer son fonctionnement. Dans ce cadre, la société neo technologies a réalisé en relation avec les différents métiers concernés (secteurs location et comptabilité ; service financier et service informatique) une

étude des besoins ainsi qu'une analyse des outils existants. Des ateliers métiers ont été réalisés sur les thématiques suivantes : gestion locative, définition du référentiel des bâtiments, entretien des bâtiments, asset management, comptabilité, flux financier ou encore indicateurs de suivi. L'objectif de ces ateliers était de recenser les processus métiers couverts et à couvrir, de connaître les outils actuellement utilisés et de définir les priorités de réalisation. La synthèse de ces éléments a fait l'objet d'un rapport qui a permis à l'Etat de Fribourg de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

Le groupe de travail a également analysé l'opportunité de mettre ce programme à disposition d'autres entités de gestion. Il a fallu donc tenir compte de leurs besoins spécifiques et réactualiser le cahier des charges qui a fait l'objet d'un appel d'offres et d'attribution de mandats à des sociétés spécialisées à la fin 2014. En 2015, le SITel a attribué divers mandats à des sociétés informatiques spécialisées dans ce type de programmation. Des ateliers ont déjà eu lieu avec les utilisateurs afin de préciser leurs besoins. Les travaux vont se poursuivre en 2016.

3.7.8 Projets législatifs du défi n°7

Objet	Etat fin 2015
Loi sur la médiation administrative (nouvelle)	Loi du 25.06.2015
Loi sur le personnel (révision partielle)	Etudes préalables en cours

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2015 par M. Erwin Jutzet (vice-présidence : Mme Marie Garnier), le Conseil d'Etat a tenu 45 séances (56 séances en 2014), dont trois par voie de circulation et trois consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016. Pour marquer sa présence dans les régions, le Conseil d'Etat a tenu deux séances hors les murs dans les districts de la Glâne et de la Singine, à l'issue desquelles il a rencontré des représentants desdits districts afin d'aborder des thèmes chers à leur région.

Il a adopté 1043 arrêtés (1341 arrêtés en 2014). Il a adopté 66 nouveaux règlements et ordonnances et 47 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2014 : 48 et 30). Il a transmis 36 projets de loi (2014 : 16), 21 projets de décret (2014 : 17) et 12 rapports (2014 : 23) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le terrain de la caserne de la Poya, les infrastructures sportives, la réforme fiscale des entreprises, la requalification du quartier du Bourg, ainsi que le plan de mobilité de l'Etat de Fribourg et les terrains pollués en Ville de Fribourg. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur les mesures structurelles, la politique d'accueil des requérant-e-s d'asile, l'enseignement ou encore les fusions de communes. La séance de travail avec les préfets, cette année dans le district du Lac, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, tels le rôle des régions et des districts à l'avenir, la mise en œuvre de la loi scolaire et la coordination de la distribution des permis de chasse et de pêche par les préfetures.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est déroulée en automne, au Lac-Noir, et qui a été agrémentée par une promenade autour du lac. C'est dans le district de la Veveyse que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'aux représentant-e-s des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Dans le cadre des échanges confédérés, le Conseil d'Etat a été reçu par le Gouvernement de Zoug et a reçu, pour sa part, celui de Glaris.

Il a accueilli à Fribourg le Conseil fédéral à l'occasion de sa séance ordinaire « extra-muros », à l'issue de laquelle une rencontre avec la population fribourgeoise a été organisée. A cette occasion, les citoyens et citoyennes ont eu l'opportunité de rencontrer les membres de l'Exécutif fédéral et de dialoguer avec eux.

En marge de l'ouverture de l'usine Nespresso à Romont, le Conseil d'Etat a rencontré le conseiller fédéral Johann A. Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. En outre, il a également eu l'occasion de rencontrer les Officiers généraux. Il a reçu les Autorités judiciaires fribourgeoises (membres du Conseil de magistrature, du Tribunal cantonal et des tribunaux d'arrondissements, ainsi que des justices de paix) pour une journée de détente. Une délégation de la province chinoise de Zhejiang ainsi qu'une autre de la Ville de Zürich ont été reçues.

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 29^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 41^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a organisé des soirées de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors des play-out du Championnat 2014-2015 de la LNA de hockey sur glace ainsi que lors de l'édition 2015 de l'Opéra d'Avenches.

Le Conseil d'Etat a participé à la Fête cantonale de musique « Musicanto », ainsi qu'aux commémorations des 700 ans de la Bataille de Morgarten ainsi qu'à celles du Bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse. Il a également pris part à la Fête fédérale de Tir Valais 2015, à la Fête fédérale de musique populaire 2015 Aarau ainsi qu'à l'édition 2015 du « Festival del film Locarno ». Il était représenté aux fêtes organisées en l'honneur des présidences du Conseil national (Christa Markwalder) et de la Confédération (Johann A. Schneider-Ammann) dans leur canton de Berne et du Conseil des Etats (Raphaël Comte) à Neuchâtel.

Une délégation gouvernementale a accompagné la Musique de Landwehr lors de sa tournée de concerts au Vatican.

Le Gouvernement a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints et conjointes. Il a pris congé de M. Guido Vergauwen, recteur de l'Université. Il a rencontré la direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que le Secrétariat de la Fondation ch pour la collaboration confédérale.

Il a reçu les ambassadeurs en Suisse de la République Populaire de Chine, de Géorgie, de Roumanie, du Canada et de France, qui était accompagné de la consule générale de France à Genève.

A l'occasion du passage en gare de Fribourg du train spécial ramenant l' élu dans son canton de Vaud, le Conseil d'Etat a présenté ses félicitations et celles de la population fribourgeoise au nouveau conseiller fédéral Guy Parmelin.

Le Conseil d'Etat a visité l'Exposition universelle de Milan à l'occasion de ses Journées au vert 2015. Cette visite a été notamment l'occasion, pour lui, d'apprécier le travail réalisé par plusieurs entreprises fribourgeoises à Milan et de rencontrer le Consul général de Suisse à Milan. Il a soutenu l'équipe fribourgeoise, le Fribourg Freiburg Challenge, qui a participé à la 59^e édition de la prestigieuse coupe de ballons à gaz Gordon Bennett.

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 29 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée dans leur 100^e année.

Si le Gouvernement tient à la pratique fribourgeoise d'un hommage rendu aux centenaires par un de ses membres accompagné d'un huissier d'Etat, au vu de l'augmentation du nombre de personnes concernées (quatre centenaires en 1985, quarante en 2013 ou 25 centenaires par an en moyenne ces cinq dernières années), cette volonté devient difficile à concrétiser dans l'agenda très chargé des membres du Conseil d'Etat. En outre, le fauteuil Voltaire

traditionnellement proposé comme cadeau à choix avec 100 bouteilles de vin de l'Etat n'a trouvé que peu d'intérêt depuis quelques années.

Pour ces deux raisons, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter sa pratique. D'une part, le présent sera remis à l'avenir lors de la célébration effective des 100 ans d'existence, contre 99 actuellement, et d'autre part, il se composera désormais exclusivement de 100 bouteilles de vin de l'Etat de Fribourg, accompagnés d'un magnum dédicacé de vin de l'Etat et d'un bouquet de fleurs. Le dernier fauteuil en stock a été remis en septembre 2015. Le changement du moment de l'octroi du cadeau entrera en vigueur en 2016, de facto en 2017.

5 Relations extérieures

Depuis 2011, la responsabilité politique de la coordination des relations extérieures a été transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, le directeur a représenté le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), au Conseil de la Fondation ch et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

En novembre 2014, le Gouvernement avait fait un point de situation sur sa stratégie des relations extérieures en vue d'en dégager un plan d'action pour les années 2015 et 2016. Les points forts en sont les suivants :

- > Fribourg veut activement jouer son rôle de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, aussi avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières en 2015. En 2015, les travaux au sein de la CdC étaient marqués par les développements liés à la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Dans ce contexte, les cantons ont procédé à une évaluation de la stratégie du Conseil fédéral et de ses propositions pour la modification de la loi sur les étrangers. Des rencontres régulières dans le cadre du « Dialogue Europe » ont également eu lieu en 2015 entre des représentant-e-s des gouvernements cantonaux et les Conseillers fédéraux responsables du dossier. En outre, les cantons sont représentés dans les groupes de travail et d'expert-e-s en charge des travaux de mise en œuvre.

En politique étrangère, les gouvernements cantonaux ont communiqué leur position commune vis-à-vis de la Confédération sur le mandat de négociation pour la délégation suisse en vue de la dixième Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC, mais aussi sur les mandats de négociation relatifs à des accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie, l'Equateur et les Philippines.

En politique intérieure, mis à part les travaux de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et la modification de la loi sur les étrangers, le programme de la législature du Conseil fédéral pour 2015 à 2019, la nouvelle convention-cadre et la stratégie en matière de cyberadministration ainsi que l'ordonnance sur la consultation étaient les dossiers principaux. Les gouvernements cantonaux ont fait part de leur position commune dans ces dossiers. En matière de péréquation financière, les cantons ont réussi à trouver, dans le cadre de la CdC, une solution de compromis pour la dotation de la péréquation des ressources pour la période 2016-2019. L'accord politique y relatif, conclu entre les gouvernements cantonaux, a permis de débloquer le dossier traité au niveau des Chambres

fédérales. En lien avec la mise en œuvre de l'article 121a Cst., les cantons et la Confédération ont convenu de mesures pour mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre nationale (initiative FKI plus).

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle essentiel de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. Le directeur de l'économie et de l'emploi est membre du Conseil de fondation. Il siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

Suite à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », la Suisse a perdu son statut de pays participant au programme de mobilité Erasmus+ de l'UE. La Fondation ch est chargée, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, de mettre en œuvre la solution transitoire qui a été établie par le Conseil fédéral pour les échanges Erasmus.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur de l'économie et de l'emploi assume la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur de la sécurité et de la justice est vice-président de la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, huit conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31.12.2015)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.15
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2017 probablement	Tous les cantons	DICS	CDIP	Projet a été lancé
2	Ratification des modifications de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	2016 probablement	Tous les cantons	DICS (avec DSAS)	CDIP et CDS	Projet de loi et message du Conseil d'Etat transmis au Grand Conseil le 10.11.2015
3	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	2016 probablement	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adoption de la loi d'adhésion le 14.10.2015
4	Concordat du 3 avril 2014 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande.	2016 (dès adhésion par 3 cantons)	FR, GE, JU, NE, VS, VD	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 19.03.2015

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.15
5	Concordat du 22 mai 1978 sur l'exercice et la surveillance de la chasse conclu entre les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel	01.07.2016	FR, VD, NE	DIAF	Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	Modification des horaires d'ouverture journaliers de la chasse au sanglier
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	Inconnue (dès adhésion par 18 cantons)	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et messages en cours de préparation
7	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision
8	Convention entre le canton de Berne et l'Etat de Fribourg à la collaboration pour la gestion du parc naturel régional Gantrisch 2016-2019	2016	FR, BE	DAEC		Prolongation de la convention 2012-2015

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2015. La présidence est actuellement assumée par le canton de Neuchâtel.

En matière de promotion des intérêts de la Suisse occidentale, la CGSO s'est préoccupée de l'évolution de plusieurs dossiers fédéraux, en particulier la mise en œuvre de l'article 121a Cst. sur la limitation de l'immigration, les disparités dans l'attribution des commandes fédérales, la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins, la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) ou encore la loi fédérale sur l'alcool. La CGSO a ainsi communiqué sa position et ses attentes par rapport la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » et la LRTV.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est marquée par des rencontres régulières avec les Gouvernements des cantons limitrophes Berne, Neuchâtel et Vaud. Pour la troisième année consécutive, une rencontre de travail a également eu lieu avec le Conseil d'Etat du canton du Valais.

Les discussions avec le Conseil d'Etat du Valais du 26 août 2015 ont porté sur plusieurs domaines d'intérêt communs. La question de l'augmentation des coûts de l'aide sociale, la réforme de l'imposition des entreprises III, l'intensification des échanges dans le domaine de la formation - notamment en lien avec l'évolution de la filière secondaire I et II - et la détection de jeunes sans formation ont été au centre des discussions. Les deux Gouvernements ont tiré un bilan positif de la collaboration bilatérale entre les deux cantons et de leurs échanges réguliers.

La rencontre du 24 novembre 2015 avec le Gouvernement neuchâtelois a permis aux deux Gouvernements de discuter et d'examiner plusieurs projets concrets de collaboration, ainsi que certains dossiers de politique fédérale. Le raccordement des deux chefs-lieux cantonaux par une ligne ferroviaire directe dans le cadre du programme de

développement stratégique (PRODES) de la Confédération, la poursuite de la concrétisation de projets porteurs dans la Région capitale Suisse ainsi que les divers projets de collaborations dans le domaine pénitentiaire et policier ont été abordés. Les Conseils d'Etat réunis ont aussi salué, à cette occasion, le succès de la création du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura, effectif depuis le 1^{er} octobre 2015.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2015 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière fédérale, la participation de Fribourg au Parc national d'innovation et l'installation du centre de formation du service civil de la Confédération au Lac-Noir.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 130 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2015 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

http://www.fr.ch/ce/fr/pub/consultations_federales/archives/2015/classement_chronologique_2015.htm.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2015

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2015, le Grand Conseil s'est déterminé sur 30 projets de lois et 17 projets de décrets. Quelque 49 % des dispositions discutées et admises, soit 17 lois et 6 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 9 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 162 457 000 francs. Les cinq principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux (65 800 000 francs), pour l'assainissement 2016-2018 des routes cantonales contre le bruit (32 000 000 francs), pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble Contrinex à Givisiez (24 000 000 francs), pour le subventionnement de piscines dans le canton (18 000 000 francs prévus pour la période 2016-2018), ainsi qu'un crédit d'engagement relatif au subventionnement de la construction d'écoles du cycle d'orientation (12 731 000 francs). A cela s'ajoute en particulier un décret concernant l'octroi d'une nouvelle aide aux investissements en faveur des communautés régionales de transport à hauteur de 4 000 000 francs.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 13 lois et de 2 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > les 11 lois relatives aux fusions de communes qui prévoient au total des aides financières à hauteur de 4,3 millions de francs en 2017 et de plus de 3,6 millions de francs en 2018 ;
- > l'augmentation de l'effectif des agents et agentes de la Police fixé par décret induit des charges de personnel supplémentaires pour l'Etat de 4,3 millions de francs. Cette évolution se fera cependant progressivement et essentiellement via le recrutement de nouveaux aspirant-e-s ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel d'un peu plus de 1,7 million de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2016 (un peu plus de 61 postes supplémentaires) ;
- > la loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures a pour conséquence un coût supplémentaire de quelque 0,6 million de francs par an ;
- > une autre disposition légale nouvelle relative à la médiation administrative est à l'origine d'une hausse de charges de 0,2 million de francs.

En 2015, le Grand Conseil ne s'est pas rallié à l'initiative législative entièrement rédigée « Centre cantonal de natation » et a opposé un contre-projet, adopté au travers de la loi du 12 février 2015. L'incidence financière réelle de cette dernière dépendra des réalisations qui seront subventionnées, à raison de 15 millions de francs pour les piscines de 50 mètres et de 6 millions de francs pour celles de 25 mètres.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2015 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L relative à la Journée du bilinguisme	2014-DIAF-130	DIAF	10.02.15		Les mesures proposées ne devraient, en principe, pas avoir d'incidence financière.	
D relatif aux naturalisations	2015-DIAF-1	DIAF	10.02.15		Aucune incidence financière.	
L d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP)	2014-DSJ-92	DSJ	12.02.15		Le projet n'a pas de conséquences financières.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'initiative législative entièrement rédigée « Centre cantonal de natation » (votation populaire)	2014-DICS-86	DICS	12.02.15			Dépenses prévues 2016-2018 : + 18 000 000 fr. <i>GC : il ne se rallie pas à l'initiative législative et oppose, comme contre-projet, la loi du 12 février 2015 constituant le contre-projet à l'initiative législative « Centre cantonal de natation ».</i> <i>Cette loi a été publiée suite au retrait de l'initiative.</i> <i>Incidence financière en fonction des réalisations, à raison de 15 000 000 fr. pour des piscines de 50 m et de 6 000 000 fr. pour des piscines de 25 m.</i>
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014	2014-DFIN-134	DFIN	12.02.15		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et les travaux d'aménagement de la route des Grands-Bois, de reconstruction du collecteur d'eaux claires et d'assainissement du pont de la Tuffière, à Hauterive (FR), Corpataux-Magnedens et Arconciel	2014-DAEC-109	DAEC	13.02.15			Dépenses : + 4 550 000 fr.
L	portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures	2014-DEE-66	DEE	17.03.15		Les coûts de prise en charge des élèves fribourgeois fréquentant les écoles supérieures hors canton devraient augmenter de quelque 600 000 fr. par an.	
L	adaptant la législation fribourgeoise à la législation fédérale sur la géoinformation	2014-DFIN-90	DFIN	17.03.15		Ces modifications ne devraient pas entraîner de coûts supplémentaires.	
L	modifiant la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)	2013-DIAF-59	DIAF	18.03.15		Aucun coût jusqu'en 2017, date de fin du moratoire. En cas de non reconduction, les coûts en personnel et en matériel seront très importants.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux	2014-DIAF-13	DIAF	18.03.15			Dépenses : + 65 800 000 fr.
L	portant adhésion au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande	2014-DSJ-119	DSJ	19.03.15		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				<i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L relative à la fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Morat et Salvenach	2015-DIAF-22	DIAF	20.05.15		Aide financière totale de l'Etat de 363 480 fr. dont le versement interviendra en 2017 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz	2015-DIAF-23	DIAF	20.05.15		Aide financière totale de l'Etat de 1 675 180 fr. dont le versement interviendra en 2017 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy	2015-DIAF-26	DIAF	20.05.15		Aide financière totale de l'Etat de 1 031 280 fr. dont le versement interviendra en 2017 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
D relatif aux naturalisations	2015-DIAF-32	DIAF	20.05.15		Aucune incidence financière.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2014	2014-DFIN-59	DFIN	20.05.15		Aucune incidence financière.	
L sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF)	2013-DICS-74	DICS	21.05.15		Aucun besoin supplémentaire en EPT ou en infrastructures ne résulte de la modification légale proposée.	
D fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale	2014-DSJ-120	DSJ	22.05.15	Augmentation du décret de 527 EPT à 570 EPT, soit + 43 EPT	Coût supplémentaire pour l'Etat : + 4 300 000 fr. L'évolution de l'effectif se fera progressivement et essentiellement au moyen du recrutement de nouveaux aspirant-e-s.	
L relative à la fusion des communes d'Autafond et Belfaux	2015-DIAF-35	DIAF	23.06.15		Aide financière totale de l'Etat de 559 000 fr. dont le versement interviendra en 2017 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes de Bas-Vully et Haut-Vully	2015-DIAF-37	DIAF	23.06.15		Aide financière totale de l'Etat de 666 400 fr. dont le versement interviendra en 2017 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>Financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2015 et suivantes	2015-DAEC-10	DAEC	24.06.15			Dépenses : + 12 731 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle	2015-DAEC-53	DAEC	24.06.15			Dépenses : + 875 000 fr. au maximum.
L	portant dénonciation du concordat intercantonal de coordination universitaire	2015-DICS-2	DICS	25.06.15		Cette dénonciation n'entraîne pas de nouvelles dépenses ni d'engagement du personnel.	
L	sur la médiation administrative (LMéd)	2014-DIAF-9	DIAF	25.06.15	+0.50 à 0.80 EPT (médiateur/-trice)	Les coûts maximaux annuels en personnel sont estimés à environ 200 000 fr. auxquels s'ajouteront les frais usuels de fonctionnement.	
L	modifiant la loi sur les transports	2015-DAEC-49	DAEC	09.09.15		Ce projet permet de maintenir la répartition actuelle des charges Etat-communes. Il s'agit d'une modification technique des modalités de financement découlant de l'introduction du FAIF.	
D	relatif aux naturalisations	2015-DIAF-65	DIAF	09.09.15		Aucune incidence financière.	
L	sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch)	2014-DICS-42	DICS	10.09.15		Pas d'impact financier direct.	
L	supprimant le recours au Conseil d'Etat en matière de personnel	2013-CE-132	CE/DFIN	10.09.15		Pas de conséquences financières.	
L	modifiant certaines dispositions en matière de durée des fonctions publiques accessoires	2015-DFIN-7	DFIN	10.09.15		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	relative à la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve	2015-DIAF-70	DIAF	13.10.15		Aide financière totale de l'Etat de 126 200 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L	relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Ruyres-les-Prés, Vernay et Vuissens	2015-DIAF-73	DIAF	13.10.15		Aide financière totale de l'Etat de 778 800 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>Financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant adhésion à la modification du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	2015-DSJ-96	DSJ	14.10.15		Les conséquences financières de ce projet seront modestes.	
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2015-DSAS-58	DSAS	17.11.15		Le projet prévoyant le maintien de la solution de financement actuelle, il n'engendre pas de nouvelles conséquences financières, ni en personnel.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2016	2015-DFIN-49	DFIN	18.11.15		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100 % pour 2016.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016	2015-DFIN-5	DFIN	18.11.15	+ 61.46 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 5 661 080 fr. Charge nette : + 1 731 620 fr.	
D relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport	2015-DAEC-139	DAEC	18.11.15			Dépenses : + 4 000 000 fr.
L modifiant la loi sur les communes (vote électronique au conseil général)	2015-DIAF-21	DIAF	19.11.15		Les conséquences financières et en personnel de ce projet sur l'Etat ne sont pas significatives.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit durant les années 2016 à 2018	2015-DAEC-130	DAEC	19.11.15			Dépenses nettes de 2016 à 2018 à charge de l'Etat : + 32 000 000 fr.
L modifiant des dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique)	2015-DIAF-14	DIAF	15.12.15		Les 3 projets de lois induisent des incidences financières ou en personnel modérées pour l'Etat.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que certaines dispositions dans le domaine fiscal	2015-DFIN-43	DFIN	15.12.15		La déduction des frais de formation entraînera des pertes de recettes fiscales difficiles à estimer. Les adaptations au nouveau droit comptable et celles liées à la remise de l'impôt n'induiront pas ou peu de conséquences sur les recettes fiscales.	
D relatif aux naturalisations	2015-DIAF-110	DIAF	15.12.15		Aucune incidence financière.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>Financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L relative à la fusion des communes de Châbles et Cheyres	2015-DIAF-96	DIAF	16.12.15		Aide financière totale de l'Etat de 363 200 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes d'Oberschrot, Plaffeien et Zumholz	2015-DIAF-98	DIAF	16.12.15		Aide financière totale de l'Etat de 762 960 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes de Chésopelloz et Corminboeuf	2015-DIAF-99	DIAF	16.12.15		Aide financière totale de l'Etat de 449 400 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
L relative à la fusion des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried	2015-DIAF-100	DIAF	16.12.15		Aide financière totale de l'Etat de 1 136 880 fr. dont le versement interviendra en 2018 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-Fribourg, secteur Flamatt	2015-DIAF-81	DIAF	16.12.15			Dépenses nettes : + 501 000 fr.
D relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble Contrinex, route André-Piller 50, à Givisiez	2015-DAEC-186	DAEC	16.12.15			Dépenses : + 24 000 000 fr.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8156.97	8089.98	66.99
Pouvoir législatif	6.54	6.59	-0.05
Pouvoir judiciaire	296.06	293.19	2.87
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	38.11	38.44	-0.33

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4'777.13	4'726.10	51.03
Direction de la sécurité et de la justice	905.39	898.89	6.50
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	444.18	441.36	2.82
Direction de l'économie et de l'emploi	723.29	720.43	2.86
Direction de la santé et des affaires sociales	162.33	165.03	-2.70
Direction des finances	397.62	397.00	0.62
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	399.32	395.95	3.37
Secteurs	8156.97	8089.98	66.99
Administration centrale	2'636.78	2'622.56	14.22
Secteur de l'enseignement	5'175.06	5'119.39	55.67
Secteur hospitalier	16.44	15.36	1.08
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	328.69	332.67	-3.98

8 Instruments parlementaires

Depuis 2013, les instruments parlementaires ne font plus l'objet d'un inventaire exhaustif dans le rapport d'activité. Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2015	Acceptés par le Grand Conseil en 2015	Refusés par le Grand Conseil en 2015	Retirés par les auteur-e-s en 2015	En cours de traitement au Conseil d'Etat
Motions	18 (22*)	6 (10*)	5 (6*)	3 (4*)	15 (16*)
Postulats	14 (13*)	3 (15*)	1 (1*)	1	10 (10*)
Mandats	4 (10*)	3 (3*)	2 (2*)	1 (2*)	---
Motions populaires	2 (9*)	---	4 (4*)	---	1 (4*)

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 95 (90*) questions des député-e-s.

Informations disponibles à l'adresse suivante: http://www.fr.ch/gc/fr/pub/instruments_parlementaires/questions.htm.

* : chiffres 2014

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	10
1.1	Activités	10
1.1.1	En général	10
1.1.2	Evénements particuliers	10
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	12
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	12
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	13
1.3	Affaires contentieuses	13
1.4	Transports scolaires	13
1.5	Législation	13
1.5.1	Lois et décrets	13
1.5.2	Ordonnances et règlements	13
2	Service des ressources (SRess)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
3	Service de l'enseignement obligatoire	15
3.1	Généralités	15
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	17
3.1.4	Enseignement spécialisé	18
3.1.5	Effectifs	18
3.2	Ecole primaire 1^H-2^H (EE1-EE2), partie francophone	19
3.2.1	Ouvertures et fermetures de classes	19
3.2.2	Effectifs en 1 ^H -2 ^H (EE1-EE2)	19
3.3	Ecole primaire 1^H-2^H (EE1-EE2), partie alémanique	19
3.3.1	Ouvertures et fermetures de classes	19
3.3.2	Effectifs en 1 ^H -2 ^H	20
3.4	Ecole primaire 3^H-8^H, partie francophone	20

3.4.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.4.2	Effectifs en 3 ^H -8 ^H	20
3.5	Ecole primaire 3^H-8^H, partie alémanique	20
3.5.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.5.2	Effectifs en 3 ^H -8 ^H	20
3.6	Cycle d'orientation 9^H-11^H, partie francophone	20
3.6.1	Ouvertures et fermetures de classes	20
3.6.2	Effectifs par établissements au CO	21
3.7	Cycle d'orientation 9^H-11^H, partie alémanique	21
3.7.1	Ouvertures et fermetures de classes	21
3.7.2	Effectifs par établissements au CO	21
3.8	Pédagogie spécialisée	21
3.8.1	Généralités	21
3.8.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	22
3.8.3	Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité	23
3.9.	Echanges scolaires	23
3.9.1.	Généralités	23
3.9.2.	Douzième année linguistique (DAL)	24
3.9.3.	Echanges élèves / classes (EC)	24
3.9.4.	Echanges individuels de vacances (EIV)	24
3.9.5.	Fondation ch	25
3.9.6.	Région Capitale Suisse (RC –CH)	25
4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	25
4.1	Activités	25
4.1.1	Effectifs	25
4.1.2	Enseignement	26
4.1.3	Conférence et commissions	26
4.1.4	Services auxiliaires	27
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	27
4.1.6	Collaboration intercantonale	27
4.1.7	Infrastructures	27
4.1.8	Législation	28
4.2	Collège Saint-Michel	28
4.2.1	L'école en bref	28
4.2.2	Elèves	28
4.2.3	Marche générale de l'école	28
4.3	Collège Sainte-Croix	29

4.3.1	L'école en bref	29
4.3.2	Elèves	29
4.3.3	Marche générale de l'école	30
4.4	Collège de Gambach	30
4.4.1	L'école en bref	30
4.4.2	Elèves	31
4.4.3	Marche générale de l'école	31
4.5	Collège du Sud	32
4.5.1	L'école en bref	32
4.5.2	Elèves	32
4.5.3	Marche générale de l'école	32
4.6	Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)	33
4.6.1	L'école en bref	33
4.6.2	Elèves	33
4.6.3	Marche générale de l'école	34
4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives	34
4.6.5	Echanges scolaires	34
4.7	Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)	34
4.7.1	L'école en bref	34
4.7.2	Elèves	34
4.7.3	Marche générale de l'école	35
4.7.4	Bâtiment	35
4.8	Centre fri-tic	35
4.8.1	Stratégie cantonale d'intégration des MITIC dans l'enseignement	35
4.8.2	Activités	36
5	Service des affaires universitaires (SAfU)	36
5.1	Activités	36
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	36
5.1.2	Domaine universitaire	37
5.1.3	Formation des enseignants et enseignantes	37
5.2	Evénements particuliers	37
5.2.1	Domaine suisse des hautes écoles	37
5.2.2	Domaine universitaire	37
5.2.3	Formation des enseignants et enseignantes	38
6	Université (Uni)	38
6.1	Activités	38
6.1.1	Etudiants et étudiantes	38

6.1.2	Organes centraux	39
6.1.3	Corps professoral	39
6.1.4	Recherche	39
6.1.5	Enseignement	39
6.2	Evénements particuliers	39
7	Haute Ecole pédagogique (HEP)	40
7.1	Activités	40
7.1.1	Formation initiale	40
7.1.2	Ressources et documentation pédagogique	40
7.1.3	Formation continue	41
7.1.4	Recherche	41
8	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	42
8.1	Activités	42
8.1.1	Préparation au choix professionnel	42
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	42
8.1.3	Centre d'information professionnelle	42
8.1.4	Consultation individuelle	42
8.1.5	Orientation des adultes	42
8.1.6	Choix scolaire et professionnel des jeunes	43
8.1.7	Evénements particuliers	43
8.2	Formation des adultes	43
8.2.1	Commission de la formation des adultes	43
8.2.2	Université populaire	43
8.2.3	Association Lire et Ecrire	44
8.2.4	Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne	44
8.2.5	Validation des acquis	44
9	Service des subsides de formation (SSF)	44
9.1	Activités	44
9.1.1	Commission des subsides de formation	44
9.1.2	Bourses cantonales	44
9.1.3	Prêts d'études	45
9.1.4	Subventions fédérales	45
10	Service du sport (SSpo)	45
10.1	Activités	45
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	45
10.1.2	Education physique	45

10.1.3	Jeunesse+Sport	46
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	47
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	47
10.1.6	Evénements particuliers	47
11	Service de la culture (SeCu)	48
11.1	Commissions	48
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	48
11.1.2	Commission des affaires culturelles	48
11.2	Subventions en faveur de la culture	48
11.2.1	Eléments statistiques	48
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	48
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	48
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	49
11.2.5	Subventions ordinaires	49
11.2.6	Contributions financières de la Loterie romande	50
11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	50
11.2.8	Bourse de mobilité à la création artistique	50
11.2.9	Bourse d'encouragement à la création littéraire	50
11.2.10	Enquête photographique fribourgeoise	50
11.2.11	Fonds Pierre et Renée Glasson	50
11.2.12	Coopération	50
11.2.13	Résidences d'artistes à l'étranger	51
11.2.14	Culture et école	51
11.2.15	Patrimoine culturel immatériel	51
11.3	Evénements particuliers	51
11.4	Surveillance et coordination des institutions culturelles	51
11.5	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	52
11.5.1	Bases légales et ressources humaines	52
11.5.2	Activités	52
11.6	Bibliothèque cantonale et universitaire	53
11.6.1	Commission	53
11.6.2	Direction et services généraux	54
11.6.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	55
11.6.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	55
11.6.5	Secteur Technologies de l'information	56
11.6.6	Secteur Acquisitions	56
11.6.7	Secteur Catalogage	57

11.6.8	Secteur Public	57
11.6.9	Secteur Logistique	57
11.6.10	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	58
11.7	Conservatoire	58
11.7.1	Commission	58
11.7.2	Activités	58
11.8	Musée d'art et d'histoire	60
11.8.1	Commission	60
11.8.2	Personnel	60
11.8.3	Activités	60
11.8.4	Organisation interne	62
11.8.5	Evénements particuliers	62
11.9	Musée d'histoire naturelle	62
11.9.1	Commission	62
11.9.2	Effectif	62
11.9.3	Bâtiment et équipement	62
11.9.4	Fréquentation	63
11.9.5	Impact médiatique	63
11.9.6	Transmission du savoir	63
11.9.7	Gestion des collections et recherche	63
11.9.8	Centre de compétence et de consultation	64
11.10	Château de Gruyères	64
11.10.1	Conseil de fondation	64
11.10.2	Activités	64
11.11	Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	65
11.11.1	Conseil de fondation	65
11.11.2	Activités	65
11.12	Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle	66
11.12.1	Conseil de fondation	66
11.12.2	Exposition et animations	66
11.13	Musée romain de Vallon	66
11.13.1	Conseil de fondation	66
11.13.2	Expositions et animations	66
12	Service archéologique (SAEF)	67
12.1	Activités	67
12.1.1	Interventions de terrain : fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection	67
12.1.2	Collaborations	68

12.2	Elaboration et publications	68
12.2.1	Autres articles	68
12.2.2	Graphisme et dessin, photographie et infographie	69
12.3	Conservation et restauration	69
12.3.1	Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)	69
12.3.2	Collections	69
12.4	Archivage	70
12.5	Événements particuliers	70
12.5.1	Médiation, manifestations expositions et autres	70
12.5.2	Conférences et cours	70
13	Service des biens culturels (SBC)	70
<hr/>		
13.1	Activités	70
13.1.1	Recensement des biens culturels	70
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	71
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	71
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	71
13.1.5	Expertise et conseils	72
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	72
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	72
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	73
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	73
13.1.10	Commissions	73
13.2	Événements particuliers	73
14	Etat du personnel	73
<hr/>		

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

1.1 Activités

1.1.1 En général

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers.

Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation de ou participation à des projets et à des séances et de conférences données sur divers thèmes. En 2015, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de mise en œuvre de la loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014, ceux visant à actualiser l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement, ou encore ceux commémorant les 250 ans de la naissance du Père Girard. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, aux groupes de travail sur la cyberadministration, au désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, au développement durable.

1.1.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés pour l'année 2015.

1.1.2.1 Mise en œuvre de la loi scolaire du 9 septembre 2014

La loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 (loi scolaire, LS) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2015, à l'exception de son article 18 al. 1, qui entrera en vigueur au 1^{er} août 2016. A noter que la reprise par le canton des frais des traitements des autorités scolaires et des charges qui leurs sont liées, celle des frais des moyens d'enseignement reconnus, de même que la nouvelle répartition des charges des traitements du corps enseignant et des services de psychologie scolaire, logopédie et psychomotricité est effective au 1^{er} janvier 2016. La reprise par les communes des frais des transports scolaires sera quant à elle effective au 1^{er} août 2018.

Dès l'annonce de non-aboutissement du referendum lancé contre la LS, les travaux de mise en œuvre ont pu reprendre, avec un délai raccourci de plusieurs semaines. Les Services de l'enseignement obligatoire et le Secrétariat général ont organisé et mis en route plusieurs chantiers à cet effet. Le Directeur de l'instruction publique a présidé cinq soirées d'information organisées en mai et juin par les sept préfets et destinées à l'ensemble des autorités scolaires locales. Les responsables d'établissement ont quant à eux suivi une série de formations adaptées à leurs nouvelles responsabilités (cf. chapitre consacré à l'enseignement obligatoire, point 3.1.1).

Parallèlement, l'avant-projet de règlement d'exécution (RLS) a été mis en consultation du 15 avril au 31 août 2015. Le but même d'une consultation est de prendre l'avis des milieux concernés et de tester l'acceptabilité de l'une ou l'autre hypothèse nouvelle. Dans le cas du RLS, certains milieux ont fait publiquement état de dures critiques contre l'avant-projet, estimant que certaines identités régionales allaient être détruites et que l'harmonisation proposée allait mettre à mal la qualité de l'école. Ces critiques arrivaient alors que la DICS retravaillait l'avant-projet de RLS en fonction des résultats de la consultation ; elles n'étaient dès lors plus correctement fondées. Par ailleurs, elles ne tenaient pas compte de l'obligatoire égalité de traitement entre les élèves du canton, égalité de traitement qui est le

fondement de l'harmonisation demandée notamment durant les séances plénières du Grand Conseil. La DICS sera en mesure de présenter un projet de RLS au Conseil d'Etat au cours du premier semestre 2016.

1.1.2.2 Analyse de l'évolution du nombre de postes de travail dans le secteur de l'enseignement et inventaire des mesures en vue de maîtriser leur croissance

Durant l'élaboration du plan financier et du programme de législature 2012–2016, le Conseil d'Etat a observé que malgré les efforts constants pour limiter la croissance du nombre de postes dans l'enseignement tout en devant accompagner l'évolution démographique, les effectifs continuent néanmoins de progresser à un rythme soutenu.

Par arrêté du 29 janvier 2013, le Conseil d'Etat avait confié un mandat d'analyse aux Directions concernées, soit la DICS, la DIAF et la DEE, dans le but d'examiner l'évolution du nombre de postes dans l'ensemble du secteur de l'enseignement et de proposer des moyens éventuels permettant de maîtriser cette croissance. Le rapport final lui avait été transmis le 28 octobre 2013. Du 19 février au 20 avril 2014, le Conseil d'Etat a mis en consultation un rapport, muni de 14 propositions de mesures visant à réduire l'accroissement des EPT d'enseignement de 110 unités à 70 (soit environ 40 EPT, ou quelque 4,4 millions de francs). Des échanges ont eu lieu avec la Fédération des Associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE). Le Gouvernement a plusieurs fois analysé la situation au cours de l'année 2014.

Le 27 janvier 2015, le Conseil d'Etat a confié un mandat à un groupe de travail composé de cinq représentant-e-s de la FEDE et de 5 représentant-e-s de l'Etat, dont le Directeur de l'instruction publique qui le présidait. L'objectif était d'analyser les 14 propositions mises en consultation et, pour celles qui étaient rejetées par la FEDE, de proposer des mesures alternatives aboutissant au même résultat financier. Après une séance d'échanges généraux et quatre séances spécifiquement liées aux mesures d'économie, les mesures acceptées par la FEDE représentaient un montant de quelque 1,8 million de francs. Une autre mesure représentant 1,8 million de francs a été détachée du « paquet » des économies pour rejoindre la décision du Conseil d'Etat à venir concernant le RLS. Enfin, il a été renoncé à des propositions se montant à quelque 0,9 million. Soucieux du partenariat social, le Gouvernement a décidé, en octobre et en décembre 2015, de s'en tenir là pour l'instant, tout en prévoyant de mandater un nouveau groupe de travail en début 2016 pour maintenir l'objectif de départ.

1.1.2.3 Concept de pédagogie spécialisée

A la suite de la consultation qui a eu lieu en 2012, le Conseil d'Etat avait demandé à la DICS, le 7 octobre 2013, de réviser le projet dans certains domaines déterminés. Ces travaux ont occupé le SESAM, les services de l'enseignement et le SG-DICS jusqu'à la présentation d'une nouvelle version au Directeur ICS, que celui-ci a mis en discussion au sein du Groupe faitier le 26 novembre 2014. Le projet finalisé a été présenté au Conseil d'Etat, qui l'a adopté le 16 mars 2015. Un avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée a ensuite été mis en consultation du 25 juin au 15 octobre 2015 (cf. chapitre consacré à l'enseignement obligatoire, point 3.1.4).

1.1.2.4 Travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)

A la suite des premières tables rondes qui avaient eu lieu dès 2013, un premier avant-projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur a été discuté au cours de deux tables rondes présidées par le Directeur ICS et auxquelles participaient des représentants des associations de parents, des associations professionnelles, des recteurs des écoles du S2 et des services concernés de la DICS. Un texte consolidé pourra être mis en consultation dans le courant 2016.

1.1.2.5 Autres événements particuliers en bref

Le Secrétariat général a planifié et piloté la refonte des sites internet des services de l'enseignement obligatoire en un seul site (cf. chapitre consacré à l'enseignement obligatoire, point 3.1.1). Il est également fortement impliqué dans le projet de réactualisation des objectifs et des modalités d'intégration des MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement, pour lequel une pré-étude a été réalisée en 2015 et des mandats d'étude ont été confiés à des groupes de travail en fin 2015.

En cette année des 250 ans de la naissance du Père Grégoire Girard, le Secrétariat général, qui assume la présidence et le secrétariat de la Fondation du Père Girard, a veillé au bon déroulement des nombreux événements organisés (cf. site <http://gregoiregirard.ch/?Accueil>).

D'autres événements figurent dans les chapitres des services directement concernés.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2015, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : renouvellement de la déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de la formation, possibilités de gouvernance des cantons dans le contexte du nombre croissant de mesures de pédagogie spécialisée, bilan 2015 de l'harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, Cst. fédérale dans le domaine de la scolarité obligatoire, programme de travail 2015-2019. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site internet de la Conférence.

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière ; il accèdera au Comité de la CDIP au 1^{er} janvier 2016. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux.

1.2.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2015, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants : missions et prestations de RERO, moyens d'enseignement romands, bilan 2015 de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande, soutien au livre et à la lecture. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site internet de la Conférence à l'adresse <http://www.ciip.ch/>.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

1.2.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Depuis 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, délègue une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Ce fonctionnement a montré sa pertinence. La NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité et au site internet de la Conférence à l'adresse <https://www.d-edk.ch/>.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK. Le Secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK, alors que c'est le chef du DOA qui siège à la Conférence des secrétaires de département de la NWEDK.

1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 509 883 (2 148 644) francs pour 159 (138) élèves, étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 532 345 (1 795 870) francs pour l'accueil de 115 (121) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2014/15, 460 (464) ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 5 052 416 (4 863 840) francs et 780 (728) ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) pour des coûts de 14 000 989 (11 916 025) francs.

1569 (1355) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 163 (103) en école des métiers pour un total de quelque 12 622 249 (12 393 270) francs.

1.3 Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspecteurs et d'inspectrices, de directeurs et directrices d'école ou de jurys d'examens, et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 62 (61) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2015, 38 (51) concernant l'enseignement de langue française et 24 (10) concernant l'enseignement de langue allemande. 3 (2) recours ont été déclarés irrecevables, 1 (0) a été admis, 8 (11) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 48 (43) ont été rejetés et 2 (5) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 1 (2) recours a été déposé contre une décision de la Direction. Il est en cours d'instruction.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

1.4 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2015/16 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2014/15 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2015 s'élève à 756 390 (733 581) francs pour l'école enfantine, 7 171 183 (6 943 765) francs pour l'école primaire et 1 555 578 (1 529 866) francs pour le cycle d'orientation.

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

- > Décret du 12 février 2015 relatif à l'initiative législative entièrement rédigée « Centre cantonal de natation » (votation populaire) ;
- > Loi du 12 février 2015 constituant le contre-projet à l'initiative législative « Centre cantonal de natation » ;
- > Loi du 21 mai 2015 sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF) ;
- > Loi du 25 juin 2015 portant dénonciation du concordat intercantonal de coordination universitaire ;
- > Loi du 10 septembre 2015 sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch).

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 20 janvier 2015 concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise ;
- > Ordonnance du 20 janvier 2015 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise pour l'année académique 2015/16 ;
- > Ordonnance du 20 janvier 2015 ratifiant les modifications des statuts de l'Université de Fribourg ;

- > Ordonnance du 20 janvier 2015 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2015/16 ;
- > Ordonnance du 16 mars 2015 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2015/16 ;
- > Ordonnance du 16 mars 2015 fixant les arrondissements pour l'inspection des écoles primaires et des écoles du cycle d'orientation ;
- > Ordonnance du 30 juin 2015 modifiant l'arrêté fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées ;
- > Ordonnance du 9 juillet 2015 modifiant le règlement sur le sport ;
- > Ordonnance du 25 août 2015 sur le subventionnement de piscines (OPiscines) ;
- > Ordonnance du 30 novembre 2015 modifiant le règlement sur les études gymnasiales.

2 Service des ressources (SRess)



Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

2.1 Activités

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalentes plein temps	
Ecole primaire 1 ^H -2 ^H	561	(603)	392	(389)
Ecole primaire 3 ^H -8 ^H	2077	(2116)	1416	(1408)
Cycle d'orientation 9 ^H -11 ^H	1298	(1307)	921	(921)
Ecoles du secondaire II	594	(580)	424	(420)
Haute Ecole pédagogique	84	(86)	51	(52)
Total	4614	(4692)	3204	(3190)

2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1 ^H -2 ^H	6	412	1	142	98,8 %
Ecole primaire 3 ^H -8 ^H	230	1291	72	484	85,5 %
Cycle d'orientation 9 ^H -11 ^H	388	562	144	204	59,0 %
Ecoles du secondaire II	233	184	82	95	47,0 %

2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2014/15, on a enregistré 20 (28) démissions en 1^H-2^H dont 9 (8) pour raison d'âge, 115 (93) dont 51 (33) pour raison d'âge en 3^H-8^H, 72(49) dont 41 (25) pour raison d'âge au cycle d'orientation, 34 (13) dont 24 (7) pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés primaires, 297 (256) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 144 (102) à plein temps. Ils ont tous pu être pourvus mais, cette année encore, les candidat-e-s diplômé-e-s se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Une dizaine de personnes en cours de formation ont été engagées à temps partiel. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 67 (56) postes ont été mis au concours, dont 12 (13) à plein temps. La difficulté de recrutement de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans la partie francophone et dans le domaine des langues étrangères. Les écoles ont pu engager plusieurs personnes détentrices de diplômes pour le degré secondaire supérieur. Elles ont également fait appel à des étudiant-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 24 (8) postes ont été mis au concours dont 2 (2) à plein temps. Les personnes nouvellement engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2015/16, plus de 1400 (1300) contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut.

2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le programme DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'internet.

3 Service de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Herbert Wicht

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire, ainsi que le Service de l'enseignement spécialisé ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever :

- > Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) et le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) ont travaillé à la création d'un site web commun, présentant une vue harmonisée de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. De nouveaux contenus regroupés par thèmes et élaborés en partenariat avec les différents intervenant-e-s sur le terrain, ont été développés pour répondre aux préoccupations principales des parents et de la population en général. A disposition depuis le 27 août 2015 à l'adresse : www.fr.ch/osso. L'ensemble des documents liés à la gestion administrative et pédagogique des établissements scolaires et des classes ont été quant à eux centralisés sur la plateforme www.friportail.ch, sous un nouvel onglet « GESTION » et sont à disposition des professionnels de l'école. Ce service sera également bientôt accessible pour la partie germanophone du canton.
- > La loi scolaire adoptée en septembre 2014 fixe un cadre revisité à l'école, dont le but est de donner à celle-ci les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en fonction des besoins. Grâce à 165 articles répartis en 13 chapitres, l'avant-projet de règlement concrétise la loi sur la scolarité obligatoire dans plusieurs domaines, dont les transports scolaires, l'apprentissage de la langue partenaire, les congés, les effectifs de classe, le conseil des parents ou encore de nouvelles mesures de soutien. Son entrée en vigueur a nécessité plusieurs changements au niveau de l'organisation de l'école et des autorités scolaires. Ainsi, des responsables d'établissement (RE) ont été nommés dans chaque cercle scolaire. Ils sont devenus les supérieurs-e-s hiérarchiques des enseignant-e-s au niveau primaire. Une formation ad hoc a été dispensée aux cadres de l'enseignement (inspecteurs et inspectrices, directeurs et directrices des écoles du CO, responsables d'établissement). Elle englobe la gestion du personnel, la gestion administrative, les aspects juridiques et pédagogiques. De même, les cahiers des charges des fonctions

-
- suivantes ont dû être revus : inspecteur et inspectrice scolaire, directeur et directrice d'une école du CO, responsable d'établissement, adjoint-e de direction (primaire – CO). Sur la base de ces documents, la commission EVALFRI va réévaluer la classification de ces fonctions.
- > Les compétences des inspectorats scolaires se sont élargies pour s'étendre désormais de la 1H à la 11H. Les élèves seront suivis par la même instance durant toute leur scolarité obligatoire. Le développement de l'école et de l'enseignement bénéficieront d'une plus grande cohérence horizontale et verticale. Ainsi, le passage de l'école primaire au cycle d'orientation, puis du cycle d'orientation aux autres écoles de formation ou à la formation professionnelle sera assuré de manière optimale. La qualité de l'école, la surveillance et le pilotage restent en main d'une inspectrice ou d'un inspecteur. De plus en plus d'élèves avec des besoins particuliers sont intégrés dans l'école ordinaire. Une inspectrice ou un inspecteur peut ainsi suivre leur parcours durant toute la durée de la scolarité obligatoire, en collaboration avec les spécialistes qui accompagnent l'enfant concerné. L'inspectrice ou l'inspecteur devient, avec la nouvelle loi, le ou la supérieur-e hiérarchique des responsables d'établissements et des directrices et directeurs de CO. La répartition en 11 arrondissements d'inspectorat s'inspire de celle qui existait pour les CO. Une attention particulière a été portée à l'équilibre entre chaque arrondissement en ce qui concerne le nombre de personnes répondantes, de classes et d'écoles du cycle d'orientation. Depuis le 01.08.2015, le canton est subdivisé en 8 arrondissements d'inspectorat francophones et 3 arrondissements germanophones. Si la nouvelle organisation est en vigueur depuis le 1^{er} août 2015 dans la partie germanophone, la mise en place de l'inspectorat scolaire 1H -11H se concrétisera, pour la partie francophone du canton, dès le 1^{er} août 2016, comme prévu initialement.
 - > Enseignement des langues : les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2015/16 portent sur la généralisation du nouveau moyen d'anglais en 9H (1^{re} CO) et l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement d'allemand langue étrangère en 5H (3^e primaire) pour la partie francophone du canton. Il sied de citer également le renforcement des projets d'intégration intensive de l'allemand dans neuf écoles du CO francophone, dont un en collaboration entre les deux sections linguistiques sur le site du CO de Morat ainsi que le lancement d'un projet favorisant les échanges durant la scolarité obligatoire subventionné par l'Office fédéral de la culture (OFC) qui concerne l'ensemble des écoles du cycle 3 du canton, la poursuite de l'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français dans les écoles de langue allemande qui concerne la 2e année de CO. Pour la partie alémanique du canton, ces mesures s'inscrivent dans le cadre du projet Passepartout qui implique six cantons (FR, BE, BL, BS, SO, VS).
 - > Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été inscrits dans la loi sur le sport et définis dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2015/16, le service a reçu 575 (521) demandes et en a accepté 426 (411) dont 234 (229) en statut SAF, 160 (145) en espoirs et 32 (37) hors canton. Sur ce nombre, 36 (35) concernent des artistes, dans les domaines de la danse et de la musique. 186 (177) élèves bénéficient du programme au secondaire 1 et 164 (145) au secondaire 2.
 - > Les trois axes du dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales, à savoir les mesures internes, l'unité mobile et les classes relais, ont été à nouveau fortement sollicités. L'unité mobile a traité 108 (139) nouvelles situations, dont 65 (60) concernaient le cycle d'orientation et 43 (79) l'école primaire. Plus de la moitié des prestations sont dédiées au domaine du soutien et du conseil, un 45 % est consacré à la prise en charge socio-éducative et à la gestion de situations ; le petit pourcentage restant sert aux projets et à la formation continue. Les deux classes relais de Fribourg et celle de Bulle ont accueilli 28 (29) élèves. 12 élèves ont réintégré l'école à la fin du placement ; pour 14 élèves une autre solution a été trouvée, dont le stage long en entreprise pour 7 élèves ; 2 élèves ont poursuivi le placement.

Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter avec une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIR), désormais présidée par les chefs de service, et une Conférence des directeurs du cycle d'orientation (CDCO). Pour la partie alémanique, compte tenu de la mise en place du nouvel inspectorat, une conférence des responsables d'établissement a également été instituée. Elle est présidée par les inspecteurs et les

inspectrices scolaires. Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2015, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné les points suivants en toute priorité :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction de CO, responsables d'établissement primaire) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, trois personnes recevront leur titre le 29 janvier 2016, à la HEP VD, après avoir suivi, en 2015, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Médiation scolaire : une nouvelle volée de formation 2015/17 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Celle-ci comprend à nouveau des candidat-e-s du CO (8), des gymnases (2) et de l'enseignement professionnel (3). Pour la volée 2013/15, 8 enseignant-e-s du CO francophone ont reçu leur CAS en septembre 2015.
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF) et de l'Association des maîtres du cycle d'orientation francophone (AMCOFF) afin d'échanger sur les préoccupations du corps enseignant.

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Poursuite de la mise en œuvre du concept de qualité « Développer ensemble une école de qualité » dont le thème principal, la différenciation dans l'enseignement, a pour objectif de prendre en considération l'hétérogénéité des classes et les tensions qui existent entre ce qu'il est nécessaire de développer en commun et ce qu'il est possible d'atteindre individuellement.
- > « Lehrplan 21 » : L'entrée en vigueur du « Lehrplan 21 » est prévue, dans la partie alémanique du canton, pour la rentrée scolaire 2019/20. Les travaux préparatoires ont commencé. Les groupes de travail pour l'école primaire et secondaire (corps enseignant et spécialistes en didactique) analysent actuellement les axes de développement principaux par branche et évaluent les besoins en nouveaux moyens d'enseignement voire la nécessité de retravailler les moyens d'enseignement existants, afin de pouvoir offrir, en collaboration avec la HEP-FR, un soutien adéquat et coordonné aux enseignant-e-s afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau plan d'étude « Lehrplan 21 ». Un groupe de travail interne au DOA prépare plusieurs variantes de grilles horaires 1H-11H. Une d'entre elles sera mise en consultation large, dans le but de valider une grille horaire définitive à fin 2016 qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2019/20 (www.lehrplan.ch).
- > Projet « Passepartout » : depuis 2006, les cantons de Berne, Bâle Ville et Campagne, Soleure ainsi que les parties alémaniques du Valais et de Fribourg mettent en place la stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues. Cette stratégie a été élaborée en 2004 au niveau de la CDIP par l'intermédiaire de ce projet linguistique intercantonal : Français avec le moyen d'enseignement « Mille Feuilles » dès la 5H et « Clin d'œil » dès la 9H (1^{re} langue étrangère), Anglais avec le moyen d'enseignement « New World » (2^e langue étrangère) dès la 7H. Afin d'assurer un enseignement différencié dans les classes à double niveaux, un groupe de travail élabore actuellement des moyens d'enseignements électroniques supplémentaires. Des moyens d'enseignements électroniques supplémentaires à « Clin d'œil 7 » sont également en cours d'élaboration. La première volée d'élèves ayant bénéficié du programme « Passepartout » arrivera à la fin de la scolarité obligatoire en été 2016 et passera au niveau du secondaire 2 ou de la formation professionnelle. En préparation à ce passage, des séances d'information et de formation continue sont organisées pour les écoles concernées par la

prise en charge de ces élèves. Le projet « Passepartout » devrait être complètement terminé d'ici à l'été 2018 (www.passepartout-sprachen.ch).

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Finalisation du concept cantonal de pédagogie spécialisée à la suite de la consultation et présentation de la version révisée au Conseil d'Etat en vue de son adoption. Dans sa séance du 16 mars 2015, le Conseil d'Etat a approuvé le concept cantonal ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;
- > Elaboration de l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, mise en consultation du texte suivie des travaux de dépouillement de la consultation dans le but d'apporter les modifications nécessaires à l'avant-projet de loi ;
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans l'utilisation de la procédure d'évaluation standardisée dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée ;
- > Analyse financière des institutions spécialisées par la mise en œuvre d'un mandat complémentaire concernant l'analyse de l'offre institutionnelle afin de dégager des pistes potentielles d'économies en lien avec les mesures structurelles et d'économie ;
- > Suite des travaux destinés à l'élaboration d'un projet de cadre réglementaire à l'école obligatoire et au secondaire 2 sur la « Compensation des désavantages » en application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 ;
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales.

3.1.5 Effectifs

3.1.5.1 Ecole primaire : 1^H-2^H (EE1-EE2)

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Nbre d'élèves en 1 ^H	2673	2687	791	808	3464	3495
Nbre d'élèves en 2 ^H	2661	2728	864	832	3525	3560
Total des élèves (1 ^H -2 ^H)	5334	5415	1655	1640	6989	7055
Nombre de classes	287	286,50	88,40	87,70	375,40	374,20
Moyenne par classe	18,58	18,90	18,72	18,70	18,61	18,85

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 0,5 (+5,5) unité et celui des élèves a augmenté de 81 (+55). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 0,7 (+0,65) unité et celui des élèves de 15 (+54). Pour l'ensemble du canton, on constate une diminution du nombre de classes de 1,2 (+6,15) unités et une augmentation du nombre d'élèves correspondant à 66 (+109).

3.1.5.2 Ecole primaire : 3^H-8^H

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Nbre d'élèves en 3 ^H	2778	2701	752	802	3570	3503
Nbre d'élèves en 4 ^H	2742	2828	747	776	3489	3604
Nbre d'élèves en 5 ^H	2616	2675	722	732	3338	3407
Nbre d'élèves en 6 ^H	2686	2674	783	732	3469	3406
Nbre d'élèves en 7 ^H	2649	2627	807	789	3456	3416
Nbre d'élèves en 8 ^H	2517	2672	760	836	3277	3508
Total des élèves (3 ^H -8 ^H)	15 988	16 177	4571	4667	20 559	20 844
Nombre de classes	819,75	835	244,45	243,60	1064,20	1078,60
Moyenne par classe	19,50	19,37	18,69	19,15	19,31	19,32

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 15,25 (+13) unités et celui des élèves de 189 (+323). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 0,85 (-0,35) unité et celui des élèves a augmenté de 96 (+13). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 14,4 (+13,35) unités et celle du nombre d'élèves correspond à 285 (+310). En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 187 (178) élèves fréquentent 23 (24) classes de développement, dont 142 (131) élèves dans 18 (18) classes francophones et 45 (46) élèves dans 6 (6) classes alémaniques.

3.1.5.3 Cycle d'orientation : 9^H-11^H

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Nbre d'élèves en 9 ^H	2760	2665	804	804	3564	3469
Nbre d'élèves en 10 ^H	2850	2797	857	796	3707	3593
Nbre d'élèves en 11 ^H	2817	2905	908	924	3725	3829
Total des élèves (9 ^H -11 ^H)	8427	8367	2569	2524	10 996	10 891
Nombre de classes	411,50	404	143	144	554,50	548
Moyenne par classe	20,47	20,71	17,96	17,52	19,75	19,87

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 7,5 (+6) unités et celui des élèves de 60 (0) élèves. Cette situation s'explique par le fait qu'au CO, le nombre total des classes dépend du nombre d'élèves par type de classe et degré dans chaque CO, et que les élèves allophones sont intégrés depuis l'année scolaire 2015/16 dans les classes ordinaires. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté d'une unité (+1) et celui des élèves a diminué de 45 (-45). Au total, la diminution du nombre de classes est de 6,5 (+3) unités et celle du nombre d'élèves correspond à 105 (+7).

3.2 Ecole primaire 1^H-2^H (EE1-EE2), partie francophone

3.2.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2015/16, les 8 arrondissements de la partie francophone du canton comptent 286,5 (287) classes enfantines. En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 2687 (2673) en 1^H et 2728 (2661) en 2^H pour un total de 5415 (5334) élèves. Il a fallu procéder à 13 ouvertures de classes et à 13,5 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 0,5 (+5,5) classe.

3.2.2 Effectifs en 1^H-2^H (EE1-EE2)

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine campagne	81,00	1516	80,00	1518
Ville de Fribourg	30	566	31	585
Broye	41,25	742	42	771
Glâne	31	605	30	603
Gruyère	64,75	1199	64	1214
Lac	15	277	14,50	276
Veveyse	24	429	25	448
Total	287	5334	286,50	5415

3.3 Ecole primaire 1^H-2^H (EE1-EE2), partie alémanique

3.3.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2015/16, les 4 arrondissements de la partie alémanique du canton comptent 87,7 (88,4) classes enfantines. En ce qui concerne le nombre d'élèves, la répartition est la suivante : 808 (791) en 1^{re} année et 832 (864) en 2^e année pour un total de 1640 (1655) élèves. Il a fallu procéder à 3,4 ouvertures de classes et à 4,1 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 0,7 (+1,7) classe.

3.3.2 Effectifs en 1^H-2^H

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	24,7	490	24,0	473
Fribourg	11,5	210	14,0	247
Gruyère	1,0	17	1,0	11
Singine	51,2	938	48,7	909
Total	88,4	1655	87,7	1640

3.4 Ecole primaire 3^H-8^H, partie francophone

3.4.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2015/16, les 8 arrondissements de la partie francophone du canton comptent 835 (819,75) classes primaires. Le nombre total d'élèves correspond à 16 177 (15 998). Il a fallu procéder à 25,25 ouvertures de classes et à 10 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une augmentation de 15,25 (+13) classes.

3.4.2 Effectifs en 3^H-8^H

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Sarine campagne	240	4676	241,25	4645
Ville de Fribourg	83	1493	86	1611
Broye	112,50	2200	114	2253
Glâne	90	1733	90,25	1760
Gruyère	173	3494	179	3532
Lac	48,25	909	48,50	904
Veveyse	73	1483	76	1472
Total	819,75	15 988	835	16 177

3.5 Ecole primaire 3^H-8^H, partie alémanique

3.5.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2015/16, les 4 arrondissements de la partie alémanique du canton de Fribourg comptent 243,6 (244,45) classes primaires. Le nombre total d'élèves correspond à 4739 (4571). Il a fallu procéder à 4,85 ouvertures de classes et à 5,8 fermetures. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 0,95 (4,3) classes.

3.5.2 Effectifs en 3^H-8^H

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lac	77,80	1437	69,00	1451
Fribourg	29,15	542	36,00	619
Gruyère	3,00	47	3,00	55
Singine	134,50	2545	135,60	2614
Total	244,45	4571	243,60	4739

3.6 Cycle d'orientation 9^H-11^H, partie francophone

3.6.1 Ouvertures et fermetures de classes

A la rentrée 2015/16, les 13 établissements de la partie francophone du canton comptent 404 classes (411,5 en 2014/15 avec les 9 classes d'accueil). Le nombre total d'élèves correspond à 8367 (8427). Il a fallu procéder à 4 ouvertures de classes, à 2,5 fermetures et à la réorganisation des 9 classes d'accueil. Pour l'ensemble de l'opération, on constate une diminution de 7,5 classes y compris la réorganisation des classes d'accueil.

3.6.2 Effectifs par établissements au CO

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Belluard	36	726	34	688
Bulle	45	959	44	973
Domdidier	22	478	22	458
Estavayer	36	760	35	712
Gibloux	19	374	19	373
Glâne	41	885	42	883
Jolimont	40	804	39	806
La Tour / Jaun	46	920	45	932
Marly	29	568	28	552
Morat	10	183	10	182
Pérolles	27	534	26	537
Sarine Ouest	27,5	548	27	569
Veveyse	33	688	33	702
Total	411,5	8427	404	8367

3.7 Cycle d'orientation 9^H-11^H, partie alémanique

3.7.1 Ouvertures et fermetures de classes

Au début de l'année scolaire 2015/16, les 8 écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique comptent 143 (143) classes. Au total, 2524 (2569) élèves fréquentent le cycle d'orientation. Il a fallu procéder à 3 ouvertures de classes et à 3 fermetures.

3.7.2 Effectifs par établissements au CO

	2014/15		2015/16	
	Nbre de classes	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	17	318	18	312
Düdingen	20	396	20	365
Plaffeien	20	348	20	343
Tafers	20	367	21	377
Wünnewil	18	304	18	286
Gurmels	10	168	10	178
Kerzers	17	288	18	286
Murten	21	382	18	377
Total	143	2569	143	2524

3.8 Pédagogie spécialisée

3.8.1 Généralités

Le Service a terminé la synthèse des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé en élaborant une version révisée de concept de pédagogie spécialisée. Celle-ci a été présentée au Conseil d'Etat le 9 février 2015. Le concept de pédagogie spécialisée du canton de Fribourg a finalement été approuvé par le Conseil d'Etat le 16 mars 2015. Les travaux prioritaires se sont ensuite centrés sur l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée qui a été mis en consultation de juin à octobre 2015.

Tout au long de l'année, dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école.

3.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.8.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT 2014	EPT 2015	Evolution EPT
Direction et administration	23,27	23,18	-0,09
Conciergerie, technique et intendance	37,84	37,72	-0,12
Pers. enseignant, y c. resp. pédagogiques	200,40	203,10	2,70
Pers. enseignant services d'intégration SI, y c. resp. pédagogiques	64,72	70,29	5,57
Pers. enseignant service éducatif itinérant SEI, y c. resp. pédagogiques	21,25	21,25	0,00
Logopédistes	34,52	35,28	0,76
Psychologues	12,09	12,02	-0,07
Psychomotriciens/nes	10,18	10,52	0,34
Educateurs/trices	49,43	49,10	-0,33
Total	453,70	462,46	8,76
Stagiaires et apprenti-e-s	77,60	80,87	3,27
Total	531,50	543,50	12,00

3.8.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	2014/15			2015/16			Evolution		
	FR	FR	Evolution	DE	DE	Evolution	Total	Total	Evolution
Nombre d'élèves	786	765	-21	139	153	14	925	918	-7
Nombre de classes	113	113	0	20	21	1	133	134	1
Moyenne par classe	6,96	6,76		6,95	7,28		6,95	6,85	

3.8.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises

	2014/15			2015/16			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	17	19	36	18	18	36	0

3.8.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg

	2014/15			2015/16			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	38	1	39	32	2	34	-5

3.8.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière

	2014		2015		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle	241	64	251	57	10	-7
Handicaps divers sans déficience intellectuelle	112	67	154	69	42	2
Déficiences de la vue	18	22	12	14	-6	-8
Déficiences de l'ouïe	23	12	16	18	-7	6
Total FR/DE	394	165	433	158	39	-7
Totaux	559		591		32	

Les élèves avec une déficience intellectuelle sont encadrés par les services d'intégration de Romont (francophones) et du Schulheim-Les Buissonnets (alémaniques).

Les élèves ayant des handicaps divers bénéficient d'appuis intégratifs mis en place par le SESAM. Sont concernés des élèves souffrant d'autisme, de difficultés d'apprentissage multiples et de handicaps physiques.

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.8.2.6 Service éducatif itinérant

Le service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement d'environ 400 enfants.

3.8.3 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

3.8.3.1 Personnel occupé dans les services auxiliaires scolaires

	EPT 2014	EPT 2015	Evolution EPT
Logopédistes	61,875	61,968	0,093
Psychologues	34,310	34,835	0,525
Psychomotriciens/nes	15,803	15,600	-0,203
Total	112,000	112,500	0,500

3.8.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les services auxiliaires scolaires par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2013/14			2014/15			2013/14			2014/15			2013/14			2014/15		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	460	389	849	535	368	903	237	200	437	273	207	480	177	67	244	223	66	289
Primaire	1689	826	2515	1854	791	2645	1561	573	2134	1561	512	2073	505	110	615	525	121	646
Classe DEV	106	35	141	66	11	77	119	39	158	82	15	97	12	0	12	12	2	14
CO	138	38	176	144	32	176	402	105	507	407	96	503	26	4	30	13	0	13
Ecole privée	0	0	0	2	0	2	0	0	0	1	2	3	0	0	0	1	0	1
Total	2393	1288	3681	2601	1202	3803	2319	917	3236	2324	832	3156	720	181	901	774	189	963

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques 2015 auprès des services auxiliaires scolaires (SAS) a été effectuée au moyen d'un nouvel outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SAS. Les informations sont de meilleure qualité, mais les comparaisons avec les années précédentes sont rendues plus difficiles lors du changement de système.

3.9. Echanges scolaires

3.9.1. Généralités

La coordination des échanges scolaires a participé en février 2015 à l'exposition « Start » à Forum Fribourg et en septembre 2015 au « Rendez-vous Bilingue » à Fribourg ainsi qu'au Congrès suisse sur l'échange qui s'est déroulé à St-Gall. Elle a également participé à divers événements pour les offices d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton de Fribourg et en Suisse, dans un but d'information et de promotion des différents programmes d'échanges existants.

3.9.2. Douzième année linguistique (DAL)

La phase expérimentale pour la 12^e année linguistique dans un type de classe plus exigeant a été lancée. Tous les offices d'orientation scolaire et professionnelle et les directions d'établissement ont été informés. Une élève alémanique qui remplissait les critères d'admission a effectué une année scolaire dans cette filière.

186 élèves ont été placés en Suisse durant l'année 2014/15. Le rapport entre alémaniques, 49, et francophones, 137, n'a toujours pas trouvé l'équilibre. Par conséquent, la répartition des places pose toujours des problèmes d'organisation. 26 élèves ont choisi de faire un échange réciproque (variante 2). 73 élèves ont choisi la variante 1 (pendulaires), et 87 élèves étaient hébergés dans une famille d'accueil (variante 3).

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2014/15	Nombre d'élèves - 2015/16
FRF-> Tessin	0	0
FRD -> Tessin	0	0
FRF-> Suisse allemande	89	88
FRF-> FRD	43	49
FRD -> Romandie	18	16
DCH-> Romandie	32	33
Total filles	101	103
Total garçons	81	83
Total	182	186

3.9.3. Echanges élèves / classes (EC)

Depuis 2013, chaque classe de 10^e du CO a une classe partenaire de langue 2, avec laquelle elle est tenue de mener au moins trois activités d'échanges dans le cadre des cours de langues. Durant l'année scolaire 2014/15, 121 classes ont participé aux divers échanges impliquant ainsi 2783 élèves.

Au total, 4475 échanges, tous types (échanges de classes ou individuels) et tous niveaux confondus ont été annoncé à la coordination pour tout le canton de Fribourg.

(partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2014/15	FRF	FRD	CH	Etranger
Enfantine (EC – Echanges de classes) (0 classes)	0	0	0	0
Primaire (EC) (13 classes + 7 Klassen)	243	119	0	0
Secondaire 1 (EC) (30 classes + 9 Klassen)	608	190	0	0
Secondaire 1 (10 th) (121 classes)	2783	0	0	0
Secondaire 2 (EC) (7 classes + 3 Klassen)	144	45	0	0
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA)(5 classes-0 Klassen)	111	0	0	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	37	0	0	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	132	17	32	0
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	1	0	0
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	41	4	0	0
Total 2014/15	4099	376	32	0

3.9.4. Echanges individuels de vacances (EIV)

Sur 514 élèves inscrits, 357 élèves issus de 26 cantons ont pu participer en 2014/15 à ce programme d'échange. Pour le canton de Fribourg, 58 élèves (alémaniques et francophones) se sont inscrits et 45 (41 pour la partie francophone et 4 pour la partie alémanique) ont finalement été en mesure de réaliser l'échange. En effet, entre la coïncidence des

périodes de vacances et les disponibilités des familles qui participent au projet, il n'est pas toujours possible de trouver un échange pour les élèves intéressés.

Pour le canton de Fribourg:

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Placements	Nombre d'élèves 2014/15
Suisse (26 cantons)	357
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	41
FRD -> Tessin	0
FRD -> Romandie	4
Total canton FR	45

Le système électronique d'inscription, mis en place par la Fondation ch à Soleure, fonctionne bien. Les inscriptions et les placements d'élèves fribourgeois ont augmenté massivement par rapport à l'année scolaire 2013/14.

3.9.5. Fondation ch

Le responsable cantonal des échanges linguistiques entretient avec la Fondation ch une étroite collaboration, notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. Les programmes d'échanges européens sont toujours partiellement bloqués, mais la Fondation ch s'efforce de trouver des solutions en collaboration avec les offices fédéraux concernés.

3.9.6. Région Capitale Suisse (RC –CH)

Les échanges de classes « Sprachbad-Immersion », initiés par la Région Capitale Suisse l'année dernière seront réitérés. Le soutien logistique est assuré par le Forum du bilinguisme à Bienne, et la Région Capitale Suisse finance le projet par un montant annuel fixe. A travers ce projet, la Région Capitale Suisse renforce les activités déjà en cours au niveau cantonal et communal et encourage en particulier les échanges intercommunaux des cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)



Chef de service : **François Piccand**

4.1 Activités

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2015/16, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
FR	1716	1725	2717	2680	4433 (78,4 %)	4405 (77,9 %)
DE	478	450	743	797	1221 (21,6 %)	1247 (22,1 %)
Total	2194 (38,8 %)	2175 (38,5 %)	3460 (61,2 %)	3477 (61,5 %)	5654 (100 %)	5652 (100 %)

Par rapport à l'année scolaire 2014/15, le nombre d'élèves est stable.

4.1.2 Enseignement

4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB). Afin de garantir à long terme que la maturité gymnasiale donne accès à l'université sans examen, la CDIP a donné en mars 2012 son feu vert à la réalisation de différents projets. Les résultats de ces travaux auront des conséquences sur les contenus des plans d'études des gymnases fribourgeois, notamment par la définition de compétences disciplinaires de base requises (en langue 1 et en mathématiques) pour les études universitaires.

4.1.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG dans deux domaines : santé ou socio-éducatif. Son obtention offre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social, soit à la Haute Ecole pédagogique.

4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a engagé une réforme intitulée « Avenir des écoles de commerce » destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps. Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effective dans notre canton. Les premiers certificats (CFC et maturité professionnelle commerciale) ont été délivrés en 2015.

4.1.2.4 Passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège St-Michel. Cette formation dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures.

4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 808 élèves (y compris ceux de l'ECGF et du GYB) qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 29 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion. La session 2015 a vu la remise de 175 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

Le nouveau concept de formation gymnasiale bilingue (« classe bilingue plus » et « branche de sensibilisation » ; plus d'informations : <http://www.fr.ch/s2>) introduit lors de la rentrée scolaire 2014/15 suscite un vif intérêt : 34 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2015/16. Globalement, 25 % des gymnasiens suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

4.1.3 Conférence et commissions

4.1.3.1 Conférence des recteurs et directeurs des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le Chef de service S2, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le Chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle commerciale ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2015. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents. Par ailleurs, le S2 a rencontré à diverses reprises la Fondation ch dans le but de développer l'offre de programmes d'échange disponibles pour les élèves fribourgeois.

4.1.4 Services auxiliaires

4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation de nouvelles médiatrices et nouveaux médiateurs est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le Chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues ainsi que la réforme de l'école de commerce et l'évolution de l'école de culture générale.

4.1.7 Infrastructures

Pour faire face au fort accroissement de la population dans le sud du canton et à ses conséquences sur les effectifs scolaires, le Grand Conseil a octroyé, en février 2012, un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle. Suite à des travaux débutés en avril 2014, les locaux ont été mis en service pour la rentrée 2015/16 et leur inauguration aura lieu au printemps 2016.

Le Conseil d'Etat a décidé, le 14 décembre 2015, de proposer au Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Ces travaux sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs.

L'avancement des travaux préparatoires pour permettre l'extension du GYB est détaillé dans la partie consacrée à cet établissement.

4.1.8 Législation

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur est en cours de révision. Un premier avant-projet a été soumis aux partenaires du S2 lors de tables rondes organisées en 2015. Il sera mis en consultation durant l'année 2016.

4.2 Collège Saint-Michel

4.2.1 L'école en bref

Etudes: Maturité gymnasiale (toutes les options), Passerelle ; établissement bilingue

Elèves: 1166 au total

Corps professoral: 141 enseignant-e-s (97,24 EPT)

Recteur: M. Matthias Wider

Adresse: Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

4.2.2 Elèves

4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Gymnase francophone	570	574	25	26
Gymnase alémanique	319	305	15	14
Classes bilingues	227	222	10	10
Classes Passerelle francophone	33	46	2	2
Classes Passerelle alémanique	12	19	1	1
Total	1161	1166	53	53

4.2.2.2 Certificats délivrés

279 candidat-e-s pour la maturité gymnasiale, 134 en langue française, 79 en langue allemande et 66 en classe bilingue se sont présenté-e-s aux examens. Il y a eu 7 échecs : 6 chez les francophones, 1 chez les alémaniques et 0 dans les classes bilingues. 272 certificats de maturité ont donc été délivrés.

40 candidat-e-s se sont inscrits pour les examens de « Passerelle », 26 ont réussi (14 échecs = 35 %).

4.2.3 Marche générale de l'école

4.2.3.1 Corps professoral

Trois professeur-e-s ont été engagé-e-s (deux temps partiels, un temps complet). Deux professeurs ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

- > Diverses pièces de théâtre et d'opéra ;
- > Les théâtres des collèges avec « After Juliet. Nach Julia. Nach Romeo. » de S. Macdonald d'une part, et « Le Dragon » de E. Schwartz (mise en scène de A. Dumas) d'autre part ;
- > Films et conférences (« Académie de philosophie ») ;
- > Education politique ;
- > Matinée de la culture le 23 septembre 2015.

Le chœur St-Michel a donné plusieurs concerts publics (Martigny, Echallens, Belfaux, Ascona, Fribourg) en continuant sa collaboration avec des chœurs de jeunes de Suisse romande. Aux côtés de l'harmonie La Gérinia, le Chœur chante dans « Le Fantôme de l'Opéra ». Avec l'Orchestre de Chambre fribourgeois, « Messe de couronnement » de W.A. Mozart (18 et 19 décembre).

Le 22 mai 2015, la fanfare a présenté le programme de son concert annuel. Deux concerts RE-CREATIONS avec le Chœur du CO de la Glâne et le Chœur La Rose des vents (29 novembre et 18 décembre), sous l'égide de l'association Musica Friburgensis.

Le chœur et la fanfare du Collège St-Michel ont participé au cortège de St-Nicolas.

4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2015/16, 20 étudiant-e-s passent une année dans un autre pays ou une autre région linguistique (USA, Allemagne, Amérique du Sud, Suisse alémanique, Japon). D'autres élèves se sont décidés pour un séjour linguistique de plus courte durée (un semestre, trois mois). Le collège accueille 14 étudiant-e-s étrangers.

Les contacts par courriel avec le gymnase du Burggraben à St-Gall se poursuivent avec deux classes de 2^e année. Une classe de 3^e année est entrée en contact avec une classe de Zurich. Il y aura une rencontre à la fin de l'année scolaire.

Les échanges scolaires avec Amstelveen et Amsterdam se poursuivent : deux classes ont eu l'occasion de rencontrer leurs camarades néerlandais. Avec le gymnase Walter Eucken à Freiburg (D), le collège propose des échanges de courte durée.

Par ailleurs, 7 élèves de 2^e année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux semaines leur camarade alémanique.

4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO. L'ensemble des classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

34 élèves profitent de l'offre Tandem.

Le collège compte 10 classes bilingues, une en 1^{re}, trois en 2^e, 3^e et 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la « mention bilingue » prévue par la maturité gymnasiale.

Il y a en outre un tandem de classe terminale dont le but est de s'entraider dans la préparation du bac en langue partenaire.

4.3 Collège Sainte-Croix

4.3.1 L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale ; établissement bilingue
 Elèves: 841 au total
 Corps professoral: 119 enseignant-e-s (76,88 EPT)
 Rectrice: Mme Christiane Castella Schwarzen
 Adresse: Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.3.2 Elèves

4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Gymnase francophone	462	453	20	20
Gymnase alémanique	257	235	13	12
Classes bilingues	147	153	7	7
Total	866	841	40	39

4.3.2.2 Certificats délivrés

En 2015, 201 candidat-e-s ont réussi leur maturité gymnasiale.

4.3.3 Marche générale de l'école

4.3.3.1 Corps professoral

Un nouveau proviseur a été engagé, de même que huit enseignant-e-s à temps partiel ; deux enseignant-e-s ont quitté l'école pour raison d'âge ou autre.

4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site internet : <http://www.cscfr.ch/yoo/>, consulter *archives*)

- > Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, café littéraire ;
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3^e année ;
- > Conférences, éducation politique et débats ;
- > Révision du concept de journées thématiques et sportives et de celui des soirées de parents ;
- > Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium) parrainé par les Freiburger Nachrichten, au SUNESCO, à la semaine économique, au projet YES (Young Enterprise Switzerland).

4.3.3.3 Echanges scolaires

- > 11 élèves-hôtes : USA, Italie, Chili, Chine, Russie, Suède et Hongrie ;
- > 18 élèves en séjour linguistique de longue durée (3 à 12 mois) : USA, Argentine, Allemagne, Canada, Nouvelle-Zélande, Italie, Irlande et Suisse allemande ;
- > Echanges de courte durée (3 à 5 semaines) avec divers gymnases de Suisse (Stadelhofen, Locarno, Porrentruy) et d'Allemagne (Bamberg, Freiburg-im-Breisgau), avec Punta Arenas (Chili) et Nova Friburgo (Brésil).

4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Sept classes bilingues. Dès la première année : une filière bilingue plus ou une branche de sensibilisation à choix. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes en 2^e année, bilingue plus et bilingue standard ;
- > Certificat de maturité avec la mention « bilingue » délivré à 33 élèves : 12 alémaniques et 21 francophones ;
- > Cinq élèves francophones en section alémanique. Plusieurs autres suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.4 Collège de Gambach

4.4.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit, physique et application des mathématiques), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1) ; établissement bilingue.

Elèves: 855 au total

Corps professoral: 112 enseignant-e-s, 71,59 EPT

Recteur: M. Pierre Marti

Adresse: Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

4.4.2 Elèves

4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Gymnase francophone	369	360	17	17
Gymnase alémanique	207	189	10	10
Gymnase bilingue	32	69	2	3
Ecole de commerce francophone – MPC	156	171	6	6
Ecole de commerce alémanique – MPC	68	66	3	3
Total	832	855	38	39

4.4.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : 104 sur 108 candidat-e-s ont réussi.

Certificat de maturité professionnelle commerciale : 48 sur 50 candidat-e-s ont obtenu le certificat (dont 1 avec l'ancien système).

4.4.3 Marche générale de l'école

4.4.3.1 Corps professoral

Sept professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte quatre départs de professeur-e-s.

4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur le site internet : <http://www.cgafr.ch/>)

- > Divers spectacles, films (FIFF), conférences, concerts, opéra, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques) ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ;
- > Participation au projet ZIG (Zeitung im Gymnasium), au SUNESCO, au projet YES (Young Enterprise Switzerland) ;
- > Production de plusieurs émissions de radio (RadioGambach) ;
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois.

4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Plusieurs élèves en année linguistique à l'étranger et élèves étrangers-hôtes ;
- > Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu avec la Harker School de San Jose (USA). Un échange de classes de quinze jours a eu lieu avec l'école cantonale de Baden.

4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de la première volée de la nouvelle école de commerce ont terminé leur formation en 2015 et les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation ont été délivrés après le stage d'une année qui complète les trois ans en école (CFC et maturité professionnelle commerciale).

Présence de trois classes bilingues selon la nouvelle réglementation. Programme bilingue d'immersion partielle (cours suivis dans l'autre section linguistique). Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion).

4.5 Collège du Sud

4.5.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (MSPE, MSSA, MSTS).

Elèves: 1201 au total
Corps professoral: 134 enseignant-e-s (99,33 EPT)
Recteur: M. François Genoud
Adresse: Rue de Dardens 79, Bulle

4.5.2 Elèves

4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Gymnase	708	722	34	34
Ecole de commerce - M P C	124	115	6	6
Section ECG	299	300	14	15
MSPE	18	21	1	1
MSSA	35	26	0	0
MSTS	12	17	0	0
Total	1196	1201	55	56

4.5.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : en 2015, 150 candidat-e-s sur 156 ont obtenu le certificat.

Ecole de commerce (examens de fin de la partie école) : 21 candidat-e-s sur 22 ont réussi.

Ecole de commerce (certificat de maturité professionnelle commerciale) : les 24 candidat-e-s ont obtenu le certificat.

Certificat de culture générale : 73 candidat-e-s sur 77 ont obtenu le certificat.

Maturités spécialisées : 57 candidat-e-s sur 61 ont obtenu le certificat.

4.5.3 Marche générale de l'école

4.5.3.1 Corps professoral

Quatre professeur-e-s ont été nouvellement engagés, deux à plein temps et deux à mi-temps. Deux sont de retour après un congé non payé. Cinq professeur-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite et deux ont donné une nouvelle orientation à leur carrière.

4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2014-2015* du Collège du Sud ainsi que sur le site internet: <http://www.collegedusud.ch>.

4.5.3.3 Echanges scolaires

En 2014/15, 32 élèves ont fait un séjour linguistique ; 16 élèves ont effectué un séjour d'une année, 3 des séjours de 3 à 6 mois et 13 des séjours courts, notamment à la Kantonsschule (KS) Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud. D'autres échanges avec des KS de Suisse alémanique (KS Wil, Gymnasium Köniz-Lerbermatt, Gymnasium Oberwil) ou d'Allemagne (St Ursula Schule Hannover, Stiftung Tirschenreuth - Bayern) fonctionnent de manière ponctuelle, à la demande des élèves.

Durant l'année 2014/15, le Collège du Sud a accueilli 22 étudiant-e-s auditeurs, dont 5 pour un séjour annuel, 12 pour un séjour semestriel et 5 pour un séjour plus court. La plupart étaient des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary.

4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2015, la filière « Gymnase » comptait 213 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

4.6.1 L'école en bref

Etudes: Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (MSPE, MSSA, MSTs) ; établissement bilingue.

Elèves: 996 au total

Corps professoral: 99 enseignant-e-s (70,84 EPT)

Directeur: M. Claude Vauthey

Adresse: Avenue du Moléson 17, Fribourg

4.6.2 Elèves

4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2014/15	2015/16	2014/15	2015/16
Section francophone	1 ^{re} année	244	215 (10 bil)	10	9
	2 ^e année	194	209 (5 bil)	8	9
	3 ^e année	176	175 (7 bil)	8	8
	4 ^e année MSPE ¹⁾	74	67	3	3
	4 ^e année MSSA ²⁾	83	64	0	0
	4 ^e année MSTs ³⁾	43	52	0	0
Section alémanique	1 ^{re} année	48	58 (5 bil)	2	3
	2 ^e année	60	47 (1 bil)	3	2
	3 ^e année	61	56 (6 bil)	3	3
	4 ^e année FMFA ¹⁾	14	26	1	1
	4 ^e année FMGE ²⁾	11	13	0	0
	4 ^e année FMFA ³⁾	10	14	0	0
Total		1018	996	38	38

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

L'ECGF a terminé sa deuxième volée bilingue avec succès. Elle entame en ce moment sa troisième année bilingue (certaines classes sont associées pour les cours de mathématiques, anatomie, histoire, psychologie ou arts visuels). Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

4.6.2.2 Certificats délivrés

Certificat de culture générale : en section francophone, 165 candidat-e-s sur 174 ont obtenu le certificat ; en section alémanique, 59 candidat-e-s sur 60 ont obtenu le certificat.

Certificat de maturité spécialisée pédagogique : en section francophone, 15 candidat-e-s sur 67 ont obtenu le certificat au 7 juillet 2015 alors que 39 candidat-e-s étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ; en section alémanique, 10 candidat-e-s sur 14 ont obtenu le certificat.

Certificat de maturité spécialisée social : 36 candidat-e-s sur 43 ont obtenu le certificat en section francophone ; en section alémanique, 7 candidat-e-s sur 8 ont obtenu le certificat.

Certificat de maturité spécialisée santé : 74 candidat-e-s sur 80 ont obtenu le certificat en section francophone et les 10 candidat-e-s en section alémanique ont obtenu le certificat.

4.6.3 Marche générale de l'école

4.6.3.1 Corps professoral

5 professeur-e-s ont été nouvellement engagés, dont 4 pour au moins 12 heures hebdomadaires ainsi qu'un assistant en langue et une préparatrice en chimie ; 8 professeur-e-s ont quitté l'école en fin d'année, dont 3 pour raison d'âge.

4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre ;
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques,...) ;
- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon ;
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 38 participant-e-s, 23 francophones et 15 germanophones, répartis en 10 groupes.

Deux classes de 3^e année francophone ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues avec une classe de 1^{re} année alémanique et une classe de 3^e année alémanique.

Un échange linguistique (correspondances, SMS, Facebook puis rencontres) a eu lieu avec la FMS Sursee pour une classe de 1^{re} année francophone.

30 élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à une année dans différents pays d'Europe et d'Amérique, ainsi que 3 élèves pour la FMS Sursee et Thun. L'école a également accueilli 2 étudiantes d'échange provenant de Belgique et des Etats Unis ainsi qu'une élève de la FMS Sursee.

Un voyage linguistique en Ecosse de 5 jours a été organisé pour 29 élèves germanophones de 3^e année de l'option « English Conversation ».

4.7 Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1), école de culture générale, maturité spécialisée.

Elèves : 1125 au total

Corps professoral : 110 enseignant-e-s (86,7 EPT)

Directeur : M. Thierry Maire

Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

4.7.2 Elèves

4.7.2.1 Effectifs

	2014/15		2015/16		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2014/15	2015/16
1 ^{re} année maturité	97	20	95	21	5	5
2 ^e année maturité	108	102	90	103	9	9
3 ^e année maturité	107	74	102	82	7	8
4 ^e année maturité	88	69	105	75	7	7

	2014/15		2015/16		Classes	
1 ^{re} année ECG (*)	57	72	69	95	6	7
2 ^e année ECG (*)	50	51	49	60	4	5
3 ^e année ECG (*)	38	55	48	51	4	4
Maturité prof. commerciale	10	8	10	19	1	1
Maturité spécialisée	26	27	25	26	3	3
Total	581	478	593	532	46	49

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

Les femmes représentent 59,9 % de l'effectif.

4.7.2.2 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale : en 2015, 147 candidat-e-s sur 156 ont réussi.

Certificat de culture générale : 77 candidat-e-s sur 85 ont réussi.

Maturité professionnelle commerciale : 14 candidat-e-s sur 15 ont réussi.

Maturités spécialisées : 39 candidat-e-s sur 46 ont obtenu le certificat.

4.7.3 Marche générale de l'école

4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2015, le Conseil est présidé par la Conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2015, elle est présidée par une députée vaudoise.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-e-s.

4.7.3.2 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a légèrement augmenté afin de suivre l'évolution des effectifs.

4.7.3.3 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés dans le traditionnel *Yearbook* du GYB.

4.7.3.4 Option bilingue

A la rentrée 2015, le GYB compte 178 élèves en option bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (159), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (19).

4.7.4 Bâtiment

Suite à la demande du Conseil du GYB compte tenu de la hausse constante des effectifs, l'achat d'un terrain jouxtant l'actuelle parcelle de ce gymnase a été réalisé conjointement par les deux cantons. En 2015, le Conseil du GYB a donc pu lancer les travaux de programmation en vue de l'agrandissement, en collaboration avec les services des bâtiments des deux cantons.

4.8 Centre fri-tic

4.8.1 Stratégie cantonale d'intégration des MITIC dans l'enseignement

Dans le cadre de l'actualisation de la stratégie cantonale d'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement, la Direction ICS a défini des objectifs à atteindre et une planification.

4.8.2 Activités

Pour accompagner les écoles fribourgeoises dans leur choix d'équipement informatique (ordinateurs, beamers, tableaux blancs interactifs, etc.), le Centre fri-tic a poursuivi le développement et l'actualisation de sa documentation et de son offre de conseil, centrée sur les objectifs pédagogiques. Il a organisé environ 50 séances d'information pour des écoles et autorités communales. Il a négocié des contrats-cadres pour l'achat de logiciels, simplifiant ainsi le travail administratif des écoles et leur permettant de faire des économies.

Il a également organisé deux manifestations afin d'informer les écoles et autorités sur l'état de la situation de l'introduction des tablettes dans le contexte scolaire. Il a développé une offre afin d'aider les écoles, en particulier les écoles spécialisées, à gérer leur parc de tablettes et y déployer les applications mobiles de façon simple.

Le développement du portail cantonal « Friportail » s'est poursuivi. Le Centre fri-tic a piloté sa refonte complète. L'interface a été revue pour une simplicité d'utilisation accrue. En collaboration avec les services de l'enseignement, l'offre du Friportail a été étendue afin de mettre à disposition des collaborateurs et des collaboratrices des écoles la documentation nécessaire à la gestion de leur classe et de leur établissement. Le moteur de recherche de ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage fourni par la Bibliothèque Scolaire Numérique (BSN) de educa.ch a été adapté et mis en œuvre. La publication de ressources par le Centre fri-tic s'est poursuivie, en collaboration avec les services de l'enseignement et le Centre de documentation de la HEP-PH FR.

Le Centre fri-tic a organisé et fourni aux personnes ressources de proximité, aux écoles et enseignant-e-s des formations continues, notamment sur l'utilisation des solutions interactives dans le contexte scolaire. Il a également organisé la formation MITIC des étudiant-e-s de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a développé une séquence de robotique éducative pour les classes 8H et l'a testée dans quelques classes. Il a organisé une manifestation d'information sur la robotique éducative.

L'outil de publication de sites web fourni par le Centre fri-tic est utilisé gratuitement par environ 45 écoles francophones et alémaniques.

Le Centre fri-tic a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale et le SENOF. Il a participé au développement du Théâtre forum « Cyberharcèlement » destiné aux élèves du cycle d'orientation. Depuis 2003, il gère et assure le support pour la messagerie officielle educanet2 ainsi que pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 250 bâtiments scolaires.

5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

5.1 Activités

5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), la gouvernance de toutes les hautes écoles a été unifiée au niveau national. La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la HES-SO//FR, dans les organes communs. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, a tenu sa séance constitutive le 26 février. Présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, la formation et la recherche, elle siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions. La CSHE s'est réunie deux fois en conférence plénière et quatre fois en Conseil des hautes écoles. Elle a traité en particulier de différents objets nécessaires à la mise en place du domaine suisse des hautes écoles et de ses organes

(CSHE, mais aussi la Conférence des recteurs, le Conseil suisse d'accréditation et l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité), de nouveaux modèles de financements des universités et des HES en préparation, de différents dossiers de la formation médicale dont le projet de programme fédéral pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la Cheffe de service est membre, s'est réunie quatre fois pour préparer les dossiers de la CSHE.

Un échange régulier d'informations et des séances communes ont lieu entre le SAfU et la coordinatrice HES-SO//FR pour la DEE.

5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme, ainsi que pour élire un nouveau membre. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la Cheffe de service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH).

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 64 058 810 francs pour les étudiant-e-s confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 23 151 700 francs pour les ressortissant-e-s fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 40 907 110 francs (41 902 626 francs en 2014). La DICS a approuvé quatre nouveaux règlements d'études et deux modifications de règlements.

5.1.3 Formation des enseignants et enseignantes

La Commission HEP s'est réunie deux fois, afin de préavisier l'engagement des deux doyens de la formation initiale (francophone et alémanique) et la stratégie 2015–2018. Elle a tenu sa dernière séance le 25 novembre, une nouvelle commission de la HEP-PH FR devant être nommée pour 2016, au vu de la nouvelle loi sur la HEP-PH FR.

La Cheffe de service adjointe siège au sein de la Commission interfacultaire de la formation des enseignant-e-s et l'Université. La Commission a proposé une nouvelle fois d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DEEM. Elle a aussi suivi les travaux de restructuration de la formation des enseignant-e-s.

La Cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

5.2 Evénements particuliers

5.2.1 Domaine suisse des hautes écoles

Le Grand Conseil a adopté, le 25 juin, la loi portant dénonciation du concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999. Ce concordat est devenu caduc avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2015, de l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) auquel le canton de Fribourg a adhéré par décision du Grand Conseil du 10 septembre 2014. La Cheffe de service a été nommée par le Conseil fédéral membre de la Commission des professions médicales MEBEKO où elle représentera la CSHE pour la période 2016-2019.

5.2.2 Domaine universitaire

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 de la loi modifiant la loi sur l'Université a nécessité une adaptation des dispositions statutaires : la révision partielle des statuts a été ratifiée par le Conseil d'Etat le 20 janvier avec effet au 1^{er} janvier 2015. Une révision totale est prévue. La construction du bâtiment modulaire temporaire pour la faculté des sciences a débuté et progresse selon le calendrier, suivie par la commission de bâtisse restreinte dont la Cheffe de service est vice-présidente. Après le concours d'architecture qui a eu lieu en 2014, les études de détail pour le bâtiment de la faculté de droit en prolongement du site de Miséricorde avancent également. Un comité de pilotage, présidé par le Directeur ICS, a été constitué. La Cheffe de service en est membre, ainsi que du comité de projet. Début octobre, le Conseil d'Etat a pris une décision de principe en faveur de la création d'un master en médecine humaine à l'Université, en collaboration avec l'HFR. Les travaux sont poursuivis pour permettre une décision définitive en 2016.

5.2.3 Formation des enseignants et enseignantes

Le projet de révision de la loi sur la HEP-PH FR (LHEPF) a été adopté par le Grand Conseil le 21 mai 2015. Le SAfU poursuit les travaux législatifs liés à la réglementation d'application, qui comprendra le règlement d'exécution de la LHEPF, un règlement sur les finances, un règlement sur le personnel et un nouveau règlement d'études.

La Cheffe de service adjointe travaille à la mise sur pied à l'Université d'un domaine d'études de DAES I « musique », en collaboration avec la HEP-PH FR et le Conservatoire, de même que sur le projet d'une admission facilitée en DEEM pour les titulaires d'un Master de la Haute Ecole de Musique.

6 Université (Uni)

L'équipe rectorale actuelle est composée de : Astrid Epiney (rectrice), Astrid Kaptijn, Markus Gmür, Rolf Ingold et Thomas Schmidt.

6.1 Activités

6.1.1 Etudiants et étudiantes

		Automne 2013		Automne 2014		Automne 2015	
Total		10 164	100,0 %	10 248	100,00 %	10 324	100,00 %
a)	Étudiant-e-s selon la provenance						
	Fribourgeois	2418	23,8 %	2463	24,03 %	2467	23,90 %
	Confédérés	6011	59,1 %	6026	58,80 %	6109	59,17 %
	Étrangers	1736	17,1 %	1759	17,16 %	1748	16,93 %
b)	Étudiant-e-s selon les facultés						
	Théologie	338	3,3 %	342	3,34 %	364	3,53 %
	Droit	1633	16,1 %	1655	16,15 %	1648	15,96 %
	Sciences économiques et sociales	1830	18,0 %	1829	17,85 %	1809	17,52 %
	Lettres	4368	43,0 %	4357	42,52 %	4450	43,10 %
	Sciences						
	a) sciences naturelles	1597	15,7 %	1692	15,51 %	1690	16,37 %
	b) médecine	399	3,9 %	373	3,64 %	363	3,52 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiant-e-s appelle les remarques suivantes :

- L'effectif total des étudiant-e-s a augmenté de 0,76 %, ce qui correspond à 76 personnes.
- Selon la provenance, le nombre d'étudiant-e-s fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 0,16 %, celui des étudiant-e-s provenant des autres cantons suisses de 1,38 %, tandis que celui des étrangers a diminué de 0,63 %.
- En ce qui concerne l'effectif dans les facultés, on constate une croissance de 6,43 % en théologie et de 2,13 % en lettres, mais une baisse de 0,42 % en droit, de 1,11 % en sciences économiques et sociales et de 0,58 % en sciences est observée.
- Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrits a augmenté de 2,21 % par rapport à 2014 et concerne seulement les confédéré-e-s (+ 7,23 %). Par contre, on relève une diminution de 6,68 % du nombre des nouveaux inscrit-e-s fribourgeois et de 4,91 % des nouveaux inscrit-e-s domiciliés à l'étranger avant le début des études.
- Les chiffres des facultés sont : 60 nouveaux inscrit-e-s en théologie (46,34 %), 327 en droit (- 0,61 %), 351 en sciences économiques et sociales (- 5,7 %), 829 en lettres (4,54 %) et 517 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (+ 2,38 %).

- f) Les étudiantes constituent 59,36 % du total des étudiant-e-s et 64,11 % des débutant-e-s. A l'automne 2015, parmi les étudiant-e-s débutants, plus de 50 % étaient des femmes dans toutes les facultés, sauf en théologie (20 %). La part des étudiantes débutantes était 64,83 % en faculté de droit, 52,71 % en sciences économiques et sociales, 77,32 % en lettres et 55,32 % en sciences exactes et naturelles. Parmi les débutant-e-s en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont également majoritaires avec 71,7 %.
- g) Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a augmenté de 178 en 2014 à 190 en 2015.

6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été consacrée entre autres au fonctionnement du Sénat, à la révision totale des statuts de l'Université, au Master en médecine et au règlement sur les finances.

Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni à quatre reprises.

6.1.3 Corps professoral

14 postes de professeur-e-s ordinaires et associé-e-s ont été pourvus dans les facultés suivantes : 2 en théologie, 2 en droit, 2 en sciences économiques et sociales, 5 en lettres et 3 en sciences. Il s'agit de 3 femmes et de 11 hommes. De plus, 1 professeur associé et 1 professeure extraordinaire ont été promu professeur-e-s ordinaires, 1 en faculté de théologie et 1 en faculté des lettres. L'âge moyen des professeur-e-s est de 50 ans et 7 mois. Il est de 47 ans et 2 mois pour les professeur-e-s associé-e-s et de 53 ans et 2 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

6.1.4 Recherche

L'Université continue de développer sa position d'excellence aux niveaux national et international. Sont à mentionner – en dehors du pôle de recherche national (PRN/NCCR) Bio-Inspired Materials et de nombreux projets soutenus par le Fonds national suisse – notamment le centre interdisciplinaire Human-Ist, qui explore l'interaction homme-machine, et la collaboration au sein du Smart Living Lab, qui a pour but de faire avancer les connaissances liées à l'habitat du futur.

6.1.5 Enseignement

Différentes nouvelles offres d'études Master ont été mises en œuvre, par ex. le Master en recherche biomédicale expérimentale, le Master en études sur la famille, l'enfance et la jeunesse, le Master en bio-informatique et biologie computationnelle et le Specialized Master of Science in Physics & Chemistry of Advanced Materials. L'offre en formation continue a été élargie par le CAS Droit des migrations.

Le Conseil d'Etat a reconduit les ordonnances concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour 2015/16 et concernant la limitation du nombre d'admission à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour 2015/16.

6.2 Evénements particuliers

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier des modifications apportées à la loi sur l'Université et aux statuts de l'Université, modifications qui donnent plus d'autonomie à l'Université. Une nouvelle équipe rectorale est entrée en fonction le 16 mars et la première séance du Sénat dans sa nouvelle composition a eu lieu le 21 mai.

L'Institut de droit européen a fêté ses 20 ans avec comme orateur principal le Prof. Dr Norbert Lammert, président du « Deutschen Bundestag ».

De nombreux membres du corps professoral et autres membres de l'Université ont été récompensés par des prix et distinctions pour leurs recherches, publications et activités scientifiques. Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page Internet à l'adresse www.unifr.ch/rectorat/fr/documents. La publication du rapport 2015 est prévue en avril 2016.

7 Haute Ecole pédagogique (HEP)

Rectrice : Pascale Marro

7.1 Activités

7.1.1 Formation initiale

A ce jour, la formation initiale de la HEP-PH FR compte 556 étudiant-e-s répartis entre les filières :

- > Formation préscolaire et primaire : 470 étudiant-e-s (310 pour la filière francophone, 90 pour la filière alémanique et 70 pour la filière « diplôme bilingue »). 120 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 39 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ;
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 86 étudiant-e-s (35 en économie familiale, 21 en arts visuels et 30 en activités créatrices).

Le 26 novembre s'est tenue à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 128 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de *Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education* ont été décernés : 83 francophones, 31 alémaniques et 14 « diplômes bilingues ».

L'année académique 2015/16 s'inscrit dans la continuité du nouveau plan d'études. Celui-ci renforce les liens avec la formation professionnelle (stages) en œuvrant au développement d'une culture partagée des études conduisant à l'enseignement primaire.

7.1.2 Ressources et documentation pédagogique

Avec la mise en production de *laPlattform* en novembre, les centres de documentation ont concrétisé leurs efforts dans le domaine des ressources électroniques. Réalisé par la HEP Fribourg en collaboration avec la HEP BEJUNE, la HEP St-Gall et le Service Ecoles Médias du canton de Genève, ce nouveau service permet le stockage et la mise à disposition, via le catalogue et le système d'authentification RERO, de ressources en ligne pour les usagers des centres de documentation.

Les centres de documentation ont également poursuivi l'adaptation des collections aux nouveaux plans d'études, en particulier dans les domaines des mathématiques et des sciences de la nature. Pour soutenir les classes dans la pratique de la démarche scientifique, de nouvelles mallettes d'expérimentation ont été créées et adaptées sur les thèmes de la robotique, de l'électricité, des sols, de la géométrie, etc. Par ailleurs, la HEP-PH FR a accueilli l'exposition interactive « Mathematikum », qui a remporté un grand succès auprès des classes primaires qui l'ont visitée.

Les centres de documentation ont terminé le catalogage rétroactif des publications des chercheurs et chercheuses HEP-PH FR dans RERO DOC, la bibliothèque numérique de RERO. La HEP-PH FR leur permet ainsi de répondre aux exigences du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) en matière de libre accès (Open Access).

Du côté des productions, il faut relever la réalisation par l'Atelier Multimédia des films « Le cycle 1 de l'école obligatoire » et « Le cycle 2 de l'école obligatoire » produits en sept langues par la DICS.

Statistiques du service de prêt et catalogue (sans les ressources électroniques) :

	Centre de documentation	Dokumentationszentrum	Atelier multimédia
Etat du catalogue	56 800	31 250	350
Catalogage	2 300	1 300	150
Prêts	70 300	43 100	1 960
Lecteurs/trices actifs		2 660	

7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue s'oriente en fonction des différents plans d'études : le PER pour l'enseignement obligatoire de langue française (déjà en application) et le LP21 pour l'enseignement obligatoire de langue allemande. L'introduction du LP21 étant prévue pour 2019/20, la HEP-PH FR intervient dans divers groupes stratégiques et de pilotage pour soutenir une introduction cohérente et de haute qualité.

En lien avec le PER, la 3^e et dernière volée de cours de didactique de l'anglais a été réalisée. Son objectif était de combler le manque d'enseignant-e-s formés en anglais. Sur les trois volées, plus de 260 enseignant-e-s ont obtenu un certificat leur permettant d'enseigner l'anglais au cycle 2.

Le secteur de la formation continue participe activement au projet « Gestion de classe ». Plusieurs cours internes aux établissements scolaires ont été proposés. D'autres offres spécifiques s'y sont ajoutées tout au long de l'année. Au terme de la 1^{ère} volée de la formation Point-virgule, le bilan montre que la formation répond aux besoins des participant-e-s inscrits : les retours sont très positifs concernant la réponse aux objectifs, la pertinence des contenus et la qualité des intervenant-e-s. La 2^e volée (2015/16) a débuté avec 10 participant-e-s.

Au total, 4356 inscriptions réparties sur 475 offres de formation. 121 cours n'ont pas eu lieu, faute de participant-e-s. S'y ajoutent les participations aux formations continues internes et obligatoires (non enregistrées dans le système). Ci-après, le tableau récapitulatif des formations dispensées par rapport aux formations proposées.

Enquête statistique 2015 :

Cours programmés	195 formations dispensées sur 312, 2338 participant-e-s
Cours « à la carte »	43 formations dispensées sur 44, 671 participant-e-s
Cours internes à l'établissement	56 formations acceptées sur 57, 131 participant-e-s (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	12 formations dispensées sur 12, 220 participant-e-s, obligatoire la première année d'enseignement
Cours obligatoires	42 formations dispensées, 716 participant-e-s (chiffres partiellement disponibles)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, volée 2013-15 18 participant-e-s CAS Médiation scolaire, volée 2015-17 14 participant-e-s CAS Praktikumsleitung und Unterrichtscoaching, volée 2015-16 16 participant-e-s Formation des Maîtres de stage, 9 cours, 300 participant-e-s

7.1.4 Recherche

Les Unités de recherche ont poursuivi leur travail dans les domaines suivants : inégalité et diversité, évaluation, didactique de l'éthique et de la culture religieuse, didactique des sciences et éducation au développement durable, transfert théorie/pratique. La valorisation des résultats s'est faite au travers de conférences et publication diverses (pour plus de détails : www.hepfr.ch/recherche).

Une collaboratrice scientifique a obtenu le subside Ambizione avec lequel le FNS soutient l'encouragement de la relève scientifique dans toutes les disciplines. Cet instrument souhaite donner un accès indépendant à l'encouragement de la recherche du FNS à de jeunes chercheurs et chercheuses souhaitant mener, gérer et diriger un projet planifié de façon autonome dans une haute école suisse. L'obtention d'un tel subside est une première pour les HEP de Suisse.

8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Marc Chassot

8.1 Activités

8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Il n'existe qu'en français.

8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 12 354 (14 049) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 122 120 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site www.orientation.ch ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation. Cette collaboration intercantonale permet une optimisation des coûts.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2015 est de 1988 (2009). Toute place d'apprentissage peut être annoncée ou retirée tout au long de l'année. Afin d'assurer une mise à jour optimale des places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier électronique et un suivi téléphonique durant le printemps et l'été.

Une nouvelle édition de la brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation? » a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents.

8.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 25 121 (27 143) visiteurs ont été recensés, dont 11 674 (12 977) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

8.1.4 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année sont les suivants :

- > Le nombre de personnes conseillées se situe à 6279 (6624) ;
- > Le nombre d'entretiens est 11 020 (11 727), ce qui représente une diminution de 707 ;
- > Les consultants de 20 ans et plus représentent 24,6 % du total des consultations, soit 1547 (1712) personnes.

Le site internet du Service regroupe les statistiques des prestations du service pour les dix dernières années.

8.1.5 Orientation des adultes

85 (80) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

8.1.6 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2015, 3578 (3624) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2015			2014
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	56,3	26,3	41,2	41,0
écoles du degré secondaire supérieur	23,8	46,2	35,0	37,7
autres écoles	2,2	2,3	2,3	2,4
travail rémunéré	0,0	0,0	0,0	0,0
douzième année linguistique	3,8	4,0	3,9	3,3
solutions d'attente ou inconnues	4,4	13,4	8,9	9,1
cours préparatoire ou cours d'intégration	9,5	7,8	8,7	6,5

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 41,2 % (41,0), cela représente 1476 (1487) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 0,2 % mais de nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre que le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

8.1.7 Evénements particuliers

8.1.7.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par la Confédération, un programme de soutien aux jeunes en difficulté appelé « Case Management Formation professionnelle » a été mis en place. Il consiste à intervenir auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et à les suivre de manière plus intensive.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 261 jeunes ont fait appel à ce service et 94 entretiens ont été menés dans ce cadre.

8.2 Formation des adultes

8.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu quatre séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Un montant de 25 342 (34 060) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

Le prix d'encouragement à la formation des adultes a été attribué à l'association Le Square à Marly. Il s'agit de la 10^e édition.

8.2.2 Université populaire

En 2014/15, 3752 (3610) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 52 667 (51 633) heures/participants pour un total de 486 (441) offres.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 153 000 francs.

8.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

8.2.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Secrétariat général, point 1.2.3) qui s'applique.

8.2.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative et d'assistant-e en soins et santé communautaire. En tout, 33 candidat-e-s à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

9.1 Activités

9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et cinq fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 24 réclamations et 3 cas spéciaux. Deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions de la Commission. Celui-ci les a rejetés. Une décision du Tribunal cantonal a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral qui ne s'est pas encore prononcé. La Commission a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2014/15.

9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2014/15, en légère progression par rapport à l'année 2013/14, se situent dans la moyenne de ces dernières années :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3372	1806	1566	46,44 %
2012/13	3462	1813	1649	47,63 %
2013/14	3289	1764	1525	46,36 %
2014/15	3333	1709	1624	48,72 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2015. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	301	1 141 901
Autres formations générales	355	1 676 076

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Ecoles professionnelles (à plein temps)	159	759 467
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	644	2 951 225
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	93	287 886
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	41	309 159
Hautes Ecoles spécialisées	244	1 580 196
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	349	2 337 225
Formation continue		
Total	2 186	11 043 135

9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 70 (73) demandes ont été examinées, dont 65 (66) ont été admises. 492 950 (472 520) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 401 929 (388 666) francs ont été comptabilisés en 2015, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 930 000 francs.

10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

10.1 Activités

10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2015, la Commission s'est réunie à trois reprises en séance plénière, a fonctionné deux fois en sous-groupes et a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > examiné et donné son avis sur les concepts fédéraux du sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Veronica Vancardo, 16 ans, de Granges-Paccot (athlétisme) et à Bastien Romanens, 13 ans, de Rossens (tennis de table) ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2015, les principaux champs d'activités ont été les suivants :

10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire :

En 2015 il n'y a pas eu de formation continue obligatoire pour les enseignant-e-s des cycles 1 et 2. Les 24 animateurs et animatrices pédagogiques qui sont responsables de branche du cycle 3 francophone et germanophone se sont réunis pendant un jour et demi pour analyser les plans d'études et plus particulièrement l'évaluation.

Formation continue facultative :

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique. En effet, sur 53 cours proposés seul 8 ont dû être annulés. Des demandes, surtout de cours à la carte, ont été déposées et les participants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines. Elles sont en augmentation. Au total 550 personnes ont pu profiter des cours de formation facultative dans différentes disciplines sportives.

10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours de formation continue facultatif des enseignants et enseignantes francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 5200 (4500) élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2015, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreux élèves du cycle 3 ont participé à différents tournois cantonaux : football (9 à 11^H), course d'orientation (9 à 11^H), unihockey (9^H), badminton (10 et 11^H), hockey sur glace (10 et 11^H), volleyball (10 et 11^H) ainsi que basketball (11^H).

Un grand nombre de jeunes du secondaire 2 participent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses.

10.1.2.5 Journée suisse de sport scolaire

Lors de la Journée Suisse de sport scolaire à Lucerne, le canton de Fribourg a été représenté par 20 (17) équipes du cycle 3 (principalement 11^H) dans 9 disciplines sportives sur les 12 proposées. Un seul podium conquis, mais pas le moindre : les filles du CO de Sarine-Ouest ont défendu le titre obtenu par leurs aînées en 2014 et ont remporté le tournoi féminin de basketball.

10.1.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2015, des aides toujours mieux ciblées ont permis à 426 (411) jeunes sportives, sportifs et artistes de talent de bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

Depuis le 27 août 2015, le nouveau centre régional de performance de Ski Romand à Bulle accueille 20 athlètes de moins de 16 ans, dont 10 fribourgeois.

10.1.3 Jeunesse+Sport

L'année 2015 a permis de stabiliser les offres du nouveau programme « J+S-sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec ce programme, 24 (18) jours de formation et 4 (6) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

189 (171) expert-e-s ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 25 (49) expert-e-s ont participé au cours central cantonal de ski à Zermatt.

10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

525 (519) moniteurs et monitrices ont été formés dans 23 (18) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1239 (1278) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 39 (39) cours cantonaux de perfectionnement. Deux modules de perfectionnement Experts J+S (1) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 24 (22) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 156 (144) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni 21 (25) jeunes. La 3ème édition du camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a eu lieu à Fribourg et a rencontré un grand succès avec 38 (33) participants, camp complet.

10.1.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 33 917 (33 939) jeunes dans plus de 51 disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 798 316 (2 893 582) francs

10.1.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 4314 (4183) enfants en suivant le concept J+S sport des enfants qui demande une polysportivité importante. Pour ces activités, les moniteurs et les monitrices, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 266 862 (257 302) francs.

10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a revu une grande partie de ses directives et adapté son fonctionnement à cette nouvelle structure.

Pour l'année 2015, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 795 052 francs (2 747 426).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpo dans les documents à télécharger (http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sport_loterie_romande.htm) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel (<https://www.loro.ch/fr/chiffres-cles>)

Il est à noter que 67 (72) associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2015, valable jusqu'en 2017.

10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible sur le site du Service. (www.sportfr.ch). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

10.1.6 Evénements particuliers

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 18 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à Jean-Pierre Sudan, une personnalité très active dans le développement de l'athlétisme, de la natation, du volleyball et du football fribourgeois, reconnue au-delà des frontières cantonales, notamment à l'Office fédéral du sport. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

11.1 Commissions

11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

11.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 202 (186) demandes de subventions adressées au Service. Elle a proposé au Conseil d'Etat l'octroi, pour la saison 2015/16, de trois aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées.

11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 950 000 francs.

11.2.1 Eléments statistiques

82 % (85) des subventions ont été attribuées à des projets de créations et 18 % (15) à des projets d'animations culturelles, et cela dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2015	2014
Théâtre	41,8 %	38,2 %
Festivals/manifestations culturelles	18,3 %	13,8 %
Musique	21,8 %	22,8 %
Danse	8,8 %	13,6 %
Arts visuels	5,2 %	7,2 %
Littérature / édition	1,8 %	2,0 %
Cinéma / vidéo	2,3 %	2,4 %

Le site Internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à près de 39 000 (44 000) reprises.

11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2015–2017) pour un montant total de 1 995 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse DA MOTUS! (Givisiez), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Ensemble Orlando Fribourg, Opéra de Fribourg, Centre d'art contemporain Fri-Art, Belluard Bollwerk International et Fondation Equilibre et Nuithonie. RésiDanse Fribourgeoise a permis d'accueillir en résidence de création deux troupes de danse fribourgeoises : la Compagnie Drift et la Compagnie Fabienne Berger.

11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La Direction a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 089 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Opéra Louise, Chœur Symphonique de Fribourg, Ensemble Il Pegaso, Chœur de Jade, Concerts de la Semaine Sainte, Les Enchanteurs de Ste-Thérèse, Chœur Anonymos, La Cécilienne La Tour-de-Trême, Divertimento vocale, Christophe Tiberghien, La Chanson du Lac, Ensemble vocal Café-Café, Association des Céciliennes de Romont et environs, Association romande des musiciens accordéonistes, Chœur St-Michel, Camerata Variabile, Société cantonale des musiques fribourgeoises, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Ensemble Diachronie, Musica Friburgensis ;

11.2.3.2 Littérature, édition

Vitromusée Romont, Historischer Verein des Entlebuch, Editions Slatkine, Editions de l'Aire, Hélice Hélas Editeur, Editions Samizdat, Lenos Verlag AG, Société des amis du Musée Gruérien, Editions Faim de Siècle, Editions Plaisir de Lire, Editions L'Âge d'Homme, Editions Larsson, Editions de l'Hèbe, Art & Fiction, Editions Cabédita, Sensler Museum, Editions Patrick Frey ;

11.2.3.3 Danse

Massimo Bertinelli, Sangeet Swiss, Danse Créations, Compagnie Fabienne Berger Promasens ;

11.2.3.4 Théâtre

Talman Ensemble, Le Magnifique Théâtre, Théâtre de l'Ecrou, Le Théâtre de Midi, Compagnie Boréale, Kunos Circus Theater, Compagnie Opus 89, Compagnie Pièces Jointes, Compagnie AGP, Roz & Coz Theatre Company ;

11.2.3.5 Cinéma, vidéo

Fondation romande pour le cinéma ;

11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Stéphanie Baechler, Franz Brühlhart, Adrian Fahrländer, Viviane Fontaine, Catherine Liechti, Karin Kurzmeyer, Guy Oberson, Eric Sansonnens, Grégory Sugnaux.

11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 513 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

EclatsConcerts Fribourg, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Société des concerts de la ville de Bulle, Association des amis de l'orgue du Collège St-Michel, Nuit des Musées de Fribourg, Académie d'orgue de Fribourg, Fête du livre et du papier (Gruyères), FriScènes (Fribourg), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Association Guitare et Luth (Gruyères), Cantorama (Jaun), Association Rencontres Guitares (Bulle), Association ADMA (Fribourg), Groupe Cortez (Vuadens), Swing in the Wind (Estavayer-le-Lac, Guitare Passion (Fribourg), Prix interrégional des jeunes auteurs PIJA (Charmey), Suisse Diagonales Jazz, Verein Kultur Pur (Schmitten), Association Crapouille (Fribourg), Action Danse (Fribourg), Al Comet (Marly), Groupe Monoski (Fribourg), Orchestre des Jeunes de la Suisse romande, Association Roadmovie, ktv-atp Association Artistes-Théâtre-Promotion, Duo Francelet-Moser (Murten), Festival Uniphonies (Fribourg), Concours suisse de musique pour la jeunesse, Convulsif Big Band (Fribourg), Septeto Internacional (Fribourg), La Gérania, (Marly), Les Amis des Marronniers (Fribourg), Association Bernard Chenaux (Corpataux), Glucose Festival (Riaz), Chœur suisse des jeunes, Nationale Jugend Brass Band der Schweiz, Chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales, Schweizer Jugend Sinfonie Orchester, Harmonie nationale des jeunes, Association Le Roman des Romands (Genève).

11.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 193 000 francs à 32 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

11.2.6 Contributions financières de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 3 385 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants : Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival Les Georges (Fribourg), Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Nouveau Monde (Fribourg), Opéra de Fribourg, Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, Vitro-Centre (Romont).

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la commission a aussi soutenu, pour un montant total de 1 040 200 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). De plus, trois institutions culturelles ont été mises au bénéfice d'un soutien à l'investissement pour un montant total de 410 000 francs : l'Espace culturel Le Nouveau Monde (Fribourg), Fri-Son (Fribourg) et le Théâtre des Osses (Givisiez).

Enfin, la commission a procédé à l'examen des dossiers concernant le renouvellement, pour la période 2016-2018, des contributions pluriannuelles attribuées à plusieurs saisons artistiques et lieux culturels fribourgeois.

11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

14 journées de résidence de création ont été attribuées au Nouveau Monde (pour l'accueil d'Attack Vertical), à Fri-Son (Darius), à La Spirale (Alf Pastix), à Bad Bonn (Overdrive Amp Explosion), à Ebullition (Todos Destinos). Le SeCu a mené une évaluation, positive, de cet instrument de soutien mis en œuvre en 2013.

11.2.8 Bourse de mobilité à la création artistique

Des bourses de mobilité à la création artistique ont été attribuées à Jacques Cesa, artiste visuel gruérien, pour son projet intitulé « A contre-courant » et à l'artiste de performance Martin Schick, domicilié en Singine, pour son projet intitulé « Radical living ».

11.2.9 Bourse d'encouragement à la création littéraire

La Bourse d'encouragement à la création littéraire d'un montant de 15 000 francs a été attribuée à Thomas Kadelbach, domicilié à Fribourg, pour l'écriture d'un roman intitulé « Tombola ». Le projet littéraire de M. Kadelbach a été sélectionné parmi cinq candidatures par un jury d'experts.

11.2.10 Enquête photographique fribourgeoise

La réalisation de la 10^e édition de l'Enquête photographique fribourgeoise a été confiée au photographe professionnel vaudois Thomas Brasey. Un jury d'experts a choisi son projet sur le thème de l'émigration et de Nova Friburgo parmi 31 candidatures.

11.2.11 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 10 000 francs du Fonds Pierre et Renée Glasson a été octroyée à Salomé Zangerl, chanteuse domiciliée à Grandvillard, pour suivre ses études de master à la Haute Ecole des Arts de Zurich et à l'Ecole normale de musique de Paris. Mme Zangerl a été sélectionnée parmi cinq candidatures, sur la base d'une audition par un jury d'experts.

11.2.12 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de « Label+Théâtre romand ». Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma (Cineforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a aussi participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Alsace a permis cette année l'accueil du groupe Les Violons Barbares (Strasbourg) à La Spirale (Fribourg). L'Ensemble Orlando Fribourg et Le Parlement de Musique (Strasbourg) se sont unis pour fêter respectivement leurs 20^e et 25^e anniversaires en produisant le « Messie » de G. F. Haendel.

Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suíça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat en 2010. En outre, une subvention extraordinaire de 9000 francs a permis de soutenir un échange d'étudiants entre le Collège Ste-Croix à Fribourg et des élèves de l'Alliance Française de Nova Friburgo.

Le Chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud/Valais/Fribourg. Il est membre du bureau de Cineforum.

11.2.13 Résidences d'artistes à l'étranger

Karin Kurzmeyer, artiste visuelle domiciliée à Courgevaux, a séjourné durant le 1^{er} semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. Par ailleurs, le musicien Denis Beuret, domicilié à Semsales, a occupé l'atelier « Jean Tinguely » de la Cité des Arts à Paris du 1^{er} mars au 31 août 2015.

11.2.14 Culture et école

Sous le label « Culture et école », le Service a soutenu financièrement 35 (29) représentations scolaires produites par des acteurs culturels fribourgeois. Il a par ailleurs accordé un soutien à huit musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et d'animations destinés aux classes de l'enseignement obligatoire.

Les subventions accordées par le biais du programme « Culture et école » s'élèvent à 165 067 francs, auxquels s'ajoute un montant de 85 000 francs prélevé sur le Fonds des taxes de loteries, destiné à soutenir les activités pédagogiques du Festival international de films de Fribourg.

11.2.15 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la responsabilité scientifique au Musée Gruérien, est actualisé en coopération avec les porteurs de traditions. Six nouvelles descriptions de traditions ont été réalisées.

En collaboration avec Pro Helvetia, la DICS a confié au Musée gruérien la réalisation d'un projet innovant et participatif visant à valoriser les traditions vivantes dans le canton de Fribourg.

11.3 Evénements particuliers

Un important travail de conception a été fourni en vue de renforcer l'accès des jeunes à la culture; le programme de médiation culturelle « Culture et Ecole » constitue, à côté de l'encouragement de la culture professionnelle, le deuxième pilier de la politique culturelle cantonale.

11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le Chef du service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de la gestion d'institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers.

Le Chef du service est membre de la commission préparant l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire, et pilote aussi un projet de bâtiment de stockage centralisé pour l'ensemble des institutions culturelles (« stockage interinstitutionnel cantonal » SIC). Il a coordonné l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), adoptée par le Grand Conseil en septembre (voir 11.5). Il a représenté Fribourg dans la task force chargée de réfléchir à l'avenir du réseau des bibliothèques romandes RERO, après l'annonce de la sortie du canton de Vaud. Un modèle nommé « Swiss Library Service Platform » est à l'étude.

11.5 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

11.5.1 Bases légales et ressources humaines

11.5.1.1 Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch)

Le Grand Conseil a adopté, le 10 septembre 2015, la loi sur l'archivage et sur les Archives de l'Etat, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2016. Dès cette date, les AEF seront rattachées à la Chancellerie d'Etat.

11.5.1.2 Ressources humaines

Les AEF disposent d'un effectif de 6 EPT, au regard du volume d'archives conservées (15 kilomètres linéaires, du X^e au XXI^e siècle) et de celui des versements annuels (plus de 400 mètres linéaires). Il y a des besoins notamment pour la gestion et la mise en valeur des fonds médiévaux et de l'Ancien Régime, ainsi que dans le records management et l'archivage électronique (deux défis liés à l'adoption d'une loi sur l'archivage). L'apport de civilistes et de nombreux stagiaires a été important.

11.5.1.3 Bâtiments et équipements

Les dépôts des AEF se multiplient (Arsenaux 17, Daillettes 6 et Blue Factory à Fribourg, Collège du Sud à Bulle). L'éparpillement des dépôts pose la question de la sécurité, comme l'a montré une importante inondation au Collège du Sud, en août 2015. La pénurie de réserve en capacité demeure une question récurrente. Les AEF sont associées au projet de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC, voir 11.4) qui devrait offrir une solution à moyen terme.

11.5.2 Activités

11.5.2.1 Commission des archives

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a été informée du projet de budget 2016, a reçu des informations concernant le projet de LArch et a pris connaissance du rapport annuel des AEF. Selon les nouvelles bases légales, la Commission des archives sera supprimée dès le 1^{er} janvier 2016.

11.5.2.2 Informatiques et nouvelles technologies

La base de données *scopeArchiv* fait l'objet d'une réorganisation de son arborescence, en vue d'une mise à jour de sa partie publique, prévue en 2016. Les travaux de numérisation et de microfilmage de grandes séries documentaires se poursuivent : 1450 prises de vue des plans cadastraux du XIX^e siècle (par commune), 1738 plans de la Cathédrale Saint-Nicolas, 270 prises de vue du Registre des Lombards (c. 1350), etc. La paix de Fribourg de 1516 a été scannée en 3D pour la fabrication d'un fac-similé.

Les AEF ont poursuivi, avec le SITel et le SPO-O, leurs travaux préparatoires concernant le déploiement de plans de classement et de calendriers de conservation dans les services de l'administration. Avec les mêmes partenaires, elles ont avancé dans l'élaboration d'une stratégie d'archivage électronique à l'échelle de l'administration cantonale. Ce domaine est d'une importance capitale, dans le contexte de la mise en œuvre de la LArch.

11.5.2.3 Relations avec les producteurs d'archives

34 (37) entités de l'administration ont été visitées (66 visites et séances). 28 (31) tiers ont sollicité les conseils des AEF (35 visites et séances).

11.5.2.4 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

En 2015, 440,11 (405,30) mètres linéaires d'archives ont été versés aux AEF, dont 394,25 (372,28) mètres provenant de la sphère étatique et 45,86 (33,02) mètres provenant d'autres collectivités ou de personnes privées. Les fonds des AEF atteindront prochainement 15 km linéaires de documents. Les AEF ont par ailleurs enrichi leur bibliothèque de 290 (375) titres nouveaux.

11.5.2.5 Travaux de classement et d'inventaire

Les AEF ont entrepris et terminé l'inventaire de 13 fonds d'archives, dont ceux des Etablissements de Bellechasse et celui des plans de la Cathédrale Saint-Nicolas (Service des bâtiments). Parmi les travaux importants en cours (14 fonds), figurent le classement et l'inventaire des fonds du Service des ponts et chaussées, du Département militaire, du Tribunal d'arrondissement de la Singine, du Couvent des Augustins et de l'Abbaye d'Hauterive. Un collaborateur, salarié par la DSJ, a travaillé pour le Tribunal cantonal et les Tribunaux d'arrondissement de la Singine et de la Gruyère, ainsi que pour les Justices de paix.

11.5.2.6 Conservation, restauration, microfilmage

13 pièces du fonds de l'Abbaye d'Hauterive (1138-1216) ont été restaurées, ainsi que 14 autres pièces dont un registre des plans cadastraux de la ville de Fribourg (1898). La restauration de près de 230 documents du fonds du Couvent des Augustins a débuté. 265 volumes (grosses de Cheyres, Corbières, Estavayer-le-Lac, registres paroissiaux) ont été microfilmés.

11.5.2.7 Service au public, visites, expositions

8806 (9821) documents ont été consultés par 615 (634) lecteurs représentant 1911 (2173) passages journaliers. Les AEF ont transmis 562 (602) dossiers aux tribunaux et service de l'administration. Depuis 2013, 120 recherches ont été effectuées à la demande de personnes ayant subi des placements sous contrainte à des fins d'assistance avant 1981. Les AEF ont effectué 22 visites guidées pour 229 personnes. Elles ont prêté plusieurs documents pour des expositions à Zurich, Fribourg et Morat.

11.5.2.8 Recherches scientifiques et activités culturelles

Deux projets de recherche scientifique menés avec l'appui de la Fondation des sources du droit et du Fonds national de la recherche scientifique sont parvenus à leur terme : l'édition du premier registre de notaires fribourgeois, le *Registrum Lombardorum* (1356–1359), à paraître début 2016, et la recherche sur « Fribourg et la Réforme » (publication prévue en 2016). L'archiviste cantonal a participé à l'édition de l'ouvrage : Jean de Montenach et Anna Eynard-Lullin, « *J'ai choisi la fête* ». *Journaux du Congrès. Vienne 1814-1815*, publié par la Société d'histoire du canton de Fribourg. Les AEF ont co-publié un numéro spécial de la *Revue fribourgeoise de jurisprudence*, consacré aux actes des journées d'études organisées en 2014 sur les archives judiciaires. Les collaborateurs et collaboratrices des AEF ont prononcé de nombreuses conférences et ont publié des ouvrages ou des articles dans des revues ou publications diverses. Les AEF préparent la publication d'une *Histoire des Archives de l'Etat de Fribourg*, prévue pour le début 2017.

Les AEF, en collaboration avec l'Institut d'histoire médiévale de l'Université de Lausanne, le Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg et Femmes à Fribourg, ont organisé une journée d'études. D'autres collaborations universitaires sont établies avec l'Université de Lausanne, le *Master of advanced studies in archival, library and information sciences* des universités de Berne et Lausanne ainsi qu'avec l'Institut d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg. Des collaborateurs et des collaboratrices des AEF donnent des cours au sein de ces structures universitaires. Un groupe de travail s'est constitué pour préparer une journée d'études sur la paix de Fribourg de 1516, fixée le 30 novembre 2016.

La Nuit des Musées à Fribourg, le 30 mai 2015, sous le signe des « Contes d'une nuit de mai », a attiré près de 650 personnes aux AEF.

Pour des compléments d'informations, voir le site Internet des AEF (www.fr.ch/aef).

11.6 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

11.6.1 Commission

Au cours des deux séances annuelles, la Commission a pris connaissance des comptes 2014 et préavisé favorablement le budget 2016 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Elle a relevé la qualité et la diversité du programme culturel proposé au public cantonal. Parmi les projets qui ont retenu toute l'attention des membres

figurent l'extension et le réaménagement des locaux, le stockage interinstitutionnel cantonal (SIC, voir 11.4), l'évolution du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) avec le projet Swiss Library Service Platform (SLSP) et la numérisation de la presse fribourgeoise. La Commission s'est entre autres penchée sur le réseau des bibliothèques associées et son fonctionnement.

11.6.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 49,46 EPT (comme en 2014), réparti sur 64 personnes. De plus, elle gère environ 45 personnes engagées sur des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, personnes en programme d'occupation, stagiaires, apprentis).

Principaux dossiers traités :

- > projet d'extension et de restructuration de la BCU, notamment l'étude de détail, qui comprend également l'analyse d'un stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation fribourgeoise au Conseil stratégique RERO ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) ;
- > participation au comité de pilotage SLSP (Swiss Library Service Platform) ;
- > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
- > réorganisation du domaine Technologies de l'information, préparation de la relève ;

Le 11 novembre 2015, le CAS en gestion de documentation et de bibliothèque a été remis à 14 participant-e-s sur les 17 inscrits.

11.6.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus de l'entretien courant, notamment la réfection des fenêtres de la salle d'exposition. L'entretien des toitures et des façades extérieures a été étudié en vue du début des travaux en 2016.

11.6.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré 6 apprenti-e-s en information et documentation (2 ont terminé leur formation en été, 2 nouveaux ont été engagés), 1 apprenti médiaticien, 4 stagiaires pré-HES (2 ont terminé leur stage de 12 mois en été, et 2 nouvelles ont été engagées).

11.6.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a notamment abordé les thèmes suivants : l'agrandissement et la restructuration de la BCU, l'extension de Miséricorde, la réaffectation du crédit pour les projets du Groupe de coordination, le suivi du changement du fournisseur de périodiques, l'avenir de Fribourg au sein de RERO à la suite de la résiliation de la convention par le canton de Vaud, le projet de création d'une Swiss Library Service Platform (SLSP) au niveau national.

11.6.2.4 Coordination des bibliothèques associées

La coordination s'est occupée au total de 17 bibliothèques. Les Archives de la Ville de Fribourg ont commencé à intégrer un nouveau fonds. La place des bibliothèques associées dans le réseau qui succédera à RERO est prise en compte dans les réflexions et dans les groupes de travail.

11.6.2.5 Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

En 2015, l'ABF-VFB a revu sa structure afin d'obtenir une meilleure représentation des différents types de bibliothèques dans son comité. Le don de la Loterie romande à l'attention des bibliothèques de lecture publique fribourgeoises s'est élevé en 2015 à 137 200 francs et a été entièrement distribué aux bibliothèques concernées.

11.6.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Suite à l'obtention le 25 juin 2014 du crédit d'étude de détail de 4 millions de francs, la phase d'avant-projet a été menée à bien avec une validation le 10 décembre 2015 par le Comité de pilotage présidé par l'Architecte cantonal. En parallèle, le projet de Stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) mené par le Chef du Service de la culture fait l'objet d'une étude de faisabilité.

11.6.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation de « La Liberté » 1949–1985, recherche de fonds et règlement des droits avec les « Freiburger Nachrichten ».

11.6.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

11.6.3.1 Acquisitions

4062 imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. Elle a collecté 1445 périodiques fribourgeois en dépôt légal, dont 30 nouveaux titres. Les collections iconographiques s'enrichissent de 729 affiches, de 1 carte de géographie et de 598 photos anciennes. Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 92 documents audio, 90 DVD/vidéos et a effectué 127 enregistrements patrimoniaux.

11.6.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Dans le cadre du catalogage des imprimés anciens, 1813 volumes ont été catalogués. Pour la Bibliographie fribourgeoise, 977 nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement annuel des 120 affiches, la numérisation du Fonds Léo et Micheline Hilber s'est poursuivie ainsi que celle du Fonds Jacques Thévoz. 1233 documents audio ou vidéo ont été archivés. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 1332 heures.

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation - outre ses tâches habituelles de reliures, réparations et restaurations, fabrication de boîtes, montage d'expositions - a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

11.6.3.3 Consultation

623 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

11.6.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « Roms–Yves Leresche » dans le cadre du FIFF (21.03–09.05.2015), « Le Père Girard au-delà du pédagogue » (18.06–26.09.2015) et « Fribourg vu par les écrivains » (16.10.2015–27.02.2016).

Publications : Romain Jurot, « Catalogue des incunables du canton de Fribourg » ; « Chronique fribourgeoise 2014 » ; « BCU Info No 72 et 73 » ; Michel Dousse / Claudio Fedrigo, « Fribourg vu par les écrivains » (co-édition avec les Editions de l'Aire) ; Michel Dousse, « Alexandre Dumas à Fribourg ».

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».

11.6.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

11.6.4.1 Acquisitions remarquables

Complément au Fonds Gérard A. Jaeger ; 65 cartes postales adressées à l'abbé Bovet (1879–1951) (Achat) ; 35 lettres adressées par des Fribourgeois à M^{gr} Jacques Mislin (1807–1878) : Joseph Aebischer, Amédée de Diesbach de Belleruche, M^{gr} Étienne Marilley, M^{gr} Gaspard Mermillod, Étienne Perroulaz, Héliodore de Raemy de Bertigny, M^{gr} Pierre-Tobie Yenni (Achat) ; Archives de la Kipa/Apic ; J. J. Scheuermann, Der Canton Freyburg. Réimpr. à partir de la plaque d'origine, 1981, n° 97/350 (Achat) ; M. Seutter, Mappa geographica illustris Helvetiorum Reipublicae Bernensis cum adjacentibus..., Augsburg. Aquarellée (Achat).

11.6.4.2 Traitement

Inventorisation : nouvelles acquisitions ; Fonds Ghislain de Diesbach (suite) ; ms. L 2174–2186 ; publication du « Catalogue des incunables du canton de Fribourg ». Mise en ligne de quatre inventaires de fonds d'archives.

11.6.4.3 Principales collaborations et autres activités

« Chasselas for Ever ». Documentaire. Réalisateur : Florian Burion. Image : Pierre-Yves Mingard. Prod. Octuor Films production. Primé au 22^e Festival Oenovidéo, les 11–14.06.2015 à Cluny (séquences filmées au cabinet des manuscrits le 29.01.2015) ; vernissage du « Catalogue des incunables du canton de Fribourg », le 08.05.2015 ; « Le Père Girard au-delà du pédagogue / Pater Girard Pädagoge mit Weitblick ». Exposition en partenariat avec le Couvent des Cordeliers, du 18.06 au 26.09.2015 ; « Fribourg vu par les écrivains ». Exposition du 16.10.2015 au 27.02.2016.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit : 2289 (2582) documents ont été consultés dont 743 (762) manuscrits, et 695 (749) visites ont été enregistrées.

11.6.5 Secteur Technologies de l'information

Projets principaux :

- > engagement dans deux groupes de travail pour préparer l'avenir des systèmes informatiques de la BCU : groupe de travail Bibliothéconomie - RERO 2017 (travaux terminés), groupe de travail pour le lancement du projet SLSP (Swiss Library Service Platform) avec les principales bibliothèques universitaires suisses, puis groupe de travail LT 3 Processus et exigences informatiques dans le cadre de la phase de conception du projet ;
- > plusieurs améliorations et aménagements sur les postes publics de la BCU ;
- > travaux dans le cadre du projet d'installation d'un serveur de streaming ;
- > suivi des développements de la nouvelle interface publique Explore/Primo ;
- > préparation d'un site SharePoint pour le partage de documents internes à la BCU.

11.6.6 Secteur Acquisitions

11.6.6.1 Statistiques

Documents	2015	2014
Achats sur le budget de la BCU-Centrale	12 522	17 611
Achats sur le budget de l'Université	17 196	18 508
Achats sur crédits spéciaux	1 299	1 308
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	12 248	15 410
Périodiques : nouveaux abonnements	70	101
Périodiques : numéros spéciaux	397	411
Total	43 732	53 349
Périodiques		
Etat de la collection (titres)	5000	5050
Périodiques électroniques (titres)	15 737	15 757
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	51 532	47 178
Bases de données (cédéroms et en ligne)	400	400

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 22 114 fascicules.

11.6.6.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. L'essentiel des 15 737 périodiques disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'abonnement via le Consortium. La BCU a également acquis les e-books suivants : Oxford Scholarship

Online Philosophy 2013–2014 updates, Blackwell Reference Online 2015. Un contrat a en outre été signé pour la base de données Statista.

11.6.7 Secteur Catalogage

Catalogage formel : la BCU a traité 59 076 (63 688) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 49 043 (45 861) ; recatalogage 5277 (12 617) ; divers 4756 (5210). L'apport des bibliothèques associées a été de 18 618 (24 167) documents. Au total, cela représente 77 694 (87 855) documents.

Catalogage matières : 19 645 (23 064) documents indexés par la BCU ; 12 057 (14 455) par une autre bibliothèque ; 24 607 (27 977) non-indexables ; 1921 (2392) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 58 230 (67 888).

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université : 28 % (27 %) pour le catalogage formel et 45 % (35 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 48 % (48 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 38 % (39 %) pour le catalogage matières, respectivement si l'on ne tient pas compte des ouvrages non indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 1 954 426 (1 909 223) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 730 206 (2 664 993) volumes.

Recatalogage : 3214 (8013) volumes à la Centrale et 2063 (4604) volumes à l'Université. De 1985 à 2015, 993 445 volumes ont été recatalogués dont 5277 cette année (12 617).

11.6.8 Secteur Public

11.6.8.1 Prêt de documents et autres services

208 711 (210 380) documents ont été prêtés par le service du prêt de la BCU-Centrale, dont 73 488 (72 173) proviennent de sa médiathèque. 3213 (3047) des documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 8871 (8662) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 10 171 (10 036) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a traité 284 (333) commandes de copies de journaux fribourgeois. Elle a facilité 7153 (5130) accès au WLAN à son public non-universitaire.

11.6.8.2 Accès aux ressources électroniques

Plus de 400 000 (350 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 40 (40) bouquets de journaux. Plus de 380 000 (370 000) recherches ont été effectuées dans les 400 (400) bases de données (e-books scientifiques inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

6446 e-books ont été prêtés via les plateformes de FReBOOKS. 22 bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet pilote FReBOOKS, lancé le 1^{er} juin 2014 par la BCU et ayant pour but d'offrir au public de tout le canton des e-books en prêt.

11.6.8.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 59 visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 767 personnes. Plus de 850 (900) étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

11.6.9 Secteur Logistique

Un manuel des travaux en magasins a été rédigé et la phase opérationnelle du projet « Organisation et gestion des masses documentaires » (OGMD) s'est poursuivie, notamment pour le début du reclassement de la Réserve des imprimés et des grands formats de la BCU-Beauregard. L'équipement des documents a porté sur 82 366 (68 653) volumes cotés et 21 158 (20 701) volumes magnétisés ; 340 000 (125 000) volumes équipés avec une puce RFID, soit 1 025 000 volumes entre 2011 et 2015. 4977 (4637) paquets ont été envoyés.

11.6.10 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Tout en poursuivant les travaux visant à la réalisation des cinq objectifs définis en 2014, Constellation (le Groupement des responsables de bibliothèques à l'Université) a précisé ses intentions pour l'avenir des bibliothèques à l'Université. Ses membres s'engagent notamment pour une présence dynamique et attrayante des bibliothèques sur le nouveau site web de l'Université. L'établissement de politiques d'acquisition pour chaque unité de documentation se conclura courant 2016.

11.7 Conservatoire

Directeur: Giancarlo Gerosa

11.7.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2014 et préavisé favorablement le budget 2016. Elle a traité notamment de la décentralisation de l'enseignement du Conservatoire et de la rentrée scolaire 2015/16.

11.7.2 Activités

11.7.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2015.

Art dramatique

Nombre d'élèves 39 ; répartition par degré : cours d'introduction I, II, III 20 ; moyen 4, secondaire 4, certificat amateur 6 ; certificat préprofessionnel 5 ; nombre de professeurs : 10; lieu d'enseignement : Fribourg.

Bois

Nombre de cours 800 : flûte à bec 162, flûte traversière 291, clarinette 151, saxophone 142, hautbois 38, basson 16 ; répartition par degré : inférieur 484, moyen 200, secondaire 88, certificat amateur 28 ; filière préprofessionnelle 3 ; nombre de professeurs : flûte à bec 10, flûte traversière 11, clarinette 6, saxophone 6, hautbois 1, basson 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans chaque district.

Chant

Nombre de cours 164 ; répartition par degré : inférieur 92, moyen 37, secondaire 13, certificat amateur 21 ; filière préprofessionnelle 1 ; nombre de professeurs : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

Nombre de cours 433 : violon 307, violoncelle 110, alto 10, contrebasse 6 ; répartition par degré : inférieur 258, moyen 90, secondaire 56, certificat amateur 22 ; filière préprofessionnelle 7 ; nombre de professeurs : violon 14, violoncelle 4, alto 3, contrebasse 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

Cuivres

Nombre de cours 600 : trompette 390, euphonium 72, alto 56, tuba 8, cor 29, trombone 45 ; répartition par degré : inférieur 310, moyen 180, secondaire 90, certificat amateur 18 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : trompette 15, tuba 3, cor 2, trombone 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les 7 districts.

Danse

Nombre d'élèves 79 ; répartition par degré : certificat amateur 54 ; filière préprofessionnelle 25 ; nombre de professeurs : 5 (et 7 maîtres de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Guitare

Nombre de cours 400 ; répartition par degré : inférieur 284, moyen 84, secondaire 24, certificat amateur 8 ; nombre de professeurs : 13 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les 7 districts.

Jazz

Nombre de cours 400 : piano 129, guitare 97, batterie 107, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) 11, chant 29, guitare basse et contrebasse 17 ; clarinette et saxophone 10 ; répartition par degré : inférieur 262, moyen 87, secondaire 35, certificat amateur 12 ; filière préprofessionnelle 4 ; nombre de professeurs : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

Piano

Nombre de cours 1350 ; répartition par degré : inférieur 820, moyen 322, secondaire 152, certificat amateur 54 ; filière préprofessionnelle 2 ; nombre de professeurs : 48 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les 7 districts.

Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours 39 ; répartition par degré : inférieur 27, moyen 7, secondaire 3 ; certificat amateur : 2 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Culture musicale : formation initiale et amateur : nombre de cours pris 83 ; répartition par degré : niveau I : 25 ; niveau II : 13 ; niveau III : 25 ; niveau IV : 20 ; formation préprofessionnelle : nombre de cours pris 13, répartition par degré : niveau I : 3 ; niveau II : 4 ; niveau III : 4 ; niveau IV : 2 ; nombre de professeurs : 5 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur, nombre d'élèves 5 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : filière préprofessionnelle, nombre d'élèves 10 ; nombre de professeurs : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 174 ; répartition par discipline : initiation musicale 71, rythmique Jaques Dalcroze 48, méthode Orff 55 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours 18 ; répartition par degré : inférieur 13, moyen 3, secondaire 1, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours 14 ; répartition par degré : inférieur 8, moyen 5, certificat amateur 1 ; nombre de professeurs : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours 73 ; répartition par degré : inférieur 45, moyen 16, secondaire 10 ; certificat amateur : 2 ; nombre de professeurs : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

11.7.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2014/15, 1127 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse). Musique : 1024 examens dont 36 examens finaux (34 certificats amateur et 2 certificats préprofessionnel) ; art dramatique 51 examens dont 7 examens finaux (4 certificats amateur et 3 certificats préprofessionnel) ; danse 52 examens dont 3 examens finaux (3 certificats préprofessionnel).

Lauréats (certificats amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Alto, cuivres (1 CA) ; art dramatique (3 PP, 4 CA) ; basson (1 CA) ; cor (1 CA) ; danse (3 PP) ; direction chorale (3 CA) ; direction ensembles à vent (1 PP) ; flûte à bec (1 CA) ; flûte traversière (2 CA) ; guitare (1 CA) ; guitare jazz (1 CA) ; harpe (1 CA) ; hautbois (2 CA) ; orgue (1 CA) ; percussion classique (1 CA) ; piano (10 CA) ; saxophone (1 PP, 4 CA) ; saxophone jazz (1 CA) ; trompette (1 CA) ; violon (2 CA).

11.7.2.3 Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2014/15, 192 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2850 heures d'enseignement hebdomadaire (112,13 EPT). Le Conservatoire accueille les étudiant-e-s des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiant-e-s de la Haute Ecole de Musique

de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique du deuxième instrument et de la discipline principale « Musique à l'école ». Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder gratuitement aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

11.7.2.4 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 300 auditions, concerts et spectacles ont permis au public d'apprécier le travail réalisé. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Plus de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves et professeur-e-s de parfaire leur formation.

11.7.2.5 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5200 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

11.8 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer

11.8.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2014 et préavisé favorablement le budget 2016.

11.8.2 Personnel

L'effectif du personnel du MAHF est resté stable en 2015, à savoir 14,75 EPT. Des civilistes et des assistant-e-s scientifiques ont complété l'effectif pour la préparation d'expositions et la ré-inventorisation de la collection. Des étudiant-e-s universitaires ont suivi des stages muséologiques.

11.8.3 Activités

11.8.3.1 Expositions temporaires et permanente

En 2015, le nombre des expositions a dû être réduit à cause du déménagement des collections.

Marcello, Adèle d'Affry (1836–1879), femme artiste entre cour et bohème (07.11.2014–22.02.2015) / Guy Oberson – Erreur de Paradis (01.05–30.08.2015) / Quoi de neuf ? Dons, acquisitions, découvertes (06.11.2015–12.06.2016).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 10 750 (12 238) visiteurs dont 109 (187) classes représentant 1620 (3271) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1750 (1477) personnes.

11.8.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris « Les sept merveilles du MAHF ») est de 82 (98). « Les sept merveilles du MAHF » : trois dimanches par an, le MAHF invite à la (re)découverte de ses chefs-d'œuvre.

11.8.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les « Découvertes du mardi ») a été de 32 (35). « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public. 12 (8) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

11.8.3.4 Nouvelles réserves

L'aménagement de la réserve centrale de la collection du MAHF aux Daillettes est en cours. Gérés par le Service des bâtiments, ces travaux sont supervisés par les restaurateurs du Musée.

11.8.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs et collaboratrices : Marcello-Adèle d’Affry (1836–1879), Duchesse de Castiglione Colonna (F, D, I) ; Cahier d’artistes : Guy Oberson – Erreur de Paradis ; Quoi de neuf ? Dons, acquisitions, découvertes ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d’œuvres) ont paru. 31(19) articles sur la collection ont été rédigés par les collaborateurs et les collaboratrices du MAHF pour différentes revues.

11.8.3.6 Site Internet

Le site Internet du MAHF et de l’Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a été consulté par 61 531 (119 396) visiteurs (moyenne de 169 par jour). Il permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d’œuvres de la collection, actuellement 4119 (2978) œuvres.

11.8.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur le site Internet :

http://www.fr.ch/mahf/fr/pub/musee_art_et_histoire/collection/nouvelles_acquisitions.htm

Dons

Peinture : Guy Oberson, Alberta Burning, 2015, huile sur toile.

Sculpture : M. Patrick Aebischer : Christ crucifié, 1^{ère} moitié du XIV^e s, bois polychromé ; Vierge à l’Enfant, 1390-1400, bois avec fragments de polychromie ; Tête d’une sainte (fragment), vers 1300, bois avec fragments de polychromie ; Saint Nicolas, 1500-1510, bois décapé ; Saint Sébastien, 1500-1510, tilleul, bois décapé ; Sainte, 1360-1370, bois polychromé ; Christ en croix, XIV^e s, bois avec fragments de polychromie.

Arts graphiques: M. Serge de Muller : Marcello, Portrait du Chef abyssin, 1870, aquarelle sur papier.

Arts appliqués : Corps de musique de Landwehr : Drapeau, 1^{ère} moitié du XIX^e siècle, soie ; Drapeau, milieu du XIX^e siècle, soie ; Drapeau, 1879, soie. Mme et M. Elisabeth et Hans Jecklin-Speiser : Yoki, Mireille Veauvy, A tire d’aile, 2007, tapisserie en laine. Jean-Jacques Hofstetter, 5 bijoux, 1979-1986, argent.

Dépôts

Peinture : Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg : P. W., Retable aux armes Martin de Gottrau et Anna Zimmermann, 1586, tempera sur bois, dorure.

Remis

Peinture : Service de la culture : Franz Brühlhart, Whispering, 2014, peinture acrylique sur toile ; Christine Castella-Gaillard, Sans titre, 2012, huile sur toile ; Pierre-Alain Morel, Sans titre, 2012, peinture acrylique, sable, sur toile ; idem, Sans titre, 2012, peinture acrylique, sable, sur toile.

Sculpture : Service de la culture : Stéphanie Baechler, Second Time Around, 2015, porcelaine vernie vert et blanc et impression numérique; Adrian Fahrländer, Homme, 2014, bois teint ; idem, Grand buste avec socle, 2015, bois teint ; Viviane Fontaine, Protecteur, 2015, papier, métal ; Jean-Jacques Hofstetter, Sans titre, 2002, fer patiné ; Eric Sansonnens, Suspension, 2015, chêne oxydé au fer.

Arts graphiques : Service de la culture : Catherine Liechti, Suite « Saudade Polaroid », 2014-2015, 4 monotypes sur papier ; Gaël Sapin, Sans titre, 2015, encre sur papier.

Acquisitions

Peinture : Jean-Baptiste Dupraz, Le coin d’établi, 1985, huile sur panneau. Pierre Lacaze, Deux amies, 1856, huile sur toile. Joseph Reichlen, Autoportrait, 1908, huile sur toile.

Sculpture : Paul Talman, Kugelbild Lachs-Kaviar, vers 1965, verre acrylique et balles de ping-pong. Emile Angéloz, Paon, 1968, plâtre ; idem, Vénus II, années 1980, bronze sur socle.

Arts graphiques : Guy Oberson, Neiges éternelles, 2014, pierre noire sur papier marouflé sur toile. Inconnu, Projet de vitrail aux armoiries de Fribourg d’après Tobias Stimmer, 1580-1600, encre noire, plume et lavis sur papier.

Arts appliqués : Jean-Daniel Berclaz, Le Musée du Point de Vue: Sur le pont, Fribourg, 2001, photographie en noir et blanc. Louis-Abraham Crépin, Pot à lait chaud, vers 1740, argent, bois.

11.8.3.8 Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle favorise les échanges entre le public et les œuvres. Il crée et développe des concepts, des documents et des ateliers créatifs afin de visiter le Musée de manière différente. Il élabore des dossiers pédagogiques. Il accueille les groupes (enfants, adultes, classes) et leur propose des visites-ateliers autour des expositions permanente ou temporaires. Il crée des ateliers-animations autour d'événements ponctuels. Il participe à la conception d'objets pour la boutique du MAHF (sacs, T-shirts et autres).

En 2015, la médiation culturelle a effectué 107 (162) visites-ateliers, dont 45 (83) au MAHF et 62 (79) à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d'environ 1440 (2560) personnes. Les 107 (162) ateliers ont été suivis par 97 (150) groupes d'enfants et de jeunes (dont 59 (112) classes de l'école obligatoire du canton) et 10 (12) groupes d'adultes.

D'autre part, elle a également donné 4 ateliers-animations tout public, lors d'événements particuliers : Nuit des Musées (2), Journée Tinguely (1), et Journée d'inauguration « Monumental » (1).

11.8.3.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des 4 expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts à l'extérieur, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur 8 œuvres de la collection. Dès le mois d'août, un restaurateur, assisté d'un technicien, d'une assistante nommée pour la durée du projet ainsi que d'un civiliste a entamé le déménagement des collections dans les nouvelles réserves situées à la route des Daillettes. D'ici à fin 2015, 7 réserves auront été libérées et près de 4600 objets auront trouvé leur emplacement définitif dans un environnement adéquat. L'atelier a accueilli deux étudiantes en restauration pour un stage en cours de formation. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes par l'établissement d'expertises et de conseils techniques.

11.8.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

11.8.5 Événements particuliers

Le MAHF a participé le 30 mai à la Nuit des musées et les 12 et 13 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

11.9 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

11.9.1 Commission

En 2015, la Commission a pris connaissance des comptes 2014 et examiné le projet de budget 2016. Elle a traité notamment les questions de la station de soins, de la situation du MHN sur le Plateau de Pérolles suite aux travaux de construction de l'Université et de la future délocalisation du MHN.

11.9.2 Effectif

L'effectif du personnel du MHN est resté stable en 2015, à savoir 9,7 EPT et un poste de stagiaire. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles.

11.9.3 Bâtiment et équipement

L'espace dévolu au MHN au chemin du Musée 6 a atteint le taux de saturation. Une pré-étude en vue de délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux sera lancée.

La réception du MHN a été assainie, en particulier par la mise aux normes de sécurité de la porte d'entrée. L'espace a été rationalisé, ce qui permet d'accueillir des groupes dans de meilleures conditions et d'offrir deux places de travail adéquates au personnel d'accueil du Musée.

11.9.4 Fréquentation

Bien qu'inférieure à la moyenne annuelle du nombre de visiteurs sur les 5 dernières années - 63 320 (58 800) - la fréquentation du MHN se maintient à un bon niveau avec 57 688 (66 714) visiteurs, dont 7084 (10 171) élèves. Moyenne journalière de 159 (185) visiteurs. Cette baisse de fréquentation s'explique entre autres par les conditions météorologiques exceptionnelles de l'année 2015, ainsi que par la suppression du parking public situé à côté du Musée. Elle se reflète aussi dans le secteur de la médiation culturelle.

11.9.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 101 (197) articles de presse, ainsi que de plusieurs émissions de radio et de reportages TV. Le site Internet du MHN a été consulté par 173 362 (191 062) visiteurs (moyenne de 477 par jour).

11.9.6 Transmission du savoir

11.9.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« Au sud sans perdre le nord » (11.10.2014–01.03.2015) – « Poussins – 30^e édition » (14.03–19.04.2015) – « De mémoire d'arbre » (30.05.2015–31.01.2016) – « Sel » (19.09.2015–10.07.2016). L'exposition permanente n'a pas subi de modification majeure.

11.9.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle offre un accès à la culture de manière alternative. Quelque 5800 (7000) personnes ont profité des différentes offres, soit environ 10 % du nombre total de visiteurs.

Pour les écoles, le service pédagogique du MHN propose :

- > Un service de prêt d'animaux naturalisés et autres objets : 199 (161) objets prêtés à 88 (77) enseignant-e-s.
- > Deux valises sur le thème de l'ADN : empruntées par 8 (7) CO et collèges durant 24 (15) semaines.
- > Des dossiers thématiques : élaboration de deux (3) nouveaux dossiers.
- > Des ateliers : production de trois (3) nouveaux ateliers. Dans le cadre du programme « Culture et Ecole », le MHN a proposé au total 12 (11) ateliers différents qui ont été suivis par 142 (197) classes, soit 2591 (3604) élèves.

Aux plus jeunes, le Musée propose divers types d'animations (excursion, bricolage, atelier, etc.) afin de sensibiliser les enfants à des thématiques des sciences naturelles. Au total 98 (115) animations ont réuni 1121 (1237) enfants.

Pour les adultes, 26 (25) visites guidées, 11 (18) conférences, animations et films, deux (3) soirées de découverte scientifique, quatre (1) excursions et sept événements ont été mis sur pied dans le cadre des expositions. Ces différentes activités ont été suivies par 2116 (4228) personnes (dont 902 (1779) pour la Nuit des Musées).

11.9.7 Gestion des collections et recherche

11.9.7.1 Collections

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2015, 252 (306) personnes ont fait don au MHN de 306 (439) animaux ou objets divers.

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2015	Nombre de pièces cataloguées en 2014
Géosciences	32 500	159	165
Zoologie	105 600	187	183
Botanique	100 000	200	500

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2015	Nombre de pièces cataloguées en 2014
Mycologie	2 600	0	2
Total	240 700	546	843

Une remarquable collection de 75 fossiles de poissons et d'invertébrés du Silurien d'Ecosse a notamment été acquise.

Les travaux d'assainissement des herbiers, initiés en 2013, se sont poursuivis. Deux tiers de la collection a été assainie. Les travaux seront terminés en 2016. Cet assainissement a permis de mettre au jour plusieurs dizaines de spécimens types dans l'Herbier général, ce qui accroît la valeur scientifique de cette collection.

11.9.7.2 Projets scientifiques et publications

En 2015, le MHN a conduit 10 (10) projets scientifiques : un (2) sur les oiseaux (Martinets noirs) et neuf (8) sur la botanique (entre autres sur les arbres menacés, les algues, la flore du tertiaire et les conifères aquatiques).

Les projets botaniques et les résultats obtenus ont été présentés dans trois congrès internationaux.

Le MHN a apporté un soutien pratique et technique au projet de réintroduction du Balbuzard pêcheur en Suisse qui s'inscrit dans le cadre du Centenaire de la Société romande pour l'étude et la protection des Oiseaux – Nos Oiseaux.

Le MHN a publié cinq (4) contributions relatives à ces projets dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (peer reviewed), quatre articles dans des revues scientifiques destinées au grand public, ainsi qu'un catalogue en ligne de l'exposition « De mémoire d'arbres ».

11.9.8 Centre de compétence et de consultation

11.9.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Düdingen et de Rechthalten/St. Ursen).

11.9.8.2 Station de soins

Dans le cadre des mesures structurelles et d'économie 2013–2016, la gestion de la station de soins a été confiée au Service des forêts et de la faune (SFF). En étroite collaboration avec le MHN, le SFF a construit une nouvelle structure d'accueil – baptisée Station de soins Rita Roux – dans le périmètre du Jardin botanique de l'Université de Fribourg. Malgré la fermeture provisoire de la station de soin durant les travaux, les animaux blessés ont été accueillis et pris en charge par le MHN. En 2015, 179 (234) animaux blessés ont été apportés ; 57 (67) ont été soignés et relâchés ; 122 (165) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, un (2) animal était encore en soins.

11.10 Château de Gruyères

Conservateur : Filipe Dos Santos

11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois. Le Bureau du Conseil de fondation s'est réuni cinq fois. Il a poursuivi son travail sur la révision des statuts de la fondation, sur le projet de restauration des remparts et sur la stratégie de développement et de communication du château.

11.10.2 Activités

11.10.2.1 Expositions et événements culturels

Trois expositions temporaires ont été présentées au Château de Gruyères au cours de l'année : *Loredana Sperini. Si fa sera* (07.03–21.06.2015), *Edgar Martins. The Wayward Line* (11.07–01.11.2015) en collaboration avec le festival de photographie Alt +1000 de Rossinière et *Petits Paradis. Crèches et travaux de couvent* (28.11.2015–17.01.2016).

Plusieurs événements culturels ont également marqué 2015 : la fête médiévale de la Saint-Jean (20–21.06.2015) intitulée *La Forêt. Chasse et Merveilles* ; le 13^e Atelier de Musique ancienne (23–30.08.2015) durant lequel la

réalisation d'un violoncelle a été initiée ; la 2^e Nuit des Musées en Gruyère (14.11.2015) placée sous le thème de la couleur.

11.10.2.2 Accueil du public et visites officielles

Le château a accueilli près de 164 077 (175 070) visiteurs. Les guides ont assuré 336 (332) visites. Les médiateurs et les médiatrices ont organisé 393 (495) animations, auxquelles 3600 (4568) écoliers ont entre autres participé. Plusieurs délégations officielles ont été reçues : Parlement de la République d'Azerbaïdjan, Conseil national de la République de Slovénie et Forces armées suédoises.

11.10.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

Des études ont été poursuivies avec le soutien du Service des bâtiments sur différents points de conservation du bâtiment. Des travaux ont été conduits dans la salle voûtée du château (doublage des murs) afin de préserver la substance historique de l'édifice et d'offrir un nouveau cadre de présentation aux expositions temporaires.

Les étapes II et III de la restauration des peintures du Salon Corot ont été conduites et des remontées capillaires ont été traitées dans la Salle des Comtes.

11.10.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'association Musées en Gruyère tant sur des actions de communication, présentation des musées au Comptoir de la Singine (05.09.2015), que sur l'organisation de la 2^e Nuit des Musées en Gruyère.

En tant que membre du comité de l'association Les Châteaux suisses, le château a travaillé sur le déploiement de sa communication, sur l'élaboration du programme d'activités commun (dès 2016) et a assuré la conduite du département « Echange des savoirs, diffusion des connaissances et qualité ».

Une conférence a été tenue au Musée Courbet d'Ornans (28.03.) consacrée au développement de la « colonie artistique » de Gruyères. Les cinq œuvres d'Auguste Baud-Bovy prêtées au même musée sont revenues à Gruyères.

Le château a encore collaboré avec le Musée gruérien de Bulle et le Musée d'art et histoire Fribourg pendant la conception de l'exposition *Petits Paradis*.

11.11 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler

11.11.1 Conseil de fondation

Lors de deux séances, le Conseil de fondation a adopté les comptes et le projet de budget et a examiné les activités du Vitrocentre, en tenant compte du rapport du Comité scientifique.

11.11.2 Activités

Dans le cadre de la recherche fondamentale sur l'art du vitrail en Suisse, un premier axe d'activités a concerné l'étude des 1300 œuvres du Corpus Vitrearum du canton de Berne. Un futur projet sur les vitraux du canton de Thurgovie a été accepté. Le deuxième axe d'activités dans ce domaine s'est concentré sur la préparation des bases de données pour leur mise en ligne, à commencer par les œuvres de Suisse romande, en particulier les œuvres verrières du canton de Genève et les fonds d'artistes et collections du Vitrocentre et du Vitromusée Romont. De nombreux documents ont été numérisés, en collaboration avec des partenaires actifs dans le domaine des *digital humanities*.

Des études thématiques ont été menées sur l'histoire de la conservation des verrières de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg, les vitraux médiévaux de la collégiale de Berne, l'art du vitrail néo-mauresque, la coloration de verres par nanotechnologie et les reproductions numériques de vitraux. Le Vitrocentre a contribué à un projet touristique sur le patrimoine sacré fribourgeois. Dans le cadre de coopérations universitaires, plusieurs thèses de doctorat et travaux de master ont été suivis, en plus d'un cours sur la technologie du verre à l'Université de Fribourg et un mandat d'expert extérieur à l'Université de York (UK). Le Vitrocentre a assumé des mandats sur la conservation d'œuvres d'art en verre dans toute la Suisse.

La collaboration avec le Vitromusée a été intense. Le projet de recherche sur les archives de l'atelier Röttinger s'est achevé par une exposition à Romont et au Ritterhaus Bubikon (ZH). Le Vitrocentre a été l'organisateur principal du XX^e Congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre (AIHV) qui s'est tenu à l'Université de Fribourg et à Romont, avec plus de 250 participants venant de 32 pays. A cette occasion, le Vitromusée a présenté l'exposition « Reflets de Venise. Verres des XVI^e et XVII^e siècles de collections suisses » et le Vitrocentre a édité dans sa série de publications l'ouvrage de référence du même titre, élaboré par Erwin Baumgartner.

11.12 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, directrice adjointe du MAHF

11.12.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

11.12.2 Exposition et animations

L'Espace a organisé des expositions temporaires, pendant lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations (vernissages, visites, ateliers créatifs, apéritifs, concerts, et entretien d'artistes) : Paul Talman. La forme en mouvement (19.09.2014–11.01.2015). Monumental. Sculpture et architecture dans l'œuvre de Niki de Saint Phalle, (01.03–31.12.2015). Jean Tinguely a été à l'honneur le 17 mai lors d'une journée Tinguely avec entrée gratuite, visites guidées thématiques et atelier créatif. Une « Découverte du mardi » a été consacrée à l'une des œuvres de l'Espace : Tableau biface de Keith Haring (1983). L'Espace a été visité par 17 584 (17556) personnes dont 145 (184) classes représentant 2757 (3398) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées avec 2550 (2046) visiteurs. 4 (2) concerts ainsi que 77 (62) visites commentées et 62 (79) animations pédagogiques y ont été organisées.

11.13 Musée romain de Vallon

Conservatrice : Carmen Buchillier, archéologue cantonale

11.13.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois en 2015. Il a adopté les comptes et accepté les modifications des statuts liées à l'exigence du Service des contributions touchant à l'exonération fiscale de la Fondation et à leur ancrage dans le futur, et en vue de la rédaction d'un futur règlement de fonctionnement interne. Il a été également informé du suivi des mesures de conservation et de protection des mosaïques entrepris par le SAEF. Enfin, il a pris connaissance, lors d'une séance extraordinaire, de l'affaissement du Chemin des Mosaïques et a créé un groupe de travail pour assurer le suivi des travaux.

11.13.2 Expositions et animations

L'exposition temporaire « Autour de la table. Usages et savoir-vivre à l'époque romaine » (29.03.2014–22.02.2015) a été suivie par « Veni, vidi, ludique. Les jeux sont faits ! » (14.03.2015–14.02.2016), troisième volet d'une collaboration intercantonale avec le Musée romain de Nyon, le Musée suisse du Jeu et l'Université de Fribourg. Vernie le 13 mars, cette exposition a bénéficié d'un subside du Fonds national suisse dans le cadre d'un projet Agora sur la culture ludique dans l'Antiquité. Plusieurs manifestations ont ponctué l'événement, parmi lesquelles le traditionnel « Dimanche au Musée », des ateliers de jeux, deux colloques internationaux, des Cafés scientifiques, ainsi que la deuxième édition de la Fête des jeux (« Faites vos jeux ! »).

Deux événements importants ont marqué l'année : les trente ans de la découverte de la mosaïque de la chasse (30 mai 1989) et les quinze ans de l'inauguration du Musée (27 octobre 2000). Des portes ouvertes et des soirées festives ad hoc ont été organisées, avec notamment des visites guidées spéciales qui permettaient au public de « marcher » sur la grande mosaïque.

Le Musée a collaboré à plusieurs événements culturels nationaux, régionaux et locaux (Journées européennes du Patrimoine, Römertag à Vindonissa/Brugg, Aventicum 2015 à Avenches, Fête celtique à Vevey, Fenêtres de l'Avent à Vallon) et a participé à la soirée organisée par la Commune de Vallon pour l'accueil des nouveaux habitants.

Les différentes collaborations entreprises avec les organes touristiques régionaux et cantonaux se poursuivent, de même que les collaborations régulières avec le Musée romain d'Avenches.

5804 (5021) personnes ont visité le Musée, parmi lesquelles plus de 600 élèves du Gymnase intercantonal de la Broye et du Cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac. Au total, 63 (49) visites guidées en français, allemand et italien, ainsi que 50 (43) animations pédagogiques ont été organisées.

Le rapport d'activité détaillé 2015 sera prochainement disponible sur www.museevallon.ch.

12 Service archéologique (SAEF)



Cheffe de Service: Carmen Buchillier

12.1 Activités

La formation interne au nouvel outil informatique « Système d'information archéologique fribourgeois » (SIAF) est en cours et la mise en production est prévue pour le premier semestre 2016. Sur le plan de l'organisation interne du Service, le cahier des charges et le fonctionnement de la nouvelle Commission scientifique ont été précisés. L'entrée en vigueur au 01.07.2015 de l'amende d'ordre destinée aux personnes s'adonnant à la prospection sans autorisation a nécessité la mise sur pied d'un processus opérationnel avec la Police cantonale. S'agissant de l'élaboration de la documentation, les compétences développées grâce à la photogrammétrie ont vu des applications dans divers domaines (visualisation d'objets et de structures en 3D p. ex.). Comme c'est le cas depuis l'an 2000, le Service a fourni de nombreuses prestations en faveur du Musée romain de Vallon, tandis que l'optimisation des espaces disponibles dans le bâtiment a entraîné le réaménagement de divers locaux de travail et de stockage du matériel archéologique.

12.1.1 Interventions de terrain : fouilles, études de bâtiments, surveillance de travaux, sondages et prospection

Des fouilles de sauvetage, suivies de travaux et visions locales ont été effectués principalement à Arconciel/Les Nés 9, Barberêche/Ch. de Bellevue et /Le Marais, Belfaux/Château du Bois, /L'Essert, /Le Brésil et /Pré des Marterès, Bösinggen/Schwellacher et Friesenheit, Bulle/Le Terraillet et /Rte de Vevey, Corminboeuf/Ch. St-Jean 3, Courtaman/Graustein, Courtepin/Fin Dessus, Cugy/Ch. des Frossailles, Dompierre/Derrey Villa et /La Donchire, Düdingen/Schiffenengraben, Ependes/Au Village d'Amont 5, Estavayer-le-Gibloux/Rue de l'Eglise 15, Farvagny-le-Grand/Rte des Combes, Farvagny-le-Petit/Rte St-Claude, Fétigny/Pré de Ville, Frasses/Burichet et /Pré du Prémy, Grolley/Au Gros Praz, /Au Pré du Château, /Château et /La Rosière, Greng/Grengspitz, Gruyères/Les Adoux, Meyriez/Vieux-Manoir, Mézières/Ch. de la Prâli 2A, Montagny-les-Monts/Bas du Champ et /Villarey, Murten/Segelboothafen et /Louis d'Affry-Weg 6, Neyruz/Ch. du Tombé 17, Nierlet-les-Bois/Rte du Château, Posieux/Rte de la Pâla, Prez-vers-Noréaz/La Grand Fin, /Grande Fin, /En Grossa Pierra, /Grossa Pierra et /Les Bonnes Fontaines, Riaz/Le Châtelet et /Ruelle de l'Etrey 14, St-Aubin/Rte de Perrey et /Sous la Rochetta, La Tour-de-Trême/Rte de l'Intyamon, Ursy/Pra Megan, Villarepos/Rte de Donatyre, Villaz-St-Pierre/Le Petit-Clos 5, Vuisternens-en-Ogoz/Gros Motséhyi et Wallenried/Les Planches. Le suivi régulier des travaux linéaires sur l'ensemble du territoire cantonal s'est poursuivi. Sur les 310 (338) surveillances de chantier et visions locales effectuées, 123 (67) ont livré des informations archéologiques.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages, de prélèvements pour analyse dendrochronologique ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et /ou de transformation à Essert/Petite Riedera, Estavayer-le-Lac/Grand-Rue 8, /Rue du Musée 18 et /Rue de la Rochette 4, Fribourg/Abbaye de la Maigrauge, /Commanderie et église St-Jean, /Escaliers du Collège 4, /Grand-Fontaine 33, /Rue de Lausanne 8, /Rue des Chanoines 17, /Samaritaine 28 et /Tour Henri, Gruyères/Part Dieu, Montagny-les-

Monts/Pré de l'Etang, Murten/Schaalgasse 8 et /Speichergasse 2, Romont/Fille-Dieu, /Grand-Rue 30+32 et /Rte des Moines 68 et Rue/Rue du Casino 7.

Applicant une stratégie préventive, le SAEF a réalisé des sondages d'évaluation à Corminboeuf/Ch. St-Jean, Courtaman/Graustein, Cugy/Frossailles, Grossgurmels/Dürrenbergstrasse, St-Aubin/Sous la Rochetta, Ursy/Pra Megan et Villaz-St-Pierre/Le Petit-Clos 5.

Bien que limitées en raison des nombreux suivis dictés par le fort accroissement des constructions dans le canton, des prospections de surface ont tout de même pu être effectuées sur les sites d'Autavaux/Crasaz et /Rives du Lac, Avry-devant-Pont/L'Ile aux Oiseaux, Bösinggen/Litzistorfhubel, Font/Rives du Lac, Grolley/Rosière, Morlon/Rives du Lac, Romont/Les Roseires et Villeneuve/Sous le Château de Surpierre.

Le suivi des activités des 20 détectoristes au bénéfice d'une autorisation a été assuré et au cours de la table ronde annuelle d'information et d'échanges, ces derniers ont ramené 114 objets archéologiques provenant de 44 sites identifiés – parmi lesquels 10 sont nouveaux.

S'agissant des sites lacustres du canton, le monitoring subaquatique effectué à la Pointe de Greng (site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) a permis l'identification et la documentation d'une pirogue médiévale monoxyle ainsi que la documentation d'un site du Néolithique moyen inconnu jusque-là.

Les découvertes de terrain réalisées font l'objet de notices dans les rubriques « Chronique archéologique » des Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 17 et de l'Annuaire d'Archéologie Suisse 99.

12.1.2 Collaborations

Le SAEF collabore avec le Service des biens culturels (SBC) ainsi qu'avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), notamment dans le cadre du nouveau Plan directeur cantonal. Il a été sollicité pour de nombreux projets de transformation et de restauration de bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que dans des monuments historiques (p. ex. abbaye de la Maigrauge et église St-Jean à Fribourg, ruines d'Illens, de Bossonnens et de Montagny); il a par ailleurs assisté aux séances de la Commission de l'Edilité et de la Commission du Patrimoine de la Ville de Fribourg et est régulièrement sollicité par ces mêmes services communaux pour expertises et conseils.

S'agissant de la procédure de permis de construire, 953 préavis (937 en 2014) ont été formulés à l'attention du SeCA, dont 80 (37) pour des demandes anticipées ; 66 (57) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 37 (33) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont en outre fait l'objet d'un préavis. 30 % (22 %) des requérants se sont conformés à la requête du SAEF, à savoir l'annonce préalable du début de leur chantier.

12.2 Elaboration et publications

Outre les travaux courants (analyses de mobilier, préparation d'articles et de rapports préliminaires, etc.) et le projet de mise en valeur des peintures murales de Hans Fries qui s'est poursuivi en 2015, le numéro 17 des Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise est paru, respectant le rythme annuel du périodique. La monographie consacrée à la nécropole mise au jour à Gumefens dans le cadre des travaux autoroutiers de l'A12 est également sortie de presse: G. Graenert, Die früh- und hochmittelalterlichen Bestattungen von Gumefens/Sus Fey (Freiburg, Schweiz). Die Ausgrabungen von 1979 bis 1980 (Freiburger Archäologie 24), Freiburg 2015.

12.2.1 Autres articles

Les collaborateurs et collaboratrices du SAEF ont en outre rédigé ou pris part à la rédaction des articles spécialisés suivants : J. Spielmann - M. Mauvilly, Entre Mésolithique final et Néolithique dans deux abris sous roche du Plateau suisse, Les exemples d'Arconciel/La Souche et Villeneuve/La Baume, in: Chr. Laurelut - J. Vanmoerkerke (dir.), Occupations et exploitations néolithiques et si l'on parlait des plateaux..., Actes du 31^e colloque Internéo (Châlons-en-Champagne, 2013), *Bulletin de la Société archéologique champenoise* 107.4, 2014, 85-116.

M. Mauvilly, Ein neu entdeckter Einbaum aus dem Kanton Freiburg, *Freiburger Volkskalender* 2016, 2015, 63-67.

M. Ruffieux – M. Mauvilly, Des forgerons qui vivaient comme des princes ? Réflexion sur la céramique attique découverte dans l'atelier de Sévaz/Tudinges (canton de Fribourg, Suisse), in: S. Bonomi - M. A. Guggisberg (Hrsg.),

Griechische Keramik nördlich von Etrurien: Mediterrane Importe und archäologischer Kontext, Internationale Tagung Basel 14-15. Oktober 2011, Wiesbaden 2015, 169-177.

E. Mouquin, Les dépôts en fosse en contexte domestique; quelques exemples de la région d'Avenches in Actes du Congrès de la SFECAG, Nyon, 14-17 mai 2015 (à paraître).

12.2.2 Graphisme et dessin, photographie et infographie

Des dessins de plans, profils, structures, élévations et reconstitutions ont été réalisés pour divers sites ainsi que pour des bâtiments civils et religieux (Bulle/Terraillet, Courtepin/La Fin Dessus, Fribourg/Abbaye de la Maigrauge, /Couvent des Cordeliers, /Eglise St-Jean et /Grand Werkhof, Marsens/En Barras, Murten/Combette, Rue/Maison de Prez-Maillardoz, Villeneuve/La Vignettaz) comme pour les ruines médiévales d'Illens et de Bossonens. Une documentation graphique a aussi été réalisée pour les sites lacustres de Greng/Grengspitz, Autavaux/La Crasaz 2 et Muntelier/Dorfmatte 2, de même que pour les abris d'Arconciel/Sous les Châteaux et /La Souche.

De nombreuses prises de vue de mobilier archéologique et photographies aéroportées ainsi que la numérisation de diapositives ont été entreprises pour divers projets (Bulle/Terraillet, Courtepin/La Fin Dessus, Vallon/Sur Dompierre). Les travaux de photogrammétrie se sont poursuivis, plus de 20 000 fichiers numériques ont été créés et /ou modifiés et traités, et des modélisations 3D photogrammétriques ainsi que des extractions d'orthophotos ont été menées à bien.

Les graphistes se sont par ailleurs occupés de la mise en page des Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 17 et de la monographie consacrée à la nécropole de Gumeffens/Sus Fey. Enfin, divers travaux graphiques ont été réalisés en marge de la valorisation des enduits peints de Hansi Fries, pour la Nuit des Musées de Fribourg ainsi que les événements du Musée romain de Vallon ; le SAEF s'est chargé du concept et de la maquette de 3 nouveaux panneaux d'information pour le Village lacustre de Gletterens.

12.3 Conservation et restauration

12.3.1 Activités du laboratoire de conservation-restauration (LCR)

S'agissant de conservation préventive, l'arrivage pour tous les sites de fouille de l'année en cours représente environ 2000 numéros d'inventaire (objets et lots d'objets) qu'il a fallu prendre en charge.

Dans les divers dépôts, il a été procédé à l'entretien annuel des installations de déshumidification et d'humidification (verre, métal, matériel organique) ainsi qu'au suivi de l'état des objets et des emballages. Les relevés thermohygrographiques à effectuer dans le cadre de l'exposition « Un dernier verre? » se sont poursuivis.

Pour ce qui concerne les métaux, hormis les habituels travaux de restauration et de dégagement pour identification, on note les délicats travaux de prélèvement in situ (l'épée hallstattienne de Bulle/Terraillet) et quelques radiographies de garnitures de ceinture mérovingiennes (Courtepin/La Fin Dessus). Certains objets ont été documentés pour étude et de nombreuses monnaies ont été traitées. Un lot d'enduits peints provenant de la villa romaine de Courtepin/La Fin Dessus a nécessité nettoyage et dégagement fin tandis que le suivi des mosaïques de Vallon a rendu indispensable le paramétrage, la récolte des données et la mise en place de thermohygromètres temporaires pendant l'arrêt du système de supervision du Musée. S'agissant du nettoyage et du marquage des lots de matériel lithique, un effort particulier a été consenti cette année encore pour les microlithes provenant d'Arconciel/La Souche tandis qu'un suivi après intervention a été réalisé pour l'autel romain de Môtier. Le mobilier en céramique, en terre cuite et en verre a fait l'objet de nettoyage, marquage, consolidation, remontage, restauration et conditionnement. Les squelettes humains de Fribourg/Cordeliers et Courtepin/Fin Dessus ont été nettoyés et conditionnés.

Le personnel du LCR a en outre été sollicité pour répondre à différentes demandes extérieures (consultation, coordination, conseils), a pris en charge des visites guidées, animé des ateliers et collaboré au montage/démontage d'expositions.

12.3.2 Collections

Les corrections et l'uniformisation des fiches informatisées d'inventaire du mobilier se sont poursuivies. Le réaménagement de deux dépôts destinés à l'entreposage des collections et du mobilier muséographique est achevé.

Différents objets des collections archéologiques cantonales ont été prêtés dans le cadre d'expositions et de manifestations (Vitromusée Romont, Museum Murten, Musée romain de Nyon, Musée romain de Vallon). Suite à la fusion de communes autour d'Estavayer-le-Lac, les objets exposés dans les locaux de l'ancien bureau communal de Font ont été réintégrés dans la collection cantonale.

12.4 Archivage

L'archivage des documents numériques, essentiellement des photos prises lors des fouilles, a continué au même rythme que l'année précédente; 60 000 fichiers ont rejoint les serveurs. L'accent a été mis sur le transfert des relevés de terrain (papier film) dans quelque 300 boîtes d'archives au format A3. Parallèlement, ces documents ont été scannés par sécurité (environ 48 000 au total à ce jour). Par ailleurs, une restructuration du stock des publications papier a été faite. Les monographies et catalogues d'exposition édités par le SAEF ont été déposés en accès libre sur RERO DOC (serveur de documents de la BCU), les numéros du périodique « Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise » étant accessibles sur retro.seals.ch (plateforme de l'ETH-Bibliothek). Dans le domaine de l'archivage graphique, les originaux de terrain ont été regroupés, les relevés ont été systématiquement numérisés, classés puis conditionnés et les plans de grand format ont été numérisés. Le microfilmage s'est poursuivi.

12.5 Événements particuliers

12.5.1 Médiation, manifestations expositions et autres

Le personnel du SAEF a assuré des visites guidées de ses locaux de même que des visites thématiques et des ateliers dans le cadre de l'exposition « Un dernier verre? » - ouverte 2 jours/semaine, celle-ci a accueilli 2035 visiteurs -, ainsi que les visites de sites et de chantiers et des excursions, par ex. dans le canyon de la Sarine; il a également accueilli le passeport-vacances de Fribourg, pris part à des émissions radiodiffusées, a accueilli un nombreux public intéressé lors de la Nuit des Musées et a collaboré à la fête romaine du Musée romain de Vallon sur le thème « Du pain et des jeux ».

12.5.2 Conférences et cours

Outre sa participation à diverses assemblées annuelles, commissions et groupes de travail et à la présentation de conférences lors d'assemblées générales, de colloques et de manifestations organisées par diverses associations scientifiques ou non, tant en Suisse qu'en France, le SAEF a collaboré à la formation de la relève au sein de plusieurs universités romandes (Fribourg, Neuchâtel, Lausanne), encadrant des stagiaires et collaborant à des travaux de bachelor et de master. Auprès de l'UNIFR, il a assuré le cours-bloc sur la céramique gallo-romaine ainsi qu'un cours pratique de dessin archéologique. Soucieux d'apporter son aide aux associations et institutions œuvrant pour le patrimoine, il a collaboré à la mise sur pied du parcours didactique du site médiéval de Bossonnens, soutenu la construction d'une réplique de maison de l'âge du Bronze au Village lacustre de Gletterens, assuré la deuxième série d'ateliers Arkeopop proposé par l'Association des Amis de l'archéologie, et poursuivi la collaboration avec le Centre fribourgeois de documentation pédagogique dans le projet de réalisation d'une nouvelle mallette pédagogique archéologique.

13 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

13.1 Activités

13.1.1 Recensement des biens culturels

Le recensement des meubles et des immeubles dignes de protection est établi ou amendé commune après commune lors des révisions de plan d'aménagement local (PAL). La commune de Fribourg est actuellement la seule qui n'ait jamais fait l'objet d'un recensement même partiel de ses meubles ou immeubles, anciens ou contemporains,

présentant de l'intérêt en tant que patrimoine. Ce travail commencé en 2014 a couvert 11 secteurs, soit Bourguillon, Schönberg, Jura/Torry, Vignettaz/Beaumont, Beauregard, Pisciculture, Alt, Neigles, Gottéron, Forgerons et Auge. L'équipe du recensement collabore étroitement avec l'administration communale pour l'intégration de ces données dans le futur PAL. 995 immeubles ont été recensés et évalués dans ces périmètres sur quelques 2869 immeubles assurés. 46 fiches descriptives ont été rédigées dans les secteurs concernés.

Le recensement a été revu dans 12 (8) autres communes couvrant 17 localités : Villaz-St-Pierre, Châtonnaye, Riaz, Ménières, Vuisternenes-en-Ogoz, Crésuz, Botterens, Cheyres, Torny, Saint-Aubin, Belfaux et Klein-Bösingen. Sur 6491 (2465) immeubles considérés, 945 (483) immeubles ont été recensés et évalués. En outre, trois immeubles ont fait l'objet d'une documentation étendue.

Réalisé en parallèle, le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 36 édifices ont été visités, soit 8 (7) églises paroissiales, 15 (29) chapelles ou oratoires ainsi que 8 cures ou maisons de paroisse. Ce qui porte à 208 le nombre d'édifices religieux actuellement recensés dans le canton. 1782 (634) objets ont été intégrés dans une base de données qui compte actuellement 14 563 (11 687) entrées. 8 dossiers avec fiches rédigées ont été adressés aux propriétaires. Ont été soumis à la sous-commission des biens culturels mobiliers en vue d'une procédure de mise sous protection, les recensements des édifices suivants : église paroissiale et oratoire Notre-Dame-de-Bonne-Fontaine à Cheyres, église paroissiale de Ménières, église paroissiale, chapelle mortuaire, cure, centre paroissial et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption à Givisiez, ainsi qu'à Fribourg, église, cure et centre paroissiaux de Saint-Pierre, église et le centre paroissial de Sainte-Thérèse. Une part importante de l'activité a été consacrée à la poursuite du recensement du couvent des Sœurs de la Visitation à Fribourg qui possède un patrimoine religieux et domestique unique en Suisse.

13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Différentes raisons cumulatives font qu'une grande partie des communes du canton ont lancé une procédure de révision de leur PAL. Ainsi, le Service a préavisé plus de 73 (70) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 48 (42) en examen préalable et 22 (28) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 8905 (8435) immeubles sur un total de 18 325 (17 541) recensés et 7323 meubles sur 17 491 recensés. L'augmentation du nombre d'immeubles protégés s'explique par le recensement de la commune de Fribourg et la prise en compte du patrimoine du XX^e siècle dans les communes recensées. En réalité, 34 immeubles protégés ont été supprimés de l'inventaire en 2015 ce qui témoigne des dégradations de notre environnement bâti.

13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur 4000 dossiers de permis de construire qui passent annuellement au SeCA, environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2015, le Service s'est prononcé sur 1929 (1839) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD) ainsi que les projets routiers représentent environ 10 % et les permis de construire 90 % des dossiers traités, soit 1033 (1085) en examen final, 343 (411) en examen préalable et 246 (258) en consultation hors procédure. La part des préavis établit à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 20 %. Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent de bien orienter un projet tout au début des réflexions.

13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs

investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres de l'ouvrage et les maîtres d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 1 638 494 (1 492 494) francs. Elles ont été destinées pour 92,5 % (76 %) à des associations et des privés et pour 7,5 % (24 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 335 954 (1 973 000) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 85 % (92 %) du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 15 % (8 %).

Sur l'ensemble, les promesses et versements de subventions atteignaient en 2015 un taux moyen d'environ 17 % (14 %) sur un montant subventionnable de près de 13,6 (14) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versée correspond à 12 (12) francs d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 543 199 (813 543) francs, dont 371 999 (580 539) francs dans la cadre de la convention-programme et 171 200 (233 004) francs hors convention-programme pour des objets urgents et un abri de biens culturels. La convention-programme 2012-2015 prenant fin, une nouvelle convention a été négociée durant l'année avec la Confédération. Pour la période 2016-2020, il en résulte une légère augmentation des subventions fédérales qui passent de 625 000 francs à 673 000 francs par année. 30 % de ce montant sera à disposition pour les bâtiments protégés de l'Etat.

13.1.5 Expertise et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 42 803 (50 517) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation. Ils complètent continuellement la connaissance des objets patrimoniaux. Les résultats de ces expertises sont intégrés dans la documentation du Service.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. Il assure la direction des travaux de restauration de la Cathédrale Saint-Nicolas et de l'église des Augustins. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat notamment le Château de Gruyère, les Châteaux préfectoraux, les tours et remparts, l'Hôtel cantonal, la Chancellerie etc.

13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

54 rapports et dossiers de restauration ont été archivés. Le déménagement de la documentation dans l'annexe de la commanderie a été suivi d'un reconditionnement de la photothèque répondant aux exigences et aux standards de conservation. 12 000 (22 441) tirages ont été traités. En outre, 1008 (841) pièces, pour l'essentiel des coupures de journaux, ont été versées dans la documentation fribourgeoise. 89 (272) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » liée à celle du recensement des biens culturels immeubles. La bibliothèque s'est enrichie de 220 (224) ouvrages, monographies et numéros de revues.

13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Ensemble avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, le Service a édité la brochure RURBAT qui s'adresse à des professionnels et des propriétaires et qui présente trois principes d'approches pour la restauration et la réaffectation de bâtiments ruraux, une thématique particulièrement importante dans le contexte d'abandon de plus en plus fréquent de ce patrimoine bâti. La section recensement a fourni un article consacré à l'architecture des cafés et restaurants pour les Cahiers du Musée gruérien ainsi que des textes, plans et images pour deux panneaux d'informations mis en place dans les églises de Notre-Dame de l'Epine à Berlens et de Mézières. La section conservation a largement contribué à la rédaction et la composition des nouvelles directives cantonales pour les installations solaires, un thème d'actualité particulièrement sensible pour le patrimoine.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment organisé les Journées européennes du Patrimoine dans le canton sur le thème « Echanges et Influences ». 3775 (2200) personnes ont fréquenté cette manifestation, dont 1200 au château de Balliswil (Guin) et 1650 sur le site de l'Imprimerie St-Paul à Fribourg. La section recensement a en outre été sollicitée pour une douzaine de manifestations, visites guidées, présentation de son activité ou cours.

13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Un seul projet a bénéficié de la subvention de 20 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population : le classement et la mise en valeur des archives communales de Romont. Après la suppression définitive des subventions fédérales par les Chambres, la participation du Service dans cette mission se limitera désormais à l'organisation de cours et à la révision de l'inventaire PBC.

13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). La rédaction du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac, engagée en 2008, s'est poursuivie en 2015 et devrait s'achever mi-2016. La publication de l'ouvrage est désormais prévue en 2017 ou 2018.

13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 8 (9) séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 5 (6) séances; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse », 1 (1) séance, la sous-commission des biens culturels meubles, 1 (1) séance.

Le Service siège également dans différentes commissions et fondations à titre de représentant de l'Etat de Fribourg.

13.2 Evénements particuliers

L'approbation du message culturel 2016-2020 par les Chambres fédérales lors de la session d'automne a consolidé le statu quo en matière de conservation des monuments et des sites historiques. Ce programme fédéral a un impact direct sur le canton par le biais de la convention-programme pour les subventions. Avec la densification annoncée, la pression sur les sites et le patrimoine s'accroîtra.

14 Etat du personnel

		Comptes 2015	Comptes 2014	Ecarts
		EPT	EPT	EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport		4 777,13	4 726,10	51,03
Administration centrale		249,08	249,88	-0,80
3200 / IPCS	Secrétariat général	24,89	24,02	0,87
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	45,53	46,78	-1,25
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	9,38	8,96	0,42
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	28,42	27,99	0,43
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	4,70	4,69	0,01
3265 / CULT	Service de la culture	2,80	2,80	

		Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	6,37	6,00	0,37
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	49,71	49,78	-0,07
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	14,74	15,03	-0,29
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	10,46	9,96	0,50
3280 / SACF	Service archéologique	31,07	31,67	-0,60
3281 / BIEN	Service des biens culturels	14,91	16,10	-1,19
3292 / SPOR	Service du sport	6,10	6,10	
Secteur de l'enseignement		4 528,05	4 476,22	51,83
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	392,39	386,40	5,99
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1 425,87	1 397,16	28,71
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	20,81	20,82	-0,01
3210 / CORI	Cycle d'orientation	932,06	925,27	6,79
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1,82	1,64	0,18
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	75,46	72,94	2,52
3235 / CGAM	Collège de Gambach	78,63	76,87	1,76
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	82,91	86,40	-3,49
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	108,04	112,95	-4,91
3249 / CSUD	Collège du Sud	106,74	104,42	2,32
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	97,17	95,94	1,23
3260 / UNIV	Université	970,22	963,16	7,06
3272 / CONS	Conservatoire	122,83	123,65	-0,82
Intégré à la DEE au 01.01.15 / encore comptabilisé sous DICS :				
3258 / HESS	Haute école de santé	63,52	60,98	2,54
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social	49,58	47,62	1,96

Rapport d'activité

Direction de la sécurité
et de la justice

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	10
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	10
1.2.2	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	10
1.2.3	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	10
1.2.4	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.3.1	Décisions de première instance	10
1.3.2	Décisions sur recours	11
1.3.3	Responsabilité civile	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements) (Style Titre 3)	11
2	Police cantonale	12
2.1	Ressources humaines	12
2.1.1	Effectif au 31.12.2015	12
2.1.2	Mouvement de l'effectif	12
2.1.3	Formation et formation continue	12
2.1.4	Cellule « relations humaines »	13
2.1.5	Psychologue du travail	13
2.2	Activité de la Police cantonale	13
2.2.1	Affaires traitées	13
2.2.2	Arrestations	14
2.2.3	Circulation et navigation	14
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	15
2.2.5	Sécurité et ordre public	16
2.2.6	Stupéfiants	17
2.3	Événements de l'année 2015	18

2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	18
2.3.2	Intempéries dans le canton de Fribourg (Opération UMBRELLA)	20
2.3.3	Canicules dans le canton de Fribourg (Opération HELIOS)	20
2.3.4	Actions de prévention	20
2.4	Domaines particuliers	21
2.4.1	Gens du voyage	21
2.4.2	Protection de personnalités	21
2.4.3	Refoulement à l'étranger	21
2.4.4	Maintien de l'ordre	21
2.4.5	Chiens de police	21
2.4.6	Education routière	22
2.4.7	Secteur communication et prévention	22
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	23
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	25
2.5	Logistique	25
2.5.1	Informatique et télécommunications	25
2.5.2	Véhicules	25
2.5.3	Intendance	26
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	26
2.5.5	Comptabilité	26
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	26
3.1	Mission du service	26
3.2	Protection de la population	27
3.2.1	Activités courantes	27
3.2.2	Evénements particuliers	28
3.3	Protection civile	29
3.3.1	Mission	29
3.3.2	Activités courantes	29
3.3.3	Affaires disciplinaires	29
3.3.4	Instruction	29
3.3.5	Organisation	30
3.3.6	Constructions et matériel	30
3.3.7	Evénements particuliers	31
3.4	Administration militaire	31
3.4.1	Mission	31
3.4.2	Activités courantes	32
3.5	Intendance des bâtiments militaires	36

3.5.1	Mission	36
3.5.2	Activités courantes	36
3.5.3	Événements particuliers	36
4	Service de la population et de migrants (SPoMi)	38
<hr/>		
4.1	Police des étrangers	38
4.1.1	Activités courantes	38
4.1.2	Événements particuliers	39
4.2	Domaine de l'asile	39
4.2.1	Activités courantes	39
4.2.2	Événements particuliers	39
4.3	Main-d'œuvre étrangère	39
4.3.1	Activités courantes	39
4.3.2	Événements particuliers	40
4.4	Passeports et cartes d'identité suisses	40
4.4.1	Activités courantes	40
4.4.2	Événements particuliers	40
5	Service de la police du commerce (SPoCo)	41
<hr/>		
5.1	Etablissements publics	41
5.1.1	Activités courantes	41
5.1.2	Événement particulier	42
5.2	Boissons alcooliques	42
5.2.1	Activités courantes	42
5.3	Loteries et collectes	42
5.3.1	Activités courantes	42
5.4	Appareils de jeu	43
5.4.1	Activités courantes	43
5.5	Salons de jeu	43
5.5.1	Activités courantes	43
5.6	Prostitution	43
5.6.1	Activités courantes	43
5.7	Commerce itinérant	43
5.7.1	Activités courantes	43
5.8	Crédit à la consommation	43
5.8.1	Activités courantes	43
5.9	Activité à risque	44
5.9.1	Activités courantes	44
5.10	Poids et mesures	44

5.10.1	Activités courantes	44
5.11	Indication des prix	44
5.11.1	Événement particulier	44
6	Service de la justice (SJ)	45
6.1	Activités	45
6.1.1	Barreau	45
6.1.2	Notariat	45
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	45
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	46
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	46
6.1.6	Entraide judiciaire	46
6.1.7	Médiation judiciaire	46
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	47
7	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	47
7.1	Application des sanctions pénales	47
7.1.1	Peines privatives de liberté et mesures	48
7.1.2	Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	50
7.1.3	Travail d'intérêt général (TIG)	51
7.1.4	Recours en grâce	51
7.1.5	Recherche de places en détention provisoire	51
7.1.6	Casier judiciaire	52
7.2	Prisons	52
7.2.1	Entrées en 2015	52
7.2.2	Journées de détention	52
7.2.3	Subsistance	53
7.2.4	Locaux	53
7.2.5	Occupation des détenus	53
7.2.6	Assistance des détenus	53
7.2.7	Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont	54
8	Service de Probation (SProb)	55
8.1	Activités	55
8.1.1	Secteur administratif	55
8.1.2	Secteur de probation	56
8.1.3	Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	56
8.1.4	Événements particuliers	58
9	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	59

10	Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)	59
11	Etablissements de Bellechasse (EB)	60
12	Etat du personnel	60

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Erwin Jutzet

Secrétaires généraux : Claudine Godat et Didier Page

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Inscrite dans le cadre du chantier 3.4.6 du défi n° 4 « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion » du Programme gouvernemental, la politique d'intégration des migrants et migrantes et de prévention du racisme a été encore accentuée en 2015. Depuis 2014, cette politique s'inscrit dans le cadre d'un Programme d'intégration cantonal, élaboré en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (pour l'intégration dans le domaine de l'asile). Ce programme quadriennal fait l'objet d'une convention avec la Confédération, dont elle constitue la base de financement des mesures mises en œuvre.

L'année 2015 aura notamment permis de développer le domaine de la primo-information, en intensifiant notamment la collaboration avec les communes et en développant des prestations spécifiques à leur intention. La protection contre la discrimination raciale a franchi une étape fondamentale, avec l'attribution à Caritas Suisse Département Fribourg du mandat de création d'un centre de consultation, de conseil et de prévention. Cette structure, nommée « Se respecter », sera officiellement lancée le 21 mars 2016. En matière de formation, le Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme a pu accroître ses subventions aux cours de langues destinés aux migrants et migrantes. Dans le domaine de la cohésion sociale, le projet « Communes sympas » est poursuivi et des perspectives d'adhésion de nouvelles communes sont entrevues.

Enfin, en collaboration avec la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme, le Bureau de l'intégration a exploré les problématiques « migration et santé », avec l'organisation (conjointement avec la DSAS) au 1^{er} trimestre 2016 d'une table ronde sur ce thème, et « migration et 3^e âge », avec la constitution d'un réseau de répondants dans les principales communautés étrangères du canton.

1.1.2.2 Coopération au développement

Le partenariat entre l'Etat de Fribourg et l'association faîtière Fribourg-Solidaire fait depuis 2013 l'objet d'un mandat de prestation quadriennal. Conformément au plan financier 2013-2016, l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération au développement a été portée en 2015 à 210 000 francs, soit 10 000 de plus qu'en 2014. 160 000 francs sont allés à Fribourg-Solidaire pour financer des projets à l'étranger développés par les organisations membres, 20 000 francs sont allés à un projet mené en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne, de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine. Enfin, 30 000 francs sont allés au Comité international de la Croix-Rouge.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2014. A son initiative a été concrétisé en 2015 un projet d'état des lieux des projets de coopération au développement menés par des acteurs privés ou institutionnels du canton.

1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées. En 2015, le CCPS s'est réuni à deux reprises.

Lancée en juin 2013, la campagne de prévention « La Famille Kolly, consacrée au thème des bons comportements, a été poursuivie en 2015, avec des spots consacrés aux thèmes des cambriolages et des dommages à la propriété et du littering. Un dernier spot tourné en 2015, relatif aux vols au bancomat, sera diffusé au premier semestre 2016.

En plus de ses activités ordinaires d'analyse de la situation et d'échange d'expériences, le CCPS a mené une part active dans le développement du projet de label en milieu festif. Ce projet de label, intitulé « smart event », promeut une nouvelle éthique de la fête pour une gestion des risques en milieu festif. Les manifestations qui s'engagent à mettre en place des mesures concrètes de prévention et de sécurité visant à protéger la jeunesse et à diminuer la probabilité de comportements à risques en matière de consommation d'alcool et d'autres substances psychotropes seront ainsi labélisées. L'octroi du label, destiné aux organisateurs de fêtes et tenanciers d'établissements publics, sera développé pour les deux régions linguistiques du canton. Le CCPS est représenté au sein du comité de pilotage (COFIL) du projet, qui regroupe deux Préfets (Gruyère et Sarine), deux représentants de la Police cantonale, le Chef du Service de la police du commerce, une représentante du Service de la santé publique, ainsi que les représentants de REPER, association chargée du développement du label sous la conduite du COFIL.

1.1.2.4 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Le projet d'extension et de revalorisation du Camp du Lac-Noir – rebaptisé Campus Schwarzsee/Lac-noir - a été mené à bien pour l'essentiel en 2015. Menés à un rythme extrêmement soutenu, les chantiers de rénovation des bâtiments existants et de construction de deux nouveaux bâtiments dédiés à l'hébergement ont respecté les délais impératifs pour pouvoir accueillir dès janvier 2016 le centre national de formation du Service civil. Mission accomplie : depuis le 11 janvier 2016, quelque 250 civilistes fréquentent chaque semaine le campus.

En parallèle, le campus accueillera un centre sport et loisirs doté de nombreuses infrastructures sportives intérieures et extérieures. Confronté à quelques difficultés relatives à l'implantation d'un terrain de football synthétique, la Direction de la sécurité et de la justice, en collaboration avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et son Service des bâtiments, étudie la faisabilité, comme solution alternative, de la construction d'une halle triple.

Concernant le fonctionnement futur du campus, la DSJ étudie l'option de la création d'un établissement autonome de droit public. Elle a en outre confié à un mandataire externe l'établissement d'un business plan.

1.1.2.5 Planification pénitentiaire.

La Direction de la sécurité et de la justice a finalisé son projet de planification pénitentiaire 2015-2025, qui vise notamment à améliorer la gestion de l'exécution des différents types de peines (exécution anticipée de peine, courtes et longues peines, etc.), par des aménagements infrastructurels et organisationnels et de nouvelles constructions aux Etablissements de Bellechasse. Cette planification fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil et sera en outre traitée par le Conseil d'Etat en 2016. En parallèle, la DSJ a mis en consultation son avant-projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures. Réunissant en une seule loi des dispositions disséminées actuellement dans quelque quinze textes légaux cantonaux, il entend moderniser l'organisation pénitentiaire et donner à l'ensemble de la chaîne pénale davantage d'efficacité, notamment par une meilleure coordination et des procédures améliorées. Dans un même souci de gain d'efficacité et de renforcement des compétences, il prévoit également une fusion du Service des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation, ainsi qu'une réunion des établissements pénitentiaires sous une même entité autonome, les Etablissements de détention fribourgeois.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Harmonisation de l'informatique policière ;
- > Harmonisation de l'informatique de la justice pénale ;
- > Réseau national de sécurité ;
- > Restructuration du domaine de l'asile ;
- > Projet Protection de la population 2015-2030 ;
- > Projet de Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales.

1.2.2 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse ;
- > Loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > Taxe sur la dépendance au jeu.

1.2.3 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a siégé une fois en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Etat des lieux et développement de l'armée suisse ;
- > Mécanisme de consultation et de coordination du Réseau national de sécurité.

1.2.4 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Surveillance électronique ;
- > Etablissement de détention pour mineurs (EDM Aux Léchaïres) ;
- > Exécution des sanctions pénales orientée vers les risques (système ROS) ;
- > Planification concordataire ;
- > Formation policière.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

1.3.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2015 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2015)	34
Décisions prises	25
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE contre des décisions prises en 2015	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2015	0
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2015	9

1.3.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2015 est la suivante :

Recours déposés en 2015	32
Dont	
Admis	2
Rejetés	16
Irrecevables	4
Devenues sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	5
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2015	5
Recours au TC contre les décisions prises en 2015	6

1.3.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2015 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2015	3
Requêtes déposées en 2015	4
Requêtes liquidées en 2015 par la DSJ	3
Requêtes pendantes le 31 décembre 2015 (déposées en 2015)	1

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 20 avril 2015 d'adhésion à la modification du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)
- > Décret du 22 mai 2015 fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements) (Style Titre 3)

- > Ordonnance du 28 avril 2015 déléguant à la commune de Delley-Portalban la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 7 septembre 2015 déléguant à la commune de Morlon la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 15 septembre 2015 modifiant l'arrêté sur l'inventaire fiscal au décès ;
- > Ordonnance du 3 novembre 2015 fixant, pour l'année 2016, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie) ;
- > Ordonnance du 30 novembre 2015 modifiant l'ordonnance d'application du code civil suisse (choses trouvées)
- > Ordonnance du 30 novembre 2015 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2016 ;
- > Ordonnance du 7 décembre 2015 modifiant l'ordonnance concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Ordonnance du 14 décembre 2015 relative à la pratique du kitesurf.

2 Police cantonale

Commandant : Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectif au 31.12.2015¹

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	11,50 (12)	-	-	6,3 (7)	-	17,80 (19)
Ressources humaines	10 (10)	23 (23)	-	5,30 (6)	1 (1)	39,30 (40)
Services généraux	19,50 (21)	-	1 (1)	40,40 (46)	2 (2)	62,90 (70)
Gendarmerie	367 (375)	-	19,65 (23)	20,80 (29)	1 (1)	408,45 (428)
Police de sûreté	93 (99)	-	-	11,50 (14)	1 (1)	105,50 (114)
Total	501 (517)	23 (23)	20,65 (24)	84,30 (102)	5 (5)	633,95 (671)

2.1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	4 (4)	25 (25)	-	1 (1)	30 (30)
Départs à la retraite	7 (7)	-	-	1 (1)	8 (8)
Démissions et réductions de taux d'activité	15,50 (13)	2 (2)	-	0,2 (-)	17,70 (15)
Engagements comme policiers	-	24 (24)	-	-	24 (24)

2.1.3 Formation et formation continue

Le 5 janvier 2015, 25 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, deux aspirants ont souhaité interrompre leur formation. Au terme de leur année de formation, 23 candidats et candidates présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le 11 décembre 2015, 18 gendarmes et 5 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

30 aspirant-e-s, à savoir 22 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 8 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2016.

Après avoir signé une convention d'harmonisation et de mise sur pied de cours et activités en commun en octobre 2013, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Jura ont signé, le 24 septembre 2015, une convention qui donne naissance au 1^{er} octobre 2015 au Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol). Il s'agit d'une étape majeure de collaboration entre les trois cantons en matière de formation des aspirant-e-s de police. L'intensification de cette collaboration renforce encore la qualité de la formation en mettant sur pied une structure commune efficace et efficiente, bénéficiant des meilleures pratiques et compétences des deux entités originelles (EAP et ERAP). La création du CIFPol s'inscrit dans le processus national de concentration de la formation policière dans des centres régionaux, selon le concept général de formation dans le domaine de la police adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP).

¹ Chiffres de l'année précédente entre parenthèse

Le CIFPol est conduit par un directeur, le Major Emre Ertan (police neuchâteloise), chapeauté par un comité de direction (CODIR) composé des trois commandants des polices cantonales et présidé par le Commandant de la Police cantonale fribourgeoise, M. Pierre Schuwey. Ce CODIR est subordonné à un comité de pilotage (COPIL) composé des trois conseillers d'Etat et présidé par le Conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet.

Le centre de formation a organisé, en 2015, plusieurs formations continues aussi bien dans le domaine technique (tir, self-défense, utilisation des moyens de contrainte), tactique que managérial. Le personnel civil des réceptions et du secrétariat a notamment suivi une formation dans le domaine de l'accueil. Le centre de formation a assuré la gestion administrative des cours que nos collaboratrices et collaborateurs ont suivis auprès de l'Institut suisse de police (ISP).

En outre, le Centre de formation a organisé, en 2015, différents cours au profit de partenaires fribourgeois de la sécurité (Polices communales, Sapeurs-pompiers et Protection civile).

2.1.4 Cellule « relations humaines »

En 2015, le chef de la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes que ce soit au niveau professionnel ou privé. Dans la majorité des cas, une solution a pu être trouvée. Pour quelques situations, une collaboration avec l'espace santé-social ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

Les débriefeurs de la Police cantonale ont été sollicités à maintes reprises pour apporter aux policiers l'aide psychologique à la suite de situations particulièrement tragiques auxquelles ils ont été confrontés dans leur activité quotidienne.

Les cours de psychologie policière ont été dispensés aux aspirants et aspirantes de police en collaboration avec le psychologue du travail.

Représentant la Police cantonale dans différentes commissions (Violence au sein du couple – Prévention du suicide Fribourg – Harcèlement sexuel sur la place de travail - Commission cantonale des addictions), il a participé à de nombreuses séances et assemblées.

2.1.5 Psychologue du travail

En ce qui concerne le processus de recrutement des aspirants, un groupe de travail permanent a été constitué en Suisse romande, de manière à harmoniser la sélection des candidats aux écoles de police. La Police fribourgeoise est représentée par son psychologue du travail.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, il a conçu, organisé et partiellement animé les 60 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirants et aspirantes de police. L'effort a été soutenu pour offrir une formation pratique. En ce sens, des vidéos de référence ont été enregistrées. Aussi, des requérants d'asile ont été invités pour témoigner à l'école de police : une expérience saisissante à reconduire pour 2016.

D'entente avec la Direction, un stage post-master d'une jeune diplômée en sciences criminelles a pu être organisé. Il est souhaité de pouvoir offrir davantage de stages de longue durée au sein de la Police cantonale. Cet engagement complètera l'emploi des six apprentis dont le psychologue du travail est responsable.

Enfin, le psychologue du travail a organisé la séance annuelle de l'association suisse des psychologues police, en ville de Fribourg, lors de laquelle les échanges étaient riches et intéressants.

2.2 Activité de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2014	2015
Rapports de police établis	16 366	16 606
soit par la gendarmerie	12 755	12 960
soit par la police de sûreté	1 468	1 495
soit par les services généraux	2 143	2 151

	2014	2015
Plaintes pénales enregistrées	10 266	9 284
soit par la gendarmerie	8 961	8 128
soit par la police de sûreté	137	161
soit par les services généraux (envoyées par des tiers)	1168	991
Réquisitions traitées	24 523	24 335
soit par la gendarmerie	21 908	21 701
soit par la police de sûreté	1 477	1 547
soit par les services généraux	1 138	1 087
Transports de détenus et prévenus	5 286	5 290
soit dans le canton	4 661	4 703
soit hors canton	625	590
Appels téléphoniques entrants	324 033	320 335
dont des appels sur un numéro d'urgence	103 037	99 444
Alarmes traitées	1 950	1 923
soit pour incendie	539	478
soit pour effraction/agression	1 411	1 445
Identifications par le CIJ :	586	1 803
soit par empreintes digitales	224	1 592
soit par ADN	266	138
soit par traces de semelles	96	73
soit par traces d'oreille	0	0
Relations par traces de semelles	225	172
Relations par ADN	210	151
soit internes	17	25
soit avec d'autres cantons	193	126
Prises ADN sur la personne	1 394	1 361
Effacements de profils ADN	1 069	1 322
Personnes dactyloscopiées	1 577	1 592

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2014	58	227	285
2015	68	233	301

2.2.3 Circulation et navigation

En 2015, le nombre d'accidents* constatés, soit 1404 (1426 en 2014), est en diminution de 1,54 %. Le nombre de personnes blessées*, soit 687 (697 en 2014), est en diminution de 1,43 % et le nombre de personnes tuées, soit 6 (9 en 2014), est en diminution de 33,33 %.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Sarine	532	519	237	232	0	0
Singine	165	151	82	101	2	1
Gruyère	290	291	136	123	1	3
Lac	137	142	102	85	3	0
Glâne	96	92	49	56	1	1
Broye	117	126	50	54	2	0
Veveyse	89	83	41	36	0	1
Total	1 426	1 404	697	687	9	6

* Il s'agit d'une projection, car le délai pour transmettre la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 19.02.2016.

Reste cool et partage la route. C'est sous ce slogan et en partenariat avec l'OCN, que la Police cantonale a mené sa campagne 2015. Cette action s'adressait d'abord aux cyclistes car le nombre d'accidents dans lesquels ils étaient impliqués en 2014 était en augmentation. Mais tous les autres usagers de la route étaient aussi concernés.

La campagne était articulée en 5 phases et a duré jusqu'au mois de novembre. Durant la fin du mois d'avril et début mai, les patrouilles ont informé les usagers de la route en leur distribuant des autocollants et des flyers rappelant les principales règles à respecter.

Les quatre phases de contrôles dissuasifs ont concerné d'abord les deux-roues, puis les piétons, les motocyclistes et pour finir tous les usagers. A cet effet, 7000 flyers, 5000 autocollants et 3000 sticks réfléchissants ont été produits. Six bus TPF circulaient aux couleurs de l'action et notre présence était marquée sur un stand lors des Slowup Lac de Morat et de la Gruyère.

Lors de cette campagne, 710 contrôles ont été effectués et 392 usagers de la route ont été dénoncés.

	2014	2015
Saisies du permis de conduire	993	888
Contrôles de vitesse	3 660	3 608
Fuites après accident	718	693
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	226	239
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 288 614	CHF 6 790 054
Entreprises de transport contrôlées	32	22
Accompagnements de transports spéciaux	355	350
Accidents de navigation	2	3
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	7	10
Engagements du groupe des plongeurs	14	26

2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Les Polices du lac fribourgeoise et vaudoise veillent à la sécurité et assurent les interventions sur le plan d'eau du canton de Neuchâtel, dans le cadre d'un contrat de prestations rémunérées. Dans ce cadre, la Police du lac fribourgeoise a effectué, en plus de son activité sur ses propres plans d'eau, 100,75 heures de patrouille sur les eaux neuchâteloises. 6 demandes d'intervention ont généré 55 heures de présence sur le territoire du canton de Neuchâtel. 22 rapports de dénonciation et 1 rapport d'enquête pour un accident de plongée ont été établis. La rédaction de ces

rapports a engendré 24 heures de travaux administratifs. La Police du Lac est en outre intervenue à 3 reprises pour des accidents de navigation sur le Lac de Neuchâtel, canton de Fribourg.

En 2015, la Police du lac et le groupe des plongeurs ont été sollicités à intégrer des dispositifs d'engagements cantonaux de grande envergure tels qu'UMBRELLA (montée des eaux des lacs de Neuchâtel, Morat et du canal de la Broye, au mois de mai) et HELIOS (sécheresse et approvisionnement en eau des alpages, durant les mois de juillet et août).

2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

« VIGIPOL »	Suite aux événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-Major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé une fois par semaine. Les principaux buts de cet EM sont : <ul style="list-style-type: none">> favoriser la mise en réseau des différents partenaires ;> augmenter le niveau de vigilance de l'ensemble du personnel de la Police cantonale ;> augmenter la présence policière lors de manifestation d'envergure (p.ex. l'assermentation). Depuis la mise en place de l'EM VIGIPOL, de nombreux contrôles ont été effectués.
«STREET» Depuis mars 2015	Patrouilles pédestres au profit de l'ordre et de la sécurité publique en présence visible et disponible pour notre population. « Etre là où il y a du monde et que ça fait sens ». Dans le cadre de cet effort, les agents ont effectué 11 492 présences pour une durée de 15 425 heures.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 66 (52) engagements, d'une durée totale de 660 (513) heures, ont été effectués. 405 (311) agents ont participé à cette action.
« ANGEL » 01.12 – 31.12.2015	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du canton, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de rassurer la population. Lors des 1067 (671) efforts effectués, 2136 (1327) agents ont assuré une présence de 893 (616) heures.
«CRIMINO»	Lutte contre les cambriolages commis principalement à la tombée de la nuit et touchant les appartements, les villas et les commerces. Lors des 6295 (4080) contrôles effectués, 13 832 (8912) agents ont assuré une présence de 5239 (6730) heures. 885 (652) personnes ont été contrôlées/identifiées, 687 (183) véhicules ont été contrôlés et 20 (15) personnes arrêtées.
«PROJETS MIGRANTS»	Suite à l'arrivée de nombreux migrants sur notre territoire, un concept d'engagement cantonal pour les centres de requérants a été mis sur pied avec la nomination d'un répondant cantonal. Le concept a pour but de coordonner l'action de la police (à l'interne) avec les partenaires externes (DSJ, DSAS, SASoc, SPoMi, ORS, communes...). Un répondant police a été désigné pour chaque foyer. Plusieurs formations à l'interne de la police ont également eu lieu. De plus, 1 journée de prévention a eu lieu dans le foyer des Remparts à Fribourg.

ACTIONS RÉGIONALES

Région Centre:

«Tags et Graffitis»	Depuis le début de l'année 2015, la Pol prox Région Centre a maintenu un effort particulier dans le domaine des tags/graffitis en ville de Fribourg et dans son agglomération. Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2015, 347 plaintes pénales pour dommages à la propriété ont été enregistrées – 106 plaintes pénales ont pu être élucidées. Le montant des dégâts occasionnés n'a pas pu être chiffré.
01.01. – 31.12.2015	

Région Nord:

«OBELISK»	Suite à de multiples vols par effraction dans des voitures, 60 observations et passages ont été effectués dans la région de Morat et de Domdidier. Dans le cadre de ces surveillances 2 personnes ont été interceptées, lesquelles ont reconnu une cinquantaine de vols.
16.02. – 27.10.2015	

«GARO»	Présence préventive dans les principales gares de la région. Lutte contre les déprédations et le sentiment d'insécurité. 252 présences, pour un total de 270 heures ont été effectuées. Au cours de cet effort, 30 personnes ont été contrôlées. 2 personnes étaient recherchées, 3 personnes ont fait l'objet de dénonciation pour consommation de produits stupéfiants et une personne se trouvait en infractions LEtr.
01.01 – 31.12.2015	

Région Sud:

« LUCOS »	Pendant cette période, 237 agents ont procédé à 112 reprises au contrôle de 103 personnes, à Bulle, Romont, Châtel-St-Denis et Attalens afin de lutter contre la consommation et le trafic de stupéfiants.
De janvier à novembre	38 personnes ont été dénoncées pour infraction stup (16 rapports et 22 AO), 5 personnes dénoncées pour infraction LCR et 5 personnes pour autres infractions.

2.2.6 Stupéfiants

	2014	2015
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	2 026	6 428
marijuana (en grammes)	35 082	34 270
héroïne (en grammes)	183	306
cocaïne (en grammes)	2 636	10 600
pastilles thaï, LSD, ecstasy	852	1 421
amphétamines (en grammes)	249	182
Morts par surdose	1	4
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	21	28

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2014	2015
Champs déclarés	1 (superficie d'env. 2 000 m ²)	1 (superficie d'env. 2000 m ²)
Quantité de chanvre séquestré	1 455 plants dont: - 1 325 en culture indoor - 130 en culture outdoor	1 197 plants (dont 878 indoor / 319 outdoor)
Cultures indoor	30	29

2.3 Evénements de l'année 2015

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2015, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide		Aucun homicide n'a eu lieu en 2015. Une tentative d'homicide (lésions corporelles graves par un ressortissant portugais) a été traitée.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 152 morts suspects, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicides par négligence (3), morts accidentelles (22), morts naturelles (70), suicides (38), suicides assistés (16), causes indéterminées (3).
Brigandages	Canton	Le nombre de brigandages a diminué. Plusieurs auteurs ont été interpellés (stations-service à Bulle, Banque Raiffeisen à Fribourg, fin d'année). Le total des braquages et brigandages reportés à la police est de 24 cas (54 brigandages en 2014), pour la plupart élucidés.
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	Environ 1500 vols par effraction (cambriolages), tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines ont été enregistrés. Par rapport à 2014, il y a une diminution (environ 1900 cas en 2014). De plus, 530 cas de vols par effraction dans des véhicules. Le commissariat criminel a traité une enquête importante suite à différents vols par effraction dans des centres commerciaux. Neuf ressortissants roumains ont été interpellés. 25 cas commis dans toute la Suisse romande ont pu être imputés à cette bande. De nombreux cambrioleurs ont été interpellés et une multitude d'auditions et de rapports de dénonciation ont été établis.
Affaires financières	Canton	Enquêtes sur 19 cas de « social engineering », escroqueries visant des entreprises de la place fribourgeoise. Plusieurs milliers de francs ont été détournés. La majeure partie étant des tentatives.
	Canton et hors canton	Poursuite de l'enquête suite à la perte de plusieurs dizaines de millions de francs du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne. L'enquête a permis d'identifier plus de 22 lésés, pour un préjudice de plusieurs millions de francs supplémentaires.
Cybercrime	Canton	505 infractions commises par le biais de l'internet. Les infractions les plus fréquentes : escroquerie (279), extorsion et chantage (32), violation du domaine secret (28), soustraction de données (24), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (24), calomnie (19), diffamation (14) et injures (14). En 2015, le nombre d'infractions commises par le biais d'internet sera pour la première fois plus élevé que le nombre d'infractions commises de manière coutumière.
Escroquerie	Canton et hors canton	Plusieurs interpellations et mises en détention suite à 3 cas de « Rip Deal » (escroquerie à l'échange d'argent) pour un préjudice d'environ un demi-million de francs.

Incendies	Canton	Intervention dans 316 cas d'incendies : cause criminelle (35), négligence (115), technique – véhicules (36), techniques – appareils électriques, surchauffe (62), cheminée (33), accidentelle (15), naturelle (6), indéterminée (14).
Stupéfiants CAPITA, DOP, KATR, SURCO	Canton	<p>CAPITA : suite à une information de la Police judiciaire fédérale concernant un important trafic de cocaïne entre la Hollande et la Suisse orchestré par des ressortissants nigériens, interpellations, à Romont, de 3 protagonistes du trafic. Séquestre d'environ 6 kilos de cocaïne. Les investigations menées par notre canton permettent de mettre en évidence une dizaine de transports de ce type. Au niveau suisse, le trafic porte sur plusieurs centaines de kilos de cocaïne.</p> <p>DOP : trafic de cocaïne entre la Hollande et Châtel-St-Denis, dans le milieu dominicain. Interpellation de 6 protagonistes et saisie d'environ 3,9 kilos de cocaïne. Le trafic porte sur plusieurs kilos de cocaïne et la clientèle se trouve principalement sur la riviéra vaudoise et le chablais valaisan.</p> <p>KATR : trafic sur un grossiste de cocaïne nigérian basé à Fribourg. L'enquête a permis l'interpellation des trois principaux protagonistes du trafic et la saisie d'environ 650 grammes de cocaïne. Ce réseau était très actif dans le Grand Fribourg et écoulait la cocaïne à de nombreux consommateurs de la place.</p> <p>SURCO : trafic de haschich entre l'Espagne et la Gruyère, principalement dans le milieu hispanique. Saisie d'environ 6 kilos de haschich et marijuana en provenance d'Espagne et interpellation de 4 protagonistes. Le trafic porte sur plusieurs dizaines de kilos.</p>
Pornographie	Canton	<p>Le nombre de cas traités est stable mais, avec l'évolution des moyens informatiques, le volume du matériel à analyser par cas devient de plus en plus volumineux. 16 cas de pornographie illégale (9 pornographies dure) ont été enregistrés, dont 6 concernant des mineurs.</p> <p>449 contrôles de salons de massage.</p> <p>12 contrôles dans les cabarets.</p> <p>1220 péripatéticiennes contrôlées.</p> <p>240 prostitué(e)s recensé(e)s et 38 dénoncé(e)s.</p> <p>5 responsables de salon de massage dénoncés.</p>
Mœurs		
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	<p>92 auditions filmées de victimes mineures d'abus sexuels ou de maltraitance ont été effectuées.</p> <p>Interpellation d'un pédophile suisse ayant abusé de nombreux enfants à l'étranger.</p>
Appui enquêteur IT	Canton	<p>Plus de 200 analyses de téléphones portables.</p> <p>Analyses de supports informatiques dans le cadre de 207 affaires judiciaires pour un total de 76 TB (terabyte) de données, soit 76 000 GB (gigabyte).</p>
Prévention/image de la police		<p>Prévention par les chargés de prévention BMI:</p> <p>183 classes primaires et 199 classes au niveau des CO visitées.</p> <p>Participation à 141 réunions de parents, de professeurs et d'autres, 111 interventions ponctuelles. Participation au projet DDC au bénéfice de membres de la police bulgare avec déplacement en Bulgarie.</p> <p>Fugues :</p>

Le traitement des 337 fugues et disparitions de mineurs consiste à effectuer un travail de recherche et de suivi auprès des parents, institutions sociales et autres polices cantonales.

Raid Aventure 2015: participation pour la quatrième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP.

Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI, accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.

2.3.2 Intempéries dans le canton de Fribourg (Opération UMBRELLA)

Le 30 avril 2015, nous recevons un avis WARN concernant des intempéries dans le canton. Du 1^{er} au 2 mai, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour des inondations, principalement dans les districts de la Veveyse et de la Glâne. Suite à plusieurs avis WARN, la décision a été prise de monter un poste de commandement (PC) pour le suivi de la situation, dès le 4 mai. Le 1^{er} rapport de situation a été fait le 5 mai. Dès cette date, le PC a principalement été tenu la journée et mis en veille la nuit. La Hotline a également été mise sur pied. Au total, les agents de la Police cantonale ont effectué 479 heures de permanence et ont travaillé un total de 1189 heures consacrées à l'intervention, à la conduite au front et au PCE ainsi qu'à la surveillance des bords de lac en collaboration avec la PCi. Le PC a fermé le 11 mai 2015.

2.3.3 Canicules dans le canton de Fribourg (Opération HELIOS)

Du 30 juin au 17 juillet 2015, suite à de grosses chaleurs, plusieurs interventions de police ont eu lieu dans le canton. Consécutivement à cette période de canicule, un PC HELIOS a été mis en place et exploité par la police entre le 17 et le 20 juillet. Par la suite, la tenue du PC a été reprise par les AIC de l'organe cantonal de conduite (OCC). Durant toute la période, 154 agents de la Police cantonale ont effectué environ 285 heures (au profit de la conduite du PC et de la surveillance des plans d'eau).

2.3.4 Actions de prévention

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3332 (3831) AO/DR ont été délivrés.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2234 (2382) automobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 266 (232) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
05.01 – 09.01	Rentrée scolaire (ReSco)	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. 699 (605) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée et 31 (non calculé en 2014) n'ont pas respecté la priorité à un passage pour piétons. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action ; 75 (24) adultes et enfants ne faisaient pas usage de la ceinture. Depuis 2015, cette action est conduite à trois reprises (après les vacances de Noël, de Pâques et d'été).
20.04 – 24.04		
24.08 – 09.09		
12.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail "Sécurité par la visibilité", ont mis sur pied
13.11 - 27.11	Action «LUX»	une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Éclairage» débutait par cette campagne
	SEE YOU - Sois visible	

suisse. 1753 (1048) flyers ont été distribués. 83 (42) conducteurs ont été dénoncés et 394 (645) fiches techniques ont été délivrées.

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2015, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 62 (19) reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec 910 (256) caravanes. Ces personnes sont demeurées 271 (128) jours dans le canton. Les particularités de l'année 2015 ont été l'agressivité dont ont fait preuve les gens du voyage et le nombre de négociations suite à leurs mouvements plus fréquents. Une nouveauté également, ils ont négocié directement avec les propriétaires des terrains, souvent des agriculteurs, ce qui a compliqué le dialogue avec les Autorités officielles. En finalité, les engagements de police ont été plus conséquents lors de leurs déplacements en raison du nombre élevé de caravanes. Il sied de préciser qu'en 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. Cette aire multifonctionnelle ne devrait être opérationnelle qu'à partir du printemps 2017.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 36 (27) services de protection rapprochée en 2015, pour 36 (41) personnes, dont 15 (24) représentants des autorités fédérales et 21 (17) personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2015, les agents de la Police cantonale ont procédé à 5 (9) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 22 gendarmes, dont 6 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes, avec le Tessin, ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 716 (803) agents ont été engagés à 21 (20) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 9 (17) matchs de hockey sur glace pour le HC-Gottéron, 1 (2) matchs de football, 11 fois lors de diverses manifestations (1 manifestation autre en 2014). Pour ces événements, les agents totalisent 4586 (4692) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 8 (20) interdictions de stades délivrées par les clubs fribourgeois et 2 (12) interdictions de périmètres par la police ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 23 (45) agents ont été engagés, à Davos, dans le cadre du World Economic Forum 2015 et au Tessin (Lugano & Ambri), pour deux manifestations sportives durant le même week-end. Au total, ils totalisent 2304 (1440) heures d'engagement.

2.4.5 Chiens de police

	2014	2015
Nombre de chiens	18	15
Nombre d'engagements	665	622
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	38	35
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	86	95
dont des recherches de personnes	0	0

	2014	2015
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	5	5

A 42 reprises, lors d'interventions (pistes – recherche d'objets – fouille de bâtiments – travail de défense) et à 46 reprises lors de recherche de drogue, l'engagement des chiens s'est révélé positif.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2015, les activités suivantes:

	2014	2015
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 336	1 350
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 229	1 224
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	518	508
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 164	1 133
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	6	7

2.4.7 Secteur communication et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2015, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

	2014	2015
Communiqués de presse	909	706
Conférences de presse et points presse	12	13
Demandes de journalistes	908	941
Messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours	12	10

Par ailleurs, 160 711 visites sur le site Internet ont été recensées. Le site Internet de la Police cantonale ne dispose de statistiques que depuis le 31 juillet 2015, date de sa migration sur le portail www.fr.ch.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes:

03. – 08.02.	Start! Forum des métiers
26.04.	Slow Up Lac de Morat
06.06.	20 ^e anniversaire des jeunes sapeurs-pompiers de la Gruyère à La Tour-de-Trême
19.06.	Töfftreff Löwenberg – Rencontre avec les motards
12.07.	Slow Up de la Gruyère
02. – 06.09.	Foire de la Singine à Tavel
16.09.	Animations lors de la semaine de la mobilité
26.09.	Journée du bilinguisme
21.11.	Corrida bulloise
27.11. – 14.12.	Stands (9x) dans les centres commerciaux du canton, pour la prévention des vols

2.4.7.2 Evénements particuliers

2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a organisé 13 conférences/points presse en 2015. Outre les traditionnelles conférences de presse concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ainsi que la traversée du lac de Morat (juillet), le secteur communication et prévention a convié les journalistes aux occasions suivantes : inaugurations des postes de police rénovés de Guin et Charmey (mars et avril), affaire Box – enquête suite à des tags et graffitis (mars), engagement Umbrella suite aux intempéries (mai), marche intercantonale des écoles de police romandes et du Tessin (juin), vision locale lors de l'engagement Helios suite à la canicule (juillet), enquêtes suite aux incendies survenus en Haute-Singine (août), rencontre informelle avec les médias (septembre) et prévention des cas d'escroquerie de type « Social Engineering » (novembre).

2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2015. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), l'équipement des piétons, cyclistes et véhicules (campagne « see you – sois visible ») ainsi que le partage de l'espace routier. A ce propos, un point presse a été organisé en avril pour le lancement de la campagne « reste cool et partage la route ».

2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Comme l'année passée, deux campagnes de prévention ont été menées en collaboration avec les autres cantons latins. La première, menée en juillet et août, avait pour thème les cambriolages commis durant les périodes de vacances. La seconde, en novembre, visait à sensibiliser le public aux cambriolages du crépuscule. Des messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches et de flyers ainsi que par voie de presse.

Durant la période des fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agents en uniforme, la distribution d'affiches et la mise sur pied de 9 stands de prévention dans différents centres commerciaux.

De plus, durant toute l'année, 30 visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) ont été effectuées chez des particuliers et des entreprises.

2.4.7.2.4 Médias sociaux

La Police cantonale est présente sur divers réseaux sociaux: Facebook (depuis le 15 octobre 2014): 5322 mentions j'aime, 135 publications ; Google+ (depuis le 3 novembre 2014): 67 481 consultations, 306 abonnés ; Twitter (depuis le 30 octobre 2014): 892 tweets, 646 abonnés ; YouTube : 7293 vues, 63 abonnés et Issuu (depuis le 23 décembre 2014): 25 publications, 4 abonnés.

2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli 68 groupes (environ 1300 personnes). De plus, durant l'été, 20 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agents ont par ailleurs assuré l'animation d'une quarantaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité, la prévention ou la police en général.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2015 a été, entre autres, la suivante:

	2014	2015
Permis d'acquisition d'armes (civil)	692	817
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors	205	120

	2014	2015
du départ de l'armée)		
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	68	61
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	10	34
Permis de port d'armes	46	40
Carte européenne d'armes à feu	175	98
Mention dans carte européenne d'armes à feu	35	44
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	15	20
Contrôle armureries	2	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	0	6
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles & feux d'artifices cat. 4	37	16
Permis d'acquisition de matières explosives	19	16
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	7	3
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (fêtes de fin d'année)	68 (9)	82 (11)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	89	83
Saisies d'armes (nombre de cas)	281	311
Enquêtes	221	189
Préavis pour mesures administratives	20	12
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	24	24
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	53	32
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	6	17
Destruction d'armes (nombre de pièces)	805	425
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	276	230
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 300	env. 250
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	170	45
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	150	200
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	68	28

2.4.8.2 Événements particuliers

Le bureau des armes a activement collaboré avec l'Office fédéral des armes dans le cadre de la révision et de la restructuration du questionnaire concernant les examens de permis de port d'arme. A l'interne nous avons restructuré les processus d'octroi d'autorisations de tous genres, ceci en prévision de la mise en œuvre de la plateforme HPI (Plateforme Informatique de la banque de données armes). Aussi, dans les trois régions nous avons nommé un attaché nous appuyant dans les contrôles de collectionneurs d'armes à feu.

2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2015, ont été délivrées:

	2014	2015
Autorisations d'engager du personnel	106	159
Autorisations d'exercer	133	186
Autorisations d'exploiter	3	5
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	13	3
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	15	0

On compte actuellement 16 (16) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Logistique

2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2015, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > NATOUS : étude et équipement des collaborateurs avec un smartphone iPhone (inventaire, configuration appareils, élaboration règles et modes emploi) ;
- > POLYCOM : mise en place et production du réseau redondant IBISCUS, finalisation du montage radios dans divers véhicules, formation utilisateurs, optimisation et réglages divers sites ;
- > démontage de l'ancienne plateforme radio analogique (véhicules et sites) ;
- > remplacement de la centrale téléphonique CEA : analyse détaillée des besoins utilisateurs et des interfaces en coordination avec le SITel, réception et début d'installation des composants ;
- > redondance infrastructure informatique ACC (abri cantonal) : installation des diverses infrastructures informatiques dans les locaux (salle serveurs, postes travail CEA) ;
- > Intranet (phase 2) : analyse, définition des besoins, mise en place de la ferme SharePoint, tests techniques ;
- > remplacement de 100 ordinateurs fixes ;
- > étude et mise en place d'infrastructures spécifique au CEA ;
- > système central d'information Zephyr – Interface FriPers avec Zephyr Consultation: étude, analyse, développement et tests ;
- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC ;
- > maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (27 sites – antennes, 1560 terminaux radio interservices).

2.5.2 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit :

	2014	2015
Voitures	225	229
Motos	10	11
Bateaux	5	5
Vélos électriques	7	7

Cette année nous avons continué avec l'achat de nouvelles voitures hybrides de marque Toyota Auris. Nous privilégions toujours l'acquisition de véhicules de la catégorie de rendement énergétique A ou B.

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. 22 (20) déménagements ou mutations internes, 61 (54) projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 45 (40) bons de travaux demandés aux artisans de l'Etat. Principaux projets:

- > Réalisation du projet du bâtiment du Commandement, Granges-Paccot ;
- > Mise en exploitation, après assainissement et adaptations de divers Postes de campagne (Charmey, Guin, Farvagny, Orsonnens) ;
- > Etude de projet pour le nouveau poste de Planfayon ;
- > Déménagement dans le nouveau poste de Châtel-St-Denis, après assainissement ;
- > Nouvel espace garage – stock CIJ et BAAC techniques, police de sûreté ;
- > Assainissements station lavage véhicules et des chenils, CIG Centre ;
- > Travaux d'aménagements à l'ACC Châtillon ;
- > Mises en conformité des normes sécuritaires dans les QC, CIG Sud et Nord ;
- > Nouveau concept attribution des clés pour l'ensemble de la pol cant (1000 pièces) ;
- > Assainissements de bureaux de diverses entités, à la police de sûreté ;
- > Déménagements internes secrétariat, cdmt et GIP, au CIG Sud ;
- > Assainissements façades et écoulements locaux techniques, Bapol.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2015, les réalisations suivantes sont à relever :

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour l'appel d'offres de l'uniforme RT, analyse des offres ;
- > équipement de tous les gilets pare-balles collectifs avec une plaque dorsale en polyéthylène ;
- > acquisition d'un nouveau bâton PR-24 pour les ELI ;
- > équipement des véhicules d'intervention (G + PS) avec une plaque d'identification pare-soleil « POLICE » ;
- > évaluation d'une tenue de travail pour les instructeurs.

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 996 factures (19 362 en 2014) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 5 528 021 francs (5 230 740 francs en 2014) a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service : Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

3.2 Protection de la population

3.2.1 Activités courantes

L'avant-projet de l'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire, tel que prévu dans la loi sur la protection de la population, a été mis en consultation.

Dans le cadre du projet "Protection des infrastructures critiques", initié par l'Office fédérale de la protection de la population (OFPP), les travaux de recensement des infrastructures critiques, débutés en 2013, se sont poursuivis. L'OCC a validé la base de données des infrastructures critiques fribourgeoises et celle-ci a été remise à l'OFPP.

Le comité de pilotage du projet POLYCOM a décidé d'attribuer la conduite du groupe d'exploitation POLYCOM à la protection de la population. Il s'agit, par ce biais, de coordonner les besoins des utilisateurs, notamment dans les domaines de la tactique et de l'évolution du système.

Après les travaux de mise à niveau des infrastructures de l'ACC, notamment en matière d'informatique et de sécurité (électrique, intrusion, feu...) et ceux nécessaires à la réception de POLYCOM et de GSM dans l'ouvrage, l'ACC a pu officiellement être repris, avec l'aval de l'OFPP. De plus, toute la téléphonie a migré sur VoIP.

Mis en ligne en 2009, le site internet en cas de catastrophe (www.fr.ch/catastrophe), destiné à informer la population en cas d'événement extraordinaire, a été complètement revu. Dorénavant, il donne des informations de base et des recommandations de comportement sur tous les dangers recensés dans l'analyse des risques.

3.2.1.1 Exercices

Dans la nuit du 26 au 27 mai 2015, la protection de la population a organisé un exercice du Plan ORANGE. Cet exercice "JANUS" simulait un accident de train dans le tunnel de Vauderens, avec l'engagement des formations d'intervention "feux bleus", renforcées par les CFF. Avec l'engagement d'une centaine de figurants, il a permis d'exercer la conduite et l'intervention de quelque 200 intervenants.

En plus de cet exercice, un exercice uniquement de mobilisation du Plan ORANGE s'est déroulé le 19 novembre 2015, destiné principalement à tester la mise en place du village PCE (poste de commandement d'engagement).

3.2.1.2 Organe cantonal de conduite

L'organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2015 dans le cadre de séances ordinaires.

Conformément à l'alternance décidée entre exercices et formation, les membres de l'OCC ont suivi cette année une formation de deux jours afin d'améliorer leurs connaissances dans le domaine des activités de conduite. Ces cours ont été donnés par des instructeurs de l'OFPP.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le vendredi 19 juin 2015 où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population. De plus, ils ont été invités à suivre des modules de formation en tenant compte des connaissances déjà acquises. Cette formation a été dispensée par les instructeurs de l'OFPP, pendant une semaine à l'Institut agricole de Grangeneuve, sur les activités de conduite et les produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion de cours destinés aux officiers de renseignement et aux aides de commandement OCC.

Le 10 septembre 2015, une délégation de l'OCC a participé à l'exercice FORMATIO VI de la Rég ter 1 destiné à tester l'EM cant li ter FR quant à son aptitude à répondre aux demandes d'appui de l'OCC.

3.2.1.3 Organes communaux de conduite

Avec l'entrée en vigueur de la réorganisation du Service de la protection de la population et des affaires militaires, la formation des ORCOC a été assurée par les instructeurs de la protection civile, attribués pour cette tâche à la protection de la population. Dans le cadre d'une formation de trois semaines dispensée par la protection de la population, les instructeurs ont été préparés à assumer cette nouvelle tâche au profit des communes.

Au 1^{er} janvier 2015, les ORCOC de Ueberstorf et de Wünnewil-Flamatt ont fusionné pour créer l'ORCOC Untere Sense.

Un séminaire d'une journée destiné aux chefs ORCOC a été organisé le 8 mai 2015. Les thèmes abordés durant le séminaire ont été « POLYCOM pour les ORCOC », le partage des documents, le catalogue des risques et une information sur les inondations de 2014 dans le canton de Berne.

Le rapport annuel des chefs ORCOC s'est tenu au Restoroute « Rose de la Broye » (Lully) le 4 décembre 2015. Il a permis de les informer, outre l'état des travaux effectués cette année par l'OCC, la protection de la population et le domaine des ORCOC, sur les nouvelles cartes de dangers établies notamment par la section lacs et cours d'eau.

Des exercices ont été organisés par la protection de la population pour les ORCOC Vully Fribourgeois et Region Murten.

Afin de déterminer objectivement l'état de préparation des ORCOC, un système d'évaluation opérationnelle a été introduit. La 1^{ère} phase, l'évaluation opérationnelle, a été effectuée par la moitié des ORCOC. La 2^{ème} phase, consistant en une évaluation durant un exercice, sera effectuée ces prochaines années. Les résultats des évaluations ont été présentés et discutés avec le conseiller communal et le chef ORCOC concernés.

3.2.1.4 Plans d'engagement

Les plans d'engagement suivants ont été établis et validés par l'OCC :

- > « Vagues de chaleur » qui couvre les événements de type « sécheresse » ou « canicule » ;
- > « Alarme-eau », qui dépeint les mesures à prendre en cas de rupture de barrage, dont notamment l'évacuation d'urgence de la population ;
- > « Rejets radioactifs dans les cours d'eau » a été rédigé à la demande de la CENAL ;
- > Plan-pilote d'intervention OPAM pour le site de Multigas à Domdidier, complément au plan d'intervention édité par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers. Un même plan sera établi pour la gare TPF de Fribourg.

Dans le cadre de la concrétisation du plan d'engagement « Rupture d'approvisionnement électrique », en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution du canton (Groupe E, Gruyère Energie, EW Jaun et IB Murten), des travaux visant à établir des plans de délestage ont été réalisés. Ceux-ci, en prévision de la quantité d'énergie électrique disponible, doivent permettre un approvisionnement équitable de la population, tout en garantissant le maintien des prestations des entreprises vitales.

Sur mandat de l'OCC, les travaux de rédaction du plan d'engagement « Panne des réseaux d'information » ont été entamés. Ce plan devra permettre de faire face à une rupture des réseaux téléphoniques et informatiques et à l'impossibilité d'informer qui en découle.

3.2.2 Evénements particuliers

Afin de faire face aux fortes précipitations ayant touché le Sud du canton, puis à la montée des eaux des lacs de Morat et Neuchâtel, un dispositif UMBRELLA a été mis en place par la police cantonale du 5 au 11 mai. Bien que cet engagement ait été défini comme étant en-dessous du seuil de déclenchement du plan ORANGE, l'OCC a effectué l'analyse post-événementielle et en a tiré les conséquences pour sa planification.

La période de canicule et de sécheresse, qui a globalement duré du 1er juillet au 14 août, a nécessité la mise sur pied d'une structure de conduite de type plan ORANGE. Alors que l'OCC évaluait hebdomadairement l'évolution possible de la situation, le PC HELIOS a conduit les engagements et pris les mesures nécessaires, dont l'interdiction de faire du feu et de tirer des feux d'artifice ainsi que la coordination de l'approvisionnement en eau des alpages par une entreprise privée d'hélicoptage et par l'armée.

3.3 Protection civile

3.3.1 Mission

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.3.2 Activités courantes

3.3.2.1 Administration et informatique

Le canton de Fribourg est représenté dans le groupe de travail fédéral PISA-Protection civile et fait partie des 3 cantons pilotes désignés pour la phase test. La migration de l'application de gestion OM vers PISA s'est déroulée le week-end du 22 et 23 août 2015 avec succès. Depuis la fin août, la gestion des astreints ainsi que des cours s'effectue à l'aide de cette plateforme centralisée. Ceci permet un contrôle des jours de service effectués au niveau national. La comptabilité des cours continue à être effectuée avec l'application OM.

3.3.3 Affaires disciplinaires²

Défaillants aux cours de protection civile :	29 (40)
Renoncations après enquête pénale préliminaire :	8 (18)
Avertissements (cas de peu de gravité) :	2 (2)
Dénonciations pour infraction à la LF	13 (20)
Sanctions/décisions	9 (14)
En cours	6 (6)

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

3.3.4 Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2015 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2014).

Écoles de formation de base (EFB)

Onze écoles de formation de base de 2 semaines (2014: 9) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez.

Préposé à l'assistance	21 (15)
Pionnier	62 (57)
Collaborateur EM	17 (15)
Préposé constructions	14 (15)
Préposé matériel	9 (8)
Cuisiniers	7 (3)
Total	130 (113)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, all.), Köniz (BE, all.), Couvet (NE), Aarwangen (BE, all.) et Bernex (GE).

² Chiffres de l'année précédente entre parenthèse

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	6		6	Couvet, Spiez
Chef sct assistance	2		2	Bernex
Fourrier	2		2	Spiez
Chef de groupe appui	17		17	Bernex, Couvet, Spiez
Chef de groupe assistance	11	14	25	Spiez, Gollion
Chef d'élément logistique	3		3	Spiez,
Spécialiste PBC	4		4	Köniz, Bernex
Chauffeur	8		8	Sugiez
Spécialiste aide cdmt OCC	12		12	Sugiez
Cours de la Confédération	20		20	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	1		1	Schwarzenburg
TOTAL	86	14	100	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2015 une occupation de 5517 journées (4886 en 2014), dont 2020 par des organisations partenaires ou privées.

3.3.5 Organisation

Le rapport des commandants a réuni, en décembre durant une journée, l'état-major cantonal de la protection civile, les commandants et commandants-remplaçants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'ordonner les commandants de compagnie pour l'exécution des missions d'utilité publique 2016.

Recrutement 2015

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Lausanne (f)	24	45	51	8	7	5	140
Sumiswald (all.)	17	29	27	10	4	4	91
Total	41	74	78	18	11	9	231
2014							245

Cours de répétition

146 (176) cours de répétition représentant 5183 (5080) jours/homme ont été accomplis en 2015. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements en faveur de partenaires ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 2480 (2287) convocations établies, 311 demandes de dispense (452) ont été accordées et 28 refusées. 8 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 14 astreints ne sont pas entrés en service.

3.3.6 Constructions et matériel

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2015, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Les Montets	Po att II	En état de fonctionnement
La Roche	Po att II	En état de fonctionnement
Courtepin	Po att II	En état de fonctionnement
Domdidier	PC II / Po att II	En état de fonctionnement
Charmey	PC III / Po att II	En état de fonctionnement
Montagny	Po att II	En état de fonctionnement
Jaun	Po att II	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 2 sirènes sur un total de 258 ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

Abris privés	
Constructions projetées en 2015	134
Total des places protégées	7 995
Dans 102 abris obligatoires	5 270
Dans 32 abris privés communs	2 725
Constructions réalisées en 2015	108
Total des places protégées	6 179
Dans 81 abris obligatoires	3 501
Dans 27 abris privés communs	2 678
Dossiers en cours :	398
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2 870
Contributions de remplacement perçues	2 296 000 francs
Abris publics	
Projets approuvés en 2015	10
Places protégées	1 746
Constructions réalisées en 2015	5
Places protégées	1 528

3.3.7 Evénements particuliers

635 jours/homme ont été accomplis dans des engagements dus à des catastrophes. Au printemps les inondations – engagement « UMBRELLA » – en été la sécheresse – engagement « HELIOS ».

3.4 Administration militaire

3.4.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

3.4.2 Activités courantes

3.4.2.1 Promotions d'officiers

93 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2015 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit sept colonels, dix lieutenants-colonels, dix majors, huit capitaines, vingt-huit premiers-lieutenants et trente lieutenants.

3.4.2.2 Services d'instruction des formations

En 2015, 790 demandes ont abouti à 715 déplacements de service (90,5 %) ainsi qu'à 75 refus (9,5 %). 38 demandes de reconsidération ont été traitées.

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	3,2 %
Etudes	49,3 %
Professionnel	22,3 %
Perfectionnement professionnel	10,1 %
Séjour à l'étranger	4,5 %
Raison médicale	4,6 %
Autres raisons	6,0 %

De plus, 860 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile à l'Etat-major de conduite de l'armée.

3.4.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2015	Nominations des membres pour la période administrative 2016-2019
1 FR Sarine et Glâne	col Roger Stalder	cap Michel Bondallaz, président
	adj maj Christophe Rapin	cap Jean Bersier
	sgt Jérôme König	adj EM Jérôme Tinguely sgtm chef Yoan Tomasin
2 FR Singine		cap Dominik Clément, président
		cap Raphael Marro
		plt Pascal Aebischer
		sgtm Peter Buntschu sgt Norbert Müller
3 FR Gruyère et Veveyse	plt Ludovic Charrière	lt col EMG Cédric Menoud, président
	adj sof Gilles Bardet	maj Grégoire Santschi
		cap Julien Grand
		adj EM Gregory Magnin adj sof Pablo Gumy
4 FR Lac		maj Fritz Herren, président
		col Franz Schär
		adj maj Niklaus Goetschi
		adj EM Edouard Aegerter app Walter Meer
5 FR Broye		maj Yvan Baechler, président
		maj William Schmidhäusler
		cap Didier Banderet
		cap David Girod

Sous-commission	Démissions au 31.12.2015	Nominations des membres pour la période administrative 2016-2019
		cap Yannick Verdon
		adj EM Christian Wagner

Participation aux exercices fédéraux

Année	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2015	6 833	4 881	800	1 728
2014	7 068	5 222	828	1 786
2013	7 315	5 288	816	1 783

Nombre de jeunes tireurs

2015	486
2014	527
2013	498

Dispenses de tirs obligatoires

2015	11
2014	23

3.4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

534 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 442 décisions disciplinaires.

4 recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. 3 recours ont été rejetés et 1 recours a été partiellement admis.

12 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 1 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

82 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 22 pour un deuxième défaut, 10 pour un troisième défaut et 6 pour un quatrième défaut. 2 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.4.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1997 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1054 conscrits de langue française et des 419 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 1997

Année	Printemps	Eté	Automne
2016	2,4 %	6,0 %	9,1 %
2017	7,9 %	40,0 %	pas proposé (DEVA)

Conscrits francophones de la classe d'âge 1997

2018	13,5 %	18,2 %	pas proposé (DEVA)
2019	0,4 %	2,5 %	pas proposé (DEVA)

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1997

Année	Printemps	Eté	Automne
2016	1,9 %	6,9 %	9,3 %
2017	11,0 %	46,8 %	pas proposé (DEVA)
2018	10,3 %	11,9 %	pas proposé (DEVA)
2019	0,2 %	1,7 %	pas proposé (DEVA)

Organisation du recrutement

En 2015, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 424	450
Aptes au service militaire	792 (55,6 %) dont 115 service long	267 (59,4 %) dont 42 service long
Aptes au service PCi	108 (7,6 %)	79 (17,6 %)
Inaptes au service	338 (23,7 %)	63 (14 %)
Inaptes au service in abs	86 (6,1 %)	18 (4 %)
Ajournés au recrutement compl.	78 (5,5 %)	21 (4,6 %)
Ajournés d'une année	20 (1,4 %)	2 (0,4 %)
Ajournés de deux ans	2 (0,1 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été retirée et une a été acceptée.

3.4.2.6 Libération de service

626 militaires des classes d'âge 1981 (solde), 1982, 1983, 1984 et 1985 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2015. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 599 militaires armés, 93 (15,5 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1965, les capitaines de la classe d'âge 1973 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1979, soit au total 28 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le canton a compté 10 354 assujettis à la taxe en 2015 (soit 61 % de plus d'assujettis non incorporés et 38 % de militaires en moins ayant manqué leur service – par rapport à l'année 2004 – entrée en vigueur d'AXXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2015 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, stabilité des demandes d'arrangements de paiement, des rappels, des procédures de poursuites et diminution des taxes remboursées.

715 astreints au service militaire et 236 astreints au service civil ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2014.

Pour 1051 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 928 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3026 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

427 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

101 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

212 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1314 décisions de remboursement de taxes représentant 560 549 francs ont été établies, soit 3,4 % de moins qu'en 2014.

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2015	2014
Taxes payées par les assujettis	7 452 535.82	7 399 350.18
Remboursements (remplacement de service)	560 549.90	580 217.00
Produit net de la perception	6 891 985.92	6 819 133.18
Part de la Confédération (80 %)	5 513 588.74	5 455 306.54
Part du canton (20 %)	1 378 397.18	1 363 826.64
Intérêts moratoires portés en compte	71 329.22	72 340.58
Intérêts sur montants à restituer	3446.45	2627.80
Solde des arriérés	2 676 547.52	2 523 167.17
Montant des actes de défaut de biens	187 800.95	188 909.45

Statistiques

	2015	2014
Nombre de décisions de taxation	15 612	15 964
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3 026	3 059
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	825	722
Montant des taxes abandonnées	19 479.60	7 378.01
Montant des taxes remises	32 089.05	33 491.30
Arrangements de paiement	1 105	1 106
Sommations/rappels avant poursuite	2 407	2 663
Réquisions de poursuites	724	710
Décisions de remboursement	1 314	1 395
Décisions de restitution	712	592

3.5 Intendance des bâtiments militaires

3.5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit la Place d'armes de Fribourg ainsi que le Campus Schwarzsee. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

Elle gère également l'occupation du Campus Schwarzsee – Lac Noir pour des activités relevant du sport et des loisirs ainsi que par le Centre national de formation du service civil.

3.5.2 Activités courantes

3.5.2.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne ;
- > Fin des travaux de construction des chambres fortes (sécurité des armes) des bâtiments 3 et 4 ;
- > Fin des travaux d'assainissement des douches du bâtiment 3 ;
- > Aménagement de douches supplémentaires dans le bâtiment 4 et assainissement des douches existantes ;
- > Amélioration de l'éclairage du mess des officiers ;
- > La chambre froide, située dans le bâtiment 2, a été mise en conformité avec les prescriptions de sécurité en vigueur en matière d'hygiène ;
- > Début des travaux d'adaptation de salles de théories en chambres au bâtiment 4 et de l'assainissement des chambres au bâtiment 3 (sol, peinture, luminaires, lavabos etc.).

Etant donné que la caserne sera exploitée vraisemblablement jusqu'en 2022, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un confort souhaitable, tant du point de vue de la sécurité qu'au niveau du confort.

3.5.2.2 Campus Schwarzsee/Lac Noir

Afin d'accueillir, dès le mois de janvier 2016, le Centre national de formation du service civil, le Campus Schwarzsee/Lac Noir a été entièrement transformé. Ultérieurement, soit dès avril 2016, le secteur sport et loisirs sera à disposition des écoles, clubs sportifs régionaux et interrégionaux, camps Jeunesse + Sport, sociétés et particuliers.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Construction de deux pavillons (C et D), dotés chacun de 3 étages, comprenant des chambres à 4 lits, des installations sanitaires (douches, WC, etc.), destinés en priorité à l'hébergement des occupants du Campus.
- > Transformation des dortoirs du bâtiment « B » en salles de classe. Toutefois, un secteur de dortoirs avec 46 lits a été maintenu et réservé à l'hébergement des occupants du Centre cantonal de sport et loisirs. Un centre de fitness spacieux, doté d'appareils modernes, a été nouvellement aménagé.
- > Adaptation et transformation du bâtiment « A » : les cuisines ont été assainies selon les prescriptions de sécurité en vigueur en matière d'hygiène. Le nouvel exploitant du restaurant du Campus a adapté, à ses frais et selon ses besoins, la cuisine qui lui a été attribuée. Les réfectoires ont également été rénovés. Des chambres individuelles ont été créées, destinées à l'accueil des dirigeants du Centre national de formation du service civil.

Une fois l'ouvrage terminé (fin mars 2016), le coût pour l'ensemble de ces travaux devrait avoisiner les 28 millions de francs.

Malgré les importants travaux de construction et de rénovation qui se sont déroulés durant toute l'année 2015, quelques manifestations ont tout de même pu avoir lieu sur le site du Campus : occupations des terrains extérieurs, locations partielles de la halle de gymnastique, rapport bisannuel des officiers de carrière fribourgeois, etc.

3.5.3 Evénements particuliers

3.5.3.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon :

-
- > Depuis le mois de juillet 2015, cet ouvrage est à nouveau occupé temporairement et mis à disposition pour l'hébergement de requérants d'asile, ceci sous la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg. Le mandat de prestations a été confié à l'entreprise ORS Service AG qui s'occupe de l'encadrement des requérants d'asile. L'occupation devrait se poursuivre, en principe, jusqu'au mois de juin 2016. Après cette date, l'ouvrage sera remis en état et occupé par la troupe qui sera engagée dans l'organisation de la Fête fédérale de lutte d'Estavayer-le-Lac.

Caserne de la Poya :

- > Un départ a été enregistré au sein du personnel d'exploitation de la place d'armes de Fribourg. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage qui a bénéficié de la retraite dès le 1^{er} avril 2015. Suite à ce départ, ce poste a été repourvu dès le 1^{er} juin 2015.

Dépôt décentralisé de la place d'armes de Fribourg :

- > Suite au départ d'un collaborateur qui a bénéficié d'une mutation interne en 2014, un logisticien a été nouvellement engagé. Il a débuté son activité le 1^{er} mars 2015.

3.5.3.2 Campus Schwarzsee/Lac Noir

Projet « Campus Schwarzsee/Lac Noir »

Un groupe de travail a été créé afin de conduire le projet de réalisation à Schwarzsee du Centre national de formation du service civil. L'intendance des bâtiments a pris part aux diverses séances organisées conjointement par la DSJ et le service des bâtiments.

Elle a traité les appels d'offres, créé les concepts d'exploitation et établi les contrats pour les objets suivants:

- > Prestations de restauration du Campus : mandat attribué à Compass Group ;
- > Blanchissage du linge : mandat attribué à l'Hostellerie am Schwarzsee ;
- > Nettoyage des locaux : mandat attribué à BS-Reinigungen Wünnewil ;
- > Concept d'entretien extérieur du Campus (dénéigement etc..) : assuré par le personnel d'exploitation.

En prévision des importants travaux de rénovation et d'agrandissement du Campus, elle a également organisé le déménagement et le stockage de l'intégralité du mobilier existant. En collaboration avec la Protection civile du canton, elle a assuré, d'une part, l'élimination des anciens lits (repris dans l'inventaire de la PCi SPPAM) et, d'autre part, la liquidation de 4000 draps de lits et de 200 couvertures (repris par l'Organisation internationale de protection civile OIPC).

- > Un départ a été enregistré au sein du personnel d'exploitation du Campus Schwarzsee. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage, avec la fonction de remplaçante du concierge, qui a donné sa démission pour le 31 décembre 2015.
- > Suite à ce départ, ce poste (40 %) ainsi que celui (35 %) vacant depuis fin 2014 ont été repourvus par l'engagement, dès le 1^{er} avril 2016, d'un concierge qui assumera également la fonction de remplaçant du responsable du site avec un taux d'activité de 75 %.

4 Service de la population et de migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2014	2015
Autorisations d'établissement	2 909	2 892
Autorisations de séjour	5 261	4 726
Autorisations de séjour de courte durée	2 347	2 245
Autorisations frontalières UE/AELE	240	301
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	16 567	15 336

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2014	2015
Visas de retour en Suisse	274	261

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2014	2015
Avec autorisations d'établissement	41 004	42 465
Avec autorisations de séjour	22 869	23 383
Avec autorisations de courte durée	2 137	2 087
Avec autorisation frontalière	705	817
Totaux	66 715	68 752

4.1.1.4 Mesures administratives

	2014	2015
Auditions effectuées par le Service	297	296
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	36	34
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	283	287
Injonctions de départ selon directive européenne	23	73
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	75	63
Révocations d'autorisations d'établissement	12	18
Menaces de refus ou de révocation	21	17
Décisions en matière d'assistance judiciaire	4	18
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	203	224
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	139	118
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	32	42
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	60	33
Renonciations à la procédure orale par le TMC	35	34
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	62	35
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	28	43

	2014	2015
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	49	68
Recours admis, totalement ou en partie	8	9
Affaires rayées du rôle	5	11

4.1.2 Evénements particuliers

L'effectif total de la population étrangère du canton (tous permis confondus, mais sans l'asile), a continué à augmenter, mais dans une mesure moins forte que dans les années précédentes. La croissance nette de cette population s'est élevée à 2037 personnes entre fin 2014 et fin 2015, contre 3728 personnes en moyenne annuelle de fin 2010 à fin 2014.

A l'égard des ressortissants étrangers tenus de quitter la Suisse, la collaboration interinstitutionnelle a particulièrement fonctionné en 2015, le nombre de renvois exécutés par le SPoMi après une détention sous la compétence d'une autre autorité n'ayant jamais été si élevé (42 situations).

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2014	2015
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	4	6
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	794	1 239
Autorisations de travailler accordées	164	91
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	43	54
Personnes admises provisoirement	221	252
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	644	1 138
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	896	1 050

4.2.2 Evénements particuliers

Depuis août 2015, l'Europe a été confrontée au plus grand flux migratoire observé depuis la 2^e guerre mondiale. En Suisse, cet afflux, bien que modéré par rapport au reste de l'Europe, a généré un nombre record d'attributions de requérants d'asile au canton de Fribourg. Ceux-ci provenaient majoritairement d'Erythrée, d'Afghanistan et de Syrie.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2014	2015
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2 815	2 741
pour travailleurs détachés	2 570	2 670
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2 075	2 543

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-2

	2014	2015
Autorisations de longue durée	14	7
Autorisations de courte durée	90	122
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	38	59
Autorisations pour artistes de cabaret UE	167	132

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2014	2015
--	------	------

	2014	2015
Autorisations de longue durée	21	32
Autorisations de courte durée	53	49
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	31	20
Autorisations pour artistes (musiciens)	96	111

4.3.1.4 Autres décisions

	2014	2015
Refus d'autorisation	135	96
Décisions sur réclamation	6	13

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2014	2015
Avertissements	5	14
Sommations/menaces	48	55
Suspensions/rejets	23	22

4.3.2 Evénements particuliers

Sur l'année 2015, parmi les travailleurs en provenance de l'UE, seuls les ressortissants de la Roumanie et de la Bulgarie sont demeurés soumis à des mesures limitant l'accès au marché du travail suisse.

4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2014	2015
Passeports ordinaires biométriques	24 514	25 443
Cartes d'identité	34 799	37 265
Passeports provisoires	588	636
Documents de voyage biométriques pour étrangers	339	471
Titres de séjour biométriques pour étrangers	11 314	11 657

4.4.2 Evénements particuliers

Après une année 2014 déjà marquée par un niveau très élevé de la demande, le nombre des documents délivrés en 2015 par le service à des citoyens suisses a encore augmenté par rapport à 2014 (+ 3,9 % pour les passeports et + 7 % pour les cartes d'identité). Cette augmentation est notamment due aux renouvellements des documents destinés aux enfants, à l'issue du délai de validité réduit à 5 ans, tant pour les premiers passeports biométriques de la génération 2010 que pour les cartes d'identité fréquemment commandées en même temps que les passeports.

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Patentes A d'hôtellerie	-	10
Patentes B d'établissement avec alcool	12	22
Patentes C d'établissement sans alcool	2	2
Patentes E de bar d'hôtel	2	1
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5	6
Patentes spéciales H	13	10
Patentes I d'établissement parahôtelier	2	7
Patentes T de traiteur	9	11
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	214	226
Renouvellements de patente	525	599
Changements de dénomination	47	44
Extensions de patente	30	24

5.1.1.2 Mesures administratives

	2014	2015
Non-renouvellements	4	4
Retraits de patente	5	3
Refus de patente	3	3

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2014	2015
Patentes A d'hôtellerie	153	124
Patentes B d'établissement avec alcool	612	640
Patentes C d'établissement sans alcool	18	20
Patentes D de discothèque	23	22
Patentes E de bar d'hôtel	17	16
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	105	105
Patentes spéciales H	464	470
Patentes I d'établissement parahôtelier	109	110
Patentes T de traiteur	69	74
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
Totaux	1 574	1 585

5.1.1.4 Fumée passive

	2014	2015
Fumoirs autorisés	84	82

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2014	2015
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	92	125
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	8	16
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	76	104

5.1.1.6 Formation partielle

	2014	2015
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	16	13
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	5	3
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	17	15
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	13	24
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	11	6
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	23	28

5.1.2 Événement particulier

Une enquête menée auprès de tous les titulaires d'une patente A d'hôtellerie a conduit à une adaptation du type de patente dans toutes les situations où l'offre de logement est devenue inexistante. Les statistiques hôtelières établies à partir du nombre de patentes A seront ainsi plus conformes à la réalité.

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	61	40
Kiosques et stations d'essence	12	3

5.2.1.2 Mesures administratives

	2014	2015
Refus de patente	2	-

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2014	2015
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	423	418
Kiosques et stations d'essence	73	79

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Petites loteries	76	66
Collectes	90	103

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	287	355
Appareils de distraction	137	181

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Patentes de salon de jeu	-	-

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2014	2015
Patentes de salon de jeu	-	-

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	12	11

5.6.1.2 Mesures administratives

	2014	2015
Refus	1	1
Retraits	-	-

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2014	2015
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	23	26

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Autorisations pour commerçants itinérants	22	13
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	4	3

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2014	2015
--	------	------

	2014	2015
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	12

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2014	2015
Autorisations pour activité à risque	22	29

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2014	2015
Balances pour la vente directes au public	477	717
Balances non destinées à la vente directe au public	1 035	1 151
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	50	28
Balances spéciales	76	94
Balances à fonctionnement automatique	17	23
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	252	250
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	801	1 005
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	1	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	31	34
Mesures de longueur	1	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	361	339

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2014	2015
Même quantité nominale	408	282
Préemballages aléatoires	95	308

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2014	2015
Points de vente publics contrôlés	118	136

5.11 Indication des prix

5.11.1 Evénement particulier

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d'affichage des prix dans les vitrines a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur 394 commerces du canton, il a été réjouissant de constater que la plupart de ces derniers indiquaient correctement les prix.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Nadine Aebischer, Adrienne Barras, Sophia Bondallaz, Valérie Bourqui, Pauline Descloux, Valérie Do, Aïda Fahim, Rebekka Jutzet, Marine Largent, Thérèse Luchinger, Sandra Martins, Delphine Rey-Bellet, Jennifer Tapia, Cécika Thakoor, Lorraine Vallet, Cyrielle Verdon et Larissa Wohlhauser et MM. Guillaume Bénard, Moritz Bernal, Sébastien Bossel, Bart Burba, Lorenz Cloux, Emmanuel Dénervaud, Adrien De Steiger, Amir Dhyaf et Özgür Imrak.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	13
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	9
Plaintes et dénonciations	12
Levée du secret professionnel	5
Autorisations de stage d'avocat	42
Réductions de la durée du stage d'avocat	8
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1

Etaient inscrits au 31 décembre 2015:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	195
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	6
Avocats stagiaires	127

6.1.2 Notariat

Au 31 décembre 2015, il y avait 48 notaires en exercice, dont 5 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. A ce jour, le nombre maximal est atteint.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le Service de la justice a reçu 1382 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	1	92	93
Tribunal de la Sarine	5	536	541
Tribunal de la Singine	-	58	58
Tribunal de la Gruyère	1	210	211
Tribunal du Lac	-	81	81
Tribunal de la Glâne	1	85	86
Tribunal de la Broye	-	81	81
Tribunal de la Veveyse	-	63	63
Justices de paix	1	167	168
Totaux	9	1 373	1 382

1069 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2015 pour un montant de 2 803 084 francs (3 199 283 francs en 2014 pour 1115 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2015, un montant de 354 538 francs a été récupéré à ce titre.

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le Service de la justice a reçu 597 décisions relatives à l'assistance judiciaire. 584 listes de frais d'avocat ont été payées en 2015 pour un montant de 2 246 904 francs.

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui a procédé à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le Service de la justice a reçu 84 avis d'assistance judiciaire.

66 listes de frais d'avocat ont été payées en 2015 pour un montant de 120 556 francs.

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2015, il a traité 18 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2015, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit quatre médiateurs et médiatrices au tableau et radié une inscription (à la demande de la personne).

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	2015	2014
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)		
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	85	111
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	10	4
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	116	73
61 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
13 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
14 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
Répartition selon le sexe		
Garçons	59	94

Statistiques	2015	2014
Filles	26	17
Répartition selon la langue		
Français	66	83
Allemand	19	28
Provenance		
Fribourg-Ville	5	10
Sarine campagne	23	22
Gruyère	15	32
Broye	12	10
Glâne	5	2
Veveyse	3	4
Singine	12	21
Lac	8	8
Autre canton	2	2
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	56	65
Processus de médiation n'ayant pas abouti	16	13
Décision de retrait de plainte	3	6
Processus en cours au 31 décembre 2015	47	34

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2015, 265 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2014) de l'ordre de 1104 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu neuf décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Quatre fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de dix-sept fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de cinq fondations.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Xavier Orsini

7.1 Application des sanctions pénales

La section application des sanctions pénales occupe 17 collaborateurs et collaboratrices (11,05 EPT), deux apprentis et apprenties, un jeune demandeur d'emploi et une stagiaire criminologue ou juriste.

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937 ;

- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 ;
- > Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP) ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées ;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) ;
- > Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire ;
- > Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales ou de levée des mesures pénales et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombre de jugements reçus

En 2015, 450 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 348 jugements pour des peines < 6 mois
- > 63 jugements pour des peines \geq 6 mois et \leq 1 an
- > 39 jugements pour des peines > 1 an

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 188 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- > 55 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.
- > 4 convocations ont été établies pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.
- > 60 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 27 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue.
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) 1430
- > Interruption de l'exécution des peines 0
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) 346
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 22
- > Ordres de transfert 167
- > Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine) 138

7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	28 171	220
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	3 149	11
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 671	11
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	485	7
Pénitencier de Witzwil/BE	326	5
Pénitencier d'Hindelbank/BE	781	4
Prison de Thorberg/BE	365	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	815	4
Pénitencier de Pöschwies/ZH	730	2
Prison La Croisée, Orbe/VD	338	5
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/VD	354	15
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	64	10
Ritec, Düdingen	51	7
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	69	5
Diverses courtes peines hors canton	2 372	151
Fondation Bartimée, Grandson/VD	1 144	6
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	61	1
Fondation Le Torry, Fribourg	305	1
Foyer St Louis, Fribourg	616	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	654	3
Foyer Le Levant, Lausanne/VD	612	4
Fondation Saphir, Corcelles /VD	370	1
Syphon, Brügg /AG	14	1
Curabilis, Puplinge/VD	719	8
Centre éducatif de Pramont /VS	137	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	39	1
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	1 272	4
Foyer Villa Flora, Sierre/VS	304	1
Foyer Les Oliviers, Mont-sur-Lausanne/VD	69	1
CAAD, Saxon /VS	396	1
Akzent Prävention, Schachen/LU	92	1
Total	46 545	495

7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2015, 109 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 20 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux) ;
- > 14 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions) ;
- > 3 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle - mesures applicables aux jeunes adultes) ;
- > 81 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP ;
- > 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 7.1.1.3.

Le SASPP a rendu 23 ordonnances de traitement, 8 décisions de levée de la mesure, 26 décisions de refus de levée de la mesure, 2 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 12 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure, 2 refus de libération conditionnelle de l'internement, 5 demandes de prolongation de la mesure, 0 décision d'interruption de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

14 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement :

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention « Les Falaises »	1 263	11
Maison Montfleury/GE	255	1
Maison Le Vallon/GE	400	1
Villa Flora/VS	293	1
Total	2 211	14

7.1.1.6 Travail et logement externe

4 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de sanctions pénales

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

Décisions	Total
Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	43
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	10
Refus de libération conditionnelle	46
Prolongation du délai d'épreuve	2
Levée de la mesure accordée	8
Levée de la mesure refusée	26
Libération conditionnelle de la mesure accordée	2
Libération conditionnelle de la mesure refusée	12
Libération conditionnelle de l'internement refusée	2
Demande de prolongation de la mesure	5
Interruption de la mesure	0
Total	156

7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	3 390	1 046 361.79

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Préfectures	2 233	291 231.35
Autres cantons	73	8 630.00
Tribunaux	43	18 161.80
Ville de Fribourg	1 173	71 770.65
Commune de Planfayon	6	347.50

Le total s'élève à 6918 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 436 503.09 francs.

613 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 225 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 27 ordonnances de conversion d'amende concernant 12 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

	Total
Mandats attribués à la gendarmerie	3 583
RIPOL effectués	2 145
Délégations transmises aux autres cantons	1 987
Arrangements de paiement accordés	532
Nombre de convocations	88

7.1.3 Travail d'intérêt général (TIG)

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2015, 413 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 79 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

424 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 117 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 110 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

120 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 2 recours en grâce en 2015.

7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

	Total
Nombre de places recherchées	52
Nombre de places trouvées	52
Nombre de téléphones effectués	385
Nombre d'heures de recherche	45

7.1.6 Casier judiciaire

En 2015, 5046 jugements ont été enregistrés et 17 208 extraits ont été délivrés par le SASPP, en tant que Service de coordination du casier judiciaire du canton de Fribourg, et par les autres autorités cantonales habilitées à effectuer ces démarches.

7.2 Prisons

La Prison centrale occupe 36 collaborateurs, un stagiaire et une apprentie.

En 2015, la Prison de Romont n'a pas été ouverte.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention provisoire ;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines ;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre ;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines) ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire ;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs ;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ;
- > Les arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2015

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	122	403
Hommes – Prison de Romont	0	0
Femmes – Prison centrale	0	0
Filles mineures – Prison centrale	0	0
Garçons mineurs – Prison centrale	0	0
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	22	23
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	1	1
Total	145	427

7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	3547	0	14 956	0	18 503
Prison de Romont		0	0	0	0
Détention des mineurs					
Prison centrale	0	0	0	0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	2 266	0	2 014	0	4 280
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	9	0	5	0	14
Exécution en semi-détention					

	Suisse		Etrangers		Totaux
Maison de détention « Les Falaises »	1 923	10	1 596		3 529
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	598	0	483	182	1 263
Mesures de contrainte	0	0	896	1	897
Arrêts militaires - Prison centrale	5	0	0	0	5
Totaux	8 348	10	19 950	183	28 491

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2015 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	79

7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

L'exécution de régimes facilités – semi-détention hommes

L'exécution de régimes facilités – semi-détention femmes

Total des places à disposition 20

7.2.4.3 La Prison de Romont

Détention provisoire des hommes 5

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2015, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 25 498 heures, correspondant à un montant de 76 492 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2015, les assistantes sociales se sont entretenues avec 778 personnes en régime d'exécution de peine.

Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ».

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans les prisons du canton. Ils sont présents quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les

nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation de la prison de district de Romont, les collaborateurs du Service de probation sont présents une fois par semaine. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts : l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans les diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfants qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public, et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir la visite le dimanche et durant la semaine.

Lors de la procédure d'entrée, un entretien d'entrée est assuré par le personnel de service. Durant l'année 2015, le personnel de service a effectué 548 entretiens d'entrée. Les personnes détenues peuvent demander un entretien personnel avec un membre de la Direction.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par quatre médecins, un/e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 70 %, une infirmière à 50 %, un infirmier à 50 % ainsi qu'une infirmière à 30 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 469 détenus. 1729 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 451 détenus pour des problèmes psychiatriques et 90 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont

	2014	2015
Nombre d'entrées	613	572
Entretiens à l'entrée	542	548
Consultations par l'infirmier/ère	784	1 729
Consultations par le médecin	469	378
Consultations par la psychiatre	310	451
Consultations par la psychologue	109	90
Consultations médicales en urgence	52	27
Entretiens par le personnel social du SASPP	763	778
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	26 632	25 498
Séquences de sport de 60 minutes	405	416
Séquences de promenade de 60 minutes	1 120	1 456
Visites familiales	826	934
Entretiens par le SPoMi	14	5
Entretiens par la Croix-Rouge	58	37

	2014	2015
Entretiens par les intervenants religieux	148	75
Sanctions disciplinaires	25	15

8 Service de Probation (SProb)

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

Les activités du Service de probation (ci-après le Service) sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937 ;
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 ;
- > Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG) ;
- > Arrêté du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus ;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat sur la détention des adultes) ;
- > Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire ;

Les activités du Service se fondent également sur le document « Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse » édité par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (édition 2013) et prennent en compte la Recommandation CM/Rec (2010) du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

8.1.1 Secteur administratif

Ce secteur qui est notamment garant de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques a géré un flux de 505 dossiers du secteur de probation et 650 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert, soit une diminution respective de 25 % et une augmentation de 10 % du nombre total de dossiers en flux pour l'année 2015.

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

Prestations financières

Nature des prestations	2011	2012	2013	2014	2015
Soutien aux personnes en détention	2983	2416	1905	2631	2285
Soutien aux personnes sous mandat de probation	33 377	31 599	13 757	27 473	59 178
Réinsertion professionnelle	1045	9301	8 180	8409	4999
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510	8 077	29 911	31 358
Prélèvements biologiques	15 030	22 252	23 330	33 745	14 476
Logements	6490	7865	15 453	16 806	2461
Programmes spéciaux TIG			2132	2378	5235
Total	68 454	91 943	72 834	121 353	119 992

Le soutien apporté aux personnes sous mandat de probation, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, s'est notablement accru durant l'année 2015. Les prestations ont été attribuées sous forme de participation à des cours de formation, de titres de transports, de bons alimentaires et de participation aux frais médicaux ou à des soutiens d'activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements psychothérapeutiques ordonnés a très légèrement progressé alors que le nombre de prélèvements biologiques a notablement diminué réduisant de moitié les coûts à 14 476 francs. Le montant des programmes spéciaux TIG couvre presque exclusivement les coûts pour le programme de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière proposées par la Fondation RoadCross Suisse Romande.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 100 %. Le montant de 2461 francs est dû à divers frais d'entretien de ces appartements. Le garde-meuble du Service répond toujours à une réelle nécessité et accueille les affaires personnelles de 19 personnes se trouvant principalement en régime de privation de liberté ou en placement institutionnel.

8.1.2 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme dans l'ensemble des services de probation, le défi majeur réside dans la pertinence des appréciations portées sur les situations. L'effort de formation des collaborateurs s'est poursuivi durant l'année écoulée. Le processus de gestion des risques PAGRED implanté dans le Service depuis 2011 est appliqué à 78 % des dossiers et permet d'identifier qu'un degré de vigilance accru doit être porté à l'égard de 25 % des personnes suivies « hors murs ». Ce processus de suivi des personnes fait l'objet d'une harmonisation entre les services de probation latins.

Mandats en milieu ouvert au 31.12.2015

Nature des mandats	Mandant	2011	2012	2013	2014	2015
Assistance de probation et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	37	44	44	64	56
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art. 87.2 CP)		35	34	33	34	31
Travail externe – Travail et logement externe (art. 77a CP)	94 mandats / 46 % en 2015	9	8	8	6	7
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art.44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement, Ministère public	91	94	90	86	90
Mesures de substitution lors d'une mise à en liberté (art. 237 CPP)		17	21	25	21	20
Mandats	110 mandats / 54 % en 2015	189	201	198	211	204

Le nombre de mandats de probation reste stable depuis plusieurs années, la seule différence avec les années précédentes tient à leur origine. On note une légère augmentation des mandats provenant du Tribunal des mesures de contraintes, des Tribunaux pénaux d'arrondissement et du Ministère public et une petite baisse du nombre de libération conditionnelle avec mandat de probation. En clair, cela signifie qu'il y a, proportionnellement, une légère progression du nombre de personnes suivies en libération provisoire ou de personnes bénéficiant d'une condamnation avec sursis et mandat de probation. Cette tendance s'observe également dans les cantons voisins.

En ce qui concerne la détention provisoire et le suivi des prévenus à la prison centrale, le nombre d'interventions et d'entretiens est en très légère diminution par rapport à l'année précédente.

Détention provisoire du 01.01.2015 au 31.12.2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de personnes rencontrées	156	269	258	243	202
Nombre d'entretiens	883	1 085	1 210	1 138	1 120

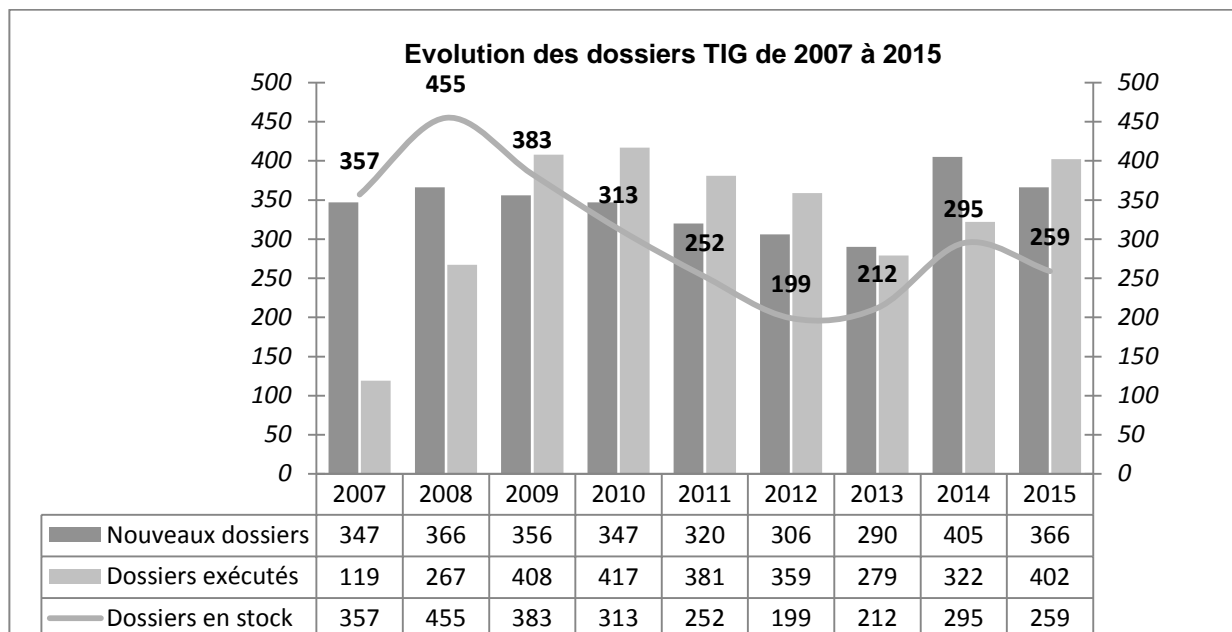
8.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur consiste en la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (acronyme TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail

d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, établissements médicaux-sociaux, administrations communales et cantonales, groupements forestiers, œuvres d'utilité publiques, réseau hospitalier, etc.

Le travail d'intérêt général est une sanction très prisée par les autorités judiciaires. Le canton de Fribourg pointe à la première place de toutes les peines de TIG prononcées en Suisse.

Durant l'année 2015, ce secteur a enregistré une légère diminution (-10 %) du nombre de dossiers TIG confiés au Service par les autorités judiciaires. Parallèlement, le secteur a réalisé un tour de force en faisant exécuter 402 dossiers pour un total de 40 716 heures de travail d'intérêt général.



Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31.12.2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dossiers en attente	79	72	30	76	99	18
Dossiers en exécution	232	180	170	136	196	241
Total des dossiers	311	252	200	212	295	259

Ce tableau laisse apparaître que le nombre de dossiers TIG en attente a drastiquement diminué durant l'année 2015. Le volume des dossiers en exécution a augmenté de 20 %. Cette progression qui est due à l'amélioration des processus internes a pour effet d'augmenter le nombre de dossiers pris en charge simultanément et de réduire le laps de temps entre l'entrée en force de la condamnation et le début de l'exécution de la peine.

Dossiers et heures exécutés du 01.01.2015 au 31.12.2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dossiers	417	381	359	279	322	402
Heures ordonnées	49 490	55 071	51 162	43 457	47 592	60 872
Heures exécutées	26 301	30 636	31 322	25 644	28 061	40 716

En 2015, ce sont 40 716 heures de TIG sur 60 872 heures ordonnées par les autorités judiciaires qui ont été réalisées, soit l'équivalent de 10 179 jours-amendes ou 22 équivalents plein temps (EPT) sur toute l'année répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. Le Service de probation dispose d'un réseau de 207 lieux de placement potentiels (les bénéficiaires) pour accueillir les personnes exécutant leurs peines sous forme de travail d'intérêt général (les tigestes). En 2015, ce sont 117 lieux de travail qui ont été sollicités.

Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31.12.2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	%
Dossiers suivis	285	293	283	234	252	314	100 %
Exécution totale	239	235	236	193	206	280	89 %
Exécution partielle	31	39	32	27	22	22	7 %
Conversion	15	19	15	14	24	12	4 %
Dossiers non exécutés	132	88	76	45	70	88	100 %
Dossiers non exécutoires	59	42	28	15	38	29	33 %
Sans réponse aux convocations	73	46	48	30	32	59	67 %
Total des dossiers	417	381	359	279	322	402	

Les « dossiers non exécutoires » sont les dossiers de personnes n'ayant pas exécuté leur travail d'intérêt général en raison notamment d'un décès, d'une maladie de longue durée ou d'un déménagement dans un autre pays.

8.1.4 Evénements particuliers

8.1.4.1 Assermentation des collaborateurs

Les collaborateurs du Service de probation ont été assermentés le 30 septembre 2015, par Monsieur le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice et Président du Conseil d'Etat. Cette première cérémonie d'assermentation s'est déroulée dans la plus grande simplicité tout en gardant la solennité qui sied à un tel événement. Elle avait pour objectif de contribuer à consolider l'action quotidienne du Service de probation et de conforter ses collaborateurs dans la nécessité de bien et fidèlement remplir les missions qui leur sont confiées et leur donner l'assurance nécessaire afin de continuer à être des acteurs compétents et responsables de la chaîne pénale.

8.1.4.2 Le Service de probation comme lieu de stage et de formation

Dans le domaine de la formation, les services de l'Etat ont une responsabilité et un rôle à jouer. C'est la raison pour laquelle le Service de probation se plaît à répondre aux sollicitations des Hautes Ecoles de travail social ou des Universités, notamment dans les filières de psychologie ou de criminologie afin de donner à leurs étudiants l'opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises. Le Service de probation a signé en 2005 déjà, une convention de collaboration devenant un partenaire de formation accrédité de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. Le Service dispose d'un dispositif de formation institutionnel précisant le cadre organisationnel et pédagogique que nous appliquons pour les personnes en stage. En 2015, le Service de probation a accueilli 2 stagiaires des HES (Fribourg et Berne) pour des stages de 6 mois chacun, 2 stagiaires en cours d'études pour l'obtention d'un Bachelor en psychologie à l'Université de Fribourg pour des stages de 2 mois chacun ainsi qu'une personne en recherche d'emploi pour un stage dans le cadre d'un programme d'emploi temporaire (PET).

8.1.4.3 Accueil d'une délégation italienne

Le 10 septembre 2015, le Service a accueilli une délégation italienne composée d'une douzaine de personnes, occupant des positions cadres au sein de l'administration pénitentiaire achevant leur cursus pour l'obtention d'un Master. Cette visite, organisée par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, portait sur nos pratiques dans le domaine du suivi de probation et du travail d'intérêt général. Cette rencontre qui s'est déroulée sur une demi-journée, a permis à nos hôtes de découvrir nos pratiques et a été l'occasion d'un partage et d'échanges constructifs.

8.1.4.4 Année record dans le domaine du Travail d'intérêt général (TIG)

Après une année 2014 marquée par le plus grand nombre de nouveaux dossiers reçus, le secteur PMO a établi, en guise de réponse, un autre record, celui du nombre d'heures de TIG effectuées sur une année civile, qui se situe désormais à un total de 40 716 heures, en progression de 45 % par rapport à la moyenne des six dernières années. Cela correspond à 22 personnes travaillant gratuitement à 100 % durant toute l'année pour des organismes publics ou

sans but lucratif. Parallèlement, les délais de prise en charge des dossiers ont été considérablement réduits, contribuant ainsi à améliorer la rapidité du processus pénal. Ces résultats consolident la position de pointe du canton de Fribourg en matière de TIG. Le travail de collecte de données du terrain effectué par le secteur PMO, a permis la diffusion de 3 newsletters d'information aux partenaires judiciaires, administratifs, sociaux et aux lieux d'accueil. Ces communications ont également suscité l'intérêt des médias qui y ont consacré un article de journal (La Liberté du 17 novembre 2015) et un reportage radiophonique (SRF du 7 décembre 2015). Le secteur PMO a par ailleurs accueilli dans les locaux du Service une soixantaine de personnes condamnées pour des infractions à la LCR lors de 4 sessions de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière proposées par la Fondation RoadCross Suisse Romande.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 86,8 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation supérieurs à 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 230 000 conducteurs et plus de 250 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 104 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 118 000 bâtiments pour une valeur assurée de 84,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2015, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 20 millions de francs.

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Direction de la sécurité et de la justice	905.39	898.89	6.50
Administration centrale	772.14	765.82	6.32
3300 / JPMS Secrétariat général	9.26	8.96	0.30
3305 / JUST Service de la justice	7.13	7.01	0.12
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.70	3.63	0.07
3335 / PETR Service de la population et des migrants	39.45	40.65	-1.20
3345 / POLI Police cantonale	636.71	630.84	5.87
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	39.65	37.96	1.69
3370 / PATR Service de probation	7.34	7.37	-0.03
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	15.63	16.63	-1.00
3385 / PROT Protection civile	13.27	12.77	0.50
Secteurs spéciaux, établissements divers	133.25	133.07	0.18
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	131.55	131.09	0.46
3382 / LACN Camp du Lac Noir	1.70	1.98	-0.28
Pouvoir judiciaire	296.06	293.19	2.87
Administration centrale	296.06	293.19	2.87
2100 / TCAN Tribunal cantonal	41,37	40,98	0,39
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	80,16	79,68	0,48
2111 / MINP Ministère public	54,58	54,79	-0,21

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart EPT
	EPT	EPT	
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2,16	2,00	0,16
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10,29	10,33	-0,04
2120 / JUPA Justices de paix	37,62	34,91	2,71
2125 / OPOU Offices des poursuites	56,88	57,79	-0,91
2130 / OFAI Office des faillites	11,65	11,41	0,24
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1,35	1,30	0,05

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités du secrétariat général	8
1.1.1	Activités générales	8
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	8
1.1.3	Agriculture, Alimentation et, Forêts et Faune	9
1.1.4	Décharge de la Pila	9
1.2	Collaborations intercantionales	10
1.2.1	Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)	10
1.2.2	Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.3	Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	10
1.2.4	Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	10
1.2.5	Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	10
1.3	Affaires contentieuses	10
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
1.5	Entités rattachées au secrétariat général	12
1.5.1	Conseil des jeunes	12
1.5.2	Autorité foncière cantonale	12
1.5.3	Administration des vignobles de l'Etat	13
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	14
2.1	Introduction	14
2.2	Activités	14
2.2.1	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	14
2.2.2	Domaine de l'état civil	15
2.2.3	Domaine des naturalisations	17
3	Service des communes (SCom)	19
3.1	Activités	19
3.1.1	Travaux législatifs	19
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	19
3.1.5	Autorisations de financement	20

3.1.6	Contrôle des coefficients communaux	20
3.1.7	Etablissement de statistiques	20
3.1.8	Examen des statuts d'associations de communes	20
3.1.9	Examen et préavis de règlements communaux	20
3.1.10	Elaboration de formulaires de révision	20
3.1.11	Avis juridiques	20
3.1.12	Cours de formation	20
3.2	Commissions et groupes de travail	20
4	Service de l'agriculture (SAgri)	21
4.1	Paiements directs et mesures environnementales	21
4.1.1	Paiements directs	21
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	22
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	22
4.2	Aides structurelles	23
4.2.1	Subventions à «fonds perdu»	23
4.2.2	Crédits d'investissements	23
4.2.3	Aide aux exploitations paysannes	23
4.2.4	Fonds rural cantonal	24
4.3	Aménagement du territoire	24
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	24
4.4.1	Promotion des produits agricoles	24
4.4.2	Elevage bovin	24
4.4.3	Elevage chevalin	25
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	25
4.4.5	Viticulture	25
4.5	Participation à des commissions	25
4.6	Evénements particuliers	25
5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	26
5.1	Introduction	26
5.2	Activités	26
5.2.1	Direction et administration	26
5.2.2	Laboratoires	27
5.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	31
5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et des objets usuels	32
5.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	34
5.2.6	Santé animale	35
5.2.7	Protection des animaux	38

6	Service des forêts et de la faune (SFF)	41
6.1	Forêts	41
6.1.1	Faits marquants de l'année	41
6.1.2	Conservation des forêts et police forestière	42
6.1.3	Diversité biologique en forêt	42
6.1.4	Protection contre les dangers naturels	42
6.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	44
6.1.6	Formation	45
6.2	Faune, chasse et pêche	45
6.2.1	Rapports de dénonciation	45
6.2.2	Saison de chasse	46
6.2.3	Evénements particuliers	48
6.2.4	Statistique des permis de pêche	49
6.2.5	Pêche affermée	49
6.2.6	Pêche dans le lac de Neuchâtel	49
6.2.7	Pêche dans le lac de Morat	49
7	Préfectures	49
7.1	Préfecture de la Sarine	49
7.1.1	Domaine de la DICS	49
7.1.2	Domaine de la DSJ	50
7.1.3	Domaine de la DIAF	51
7.1.4	Domaine de la DEE	52
7.1.5	Domaine de la DSAS	52
7.1.6	Domaine de la DAEC	52
7.2	Préfecture de la Singine	53
7.2.1	Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports	53
7.2.2	Direction de la sécurité et de la justice	53
7.2.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	53
7.2.4	Direction de l'économie et de l'emploi	54
7.2.5	Direction de la santé et des affaires sociales	54
7.2.6	Direction des finances	54
7.2.7	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	54
7.2.8	Remarques finales	54
7.3	Préfecture de la Gruyère	54
7.3.1	Domaine de la DICS	54
7.3.2	Domaine de la DSJ	55
7.3.3	Domaines de la DIAF	56

7.3.4	Domaines de la DEE	56
7.3.5	Domaines de la DSAS	57
7.3.6	Domaines de la DFIN	57
7.3.7	Domaines de la DAEC	57
7.4	Préfecture du Lac	57
7.4.1	Domaines de la DICS	57
7.4.2	Domaines de la DSJ	58
7.4.3	Domaine de la DIAF	58
7.4.4	Domaines de la DEE	59
7.4.5	Domaine de la DSAS	60
7.4.6	Domaines de la DFIN	61
7.4.7	Domaines de la DAEC	61
7.5	Préfecture de la Glâne	61
7.5.1	Domaines de la DICS	61
7.5.2	Domaines de la DSJ	63
7.5.3	Domaines de la DIAF	63
7.5.4	Domaines de la DEE	64
7.5.5	Domaines de la DSAS	65
7.5.6	Domaines de la DFIN	65
7.5.7	Domaines de la DAEC	65
7.6	Préfecture de la Broye	66
7.6.1	Domaines de la DICS	66
7.6.2	Domaines de la DSJ	67
7.6.3	Domaines de la DIAF	67
7.6.4	Domaines de la DEE	67
7.6.5	Domaines de la DSAS	68
7.6.6	Domaine de la DFIN	68
7.6.7	Domaines de la DAEC	68
7.7	Préfecture de la Veveyse	69
7.7.1	Domaines de la DICS	69
7.7.2	Domaines de la DSJ	69
7.7.3	Domaines de la DIAF	70
7.7.4	Domaines de la DEE	71
7.7.5	Domaines de la DSAS	71
7.7.6	Domaines de la DFIN	72
7.7.7	Domaines de la DAEC	72
7.8	Tableau des statistiques	72

8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	73
8.1	Activités et événements particuliers	73
8.2	Formations professionnelles	73
8.2.1	Formation des métiers de la terre et de la nature	74
8.2.2	Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire	74
8.3	Economie laitière	74
8.4	Prestations de service	75
8.4.1	Journée qualité du lait	75
8.4.2	Campagne de formation continue	75
8.4.3	Journées AOP fromagères	75
8.4.4	Porcherie 2018	75
8.4.5	Relait, le réseau d'exploitations laitières	75
8.4.6	Formation à l'esprit d'entrepreneur	76
8.5	Exploitations	76
8.5.1	La ferme-école de Grangeneuve	76
8.5.2	La ferme-école de Sorens	76
8.5.3	Les jardins-école et Le Magasin	76
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	76
10	Etat du personnel	77

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Communes et structures territoriales. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux et mandaté différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

Etat civil et naturalisations. La DIAF a réalisé un important chantier de réorganisation, aboutissant à la transformation du Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) en un Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) dès le 1^{er} avril 2015. Cette réorganisation visait à valoriser les synergies entre ces domaines, à donner une meilleure visibilité aux questions institutionnelles et à réaliser la réorganisation de l'état civil, en cours, de manière optimale.

Rapports entre l'Etat et les Eglises. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses ». Depuis la création du SAINEC, le domaine des rapports entre l'Etat et les Eglises a été transféré du secrétariat général de la DIAF au SAINEC (voir infra, 2.2.1.1).

Médiation administrative. La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ». Un projet de loi sur la médiation administrative, instituant un organe de médiation dont les tâches et compétences se situe entre celles d'un médiateur et celles d'un ombudsman, a été accepté par le Grand Conseil le 25 juin 2015.

Droits politiques. Deux votations fédérales ont eu lieu, ainsi que les élections fédérales. Le Conseil d'Etat a pris les arrêtés en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2015, les 8 mars et 14 juin, ainsi que pour les deux tours des élections fédérales des 18 octobre et 8 novembre. Pour le surplus, se référer au chapitre « 1.6.2 Votations » du rapport d'activité de la Chancellerie d'Etat.

1.1.3 Agriculture, Alimentation et, Forêts et Faune

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 a encore mobilisé des ressources substantielles de la DIAF pour sa deuxième année. Grâce aux projets de mise en réseau supplémentaire et la couverture de l'ensemble du territoire cantonal avec des projets qualité paysage, les paiements directs ont pu augmenter d'environ 2,8 millions de francs par rapport à l'année précédente, pour atteindre 194,9 millions de francs. Parallèlement aux efforts visant à accroître les paiements directs, la DIAF a mandaté une étude pour l'analyse des filières de l'agriculture fribourgeoise. AGRIDEA et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) analysent les filières lait, bœuf et porc, volaille, légumes, pommes de terre ainsi que céréales panifiables et proposeront des stratégies et des mesures visant à augmenter la valeur de la production. Les résultats de ces études seront disponibles au printemps 2016. La loi sur la restauration collective publique permettra également de promouvoir les produits régionaux. Le projet de loi a été mis en consultation dans le courant de l'été et sera présenté au printemps 2016 avec un rapport sur un postulat portant sur le même sujet. En décembre, le Conseil d'Etat a approuvé un décret qui prévoit des investissements à Grangeneuve à hauteur de 12 millions de francs. Ces investissements comprennent une nouvelle étable, l'extension de la halle de technologie laitière et la transformation de l'ancienne étable. Le Grand Conseil prendra position sur le dossier en mars 2016. Le décret répond à une motion qui soutenait que soient réalisées les infrastructures nécessaires à l'avenir de la formation.

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, l'année 2015 a été marquée par le déménagement dans le nouveau bâtiment administratif EVA. Avec ce déménagement se réalise la fusion physique après la fusion organisationnelle de l'ancien Laboratoire cantonal avec le Service vétérinaire, un pas important dans la mise en œuvre cohérente de la stratégie « de l'étable à la table ».

Avec les projets mentionnés ci-dessus, Fribourg renforce sa place dans l'économie agro-alimentaire, conformément au programme gouvernemental.

La capacité de développement en matière d'aménagement du territoire est également importante pour Fribourg. Il convient de souligner la bonne collaboration entre la DIAF et la DAEC qui a permis de réviser le plan des surfaces d'assolement et d'atteindre le contingent requis par la Confédération. Une planification directrice des forêts à long terme est également en cours dans le canton de Fribourg. La planification des forêts 2025 a été élaborée en 2015 de telle manière qu'elle pourra être mise en consultation publique au début de l'année 2016. L'organisation territoriale des services forestiers cantonaux a également été revue. Dès le 1^{er} mars 2016, les six arrondissements forestiers seront réduits à quatre.

1.1.4 Décharge de la Pila

L'année 2015 a constitué une année intermédiaire entre les mesures préliminaires à l'assainissement réalisées entre 2011 et 2014 et le lancement d'investigations complémentaires en vue d'évaluer les variantes d'assainissement envisageables en plus de celle déposée par le « Consortium pour l'assainissement de la décharge de la Pila » (ci-après : Consortium) en décembre 2010.

Pour mémoire, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) avait en effet ordonné l'exécution d'une expertise externe relative au projet d'assainissement de décembre 2010. Cette expertise a débouché sur une proposition de plan d'action pour des investigations complémentaires. En 2014, le Consortium s'était opposé au plan d'action proposé par la DAEC et ses experts externes, ceci tout en lui proposant un cadre général d'investigations qui lui semblaient plus opportunes.

En avril 2015, la DAEC a demandé au Consortium d'établir un rapport de synthèse détaillé sur les investigations et mesures complémentaires devant permettre de réaliser non seulement un projet d'assainissement conforme à l'ordonnance fédérale sur les sites pollués, mais également à même de répondre aux attentes des autorités sur les objectifs d'assainissement et sur les modes d'évaluation de l'effet de l'assainissement du site. Ce rapport de synthèse a été remis à la DAEC par le Consortium en date du 30 octobre 2015.

En parallèle, et d'un point de vue technique, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires, ainsi que le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Information sur la plateforme informatique Infostar ;
- > Information sur le nouveau droit du nom.

Le canton de Fribourg sera le canton hôte de la Conférence annuelle 2016.

1.2.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

Cette Conférence a siégé à trois reprises en 2015 pour aborder notamment le thème de la politique agricole fédérale.

Par ailleurs, la Directrice IAF a été élue membre du Comité de la CDCA, le 17 septembre 2015.

1.2.3 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Economie forestière / Durabilité économique ;
- > Fusion de la CDFo avec la Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse.

1.2.4 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2015. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Tir obligatoire annuel pour le permis de chasse ;
- > Fusion de la CDC avec la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts.

1.2.5 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Depuis 2015, la Conseillère d'Etat, directrice, siège au sein de la Conférence tripartite des agglomérations. Elle a succédé au Conseiller d'Etat, directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette commission s'est réunie à deux reprises en 2015.

1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2015 sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	18	22
Responsabilité civile	1	0
Récusations	14	0
Décisions de première instance ou sur opposition	4	7
Plaintes administratives	6	1
Surveillance AFC	346	0
Affaires du personnel	0	1

Genre	Traitées	En suspens
Divers	1	0

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 10 février 2015 relative à la Journée du bilinguisme
- > Décret du 10 février 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 18 mars 2015 modifiant la loi sur l'agriculture (canton sans OGM)
- > Décret du 18 mars 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Morat et Salvenach
- > Loi du 20 mai 2015 relative à la fusion des communes de Dondidier, Dompierre, Léchelles et Russy
- > Décret du 20 mai 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 23 juin 2015 relative à la fusion des communes d'Autafond et Belfaux
- > Loi du 23 juin 2015 relative à la fusion des communes de Bas-Vully et Haut-Vully
- > Loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMéd)
- > Décret du 9 septembre 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 13 octobre 2015 relative à la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve
- > Loi du 13 octobre 2015 relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens
- > Loi du 19 novembre 2015 modifiant la loi sur les communes (vote électronique au conseil général)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (listes et certificats de capacité civique)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité fribourgeois (droit de cité dans les communes fusionnées)
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur l'état civil (nouvelle organisation de l'état civil)
- > Décret du 15 décembre 2015 relatif aux naturalisations
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Chésopelloz et Corminbœuf
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes d'Oberschrot, Plaffeien et Zumholz
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Barberèche, Courtepin, Villarepos et Wallenried
- > Loi du 16 décembre 2015 relative à la fusion des communes de Châbles et Cheyres
- > Décret du 16 décembre 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance DIAF du 14 janvier 2015 fixant le statut des membres de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie
- > Ordonnance DIAF du 15 janvier 2015 prolongeant la chasse du sanglier
- > Ordonnance du 20 janvier 2015 modifiant le règlement concernant l'examen d'aptitude pour chasseurs
- > Ordonnance DIAF du 21 janvier 2015 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- > Ordonnance DIAF du 4 février 2015 instituant des mesures de lutte contre le capricorne asiatique
- > Ordonnance du 3 mars 2015 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 16 mars 2015 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat

- > Ordonnance du 24 mars 2015 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 27 mai 2015 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes
- > Ordonnance du 30 juin 2015 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse, le règlement sur la détention des chiens et le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis (amendes d'ordre)
- > Ordonnance du 30 juin 2015 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014
- > Ordonnance DIAF du 1er juillet 2015 modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- > Ordonnance du 25 août 2015 concernant la réserve forestière Petite-Sarine, sur le territoire des communes d'Arconciel, de Rossens et de Treyvaux
- > Ordonnance du 22 septembre 2015 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (délimitation des arrondissements forestiers)
- > Règlement du 11 juin 2015 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2016, 2017 et 2018
- > Ordonnance du 29 septembre 2015 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2016 (OPFI 2016)
- > Règlement du 12 octobre 2015 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2016, 2017 et 2018 (RPêche)
- > Ordonnance du 12 octobre 2015 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2016–2021 (OAff)
- > Ordonnance du 12 octobre 2015 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2016–2021 (OElevage)
- > Ordonnance DIAF du 2 novembre 2015 concernant les cours d'eau mis à la disposition de sociétés de pêche pour l'élevage durant les années 2016–2021
- > Règlement du 11 juin 2015 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2016, 2017 et 2018
- > Ordonnance du 24 novembre 2015 indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD)
- > Ordonnance DIAF du 11 décembre 2015 prolongeant la chasse du sanglier

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. Depuis la création du SAINEC le 1^{er} avril 2015, le Conseil des jeunes lui a été rattaché (voir infra, 2.2.1.4)

1.5.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

1.5.2.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricoles.

1.5.2.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 13 (13) séances plénières avec 123 (146) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 526 (561) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 458 (482) dossiers dont:

- > 266 (280) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 76 (91) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 62 (64) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 10 (5) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR);
- > 44 (42) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 50 (47) dossiers dont:

- > 12 (14) portant sur la durée de bail;
- > 12 (8) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 4 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 22 (21) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 0 (10) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture;
- > En outre, 3 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.5.3 Administration des vignobles de l'Etat

1.5.3.1 Missions et événements particuliers

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et le Vignoble de l'Etat de Fribourg ainsi que le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Après deux ans en période de reconversion, le Domaine des Faverges a obtenu le label Bio Suisse pour les 6,6 hectares du domaine cultivés selon des méthodes biologiques.

Le Conseil d'Etat a décidé de résilier le contrat de bail portant sur le vignoble du Château de Mur (3,3ha) avec effet au 31 décembre 2017. Pour exploiter les vignes en propriété de l'Etat (2,2ha), le Conseil d'Etat favorise un partenariat avec la Bourgeoisie de Morat, propriétaire du Domaine Cru de l'Hôpital. Des négociations auront lieu en 2016.

1.5.3.2 Situation des ventes

Les ventes ont connu une diminution par rapport à l'année précédente. Elle s'explique d'une part par le manque de vin au Vully et d'autre part, par la concurrence accrue sur le marché du vin. Des efforts devront être faits pour maintenir les parts de marché. Le développement de la gamme des spécialités et la reconversion en bio devront être encore mieux valorisés.

Au cours de l'année écoulée, le Vase N°1 a obtenu une médaille d'argent au Mondial du Chasselas.

1.5.3.3 Résultats des vendanges des deux domaines

La sécheresse a restreint la récolte au Domaine des Faverges. Cette diminution est accentuée par l'épisode de grêle subi l'année précédente. Le vignoble du Vully a mieux supporté les conditions climatiques rigoureuses de l'été, cependant la quantité est à nouveau en dessous d'une année normale. Par contre, la qualité est sur les deux domaines extraordinaire avec des degrés Oechsle bien supérieurs aux années précédentes.

Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en bourgeon Bio Suisse (litres)	2015	2014	2013	2012
Domaine des Faverges - Chasselas	42 850	52 180	59 640	85 600
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	17 000	17 000	26 000	40 870
- Spécialités	5 700	3 650	3 200	3 560

Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur (litres)	2015	2014	2013	2012
Etat de Fribourg Chasselas	11 100	9 350	7 050	11 450
Château de Mur Chasselas	11 650	10 650	9 450	17 700
Etat de Fribourg rouge	4 850	4 100	4 100	5 200
Château de Mur rouge	7 250	6 750	6 950	9 450

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Introduction

Au 1^{er} avril 2015, en accord avec le Conseil d'Etat, la Direction a créé un nouveau service, le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC). Ce service est issu de la fusion du Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) avec le secteur des institutions et affaires juridiques du secrétariat général de la DIAF (IJur).

M. Christophe Maillard, chef de service, Mme Anne-Laure Seitert, adjointe au chef de service et M. Jean-Pierre Coussa, conseiller juridique, composent la nouvelle direction du SAINEC.

2.2 Activités

2.2.1 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

Le domaine des affaires institutionnelles regroupe principalement la conduite et la réalisation des aspects législatifs des droits politiques, les relations Eglises-Etat, la politique des langues (mise en œuvre du bilinguisme), l'appui au Conseil des jeunes et la réalisation de projets de nature institutionnelle qui ne relèvent pas d'une autre Direction (p. ex : la mise en œuvre de l'art 119 CSt – Médiation administrative – ou l'établissement d'un projet législatif en matière de gouvernance publique).

Sous l'angle des affaires juridiques, l'essentiel des dossiers est traité par le SAINEC sur délégation du Secrétariat général de la DIAF. Il s'agit par exemple des dossiers d'opposition et de recours hiérarchiques déposés à l'encontre de décisions d'autres unités de la DIAF (cf. ch. 1.3), de la surveillance de l'Autorité foncière cantonale (cf. ch. 1.5.2), du pilotage et de l'élaboration de projets de loi dans nombre de domaines de compétences de la DIAF ainsi que, notamment, la rédaction de prises de position dans le cadre de consultations de nature politique afférentes à la DIAF.

2.2.1.1 Rapports entre l'Etat et les Eglises

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a rencontré une délégation de l'Union des associations des musulmans du canton de Fribourg (UAMF) qui cherche un lieu d'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton. Comme il s'agit essentiellement d'une compétence communale, la DIAF est intervenue en tant qu'intermédiaire auprès des grandes communes susceptibles d'accueillir un tel lieu d'inhumation spécifique. La Conseillère d'Etat, directrice, a reçu une délégation de l'association nouvellement créée Frislam qui souhaitait se présenter. Elle a insisté sur la nécessité d'œuvrer à l'intégration des jeunes musulmans dans la société fribourgeoise, particulièrement des jeunes filles.

La Commission cantonale sur les questions d'aumônerie travaille à un rapport sur la question de « l'assistance spirituelle » musulmane auprès des écoles, des hôpitaux et des prisons. Dans le canton de Fribourg, seules les Eglises reconnues peuvent avoir des aumôniers, raison pour laquelle la commission étudie une manière d'apporter plutôt une « assistance spirituelle » aux musulmans.

2.2.1.2 Droits politiques

Le SAINEC a traité les principaux dossiers suivants en matière de droits politiques :

- > Poursuite des travaux de révision du règlement sur l'exercice des droits politiques ;
- > Rédaction et finalisation du projet de décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » ;
- > Poursuite des travaux préparatoires en lien avec la révision de la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale.

2.2.1.3 Lois diverses

- > Adoption par le Grand Conseil de la loi sur la médiation administrative ;
- > Adoption par le Grand Conseil des projets de lois modifiant des dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique) ;
- > Elaboration et mise en consultation d'un avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) – révision totale de la loi actuelle.

2.2.1.4 Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes, sous la présidence d'Anthéa Chavannes, s'est beaucoup investi dans l'action 72h du 10 au 13 septembre 2015. Au cours de ces trois jours, les membres du CJ se sont relayés pour faire le tour du canton en s'arrêtant dans chaque chef-lieu de district afin de récolter des signatures en faveur de l'augmentation des bus de nuit accessibles aux jeunes pendant les week-ends. La pétition du CJ a réuni ainsi quelque 2000 signatures qui ont été remises à l'Association des communes fribourgeoises en novembre. Le CJ a aussi participé régulièrement aux cérémonies de naturalisations. Il a aussi préparé et distribué la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

2.2.2 Domaine de l'état civil

Les travaux visant à la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance ont abouti par l'adoption par le Grand Conseil, en décembre 2015, de la loi modifiant des dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique).

Les travaux de mise en œuvre de ces lois, qui entreront en vigueur de manière échelonnée dès 2016, sont prévus pour l'entier de l'année 2016. Dans le courant de l'année 2015 toutefois, en parallèle aux travaux législatifs, le personnel du SAINEC a conduit des travaux préparatoires en vue de l'adoption par le Grand Conseil de la loi précitée. Dans le même sens, la personne appelée à diriger l'Office cantonal de l'état civil a été choisie en automne 2015.

2.2.2.1 Actes des services centraux

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2015	2014
Transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	2 385	1 533
Transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	85	109
Transmission au service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2 211	2 357
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	16	24

Mariages	2015	2014
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	312	332

Mariages	2015	2014
Dossier de procédure de mariages retirés	1	8

Partenariats	2015	2014
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	11	11
Dossier de procédure de partenariat retiré		

Reconnaisances	2015	2014
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	82	52

Changements d'état civil	2015	2014
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	41	64
Instructions diverses relatives au Service de l'état civil	90	72
Traitement des dossiers d'adoption		
Prononcées par la DIAF	13	26
Demandes retirées	0	2
Changements de nom de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
Accordés par la SAINEC	251	328
Demandes retirées	5	14

Droits de cité	2015	2014
-----------------------	-------------	-------------

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiations):

Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	12	4
Selon art. 21 LDCF	8	5
Naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	631	655
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	495	479
Naturalisations facilitées (art. 31a et 31 b LN)	20	9
Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	108	134
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	6	2
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	3	1
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	19	19
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	7	9

Divers	2015	2014
Autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	60	57
Recherche d'un membre de la famille	11	12

2.2.2.2 Offices décentralisés de l'état civil

En 2015, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

	2015	2014
naissances	2 483	2 427
reconnaissances	887	848
mariages	1 236	1 304
décès	1 894	1 911
divorces	592	555
partenariats	16	17
Dissolutions du partenariat	2	3
Déclaration de nom	342	430
Déclaration d'absence	1	0
Changement de sexe	2	0

2.2.3 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2015, le secteur des naturalisations a enregistré 1572 (1597) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.3.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 322 (481) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Dossiers	Pays d'origine	Dossiers
Algérie	1	Kosovo	57
Allemagne	43	Luxembourg	1
Angola	7	Macédoine	13
Belgique	5	Madagascar	1
Bosnie et Herzégovine	28	Maroc	9
Brésil	2	Pérou	3
Cameroun	1	Pologne	7
Cap-Vert	3	Portugal	114
Chili	3	République démocratique du Congo	5
Chine	1	Roumanie	13
Colombie	2	Russie	4
Costa Rica	1	Rwanda	1
Croatie	1	Serbie	18
Equateur	5	Slovénie	2
Espagne	15	Somalie	4
Ethiopie	9	Sri Lanka	4
France	105	Suède	1
Grande-Bretagne	12	Syrie	1
Grèce	4	Tchad	3
Haïti	1	Tunisie	5
Irak	4	Turquie	41
Italie	40	Ukraine	2
Jamaïque	1	Vietnam	4
Japon	1		

Parmi ces 322 (481) dossiers de naturalisation ordinaire, 144 (265) personnes concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 608 (881) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 322 (481) ressortissant(e)s étranger(ères) avec 94 (162) conjoints étrangers et 192 (238) enfants étrangers.

2.2.3.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2015, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles aux Constitutions fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 21 janvier 2015 au Bicubic à Romont ;
- > 25 mars 2015 au CO de la Gruyère à Bulle ;
- > 24 juin 2015 à la salle Joseph Deiss de l'Université de Fribourg ;
- > 14 octobre 2015 à La Prillaz à Estavayer-le-Lac.

2.2.3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 11 (6) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 8 (7) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 19 (19) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.3.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations a traité 624 (618) demandes de naturalisations facilitées, dont 546 (504) fribourgeois, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

507 (507) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

117 (111) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.3.5 Réintégrations

8 (4) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.2.3.6 Révocations

4 (9) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

11 (6) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 29 septembre 2015 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2016. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises ; un comité de pilotage a été institué avec mission d'examiner les recommandations de la Conférence des Directeurs des finances relatives à MCH2 et les propositions du groupe de projet (GP MCH2) et d'élaborer un avant-projet de loi et d'un rapport explicatif à mettre en consultation ;
- > la loi sur les communes a été modifiée par la loi du 19 novembre 2015 (ROF 2015_117) ; en outre, plusieurs autres lois comportaient des modifications de la loi sur les communes dans leurs dispositions modificatrices ;
- > le Service a été sollicité pour collaborer à divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2014.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2015, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins.

Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 150 communes (état au 1^{er} janvier 2016), ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont en cours. Le groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) a établi son rapport qui sera transmis au Conseil d'Etat.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 147 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 8 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 123 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS des secrétaires et caissiers communaux se sont poursuivis en 2015. Le cinquième cycle de formation a induit un changement de nom compte tenu du fait que la formation englobe désormais tous les cantons romands : elle s'appelle ainsi « Formation romande des cadres communaux FR2C ». La branche du droit communal comprise dans le module 2 est quant à elle dispensée par un enseignement commun pour les généralités et des enseignements spécialisés pour les particularités cantonales.

3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage chargé d'accompagner les travaux de mise en œuvre du modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales et de l'élaboration de la loi sur les finances communales (CoPil MCH2) ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac ;
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;

- > Groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) ;
- > Groupe de travail « Agglomération-fusions » ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes ;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. En 2015, 2558 exploitations agricoles, ainsi que 547 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2015.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		28 437	28 437
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		80 615	80 615
Contribution à la biodiversité	501	18 707	19 208
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 005	12 228
Contribution au système de production		35 433	35 433
Contribution à l'efficacité des ressources		1 749	1 749
Contribution à la transition		13 357	13 357
Total paiements directs	1 724	189 303	191 027
Contributions aux cultures particulières		4 513	4 513
Contributions pour la protection des eaux	110	409	519
Contributions cantonales à	210		210

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
l'estivage			
Total des contributions	2 044	194 225	196 269

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2015 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 53 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2015, le volume total est de 3 191 982 kg de lait, ce qui représente environ 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes du Flon (secteurs Porsel et Bouloz) et du Châtelard ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2015.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2015, 100 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 29 communautés complètes ont été formées pour 24 dissoutes et 19 communautés partielles formées pour 23 dissoutes ainsi que 5 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature: biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1303 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 3 369 219 francs. 1559 exploitations ont bénéficié d'une contribution de 4 985 704 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 4 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2015. Le nombre total de réseaux est de 52. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90% de la Confédération et à 10% du canton.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 64 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevaux, Féigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 518 762 francs. La part cantonale des indemnités versées (21 % du total) s'élève à 109 761 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Le programme FRIAMMON est arrivé à échéance en 2014. Un programme similaire a été repris par la PA 14-17 comme « Programme d'efficience des ressources ».

4.1.3.4 Protection des sols

Préavis sol. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 200 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.1.3.5 Qualité du paysage

En 2015, les projets «Gruyère-Veveyse», «Glâne-Sarine-Lac» et «Sense-See» ainsi que l'agrandissement du projet « Vallées de l'Intyamon et de la Jogne » - sur la commune de Jaun - ont été acceptés par l'Office fédéral de l'agriculture. Ainsi, l'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 2052 exploitations et 538 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 228 081 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à «fonds perdu»

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2015

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.	Total Fr.
Améliorations foncières	5 191 763	5 184 429	10 376 192
Bâtiments ruraux	3 406 000	2 994 400	6 400 400
Total versé en 2015	8 597 763	8 178 829	16 776 592

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des AF est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des AF versées en 2015

Fr. 697 380

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes physiques

Fr. 25 087 000

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitation, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes morales

Fr. 5 818 400

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2015 s'élève à 30 905 400 francs.

4.2.3 Aide aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à part égale par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2015

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	220 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	580 000
Total 2015	800 000

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes physiques	Fr. 3 502 000
---	----------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2015 en faveur des personnes morales	Fr. –
---	--------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2015 s'élève à 3 502 000 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2015:

- > 436 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 191 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 118 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL) ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 28 projets et notamment 370 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2015, le canton a alloué 397 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs pour l'écoulement du bétail de boucherie par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton: Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2015, le canton a alloué 39 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2015 s'élève à 16 700 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 800 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

La vendange 2015 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 829 361 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,8 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgrI (www.fr.ch/sagri).

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières ;
- > commission d'acquisition des immeubles ;
- > commission pour la protection des végétaux ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

4.6 Evénements particuliers

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14 – 17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs Gelan 2015 ont occupé le Service de manière importante.

En 2015, le SAgrI a organisé la 36^e Conférence des Services latins chargés des améliorations structurelles avec plusieurs visites techniques dans le canton de Fribourg.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA). En août 2015, la Confédération a accepté la 1^{ère} étape de la révision des SDA et levé le moratoire y relatif imposé au canton depuis l'automne 2014.

Le Service a introduit avec le projet pilote AS-AgrI le module SAP permettant de saisir des subventions et des crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Jean-Marie Pasquier

5.1 Introduction

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), l'année 2015 fut particulièrement marquée par le déménagement, à Givisiez, des entités situées jusqu'alors sur les communes de Fribourg et de Granges-Paccot. Depuis septembre 2015, le Service est ainsi réuni physiquement dans des locaux communs du nouveau bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentation) facilitant grandement la gestion et les contacts transversaux. Ce déplacement de sites a nécessité d'importants travaux tant au niveau de la définition des besoins que de sa préparation et de sa réalisation. Sans l'engagement et la disponibilité de chaque collaboratrice et collaborateur du SAAV, ce regroupement n'aurait pas pu se réaliser de manière aussi aisée. Le 20 novembre 2015, Madame la Conseillère d'Etat Marie Garnier, Directrice IAF, et Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, Directeur AEC, ont inauguré officiellement ce nouveau bâtiment qui accueille également le Service de l'environnement (SEn) et la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées (SPC-LCE).

Parallèlement aux travaux préparatoires précédemment cités, tout au long de l'année 2015, le SAAV a rempli ses missions et poursuivi la gestion des différentes crises (pollutions d'eau potable, intoxications, maltraitements graves et épizooties des troupeaux). Il a été actif dans le cadre de l'accord intercantonal romand (système informatique commun, prélèvements et analyses alimentaires selon des pôles de compétences définis, ainsi que travail en réseau, dans le domaine vétérinaire, aux niveaux logistique, analytique et informatique). Il a aussi participé aux campagnes nationales de surveillance.

Au niveau organisationnel, le SAAV a pris congé, au 31 décembre 2015, du Dr Jean-Marie Pasquier qui a fait valoir son droit à la retraite anticipée après trente-quatre ans de services. Son successeur, le Dr Claude Ramseier, reprendra la fonction de Chimiste cantonal et Chef de service adjoint au 1er janvier 2016.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

Par le transfert des entités de Fribourg et de Granges-Paccot vers le site de Givisiez, le SAAV a pu enfin finaliser physiquement la fusion, débutée en 2008 par la loi sur la sécurité alimentaire. Des processus communs et transversaux ont pu être mis en place au niveau administratif. Le secteur Administration et soutien a coordonné, sous l'angle organisationnel, l'arrivée du Service dans le bâtiment, ainsi que la mise en route des diverses infrastructures.

La nouvelle situation analysée, les rôles administratifs ont été redéfinis et seront encore ajustés après une période d'essai. Diverses directives ont dû être adaptées. Le travail des collaboratrices et collaborateurs a gagné en efficacité et en qualité.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 29 projets de révision législatifs dont le projet LARGO qui, à lui seul, regroupait 27 projets de modification d'ordonnances touchant le domaine des denrées alimentaires et des objets usuels. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à un instrument parlementaire.

Le Service a émis 2647 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 9 interdictions de détention d'animaux et une interdiction d'utilisation de locaux. Le SAAV a répondu à 29 oppositions, rendu 17 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 152 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	222	3	3	11
Inspectorat des denrées alimentaires	868	15	1	37
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	127	6	1	1
Santé animale	1 225	-	2	23
Inspectorat des viandes et abattoirs	29	5	1	2
Protection des animaux	176	-	9	78
Direction	-	-	-	-
Total	2 647	29	17	152

5.2.2 Laboratoires

Pour les laboratoires des eaux (biologie alimentaire et chimie) et le laboratoire de biologie vétérinaire, devant assurer un service à tout moment, la planification du déménagement dans le bâtiment EVA prévoyait une interruption maximale de fonctionnement de cinq jours (trois jours ouvrables). Ce but ambitieux fut atteint grâce à une bonne préparation et à l'effort extraordinaire de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs concernés. Le déménagement des instruments coûteux et sensibles s'est déroulé dans les délais planifiés et sans dégâts.

5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

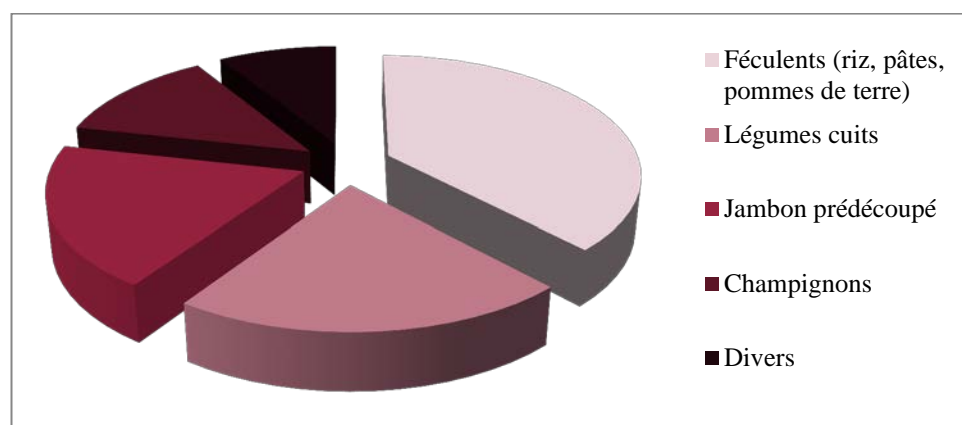
En 2015, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 2968 échantillons d'eau potable, 67 échantillons d'eau de piscine, 9 échantillons d'eau de plage et 707 échantillons de denrées alimentaires, dont 617 dans le cadre de huit campagnes internes et d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 157 analyses d'échantillons pour les légionnelles et 23 échantillons analysés dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance de qualité). Au travail de routine se sont ajoutés, dès juin 2015, les préparatifs en vue du déménagement.

Celui-ci fut aussi l'occasion de moderniser les infrastructures et de remplacer des équipements obsolètes. Le laboratoire de biologie alimentaire a donc continué à optimiser ses méthodes d'analyses, afin de développer ses techniques de diagnostic et maintenir ainsi un excellent niveau de compétence pour assurer ses principales missions.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Établissements de restauration	455	102 (22 %)
Glaçons	24	5 (20.8 %)
Produits à base de viande échaudés	4	0 (0 %)
Viande et produits dérivés	104	18 (17 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	38	1 (3 %)
Manifestations temporaires	7	2 (29 %)
Buffets froids et buffets de salades	5	0 (0 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	25	3 (12 %)

Répartition des échantillons de denrées non conformes :



Il est intéressant de relever que dans le palmarès des produits les plus contaminés, les féculents présentent un taux de non-conformité de 37,9 %, avec présence le plus souvent de germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries). Cela met en évidence un problème de maîtrise de fabrication, de conservation ainsi qu'un manque d'hygiène lors des manipulations.

5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2015, le secteur a analysé 22 855 échantillons. Il s'agissait en premier lieu d'analyses sérologiques sur des échantillons de sang et œufs (10 862) effectuées suite à la recherche de causes d'avortement, dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou exportations, de suspicions de maladies chez les bovins, petits ruminants et porcins ainsi que de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses a été fait par real-time PCR (7764) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang, abcès, organes (foies, poumons ou ganglions). A cela s'ajoutent 370 analyses de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1481 échantillons de lait, 9 échantillons d'urine et 37 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès).

Dans le cadre de l'assurance qualité, dix essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

L'année 2015 a été marquée par le début du fonctionnement en réseau des laboratoires vétérinaires romands de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, suite à l'accord signé en 2014 par les Vétérinaires cantonaux des six cantons romands. Dans ce cadre, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé les échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiologie liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et bluetongue.

Au-delà du domaine analytique, le LBV a réussi brillamment, et avec seulement des non-conformités mineures, sa ré-accréditation par le SAS (Service d'Accréditation Suisse), les 30 et 31 juillet 2015.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2015 (avec une comparaison aux valeurs 2014) :

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2014	2015	2014	2015
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3 047	6 831	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	641	468	1	0
	Arrière-faix	499	390	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	457	2 834	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	89	98	19	18
	Arrière-faix	499	394	7	9
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	941	4 869	0	1 (NIP)
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	29	9	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	17	9	11	7

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives		
		2014	2015	2014	2015	
Anamnèses	Matériel analysé					
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	640	443	158	79	
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	340	435	11	19	
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	18	10	0	0	
Métrite contagieuse équine (chevaux)	Ecouvillons	2	0	0	0	
Aujeszy (porcs)	Sang	570	0	0	0	
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	36	29	0	2	
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	157	118	75	25	
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	827	0	0	0	
ESB (bovins)	Obex	556	0	0	0	
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	29	447	0	0	
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	720	560	12	6	
BVD anticorps (bovins)	Sang	3 904	556	178	87	
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	5 441	7 275	183	116	
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	20	14	5	2	
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	22	16	9	2	
Trichines (porcs)	Musculature	361	340	0	0	
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	0	1	0	
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	1	0	0	
Tuberculose :	- Interféron Gamma	Sang	34	0	20	0
	- PCR	Organes	30	8	1	0
	- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	34	23	21	13

NIP = non interprétable

Types d'analyses	2014	2015
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1 358	1 481
Antibiogrammes des souches trouvés dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	41	35
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	133 (dont 9 positives aux substances inhibitrices)	176 (dont 6 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	103	39
Analyses parasitologiques dans les fèces	37	56
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	742 (dont 9 résultats positifs)	186 (dont 4 résultats positifs)

5.2.2.3 Chimie

Au cours de l'année 2015, le secteur chimie a analysé un total de 3049 échantillons d'eau et 425 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de trois campagnes cantonales et de quatre campagnes intercantionales romandes. En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion des cas d'annonces d'importations par les différents bureaux de la douane.

Au-delà de la mission principale du Service, et en collaboration avec la police cantonale, le secteur chimie a participé à l'analyse d'échantillons prélevés lors d'instructions pénales.

Ce secteur a en outre introduit et validé, en 2015, de nouvelles méthodes analytiques pour l'analyse du glyphosate dans l'eau, des tétracyclines dans le lait, ainsi que de l'Amitraz et du Fipronil dans le miel. En outre, une méthode a été développée permettant, à l'avenir, d'analyser des substances émises par des microorganismes et pouvant conduire à un mauvais goût de l'eau potable.

Suite au développement d'une méthode d'analyse pour les micropolluants, le secteur chimie a effectué, par sondage, des analyses de micropolluants sur les eaux potables. Dans le cadre de cet exercice, 87 échantillons ont été analysés avec un programme d'analyses de 60 substances, ceci afin de surveiller la qualité de notre aliment le plus important.

Enfin suite à la décision de l'UE 2013/652/UE prévoyant que des échantillons de bœuf et de porc, respectivement de volaille, soient analysés alternativement tous les deux ans en vue de la recherche de bactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (BLSE), le SAAV a prélevé 22 échantillons - onze de bœuf et onze de porc - dans le commerce de détail sur mandat de l'OSAV (campagne de monitoring). Tous les échantillons étaient conformes.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Échantillons non conformes
Tétracyclines dans le lait	40	0
Micropolluants dans l'eau potable	87	1 (1 %)
Analyses des eaux de piscines ouvertes (extérieures)	17	9 (53 %)

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)	Échantillons non conformes (FR / autres cantons romands)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	45 / 47	3 (7 %) / 6 (13 %)
Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	43 / 77	35 (81 %) / 15 (19 %)
Diméthylfumarate et chrome (IV) dans les objets usuels en contact prolongé en cuir	10 / 42	2 (20 %) / 4 (10 %)
Matière grasse cis/trans dans préparations pour nourrissons et préparations de suite	6 / 11	0 / 0

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les aliments pour nourrissons et préparations de suite	14	0
Substances issues des emballages alimentaires	15	0
Mercure dans les espèces marines, lacustres et fluviales	40	0
Amines aromatiques dans le linge de lit et de maison destiné aux enfants	22	0
Nitrosamines et conservateurs dans les maquillages	23	1 (4 %)
Aminoglycosides dans les foies	5	0
Perchlorate dans les fruits et légumes	25	1 (4 %)
Pesticides dans les fruits à pépins	17	3 (18 %)
Métaux lourds dans le sel de salines marines (et de gemmes)	10	0
Authenticité du safran	9	0
Qualité de la viande dans les cervelas	8	4 (50 %)
Qualité de la viande (sélection des tissus) et espèces animales dans des viandes hachées	17	0
Présence des mycotoxines et de colorants dans les épices	40	4 (10 %)
PCBs, dioxines, furanes et métaux lourds dans les poissons de lacs CH	10	0
Recherche des métaux lourds dans les compléments alimentaires à base d'algues, herbes, plantes	21	7 (33 %)
Recherche des OGM et des fumonisines (maïs) dans les	7	1 (14 %)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
produits pour bébés à base de soja et/ou maïs		
Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries, pâtisseries et glaces	9	4 (44 %)
Colorants et espèces animales dans les merguez et saucisses colorées	4	0
Sucrage vin après fermentation (production cantonale)	15	1 (7 %)
Appréciation de la qualité des châtaignes sur le marché	8	4 (50 %)

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Échantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Glaçons (restauration) - hygiène (microbiologie)	25	5 (20 %)
Miel (authenticité - OSAV)	2	1 (50 %)
OSAV - NFUP 2015 - Programme B3b (Miels)	2	0
Identification d'espèces de poissons (authenticité - OSAV / UE)	7	0
OSAV - NFUP 2015 - Programme B1y (Miels)	2	0

5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

La section de l'Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignades (IEP) est chargée de surveiller l'application conforme de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et aux plages de baignade publique. Pour mener à bien sa tâche de surveillance, elle effectue des analyses et des inspections des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, elle coordonne également l'établissement des plans des infrastructures d'eau potable et développe la base de données AquaFri des réseaux d'eau potable en partenariat avec l'ECAB.

5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable :

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	81	-
	Captages (avant traitement)	406	-
	Autres	306	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	259	11 (4 %)
	Après traitement	191	14 (7 %)
	Distribuées	1 795	89 (5 %)
Total		3 038	114 (5 %)

5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable, planifiées sur la base d'une analyse des dangers. En 2015, 28 inspections régulières ont été réalisées. Pour la première fois, deux inspections n'ont pas révélées de non-conformités, ce qui démontre les progrès réalisés par les distributeurs, en particulier dans le cadre de la mise en place et de l'exécution de l'autocontrôle.

Lors de la construction et de la transformation d'infrastructures d'eau potable, le SAAV procède également à des inspections partielles pour permettre la mise en service des ouvrages. Les huit inspections partielles réalisées en 2015 ont permis la mise en service des installations correspondantes.

5.2.3.3 Pollutions

En 2015, le SAAV a ordonné la désinfection de trois réseaux publics d'eau potable. Ces mesures faisaient suite à la découverte de bactéries d'origine fécale dans ces réseaux. Les teneurs étaient toutefois faibles et la population n'a pas été mise en danger par ces cas traités rapidement.

5.2.3.4 Planification

Selon les exigences de la loi cantonale sur l'eau potable (LEP), les communes ont jusqu'au 30 juin 2016 pour présenter un plan de leurs infrastructures d'eau potable (PIEP). Ce plan doit tenir compte des prévisions démographiques pour les prochaines années et proposer des solutions pour assurer un approvisionnement tant quantitatif que qualitatif. En 2015, quatre projets de PIEP ont été soumis au SAAV pour préavis.

5.2.3.5 AquaFri

AquaFri est le système d'informations géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du canton de Fribourg. Ce système permettra de visualiser les réseaux de l'ensemble du canton, facilitant ainsi la compréhension des flux de l'eau et des relations entre les distributeurs, ainsi que les décisions en termes de planification des infrastructures d'eau potable. En 2015, le SAAV a développé le modèle de données d'AquaFri et rédigé le dictionnaire dans lequel sont expliqués et détaillés les attributs du système, ceci en partenariat avec l'ECAB. Une directive sur les modalités de transfert des données a également été préparée et mise à la disposition des propriétaires d'infrastructures et en particulier des communes. Les premiers réseaux ont été introduits dans le système qui a reçu un très bon accueil de la part des utilisateurs.

A terme, le système devra également être utilisé par les sapeurs-pompiers, qui y trouveront l'emplacement exact des hydrantes, utile lors de leurs interventions.

5.2.3.6 Piscines

En 2015, le SAAV a suivi la qualité de 38 piscines publiques. 86 échantillons d'eau de piscines ont été analysés, dont 76 directement prélevés par le SAAV. 22 (26 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'ordonnance cantonale. Les motifs principaux de non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour l'urée (10 échantillons), le chlore combiné (5) et pour les exigences microbiologiques (5).

Neuf inspections régulières ont été réalisées. Si la qualité de l'eau et l'entretien sont généralement bons, les non-conformités sont essentiellement à rechercher au niveau de la manipulation des produits chimiques (6 non-conformités), de l'absence de bassin d'eau de rinçage (5), de la tenue incomplète du carnet de contrôle (5) et de l'absence de plans de nettoyage (4).

5.2.3.7 Plages de baignades publiques

Les eaux des neuf plages de baignades publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2015. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, huit plages ont obtenu la classe de qualité A et une plage la classe de qualité B. Les classes A et B sont attribuées à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

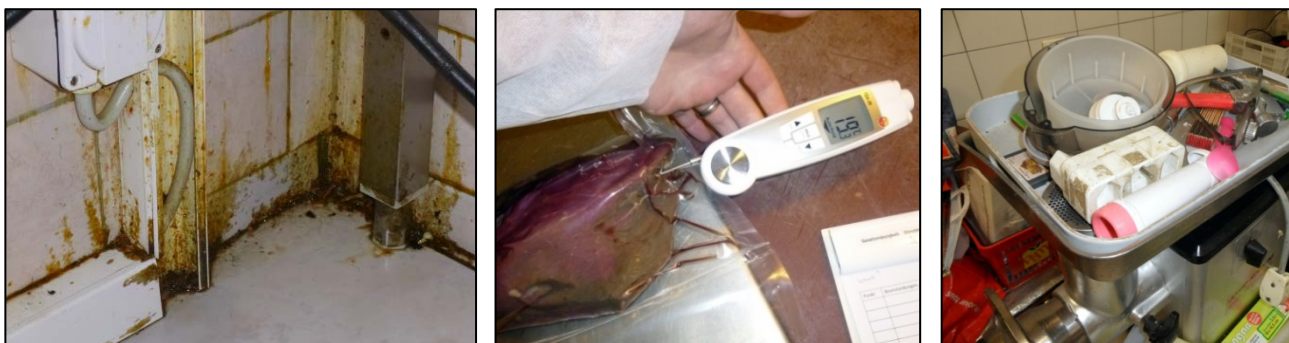
5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et des objets usuels

A côté des prélèvements d'échantillons (1113 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels prélevés en 2015 auprès de 350 établissements), effectués sur mandat des laboratoires du SAAV ou d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3800 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

Ces établissements sont actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels qu'il s'agisse de particuliers exploitant des stands de marchés, d'exploitations agricoles actives dans le domaine de la vente directe, d'accueils extra-scolaires, de buvettes d'alpages, d'établissements artisanaux tels que des boucheries, des boulangeries et des fromageries, mais aussi de commerces de la petite comme de la grande distribution, d'établissements publics (plus de 1500 établissements soumis à patente dans le canton de Fribourg) ainsi que d'industries alimentaires. Comme la mode de la consommation "sur le pouce" prend de l'ampleur, une cinquantaine de "food trucks" et d'autres véhicules dédiés à la préparation et à la remise de denrées alimentaires (grills mobiles à poulets, chars à fondue et autres) sont actuellement basés dans notre canton et sont contrôlés par l'IDO au même titre que les établissements fixes.

En 2015, 1635 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les six collaborateurs de l'inspecteurat (contre 1562 en 2014, 1375 en 2013 et 983 en 2012), ceci sur la base du risque représenté par les établissements en question. Lors de 55 % des inspections, des manquements ont été constatés (même taux qu'en 2014), pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections effectuées en 2015), suivis par les commerces (18 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc. 18 %) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une grande proportion (45 %) des inspections effectuées en 2015 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée ou ayant dépassé la date limite de consommation : 52 cas en 2015, soit plus du double qu'en 2014) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (37 cas durant cette année, contre 25 en 2014). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les cas.



La section IDO effectue également des contrôles préventifs, par exemple avant les manifestations d'envergure qui lui sont signalées ou qui lui sont connues. Les collaborateurs de l'IDO ont ainsi vérifié les équipements, locaux et processus en lien avec les denrées alimentaires de plusieurs comptoirs régionaux, giron de jeunesse, tirs en campagne et camps de scouts ; la plupart du temps avant le début de ces activités. Dans ce même cadre, l'IDO a participé en 2014 et 2015, avec l'inspecteurat de l'eau potable (IEP), à plusieurs séances préparatoires pour la fête fédérale de lutte suisse et les jeux alpestres Estavayer 2016.

L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2015, quatre industries de plus, actives dans la production de produits laitiers (principalement des fromages), ont été inspectées puis agréées pour l'exportation vers la République populaire de Chine; une de ces industries a en outre été réinspectée en 2015 selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics ("cours de cafetiers"). Cette section effectue également des contrôles sur mandat de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP (plus d'une soixantaine de fromageries de plaine et d'alpage contrôlées en 2015).

5.2.4.1 Campagnes d'inspection

La section IDO a participé en 2015 à une campagne d'inspection nationale – organisée par l'ACCS et coordonnée par le SAAV Fribourg – destinée à vérifier le respect des exigences liées à l'utilisation de dénominations protégées par le droit alimentaire (AOP, IGP et dénominations "montagne" et "alpage"), ceci prioritairement dans les établissements qui préparent, transforment, reconditionnent, réétiquettent les denrées. Dans le canton de Fribourg, ce sont ainsi 33 établissements qui ont été contrôlés (en majorité des restaurants, mais aussi des fromageries et des grossistes), dans lesquels la conformité de 88 produits a été vérifiée. Tous les produits suisses contrôlés (notamment 21 Gruyère et 16 Vacherins fribourgeois) étaient conformes; parmi les produits étrangers, des manquements ont été constatés dans l'utilisation des dénominations "Parmigiano Reggiano" et "Prosciutto di Parma". A noter que trois produits suisses porteurs d'une dénomination "montagne" ou "alpage" ont été contestés.

5.2.4.2 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), sept vérifications d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités, et six cycles d'orientation ont été visités avec des résultats globalement bons.

Une séance d'information des responsables des cours de sciences des cycles d'orientation de langue allemande sur l'utilisation sûre et le stockage des produits chimiques a été organisée.

Plusieurs interventions/ateliers ont été effectués dans le cadre de journées de formation continue sur le thème « Produits chimiques – étiquetage/nouveaux symboles de danger ».

Le SAAV a également participé à une campagne nationale de contrôle des produits traités avec des substances biocides. Six sur les dix produits contrôlés se sont révélés non conformes.

5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

5.2.5.1 Abattoirs

L'Inspectorat des viandes et abattoirs fonctionne avec quatre équipes réparties sur trois sites principaux. La section exécute les tâches de surveillance et de contrôle officiel dans les petits et grands abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire. Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel spécialement formé. Tous ces contrôles sont documentés.

Grâce à ces tâches qui sont minutieusement effectuées quotidiennement, les consommatrices et consommateurs suisses peuvent savourer une viande sûre.

Les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Animaux à onglons (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux) : 484 623 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Dans 0,24 % des cas, la carcasse entière n'a pas pu être libérée pour la consommation humaine.
- > Volaille : le pourcentage de poulets confisqués s'élève à 1,4 % pour un chiffre total de plus de 28 millions de poulets abattus.

Tableau total des abattages de bétail de boucherie :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
91 652	389 920	2 358	515	45

Tableau total des abattages d'autres espèces :

Poulets	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
28 119 685	109	22	0	2

Au niveau des volumes d'abattage annuels et des tendances, les abattages de bovins continuent à enregistrer un léger fléchissement (- 4,4 % par rapport à 2014), ceux des porcs sont plus ou moins stables (- 1,8 %) et ceux de la volaille poursuivent leur augmentation (+ 3,4 %).

Dans le canton, 17 petits abattoirs sont autorisés. En 2015, un abattoir a cessé son activité. Dix autorisations ont été renouvelées et 19 inspections d'entreprises ont été réalisées.

L'abattage dans les petits abattoirs reste une priorité du canton de manière à jouer la carte de la proximité.

5.2.5.2 Certificats d'exportation pour produits d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme le fromage ou le chocolat, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés. Lors de chaque exportation de marchandises, un certificat d'exportation est établi et validé par le Service. Durant l'année 2015, 258 certificats ont été établis pour les cinq continents, majoritairement pour l'Asie. Deux exportations concernaient des envois de produits alimentaires à but humanitaire pour la Syrie.

5.2.5.3 Programmes d'analyse

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires met en œuvre chaque année un vaste programme d'analyses de détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Elle permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. En fin de compte, c'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux ont été prélevés dans les abattoirs du canton, puis analysés afin de déterminer si des substances étrangères ont été détectées.

5.2.5.4 Chasse

L'année 2015 a vu la mise en place du contrôle officiel du gibier sauvage, devenu obligatoire si la viande est destinée à être remise à des tiers. Suite à cette modification du règlement sur la sécurité alimentaire (RSAI, RSF 821.30.11), la section de l'Inspectorat des viandes et abattoirs a formé les gardes-faune, vétérinaires officiels et vétérinaires mandatés par le canton. Les chasseurs fribourgeois ont été dûment informés de cette modification du règlement et une liste contenant les personnes habilitées au contrôle officiel du gibier leur a été fournie. Entre l'ouverture de la chasse et la fin de l'année, près de 1800 animaux à onglons ont été abattus, essentiellement des chevreuils (1469), 276 chamois, 70 cerfs et env. 100 sangliers. Les contrôles officiels ont été effectués principalement par les gardes-faune. La tâche du SAAV était, outre d'organiser la formation, de soutenir les gardes-faune et autres contrôleurs en cas de nécessité, afin d'assurer la bonne marche des contrôles officiels, qui se sont, dans l'ensemble, bien déroulés et en bonne collaboration avec les milieux cynégétiques concernés.

5.2.6 Santé animale

Rétrospectivement sur ces quatre dernières années (2012-2015), la réorganisation de la santé animale et la définition des nouvelles missions quant à la détection précoce de maladies à l'échelon national et cantonal ont permis la mise en évidence d'épizooties avec un potentiel zoonotique (ex. la tuberculose chez les bovins) d'une part, mais aussi la résurgence d'épizooties plus classiques comme la diarrhée virale bovine (BVD) dans les troupeaux de bovins ou les loques dans les ruchers. D'autres épidémies comme la salmonellose dans les exploitations bovines et avicoles ont nécessité des moyens lourds lors de l'éradication. D'autres maladies plus rares ont également été détectées comme la tularémie ou leptospirose, ceci également grâce au dynamisme des laboratoires de biologie romands et du SAAV.

Dans un contexte d'échanges commerciaux et d'animaux avec l'étranger toujours plus globalisés et intenses, d'une part, et l'apparition de maladies vectorielles liées en particulier au réchauffement climatique, d'autre part, la santé des

cheptels d'animaux de rente mérite une attention particulière et quotidienne de tous les acteurs de la filière de production, y compris celle des vétérinaires du terrain.

5.2.6.1 Apiculture

Depuis 2014, les inspectrices et inspecteurs des ruchers sont formés de manière centralisée pour toute la Suisse. Suite à ce changement dans la législation, les premières six personnes ont pu suivre les cours de formation et ont reçu en 2015 leur diplôme comme assistant officiel en inspection des ruchers (AO en IR).

Une formation complémentaire comme assistant officiel en inspection des ruchers dans la production primaire a eu lieu pour la première fois en 2015. Cette formation donnée sur le plan fédéral a été suivie par trois personnes du canton de Fribourg qui ont reçu leur diplôme fin 2015.

Comme chaque année, un tiers des ruchers du canton de Fribourg a été contrôlé par les inspectrices et inspecteurs des ruchers (AO en IR). Durant l'année 2015, dix décisions ont été établies, dont trois concernant des cas de loque américaine et un cas de loque européenne.

Distribution des produits « lutte contre le varroa » : en 2015, ces produits ont été distribués d'une manière décentralisée (six sites de distribution).

5.2.6.2 Autorisations

Toutes les autorisations nécessaires (92 autorisations, y inclus les patentes de commerce de bétail) ont été délivrées à temps.

Types d'autorisations	Nombre
Insémination artificielle (propre exploitation et technicien)	52
Expositions d'animaux de rente (décisions communes avec la PAD)	14
Sous-produits animaux (SPA)	2
Transhumance des moutons	6
Patentes commerce de bétail (en collaboration avec le SSMB et SANIMA)	18
Total	92

5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

Les sondages annuels ont été effectués avec des résultats négatifs pour toutes les exploitations. Des prélèvements ont été effectués sur 125 exploitations :

Programmes de surveillance des ruminants	Espèces	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL : exploitations sentinelles	Bovins	10
IBR et EBL : exploitations sans lait	Bovins	36
Brucella mellitensis	Ovins	40
Brucella mellitensis	Caprins	39

Les prélèvements quant à la langue bleue des bovins ont été effectués lors de l'abattage.

Les années précédentes, quelques sondages de porcs quant au syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont donné des résultats non négatifs (en dehors du canton de Fribourg). C'est la raison pour laquelle, les prélèvements aux abattoirs des porcs ont été élargis en 2015. En plus des prélèvements sur les porcs d'engraissement (faits au printemps 2015), des truies ont été testées à l'abattoir en fin 2015.

L'introduction du programme novateur RiBeS permet de prélever plus de bovins en abattoirs, en particulier issus de troupeaux de vaches allaitantes.

5.2.6.4 Annonces des épizooties

Au cours de l'année 2015, 51 cas d'épizooties ont été annoncés. Heureusement, aucune épizootie hautement contagieuse ne se trouvait parmi ces cas détectés.

Épizooties	Types d'épizooties	Nombre d'épizooties annoncées	Remarques
BVD	A éradiquer	12	
Salmonellose	A combattre	5	3 x serpent, 1 x bovin, 1 x volaille
Leptospirose	A combattre	1	Bovins
LTI	A combattre	2	
Loque américaine	A combattre	3	
Loque européenne	A combattre	1	
Varroa	A surveiller	1	
Campylobacteriose	A surveiller	2	Bovins
Chalmydirose	A surveiller	1	Ovin
Coxiellose	A surveiller	14	
Cryptosporidiose	A surveiller	5	
Echinococcose	A surveiller	1	Porcin
Neosporose	A surveiller	3	Bovins
Total		51	

La surveillance de la BVD par l'analyse des anticorps (dans le lait et le sang), ainsi que les analyses virales sur les cadavres de jeunes veaux mort-nés ou périss ont continué en 2015. Grâce à ces analyses, quelques nouveaux cas ont pu être détectés précocement. Les exigences de l'OSAV en relation avec la lutte contre la BVD ont nettement augmenté au cours de l'année. Lors de la détection d'un nouveau cas de BVD, il y a actuellement davantage de travaux d'investigation à effectuer et les animaux potentiellement en contact avec le virus (des mois avant la mise sous séquestre) doivent être testés.

5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

Au cours de l'année 2015, deux exercices pratiques ont eu lieu. Le but principal était la désinfection des écuries et l'utilisation correcte des différents produits de désinfection. Lors du déménagement du SAAV de Granges-Paccot à Givisiez, tout le matériel a été contrôlé et l'inventaire mis à jour. En plus, un manuel d'intervention en cas d'épizooties a été établi et mis à la disposition des membres via un site internet protégé.

5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux a été importée dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 21 (21) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoluments, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 16 (70) chats, 148 (221) chiens, 137 (123) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 23 273 (13 810) doses de semence bovine, 828 (469) doses de semence équine et 103 (127) embryons bovins ont été importés en 2015.

26 importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

16 (18) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 132 (131) équidés, 6 (4) bovins, 4 (10) chats, 7 (12) chiens et 88 170 (86 907) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire

L'accréditation selon la norme ISO/CEI 17020 a été surveillée et confirmée lors de l'audit SAS.

L'objectif de 750 contrôles en 2015 a été atteint. Un total de 739 contrôles officiels a été effectué. Par ailleurs, 43 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. Une campagne cantonale pour la surveillance des tétracyclines dans le lait cru a été réalisée en collaboration avec le laboratoire de chimie.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, un peu plus de 300 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2015, soit une légère augmentation. Sur les 60 exploitations contrôlées en 2015 par l'ILPP (31 nouveaux recensements), ce dernier a confirmé la vente directe sur 54 exploitations, 6 autres ont cessé la vente directe et 2 autres contrôles prévus ont été reportés début 2016. 17 (17) contrôles de ce type ont été effectués par l'IDO.

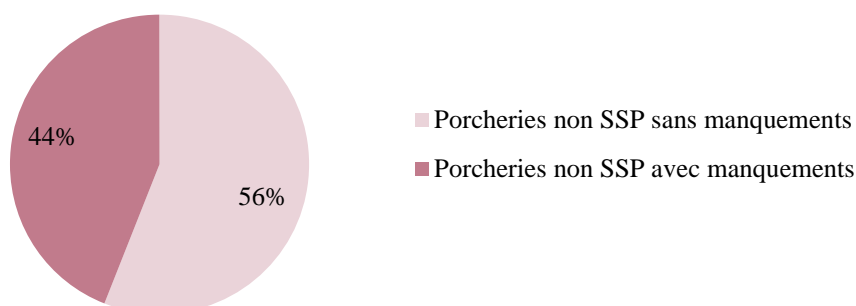
Les 47 (29) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substance inhibitrice 37 (22), 9 (5) aux problèmes de cellules, 1 (2) aux problèmes de germes et 0 (3) à des contrôles effectués. Les chiffres entre parenthèses correspondent à l'année 2014. Trois dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	9 (5)	1 (1)	37 (22)	0 (0)
Levées de suspension	7 dont 1 de 2014 (5)	1 (1)	37 (22)	0 (0)

L'ILPP a assuré le monitoring de résidus dans le lait et dans les œufs pour l'OSAV et réalise les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

5.2.7 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 280 contrôles durant l'exercice. 272 demandes d'intervention ont été enregistrées, dont 17 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. En matière de PAD, on compte au total 241 contrôles en 2015, qui se répartissent comme suit : 174 contrôles effectués par les collaborateurs du secteur, auxquels on peut ajouter 40 confiés à l'AFAPI en plus du mandat PER et 27 porcheries inspectées par le Service sanitaire porcin (SSP) sur mandat. Parmi ces dernières, une bonne moitié présentait des manquements :

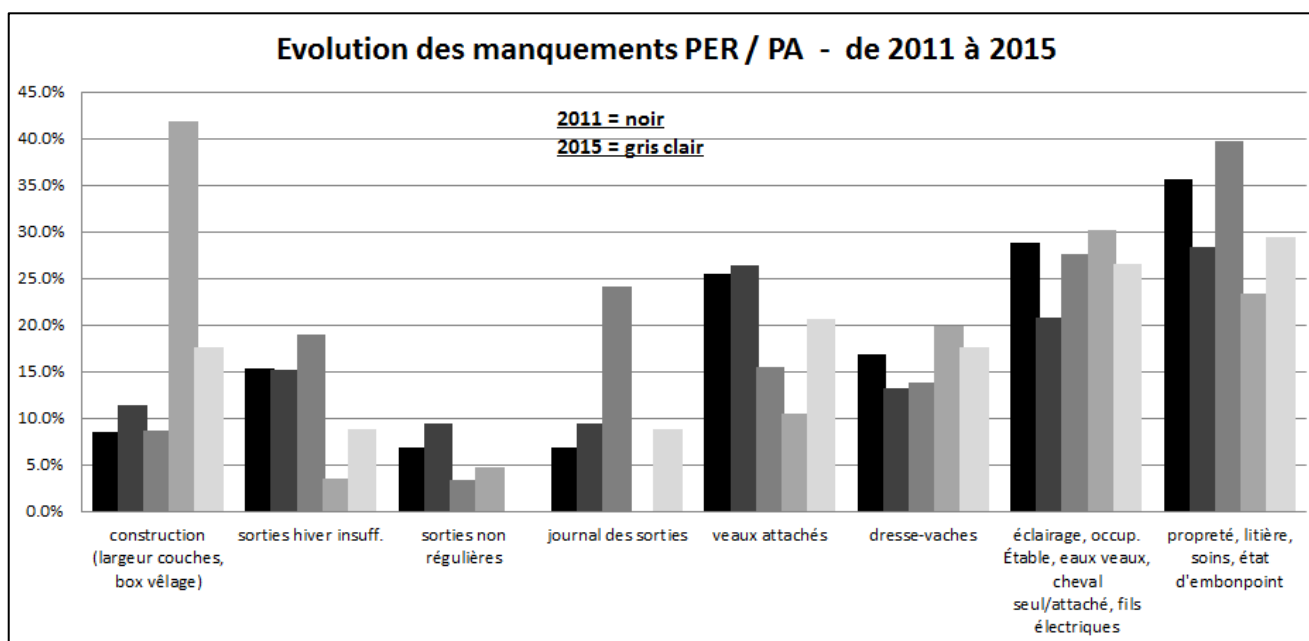


Au cours de l'exercice, 200 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (38 %), suivi des équidés (21 %), de la volaille (16 %), essentiellement en ce qui concerne le transport, et des porcs (10 %), puis viennent les petits ruminants (11 %).



Dans le canton, quelques agriculteurs se lancent avec succès dans l'élevage d'oies et de canards.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux), 714 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 34 constats avec des manquements (4,8 %), ce qui représente le taux le plus bas jamais observé dans le canton. Les résultats des contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.



Le Service des constructions et de l'aménagement (SECA) a transmis 180 demandes de préavis pour des permis de construire (164 provenant du SECA, 16 des communes).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les oiseaux d'ornement (37 %) et les chats (30 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux, à une décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à six dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 105 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2015, douze nouvelles demandes d'autorisations et 44 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et renouvelé une autorisation de commerce d'animaux.

D'autre part, 194 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données (www.animal-trouve.ch) et 148 animaux ont été signalés comme perdus (www.animal-perdu.ch).

5.2.7.1 Expérimentation animale

Actuellement, 149 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2014, le SAAV a émis 72 autorisations. 24 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 48 des demandes de degré 1 à 3. Dans 22 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des précisions ont dû être demandées aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes qu'il est nécessaire.

Durant l'année 2015, aucune demande n'a dû être refusée. A 13 reprises des demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 28 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2015. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci sont bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a traité toutes les nouvelles demandes d'autorisation et modifications d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors de différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées, comme annoncé par les chercheurs, et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

5.2.7.3 Affaires canines

L'année 2015 a été marquée par 124 évaluations de chiens dangereux et/ou soumis à autorisation. La détention de chiens de races listées est constante (de 215 autorisations en 2014 à 219 en 2015). Les tâches liées à la protection des chiens ont diminué (17 %) : 64 dossiers en 2014 et 53 dossiers en 2015. Etant donné que, pour chaque dossier traité, le secteur vérifie le suivi des cours obligatoires, il a dû donner suite dans 236 cas. Sur l'ensemble des dossiers traités en 2015, 71 dossiers ont dû être dénoncés au Ministère public.

Pour les blessures causées par des chiens et les comportements agressifs, les annonces et suivis pour le Service sont stables.

Concernant les éducateurs canins, le canton en compte actuellement 162 (138) qui ont obtenu un agrément définitif de notre Service, dont 25 ont été inspectés dans leur pratique par nos soins. A la suite des inspections, le Service a dû suspendre les activités d'un éducateur, un recontrôle doit être effectué l'année prochaine pour un éducateur et une procédure de retrait est en cours pour un éducateur. Actuellement, 98 (123) éducateurs ont obtenu un agrément provisoire. Le canton compte donc 260 (261) éducateurs canins en activité.

Dans le cadre des contrôles de détention de chiens à caractère professionnel, six pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) ont été inspectées sur place, sans que des manquements graves soient constatés. L'effort se poursuit en 2016.

A partir du 4 janvier 2016, la banque de données ANIS (animaux de compagnie) sera remplacée par la banque de données nationale des chiens AMICUS. Tous les utilisateurs concernés (communes, préfectures, police, vétérinaires, etc.) ont été informés par les différentes organisations faitières et une demi-journée de présentation a eu lieu le 18 décembre 2015 dédiée en particulier aux communes et préfectures.

Les tableaux ci-dessous présentent le récapitulatif des tâches qui ont été prioritaires pour le secteur.

Le premier tableau ci-dessous résume les agressions causées par des chiens :

Dangerosité	2015	2014
Morsures sur humains	91	87
Enfants de 0 à 13 ans	23	20
Adolescents de 13 à 17 ans	8	1
Adultes	60	66
Morsures sur animaux	50	40
Comportements d'agression	33	35
Total	174	162

Le second tableau met en exergue la surveillance des chiens intervenant dans le programme PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chiens) :

Contrôle des chiens pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri)	2015	2014
Teams d'intervention diplômés	16	21
Teams d'intervention en fin de formation	7 (réussis 6)	4
Totaux	22	25

5.2.7.4 Protection des chiens

Le SAAV a reçu 54 (64) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal, dont trois graves (maltraitements) :

- > 38 plaintes (43) provenant de particuliers, dont 15 de manière anonyme ;
- > 2 (3) plaintes annoncées par la SPA ;
- > 14 (18) plaintes découlant d'autres Services de l'Etat, notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte, afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Onze plaintes étaient, au premier échange d'écritures, dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 13 dossiers ont pu être classés, le détenteur ayant pu fournir des preuves ;
- > 1 dossier a été transmis au Ministère public pour dénonciation pénale ;
- > 3 décisions d'interdiction de détention de chiens sur tout le territoire suisse ont été prononcées ;
- > 10 dossiers sont encore en cours de procédure ;
- > 20 inspections ont été effectuées.

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : Walter Schwab

6.1 Forêts

6.1.1 Faits marquants de l'année

Elaboration de la Planification directrice des forêts fribourgeoises

A la suite de la phase participative avec les acteurs et utilisateurs de la forêt, une synthèse a été élaborée et mise en consultation interne auprès des Directions de l'Etat, avril – mai 2015. La consultation publique aura lieu en 2016.

Protection des forêts

L'été caniculaire et le manque persistant de précipitations ont affaibli les arbres, principalement ceux au système

racinaire superficiel et ceux situés sur des stations exposées à l'ensoleillement. Durant la période de canicule le risque d'incendie de forêt a été très élevé.

Une nouvelle maladie fongique, le flétrissement du frêne, affecte une grande partie des frênes, en et hors forêt (le frêne représente env. 6 % de la forêt fribourgeoise).

Entretien des forêts protectrices

Dans la continuité d'une sylviculture durable orientée sur la protection contre les dangers naturels, la mise en place du monitoring des forêts protectrices, l'élaboration d'un guide pour l'entretien des forêts le long des torrents ainsi que l'organisation de formation continue pour les forestiers praticiens méritent d'être mentionnées.

Gestion de l'équilibre forêt – cerf

La gestion de l'équilibre forêt – cerf dans les Préalpes occidentales préoccupe les services respectifs des cantons de Berne, Fribourg et Vaud. La collaboration est mise en place entre ces trois cantons avec l'objectif de coordonner la régulation de la population de cerf dans les Préalpes occidentales.

6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

Décisions DIAF, sur proposition du SFF	Nombre
Défrichements	10
Surface totale et motifs des défrichements : 213 161 m ² ; adduction et évacuation d'eau (2), protection contre les crues (2), extension réseau de chauffage à distance (1), exploitation de matériaux (2), route (1), desserte mobilité douce (1), mise en zone libre (1)	
Constatations de la nature forestière	12
Manifestations en forêt	17
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF	37

Préavis du SFF :

Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	364
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projet AF, etc.)	118
Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)	35
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	63

6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2012-2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2015 : mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, espèces animales) sur 47 ha et structuration de lisières forestières sur 42 ha. Deux réserves forestières ont été créées (surface totale : 152 ha) et 5 îlots de vieux bois ont vu le jour avec une surface totale de 10 ha.

Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 1 360 000 francs.

6.1.4 Protection contre les dangers naturels

6.1.4.1 Forêts protectrices

Les projets et programmes d'interventions associés à la convention-programme 2012 – 2015 « Forêts protectrices » ont été poursuivis dans la dernière année de cette période. L'engagement du Canton envers l'OFEV a pu être respecté. La gestion des forêts protectrices le long des torrents est améliorée grâce à la mise en place d'un concept cantonal interservices et d'un guide pour le praticien.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D)	4 579 000	19 projets en cours 603 ha de surface influencée
Infrastructures en forêts protectrices	315 000	5 projets en cours 6 740 m ³ de chemins remis en état

6.1.4.2 Mesures de protection

Les projets et programmes d'interventions associés à la convention-programme 2012 – 2015 « Ouvrages de protection LFo » ont été poursuivis dans la dernière année de cette période ; l'engagement du Canton envers l'OFEV a pu être respecté.

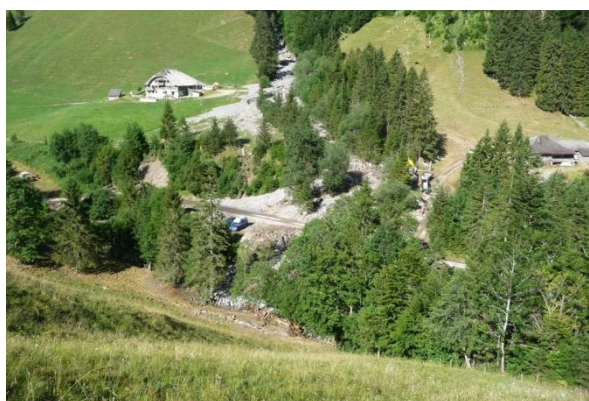
Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	1 048 000	6 projets en cours 127 000 francs réduction annuelle du risque

6.1.4.3 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Une nouvelle modélisation à un niveau indicatif des processus avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain et laves torrentielles pour l'ensemble du secteur préalpin a été réalisée. Elle permettra de cibler les travaux de la mise à jour des cartes de danger pour les Préalpes.

6.1.4.4 Cadastre des événements StorMe

L'année 2015 a été marquée par une vague de chaleur et des périodes de sécheresse. Des situations orageuses très locales ont provoqué des situations problématiques et des dommages matériels. Le plus marquant est celui de la vallée du Gros Mont (commune de Val-de-Charmey, 27.7.2015, cf. photos ci-dessous).



Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15

Année	Avalanches	Chutes	Glissements	Eaux	Total
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
2015	2	1	22	5	30
Total 10 ans	17	42	132	42	233
Moyenne annuelle	2	4	13	4	23

6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	472 000	11 000 m ³ de coupes de bois déficitaires 16 ha de plantation
Accueil du public en forêt	659 000	3 000 ha de forêt où l'accueil est important
Infrastructures en dehors des forêts protectrices	470 000	6 nouveaux projets (desserte forestière)
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	357 000	3 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire
Dégâts aux forêts	390 000	13 000 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	
Soins aux jeunes peuplements	1 693 000	870 ha de jeunes peuplements soignés
Crédits d'investissements	892 000	7 nouveaux contrats conclus

6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Syndicat à buts multiples	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
20 unités	4 unités	1 unité	4 unités	4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

La Corporation Forêts-Sarine a été constituée le 30 septembre 2015 ; elle a débuté son activité le 1^{er} janvier 2016. Elle est le résultat de la fusion de 5 corporations de triage.

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.

6.1.5.3 Planification forestière

Le processus de Planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF continue sa progression. L'année 2015 a donné lieu à deux consultations importantes, avec les résultats suivants :

- > Consultation interne au SFF, février 2015 :
 - > Discussions par rapport aux objectifs et par rapport aux cartes des fonctions
 - > Affinement des mesures
- > Consultation des services de l'Etat et des associations très concernées (ACF et AFEF), avril-mai 2015 :
 - > Priorisation des mesures
 - > Approfondissement des questions de financement

Suite à ces consultations, les documents ont été adaptés. La Planification directrice des forêts fribourgeoises qui sera mise en consultation publique début 2016 se compose de :

- > Stratégie forêt-Fribourg 2025
- > Fiches de mesures
- > Rapport explicatif

Un seul plan de gestion a été approuvé en 2015 :

- > Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac

Plusieurs plans de gestion sont en révision et devraient être soumis pour approbation en 2016.

6.1.6 Formation

6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2015

1 ^{re} année(CFC)	18	(13 F et 5 A)
2 ^e année (CFC)	13	(11 F et 2 A)
3 ^e année (CFC)	9	(7 F et 2 A)
Formation élémentaire	0	
1 ^{re} année (AFP)	5	(3 F et 2 A)
2 ^e année (AFP)	7	(2 F et 5 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2015

CFC	15	(14 F et 1 A)
AFP	7	(6 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	6	30
Cours de bûcheronnage 2	5	26
Répétition de secourisme	1	15
Sylviculture	4	104
Gestion	5	6
Machines	2	2
Formation	5	12
Faune	10	24

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la FPF peut être consulté sur le site internet du SFF.

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Rapports de dénonciation

En 2015, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants :

- > 4 rapports en matière de chasse et de protection de la faune

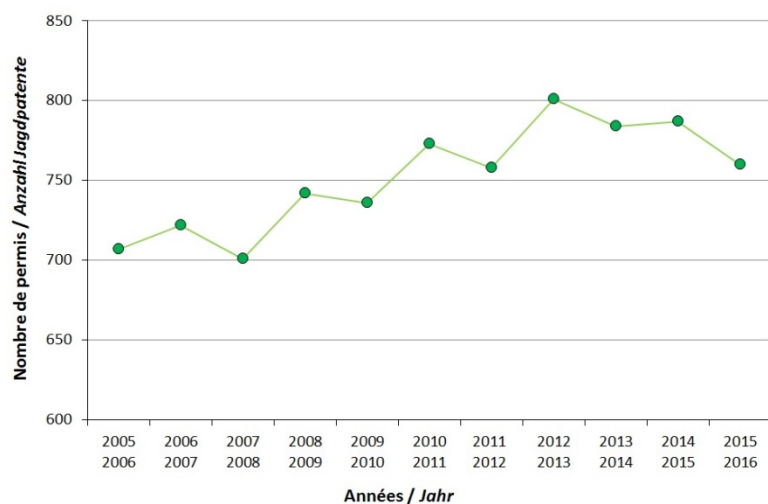
- > 63 rapports en matière de la loi sur les routes
- > 31 rapports en matière de pêche
- > 44 rapports en matière de protection des eaux

1 droit d'exercer la chasse n'a pas été délivré pour la saison 2015-2016 à une personne sous le coup d'une enquête pénale liée à un tir par erreur.

6.2.2 Saison de chasse

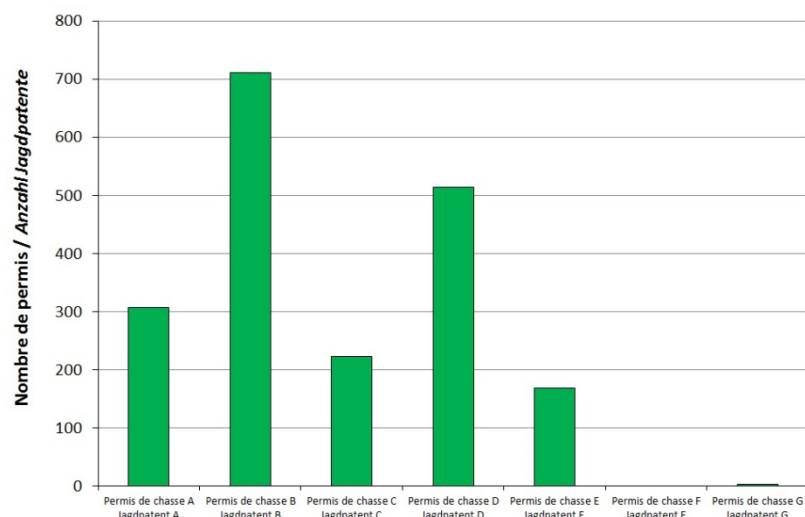
6.2.2.1 Nombre de permis de base

Un total de 759 permis de base a été délivré pour la saison de chasse 2015-2016.



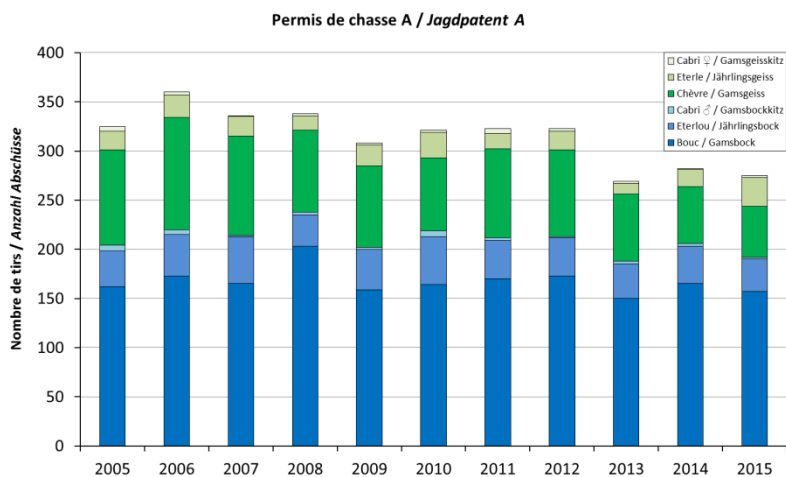
6.2.2.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	245
Permis A spécial (chamois)	58
Permis B (chevreuil)	710
Permis C (cerf)	224
Permis D (sanglier)	514
Permis E (gibier à plumes)	169
Permis F (lac de Neuchâtel)	0
Permis G (lac de Morat)	4



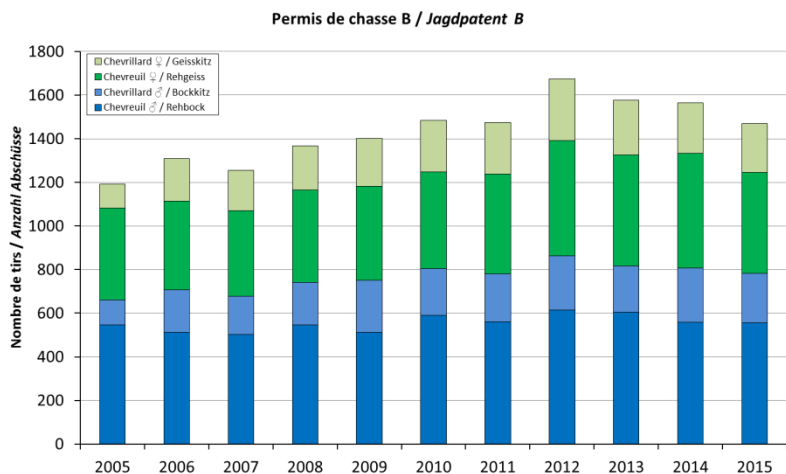
Permis A

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnivores était autorisé du 21 septembre au 3 octobre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 21 au 26 septembre ; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Un total de 275 individus a été prélevé.



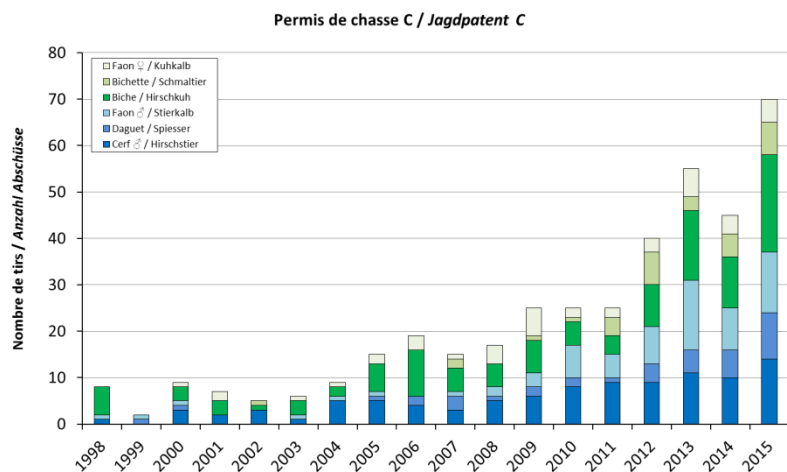
Permis B

Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 21 septembre au 17 octobre ; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 19 et le 24 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. Un total de 1469 individus a été prélevé.



Permis C

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un individu en montagne ou en plaine du 19 octobre au 14 novembre. Une chasse complémentaire, avec ouverture de certaines réserves, a été organisée du 16 au 28 novembre. Le quota fixé de 70 individus a été atteint.



Permis D

La chasse du sanglier hors forêt a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2016 en plaine et le 31 décembre 2015 en montagne. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec mirador) a débuté le 15 octobre jusqu'au 31 décembre 2015. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2016 seulement dans les réserves cantonales.

Permis E

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 21 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

Permis F

Le permis F confère à son titulaire le droit de tirer le gibier d'eau, en bateau, sur le lac de Neuchâtel, dans les limites fixées par le concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel, du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Permis G

Le permis G confère à son titulaire le droit de tirer le gibier d'eau, en bateau, sur le lac de Morat, dans les limites fixées par le concordat concernant la chasse sur le lac de Morat, du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Espèces pas chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée.

6.2.3 Evénements particuliers

6.2.3.1 Construction de la station de soins Rita Roux pour les petits animaux

Donnant suite à la décision du Conseil d'Etat, le SFF a repris la gestion de la station de soins. L'ancienne station a été détruite pour laisser la place à de nouvelles infrastructures destinées à la faculté de médecine. Une station de remplacement a dû être construite. Celle-ci a bénéficié d'un don substantiel de la part de la Fondation Rita Roux. L'inauguration a eu lieu le vendredi 16 octobre 2015.

6.2.3.2 Simplification de la législation sur la chasse

L'entrée en vigueur de la nouvelle triennale sur la chasse a été reportée par le Conseil d'Etat qui souhaite simplifier cette législation en regroupant plusieurs ordonnances. Un groupe de travail a été mis sur pied pour présenter une

nouvelle réglementation qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Cependant, le calendrier de chasse a été légèrement modifié pour augmenter l'efficacité de la chasse du cerf. Ainsi, le début de cette chasse est arrêté au deuxième lundi du mois d'octobre et dure un mois. Une prolongation est possible si le quota prévu par le plan de tir n'est pas atteint.

Différentes mesures pour faciliter la chasse du sanglier ont été maintenues et en particulier la prolongation de la chasse du sanglier à partir de mirador dans les réserves naturelles cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel.

6.2.3.3 Evolution de la répartition des dégâts causés par des sangliers

Par rapport à l'année 2014, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles a baissé. En effet, les indemnités versées par le biais du Fonds de la faune sont passées de plus de 92 223 francs à 68 201 francs, soit une diminution de 24 022 francs par rapport à l'année 2014. Cependant à cela s'ajoute les frais de clôture des champs de pommes de terre qui s'étendent sur plus de 40 kilomètres et qui représentent un coût de plus de 40 000 francs.

6.2.4 Statistique des permis de pêche

Les statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2015 peuvent être consultées sur le site internet du Service des forêts et de la faune.

6.2.5 Pêche affermée

La période d'affermage des lots de pêche s'est achevée à fin 2015. Les mises des lots de pêche pour la période 2016 – 2021 auront lieu en janvier 2016.

6.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2015, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 162 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 181 permis de pêche de loisir (permis D), 175 permis additionnels « hôte », 28 permis journaliers C et 163 permis journaliers D.

6.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2015, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

1 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 411 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 542 permis de pêche de loisir (permis D) et 433 permis additionnels « hôte ».

7 Préfectures

7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

7.1.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'association a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle organisation, en établissant notamment des cahiers des charges pour le personnel du domaine de l'infrastructure et de l'informatique, en actualisant la planification financière pour les années 2016-2020 et en édictant des directives concernant les jetons de présence et les fonds spéciaux. L'année a essentiellement été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le 1^{er} août 2015, et la consultation de l'avant-projet de son règlement d'exécution, dont l'entrée en vigueur est prévue au 31 août 2016. Un avant-projet de modifications statutaires a été élaboré par le Comité de direction, dans le but d'adapter les statuts à la nouvelle loi scolaire et à son règlement d'exécution. En outre, un projet d'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine a été initié

conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (anciennement ACSMS), incluant la dimension des élèves du cycle d'orientation et de la population âgée pour les communes du district de la Sarine et du Haut-Lac français. La première phase de ce projet est actuellement en cours. La présentation des résultats de l'étude est planifiée pour le printemps 2016.

Coriolis Infrastructures. L'association de communes a poursuivi sa politique de stabilisation des ressources financières. Dans cette optique, le Comité a initié l'élaboration d'une planification financière lui permettant de définir une stratégie, un plan d'actions et une vision globale à l'horizon 2025. Il a en outre poursuivi ses discussions avec plusieurs communes voisines, en vue d'élargir le périmètre de l'association. Ces discussions ont abouti à la signature de conventions avec les communes d'Avry et Matran, prévoyant l'octroi par ces deux communes de contributions annuelles en faveur de l'association pour les années 2015 et 2016 ainsi que la finalisation, dans le courant 2016, de conventions d'adhésion de ces deux communes à Coriolis Infrastructures.

Centre cantonal de natation. Le groupe de travail technique chargé d'approfondir l'analyse des trois sites désignés par une étude d'implantation comme ayant le meilleur potentiel pour accueillir le centre cantonal de natation dans le Grand Fribourg a présenté en janvier son rapport au Comité de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné. Parallèlement, l'adoption par le Grand Conseil du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative populaire pour le « financement d'un centre cantonal de natation », le retrait de cette initiative au mois de mars et l'entrée en vigueur en octobre de l'ordonnance sur le subventionnement de piscines ont fixé les conditions-cadres du subventionnement cantonal à la construction de piscines publiques, dont un centre cantonal de natation. Sur cette base, le Comité de pilotage a poursuivi ses travaux et confié à un comité de projet le mandat d'évaluer et accompagner les projets existants ainsi que d'élaborer un plan de couverture des besoins du district.

7.1.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont comme d'habitude passablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a traité une nouvelle autorisation de patentes complémentaires B+ et initié le renouvellement de 9 patentes B+ arrivant à échéance. Outre l'octroi de 3079 autorisations diverses (patentes K, cortèges, lotos, prolongations et prolongations d'une heure), le Préfet a délivré des autorisations à plusieurs événements majeurs (Carnaval des Bolzes, Madone des Centaures, 12 heures de l'Auge, Festival du Gibloux, Valette, Giron de la Sarine à Prez-vers-Noréaz, festival « Les Georges », Unifactory, Foire de Fribourg, Heroes Day, etc.). En fonction des besoins, des séances de préparation et de coordination ont été organisées avec les différents partenaires. Enfin, en application des nouvelles dispositions légales, le Préfet a renouvelé l'autorisation annuelle du HC Fribourg-Gottéron et délivré des autorisations ponctuelles pour des rencontres sportives internationales (M17 CH vs Espagne).

Activités et nuisances liées à la prostitution. Se fondant sur le concept global de sécurité, commun aux locaux de prostitution et au café situé à la Grand-Fontaine, élaboré par le groupe de travail constitué en 2013 par la préfecture de la Sarine et réunissant les autorités locales, la police cantonale, la police du commerce, des riverains, des exploitants et des représentants des travailleuses du sexe, le Préfet a délivré le 30 juin 2015 une patente complémentaire B+ au café de la Grand-Fontaine. L'octroi de cette patente a fait l'objet d'un recours de divers riverains auprès du Tribunal cantonal.

Défense incendie et police du feu. Conjointement aux communes du district de la Broye, les commissions locales du feu des communes de la Sarine ont été réunies en février à Estavayer-le-Lac pour une matinée de formation « INFO-FEU » organisée en collaboration avec l'ECAB. Cette rencontre fut l'occasion pour la préfecture de la Sarine de rappeler aux édiles le rôle et les compétences des communes dans le domaine de la police du feu. En outre, le Préfet a procédé durant l'année à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers. En prévision de la fusion de cinq communes du Gibloux au 1^{er} janvier 2016, les deux anciens corps de sapeurs-pompiers intercommunaux (CSPI) de Farvagny - Vuisternens-en-Ogoz, d'une part, et de Rossens – Corpataux-Magnedens, d'autre part, ont mené à bien la préparation de leur regroupement en un seul corps, le CSP Gibloux. La défense incendie du territoire de l'ancienne commune de Le Glèbe restera provisoirement assurée par le CSPI de Gibloux-Nord, l'avenir de ce CSPI interdistrict

faisant quant à lui l'objet de discussions conjointes entre l'ECAB, les préfetures et les communes concernées. En décembre, les citoyens des communes de Sarine-Ouest ont pour leur part plébiscité une première étape de regroupements de leurs corps de sapeurs-pompiers en trois corps intercommunaux : le nouveau corps intercommunal «MAN», regroupant Matran, Avry et Neyruz ; le corps intercommunal «Sarine-Ouest», regroupant Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz ; et enfin le corps intercommunal «CNP» regroupant les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Une étape supplémentaire devrait être franchie en 2018 avec un probable nouveau regroupement et l'élaboration d'un véritable concept d'organisation de défense-incendie à l'échelle de la région. L'année a en outre été marquée par la création du corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Sarine. Parallèlement, sur mandat de l'ECAB et sous la conduite de la préfeture de la Sarine, un bureau spécialisé a entamé l'examen de l'organisation de la défense incendie dans le Grand-Fribourg et ses perspectives d'évolution à l'horizon 2025. Son rapport et ses propositions pour l'avenir seront connus durant le premier semestre 2016.

7.1.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Une partie importante du personnel de la préfeture a été sollicitée lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. La préfeture de la Sarine participe en outre activement à la mise en œuvre du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (projet SyGEV). En outre, plusieurs formations ont été dispensées aux secrétaires communaux en vue des élections communales générales ordinaires (prévues le 28 février 2016), anticipées (pour les communes fusionnant au 1^{er} janvier 2016) ou reportées (pour les communes fusionnant au 1^{er} janvier 2017).

Agglomération. Pour l'Agglomération de Fribourg, l'année a été pour l'essentiel dédiée à la mise en œuvre des mesures ressortant du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2 ; 2015-2018) et de révision de ce dernier en vue de l'adoption d'un projet d'agglomération de troisième génération. La pertinence de mener une réflexion approfondie sur l'extension du périmètre de l'Agglomération, mesure d'accompagnement des fusions préconisée dans le Plan de fusion du district de la Sarine, s'est en outre confirmée au travers des travaux menés dans le district dans différents domaines. La préfeture est par ailleurs activement impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la DIAF relatifs à l'articulation Agglomération de Fribourg – fusions de communes. Le Préfet est membre du comité de pilotage, alors qu'un de ses conseillers juridiques participe aux travaux du groupe des spécialistes techniques.

Fusions de communes. En vue de l'entrée en vigueur de la fusion de Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens, Le Glèbe et Vuistemens-en-Ogoz) au 1^{er} janvier 2016, la préfeture a apporté un soutien aux autorités préparant la transition, plus spécialement en ce qui concerne le regroupement des corps de sapeurs-pompiers, la dissolution de l'Association des communes du Gibloux, la poursuite des collaborations avec la commune voisine d'Hauterive et la mise en place d'un Conseil général dans la nouvelle commune.

La fusion des communes de Belfaux et d'Autafond a été acceptée par les deux corps électoraux en scrutin populaire le 8 mars 2015. En vue de l'entrée en vigueur des deux fusions précitées au 1^{er} janvier 2016, des élections communales générales anticipées ont été tenues au courant de l'automne 2015. Les séances d'assermentation et de réorganisation des nouveaux Conseils communal et général ont eu lieu respectivement les 19 novembre et 1^{er} décembre 2015. Les consultations populaires du 8 mars 2015 sur le projet de fusion Sarine-Ouest (Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz) et sur celui de la fusion de Matran et d'Avry ont abouti à des résultats favorables dans huit des dix communes consultées. Les refus des populations des communes d'Avry et Matran, puis le retrait du Conseil communal de Neyruz, ont conduit à la suspension provisoire du processus de fusion jusqu'aux élections générales et la reconstitution des nouvelles autorités communales.

Les corps électoraux de Chésopelloz et de Corminboeuf ont également accepté de créer ensemble une nouvelle commune, Corminboeuf, lors d'une votation le 20 septembre 2015. Cette fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le 20 septembre 2015 également, les corps électoraux de Ponthaux et Grolley étaient appelés à se prononcer sur la fusion de leurs deux communes. La population de Grolley l'a refusée par 351 voix contre 335, alors que la population de Ponthaux l'acceptait par 215 voix contre 98.

Surveillance des communes. Suite au remplacement, lors des élections complémentaires à deux tours des 18 février et 8 mars 2015, des six conseillers communaux de Rossens qui avaient démissionné avec effet immédiat le 13 octobre 2014, le Préfet a levé la mesure provisoire confiant l'administration de la commune à un Conseil communal ad interim.

7.1.4 Domaine de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

7.1.5 Domaine de la DSAS

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Suite à l'annonce, en automne 2014, de l'état financier préoccupant du « Fonds de prévoyance ACSMS », le comité de direction a tout mis en œuvre afin de garantir les droits de l'ensemble de son personnel ; ce but a pu être atteint par l'affiliation de l'ensemble du personnel des institutions chapeautées par l'ACSMS à un nouveau fonds de prévoyance au 1^{er} janvier 2015. Par la suite, le Président de l'association a ouvert le 23 avril une enquête administrative à l'encontre de deux membres du Comité de direction. L'enquête vise notamment à déterminer l'influence d'éventuels manquements dans l'information fournie par ces deux personnes sur des décisions prises par l'association en relation avec le « Fonds de prévoyance ACSMS ».

Pour permettre la création au 1^{er} janvier 2016 du Réseau Santé de la Sarine, réunissant le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et soins à domicile, le comité de direction a, de son côté, présenté à l'assemblée des délégués la modification de ses statuts lors de l'assemblée du 3 juin 2015. Acceptés par les délégués, par 37 oui et 5 non, les nouveaux statuts ont été ratifiés dans le courant du 2^e semestre par plus des ¾ des législatifs communaux. Le nouveau Réseau Santé de la Sarine comptera plus de 350 collaborateurs, réparti selon un nouvel organigramme prévoyant 5 services (RH, Finances, aides et soins à domicile, ambulance, home médicalisé) chapeautés par un directeur général. Englobant toutes les entités et élaboré selon les nouvelles normes comptables MCH2, H2, le premier budget du futur Réseau Santé Sarine a été adopté par l'assemblée des délégués en décembre.

CODEMS. En prévision de la réorganisation de l'ACSMS, la gestion administrative de la Codems a été progressivement rattachée à la Direction générale du futur Réseau Santé de la Sarine. Cette nouvelle organisation permet au district de la Sarine d'être prêt à répondre au nouveau concept cantonal de prise en charge des personnes âgées « Senior+ », dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018. Outre sa visite annuelle de tous les EMS du district et l'étude de plusieurs projets d'agrandissement et rénovation, la Codems a renforcé sa collaboration avec la Conférence des directeurs des EMS du district. Afin de contribuer à une information large et transparente sur les enjeux et défis pour le district de la mise en œuvre du concept « Senior+ », la Codems a invité en octobre les élus communaux, les membres de la députation ainsi que les principaux partenaires liés aux EMS du district à la présentation publique de son plan de médicalisation 2016-2020. En outre, un projet d'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine a été initié conjointement avec l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et la Ville de Fribourg.

7.1.6 Domaine de la DAEC

Mobilité. La Préfecture de la Sarine a poursuivi, avec l'appui du Service de la mobilité (SMo), la réflexion au sein de groupes de travail portant sur la mobilité, plus spécifiquement les transports publics, dans les régions de Sarine Ouest et du Gibloux. Réunissant des représentants des régions (conseillers communaux et députés), les prestataires (Transports publics fribourgeois et CarPostal) et des représentants des régions voisines (Gruyère et Glâne), les travaux ont abouti à des modifications substantielles de l'horaire en décembre 2015 apportant des améliorations qualitatives et quantitatives à l'offre. Des groupes de travail similaires ont été lancés dans les régions de Haute Sarine et de Sarine Nord avec pour objectif une intervention sur l'horaire en décembre 2016 pour la première région et une

année plus tard pour la seconde, compte tenu de la coordination nécessaire avec l'amélioration attendue de l'offre ferroviaire pour cette même date.

Conférence régionale. Réunie à Treyvaux le 7 octobre 2015 pour sa huitième séance, la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a notamment décidé d'élaborer un outil de planification régionale devant lui permettre de répondre aux défis imposés par les modifications récentes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Lors de cette séance, la Conférence a en outre été informée de l'état des principaux dossiers régionaux en cours.

Modalité de traitement des demandes de permis de construire. Comme en 2014, les nouvelles modalités de traitement des demandes de permis de construire ont eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture.

7.2 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

7.2.1 Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports

Dans le cadre du comité du cycle d'orientation de la Singine (OS Sense), le Préfet a collaboré aux travaux de divers projets. L'introduction de la nouvelle loi scolaire et la séance d'informations à Schmitten ont passablement occupé les communes durant l'année écoulée, mais bien des inquiétudes et préoccupations ont pu être apaisées.

Dans le domaine culturel, le Préfet représente le district de la Singine au Conseil de fondation du Château de Laupen et collabore à différents projets.

7.2.2 Direction de la sécurité et de la justice

Le Préfet remercie et félicite le Conseil d'Etat pour la réalisation du Centre de formation du service civil, au Lac Noir. Il s'agit d'un pari gagnant qui permet au Lac Noir de relancer son économie durant la semaine et lors de la saison creuse.

D'une manière générale, la collaboration avec la police cantonale fonctionne très bien. La population de la Singine reste cependant alarmée et préoccupée du fait que la police n'a pas encore pu élucider les origines des sept incendies qui se sont produits durant ces dernières années.

Le Préfet représente tous les Préfets fribourgeois au sein du Conseil cantonal de prévention et sécurité.

L'Association des sapeurs-pompiers n'a pas encore élaboré le concept de fusion projeté pour la collaboration des corps de sapeurs-pompiers du district de la Singine. Ce concept doit permettre de créer une collaboration encore plus intense entre les divers corps. Les corps de Wünnewil-Flamatt et d'Ueberstorf ont réalisé leur fusion. Lors de plusieurs inspections des divers corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se faire une idée de la qualité dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration du Préfet avec les corps locaux des sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB, a été intense et excellente tout au long de l'année. Sur invitation du Préfet, plusieurs communes singinoises ont pris part à quatre séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances du travail se répéteront à intervalles réguliers.

7.2.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le Préfet s'est efforcé de transformer en une réalité la planification régionale et une manière de penser régionale qui ont été encouragées très opportunément par la Conseillère d'Etat. Avec ses collègues du comité de Région-Singine, le Préfet a participé à la mise en œuvre de nombreux projets concrets. La mise en réseau des différents approvisionnements d'eau potable du district a constitué l'un des dossiers importants de l'année écoulée.

L'an dernier, la chasse et la pêche n'ont pratiquement pas donné lieu à des problèmes. Le Préfet est également membre du comité consultatif du Parc naturel du Gantrisch dans lequel il représente les intérêts de notre canton.

Le Préfet soutient l'idée d'une extension de l'Agglomération de Fribourg. Dans cette perspective, à l'instar de toutes les autres agglomérations de Suisse, il faut délimiter deux zones, l'une constituant le noyau et l'autre la ceinture. Cette idée fait son chemin et bénéficie d'un soutien de plus en plus large.

Le Préfet travaille avec les voisins bernois au sein du Comité consultatif du parc national du Gantrisch et siège également dans la Commission d'accompagnement de l'application de la décision concernant la vallée de la Singine. En outre, le Préfet a pu accueillir une délégation du Conseil communal de la ville de Zurich et leur présenter deux projets que la ville de Zurich et l'Aide suisse aux montagnards avaient subventionnés.

7.2.4 Direction de l'économie et de l'emploi

Le district de la Singine continue d'être membre de la Région Capitale Suisse et de l'Association "Cité de l'énergie" de Suisse. Le canton de Fribourg, plus exactement le Lac Noir, a reçu une contribution supplémentaire pour l'organisation de l'Assemblée générale 2016 de la Région Capitale Suisse.

Le Préfet représente la Conférence des Préfets dans la Commission cantonale pour l'économie et l'emploi.

7.2.5 Direction de la santé et des affaires sociales

L'annonce de la création à la Gouglera d'un centre fédéral pour requérants d'asile a occupé le Préfet durant toute l'année. Les informations chargées d'émotion et partiellement incorrectes données lors de la séance du 25 février, dans la halle polyvalente de Chevilles, ont terni la réputation du canton de Fribourg, du district de la Singine et de Chevilles.

Le HFR de Tavel tourne de nouveau à plein rendement. A relever que le groupe hospitalier important du Lindenhof s'installe à Laupen, immédiatement à la frontière du district de la Singine.

Les centres d'hébergement de requérants d'asile de Bösingen et de Guin fonctionnent bien. Quant aux nombreux demandeurs d'asile de Plasselb, ils ne créent pas de problèmes.

7.2.6 Direction des finances

Pas de remarques.

7.2.7 Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes de la position malencontreuse des panneaux indicateurs autour du pont de la Poya ont pu être résolus.

Dans la procédure de traitement d'octroi des permis de construire, les mesures introduites par le Conseil d'Etat ont amélioré les processus. De même, de nombreux plans d'aménagement locaux ont enfin été approuvés. Avant tout, le problème de Tavel a pu être résolu. Mais la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire continue d'occasionner bien des tracasseries aux communes.

Le Préfet représente tous les autres Préfets dans la Commission cantonale (consultative) pour les transports.

7.2.8 Remarques finales

En sus des engagements mentionnés, le Préfet et la préfecture suivent et soutiennent de façon générale la vie publique dans le district, mais aussi les initiatives privées sous l'angle économique, culturel et sportif. Dans cet esprit, le Préfet et sa lieutenant ont montré comme l'année précédente, par leur participation à de nombreuses manifestations, l'intérêt que portent les autorités à ce qui se passe aux plans régional et local.

7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

7.3.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2015 a été une période particulièrement chargée pour le Comité du CO de la Gruyère. Le projet de construction du CO de Riaz a largement occupé le comité et la commission de bâtisse, qui ont dû consentir à un report de l'ouverture à la rentrée 2018, alors qu'il était envisagé une ouverture pour la rentrée 2017. La Commission de bâtisse a travaillé de manière intensive afin de permettre l'ouverture du chantier au début de l'automne 2015, malgré les oppositions dont ont fait l'objet le permis de construire du bâtiment

et l'autorisation anticipée de construire sollicitée par le Comité d'école. Une cérémonie réunissant autorités, enseignants, élèves et mandataires a eu lieu le 6 novembre 2015 afin de marquer la pose de la première pierre.

Durant l'année 2015, les communes gruériennes ont pu également prendre possession de deux réalisations pour lesquelles elles avaient consenti d'importants moyens. Le CO de Bulle a fait l'objet d'une importante rénovation – les bâtiments dataient de 1973 – et d'un agrandissement pour un investissement de 20 millions de francs. Une journée portes ouvertes a permis, le 2 mai 2015, à la population gruérienne de prendre connaissance de ces transformations. A la rentrée 2015, le CO de La Tour-de-Trême a pu inaugurer les quatre salles de classe supplémentaires, construites au-dessus des vestiaires.

Les deux CO de la Gruyère travaillent dans des conditions difficiles, notamment en utilisant des pavillons qui donnent régulièrement des signes d'usure. L'ouverture du troisième site de Riaz apparaît impératif pour la rentrée scolaire 2018.

L'administration technique et artistique de la salle CO2 poursuit sa métamorphose, avec l'engagement de personnel fixe, plus apte à répondre aux besoins et à assurer de la qualité dans la durée.

Collège du Sud. Les travaux d'agrandissement du bâtiment sont arrivés à leur terme durant l'année 2015, permettant ainsi une rentrée scolaire convenable, malgré le fait que les travaux n'étaient pas entièrement terminés. La commission d'école du Collège du Sud s'est également inquiétée, en novembre, de la construction de bâtiments dans la périphérie immédiate du collège. La vente de terrains, propriété du Collège, - sans que les instances directrices de ce dernier soient informées – prétérissent l'établissement scolaire, notamment au niveau des places de parc.

Fondation du Château de Gruyères. Envisagé pour 2015, le message adressé au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château de Gruyères a été repoussé. La refonte des statuts et du règlement d'organisation a pris du temps. Le Conseil de Fondation a poursuivi son travail au sujet d'une nouvelle stratégie de valorisation et de communication. Un nouveau logo est apparu alors que le site internet faisait l'objet d'une réforme complète.

Centre sportif régional. Le projet du centre sportif régional a franchi des étapes importantes durant l'année 2015. Sur la base de trois projets proposés par trois consortiums, un jury composé de spécialistes, de représentants des milieux concernés et des communes, a fait le choix d'un projet répondant aux critères du concours. Ce choix, formellement confirmé par l'Association intercommunale Sports en Gruyère, a cependant fait l'objet d'un recours déposé par un consortium concurrent. La cause est traitée par la préfecture de la Broye, étant entendu que celle de la Gruyère s'est récusée. Ce recours a naturellement modifié les échéances prévues pour la ratification politique, en repoussant les décisions de l'Assemblée des délégués de l'AISG et la votation populaire initialement prévue à la fin février 2016.

Etats généraux de l'ARG. Pour leur quatrième édition, les Etats généraux de l'ARG ont débattu du thème « Culture et région ». Organisée à Sâles, cette rencontre a permis de débattre des structures nécessaires au sein du district, afin de promouvoir une politique culturelle de qualité.

7.3.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de patentes et de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont abondamment occupé le personnel de la préfecture. Les grandes manifestations font l'objet d'une attention toujours plus soutenue, exigeant de nombreux contacts préalables avec les organisateurs. Un groupe de travail a été constitué afin de repenser l'organisation des manifestations agricoles qui se déroulent à Espace Gruyère, notamment au sujet du respect des normes anti-incendie.

La préfecture a poursuivi son travail de prévention afin de diminuer les nuisances sonores et la consommation abusive d'alcool. La situation s'étant améliorée, la campagne de sensibilisation envisagée par « Noct-en-Bulle » n'a pas été reconduite.

Dans le cadre des travaux effectués afin de mettre sur pied un label en milieu festif – projet conduit par l'Association REPER – la préfecture a poursuivi les discussions avec les sociétés de jeunesse de la Gruyère afin de créer une

Fédération des jeunesses de la Gruyère. Cette fédération a vu le jour à la mi-novembre 2015 lors d'une assemblée constitutive qui s'est déroulée au château de Gruyères.

Projet de label festif. Le projet de label en milieu festif est devenu durant l'année 2015 le projet Smart Event. Ce projet est conduit à deux niveaux. Au niveau régional, un groupe de travail a collaboré à la mise en place des critères, sur la base des expériences conduites lors de manifestations test. Au niveau cantonal, un comité de pilotage, conduit par l'Association REPER, a travaillé à « cantonaliser » la démarche. Il s'est agi de donner une identité graphique au projet et, surtout, à lui assurer un financement. Parallèlement, des tests ont été réalisés dans le cadre de manifestations organisées dans plusieurs districts.

Défense incendie et police du feu. L'année 2015 fut une période particulièrement chargée au niveau de la défense incendie, avec trois inspections, de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers. En réflexion depuis plus d'une année, le projet « Frifire Gruyère » a débouché sur la présentation d'une solution régionale, propre à permettre à tous les corps d'être compatibles avec les exigences de Frifire. La proposition, présentée aux élus communaux et aux cadres des divers corps, consiste en un regroupement au sein de trois corps. La direction de ces corps serait assumée par trois commandants professionnels, alors qu'une dizaine de permanents assurent les services en journée. La gestion financière de cette organisation est effectuée au sein d'une association regroupant toutes les communes du district. Une consultation des communes et de divers organes des sapeurs-pompiers a été mise sur pied, avec des résultats attendus à la fin janvier 2016.

7.3.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Le plan de fusions, approuvé par le Conseil d'Etat, n'ayant pas suscité de projets concrets, le Préfet a souhaité susciter le débat au sein de la population en présentant, au cours d'une conférence publique, la question des fusions communales et les défis devant lesquels est placé le district. Il a évoqué les chemins possibles afin de répondre aux problèmes actuels : le plan de fusions, le concept de micro-région, l'idée d'une commune unique pour le district. Cette dernière proposition a suscité un intérêt au sein de la Conférence des syndicats qui l'a encouragé à constituer un groupe de travail, en lien avec l'ARG, afin de creuser cette hypothèse. Sur la base d'une analyse financière réalisée par le Service des communes, le groupe de travail a souhaité connaître l'avis des élus communaux, lesquels ont été réunis à la mi-décembre 2015. Au terme d'une présentation du concept, les conseillères et conseillers communaux ont soutenu très majoritairement – 82 % d'avis favorables – le principe de transformer cette idée en projet. C'est sur cette base que les conseils communaux ont été sollicités afin que chaque commune puisse se déterminer sur ce principe, jusqu'à la fin janvier 2016.

Aide aux communes. Afin de répondre au mandat confié à l'ARG, une cellule juridique a été ouverte dès le mois d'avril, au sein du secrétariat de l'ARG, afin de venir en aide aux communes du district. Occupée à 50 % par une jeune juriste, cette fonction a rapidement démontré son utilité, tant elle est sollicitée.

7.3.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). Le projet de politique foncière active, soutenu par la NPR, est entré dans une phase active, avec l'objectif de mettre en place une stratégie de développement régional, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Le bureau a été mandaté afin de définir cette stratégie de développement des zones. Afin, également, d'assurer une bonne gestion de l'aménagement du territoire pendant la période du moratoire imposé par la révision de la LAT. Il a établi un inventaire des surdimensionnements et s'est attaché à imaginer une procédure d'échange entre les communes surdimensionnées et les communes ayant besoin de zones d'activité.

Tourisme. L'ARG a coordonné un projet destiné à valoriser le sentier récemment réalisé autour du Lac de la Gruyère. Ce projet, réunissant toutes les communes voisines du lac, les associations touristiques et les milieux concernés, a fait l'objet d'une demande de soutien à la NPR, soutien accordé en fin d'année 2015. L'objectif de ce projet est double : mettre en valeur cette nouvelle offre touristique et y intégrer un concept de mobilité de manière à faciliter l'accès de cette région via les transports publics et coordonner les accès et les parkings.

7.3.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. Le projet d'une politique régionale d'accompagnement des personnes âgées, lancée à la fin 2012, est arrivé durant l'année 2015 dans une phase concrète. Avec l'engagement d'un mandataire extérieur et avec la constitution d'un Comité de pilotage, réunissant directeurs/trices d'établissement et élus communaux, le projet a débouché sur la rédaction d'un rapport en deux parties. La première, déterminant les objectifs du concept d'accompagnement, a été approuvée par les délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) en juillet 2015. La deuxième partie, comprenant les moyens et les modalités de la mise en œuvre, sera soumise aux délégués au début de l'année 2016. Au centre des débats, la question de la mise en réseau des EMS, telle qu'elle est envisagée par le projet de loi sur les prestations médico-sociales (LPMS).

7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler

7.3.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Comme président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le Préfet a suivi les travaux réalisés au sein de l'Association MOBUL. En sa qualité de président de l'ARG, il a participé aux réflexions du groupe de travail créé avec le comité de MOBUL et des représentants du comité de l'ARG afin de dégager des pistes destinées à faciliter une politique foncière active au sein du district. Le Préfet a également participé aux séances du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

7.4 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

7.4.1 Domaines de la DICS

Ecoles. Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-lac francophone au sein du comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac francophone.. Il exerce des activités de conseils auprès des responsables scolaires des communes, ainsi qu'auprès des comités, commissions et directions des cycles d'orientation et des écoles primaires du district.

Dans le courant de la nouvelle année scolaire, le CORM a mis en œuvre, avec succès, le concept pour l'intégration des transports scolaires dans les transports publics ordinaires. Ce concept nécessitait un changement des horaires scolaires, en particulier de la pause de midi. L'intégration du transport scolaire dans les transports publics a entraîné une augmentation du taux d'occupation de ceux-ci. C'est ainsi qu'on a pu réaliser une condition fondamentale pour accroître d'une façon décisive l'offre des transports publics dans le district du Lac.

Dans l'optique de la suppression du cercle scolaire primaire de langue française à Barberêche, le Préfet a pu coordonner avec succès une solution transitoire avec les communes de Barberêche, Courtepin et Wallenried et signer une convention à cet effet. Les travaux en vue de mettre en place une solution définitive ont été entamés immédiatement après la votation sur la fusion.

Au cours de l'exercice, 7 dénonciations ont été faites en raison d'absences injustifiées lors de cours primaires obligatoires. (Il y en a eu également 7 en 2014).

Orientation professionnelle. La Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle, présidée par le Préfet, exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du centre d'information professionnel (Berufsinformationszentrum (BIZ) du district du Lac, à Morat. Il assure par ailleurs la coordination entre le service du conseil des langues allemande et française.

Culture. Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou à la restauration des biens culturels.

La préfecture et le Préfet s'emploient à maintenir le bilinguisme dans le district, ce que l'on constate plus particulièrement dans les activités exercées quotidiennement par les collaboratrices et les collaborateurs de la préfecture. Mais l'expression de ce bilinguisme vivant est effectif lorsque le Préfet organise avec esprit de suite, en

deux langues, les séances d'information que mettent en place des directions ou des services cantonaux sur le plan du district. Il veille en particulier à ce que les présentations orales ne soient pas simplement traduites en totalité dans l'autre langue, ce qui pourrait s'avérer fastidieux pour les auditeurs, mais qu'elles soient réalisées en alternance dans l'une ou l'autre langue, cependant que les documents sont disponibles intégralement dans les deux langues. Par ailleurs, le Préfet participe également aux commissions de Région Capital Suisse, pour des projets de nature à promouvoir le bilinguisme.

7.4.2 Domaines de la DSJ

Police. Le préfet échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerta avec elle pour assurer la sécurité des grandes manifestations.

Lors des inondations du printemps, les mesures à prendre ont été discutées en coordination avec le Préfet du district de la Broye, avec la police et avec les services compétents.

Affaires pénales. Le nombre de plaintes ayant entraîné une procédure de conciliation, a augmenté par rapport à l'année précédente (52 cas contre 44 l'an dernier). Le nombre des conciliations qui ont pu être menées à bien, a légèrement diminué (25 cas contre 28 l'année précédente). 24 cas ont été transmis au Ministère public pour enquête. 3 cas étaient encore en suspens à la fin de la période du rapport.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté pour s'établir maintenant à 3'098 ordonnances (+ 19,80 %) contre 2'586 ordonnances en 2014. En tout, 64 oppositions ont été formulées contre des ordonnances pénales. Avec un taux de 2,07 %, le pourcentage des oppositions a légèrement augmenté (1,82 % en 2014).

5 demandes (contre 1 en 2014) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service d'application des sanctions pénales et des prisons.

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons, 463 dossiers (l'année précédente 392) pour non paiement de l'amende. 149 personnes (138 l'année précédente) ont été radiées de Ripol.

Etablissements publics et manifestations. Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps. Parmi les manifestations nécessitant d'importantes mesures de sécurité, il faut signaler en particulier le Carnaval de Morat. Cependant grâce aux efforts mis en œuvre par les organisateurs et à l'engagement de gros moyens, mais aussi grâce à la présence de la police, on a pu éviter tout accident sortant de l'ordinaire.

Tir. La Commission cantonale pour les stands de tir, présidée par le Préfet, a rempli son mandat et a pu dès lors être dissoute à la fin de l'année du rapport.

Pompiers. Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et inspections. Ils ont suivi des cours cantonaux et de district. Par ailleurs, il y a eu une intense activité de conseils prodigués aux communes et aux corps de sapeurs-pompiers concernant des coopérations ou fusions, en particulier pour ce qui touche aux conventions, statuts et règlements y afférant.

La fédération des sapeurs-pompiers du district du Lac a été dissoute à la fin de l'année et remplacée par une Conférence des commandants des sapeurs-pompiers du district du Lac. Le Préfet a accompagné la mise en place de la nouvelle structure.

7.4.3 Domaine de la DIAF

Elections et votations. Le Préfet a préparé et exécuté les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Les élections communales anticipées pour les communes qui fusionnent ont donné lieu, lors du second tour, à des difficultés, en ce sens que ce second tour coïncidait avec les premiers tours des élections fédérales. Or l'envoi des documents pour les élections communales n'était pas possible au moment où les documents pour les élections

fédérales devaient impérativement être envoyés. C'est pourquoi les communes intéressées ont été contraintes de procéder à deux envois successifs de documents pour la même date d'élection. A cet égard, la question particulière s'est posée de savoir s'il fallait envoyer un ou deux certificats d'électeur pour l'unique date des élections. Les médias ont également abordé ce problème, pour la solution duquel il aurait été souhaitable de disposer d'une base légale.

A la suite de ces élections communales anticipées, le Préfet a réuni pour la cérémonie d'assermentation, toutes les conseillères et tous les conseillers nouvellement élus dans les communes fusionnées.

Communes. Le Préfet a, pour une part, tenu des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites, en collaboration avec les services officiels compétents. Il conseille les communes pour des questions de procédure et de droit.

Fusions de communes . Le Préfet a collaboré à différentes séances d'information sur les fusions de communes. La votation populaire sur la fusion du Bas et du Haut-Vully pour devenir le Mont-Vully, a été acceptée par les deux communes. La fusion a été mise en œuvre à la fin de l'année sous rapport (et au début de la nouvelle année), de la même manière que la fusion, intervenue l'année précédente, qu'avaient approuvé les communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat. Les résultats ont également été positifs lors de la votation populaire pour la fusion de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried. Cette dernière fusion sera mise en œuvre au début de 2017. Ainsi, l'exécution de la planification des fusions élaborée par le Préfet avance à grand pas.

Le projet supra-cantonal d'une fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec Morat, est toujours en phase de préparation sur le plan du canton (mais aussi au niveau inter-cantonal).

Association des communes du district du lac. Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg .

Au début de l'année, le projet actuellement le plus important de l'association, à savoir la révision du plan directeur régional a été achevée. L'approbation unanime de cette œuvre majeure par l'assemblée des délégués constitue le signal impressionnant que les communes veulent organiser un district uniforme, avec ses cinq centres régionaux.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. En sa qualité de professeur de l'école professionnelle, dans le domaine des marchés publics et des registres publics, le Préfet donne des cours destinés à des personnes qui doivent être formées pour les administrations cantonale et communale.

7.4.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). De par sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la nouvelle politique régionale. L'incubateur Nord, supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet a déposé auprès de la commission cantonale compétente, une demande de soutien par des moyens de la nouvelle politique régionale pour financer une partie de l'étude préalable, nécessaire à la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg. La commission a approuvé la demande.

Le Préfet collabore aux activités de coordination de Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour la promotion économique du canton).

Region Capitale Suisse. L'Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région Capitale Suisse et soutient par là les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

L'Association régionale du Lac a organisé, au Centre de formation CFF de Morat, un atelier du groupe de travail "Top-Entwicklungsstandorte" (Site au top du développement) de la Région Capitale suisse, atelier lors duquel ont été présentés et débattus la Zone industrielle stratégique du Löwenberg , ainsi que les travaux et les analyses nécessaires

à sa réalisation.

Lors de la définition des objectifs stratégiques de la Région Capitale Suisse, le Préfet a œuvré pour que soient également inscrits dans le catalogue des objectifs la promotion et la préservation du bilinguisme. En conséquence, il participe également aujourd'hui aux travaux du groupe de projet qui doit faire avancer l'application de cet objectif.

Promotion économique. En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, qui est en charge dans les districts de la promotion économique régionale, le Préfet coordonne notamment les entretiens avec les régions voisines de la Singine et de la Broye et il participe au forum d'entretiens, créé par l'Association régionale précitée, à l'attention des communes du district, ce qui doit leur permettre un échange d'expériences à propos de la promotion économique au niveau communal. Au demeurant, la région collabore avec la promotion économique cantonale et les organisations économiques.

Les travaux en vue de la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique régionale. Mais à cet égard, il s'agit pour le moment exclusivement d'analyser la planification du territoire.

La réouverture de l'Hôtel du Vieux Manoir revêtant une importance très grande des points de vue tant cantonal que régional, le Préfet participe, en tant que médiateur, aux discussions entre le Conseil communal et les propriétaires de l'Hôtel, dans la perspective d'une révision prochaine du plan d'aménagement local.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché du travail. Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de chômeurs.

7.4.5 Domaine de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. La transformation et la nouvelle construction de l'hôpital HFR Meyriez-Murten sont pratiquement achevées. La remise à l'hôpital fribourgeois pourra intervenir dans les délais. Il est particulièrement réjouissant de constater que les coûts de l'ensemble de la construction n'ont pas dépassé le cadre prévu dans le budget.

A la demande du Préfet, en décembre, un entretien a eu lieu entre, d'une part, la Direction de la santé et la Direction de l'hôpital fribourgeois et, d'autre part, une délégation du district du Lac, sur la problématique de l'ouverture nocturne de la permanence médicale, après la fin des transformations et de la réouverture du site hospitalier de Meyriez-Murten. Cette discussion n'a pas eu de résultats.

Réseau de Santé du district du Lac. Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le RSL a poursuivi sa restructuration et renforcé la coordination entre les unités opérationnelles (hôpitaux). Les entretiens avec les quatre organisations Spitex du district en vue de l'intégration des services Spitex dans le réseau de santé ont bien progressé.

Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux. On a poursuivi les entretiens engagés l'année dernière avec l'Hospice St.Peter, à Gurmels, et le Réseau de santé du Lac concernant l'intégration de l'Hospice dans le système des prestations aux EMS du district du Lac, avec remboursement des frais de financement. Dans le cadre de ces discussions, la Direction de la santé a laissé entendre qu'elle envisagerait de reconnaître les lits, dans la perspective d'une solution future de la question financière.

Soins à domicile. Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

7.4.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarques.

7.4.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. En adoptant le nouveau plan directeur régional, l'Assemblée des délégués de l'Association des communes du district du Lac a pu mettre avec succès un point final à une œuvre de longue haleine. Comme le nouveau plan directeur fait porter le développement en priorité sur les centres régionaux, bien des communes qui n'appartiennent pas à ces centres ont exprimé des critiques lors de la consultation qui a précédé la décision. Mais des discussions approfondies avec ces communes ont permis par la suite d'adopter à l'unanimité le nouveau plan directeur. Ainsi, les communes du district du Lac ont manifesté un sens impressionnant de la collaboration et une foi inébranlable dans leur aménagement territoire supra-communal. Le nouveau plan directeur régional du district du Lac a été approuvé en août par le Conseil d'Etat.

Outre son orientation conséquente sur les centres régionaux, l'élément central du nouveau plan directeur régional porte sur le développement de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg. Les travaux à ce sujet ont constitué d'ailleurs la priorité de la première étape d'application du plan directeur. L'étude de faisabilité, que le canton avait donné mandat de faire, avait déjà démontré que la réalisation de cette zone stratégique présentait bien des problèmes dont la maîtrise exigeait une participation étroite des services cantonaux aux travaux à accomplir. Le service des constructions et de l'aménagement du territoire a déclaré qu'il était disposé à coordonner cette collaboration des services cantonaux.

Le Préfet est de plus en plus confronté aux problèmes des demandes de permis de construire, notamment pour des constructions industrielles ou artisanales, en raison des restrictions demandées dans les plans d'aménagements locaux des communes et des exceptions requises dans les plans de détails correspondants, étant entendu que la commune autant que le maître de l'œuvre insistent pour obtenir des dérogations. Il serait cependant souhaitable que l'on tienne compte de ces besoins en conséquence, déjà dans la formulation des dispositions des plans des communes. En effet, une planification locale n'a pas de sens s'il faut s'en écarter avec de plus en plus de dérogations à la solution objectivement bonne.

Constructions. Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire, qui a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Etant donné que, jusqu'à présent, aucune main-d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

Routes. Dans le cadre des travaux en vue de la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg, une étude de trafic a fait l'objet d'un mandat pour élucider les besoins et les solutions possibles pour régler la situation du trafic, en vue du raccordement du Löwenberg à l'autoroute. Il semble qu'il faudra trouver une solution indépendamment de la réalisation de la zone industrielle stratégique.

Transports publics. Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec le Groupe de travail régional, au moment du changement d'horaire, il a été possible d'étoffer de manière réjouissante l'offre des transports publics dans le district du Lac. C'est l'intégration des transports scolaires du Cycle d'orientation de la région de Morat (CORM) qui a constitué le déclencheur

7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

7.5.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Le comité de l'Association du Cycle d'Orientation a poursuivi les études pour la transformation du cycle d'orientation et la réalisation d'un complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine.

Le concours d'architecture pour le nouveau bâtiment a connu un intérêt marqué, puisque 51 dossiers ont été déposés. C'est le bureau d'architecture Weck Gonzalo et Victor Figueras Corboud à Zurich qui a été désigné lauréat.

La mise à l'enquête définitive devrait se faire dans le courant du printemps 2016. Auparavant, les délégués devront se prononcer, le 14 janvier 2016, sur un important crédit de construction de 63 000 000 francs. Par la suite, cette décision sera soumise en votation populaire le 28 février 2016.

Le projet définitif comprend deux axes principaux à savoir, d'une part, la réfection de l'ensemble du bâtiment principal, des classes et du bâtiment annexe, avec une redistribution des locaux et des classes spéciales et, d'autre part, la construction d'un nouveau complexe.

Ce nouveau bâtiment se situera entre le cycle d'orientation actuel et le Bicubic. Des discussions sont en cours avec la commune de Romont pour régler l'acquisition du terrain et l'organisation des places de parc en tenant aussi compte des besoins de la commune. Un des avantages du projet, qui comprend la création d'un nouveau bâtiment et la transformation des bâtiments actuels, est le regroupement des locaux en fonction de leur affectation (sport, culture, administration, services, activités particulières).

En plus des subventions reconnues pour la piscine, les nouvelles classes et l'agrandissement de plusieurs locaux, des discussions doivent encore avoir lieu sur le subventionnement des locaux spécifiques de sport, ceci conformément à la loi sur les constructions scolaires. Il en va de même pour les locaux destinés aux besoins du conservatoire.

Le nouveau « campus » du cycle d'orientation devrait permettre d'accueillir dès 2020 jusqu'à environ 1'100 élèves.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveysse, la réalisation d'un nouveau CO aux confins des trois districts du Sud.

Ecoles. Actuellement six cercles scolaires sur dix ont des projets d'agrandissement ou de nouvelles écoles. La nouvelle loi scolaire oblige les cercles à repenser leur organisation et plusieurs cercles devront fusionner afin de répondre aux nouvelles exigences. Malheureusement, ces changements pénaliseront parfois la qualité de vie des enfants.

Accueil extrascolaire. La plupart des communes ont mis en place un accueil extrascolaire. Cette nouvelle offre modifie et oblige les communes à mettre en place des règles afin de délimiter les placements admis auprès de l'accueil familial de jour.

Un groupe de travail composé de conseillers communaux de plusieurs communes étudie actuellement la possibilité d'offrir durant les vacances d'automne, de carnaval et de Pâques un accueil extrascolaire commun.

Paysages éducatifs en Glâne – Transition. Le groupe de travail, composé de représentants de la préfecture, des communes, des services sociaux, de l'association des parents et la gendarmerie a poursuivi les travaux et l'accompagnement des jeunes en 2015. Cette structure répond à de nombreux besoins. En 2015, des accords ont pu être trouvés avec les magasins Coop et Migros concernant le rassemblement de jeunes sur ces sites. Le cycle d'orientation met également à disposition certaines infrastructures en dehors des heures de cours.

Bicubic. « Pour couronner ses dix ans, le Bicubic s'est offert de jolis lauriers pour sa saison culturelle 2014-2015: un record d'affluence, un record de ventes d'abonnements et des résultats financiers radieux ». Ces quelques lignes tirées du journal La Liberté témoignent, si nécessaire, du rôle important que joue le Bicubic en tant que lieu culturel et sportif. En 2015, de nombreuses améliorations des infrastructures ont été apportées (accueil, bars, WC, etc.)

Vitromusée et Musée du papier peint. Une fois de plus, les expositions temporaires amènent la fraîcheur nécessaire au renouveau. Nos musées qui sont d'une qualité remarquable ne laissent personne indifférente. De plus, à travers ces joyaux, nous pouvons faire découvrir les beautés de notre région. Afin de tirer au maximum profit de ces lieux touristiques, il faut tout faire pour rapidement pouvoir offrir des prestations hôtelières.

Activités et rencontres culturelles. La Glâne reste un district qui sait mettre sur pied des moments forts, appréciés de la population. Ces moments s'appellent ; « carnaval, braderie, fête des musiques, comptoir et foire de la Glâne, fêtes de jeunesses, de chant, rencontres sportives et culturelles, cinéma Open'R ».

7.5.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Une fois de plus, il faut saluer toutes les grandes manifestations telles que le carnaval, la braderie, les girones des jeunesses, les inaugurations des costumes, etc. qui se sont déroulées dans la Glâne en 2015. Toutes ces manifestations se sont déroulées sans aucun incident.

Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciées. Cette manière de faire sera poursuivie ces prochaines années car elle permet une bonne compréhension des problèmes, la recherche commune de solutions, en mettant chacun devant ses responsabilités.

Les changements dans les établissements publics sont toujours importants et les perspectives d'avenir sont inquiétantes, tant ce métier est difficile.

Gens du voyage. Les années se suivent et les problèmes s'aggravent. Une fois de plus, les gens du voyage se sont installés à de nombreuses reprises dans la région, causant parfois des dégâts importants. Depuis 2015, les gens du voyage contactent directement les propriétaires de terrain en proposant un contrat souvent incomplet et flou, ce qui, après coup, pose de nombreux problèmes.

Il est indispensable afin d'éviter de graves incidents que le canton progresse dans la mise en place d'un lieu d'accueil. Actuellement l'implication du Préfet est indispensable. Il est le seul qui peut encore jouer le rôle d'intermédiaire. Il doit rester le leader dans les négociations et être appuyé par la gendarmerie.

Il est à disposition des autorités pour trouver des solutions en attendant la construction de l'aire de la Joux-des-Ponts.

Gendarmerie, ambulance et Centre de Renfort. La préfecture relève l'excellente collaboration qui existe avec la gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

Défense incendie. La nouvelle organisation du district autour de cinq corps de sapeurs-pompiers intercommunaux donne satisfaction.

Néanmoins, comme rien n'est définitif, il faut être attentif et continuer sans cesse à améliorer et se poser les questions de l'organisation future. Par exemple, la fusion de la nouvelle commune de Gibloux pose la question de la réorganisation du cercle de l'ancienne commune de Le Glèbe avec les communes de Massonnens et Villorsonnens. Dès le début 2016, un groupe de travail devra évaluer différentes variantes.

En 2016, sous l'égide de la préfecture, des groupes de travail seront créés pour mener les réflexions sur la mise en place d'un seul cercle de feu pour tout le district dans les années à venir.

7.5.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Les deux projets de fusions en cours en 2015 ont échoués. Le premier projet concernait les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Tornay et Villaz-St-Pierre et le deuxième celles de Billens-Hennens, Mézières et Romont. A chaque fois, une des communes a refusé la convention de fusion à quelques dizaines de voix.

Dès le renouvellement des autorités en 2016, des discussions auront à nouveau lieu avec l'ensemble des conseillers communaux afin de définir une ligne claire dans l'organisation territoriale à venir. Il faudra tenir compte de l'ensemble des exigences législatives et se poser la question de savoir quelle est la meilleure structure pour répondre aux besoins de demain.

Le fait que toutes les communes de la Glâne soient déjà regroupées en associations pour des tâches qu'elles n'arrivent plus, ou que difficilement, à accomplir seules devra être une des bases dans les réflexions des fusions. Pour mémoire, les communes sont déjà regroupées en associations pour l'aide familiale et les soins à domicile, les homes médicalisés, l'ambulance, le cycle d'orientation, les curatelles, l'organisation en cas de catastrophe, la petite enfance, la gestion des forêts.

Association à buts multiples de la Glâne (ABMG). 2015 a été, si nécessaire, la preuve que cette nouvelle association est la bonne réponse aux défis divers et multiples auxquels les communes doivent répondre.

Après avoir mis en place en 2014 les commissions pour les curatelles, l'organisation en cas de catastrophes, en 2015, l'association a repris la gestion de l'accueil de la petite enfance en Glâne et a participé aux premières discussions pour la création d'un accueil extrascolaire intercommunal durant les vacances scolaires.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Un engagement exigeant et contraignant du personnel de la préfecture, en collaboration avec le groupe de travail « SyGEV », a permis de former le personnel des communes, de répondre aux nombreuses questions et rassurer les responsables communaux dans le cadre des tests, puis des élections fédérales. A l'avenir, il est souhaitable d'avoir une meilleure planification des journées de tests.

Depuis le début de la période administrative 2011-2016 et jusqu'au 31 décembre 2015, trente-cinq démissions ont été enregistrées, ce qui correspond à un tiers de plus que la période précédente.

A noter, que suite au refus par les citoyens de Mézières du projet de fusion avec Billens-Hennens et Romont, cinq des sept conseillers communaux ont démissionné avec effet au 30 juin 2015. Une élection complémentaire a permis de remplacer tous les membres démissionnaires.

Par contre, tenant compte de plusieurs dysfonctionnements, un des nouveaux conseillers communaux s'est vu retirer son dicastère et une enquête administrative a été ouverte. Elle a été confiée à Maître Jean-Dominique Sulmoni, avocat et ancien syndic de Romont ainsi qu'à son épouse, Maître Mary-Line Boson Sulmoni.

Annuaire des communes. Le programme informatique « ACom » répond aux besoins. Il est simple et efficace. L'appui du Service des communes est apprécié et permet de garantir une mise à jour régulière des données.

7.5.4 Domaines de la DEE

Economie. Avec l'association de la Région Glâne-Veveyse, le Préfet a rencontré quelques responsables d'entreprises et a participé à de nombreuses manifestations.

La région a mis sur pied plusieurs conférences économiques qui permettent le réseautage entre les entreprises. Seuls des contacts réguliers avec les responsables des entreprises permettent de connaître les évolutions, les nouveaux besoins et d'être proactif dans sa sphère de compétence.

Si le taux de chômage de 2,5 % à la fin novembre peut être considéré comme bas, la Glâne déplore la décision de la direction de Tetra Pak de fermer définitivement son site de production de Romont en 2016 et de licencier plus de 120 personnes. En décembre, le plan social a été accepté par les collaborateurs.

Le Préfet a rencontré à plusieurs reprises les responsables et en particulier Monsieur Bernard Gendre, directeur du site de Romont, afin de faire le point et connaître les intentions de la société. Il faut relever que Monsieur Bernard Gendre s'est engagé sans compter afin de défendre le plan social et de garantir le bon fonctionnement du site jusqu'à sa fermeture.

Actuellement plusieurs contacts ont eu lieu avec la Promotion économique et la direction de Tetra Pak pour la mise en valeur du site et sa vente. Il a été clairement demandé à l'entreprise Tetra Pak d'éviter que le repreneur utilise les locaux comme dépôt, sans création de nouveaux emplois. Tetra Pak s'est engagé dans ce sens, raison pour laquelle elle est prête à attendre jusqu'en 2019 pour la vente du site.

Le Préfet a également rencontré plusieurs personnes influentes pour chercher des repreneurs. La Promotion économique et la direction de Tetra Pak ont reçu quelques demandes de renseignements.

Innoreg. La nouvelle directrice d'Innoreg FR a été nommée. Il s'agit de Madame Joëlle Nicolet. Madame Nicolet a débuté son activité au 1^{er} mai 2015. Elle est accompagnée par Monsieur Alain Lunghi pour les projets en cours et peut bénéficier de l'expérience de ce dernier pour les développements futurs.

Plusieurs projets ont été initiés en 2015. Ils devraient permettre de compléter l'offre existante dans les domaines du tourisme et de l'économie. Innoreg FR est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.

Armée. Les quelques contacts avec les responsables du PAA et de la place d'armes de Drognens permettent de discuter des visions des uns et des autres, des remarques qui peuvent être faites tout au long de l'année et des perspectives d'avenir. Cette collaboration crée une confiance réciproque et fait que la cohabitation « civils – militaires » est excellente.

C'est grâce à cette confiance et une volonté de collaboration que par exemple des associations sportives ou culturelles peuvent à certaines occasions bénéficier des infrastructures de la place d'armes. On peut relever l'organisation de la course automobile de Romont.

7.5.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). En 2015, le Réseau Santé de la Glâne a mis au concours et a nommé son nouveau directeur en la personne de Monsieur Xavier Buchmann. Ce dernier entrera en fonction au 1^{er} avril 2016. L'actuel directeur, Monsieur Roger Demierre, diminuera son activité à 60 % et se verra attribuer des tâches en relation avec les transformations des homes actuels.

Les travaux de réalisation du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont se poursuivent. L'inauguration du nouveau bâtiment devrait avoir lieu à la fin 2016. Le fait de réaliser ce nouvel établissement a permis qu'un privé réalise un immeuble d'appartements adaptés à proximité du nouveau home. Ce nouvel édifice, « Les Coquelicots », de trente appartements a été inauguré en automne 2015. Actuellement, tous les appartements sont occupés dont le 2/3 par des personnes âgées. Désormais, il convient d'affiner la collaboration et les synergies qui pourront se mettre en place à court terme (animation, repas, traitement du linge, alarme, conciergerie, etc.).

En parallèle, les discussions avec la commune de Siviriez et les réflexions sur la transformation du home de Siviriez se poursuivent. Un projet devrait aboutir en 2016.

HFR. Les quelques discussions et échanges avec les patients de l'HFR qui ont séjourné à Billens confirment la qualité du site et l'importance des sites de réadaptation.

Les délégués des communes et les membres du comité du Réseau Santé de la Glâne suivent les projets de l'HFR, en particulier les intentions et l'évolution des missions des sites de réadaptation.

Médecins - Cabinets de groupe. Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent avec la collaboration de l'HFR. Une discussion avec un privé pour trouver une solution à l'absence de locaux est en cours.

Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC. Le Préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La fondation a eu le privilège d'accueillir en 2015 le Conseil d'Etat incorpore dans le cadre d'une des sessions « hors les murs » que le Conseil d'Etat organise dans les régions.

La fondation étudie également la possibilité de réaliser une nouvelle école dans le secteur du Cycle d'Orientation de la Glâne.

7.5.6 Domaines de la DFIN

Informatique des communes – CommuNet. Comme déjà relevé, CommuNet est une excellente réponse aux besoins informatiques des communes. Toutes les synergies entre les communes et l'Etat qui pourront se mettre en place faciliteront à moyen terme les échanges à tous les niveaux (communes – communes / communes – canton).

Informatique de l'Etat. Les contacts et recherches de solutions avec le SITel sont excellents. Il faut le souligner. Cela étant, bénéficier d'une gestion informatisée des documents serait hautement souhaitable.

7.5.7 Domaines de la DAEC

Dossiers de permis de construire. Les nouvelles procédures répondent aux besoins. Afin de poursuivre les améliorations, l'Etat doit rapidement mettre en place des nouvelles procédures comme par exemple la numérisation des plans. Un tel développement permettrait de diminuer la durée du traitement des dossiers par les services de l'Etat.

C'est avec impatience et intérêt que nous attendons la finalisation du projet PERCO qui facilitera la gestion des demandes de permis de construire.

Comme déjà relevé, afin de garantir un service de qualité, l'Etat devra aussi répondre aux charges supplémentaires qui ont été transférées aux préfetures avec la mise en place des nouvelles procédures par l'octroi des ressources en personnel nécessaires.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

A noter qu'étant donné la complexité des procédures, les communes confient de plus en plus régulièrement le contrôle des dossiers à des professionnels. Cette manière de faire diminue le nombre de dossiers incomplets et limite les erreurs ; ce qui est indéniablement un plus pour la suite de la procédure.

Transports publics. C'est avec satisfaction que nous avons pris note de l'engagement de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour les arrêts de Vuisternens-devant-Romont et de Vaulruz (PRODES 2030).

Les projets des horaires CFF 2025 et 2030 sont en cours de discussion. L'offre depuis Romont sur Lausanne et Genève est pour l'instant mauvaise. Comme promis, nous comptons sur l'engagement du canton pour défendre l'attractivité de la gare de Romont.

L'étude de la desserte des transports publics dans le sud du canton initiée par le canton permettra d'améliorer la situation actuelle. Nous espérons rapidement concrétiser plusieurs projets.

7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Christophe Chardonnens

7.6.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos : L'année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice à la tête du CO de Domdidier, en la personne de Mme Estelle Ferrari, appelée à succéder à Mme Chantal Vienny Guerry qui a fait valoir son droit à la retraite. Mais c'est sans nul doute la décision de l'assemblée des délégués de répondre à l'augmentation des effectifs par la création d'un troisième site à Cugy qui restera comme le moment fort de l'année.

Gymnase intercantonal de la Broye : Le Gymnase doit lui aussi faire face à la poussée démographique et la nécessité de développer un projet d'agrandissement se précise. Une première étape a ainsi été franchie avec l'acquisition par les cantons de Fribourg et de Vaud du terrain propre à accueillir les futurs bâtiments. Du haut de ses 10 ans, le Gymnase occupe désormais une place prépondérante dans la formation des jeunes de la région.

Fondation Pro Vallon : Le Musée romain de Vallon a fêté cette année son quinzième anniversaire. Il continue de ravir les visiteurs et les habitants de la région, tout en explorant les diverses pistes susceptibles de doper la fréquentation. Il s'agit notamment de favoriser la collaboration avec d'autres institutions, de renforcer l'implication des milieux touristiques dans la promotion du site et de développer de nouvelles activités.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye : L'adéquation entre les ressources mises à disposition et des besoins en constante augmentation reste au cœur des préoccupations de la Commission de surveillance. Il a ainsi été décidé d'examiner dans quelle mesure le fait de dispenser les prestations des services auxiliaires dans les écoles, s'agissant plus particulièrement des centres scolaires réalisés tout récemment ou en cours de réalisation, plutôt que de manière centralisée comme c'est le cas actuellement serait de nature à répondre plus efficacement aux besoins.

Collaboration scolaire intercantonale : Les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz ont relancé, avec le soutien des deux cantons, l'idée de créer un cercle scolaire bicantonal de droit scolaire cantonal. Cette idée innovante fait son chemin et pourrait bien renforcer davantage encore l'unité d'une Broye plus que jamais intercantonale.

Estavayer2016 : Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et celui du canton de Vaud se sont entendus pour confier au canton de Fribourg le pilotage et la coordination de l'ensemble des prestations étatiques des deux cantons pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres Estavayer2016. Concrètement, il revient à la Préfecture de la Broye

d'assurer ce travail de pilotage et de coordination (guichet unique), afin que soient réglés dans une seule et même autorisation les différents aspects de la manifestation.

7.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics : L'activité des établissements publics du district a fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitant et du respect des conditions d'exploitation. Quand bien même le contexte économique ne favorise pas l'essor des bistrotts de campagne, le nombre d'établissements publics demeure relativement stable. La gestion des manifestations publiques d'importance nécessite également un engagement significatif de la préfecture qui bénéficie du précieux concours de la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers : La naissance des communes de Belmont-Broye, au 1^{er} janvier 2016, et d'Estavayer, au 1^{er} janvier 2017, et la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Fétigny et des Verdières, au 1^{er} janvier 2016, apportent au projet Frifire Broye ses dernières composantes. Le district comptera ainsi, au 1^{er} janvier 2017, sept corps de sapeurs-pompiers alors qu'il en comptait 27 à l'origine du projet.

7.6.3 Domaines de la DIAF

Votations et élections : La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. Elle a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections anticipées (Belmont-Broye) ou complémentaires. La préfecture s'est également fortement impliquée dans le développement et l'implémentation du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (SyGEV).

Fusions de communes : L'année aura été marquée par la concrétisation du projet de fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens et la naissance de la commune d'Estavayer au 1^{er} janvier 2017, du projet de fusion des communes de Surpierre et Villeneuve et la naissance de la commune de Surpierre au 1^{er} janvier 2017 et du projet de fusion des communes de Cheyres et Châbles et la naissance au 1^{er} janvier 2017 de la commune de Cheyres-Châbles. Malheureusement, le projet de fusion des communes de Cugy, Fétigny, Les Montets, Ménières et Nuvilly, tout comme celui des communes de Delley-Portalban, Gletterens et Vallon, n'ont pas reçu l'aval du peuple. Quoi qu'il en soit, le bilan reste positif avec un district de la Broye qui ne comptera plus que 19 communes au 1^{er} janvier 2017, contre 30 au 1^{er} janvier 2015.

Association des communes de la Broye (Ascobroye) : Le Préfet a prêté son concours aux différents travaux de l'Association, s'agissant plus particulièrement de l'aménagement du territoire, des écoles de musique et des conservatoires et de l'énergie.

7.6.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb) : La Communauté régionale de la Broye a œuvré au renforcement des collaborations intercantionales ainsi qu'au développement économique. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

Aéropôle : Le développement de l'Aéropôle se poursuit avec la perspective d'être en mesure de lancer la société d'exploitation civile Aéropôle SA au tout début 2016. Sur le terrain, les perspectives sont tout aussi réjouissantes puisque les premières grues devraient faire leur apparition dans le même délai. Les contacts se sont par ailleurs multipliés tant et si bien que le futur de ce projet s'annonce sous les meilleurs auspices.

Nouvelle Politique Régionale (NPR) : Sous l'impulsion de sa nouvelle coordinatrice, Mme Joëlle Nicolet, la plateforme des Régions InnoReg FR poursuit son action visant à favoriser et soutenir des projets susceptibles de recevoir une aide NPR.

Comptoir broyard : Désormais incontournable, le Comptoir broyard a tenu une nouvelle fois toutes ses promesses avec près de 90 000 visiteurs en 10 jours.

7.6.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye : Après que l'assemblée des délégués ait donné son feu vert, le peuple en a fait de même le 8 mars 2015 en acceptant à une très large majorité le crédit d'investissement de 57,9 millions nécessaire au financement des travaux d'agrandissement et de transformation des EMS du district de la Broye. Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, ont ainsi démarré avec la réalisation d'un nouveau bâtiment de 60 lits. Dans le même temps, il a également été possible de lancer le concours d'architecture portant sur la transformation et l'agrandissement de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-lac, concours dont les résultats sont attendus début 2016. Le projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise tend à se concrétiser, quand bien même la recherche de solutions n'est pas toujours aisée. Les travaux se sont notamment concrétisés par le lancement du projet Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital. Ce projet qui réunit les services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise, l'hôpital et l'association des médecins extrahospitaliers permettra de renforcer les prestations d'aide et de soins à domicile, partant le maintien à domicile, et d'éviter ainsi des hospitalisations inappropriées. Enfin, il convient encore de signaler que l'assemblée des délégués a donné son aval aux mesures visant à renforcer la direction et l'administration des EMS de l'Association.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) : L'Hôpital intercantonal de la Broye a vécu une année mouvementée avec le licenciement de son directeur et les remous que cette décision a suscités. L'établissement a toutefois retrouvé calme et sérénité en fin d'année, ce qui a favorisé l'accueil et l'entrée en fonction de son nouveau directeur, M. Laurent Exquis. La vie ne s'est pas arrêtée pour autant et les membres du Conseil d'établissement se sont pleinement investis dans des dossiers tels que le développement des infrastructures ou encore la stratégie.

COSAF : La Commission a traité les demandes d'indemnité forfaitaire, tout en veillant attentivement à ce que les montants versés soient véritablement de nature à favoriser le maintien à domicile.

CODEMS : La Commission s'est notamment penchée sur la reconnaissance de lits en unités spécialisées en démence (USD).

7.6.6 Domaine de la DFIN

Informatique : La préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers. Elle espère ainsi pouvoir disposer rapidement d'un outil de gestion électronique des documents.

7.6.7 Domaines de la DAEC

Association de la grande cariçaie : Il s'est agi, en cette année 2015, de finaliser le plan de gestion 2012-2023 de la rive sud du lac de Neuchâtel, si bien que l'Association dispose désormais d'un outil de planification et de communication performant.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud : La Commission paritaire peut se réjouir du dialogue qu'elle a instauré entre les différents acteurs de la rive sud, quand bien même les cantons de Fribourg et de Vaud ne semblent guère s'en préoccuper.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf : La Commission a assuré le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Elle se heurte cependant à la dégradation des berges, tout en relevant qu'il ne lui appartient pas de développer des projets de revitalisation. Elle porte ainsi une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

Plan directeur intercantonal : Les travaux se poursuivent avec peine, tant il est difficile de répondre aux attentes pas toujours coordonnées des deux cantons. Il convient toutefois d'espérer que le soutien des Direction et Département en charge de l'aménagement du territoire des cantons de Fribourg et de Vaud permettra de clore enfin un exercice qui, s'il demeure essentiel, n'en est pas moins audacieux.

Transports publics : La région bénéficie désormais de son nouveau réseau de transports par bus et du RER Fribourg|Freiburg, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains. Si les premiers effets sont déjà perceptibles, la région s’emploie à sensibiliser la population à ces nouvelles offres. Par ailleurs, la région a accueilli favorablement le programme de développement du RER Vaud, s’agissant plus particulièrement de la ligne longitudinale Lausanne – Avenches.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye : Forte du soutien exprimé par le canton, l’Entente intercommunale poursuit ses travaux. Il s’agit notamment de réaliser une étude de faisabilité afin d’avoir une vision claire du potentiel du site et de définir avec le canton une feuille de route.

Gens du voyage : L’année 2015 a été particulièrement mouvementée avec de nombreux séjours dans le district de la Broye, comme dans le reste du canton d’ailleurs. Le fait que le canton de Vaud ait durci sa politique d’accueil n’est pas étranger à ce phénomène et a conduit la Conférence des préfets à s’interroger sur les mesures à prendre.

Aérodrome militaire de Payerne : Le Groupe de contact peut se réjouir des excellentes relations que la région entretient avec les Forces aériennes, quand bien même il déplore les difficultés rencontrées dans le développement de nouvelles places de travail sur l’aérodrome de Payerne. Cela étant, il constate avec satisfaction que le règlement d’exploitation militaire est désormais sous toit, ce qui permet aux communes de la région d’avoir non seulement une vision claire mais encore des garanties sur leurs perspectives de développement.

7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

7.7.1 Domaines de la DICS

Cycle d’orientation: L’assemblée des délégués a accepté les quelque 30 millions de francs nécessaires aux transformations et à l’agrandissement du CO. Tout le monde s’en réjouit et la Commission de bâtisse est à pied d’œuvre.

Par ailleurs, la toute première salle de sport du CO, datant des années 70, a, elle aussi, été complètement rénovée.

Collège du Sud: Le Préfet est membre du Comité d’école. Il faut dire que le tiers des étudiants du Collège proviennent du district de la Veveyse.

Paysages éducatifs en Veveyse (PEV) : Les projets veveysans vont bon train, plus particulièrement celui qui consiste, dans un district au fort développement démographique, à faciliter l’intégration par une mise en réseau des ressources existantes ou à créer.

Issue du PEV, la mesure « transition-action » vise à apporter aux jeunes restés en rade, le soutien utile dans les démarches relatives à leur insertion dans le monde professionnel.

L’Action 72 Heures a donné l’occasion à quelques groupes de jeunes de relever de magnifiques défis.

Le passeport-vacances a fêté son 30^e anniversaire. Il faut saluer les bénévoles et les féliciter pour la palette éclectique d’activités qu’ils proposent aux jeunes pendant leurs vacances.

7.7.2 Domaines de la DSJ

Police cantonale et Police de proximité: Changement à la tête de la Région Sud, puisque le cap. Jean-Jacques Reynaud cède la direction au plt André Progin.

Changement dans la continuité, le CIG Sud a en permanence le souci de collaborer avec le Préfet, par exemple lors du rapport de quartier. A cette occasion, Police et Préfet passent en revue l’activité du trimestre et arrêtent les objectifs pour les mois à venir. Les relations sont cordiales, la communication ultra-rapide et efficace, les résultats probants.

Ces prémices favorables, cette totale transparence, cette communication permettent au Préfet d’envisager son rôle de préfet de police plus sereinement. Le travail de permanence que le Préfet assume dans son district, 365 jours par année, 24 heures sur 24, s’en trouve probablement moins pesant.

Sapeurs-pompiers: La construction de la nouvelle caserne du Centre de renfort (CR) a débuté. C'est d'autant plus réjouissant que, dans un avenir proche, le CR renforcé sera le seul, probablement, à pouvoir répondre aux exigences de Frifire, plus particulièrement en ce qui concerne l'intervention de jour.

Actuellement, les 4 corps de sapeurs-pompiers intercommunaux fonctionnent bien, mais le recrutement de forces vives reste une préoccupation de tous les instants. Peut-être faut-il passer par une revalorisation - pécuniaire également - de l'engagement du sapeur-pompier milicien.

Lors de la rencontre annuelle des commandants, commandants-remplaçants et présidents des commissions locales du feu, des réglages fins ont été faits avec les responsables de l'assurance Sanima (prise en charge – ou non - des animaux morts, des déchets, de leur transport et incinération).

Co-organisée par l'ECAB et les Préfets, une séance Info-Feu a réuni sapeurs-pompiers et communes, autour des nouvelles normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Protection civile: Les pluies diluviennes de l'été ont amené les sapeurs-pompiers à collaborer très étroitement avec la Protection civile (PCi). L'engagement des civilistes à cette occasion fut remarquable et remarquable. Par ailleurs, le Préfet apprécie de pouvoir préavisier les demandes formulées par les collectivités, pour obtenir l'appui de la Protection civile, lors de travaux d'intérêt public.

ORCOC: Le Conseil intercommunal de conduite a rencontré le chef ORCOC singinois, lequel a présenté le modèle particulièrement intéressant, qui a été mis sur pied dans son district.

Les affaires pénales ou autres séances de conciliation sont moins nombreuses qu'autrefois. L'ordonnance pénale ou encore la citation à comparaître à la séance de conciliation font de moins en moins peur. Ce qui a pour conséquence de multiplier les rappels ou autres démarches administratives.

7.7.3 Domaines de la DIAF

Au niveau communal ou intercommunal: Ensuite des énormes efforts consentis les années précédentes, par exemple au niveau de la réfection des EMS, ensuite des discussions nourries de 2014 sur les éventuelles fusions de communes, force est de constater que quelques exécutifs communaux ont sorti la vitesse et traversé une année 2015, un peu en roue libre.

Il n'y a pas lieu, toutefois, de les en blâmer. Le phénomène est connu. Il est caractéristique des fins de périodes administratives: les principaux chantiers sont, soit en cours, soit réalisés.

Administrations communales: Chaque administration communale a été inspectée. Le Préfet a constaté que le personnel était bien formé et qu'il s'acquittait de sa tâche à satisfaction générale.

Conférence des syndics: Elle est un bras de levier intéressant. Intéressant, mais respectueux de la démocratie et de la collégialité: les décisions importantes se prennent au sein du conseil communal et non au sein de la Conférence des syndics.

Pour le Préfet, le principal souci au niveau communal est à venir. A savoir trouver les forces vives pour constituer, début 2016, le nouveau conseil communal.

A réitérées reprises, il a partagé ce souci avec les édiles communaux, les a encouragés, par exemple, à faire de la publicité pour la fonction qui, si elle est astreignante, n'en est pas moins enrichissante.

Grand Conseil: Sur le plan de la politique cantonale, les séances réunissant députés et Préfet – ainsi que, une fois par année, les syndics – permettent de dégager, avant la session, quelques lignes forces ou de faire, à intervalles réguliers, un bilan de santé du district.

Intercantonalité: Le Préfet est toujours le représentant de l'Etat au sein du comité de pilotage de l'agglomération RiVeLac. Il y côtoie la commune de Châtel-St-Denis, seule commune du district concernée par cette « Agglo ».

Service des forêts et de la faune: La proposition de mise en place des régions forestières a provoqué la réaction du Préfet et de son collègue de la Glâne, pas d'accord avec la nouvelle répartition projetée. La Veveyse, comptant deux

des plus grandes communes forestières du canton, est sensible à cette problématique, car elle a déjà, une première fois, tout perdu (plus d'arrondissement forestier en Veveyse).

Inspection des alpages: Une fois tous les 7 ans, le Préfet a l'occasion de s'inviter lors de la « fameuse » inspection des alpages, dont le rituel, immuable, revient à apporter conseils et encouragements à une activité en voie de disparition. Hélas!

Agriculture et remaniement parcellaire: Soucieuse du développement durable, la commune d'Attalens a associé le Préfet à ses premières réflexions visant à proposer un remaniement parcellaire.

Les recours administratifs sont moins nombreux que dans les précédentes années. Ils se sont, par contre, complexifiés et sont très chronophages. Corollaire, ils s'inscrivent désormais dans une certaine durée, ou une durée certaine.

7.7.4 Domaines de la DEE

Economie sur le plan du district: 2015 restera dans les annales. Le Comptoir de la Veveyse a, une fois de plus, montré une image très positive du tissu économique, de l'énergie et de la capacité d'entreprendre, autant de caractéristiques devenues indispensables à un secteur secondaire – important en Veveyse – mais dont l'essentiel de la clientèle se trouve sur Vaud.

Région Glâne-Veveyse (RGV): Depuis plus de 10 ans, le Préfet préside une Région qui, sur le plan politique, prend de l'importance. La directrice, après 10 ans de bons et loyaux services, a cédé sa place à une nouvelle manager régionale.

Entre autres activités, la Région a fourni quelques publications à destination des communes. Elle a organisé plusieurs événements: conférences, rencontres sur différents thèmes, en rapport, par exemple avec l'énergie, la géothermie, les finances communales.

En étroite collaboration avec les communes-sièges, le Préfet a, comme chaque année, visité plusieurs entreprises, prenant ainsi toute la mesure du tissu économique diversifié du district.

Perturbé dans ses quatre saisons qui interfèrent entre elles, le tourisme doit s'adapter aux nouveaux standards, ainsi qu'étudier une palette d'activités, estivales surtout, différentes de celles du voisin. Il y a là un énorme défi à relever!

7.7.5 Domaines de la DSAS

Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV): Bien installé dans les nouveaux locaux de l'ancien hôpital Monney, désormais propriété des communes, le RSSV est une machine désormais bien rodée.

Centre médical de la Veveyse (CMV): Le district peut désormais compter – et c'est un atout - sur le nouveau Centre médical de la Veveyse, qui, contrairement à d'autres, a voulu rester l'une des portes d'entrée de l'HFR, avec lequel il collabore.

Quatre médecins tentent d'apporter au quotidien des réponses des patients quelque peu inquiets de voir la tournure qu'ont pris les événements. Ils apportent par ailleurs quelques forces vives et un certain rajeunissement au sein du groupe des médecins omnipraticiens installés dans le district, la majorité d'entre eux flirtant avec un âge plus proche de celui de la retraite que de celui du recrutement.

Service des curatelles: C'est l'un des nouveaux services du RSSV, qui doit encore prendre ses marques et trouver le fonctionnement optimal et les bons réglages entre curateurs professionnels et privés.

Etablissements médicaux sociaux (EMS): La Maison St-Joseph, à Châtel-St-Denis, et le Châtelet, à Attalens, sont en pleine réfection, pour un investissement qui va avoisiner les 40 millions de francs. Les communes du district ont accepté solidairement ces investissements. Elles seront appelées à couvrir les éventuels déficits des exercices à venir.

Pour contenir les coûts et tenter de placer la bonne personne au bon endroit, des logements en structure intermédiaire (LSI) doivent impérativement être construits. Ce qui a été fait à Attalens, à l'initiative d'une société coopérative. La commune de Châtel-St-Denis a, elle aussi, un projet de LSI, qui devrait se concrétiser très prochainement.

7.7.6 Domaines de la DFIN

Registre foncier: Les contacts avec le Registre foncier sont plus nombreux qu'autrefois, ne serait-ce qu'en regard des nombreuses demandes de reports d'indice, qui accompagnent souvent les actuelles demandes de permis de construire.

7.7.7 Domaines de la DAEC

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT): D'entente entre la Préfecture et la Direction, une séance d'information publique a été organisée en janvier.

LATeC – ReLATeC: Les dossiers sont moins nombreux, mais ils se sont complexifiés. Ils sont souvent frappés d'oppositions et n'échappent pas à la judiciarisation rampante.

Ce sont d'ailleurs là quelques-unes des raisons qui ont amené les préfetures à réclamer, depuis longtemps déjà, une dotation qui prenne en compte le transfert de tâches dont elles ont été l'objet, dans le domaine des constructions.

Mobilité: Le Préfet est membre du comité de pilotage mis en place par la Direction pour l'étude de la desserte sud. L'état d'esprit est excellent et les discussions, constructives, devraient déboucher sur des solutions pragmatiques et sur une amélioration sensible de l'offre pour les utilisateurs des transports publics dans le Sud.

Commission transports de la RGV: Président de cette commission, le Préfet est au fait de l'actualité: les horaires ou le nombre de paires de courses sont parfois encore loin de l'idéal auquel chacun et chacune aspire. La collaboration avec la CoReB et la Région d'Oron, effective, est plus importante que jamais.

Les premières manifestations liées à la mobilité douce, en Basse-Veveyse par exemple, ont rencontré un franc succès. C'est totalement nouveau et ça illustre, si besoin était, un changement de paradigme.

Service des bâtiments: Après 10 années de réfection, le château préfectoral, complètement rénové, héberge quatre services de l'Etat: la Police cantonale, l'état civil, la préfecture et, depuis fin juin, la Justice de paix. C'est l'occasion pour le Préfet de remercier le Service et l'Etat pour les investissements importants qui ont été consentis. Le résultat, lui, est plus que probant.

7.8 Tableau des statistiques

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Plaintes et dénonciations	8 191	8 669	1 492	1 100	2 887	2 347	3 155	2 630	521	377	977	1 025	541	554
Tentatives de conciliation:	317	307	41	41	94	68	52	42	32	42	63	67	35	45
<i>ayant abouti</i>	223	202	24	24	47	39	25	28	23	18	25	16	20	20
<i>ayant échoué</i>	94	105	12	12	47	29	24	14	9	18	37	22	15	25
Ordonnances pénales:	7 810	8 305	1 450	1 046	2 754	2 279	3 098	2 586	482	329	914	958	506	509
<i>définitives</i>	7 773	8 263	1 430	1 032	2 701	2 214	3 034	2 539	475	327	899	951	497	493
<i>frappées d'opposition</i>	37	42	20	14	54	65	64	47	7	2	15	7	11	16
Recours administratifs	58	61	21	24	34	28	12	8	16	12	29	21	9	20
Permis de construire	555	831	341	340	535	544	283	294	211	219	347	391	159	152
<i>délivrés</i>	550	642	338		500	518	279	288	201	210	340	380	156	149
<i>Refusés</i>	0	6	0		9	14	0	0	5	7	1	5	1	0
<i>Annulations de demandes de permis</i>	5	19	3		18	12	4	6	5	2	6	6	2	3
Permis de chasse	844	877	286	314	596	630	155	179	297	295	205	231	291	279

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
Permis de pêche	2 209	2 333	1 529	1 425	2 304	2 061	4 362	3 418	342	297	703	695	217	218
Permis et impôts pour les chiens	3 981	3 960	2 689	2 741	3 198	3 148	2 001	2 046	1 938	1 894	2 314	2 272	1 498	1 452
Mises en bières	27	26	2	2	9	13	0	1	2	0	2	0	2	5
Autorisations diverses	3 052	3 733	1 027	845	2 261	2 488	1 327	1 431	803	845	1 060	1 153	533	780
Privation de liberté (mandat d'amener)	36	47	2	2	39	41	6	3	14	10	3	5	0	4
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	2	6	0	0	2	0	0	2	0	4	0	3	1	1
Admises	2	6	0	0	1	0	0	2	0	4	0	3	1	1
refusées	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : **Pascal Toffel**

8.1 Activités et événements particuliers

Pascal Toffel a repris le 14 septembre 2015 la direction de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, après le départ de Geneviève Gassmann dans le secteur privé.

Grangeneuve a vécu une année 2015 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Depuis le 1^{er} janvier, la station de vulgarisation d'économie agraire et familiale ainsi que celle des productions animales et végétales se muent en Centre de conseils agricoles. Le CCA comprend quatre secteurs, à savoir le secteur « Economie d'entreprise et comptabilité », le secteur « Stratégie d'entreprise et projets collectifs » ainsi que la « Production végétale » et la « Production animale ». Grangeneuve souhaite ainsi encore mieux accompagner les familles paysannes, en leur offrant des prestations construites sur une vision globale de l'entreprise et de la famille. Le secteur « Formation continue en économie familiale » a été intégré au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire. Ce transfert s'est bien déroulé, à la satisfaction de tous.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a accordé une nouvelle reconnaissance à la filière de formation technique ES en agroalimentaire. Le titre légalement protégé de « technicien-ne diplômé-e ES en agroalimentaire » peut ainsi être porté par les étudiant-e-s ayant terminé avec succès leur formation à Grangeneuve. De leur côté, les ateliers laitiers ont passé avec succès le 3 juillet l'audit selon la norme ISO 22000 FSSC.

Le CCA a mis sur pied ou collaboré à la mise en place de formations dans le cadre de l'Année internationale des sols. Il y a notamment eu les visites des cultures sur le site de la Tioleyre, à Grangeneuve, et la journée tassement du sol à Ponthaux.

Le 14 décembre 2015, le Conseil d'Etat a validé le message et le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre de 12 millions de francs pour la construction d'une nouvelle ferme laitière, la transformation du rural existant et l'extension de la halle de technologie agroalimentaire sur le site de Grangeneuve. La réaffectation de « La Grange Neuve », tout comme les investissements sur le site de Sorens, font partie du projet. Les débats au Grand Conseil sur ces investissements auront lieu dans le courant du printemps 2016.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1005 élèves

(1017 en 2014-2015).

8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2015	2014
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	246	237
Apprentissage forestier-bûcheron	56	51
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	148	154
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	84	62
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	28	70
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticole pour spécialistes de gazon, de sport et de golf, pour spécialistes de soins aux arbres, paysagistes, spécialistes d'entretien espace vert, spécialistes en jardins naturels, floriculteurs, cultivateurs de plantes vivaces et pépiniéristes	54	54
Cours préparatoires à l'examen professionnel partiel paysagiste, conducteurs de travaux (diplôme 1ère partie)	16	15
Ecole de commerce, 20 semaines	11	10
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	37	42

L'évolution du nombre d'apprentis agricole est à la hausse. Cette tendance est réjouissante. En formation supérieure, la meilleure maîtrise agricole au niveau suisse alémanique a été décernée à un élève de Grangeneuve. La meilleure maîtrise francophone a également été attribuée à un élève de Grangeneuve.

L'Institut a introduit une passerelle entre une classe francophone et une classe alémanique de 3^e année. Cet échange linguistique permet aux apprentis de s'immerger dans la culture partenaire, de développer des compétences linguistiques et de mieux connaître des collègues de l'autre partie du canton.

8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2015	2014
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	25
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	15	9
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	76	82
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	115	119
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	51	47
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	10	10
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	17	10
Ecole supérieure technique agroalimentaire	16	20

La première classe de technologues du lait a obtenu son CFC selon la nouvelle ordonnance. La réforme est ainsi terminée. Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a remis en 2015 à Grangeneuve la nouvelle reconnaissance de l'Ecole supérieure technique en agroalimentaire (ESTA).

Six contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

8.3 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès de quelque 220 fromagers et 3600 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a assuré le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et du Jura.

En 2015, le nombre de clients qui utilise le système Abo-plan-LAAF a augmenté. Ce service – qui propose des récapitulatifs sur le nombre et l'état des résultats d'analyses – est apprécié par la clientèle. L'utilisation du logiciel WebLISA permettant aux clients de consulter leurs résultats d'analyses en ligne est également en augmentation. Le LAAF a réussi son accréditation ISO/CEI 17025:2005, qui concerne le système de management pour la qualité et les activités administratives et techniques.

8.4 Prestations de service

En 2015, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

8.4.1 Journée qualité du lait

Le 10 février, près de cent agriculteurs ainsi que des conseillers spécialisés ont participé à une journée de formation en français sur les enjeux et la responsabilité en matière de qualité du lait organisée par Grangeneuve, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et CASEi, la société de conseil en industrie laitière. Le 12 février, il y avait près de 70 participants alémaniques pour cette formation visant à sensibiliser chaque acteur du marché à la notion de qualité du lait pour qu'il puisse améliorer ses propres pratiques. Le canton de Fribourg est un grand producteur laitier aussi bien pour la fabrication de fromages que pour la production de denrées à base de lait. Une part significative de cette production est exportée dans quelque 120 pays.

8.4.2 Campagne de formation continue

La campagne de formation continue 2014-2015 a rencontré un grand succès. En effet, plus de 5500 contacts ont été réalisés dans les domaines de l'économie familiale et de l'agriculture sur 391 thèmes différents. Les cours de formation continue en agriculture ont eu un grand succès, avec une augmentation de 420 participants par rapport à l'année précédente.

Les événements marquants, dont certains en lien avec l'Année internationale des sols, sont:

- > les démonstrations de faucheuses à la ferme-école de Sorens, suivies par plus de 400 participants ;
- > les visites des cultures sur le site de la Tioleyre, à Grangeneuve, avec environ 200 personnes ;
- > la journée tassement du sol organisée à Ponthaux, par l'AFETA, fréquentée par plus de 200 visiteurs.

8.4.3 Journées AOP fromagères

Grangeneuve prépare pour avril 2016 une journée pour les professionnels et deux journées pour le grand public sur le thème des AOP fromagères suisses. L'Interprofession du Gruyère AOP, l'Interprofession du Vacherin fribourgeois AOP et l'Association nationale des AOP/IGP sont les partenaires de cette manifestation bilingue qui devrait attirer des milliers de visiteurs durant la manifestation ayant lieu du 22 au 24 avril.

8.4.4 Porcherie 2018

Dans le cadre de la mise aux normes des porcheries, une question a été adressée au Conseil d'Etat afin de connaître la stratégie du canton en termes de production porcine. Pour aider au mieux les agriculteurs et sociétés de laiterie à relever ce défi, un groupe de projet « Porcheries 2018 », composé des services impliqués essentiellement dans la procédure de permis de construire (Service de l'agriculture, Grangeneuve, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Service des constructions et de l'aménagement, Service de l'environnement ainsi que des représentants de la branche), a été mis en place. Le groupe a pour mandat de définir un cahier de charges qui recensera les exigences pour un projet d'assainissement ou de construction d'une porcherie et aussi d'assurer la collaboration entre les différents partenaires.

8.4.5 Relait, le réseau d'exploitations laitières

Depuis quelques années, les exploitations laitières du canton de Fribourg subissent de profondes mutations. Non seulement en raison des changements au niveau du marché laitier (prix du lait, exigences sur la qualité, mises en place de quotas périodiques...), mais aussi du fait des évolutions dans les techniques de production. Pour mieux répondre aux besoins de conseils, Grangeneuve a pris la décision de mettre sur pied un réseau d'exploitations laitières dans le canton de Fribourg, qui porte le nom de Relait. Constitué par Grangeneuve, le réseau comprend environ 30 exploitations qui, pour la plupart, suivaient jusqu'à aujourd'hui la prestation de gestion de troupeaux proposée par l'Institut agricole. Relait va permettre d'acquérir de l'expérience, de connaître les besoins des producteurs de lait de manière dynamique dans le temps (évolution des besoins) de manière à leur offrir des prestations et des conseils adaptés, ainsi que de travailler avec des exploitations dans le cadre de projets spécifiques en lien avec la production laitière.

8.4.6 Formation à l'esprit d'entrepreneur

La formation à l'esprit d'entrepreneur (FEE) est une démarche, qui s'effectue de préférence en couple, sur un total de dix journées par an. Les participants définissent tout d'abord leur vision (ce qu'ils souhaiteraient être), puis analysent leur situation actuelle. Durant l'année de cours, ils visitent l'ensemble des exploitations. Lors des visites, la devise est: « Petite bouche et grandes oreilles », à savoir peu parler et beaucoup écouter. Après avoir fait le lien entre leur vision et la situation actuelle, les couples doivent se poser les questions « Qu'est-ce qui se passe si rien ne change ? Est-ce acceptable ? » L'appui du groupe, qui apprend à se connaître durant les échanges et dans lequel la confiance réciproque grandit au fur et à mesure des rencontres, a donc une importance primordiale pour prendre les bonnes décisions et oser changer l'acquis. Si les participants considèrent que la situation n'est pas acceptable, ils se lancent dans la recherche d'un projet cohérent par rapport à leur vision de couple et à l'analyse faite. La volée 2014-15 était composée de 10 exploitations, soit au total 18 personnes. Deux sous-groupes ont été formés pour maintenir la qualité de la formation.

8.5 Exploitations

Les collaborateurs ont accompagné durant l'année 2015 plus spécialement les réflexions concernant les investissements, avec la nouvelle ferme, la transformation et l'aménagement du rural actuel, ainsi que la nouvelle porcherie d'élevage à Sorens.

8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve

Les récoltes des grandes cultures ont été généreuses (jusqu'à près de 100 kg/are pour l'orge) et la qualité des semences produites pour l'Association des sélectionneurs de Düdingen a été exemplaire. Le suivi et les travaux dans les parcelles de démonstration et d'essais de la Tioleyre et de la Fenetta ont été effectués à la satisfaction de tous les utilisateurs internes et externes de Grangeneuve.

8.5.2 La ferme-école de Sorens

Les récoltes des fourrages ont été plus maigres en 2015 et n'ont pas permis la vente habituelle de fourrages bio à d'autres exploitations de la région. Les grandes cultures, maïs, épeautre (46 kg/a de grain et 57,6 kg/a de paille), pois (36 kg/a) en association avec la caméline (4,5 kg/a), ont produit des rendements qui peuvent être qualifiés de très bons.

8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin

La période de sécheresse de l'été n'a pas épargné les efforts pour l'arrosage, afin de préserver les cultures maraîchères. Grâce à une étroite collaboration avec Agroscope, il a été possible de se fournir en eau de la Sarine, par pompage via le réseau de purinage. Les récoltes des légumes sont à qualifier quantitativement de bonnes, avec une bonne qualité.

Le Magasin de Grangeneuve a élargi son assortiment. Depuis l'automne, les clients peuvent acheter des flûtes fabriquées à partir des ingrédients de Grangeneuve (Gruyère AOP et beurre) et de la caméline produite à Sorens.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site Internet : www.fr.ch/iag.

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF.

SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		444,18	441,36	2,82
<i>Administration centrale</i>		261,06	256,41	4,65
3400 / ICAS	Secrétariat général	10,90	11,84	-0,94
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (anciennement SECiN)	29,82	27,32	2,50
3410 / PREF	Préfectures	42,29	40,26	2,03
3415 / DECO	Service des communes	7,83	7,65	0,18
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	24,92	24,57	0,35
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	82,82	82,12	0,70
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	61,72	61,89	-0,17
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	0,76	0,76	
<i>Secteurs spéciaux, établissements divers</i>		183,12	184,95	-1,83
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	167,63	169,43	-1,80
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	14,25	14,28	-0,03
3461 / VIVU	Vignobles du Vully	1,24	1,24	

Rapport d'activité

Direction de l'économie
et de l'emploi

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	8
1.3	Tourisme	9
1.4	Collaborations intercantionales	11
1.5	Affaires contentieuses	12
1.6	Législation	12
1.6.1	Lois et décrets	12
1.6.2	Ordonnances et règlements	12
2	Promotion économique du canton de Fribourg	13
2.1	Activités	13
2.1.1	Implantation de nouvelles entreprises en provenance de l'extérieur du canton (promotion exogène)	13
2.1.2	Promotion économique endogène	14
2.1.3	Création d'entreprises	15
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	16
2.2.1	Soutien aux entreprises	16
2.3	Nouvelle Politique Régionale	17
3	Service public de l'emploi	18
3.1	Activités courantes	18
3.2	Section Chômage	18
3.2.1	Assurance-chômage	18
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	18
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	18
A.	Mesures d'emploi	19
B.	Mesures de formation	19
C.	Mesures spécifiques	19
D.	Répartition du budget MMT	19
E.	Contrats LEMT	19
3.2.4	Médiation	19
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	20

3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	20
3.3	Section Marché du travail	20
3.3.1	Inspection du travail	20
3.3.2	Observatoire du marché du travail	21
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	21
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	22
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	22
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	22
3.3.7	Placement privé et location de services	23
3.4	Section juridique	23
3.4.1	Décisions en première instance	23
3.4.2	Décisions en deuxième instance	23
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral	23
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	24
3.5	Section Organisation et support	24
3.5.1	Statistiques	24
3.5.2	Informatique	24
3.5.3	Logistique	24
3.5.4	Communication et traduction	24
3.5.5	Projets et formations	25
3.6	Finances et controlling	25
4	Caisse publique de chômage	25
4.1	Activités	25
4.2	Activités courantes	25
4.3	Genre et nombre de prestations versés aux bénéficiaires	26
4.3.1	Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)	26
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas de d'intempéries	26
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	26
4.3.4	Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité	26
4.3.5	Indemnités versées	26
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	26
5	Service du registre du commerce (SRC)	27
5.1	Activités	27
5.1.1	Activités courantes	27
5.1.2	Evènements particuliers	27
5.2	Statistiques	27

5.2.1	Etat des sociétés actives	27
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	28
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	28
5.3	Collaborations intercantionales	28
5.4	Affaires contentieuses	28
6	Service de l'énergie	28
6.1	Activités	28
6.1.1	Généralités	28
6.1.2	Activités courantes	29
6.1.3	Etude en cours	29
6.2	Formation	29
6.2.1	Programme de formation continue	29
6.2.2	Promotion/formation pour professionnels	29
6.2.3	Promotion/formation pour la jeunesse	30
6.3	Procédures d'autorisation de construire	30
6.3.1	Demandes de permis de construire	30
6.3.2	Préavis PAL/PAD	30
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	30
6.3.4	Gaz naturel	30
6.3.5	Lignes haute tension	31
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	31
6.4.1	Installations de chauffage au bois	31
6.4.2	Installations solaires thermiques	31
6.4.3	Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie-P	31
6.4.4	Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique	31
6.4.5	Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile	31
6.4.6	Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)	31
6.4.7	Programme Bâtiments	32
6.4.8	Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques	32
6.4.9	Couplages chaleur-force	32
6.4.10	Remplacement de chauffe-eau électriques	32
6.4.11	Cité de l'énergie pour les communes	32
6.5	Collaborations intercantionales	32
6.6	Législation	32
7	Service de la statistique (SStat)	32
7.1	Activités	32

7.1.1	Collecte de données	32
7.1.2	Exploitation des données	33
7.1.3	Diffusion des résultats	33
7.1.4	Conseil	33
7.2	Projets et événements particuliers	33
7.3	Collaboration intercantonale	33
8	Service du logement	34
<hr/>		
8.1	Activités	34
8.1.1	Marché du logement	34
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	34
8.1.3	Suivi des aides octroyées	35
8.1.4	Réserves de terrains	35
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	35
8.1.6	Commission cantonale du logement	35
8.1.7	Collaborations intercantionales	35
8.1.8	Affaires contentieuses	35
8.1.9	Politique du logement	36
9	Service de la formation professionnelle	36
<hr/>		
9.1	Activités	36
9.2	Evénements particuliers	37
9.2.1	eikon	37
9.2.2	Nouvelle maturité professionnelle	38
9.2.3	Cérémonies de remises des titres fédéraux	38
9.2.4	Classification des fonctions de l'enseignement professionnel	38
9.2.5	Validation des acquis (VAE)	38
9.2.6	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	38
9.2.7	Ouvrage historique sur la formation professionnelle	39
9.3	Formation	39
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	39
9.3.2	Enseignement professionnel	40
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	40
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	40
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	40
9.3.6	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	40
9.3.7	Cours interentreprises	41
9.3.8	Formation professionnelle supérieure et continue	41

9.3.9	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	41
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	42
10.1	Généralités	42
10.2	Organes	42
10.3	Etudiant-e-s	43
10.3.1	Nombre et évolution	43
10.3.2	Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)	44
10.3.3	Commentaires concernant les étudiant-e-s	44
10.4	Evènements marquants	45
10.5	Complément - évènements marquants HEIA-FR en lien avec la Ra&D	47
11	Etat de personnel	47

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Beat Vonlanthen

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Adoptée en mai 2014 par le Grand Conseil, la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette loi a eu notamment pour conséquence la réunion des écoles fribourgeoises de niveau HES sous un seul texte légal et sous une seule direction politique, à savoir la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE). Cette loi a été complétée par l'adoption, au mois de décembre 2015, des règlements sur l'organisation et le personnel de la HES-SO//FR par le Conseil d'Etat. S'agissant des Hautes écoles, il sied également de mentionner la nomination de M. Jacques Genoud en qualité de nouveau Directeur général dès le 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Jean-Etienne Berset, retraité à cette date.

L'année 2015 a également été marquée par la création, dès le 1^{er} septembre, d'un nouveau centre de formation professionnelle dans le domaine des arts appliqués, issu de la distanciation entre l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF) et sa section « eikon^{EMF} – art et communication ». L'adoption des nouvelles ordonnances du Conseil fédéral sur la maturité professionnelle et sur la formation pour la profession d'Interactive Media Designer CFC a en effet permis de redéfinir la stratégie du canton de Fribourg en matière de valorisation des formations du domaine des arts appliqués. Après une période transitoire durant laquelle eikon aura le statut d'école affiliée, le transfert du nouveau centre de formation professionnelle sera finalisé dès 2017.

1.1.2 Evénements particuliers

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) annonçait l'abandon du taux plancher de 1.20 franc suisse pour 1 Euro. La DEE, par l'intermédiaire de la task force mise sur pied lors de la crise de 2008, a analysé dans quelle mesure l'attractivité de la place économique fribourgeoise pouvait diminuer et quelle était la probabilité que certains secteurs soient durement touchés par la problématique dite « du franc fort », notamment les entreprises exportatrices et leur réseau de sous-traitance. Cette analyse, à laquelle se joignait un rapport final d'évaluation du plan de relance de 2009, a été présentée au Conseil d'Etat au mois de mars 2015. Sur cette base, le Gouvernement a accepté de rabaisser le taux des prêts octroyés dans le cadre de la nouvelle politique régionale pour le tourisme de 1 % à zéro (taux relevé précédemment lors de l'adoption des mesures structurelles et d'économie). Il a également décidé de pérenniser la mesure n°5 du plan de relance de 2009 (appui pour les jeunes en difficulté), qui intègre le financement d'un case-manager et la mise à disposition de moyens propres à répondre aux tâches dévolues à la plate-forme jeunes.

Parmi les faits marquants, il sied également de citer le développement du parc technologique BlueFACTORY, avec la nomination d'un nouveau président du Conseil stratégique (M. Philippe Viridis) et l'inauguration de la « halle bleue » en date du 11 décembre 2015, qui abritera environ 200 emplois d'ici au printemps 2016.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2015, 16 décisions, soit :

- > 6 décisions accordant l'autorisation ;
- > 3 décisions constatant le non-assujettissement ;
 - > (dont 1 confirmé par le TC après recours de l'OFJ) ;
 - > (dont 1 en suspens au TF, après recours de l'OFJ) ;
- > 4 radiations de charges ;

- > 1 constat de retrait ;
- > 1 acquisition complémentaire ;
- > 1 décision constatant le non-assujettissement + radiation de charges.

Les 6 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 2 décisions fondées sur l'art. 8 al. 2 ;
- > 4 logements de vacances.

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	0
Secteur Veveyse	1
Secteur Intyamon	3
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0

1.3 Tourisme

Sensible au contexte économique et à l'abandon du taux plancher, le tourisme suisse enregistre en 2015 une baisse de 305 000 nuitées hôtelières, soit - 0,8 %. Alors que les hôtes helvétiques démontrent une certaine stabilité, la demande étrangère recule de 1,7 %.

Fribourg Région connaît également une légère diminution de ses nuitées globales de l'ordre de 1,6 %. Elle compte 1 768 070 nuitées pour l'ensemble des types d'hébergement, soit une baisse de 30 000 unités. Au niveau hôtelier, Fribourg Région confirme par contre les résultats positifs des dernières années avec son 3^e meilleur score, soit 451 868 nuitées ; 2015 se situe juste derrière les records de 2014 et 2013.

La clientèle nationale prédomine avec 62,6 % de part de marché. Si les hôtes en provenance d'Allemagne et de France affichent un repli marqué de 8464, respectivement 5495 nuitées, la Chine progresse de 92,4 % (!), soit 7578 nuitées.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise enregistre en 2015 une légère baisse de 0,9 %, soit - 17 484 unités. Ce résultat laisse toutefois apparaître quelques différences selon les types d'hébergement.

La fréquentation des lieux dit d'excursion fluctue au gré de la météo. Les records de chaleur de juillet et la douceur de l'automne desservent les attractions indoor au profit des activités de plein air. La Maison Cailler reste toujours l'attraction touristique la plus importante de Suisse romande, malgré un nombre de visiteurs en légère baisse ; il en va de même du Papiliorama à Kerzers et des Bains de la Gruyère enregistrant un recul de 7,5 %, respectivement 6,5 %.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2015, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, avec notamment les préparatifs pour le lancement, au 1^{er} janvier 2016, d'un bracelet novateur « carte d'hôte cantonale » offrant de nombreux avantages aux hôtes de Fribourg Région - un projet soutenu par la Nouvelle Politique Régionale ;
- > la poursuite du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism dédiés à la formation des prestataires touristiques et à l'importance des médias sociaux pour le tourisme ;

-
- > au niveau de l'intégration de l'offre, la coordination par l'UFT d'un inventaire des infrastructures touristiques stratégiques du canton, ainsi qu'une prospection des équipements futurs à réaliser afin de concrétiser la Vision 2030 sur le plan régional ;
 - > l'augmentation au 1^{er} janvier 2016 de la taxe cantonale de séjour par le Conseil d'Etat, permettant de financer les prestations en faveur des hôtes fournies par l'UFT ;
 - > l'établissement par l'UFT d'un inventaire des plus grands contributeurs touristiques au PIB fribourgeois, selon une méthode unifiée pour l'ensemble de Fribourg Région, projet soutenu par la Nouvelle Politique Régionale ;
 - > l'élaboration d'un plan quinquennal 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Vision 2030, après la sensibilisation, l'amélioration et l'intégration de l'offre. Les actions se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ». Ce nouveau plan quinquennal est coordonné avec la Nouvelle Politique Régionale ;
 - > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale, voire internationale, entre autres : la 3^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Plaffeien et les deux journées « Slow Up » du lac de Morat et du lac de la Gruyère ;
 - > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de « Fribourgissima Image Fribourg » dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la « Commission Hébergement » de GastroSuisse, la « Commission développement des marchés » et le « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme) ;
 - > la vice-présidence par le directeur de l'UFT de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux ;
 - > le lancement ou l'achèvement, en divers lieux de Fribourg Région (Avry-devant-Pont, La Berra, Posieux et Schwarzsee), de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
 - > la poursuite de l'offensive sur les marchés en ligne, avec notamment plus de 12 500 téléchargements de l'application Fribourg Région ;
 - > l'exécution par l'UFT et en application de sa stratégie marketing, incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels, d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Grande-Bretagne. Cette action a été exécutée en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud ;
 - > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (RSF 951.1 ; LT), en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et Région, Fribourg Tourisme et Région, OT Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région, La Gruyère Tourisme, Association régionale du Lac, SD Romont et sa Région, Schwarzsee Tourismus) ;
 - > l'accueil, par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 90 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne, d'Irlande, de Suède, de Finlande, de Pologne, de République Tchèque, d'Ukraine, d'Israël, de Chine, des Etats-Unis, du Canada, du Brésil, d'Argentine, d'Inde, d'Indonésie, de Thaïlande et d'Australie ;
 - > la gestion par l'UFT des sites Internet www.fribourgregion.ch et www.skifribourg.ch, de la version mobile et de l'application Fribourg Région, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton. La gestion de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;
 - > la mise en ligne par le département Incoming de 13 forfaits interrégionaux et l'élaboration de 3 offres forfaitaires interrégionales disponibles dès 2016 ;
 - > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures « Fribourg Région - Guide principal », le « Guide des Hôtels », les documents promotionnels « Meeting » et « Highlights », la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre (AFRP) ;

- > la gestion par l'UFT - avec les Organisations touristiques régionales - de la plateforme de réservation TOMAS (Touristic Online Management System) pour l'hôtellerie, la parahôtellerie et les offres forfaitaires ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > la mise en place à la Maison Cailler à Broc d'un espace d'information Fribourg Région présentant l'ensemble des destinations fribourgeoises et de leurs attractions phares ;
- > la coopération à l'installation à Châtel-St-Denis de totems « points d'information » destinés à la présentation des destinations touristiques fribourgeoises et leurs attractions phares ;
- > les travaux préparatoires à la migration de la plateforme cantonale internet vers une nouvelle solution prévue courant 2016 ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2015, de quinze (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée de Fribourg Région, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre ;
- > la coordination et l'entretien du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers (soit environ 700 km), en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton de Fribourg.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale, à laquelle s'est ajouté plus de 1,38 millions de francs de taxe cantonale de séjour, affecté au financement de prestations directes en faveur des hôtes, a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait au 31 décembre 2015, un actif de 2 112 038 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé, outre la confirmation, à hauteur de quelque 929 806 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs, l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hôtel-Résidence de la Croix-Blanche à Posieux : construction d'un complexe immobilier comprenant une résidence hôtelière ;
- > Kaisereggbahnen Schwarzsee AG : extension de l'enneigement artificiel (2^e étape) ;
- > Société des Remontées Mécaniques de la Berra SA : construction d'un bâtiment de services.

1.4 Collaborations intercantionales

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

L'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise en 2015, alors que le groupe de travail s'est réuni deux fois. Ces deux instances ont traité notamment :

- > de la mobilisation du potentiel de main d'œuvre nationale dans le contexte du marché du travail et du contingent de main d'œuvre en provenance d'Etats tiers ;
- > de la décision de la Banque nationale suisse d'abolir le taux plancher de 1 20 francs pour 1 Euro ;
- > de la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à trois reprises en 2015 et a notamment traité :

- > du programme de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), notamment des axes du programme de mise en œuvre (PMO) 2016-2019 pour la CDEP-SO et du rapport final sur le PMO 2012-2015 ;

- > de la lutte contre le tourisme d'achat lié à la problématique du franc fort ;
- > de diverses prises de position sur des consultations.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK, dont la présidence a été assurée par le Directeur de l'économie et de l'emploi, a siégé trois fois en 2015, alors que le Bureau s'est réuni à sept reprises.

Ces deux instances ont traité notamment :

- > de l'approbation du Modèle d'encouragement harmonisé 2015 (ModEnHa 2015) visant l'harmonisation entre les cantons des critères d'encouragement pouvant bénéficier de contributions globales provenant de l'affectation partielle des recettes de la taxe sur le CO2 ;
- > de la consultation relative à la Politique Bâtiments 2050 qui trace le chemin visant à réduire les émissions de CO2 du parc immobilier à un niveau inférieur à 20 % d'ici 2050 par rapport à celui de 1990 ;
- > de l'élaboration, en collaboration avec la Conférence des Directeurs cantonaux des finances (CDF), d'une prise de position sur la disposition constitutionnelle visant à introduire un système incitatif en matière climatique et énergétique ;
- > de l'approbation du fondement solide, méthodique et transparent des projets d'investissement présentés par la société Swissgrid SA dans le « Réseau stratégique 2025 » ;
- > de l'adoption de la nouvelle version révisée du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014).

1.5 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2015 est la suivante :

Recours déposés	23
Recours traités	21
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	0
Rejetés	15
Recours sans objet ou retrait du recours	6
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2016	12

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Loi du 17 mars 2015 portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures.

1.6.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 3 février 2015 modifiant le règlement sur l'énergie ;
- > Ordonnance du 28 avril 2015 modifiant le règlement sur le tourisme ;
- > Ordonnance du 22 juin 2015 modifiant le règlement sur l'énergie ;
- > Règlement du 3 novembre 2015 sur la formation de technicien ou technicienne ES en conduite de travaux ;
- > Règlement du 7 décembre 2015 d'organisation de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg ;
- > Ordonnance du 14 décembre modifiant l'ordonnance fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat ;

-
- > Ordonnance du 14 décembre 2015 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat ;
 - > Ordonnance du 14 décembre 2015 approuvant le règlement du personnel de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg.

2 Promotion économique du canton de Fribourg

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

2.1.1 Implantation de nouvelles entreprises en provenance de l'extérieur du canton (promotion exogène)

La Promotion économique (PromFR) a soutenu en 2015 l'implantation dans le canton de Fribourg de neuf nouvelles entreprises dont trois sociétés d'origine suisse et six entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Etats-Unis, Chine, Espagne et Russie.

Les nouvelles entreprises implantées dans le canton de Fribourg en 2015 prévoient de créer une cinquantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

2.1.1.1 Sociétés en provenance de l'étranger

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué une dizaine de missions de démarchage sous l'égide de Greater Geneva Berne area (GGBa) en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Asie et en Amérique latine. Ils ont également participé à des événements organisés par Switzerland Global Enterprise (Invest in Switzerland) et à des séminaires professionnels. Plus de 80 nouveaux responsables d'entreprises et une trentaine de consultants spécialisés ont été visités individuellement par la PromFR, sans compter les rencontres faites lors des séminaires et événements.

En outre, une mission économique au Brésil a été organisée sous l'égide de la Direction de l'économie et de l'emploi, mission à laquelle ont participé des entreprises et des instituts académiques intéressés au marché brésilien. En parallèle à cette mission qui a bénéficié du soutien de Switzerland Global Enterprise et du représentant de GGBa au Brésil, des entreprises brésiliennes potentiellement intéressées à un développement en Suisse ont été rencontrées sur place, dont quatre qui se sont ensuite rendues à Fribourg.

Durant le dernier exercice, la PromFR a accueilli dans le canton de Fribourg plus de 50 d'entreprises en provenance de 16 pays, dont plus de la moitié par l'entremise de GGBa. La France, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et le Brésil sont les principaux pays de provenance.

Le travail au sein de GGBa a généré une trentaine de visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2015, en forte augmentation par rapport aux années précédentes (doublement du nombre d'entreprises en visite) mais n'a amené que trois implantations, ce qui reste insuffisant. Il faut néanmoins relever la bonne collaboration au sein de l'association et la qualité des projets, décelés notamment lors des activités de démarchage en compagnie des représentants de GGBa dans les pays couverts par les activités de promotion économique commune aux cantons de Suisse occidentale. Le contrat de prestations du canton de Fribourg avec GGBa a été reconduit sur la même base de participation financière réduite depuis 2013, soit 120 000 francs pour la cotisation de membre de l'association et 180 000 francs attribués au mandat de prestations dans les marchés.

2.1.1.2 Implantation de nouvelles sociétés suisses

Ces dernières années, plusieurs entreprises suisses se sont implantées dans le canton de Fribourg avec des projets d'envergure. Il s'agit par exemple des projets réalisés par Nestlé/Nespresso et PharmaFocus à Romont ou par Marvinpac à Châtel-St-Denis. En 2015, aucune entreprise helvétique n'a réalisé de projet d'une telle ampleur dans le canton.

2.1.2 Promotion économique endogène

2.1.2.1 Guichet-entreprises

Un peu plus de 70 sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. D'autre part, une quinzaine d'entreprises ont pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières.

2.1.2.2 Développement d'entreprises existantes

Comme les années précédentes, lors desquelles d'importants projets d'extensions industrielles s'étaient concrétisés dans notre canton (notamment les projets Liebherr et UCB Farchim à Bulle), l'exercice 2015 a été marqué par l'annonce de deux projets d'envergure : Comet et Richemont.

Comet investira plus de 60 millions de francs et créera 250 emplois sur son site de Flamatt, où l'entreprise développe des composants-clés basés sur les technologies des rayons X, des hautes fréquences et des faisceaux électroniques.

Le groupe Richemont, quant à lui, a lancé les travaux de rénovation et d'extension de son centre logistique à Villars-sur-Glâne. Cet agrandissement, couplé à une modernisation des infrastructures, permet de renforcer la position du site fribourgeois en tant que site central et stratégique du groupe.

L'année 2015 a été marquée par l'abandon surprise du maintien d'un taux plancher entre le franc et l'euro. Cette décision a fortement affaibli la compétitivité d'une partie des entreprises fribourgeoises et a considérablement fragilisé leur position. De nombreuses sociétés ont été contraintes de suspendre leurs projets d'investissements et l'évolution du cours de l'euro durant l'année 2016 sera un facteur déterminant pour le développement du tissu industriel fribourgeois.

De manière générale, la moitié des ressources financières de la PromFR sont attribuées au soutien d'entreprises existantes déjà établies dans le canton et ayant des projets d'extension ou de développement de produits. En 2015, cette proportion s'est élevée à plus de 90 % des ressources financières utilisées pour le soutien aux projets d'extension locaux.

2.1.2.3 Soutien d'entreprises en situation de crise

Durant l'année écoulée, un certain nombre d'entreprises ont également annoncé des mesures de restructuration ou de transfert de leurs activités vers d'autres sites en Suisse ou, plus fréquemment, à l'étranger. Les annonces de Glas Trösch, de Polytype, d'Elanco ou de Tetra Pak ont ainsi marqué les esprits en 2015.

Afin de transformer ces coups durs en opportunités pour le futur, la PromFR investit un temps conséquent dans le but de revaloriser au mieux les sites laissés libres. De nombreux contacts avec les propriétaires des sites de Tetra Pak à Romont et d'Elanco à St-Aubin ont eu lieu et des groupes de travail destinés à planifier l'avenir de ces sites avec les acteurs régionaux ont été mis en place.

2.1.2.4 Cautionnement Fribourg

En 2015, vingt entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 3,6 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de plus de 24 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est quasiment similaire à celui de 2014 (18 cautionnements) et le montant des cautionnements accordés a été légèrement supérieur de 0,2 million de francs. Les projets soutenus devraient conduire à la création de 180 emplois à terme.

2.1.2.5 Trilogie sur la Blue Economy fribourgeoise

La PromFR a réalisé en 2015 avec Cleantech Fribourg, dans le cadre de la stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg, trois courts-métrages au sujet de la Blue Economy. L'idée est de présenter ces nouveaux principes aux entrepreneuses et entrepreneurs fribourgeois et de les y sensibiliser. Les trois films peuvent être visionnés sur le site www.blue-economy.ch.

2.1.3 Création d'entreprises

2.1.3.1 Quartier d'innovation blueFACTORY

La PromFR a terminé au 31 décembre 2014 ses activités dans la mise en route du site blueFACTORY, ces tâches ayant été reprises par la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFFSA) et par son directeur au 1^{er} janvier 2015.

En 2015, le directeur PromFR a été principalement impliqué dans la réflexion sur l'évolution du plan de quartier, dans le but de préparer la procédure de PAC (plan d'affectation cantonal). Ce travail est terminé.

2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

Créée en mars 2010 sur l'initiative de l'Etat, dotée d'un capital de 2 millions de francs, la Fondation Seed Capital Fribourg est issue du plan de relance de 2009 du canton de Fribourg. Elle a pour mission de soutenir financièrement des entreprises en phase de création, particulièrement des spin-offs des Hautes écoles et de l'Université, par le biais de prêts (maximum 200 000 francs). Elle dispose d'un conseil de fondation indépendant dans lequel la PromFR est représentée.

A ce jour, douze entreprises ont bénéficié d'un tel soutien. Deux entreprises ont déjà remboursé intégralement leur prêt et sont sorties du programme lors d'un tour de financement ultérieur. En 2015, une société a entamé le processus de remboursement grâce aux résultats générés par ses activités. Toutes les entreprises soutenues sont encore actives. Plus d'une trentaine d'emplois directs ont été créés. Les liquidités de la Fondation n'ont pas permis de soutenir de nouvelle société durant l'exercice écoulé. La recherche de moyens financiers supplémentaires est toujours en cours.

2.1.3.3 Capital Risque Fribourg SA

A ce jour, Capital Risque Fribourg SA (CRF SA) détient des participations dans le capital-actions de onze sociétés. Ces entreprises comptent au total plus d'une centaine d'emplois. Au cours de l'année 2015, 21 demandes de financement ont été traitées, dont une a donné lieu à une participation.

A noter que CRF SA a dû également participer à ces exercices de recapitalisation sur plusieurs sociétés de son portefeuille, signe que la croissance économique affecte également la vitesse de développement des start-up.

2.1.3.4 Nouvelle Politique Régionale

La NPR vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions, et la création et le maintien des emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises, ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

L'année 2015 a été marquée par les travaux liés à la rédaction du programme NPR cantonal de mise en œuvre 2016-2019 (PMO 2016-2019). Celui-ci a nécessité la mise en place d'un cadre qui a permis, en collaboration avec le Centre de Recherche sur la Compétitivité de l'Université de Fribourg, de formaliser une stratégie pour le renforcement, via la NPR, de sa compétitivité et de son capital territorial.

2015 marque aussi la fin du deuxième programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012-2015. Au total 36 projets relevant de la stratégie cantonale, cinq projets relevant de la stratégie intercantonale et dix projets relevant de la stratégie transfrontalière ont été soutenus (onze projets en 2015).

On peut constater que la deuxième phase a vu l'émergence de projets en général plus ponctuels, plus ciblés et assumant une part plus élevée de risques de la part du porteur de projet. Le financement desancements de certaines plateformes technologiques (Biofactory Competence Center, Swiss Integrative Center for Human Health), en lien avec le site blueFACTORY en font notamment partie.

Aussi, face à l'importance grandissante que prend l'aménagement du territoire, la NPR a soutenu les associations régionales dans une démarche permettant une approche pragmatique en vue de la mise en place de stratégies différentes capables de surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Du point de vue touristique, les objectifs des différents projets soutenus par la NPR ont permis de développer de nouvelles offres qui ont permis de prolonger la saison touristique, de contribuer à améliorer la notoriété et l'image du canton de Fribourg et de définir une politique coordonnée de développement touristique sur le territoire. Une faible utilisation des prêts, due à des conditions d'octroi peu favorables, a été constatée.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 17 projets réalisés en 2015, trois entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allégement fiscal partiel. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 0,58 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Fr.)
Aides financières en faveur des entreprises en 2015	2 489 667
Aide financières en faveur des entreprises en 2014	3 789 092

Cautionnement en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant (Fr.)
Etat au 31.12.2015	3	312 500

2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 17 projets réalisés en 2015, deux sociétés se sont vu octroyer un allégement fiscal. Aucun allégement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux. Le nombre d'entreprises au bénéfice d'un allégement fiscal en cours :

2011	2012	2013	2014	2015
74	65	68	59	52

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2013 et 2014 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions /scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012 et 2013 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allégement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allégement fiscal se terminait.

2.2.1.3 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2013

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2015 la taxation ordinaire de la période fiscale 2013. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2013. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « cote brute » équivaut au montant que le canton aurait pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allégement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés ne bénéficiant que d'un allègement partiel.

	Cote brute (mios)	Incidences des allègements fiscaux	Cote nette
2011	95 981	-60 888	35 093
2012	105 789	-61 616	36 141
2013	106 977	-59 205	47 772

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2013, du fait des 68 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 59 205 millions de francs. Toutefois, sans allègement fiscal la majorité de ces entreprises n'auraient pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 47 772 millions de francs (cote nette).

2.3 Nouvelle Politique Régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012-2015 dispose d'un budget de 29,5 millions de francs. En 2015, onze projets ont été approuvés pour un montant total de 1,8 millions de francs.

3 Service public de l'emploi

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités courantes

L'optimisation de la qualité de nos prestations et de nos relations avec nos clients et partenaires a été l'objectif principal du SPE durant l'année 2015. Elle s'est notamment concrétisée par le déploiement au niveau cantonal de la convention de collaboration entre les Offices régionaux de placement et les Services sociaux régionaux.

La décision de la BNS d'abolir le taux plancher a fait du deuxième objectif du service, à savoir l'observation accrue du marché du travail pour une meilleure anticipation de son évolution, une tâche quotidienne. Différents outils ont été mis en place, dont un qui permet le suivi des demandeurs d'emploi inscrits en fonction de leur dernier employeur. Le service a également renforcé la sensibilisation des employeurs à la problématique de l'augmentation des maladies psycho-sociales sur le lieu de travail.

Le troisième objectif est lié au développement de l'environnement de travail. Le déménagement de l'ORP Nord district Lac a servi de page blanche pour créer un lieu de travail modèle en termes d'ergonomie et de sécurité. Les standards désormais en vigueur sur le site de Morat seront déployés progressivement dans les autres unités du SPE. Des répondants en santé et en sécurité ont également été formés au sein de chaque unité du service.

3.2 Section Chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a augmenté dans le canton, passant de 3,3 % en janvier à 3,5 % en décembre (3,2 % en décembre 2014). En 2015, le taux moyen de chômage s'est établi à 3 % de la population active (2,9 %) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,3 %). La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance, passant de 5,4 % en début d'année pour aboutir à 5,9 % en décembre (5,3 %). Au 31 décembre, 9000 demandeurs d'emploi étaient recensés, un nombre jamais atteint dans le canton. En 2015, 1332 (1290) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 731 personnes : 269 (45 %) sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation). Le dispositif a été présenté en mars lors d'un symposium de l'OCDE aux Pays-Bas consacré à la santé mentale et l'emploi.

3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

A. Mesures d'emploi

En 2015, 2049 (2074 en 2014) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 69 % auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 12 % auprès d'associations à but non lucratif et 19 % auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2014-2015, 391 (358) jeunes ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne 5,8 mois.

64 (91) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

B. Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 6012 (5541) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi : 51 %; langues : 30 %; informatique : 5 %; autres : 14 %).

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les deux EPCO fribourgeoises, FRee Trading et free win, ont accueilli au total 168 (165) assurés durant l'année.

1090 (1011) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

C. Mesures spécifiques

Parmi les 613 (599) mesures spécifiques octroyées, 66 % constituent des allocations d'initiation au travail, 22 % des soutiens à une activité indépendante, 8 % des allocations de formation et enfin 4 % des contributions aux frais de déplacement.

D. Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 20,7 millions (20,2 millions) englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2015, 38 % (42 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 43 % (41 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 19 % (17 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 1,95 millions de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo et Avenir 20-25 ans).

E. Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 132 (185) contrats LEMT ont été octroyés dont 42 % (42 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 58 % (58 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 3 mois.

3.2.4 Médiation

La médiation, qui est directement subordonnée au secrétariat général de la DEE, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique du SPE notamment. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a eu pour corollaire une fréquentation plus poussée de la structure de médiation : 107 (77) interventions ont été recensées en 2015.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

En lien avec la politique cantonale d'aide aux chômeurs de longue durée, le Conseil d'Etat a confié à la Commission CII la mission de repositionner sa stratégie plus en amont dans la trajectoire du chômage. Durant 2015, la Commission a défini et adopté son concept de repositionnement, qui devra se concrétiser en 2016. Afin d'assurer la transition, l'activité des Espaces de coordination CII a été ralentie. Ainsi, en 2015 les annonces de cas ont diminué : les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique (CaseNet) pour 24 (38) situations, dont 20 (34) situations complexes.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la 1^{ère} année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail. La Plateforme Jeunes, qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.).

Le SPE appuie la CJD dans le développement des mesures d'aide en mettant à sa disposition plusieurs forces de travail, dont un chef de projet ainsi qu'une personne pour la gestion administrative.

En 2015, le travail de la CJD s'est concentré sur l'intégration du case management Formation professionnelle à la Plateforme Jeunes, l'évaluation du dispositif, la pérennisation de la mesure Avenir 20-25 et le développement d'un projet de détection précoce des jeunes en difficulté présentant des problèmes de santé.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 421 (329) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 55 (56) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 305 dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la nouvelle procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières, des solvants, des huiles de coupe ou encore sur les conditions climatiques des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 27 (16) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : dix libérations, deux nouveaux assujettissements et quatre modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2014	2015	2014	2015
Travail de nuit	114	101	277	292
Travail du dimanche	112	141	276	278
Travail en continu	1	2	13	7
Travail en 3 équipes	1	1	-	-
Service de piquet	-	1	-	-
Total	228	246	566	577

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2014	2015
Agrandissements (transformations) industriels	35	31
Autorisations d'exploiter	11	18
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	854	1 003
Total	900	1 052

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire Romand et Tessinois du marché de l'Emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > Publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » ;
- > Rapport sur l'évolution du taux de retour en emploi en Suisse romande (avril 2015) ;
- > Enquête ORTE sur les « non indemnisés » (octobre 2015) ;
- > Développement et mise en production (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > Publication de la mise à jour des données 2014 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » ;
- > Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2015) ;
- > Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2015) ;
- > Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2015).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données pour le Bureau de surveillance du marché du travail (BSMT) et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe cantonal découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les

communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, n'a pas dû intervenir en 2015.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère abusive et répétée. La branche horticulture était observée de manière renforcée l'année précédente et suivie en observation particulière en 2015. La location de services a fait l'objet d'une observation renforcée et sur dix entreprises, sises principalement hors canton, cinq d'entre elles ont été averties pour salaires inférieurs au salaire conventionnel dans le cadre de prises d'emploi. Les contrôles effectifs des salaires auprès des agences sont eux opérés par la commission paritaire de la branche. Branche à observation particulière, le commerce de détail a fait l'objet d'analyse de dix dossiers d'entreprises sans relever de sous-enchère abusive et répétée.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 550 (388) contrôles portant sur 1523 (672) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 110 175 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le SMT a traité les annonces pour 5520 (5355) travailleurs, dont 2046 (1984) travailleurs détachés, 2449 (2516) prises d'emploi en Suisse et 1025 (855) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 195 427 (814 équivalents plein temps) jours de travail annoncés, 140 805 jours auprès d'employeurs suisses, 26 125 jours pour des indépendants et 28 497 jours pour des travailleurs détachés. Le tout correspond à moins de 0,8 % des équivalents plein temps de l'emploi dans le canton de Fribourg (OFS 2013).

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 72 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 30 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce selon (art. 6 LDét). Il a prononcé 22 interdictions pour non renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même il a transmis 19 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 546 (459) contrôles concernant 1503 (1297) travailleurs. Parmi ces contrôles, 143 (163) entreprises pour 377 (600) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2014 ont été poursuivis en 2015. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé un cours en allemand et cinq cours en français. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

Le nouveau dossier dédié aux employeurs avec les informations clés sur le travail au noir apporte une pièce de plus aux supports de communication pour la prévention. Il vient compléter le dépliant d'informations qui est remis à chaque travailleur lors des contrôles.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 36 (35) autorisations en 2015 : sept pour le placement privé et dix pour la location de services, 19 pour le placement privé et la location de services. Cinq autorisations ont été supprimées : trois à la suite d'une cessation d'activité et deux à la suite d'une radiation du registre du commerce.

La section a préavisé favorablement auprès du SECO 18 (18) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2014 (les chiffres pour 2015 seront disponibles au printemps 2016), 883 (816 en 2013) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 7009 (6369) personnes, ce qui correspond à 3 539 234 (3 076 581) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 72 % (71,1 %), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,7 % (64,1 %).

Par ailleurs, la section a mené des investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment la forme et le contenu des contrats, qui ont été corrigés conformément aux standards et directives. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques.

Au 31 décembre 2015, le canton de Fribourg compte 106 agences autorisées à pratiquer le placement privé et/ou la location de services.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 9044 (8635) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2015, selon la répartition suivante :

- > 5955 (5944) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 457 (463) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 61 (145) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 2571 (2083) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 629 (549) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 671 (663) décisions sur opposition, dont :

- > 65 % (59 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 23 % (23,5 %) ont été admises ;
- > 11 % (13,5 %) ont été partiellement admises ;
- > 1 % (4 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral

En 2015, 31 (33) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et quatre arrêts (quatre) prononcés par le TC ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA).

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 32 (37) affaires.

28 (19) arrêts ont été rendus par le TC et cinq (trois) par le TFA, dont :

- > 70 % (95,5 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 15 % (4,5 %) ont été admis ;
- > 12 % (0) ont été partiellement admis ;
- > 3 % (0) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2014	2015	CH 2014	CH 2015	2014	2015	CH 2014	CH 2015
Janvier	0	243	3 195	3 127	0	18 543	181 202	207 177
Février	0	259	3 282	5 354	0	19 780	191 508	331 959
Mars	46	322	3 811	8 299	1 766	17 877	206 123	469 143
Avril	46	314	2 509	8 215	907	14 998	137 287	423 280
Mai	30	224	2 776	7 543	924	9 889	148 045	367 892
Juin	54	216	2 551	7 972	5 240	9 550	152 452	426 230
Juillet	8	165	1 369	4 305	837	9 885	82 255	237 888
Août	3	52	1 292	4 656	242	2 366	69 168	244 843
Septembre	0	158	1 810	6 290	0	8 497	114 766	367 702
Octobre	4	118	1 986	6 779	288	5 773	130 594	413 541
Novembre	163	58	2 926	7 458	13 620	2 758	179 539	439 819
Décembre	188	85	2 249	4 721	10 599	4 991	132 863	269 544

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Plusieurs outils statistiques ont été développés en 2015 permettant un meilleur suivi de l'évolution du marché du travail fribourgeois. Il s'agit notamment de la création d'un fichier d'évaluation de l'activité des conseillers en personnel des ORP et d'un listing des demandeurs d'emploi en fonction de leur dernier employeur.

3.5.2 Informatique

Le support informatique a traité plus de 1500 demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE. Les informaticiens se sont également chargés de développer un programme de gestion administrative des dossiers juridiques. Le gros chantier fut l'installation informatique dans les nouveaux locaux de l'ORP Nord, district Lac à Morat, avec notamment le raccordement à la fibre optique de l'Etat.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Un concept de « bureau standard » a été élaboré et mis en œuvre sur le nouveau site de Morat. Il sera progressivement déployé aux autres unités du service. Les collaborateurs ont également pu bénéficier des conseils d'une ergonome pour optimiser leur place de travail.

3.5.4 Communication et traduction

Un effort important a été apporté à la communication entourant le déménagement de l'ORP de Morat. L'équipe de communication a également offert son précieux soutien dans les projets et aux différentes unités pour des actions

ponctuelles ou sur le plus long terme. La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Le projet « Refonte de l’Intranet du SPE » s’est poursuivi avec la conception du design et de la navigation du site en collaboration avec le programme d’emplois qualifiants Frima formations. Le projet « 20 ans des ORP » a démarré en septembre : il vise la mise sur pied pendant l’année 2016 d’événements qui vont mettre en évidence les prestations offertes par les ORP du canton à leurs partenaires et clients. Cinq formations à la conduite de projets ont été dispensées pour les collaborateurs intéressés. Une formation Outlook destinée à l’ensemble du service est venue compléter l’offre.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l’emploi. Il s’occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d’emploi en contrat LEMT, de l’établissement des attestations d’employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,9 millions de francs. En outre, 1 682 201 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l’emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 169 635 francs, les contrats LEMT au sein d’associations 312 035 francs et ceux auprès du canton et des communes 200 531 francs. Au 31 décembre 2015, le capital du Fonds se montait à 11,6 millions de francs.

Une partie des activités cantonales du SPE sont actuellement financées par la Confédération. Le SECO exige une répartition des coûts plus pointue. Il est donc à prévoir qu’à l’avenir certaines de ces tâches seront refacturées au canton.

4 Caisse publique de chômage

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

4.2 Activités courantes

Durant l’année 2015, la Caisse publique de chômage a poursuivi son rôle de prestataire de services. En effet, par la qualité et la rapidité des prestations délivrées, la Caisse participe à la réinsertion rapide et durable des demandeurs d’emploi.

Lors de son inscription au chômage, l’assuré doit suivre une procédure administrative afin d’établir une demande d’indemnité qui va remplacer partiellement le revenu de l’emploi perdu.

La transition entre le marché du travail et l’assurance-chômage n’est pas simple pour des personnes touchées par un licenciement et les exigences légales (preuve d’un revenu, cotisations, respect des dispositions du congé, etc.) restent complexes. Cependant, par des conseils compétents et une prise en charge professionnelle, les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse de chômage soutiennent les assurés et leurs garantissent une bonne transition vers la prestation de l’indemnité journalière de l’assurance-chômage dont la durée est limitée dans le temps. Les chiffres ci-dessous démontrent l’ampleur des affaires traitées par les collaborateurs et les collaboratrices du service.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 2776 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l’emploi (SPE) 38 cas pour examen

4.3 Genre et nombre de prestations versés aux bénéficiaires

4.3.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2014	2015	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	6 907	7 526	9,00 %
Nombre d'inscriptions	7 928	7 632	-4,00 %
Nombre d'indemnités journalières versées	549 204	596 315	9,00 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas de d'intempéries

Année	2014	2015	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	9	110	1 122 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2014	2015	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	9	17	89,00 %

4.3.4 Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2014	2015	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	41	37	-10,00 %

4.3.5 Indemnités versées

Année et francs	2014 Fr.	2015 Fr.	Variation en pourcent
Chômage complet (IC)	91 304 647.90	98 695 130.70	8,00 %
Allocations familiales	1 684 963.60	1 783 448.70	6,00 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 772 943.35	6 479 717.60	12,00 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	17 463 197.45	18 622 771.65	12,00 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	888 790.50	5 593 878.25	529,00 %
Insolvabilité	3 402 916.85	541 109.95	-84,00 %
Total	120 517 459.65	131 716 056.85	9,00 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2014	2015	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	86	97	13,00 %
Nombre de personnes subventionnées	62	67	8,00 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2015, le Service du registre du commerce a traité au total 6365 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1285 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1035 radiations et 4045 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi baissé de 298 par rapport à l'année 2014, mais il reste plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Surtout, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue toujours à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 20 331 sociétés à la fin de l'année 2015.

5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a de nouveau contribué à la formation d'un notaire-stagiaire ainsi que de nouveaux inspecteurs de la Brigade financière de la Police cantonale.

Le Service du registre du commerce a participé au projet-pilote « InsertH » de Pro Infirmis Fribourg. InsertH est une prestation qui s'adresse à des personnes avec une déficience intellectuelle ou physique, bénéficiaires d'une rente entière de l'AI, désirant travailler en entreprise et à tout employeur intéressé par la création d'un emploi protégé.

Une séance avec la DSJ et le Président de la Chambre de notaires fribourgeois a eu lieu en automne 2015. Elle avait notamment pour but de faire avancer l'introduction du registre suisse des officiers publics en vue de la communication électronique des actes authentiques, registre où les collaborateurs du Service du registre du commerce devront également être répertoriés. La mise en place de ce registre n'est cependant pas du ressort du Service du registre du commerce.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2015, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 124
Sociétés en nom collectif (SNC)	346
Sociétés en commandite (SC)	25
Sociétés anonymes (SA)	6 981
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	5 124
Etablissements de droit public (EDP)	22
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	516
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	117
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	382
Associations (ASS)	225
Fondations (FOND)	460
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Total	20 331

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2015, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	15 745
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 586

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50

5.3 Collaborations intercantionales

Le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe de registres alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais, ayant pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. A leur tour, les offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais ont poursuivi leurs séances annuelles et le Service du registre du commerce y a également participé.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2015, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

6.1.2 Activités courantes

Le service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Energo ». Par ailleurs, la Fondation Energo pour une utilisation efficace de l'énergie dans les bâtiments publics a été créée et les premières analyses des bâtiments de l'Etat ont pu démarrer.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la question de l'économie d'énergie sur l'ensemble du territoire cantonal lancée par l'Etat, le service a géré, en collaboration avec une agence de communication, les diverses activités planifiées. La campagne OFF se termine à fin 2015 sur un bilan positif. La marque OFF sera maintenue dans la communication du service de l'énergie.

Le service a été impliqué dans le projet d'acquisition des actions Swissgrid, gestionnaire du réseau national de transport d'électricité, détenues par la société Alpiq. Il a aussi participé activement à la création de la société Groupe E Celsius SA, laquelle regroupe différents acteurs importants dans le domaine des énergies de réseaux.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu une séance. Les thèmes de la stratégie énergétique 2050, le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014), la révision du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, la stratégie énergétique du canton, les études en cours sur le potentiel éolien et la géothermie profonde, ainsi que l'ouverture du marché de l'électricité ont été présentés et discutés lors de cette rencontre.

6.1.3 Etude en cours

Le service a poursuivi les différentes études en cours dans le cadre de la révision de la planification énergétique cantonale, à savoir :

- > la constitution d'un groupe de travail afin de déterminer les sites prioritaires pour la production d'électricité par des éoliennes ;
- > la détermination du potentiel géothermie profonde et délimitation des sites présentant le plus grand intérêt (une priorité a été mise sur le site blueFACTORY) ;
- > la valorisation des rejets de chaleur afin d'établir un cadastre sur l'ensemble du territoire ;
- > La réalisation de la nouvelle version du plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui devrait en principe être finalisée jusqu'à fin 2016.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue

Le programme de formation continue sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique organisé en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), prévu initialement de 2013 à 2015, se poursuivra en 2016 et 2017, considérant les bons résultats obtenus.

6.2.2 Promotion/formation pour professionnels

Divers cours sur la rénovation et les exigences en matière d'isolation ont été organisés.

Dans le cadre du chapitre des gros consommateurs, le service a poursuivi la mise en œuvre de la mesure (art. 18a LEn). Une directive concernant les modalités d'exécution des dispositions a été éditée. Les quelque 420 entreprises identifiées ont notamment reçu une information afin de les aider dans leur choix des trois variantes de conventions proposées.

6.2.3 Promotion/formation pour la jeunesse

Le service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2014/15, 167 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 3148 élèves.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2015, les projets lancés ont été poursuivis.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC ; RSF 710.1) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2015, le service a contrôlé et préavisé 2144 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la LATeC et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2015, le service a contrôlé et préavisé 91 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi sur l'énergie, le service a accordé 10 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA :

- > Commune de La Brillaz (secteur Lentigny) ;
- > Commune de Montagny (Payerne-Cousset) ;
- > Communes de Belfaux et Grolley ;
- > Commune Fribourg, Route du Levant ;
- > Commune de Givisiez (GIVICAD) ;
- > Commune de Fribourg ;
- > Commune de Cottens ;
- > Commune de Prez-vers-Noréaz ;
- > Communes de Pont-en-Ogoz, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz ;
- > Communes de Les Montets (tronçon Le Baino - Derrey les Ouches) ;
- > Commune de Kerzers, Moosgarten ;
- > Communes de Pont-en-Ogoz et Rossens ;
- > Commune de Pont-en-Ogoz ;
- > Communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne ;
- > Communes de Grolley, Belfaux et Misery-Courtion ;
- > Communes de Düdingen, Bösinggen et Schmitten ;
- > Commune de Marly ;

-
- > Communes de Marly, Ependes, Ferpicloz et Le Mouret ;
 - > Communes d'Estavayer-le-lac et Lully ;
 - > Commune de Mannens ;
 - > Communes de Mannens et Chénens ;
 - > Communes de Farvagny et Rossens ;
 - > Commune de Saint-Aubin ;
 - > Commune de Villars-sur-Glâne ;
 - > Communes de Courgevax et Morat ;
 - > Communes de Villaz-St-Pierre et La Folliaz ;
 - > Commune de Chénens ;
 - > Commune de Grandvillard ;
 - > Communes de Villaz-St-Pierre et Villorsonnens ;
 - > Commune de Villars-sur-Glâne (CAD) ;
 - > Commune de Villaz-St-Pierre ;
 - > Commune de Broc ;
 - > Commune de Cottens (tronçon Résidence St-Martin - Route de Lentigny) ;
 - > Commune de Fétigny.

Il a également autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA :

- > Commune de Surpierre ;
- > Commune d'Ursy, secteur Vuarmarens.

6.3.5 Lignes haute tension

Le service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 39 promesses de subvention représentant un montant de 208 280 francs pour une puissance de 1531 kW.

6.4.2 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 149 promesses de subvention représentant un montant de 369 455 francs pour une surface totale installée de 1266 m².

6.4.3 Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie-P

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 7 promesses de subvention représentant un montant de 100 900 francs pour une surface de référence énergétique de 3494 m².

6.4.4 Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 88 promesses de subvention représentant un montant de 357 000 francs pour une puissance de 907 kW.

6.4.5 Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 92 promesses de subvention représentant un montant de 429 000 francs pour une puissance de 1090 kW.

6.4.6 Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 53 promesses de subvention représentant un montant de 154 500 francs.

6.4.7 Programme Bâtiments

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 236 promesses de subvention représentant un montant de 987 664 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 2 668 230 de francs.

6.4.8 Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 1 075 500 francs pour une puissance totale des bâtiments nouvellement raccordés de 11 342 kW

6.4.9 Couplages chaleur-force

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 250 000 francs pour une puissance totale installée de 500 kW (électricité) et 547 kW (chaleur).

6.4.10 Remplacement de chauffe-eau électriques

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 148 promesses de subvention représentant un montant de 117 600 francs.

6.4.11 Cité de l'énergie pour les communes

Conformément au règlement sur l'énergie, le service a délivré 14 promesses de subvention représentant un montant de 80 105 francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

6.6 Législation

Le règlement d'application de la LEn (REn du 5 mars 2001) a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Pour la première fois en 2015, les données des écoles primaires ont pu être extraites du système PRIMEO mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale ; LStat ; RSF 110.1 ; art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers et la statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont récemment été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2015, pour des raisons de compatibilité et d'harmonisation avec les outils en usage à l'Office fédéral de la statistique, le SStat a dû changer de logiciel de traitement statistique.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2015. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone.

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction.

7.3 Collaboration intercantonale

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), dont il assurera la présidence en 2016 et 2017, et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte. En 2015, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

8 Service du logement

Responsable : Marcel Godel

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2015, 1345 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 275 unités de plus que l'année précédente. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements en 2015, passe de 0,78 % en 2014 à 0,96 % en 2015. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir partiellement l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2014	2015
Canton	0,78 %	0,96 %
Sarine	0,67 %	0,74 %
Glâne	0,77 %	0,88 %
Gruyère	0,59 %	1,31 %
Broye	1,00 %	0,84 %
Veveyse	0,54 %	0,64 %
Singine	0,99 %	1,00 %
Lac	1,08 %	1,38 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2014	2015
1 et 2 pièces	24 %	21 %
3 pièces	32 %	33 %
4 pièces	28 %	32 %
5 pièces et plus	16 %	14 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 82 % (81 % en 2014) sont à louer et 18 % (19 % en 2014) sont à vendre en 2015.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes :

- > promesses de subventions et mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des

loyers se sont élevées à 4 282 498 francs en 2015 (4 503 425 francs en 2014) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 1 893 946 francs en 2015 (2 011 953 francs en 2014) ;

- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour 3123 logements à la fin de l'année 2015 (3345 logements à la fin de l'année 2014). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Par ailleurs, le service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mails.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2015, 3 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 20 070 francs (6 505 francs en 2014). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2015, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2015, le service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges. Il a par ailleurs répondu à 3 requêtes de la commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger concernant des plans de loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement.

La commission s'est réunie à 1 reprise cette année, soit le 19 novembre 2015.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les Services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Granges (SO) les 12 et 13 novembre et a été organisée par l'Office fédéral du logement à l'occasion du 20^e séminaire des journées du logement en présence des représentants des 26 cantons suisses, permettant ainsi d'intéressantes discussions et un tour d'horizon de l'actualité de chaque canton en matière de logement.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie à la fin de l'année 2015 de 2 recours, tous en matière d'aide au logement dans le cadre de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi cantonale du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est amenée à remplacer la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Le Service du logement travaille actuellement sur une nouvelle politique du logement, dont les principes de base seront de diffuser l'information concernant la LOG et faire des propositions d'aide cantonale en complément de l'aide fédérale. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent déjà, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL). Les communes ainsi que diverses autres entités ont été informées de ces aides par le Service du logement.

9 Service de la formation professionnelle

Christophe Nydegger, chef de Service

9.1 Activités

Le service a connu une nouvelle augmentation globale de 149 apprentis et élèves, ce qui porte à 9500 le nombre de personnes en formation professionnelle dans le canton. Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprentis sont répertoriés comme suit :

	2014	2015	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	209	156	-25,4 %
dont entreprises avec 1ère autorisation de former	123	105	-14,6 %
dont entreprises avec autorisation(s) supplémentaire(s) de former	86	51	-40,7 %

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 24 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 7 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 17 pour les apprentissages de trois et quatre ans menant au certificat fédéral de capacité (CFC). Le service s'est prononcé sur toutes les consultations pour limiter notamment l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du service, depuis 2007, obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2015, 4 communications ont été adressées à plus de 5500 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés.

En matière de cours pour formateurs en entreprise, le service fonctionne, depuis le 1^{er} janvier 2015, avec la nouvelle application GCPI, en lien avec la base de données GFA, ce qui permet de gagner en efficacité. En termes de partenariat, l'Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC) a rejoint la liste des prestataires en proposant un cours spécifique. Par ailleurs, le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) offre désormais un complément aux participants du brevet en ressources humaines qui peuvent obtenir ainsi leur attestation de formateur. En 2015, 26 cours ont eu lieu, dont 5 en allemand et 3 en français en cours du soir à l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC) de Bulle. Ce sont, au total, 30 intervenants qui animent les cours.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des Métiers de Fribourg, qui porte également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprentis, en cours de formation, ainsi que pour les apprentis du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

Au niveau de la promotion, le service s'est chargé, dans le cadre du cinquième Forum des métiers « Start! 2015 », d'organiser un nouveau stand commun à six services de l'Etat : Service de l'orientation et de la formation des adultes (SOPFA), Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), Service des subsides de formation (SSF), Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), Coordination des échanges scolaires du Canton de Fribourg (CoES) et SFP. Malgré un budget limité, le nouveau stand a permis de profiter de synergies entre ces différentes entités de l'Etat et de mieux affirmer leur présence au service des visiteurs du salon des métiers. La deuxième Nuit de l'apprentissage a pris la forme d'un speed-dating des métiers. Plus de 250 jeunes en ont profité pour nouer des contacts auprès des 50 entreprises présentes. 440 entretiens individuels se sont déroulés dans une ambiance calme et conviviale (350 entretiens lors de l'édition 2013). Le SFP a encore profité de Start! pour organiser une conférence-débat très bien fréquentée sur le thème de la formation professionnelle de deux ans avec attestation fédérale (AFP).

Depuis le début 2015, le SFP communique régulièrement sur les médias sociaux, dans un effort visant à s'adresser de manière ciblée aux jeunes Fribourgeois et à leurs parents.

Le SFP s'est à nouveau associé à l'opération « Last Minute » qui vient en aide, durant l'été, aux jeunes n'ayant pas encore trouvé de place d'apprentissage pour l'automne.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et adopté le budget du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des apprentis et préavisé la politique de la formation professionnelle.

Lors de son assemblée du 5 juillet 2013, les membres de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) ont accepté l'aménagement de 5 salles de classes supplémentaires dans les locaux de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle. La deuxième étape soit l'aménagement de 3 nouvelles salles a débuté en janvier 2015 et s'est achevée pour la rentrée scolaire 2015/2016.

En décembre 2014, les membres de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) ont accepté un devis pour une analyse et établir un inventaire des besoins en locaux dans le cadre de la formation professionnelle. Quelque dix associations professionnelles ont fait part d'un besoin supplémentaire en surfaces pour leurs cours interentreprises. De plus, de nouveaux locaux pour l'Ecole professionnelle Santé Social (ESSG) actuellement à Posieux sont nécessaires. L'étude a débuté dans le courant 2015 et se poursuit en collaboration avec les associations professionnelles concernées.

9.2 Evénements particuliers

9.2.1 eikon

L'introduction de l'ordonnance de la nouvelle maturité professionnelle en 2014 ainsi que la création de l'ordonnance de formation d'Interactive media designer ont été identifiées comme des opportunités importantes à considérer dans la redéfinition de la stratégie du canton de Fribourg. En effet, jusqu'à présent, Fribourg se distinguait des autres cantons romands en n'ayant pas encore un tel centre de formation professionnelle. Le Conseil d'Etat a donc accepté la création d'un nouveau centre de formation professionnelle en arts appliqués, nommé eikon, avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015.

9.2.2 Nouvelle maturité professionnelle

Un groupe de travail, constitué de représentants des écoles professionnelles et du service, a élaboré la mise en place de la nouvelle maturité professionnelle avec, comme nouveauté, le cours préparatoire et l'examen d'admission à la maturité professionnelle post-CFC. Les changements les plus significatifs sont la dénomination des différentes orientations, la réglementation de la promotion ainsi que l'intégration du travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) comme branche à part entière.

9.2.3 Cérémonies de remises des titres fédéraux

Après 5 ans d'organisation à la halle des fêtes St-Léonard, et en raison d'un manque de places évident, les 4 cérémonies de remise des titres fédéraux ont eu lieu cette année à Forum Fribourg. Plus de 8'000 personnes étaient présentes. Le cadre est davantage approprié pour l'organisation de cette importante journée qui marque le couronnement d'une formation initiale.

9.2.4 Classification des fonctions de l'enseignement professionnel

En 2011, le Conseil d'Etat a mandaté la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) d'analyser les incidences sur les classifications des fonctions de l'enseignement professionnel, des voies de formation exigées selon l'Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr).

Sur la base du rapport de la CEF et du préavis du Service du personnel et d'organisation (SPO), le Conseil d'Etat a, dans l'ordonnance du 30 juin 2014 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat, maintenu les classifications en vigueur de la fonction de maître professionnel (classes 22-25). Cependant, afin d'harmoniser les classifications entre les fonctions de l'enseignement de l'Etat de Fribourg, l'attribution des classes de traitement selon la formation exigée et la branche enseignée a été révisée.

Le Conseil d'Etat a, en outre, supprimé la fonction d'enseignant professionnel (classes 15-21). Les collaborateurs enregistrés dans cette fonction ont été attribués dès le 1^{er} septembre 2015 à la fonction de maître professionnel en classe inférieure en application de l'article 87 de la Loi sur le personnel de l'Etat (LPers).

9.2.5 Validation des acquis (VAE)

Pour la profession de logisticien CFC, les 13 dossiers des personnes qui ont commencé la procédure dans notre canton en 2013 (dont 4 Vaudois) ont tous été évalués. Il a été nécessaire de proposer 10 modules de formations complémentaires couvrant une partie des domaines de compétences. Ce sont au total 14 certificats fédéraux de capacité (1 personne provenant de la session précédente) qui ont été délivrés. En collaboration avec le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) et l'Association suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL), une nouvelle séance d'information « tout public » a été organisée le 28 septembre 2015. Plus de 40 personnes y ont participé.

Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC (ASE), 16 personnes de la 2^e volée ont reçu un résultat en octobre 2015. 9 ont obtenu leur CFC sans complément de formation. Quant aux autres, ils fréquentent les modules nécessaires à l'obtention du titre auprès de l'école professionnelle santé-social (ESSG) et de l'OrTra santé-social Fribourg. Une 3^{ème} volée est prévue à l'horizon 2017-2018. Une information publique aura lieu en automne 2016. Pour la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC (ASSC), une 3^e volée de 17 personnes est actuellement en cours de rédaction des bilans de compétences. Des volées précédentes, 7 candidats ont obtenu leur CFC en 2015.

9.2.6 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

Le 25 juin 2014, le Conseil fédéral a décidé de modifier l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail avec effet au 1^{er} août 2014. Conformément à l'art. 4 de ladite ordonnance, les jeunes ne peuvent en principe effectuer des travaux dangereux qu'à partir de l'âge de 18 ans. Cependant, si l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale prévoit une dérogation pour la profession concernée, les jeunes qui l'exercent peuvent effectuer des travaux dangereux dès l'âge de 15 ans. La dérogation suppose des mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de

protection de la santé. Il incombe aux organisations faîtières du monde du travail (OrTra) d'élaborer les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans un délai de trois ans, donc d'ici au 31 juillet 2017. Ces mesures d'accompagnement doivent ensuite être approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), avec participation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SEFRI). Les cantons disposent ensuite de deux ans pour vérifier si les entreprises concernées observent les mesures d'accompagnement.

Le service a ainsi la tâche de mettre en œuvre la surveillance de ces mesures d'accompagnement, en collaboration avec l'Inspection cantonale du travail et en coordination avec l'IAG. Il s'agit de définir la procédure à suivre pour le contrôle des autorisations de former existantes et leur renouvellement, la mise en place de documents pour le contrôle lors de nouvelles demandes d'autorisation de former, mais également pour la surveillance des auto-déclarations de conformité qui seront émises par les entreprises. Des séances d'information pour les commissions d'apprentissage seront organisées au printemps 2016 pour soutenir les entreprises formatrices lors de la mise en œuvre des mesures définies par les OrTras concernées. La majorité des professions disposeront de ce type de mesures et l'impact administratif pour les cantons est énorme. Il s'agit de s'assurer que les entreprises ne soient pas chargées inutilement en développant des procédures aussi légères que possible. Les entreprises ont été informées par la Newsletter 4/2015 de cette nouvelle disposition légale et de ses conséquences.

Si cette nouvelle base légale peut paraître contraignante, le service et l'Inspection cantonale du travail sont toutefois convaincus qu'elle est la garantie que nos jeunes seront pris en charge de manière adaptée et que les mesures de protection définies par les OrTras sont avant tout la démonstration que la santé et le bon développement physique et psychique de nos jeunes prime tout le reste.

9.2.7 Ouvrage historique sur la formation professionnelle

L'année 2015 marque les 120 ans de la première Loi cantonale fribourgeoise sur la formation professionnelle. A cet effet, le Service de la formation professionnelle publiera un ouvrage historique sur la formation professionnelle fribourgeoise, retraçant les points significatifs de la fin du 19^e siècle à nos jours. La sortie de l'ouvrage en question est prévue pour le printemps 2016.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2014	2015	2014	2015
Maturité professionnelle post CFC	359	414	525	527
Apprentissage (avec maturité professionnelle intégrée)	7 992	7 979	2 184	2 200
Auditeurs	300	291	122	84
Formation pratique	4	1	2	2
Formation élémentaire	20	5	18	14
Préapprentissage	86	70		
Cours préparatoire (SeMo)	368	427		
Cours d'intégration	222	313		
Total	9 351	9 500	2 851	2 827

Commentaires :

- > pour 2015, le taux de réussite est de 91,2 % (90,5 % en 2014) ;
- > 1569 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 163 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le service et les Centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 253 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 859	671	3 530
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	807	357	1 164
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	376	68	444
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 185	-	1 185
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	470	67	537
eikon	146	-	146
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	443	30	473
Total	6 286	1 193	7 479

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

Les nouvelles ordonnances de formation (OrFo) de peintre CFC et d'aide-peintre AFP ont été mises en vigueur. Une classe d'aide-peintre AFP a donc été ouverte. Un projet d'enseignement par tablettes avec les apprentis cuisiniers CFC de 1ère année (TIC) a été mis en place. C'est la dernière année que des classes de « formation élémentaire » de 2ème année ont été ouvertes. Les 26, 27 et 28 mars 2015, l'Ecole de couture de Fribourg a organisé son défilé de mode sur le thème « 24 heures ».

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Dès la rentrée 2015, le concept « Jeunes en difficulté de formation » pour la section vente est mis en œuvre. Si ses effectifs sont stables, l'EPC enregistre une diminution de ses élèves alémaniques, attirés par des contrats d'apprentissage dans le canton de Berne qui subit lui-même une baisse démographique.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

Avec la séparation de la section « eikon », il s'est avéré nécessaire de redéfinir l'identité de l'EMF. Aussi, de « EMF – Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg », celle-ci est devenue « EMF – Ecole des Métiers / Berufsfachschule – Fribourg ».

9.3.6 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

2015 s'est avérée une année délicate pour la formation des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) dans le canton de Fribourg. Cette situation, préoccupante au vu de l'évolution des besoins en personnel soignant qui découlent naturellement de la pyramide des âges, s'explique par un manque chronique de places d'apprentissage dans le canton. Parallèlement à sa participation au groupe de travail de la DSAS, créé en 2015, et qui vise à établir les besoins cantonaux en matière de personnel soignant, l'ESSG s'investit avec ses partenaires pour valoriser les professions d'ASSC, d'aide en soins et accompagnement (ASA) dans le canton de Fribourg et pour susciter un plus grand engagement des employeurs pour la formation professionnelle.

Au niveau suisse, l'ESSG a contribué à la promotion du métier d'ASSC dans le cadre de la réalisation d'un film de présentation de la formation réalisé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et présenté à Berne à l'occasion de la journée annuelle de la formation professionnelle.

L'évolution des places d'apprentissage pour les ASE a été très positive dans le canton, puisque les effectifs d'entrants en formation se sont accrus de 35 % à la rentrée scolaire 2015-2016.

Après une phase de consolidation de son organisation, durant laquelle l'ESSG a rationalisé son organisation et a amélioré ses processus, l'école a pu se lancer en 2015 dans un projet collaboratif (construit en commun par la direction de l'école et ses collaborateurs) qui vise à améliorer les conditions de travail et l'atmosphère de l'école, en proposant des activités de promotion de la santé et des séminaires de formation continue.

9.3.7 Cours interentreprises

3878 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2014-2015 et 1966 à l'extérieur du canton. 84 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.8 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) a enregistré 4704 inscriptions réparties dans quelque 520 cours de formation continue organisés durant l'année 2015. Le CPI a en outre accueilli 314 personnes dans 6 filières menant à des titres de formation professionnelle supérieure. Concernant les formateurs, ils ont été 149 à collaborer avec le CPI sur une durée moyenne de 175 périodes de formation par formateur et un taux de satisfaction de 98 % selon les évaluations des participants.

Avec un budget de fonctionnement de 6 063 933 francs, le CPI a réalisé en 2014 une perte d'exploitation de 141 244 francs.

9.3.9 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

16 753 visiteurs se sont rendus à la BAM durant l'année 2015, dont 273 classes. Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1647 nouveaux ouvrages et 6622 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 12 159 (685 nouvelles inscriptions en 2015).

L'année 2015 aura permis de voir avancer des projets informatiques simplifiant la gestion de la bibliothèque. En outre, les usagers romands ont maintenant accès à la plateforme e-bibliomedia alors que les usagers des deux langues peuvent accéder à la plateforme numérique de la bibliothèque cantonale. Le développement des collections jeunes s'est poursuivi (documentaires, romans, mangas) et la bibliothèque a pu participer à la campagne nationale Accrobiblio/Bibliofreak ou encore accueillir une exposition sur la thématique du genre et participer à un groupe de travail sur les compétences informationnelles des élèves.

La bibliothèque de l'EPAC a fait l'acquisition de 326 nouveaux ouvrages sur le budget 2015 et réalisé 2855 prêts. Le nombre de ses visiteurs s'est élevé à 3238, lesquels sont venus pour des prêts, des travaux personnels, de la lecture et/ou des recherches d'informations, du matériel scolaire (hormis celui remis lors de la rentrée scolaire). Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits en 2015 s'élève à 95.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Le présent document constitue le premier rapport de la HES-SO//FR. De fait, la loi sur la HES-SO//FR, adoptée le 15 mai 2014 par le Grand Conseil est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, créant ainsi la HES-SO//FR et réunissant sous un seul acte juridique la direction générale et les quatre hautes écoles qui la composent et qui jusqu'à fin 2014 étaient régies par trois lois différentes et rattachées administrativement à deux Directions (DEE, DICS). Il s'agit des hautes écoles suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il a tenu sa séance constitutive le 9 septembre.

Comité HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de Jean-Etienne Berset (directeur général HES-SO//FR), Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), Rico Baldegger (HEG-FR), de Jean-Christophe Bourquin (HETS-FR jusqu'à fin juin), Jean-Paul Menétrey (directeur ad intérim de HETS-FR dès juin) et de Susanna Weyermann (HEdS-FR).

Il s'est réuni 10 fois en 2015. En outre, un séminaire de trois jours a réuni les directions des quatre hautes écoles sous la conduite du directeur général début mars.

Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Sur la base des résultats des élections tenues fin 2014, ce conseil s'est formellement constitué le 30 janvier 2015.

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

10.3 Etudiant-e-s

Chiffres correspondant à l'année académique 2014-2015

10.3.1 Nombre et évolution

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2015	Master délivrés en 2015
HEIA-FR								
Architecture	90	78	61			229	55	
Chimie	52	28	25			105	27	
Génie civil	48	37	26			111	21	
Informatique	42	17	19			78	17	
Télécommunications								
Réseau et sécurité	21	12	17			50	17	
Internet et communication	18	13	-			31	-	
Génie électrique	48	47	-			95	-	
Electronique	-	-	12			12	12	
Energie électrique	-	-	12			12	12	
Génie mécanique	60	48	35			143	31	
Total HEIA-FR	379	280	207	-	-	866	192	-
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	85	53	81	-	-	219	78	-
Economie d'entreprise en emploi	109	96	86	39	60	390	73	30
Total HEG-FR	194	149	167	39	60	609	151	30
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	128	87	97	16*		328	93	
Soins infirmiers EE	13	12	-	-		25		
Ostéopathie	34	21	-	-		55		
Total HEdS-FR	175	120	97	16		408	93	-
				*prolongation				
HETS-FR								
Travail social	111	103	196	56 + 11 en 5 ^{ème} année		477	107	
Total HETS-FR	111	103	196	67		477	107	
Total HES-SO//FR	859	652	667	122	60	2 360	543	30
Total HES-SO	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	13 396	14 514	15 471	17 269	18 124	18 737	19 390	20 194

Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2015	Master délivrés en 2015
Total HES-SO//FR	1 591	1 660	1 783	2 096	2 199	2 317	2 368	2 360
En % de la HES-SO	11,9 %	11,4 %	11,5 %	12,1 %	12,1 %	12,4 %	12,2 %	11,7 %

10.3.2 Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEIA-FR	HEG-FR	HEdS-FR	HETS-FR	HES-SO//FR
Fribourg	399	409	295	225	1 328
Berne	32	40	25	53	150
Genève	21	10	6	3	40
Jura	21	6	10	33	70
Neuchâtel	32	3	11	115	161
Tessin	95	1	3	3	102
Vaud	150	89	35	38	312
Valais	91	20	12	2	125
Autres cantons	8	20	11	3	42
Etrangers	17	21	-	2	40

10.3.3 Commentaires concernant les étudiant-e-s

Evolution du nombre d'étudiant-e-s

Du point de vue général, deux constats s'imposent :

- > à l'instar de la HES-SO dans son entier, le nombre d'étudiant-e-s de la HES-SO//FR connaît une croissance régulière au cours des huit dernières années ;
- > la croissance du nombre d'étudiant-e-s de la HES-SO//FR est plus ou moins égale à celle de la HES-SO au cours de la même période. Le pourcentage des étudiant-e-s de la HES-SO//FR dans la HES-SO ne varie en effet que très peu, passant de 11,9 % en 2008, à 12,2 % en 2014 et à 11,7 % en 2015.

Proportion hommes/femmes

	HEIA-FR	HEG-FR	HEdS-FR	HETS-FR	HES-SO//FR
Bachelor					
Hommes	714 (82 %)	278 (51 %)	39 (11 %)	110 (23 %)	1 141 (51 %)
Femmes	152 (18 %)	271 (49 %)	314 (89 %)	367 (77 %)	1 104 (49 %)
		Master	Ostéopathie		
Hommes		41 (69 %)	15 (27 %)		
Femmes		19 (31 %)	40 (73 %)		

Etudiant-e-s en mode bilingue

	HEIA-FR	HEG-FR	HEdS-FR	HETS-FR*	HES-SO//FR
	Bachelor	Bachelor	Bachelor		
Nombre	177	133	353	-	
Pourcentage	20 %	16 %	15 %	-	
		Master	Ostéopathie		
		60	55		
		100 %	100 %		

*pas de formation bilingue ou germanophone

10.4 Evènements marquants

01.01.2015

Entrée en vigueur de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR).

01.01.2015

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social change de nom et devient la Haute école de travail social Fribourg.

30.01.2015

Le conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR tient sa séance constitutive.

14.03.2015

Portes ouvertes HEIA-FR

Cette action de communication a attiré environ 2500 personnes. L'objectif de « émotionnellement connecter » surtout les jeunes visiteurs était atteint par la présentation d'expériences et démonstrations ludiques par toutes les filières d'étude.

17.03.2015

M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Directeur EE, accueille officiellement tout le personnel des quatre hautes écoles de la HES-SO//FR, en particulier ceux de la HEDS-Fr et de la HETS-FR, nouvellement rattachées à la DEE.

01.04.2015

Fondation de la SA Biofactory Competence Center (BCC)

La société BioFactory Competence Centre (BCC) est opérationnelle depuis décembre 2015. Il s'agit d'une plateforme technologique se basant sur une infrastructure de type « usine école », reproduisant à l'identique les installations d'une usine de production biotechnologique, répondant aux besoins et exigences des entreprises en termes de formation de base, de formation continue et de conseil technologique dans le domaine de la production biotechnologique et pharmaceutique. La société collabore étroitement avec l'institut ChemTech de la HEIA-FR. Cette société appartient à la HES-SO//FR qui en est l'actionnaire unique.

06.05.2015

La HES-SO//FR passe l'audit de surveillance ISO 9001 : 2008 et le réussit sans non-conformité majeure.

07.04. - 03.05.2015

Déroulement de la troisième enquête de satisfaction du personnel de la HES-SO//FR. Les résultats de l'enquête montrent une stabilité entre la première (2001), la deuxième (2013) et celle de 2015.

14.04.2015

Réception officielle du Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR par le comité de direction de la HES-SO//FR.

27.05.2015

Première visite de Mme Astrid Epiney, nouvelle rectrice de l'Université de Fribourg, auprès du comité de direction de la HES-SO//FR. MM. Rolf Ingold, professeur et vice-recteur et Fabian Amschwand, secrétaire général, l'accompagnent.

28.05. au 10.07.2015

A la demande de la direction générale HES-SO//FR, la DEE met en consultation officielle les trois règlements suivants :

-
- > règlement sur l'organisation de la HES-SO//FR ;
 - > règlement sur le personnel de la HES-SO//FR ;
 - > règlement sur les rapports financiers entre la HES-SO//FR et l'Etat de Fribourg.

29.05.2015

Constitution du conseil spécialisé de la HEIA-FR

Le 29 mai le conseil de direction organisait la première rencontre avec les quatre membres du conseil spécialisé de la HEIA-FR. Les membres de ce conseil et leur domaine d'expertises respectives sont : M. Patrick Devanthéry, Architecte et Construction, M. Gerhard Andrey, Informatique et Télécommunications, M. Vincent Dudler, Chimie et Life Sciences, M. Peter Kupferschmied, Technologies industrielles. Le conseil spécialisé de la HEIA-FR conseille la direction d'école dans les réflexions stratégiques et le soutien dans des processus de transformation stratégique.

26.06.2015

M. Jean-Christophe Bourquin quitte la direction de la HETS-FR et prend la fonction de conseiller scientifique auprès du directeur général de la HES-SO//FR. M. Jean-Paul Menétrey, directeur adjoint HETS-FR, est désigné directeur HETS-FR ad intérim.

Juillet 2015

HEIA-FR - Mise à disposition de surfaces supplémentaires pour l'enseignement

En juillet le Conseil d'Etat a pris la décision de mettre à disposition de la HEIA-FR environ 1000 m² à la route des Arsenaux pour y installer des auditoriums et des salles de classes. Ces surfaces aident à pallier le manque de place chronique sur le site de Pérolles 80. Une étude des besoins conduite durant le printemps 2015 par le bureau planconsult sur mandat du SBat démontre que la HEIA-FR a besoin de 13 200 m² supplémentaires par rapport au 17 149 m² existants pour couvrir les besoins d'ici 2030.

16.07.2015

Visite de Mme Luciana Vaccaro et de M. Patrick Furrer, respectivement, rectrice et vice-recteur Ra&D HES-SO, à blueFACTORY.

04.09.2015

Exposition des travaux de bachelor de la HEIA-FR

La traditionnelle exposition des travaux de Bachelor a eu lieu pour l'architecture en juillet et pour les filières d'ingénierie en septembre. Cette exposition s'adresse avant tout à un public averti pour donner l'occasion aux candidat-e-s au Bachelor de présenter leur travail et donc leur contribution à l'évolution technologique.

09.09.2015

Le Conseil de la HES-SO//FR tient sa séance constitutive.

10.09.2015

Première rencontre de la Délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO avec le comité de direction de la HES-SO//FR.

16.09.2015

Cérémonie pour la pose de la première pierre du nouveau bâtiment des écoles HETS-FR et HEDS-FR à la Route des Arsenaux.

29.09.2015

Le Conseil d'Etat nomme M. Jacques Genoud comme nouveau directeur général de la HES-SO//FR à partir du 01.01.2016. M. Genoud succèdera à M. Jean-Etienne Berset qui, après plus de douze ans passés à la tête de cette haute école, part à la retraite.

27.10.2015

Séance de restitution des résultats de l'enquête de satisfaction 2015 à tout le personnel de la HES-SO//FR.

10.5 Complément - événements marquants HEIA-FR en lien avec la Ra&D

Smart Living Lab (SLL)

Les instituts Energy et TRANSFORM se sont installés dans le smart living lab sur le site de blueFACTORY. Le SLL est un centre d'excellence interinstitutionnel et interdisciplinaire dans le domaine des technologies et concepts innovants liés au bâtiment. Les activités de la HEIA-FR portent sur deux axes : les enjeux architecturaux et urbanistiques (transformation du bâtiment, habitat du futur) traités par l'institut TRANSFORM et les enjeux de nature technologique (systèmes de contrôle et de monitoring énergétique, intégration énergétique à l'échelle du bâtiment et du quartier, etc.) par l'institut Energy.

INNOSQUARE

INNOSQUARE s'est également installée sur le site. Deux de ses trois centres de compétences sont opérationnels, il s'agit du centre de compétence ROSAS (Robust and Safe Systems Competence Centre) et DPCC (Digital Printing Competence Centre). Le troisième, PICC (Plastics Innovation Competence Centre) s'établira en 2016 sur le site. INNOSQUARE permettra de localiser sur blueFACTORY des centres de compétences, projets de collaboration et de développement réalisés dans le cadre de partenariats public-privé. Quatre instituts sont au cœur de ces centres de compétences, l'institut iSIS pour ROSAS, l'institut iPrint pour le DPCC et les instituts iRAP et ChemTech pour le PICC.

11 Etat de personnel

Pouvoirs – Directions	Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi	723,29	720,43	2,86
Administration centrale	76,28	77,26	-0,98
3500 / ETES Secrétariat général	7,90	8,13	-0,23
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	8,71	8,89	-0,18
3510 / OPEM Service public de l'emploi	16,08	15,71	0,37
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5,77	6,03	-0,26
3535 / LOGE Service du logement	2,11	2,19	-0,08
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	22,71	23,36	-0,65
3560 / STAT Service de la statistique	8,00	7,95	0,05
3565 / ENER Service de l'énergie	5,00	5,00	
Secteur de l'enseignement	647,01	643,17	3,84
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	178,84	177,65	1,19
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	56,49	57,36	-0,87
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49,27	48,60	0,67
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	28,94	27,92	1,02
3542.6 / EMEF Ecole des Métiers technique et art Fribourg	84,32	87,45	-3,13
3557 / ETEC Ecoles techniques	9,28	7,63	1,65
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	239,87	236,56	3,31
Intégré à la DEE au 01.01.15 / encore comptabilisé sous DICS :			
3258 / HESS Haute école de santé	63,52	60,98	2,54
3259 / HETS Haute école fribourgeoise de travail social	49,58	47,62	1,96

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Montants de la Loterie romande	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence romande de la Loterie et des Jeux	8
1.2.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.3	Affaires contentieuses	9
1.4	Législation	9
1.4.1	Lois et décrets	9
1.4.2	Ordonnances, arrêtés et règlements	9
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	Les mesures structurelles et d'économies	10
2.1.2	Le projet de budget 2016	11
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	11
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	12
2.1.7	Les comptes 2015	13
2.1.8	Gestion de la trésorerie	13
2.1.9	Le Service financier cantonal	13
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.11	Gestion par prestations (GpP) et gestion financière	14
2.1.12	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions (SCC)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	17
3.1.3	Formation du personnel	18

3.1.4	Travaux préparatoires et divers	18
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique du SCC	19
4	Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)	20
4.1	Activités	20
4.1.1	Activités courantes	20
5	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
5.1	Activités	21
5.1.1	Généralités	21
5.1.2	Gestion du personnel	21
5.1.3	Gestion de la paie	21
5.1.4	Informatique	22
5.1.5	Activités juridiques	22
5.1.6	Assurances sociales	22
5.1.7	Fonds d'entraide sociale	23
5.1.8	Espace santé-social	23
5.1.9	Santé et sécurité au travail	23
5.1.10	Evaluation des fonctions	24
5.1.11	Formation et développement	24
5.1.12	Organisation	25
5.2	Evénements particuliers	26
6	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
6.1	Activités	27
6.1.1	Généralités	27
6.1.2	Ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale	27
6.2	Commissions, collaboration et partenariat	27
6.2.1	Commission informatique de l'Etat	27
6.2.2	Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)	28
6.2.3	Collaboration et partenariat	28
6.3	Sécurité des systèmes d'informations	28
6.3.1	Etat des lieux	28
6.3.2	Sensibilisation au « phishing »	28
6.3.3	Rançongiciel à l'œuvre	28
6.3.4	Audits de sécurité	29
6.4	Section « Services généraux » (SG)	29

6.5	Section « Computing Service et Network » (CS)	29
6.5.1	Secteur Desktop	29
6.5.2	Secteur Middleware	30
6.5.3	Secteur Data Center	30
6.5.4	Secteur Networking & Telephony	30
6.5.5	Secteur Service Desk	31
6.6	Section Solution Engineering (SE)	31
6.6.1	Secteur Projet Management Office (PMO)	31
6.6.2	Secteur Application Engineering (AE)	32
6.6.3	Secteur Application Services (AS)	32
6.6.4	Secteur Architecture & Intégration (AI)	32
7	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	33
7.1	Activités	33
7.1.1	Mensurations parcellaires	33
7.1.2	Entreprises décidées	33
7.1.3	Entreprises en cours d'exécution	33
7.1.4	Entreprises terminées	33
7.1.5	Conservation et mise à jour	34
7.1.6	Nomenclature et adresses	34
7.1.7	Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)	34
7.1.8	Remplacement de l'application Autodesk TB3	34
7.1.9	Plan du registre foncier	34
7.1.10	Cadre de référence MN95	34
7.1.11	Autres activités MO	35
7.2	Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)	35
7.2.1	Coordination	35
7.2.2	Projets et réalisations	36
7.2.3	Données géographiques	36
7.2.4	Information et promotion	37
7.3	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	37
7.4	Géoinformation	37
7.4.1	Bases légales et organisation	37
7.4.2	Modèles de géodonnées minimaux	37
8	Registre foncier (RF)	38
8.1	Activités	38
8.1.1	Tenue du registre foncier	38
8.1.2	Informations et communications	38

8.1.3	Introduction du registre foncier fédéral	39
8.1.4	Informatisation du registre foncier	40
8.2	Taxation	40
8.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	40
8.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	40
8.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)	40
8.3	Le secteur informatique des Registres fonciers	40
8.3.1	Livraison de données et consultations	40
8.3.2	Les projets informatiques	41
8.4	Autres activités	41
8.4.1	Association des Conservateurs du registre foncier	41
8.4.2	Représentation intercantonale et fédérale	42
8.5	Autorité de surveillance du registre foncier	42
9	Service de l'Inspection des finances (IF)	42
9.1	Activités	42
9.1.1	Activités courantes	42
9.1.2	Rapports émis en 2015	43
9.1.3	Divers	44
10	Etat du personnel	44

1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

Secrétaire générale adjointe (dès le 1^{er} juillet 2015) : Christine Carrard

1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financier, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

A partir du 1^{er} juillet 2015, la chargée de communication a été nommée secrétaire générale adjointe. Elle traite différentes affaires de la Direction et également les relations avec les médias et les allocutions du Conseiller d'Etat. Le 1^{er} septembre 2015, le SG-DFIN a créé son entité de gestion RH. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices de la DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

1.1.1 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2015 à 12 478 092 francs (9 943 542 francs à fin 2014).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2015 à 1 943 147 francs (1 934 917 francs à fin 2014).

1.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec la Chambre de commerce et industrie Fribourg, la DFIN a organisé le 26 mai la deuxième édition du « Rendez-vous financier ». Intitulée « Suppression du cours plancher : quelles perspectives pour nos entreprises ? », la conférence-débat avait pour invité d'honneur Thomas Jordan, Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse. A l'occasion d'une table ronde, il a défendu la politique de la BNS devant les représentant-e-s de l'économie fribourgeoise.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a tenu trois séances en 2015 : les 30 janvier, 21/22 mai et 25 septembre.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue lors de la séance des 21/22 mai dans le canton de Neuchâtel. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement la Cheffe du Département fédéral des finances (DFF) et des représentants de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chefs des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) ;
- > la distribution des bénéfices de la BNS ;
- > la situation et les perspectives de l'économie après l'abolition du taux plancher ;
- > la poursuite de la cyberadministration suisse à partir de 2016 ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

La CDF a par ailleurs écrit le 21 décembre une lettre à l'intention de la présidente de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national au sujet de la Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Elle a signifié son acceptation à participer début 2016 à une audition par la commission et a également précisé son point de vue sur plusieurs points en lien avec la thématique.

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des Directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) qui réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin a tenu cinq séances, les 22 janvier à Fribourg, 5 février à Lausanne, 23 avril à Delémont, 3 septembre à Aigle et 5 novembre à Sion. Elle accueille généralement des représentants des Administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense ;
- > les perspectives financières des cantons romands à court et moyen terme ;
- > les mesures d'économies cantonales ;
- > la réforme de l'imposition des entreprises III ;
- > Swissgrid – l'engagement des cantons romands pour la reprise des actions Alpiq ;
- > le programme de stabilisation 2017 – 2019 de la Confédération ;
- > le projet de loi sur les jeux d'argent ;
- > des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales et les risques de dégradation des finances cantonales.

1.2.3 Conférence romande de la Loterie et des Jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu deux séances en 2015, le 1^{er} juin et le 30 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > l'état du dossier et les prochaines échéances de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > les prévisions des résultats de la Loterie Romande pour 2015 et la répartition des bénéfices ;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

1.2.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie à deux reprises, les 1^{er} juin et 23 novembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question des effets de la loi sur les maisons de jeu, d'une adaptation du règlement de Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries, d'une évaluation de la taxe sur la dépendance au jeu et de la loi sur les jeux d'argent.

1.3 Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnait le précédent rapport d'activité, le Fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le «Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)». Pour l'heure ce dossier comporte plusieurs inconnues, notamment le montant du préjudice qu'aurait subi le Fonds de prévoyance ACSMS, ou la description d'un éventuel comportement illicite des agents de l'Etat en lien de causalité adéquate avec le préjudice allégué. Ces points pourront être en tout ou partie élucidés dans le cadre de la procédure pénale actuellement en cours, basée sur le même état de fait et engagée contre le principal responsable de la débâcle, soit le dirigeant de Hope Finance SA.

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2015 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 12 février 2015 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014 ;
- > Loi du 17 mars 2015 adaptant la législation fribourgeoise à la législation fédérale sur la géoinformation ;
- > Décret du 20 mai 2015 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2014 ;
- > Loi du 10 septembre 2015 modifiant certaines dispositions en matière de durée des fonctions publiques accessoires ;
- > Loi du 18 novembre 2015 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2016 ;
- > Décret du 18 novembre 2015 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016 ;
- > Loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que certaines dispositions dans le domaine fiscal.

1.4.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Arrêté du 10 mars 2015 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2015 (184^e affectation) ;
- > Ordonnance du 5 mai 2015 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (justice de première instance) ;
- > Ordonnance du 2 juin 2015 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

-
- > Arrêté du 16 juin 2015 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2015 (185^e affectation) ;
 - > Ordonnance du 16 juin 2015 modifiant l'organisation de l'administration cantonale (impôt sur les successions et les donations) ;
 - > Arrêté du 15 septembre 2015 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2015 (186^e affectation) ;
 - > Ordonnance du 3 novembre 2015 sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale ;
 - > Ordonnance du 7 décembre 2015 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2016 ;
 - > Ordonnance du 7 décembre 2015 modifiant des dispositions concernant la Société de la Loterie de la Suisse romande ;
 - > Ordonnance du 7 décembre 2015 modifiant certaines dispositions en matière de durée des fonctions publiques accessoires ;
 - > Ordonnance du 14 décembre 2015 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (adaptation du montant de l'indemnité de piquet) ;
 - > Ordonnance du 14 décembre 2015 relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) ;
 - > Ordonnance du 14 décembre 2015 modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source
 - > Arrêté du 14 décembre 2015 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2015 (187^e affectation).

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

En 2015, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la poursuite de la mise en œuvre et le suivi des mesures structurelles et d'économies, l'élaboration du budget 2016, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations. Elle a également pris part activement à la prise de position de l'Etat concernant le projet de réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 Les mesures structurelles et d'économies

Les mesures présentées dans le cadre du message N°2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (MSE) et celles décidées à titre complémentaire en 2014 dans le cadre de l'actualisation de la planification financière ont été appliquées comme prévu en 2015, sous la responsabilité première des unités administratives et des Directions directement concernées et avec la collaboration ponctuelle de l'AFin. Cette dernière a en outre continué à effectuer un travail de veille et de suivi général de la mise en œuvre des décisions dans ce dossier.

Au-delà des mesures déjà concrétisées, le message sur les MSE indiquait que diverses adaptations des pratiques cantonales étaient envisagées pour les années 2015 ou 2016, mais devaient encore donner lieu à des analyses plus détaillées avant de pouvoir faire l'objet de décisions définitives. L'AFin a contribué aux divers travaux effectués en la matière au sein de l'administration cantonale en 2015. Elle s'est notamment chargée, après consultation des

Directions, de la tenue à jour de l'inventaire des mesures en question et de l'actualisation des fiches de suivi les concernant et a préparé les documents soumis au Conseil d'Etat pour décision.

Comme convenu avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et annoncé dans le message sur les MSE, un processus d'évaluation des incidences des MSE sur les communes, qui se déroulera sur plusieurs années, a été lancé en 2015. Un groupe de travail, placé sous la responsabilité de l'AFin et comprenant des représentants de l'ACF et du Service des communes, a été constitué. Il a notamment traité dans une phase initiale de diverses questions d'ordre méthodologique. Un premier bilan intermédiaire a ensuite pu être effectué, sur la base des comptes 2014. Il est prévu que des évaluations complémentaires soient effectuées en 2016 et 2017, sur la base des comptes 2015 et 2016, avant que toute décision ne soit prise quant à d'éventuelles mesures de correction ou à une prolongation du processus d'évaluation.

2.1.2 Le projet de budget 2016

L'établissement du projet de budget 2016 a été délicat et difficile en raison de l'importance de l'impasse financière (152 millions de francs) qu'il s'agissait de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Des mesures restrictives strictes dans tous les domaines d'intervention de l'Etat, ainsi qu'un prélèvement de 10 millions de francs sur la fortune non affectée, ont dû être envisagées pour y parvenir. En date du 7 septembre 2015, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2016 qui présente les principaux résultats suivants :

- > boni de 0,5 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 129,6 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 39,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 38,2 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont ainsi respectées. Le 18 novembre 2015, le Grand Conseil a adopté ce projet de budget 2016, sans aucune retouche.

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2015, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 50 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position : le projet de réforme III de la fiscalité des entreprises, l'avant-projet de loi sur l'aménagement du territoire, différents décrets relatifs aux transports et aux routes, à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations des cliniques privées, du HFR et du RFSM ainsi qu'au concept de la nouvelle politique de la promotion en situation du handicap. Cet important travail « en amont » contribue à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2015, l'AFin a de nouveau été sollicité de manière intense pour les travaux en rapport avec le développement du site de Bluefactory ainsi qu'avec la mise sur pied du projet ALP sur le site de Grangeneuve.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2015, l'AFin a effectué les tâches suivantes concernant le système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif fédéral (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2016 mis en consultation par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par les sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal : rédaction de notes et réalisation de simulations diverses à l'intention de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales concernant le réexamen du système péréquatif fédéral (dotation 2016-2019) et les incidences péréquatives de la réforme de l'imposition des entreprises III ;

-
- préparation des réponses du Conseil d'Etat à l'audition sur les modifications de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC) et à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2016 ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2014 ; analyse de divers projets d'amendements aux conventions-programmes 2012-2015 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
 - > entretien des contacts administratifs avec la Conférence des directeurs des finances, la Conférence latine des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2015, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique. D'un point de vue technique, la section a procédé à la migration du SAP Gui (interface utilisateur). Elle a également mis en œuvre la gestion centrale des utilisateurs et utilisatrices pour l'ensemble des systèmes SAP et préparé la migration de la plateforme de reporting BO (Business Object).

2.1.5.1 Projets applicatifs réalisées en 2015

- > Déploiement de l'outil de facturation SD auprès des quatre collèges du canton, de l'Ecole de culture générale, du Service de l'agriculture et du Service de la justice ;
- > Développement et déploiement d'une solution de gestion des prêts pour le Service de l'agriculture ;
- > Déploiement au sein des outils de « Business Intelligence » de rapports d'analyse pour le suivi des crédits d'engagement par chantier et des amortissements dans le cadre de la procédure budgétaire. Mise en œuvre de tableaux de bord pour le suivi des SLA (Service level agreement) au SITel.

2.1.5.2 Projets applicatifs en cours de réalisation

Déploiement, en collaboration avec le SITel :

- > du module de gestion des subventions octroyées pour le Service de l'agriculture ;
- > du module gestion immobilière « REFX » principalement pour le Service des bâtiments.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

- > *Examens des subventions 2015 et suivi des mesures décidées*

Durant l'année 2015, les travaux se sont concentrés sur les examens planifiés précédemment et non encore terminés ainsi que sur les examens retenus selon la planification pour 2015. Le nouveau responsable de la mise en œuvre des examens ayant pris ses fonctions fin 2014, le rythme de rattrapage nécessaire pour être en adéquation avec la planification a pu être atteint dans le courant de l'été et se maintiendra en 2016.

- > *Contrôle régulier des prescriptions de la LSub*

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2015 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 38,50 % et le budget 2016 un taux de 38,24 %. Ce dernier résultat a été obtenu dans une large mesure grâce aux mesures structurelles et d'économies décidées dans le domaine des subventions. Pour rappel, la limite légale se situe à 41 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

> *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes 2015

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2015 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Les personnes intéressées sont renvoyées à ces documents.

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de la perception de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2014 et 2015 :

	2014	2015
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 725.40	1 783.33
Comptes bancaires et postaux	--	--
Écritures enregistrées	9 616	9 936

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2015, le volume des placements s'élève à 716 millions de francs (542 millions de francs en 2014). Le nombre de prêts est de 23, (13 en 2014). L'AFin gère et tient la comptabilité de 54 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (14,16 millions, 167 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (8,20 millions, 9 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2015, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 255 millions de francs (283 millions de francs en 2014). Cela correspond à près de 225 738 factures (220 000 en 2014). A fin 2015, les poursuites en cours se montent à 570 375 francs (864 000 francs en 2014) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 652 dossiers. A signaler que pour l'année 2014, l'encaissement par cash et cartes représente 48 011 factures pour un montant de plus de 6,2 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2015.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2015, celui-ci a admis 26 demandes (30 en 2014) portant sur un montant total de 38,1 millions de francs (31,8 millions en 2014), représentant le 1,17 % (0,99 % en 2014) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2015. Ce volume élevé de crédits supplémentaires en 2015 est dû notamment aux dépenses additionnelles importantes se rapportant à des charges liées sur lesquelles le canton n'a pas d'emprise. Ainsi, les deux tiers des dépassements susmentionnés (soit près de 25 millions de francs) concernent la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, les placements dans les institutions spécialisées hors canton, les hospitalisations hors canton et le contentieux de l'assurance maladie.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP) et gestion financière

En 2015, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, de la comptabilité analytique, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en place d'instruments d'aide à la gestion financière et du suivi des mandats. Plusieurs de ces tâches sont développées progressivement, notamment en ce qui concerne la comptabilité analytique, en fonction des besoins spécifiques et des ressources disponibles.

En termes de gestion par prestations, la mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

> *Comptes GpP 2014*

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2014 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31.12.2014 et 31.08.2015*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2014 et au 31 août 2015. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse formelle par SIGEFIS. La section a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2016*

Les unités GpP ont établi les budgets 2016 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Développement de la comptabilité analytique*

Parallèlement à ses activités principales, la section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP.

Suite à la décision en 2013 du Conseil d'Etat de réorienter la GpP et de ne pas l'étendre activement à d'autres unités administratives, la section SIGEFIS s'est attelée à développer un concept autour de la comptabilité analytique qui, elle par contre, peut être proposée afin de répondre à des besoins de gestion. A ce titre, elle a poursuivi la mise en place d'une comptabilité analytique pour le Service dentaire scolaire et établi une liste des différents services de l'Etat qui pourraient être intéressés à également en bénéficier dans le futur, des contacts plus étroits étant prévus pour 2016.

2.1.12 Autres activités

- > Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > Participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences de l'Université, bâtiment de la police), commission d'adjudication pour le renouvellement des équipements et installations techniques de l'EIA-FR, comités de pilotage (Polycom, jonction autoroutière Fribourg-Sud/centre, mise en œuvre de MCH2 au niveau communal), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, évaluation de la péréquation financière intercommunale, modification de la LATeC et du ReLATeC, adaptation de la législation sur la force hydraulique, plans de mobilité, commission d'examens des normes appliquées aux communes) ;
- > Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2016 ;
- > Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2014 et le budget 2016 ;
- > Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2014 et au budget 2016 ;
- > Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2015 ;
- > Edition du dépliant 2015 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > Mise à jour et entretien du site Internet de l'Afin ;
- > Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > Représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA, de l'Office cantonal du matériel scolaire et de la Société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA ;
- > Réponse à diverses enquêtes sur les programmes d'allègements budgétaires en cours ou envisagés par les cantons.

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2015, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2014.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 61 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 61 000 déclarations ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 66 % (58 % en 2014) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2015 plus de 89 % (89 % en 2014) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2014. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2015 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2013. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2014. Dans le cadre des travaux d'investigation, 123 expertises (150 en 2014) ont été effectuées. A la fin décembre 2015, environ 68 % (62 % en 2014) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2014.

En termes de nombre de dossiers, la section des personnes morales traite 13 817 dossiers au 31.12.2015. Ce chiffre est en baisse d'environ 2 % par rapport à la situation au 31.12.2014 (14 135 dossiers en 2014).

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2015, 31 (48 en 2014) décisions d'exonération ont été notifiées, dont 2 concluent au refus de l'exonération. Par ailleurs, 44 (45 en 2014) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2015, 43 (41 en 2014) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 39 anciennes décisions d'exonération ont été réexaminées en 2015.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

Seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. Le secteur a notifié 3289 (2504 en 2014) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2015, 551 dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2014	2015
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	5 260 000	6 199 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	349 000	572 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	1 855 000	2 903 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2014	2015
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	3 921 000	4 360 000
Capitaux non-déclarés	57 520 000	87 156 000
Revenus non-déclarés	11 368 000	14 607 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2014	2015
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	425 000	431 000
Capitaux non-déclarés	30 718 000	32 519 000
Revenus non-déclarés	989 000	1 191 000

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au Service cantonal des contributions. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2015, 4736 (4007 en 2014) débiteurs de prestations imposables (employeurs) se sont acquittés de l'impôt à la source pour 18 947 (18 712 en 2014) personnes imposées à la source.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2015 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2015 à janvier 2016 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 51 500 contribuables (50 000 en 2014) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2014, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 189 500 comptes (178 500 en 2014).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 23 135 arrangements de paiement fermes (21 350 en 2014), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 21 000 commandements de payer (17 300 en 2014). Il a également déposé 40 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (62 en 2014).

La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2015 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés avant 1997 se prescrivent le 31.12.2016, ceux délivrés en 1997 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2017, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et

momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2015, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 01.01.2015 et le 31.12.2015 s'élève à environ 4 300 000 francs (4 900 000 en 2014). Ce montant s'explique par le fait que le secteur encaissement a repris prioritairement les montants d'ADB les plus importants. Ainsi, ces prochaines années, il faut s'attendre à ce que les montants encaissés soient en diminution.

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2015, 56 communes (56 en 2014) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 133 communes (131 en 2014) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2015, 342 (361 en 2014) demandes ont été traitées. 138 (142 en 2014) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2015, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2014	2015
CSI 1 (certificat salariés)	3 (3)	3 (3)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	3 (4)	4 (5)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales) (anciennement cours CSI 2)	3 (3)	4 (4)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	3 (5)	0 (0)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projet législatif marquant, il sied de mentionner que le SCC a mis sur pied en 2015 un projet d'amnistie fiscale cantonale et consulté de nombreuses instances. Ce projet a été finalement abandonné par le Grand Conseil suite à une décision du Tribunal fédéral. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières, notamment dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2015, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2013 ont été publiées au début novembre 2015. En 40 pages de commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de près de 4 400 000 (4 300 000 en 2014) documents représentant environ 2 050 000 (2 100 000 en 2014) envois durant l'année 2015. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service ainsi que des collaborateurs et des collaboratrices sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance »), et la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »).

3.1.7 L'informatique du SCC

3.1.7.1 Plateforme de communication SEDEX

L'organe de la Conférence suisse des impôts a mis en place une plateforme permettant des échanges électroniques de données. Les messages sont échangés électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme de données SEDEX (Secure Data EXchange) et peuvent être traités directement dans les applications métiers. L'objectif est d'étendre continuellement l'échange à d'autres documents électroniques. En 2015, le système a été adapté de telle façon que les données des prestations en capital sont directement injectées dans la base de données du SCC. A partir de l'automne 2015, la réception de la prestation en capital déclenche, en plus de l'archivage, la création d'une taxation.

3.1.7.2 Facturation de la prolongation des délais

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à près de 20 000 contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émolument de 20 francs. De plus, 600 fiduciaires ou associations ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour nous communiquer la liste de leurs clients, soit 17 700 contribuables. Cette nouvelle méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.

3.1.7.3 Refonte XPL

Conformément au plan gouvernemental, la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL), de l'application de l'impôt à la source ainsi que de la sécurité applicative du SCC est un projet d'envergure qui se poursuit sur plusieurs années. 2015 marque le début du développement des applications en lien avec la sécurité applicative et la taxation de l'impôt à la source.

3.1.7.4 Dématérialisation

L'outil permettant la dématérialisation et l'archivage des certificats de salaires et du courrier fiscal entrant a été développé durant l'année 2015. Ainsi, tous les certificats de salaire obtenus des employeurs sous forme papier ainsi que la correspondance reçue ont été numérisés et archivés électroniquement dans les dossiers des contribuables. Le projet suit son cours avec la phase d'étude englobant la dématérialisation de l'ensemble des déclarations, des annexes, des pièces justificatives ainsi que d'autres documents.

3.1.7.5 Maintenance applicative et évolutive

Les différents logiciels de taxation et d'encaissement utilisés par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations afin de prendre en compte les modifications législatives qui ont été adoptées.

3.1.7.6 Maintenance du parc informatique et logistique

La mise à niveau des logiciels et la maintenance des postes de travail et des imprimantes de bureau sont assurées par le personnel du secteur informatique en collaboration et sous les directives du SITel. Une modernisation des installations d'impressions et de mises sous pli de masse a été nécessaire afin de maintenir à niveau les différentes machines.

4 Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)

Chef de service : Kurt Aebischer

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Durant l'année 2015, le Service a traité 2119 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens établis par les Justices de paix (1946 en 2014). Sur cette base, il a établi 320 bordereaux d'impôts de succession et de donation (370 en 2014) pour un total de 4 153 282 fr. 20 d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante :

- > Impôts sur les successions : 282 factures pour un total de 3 407 090 fr. 30.
- > Impôts sur les donations : 38 factures pour un total de 746 191 fr. 90.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2 086 927	3 839 245	3 985 392	8 091 625	5 361 589	3 691 673	4 065 561	4 153 282

Le Service assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions (SCC) en transmettant un exemplaire de chaque inventaire et les déclarations d'absence de biens aux secteurs concernés. Après la séance de démarrage du 4 février 2014, les travaux concernant le projet d'intégration du SISD au SCC se sont poursuivis tout au long de l'année 2015. Ainsi, le SISD sera intégré au SCC dès le 1^{er} janvier 2016.

En 2015, le SISD a répondu à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Il a également assuré la formation d'un apprenti qui a terminé en été avec succès sa formation d'employé de commerce profil E.

Les 8 et 9 juillet 2015, l'Inspection des finances a procédé à la révision des comptes de l'exercice 2014.

5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Chef de service : Markus Hayoz

5.1 Activités

5.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. Ces prestations peuvent être catégorisées de la manière suivante :

- > les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Aucune hiérarchie de valeur ne peut être établie entre les prestations fournies par le SPO. Certaines possèdent néanmoins un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelque 18 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

5.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2015, 755 postes de travail ont été publiés (657 en 2014 et 625 en 2013), ce qui correspond à l'insertion de 1203 annonces dans les différents canaux de publication. Ainsi, 1232 contrats et avenants ont été établis. En 2015, 191 (168 en 2014, 141 en 2013) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 45 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

5.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié. Le versement des salaires doit être effectué en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

5.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification » (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

5.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2015, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2015 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions et dans des procédures de résiliation des rapports de service.

5.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 144 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 114 cas en 2014.

Dans le contexte de la LAA, l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, en 2015, à 80 % de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,25 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2015 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2658 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (18,00 %) et la Bâloise (82,00 %) en 2015. Le 22 % relève d'accidents professionnels et le 78 % d'accidents non professionnels. Environ 41 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2013	2014	2015
Nombre de cas d'assurance LAA	2 409	2 377	2 658
Accidents professionnels	626	534	602
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3 167	3 798	3 970
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	20 407	24 700	25 678

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2014	2015
de l'assurance-invalidité	317 173	322 389
de l'assurance militaire	7 580	28 166
des assurances RC de tiers responsables	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 500 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2015.

5.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2015, 26 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 11 ont été acceptées; 14 n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche, et finalement 1 a été refusée. 14 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

5.1.8 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social (SPO-M) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 177 nouveaux dossiers et a été active dans 364 situations en 2015. Au total, ce sont 382 collaborateurs et collaboratrices qui ont été accompagnés puisque parmi les 364 situations traitées par l'Espace santé-social, 7 consistent en des interventions au sein d'équipes de travail et concernent donc plusieurs membres du personnel. Durant l'année 2015, 154 dossiers ont été clos.

Compte tenu du fait qu'il n'y a encore pas eu de déploiement actif auprès du personnel de l'Etat de Fribourg, le nombre de collaborateurs et collaboratrices qui sollicitent l'Espace santé-social est relativement stable :

	2013	2014	2015
Nombre de personnes suivies	344	417	382
Nombre de situations traitées	304	378	364

Ces suivis ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants :

	2013	2014	2015
Rencontres avec la personne concernée	228	397	244
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	61	103	97
Entretiens de réseau	87	55	56
Téléphones	621	1 227	1 266
Echange d'emails	962	1 360	1 424
Courriers	54	60	73

Depuis 2015, le SPO-M assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Actuellement, 57 personnes sont engagées sur ce crédit.

5.1.9 Santé et sécurité au travail

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2015, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Six modules de cours en français et en allemand ont été organisés en

faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 105 cadres, collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Sauveteurs d'entreprise » s'est poursuivie en 2015 : 10 cours ont été mis sur pied (dont 1 en allemand et 1 en anglais) et 106 collaborateurs et collaboratrices de 21 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base qui dure un jour, respectivement un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises.

En 2015, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives.

5.1.10 Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions (SPO-E) assure la gestion et le développement du système Evalfri pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière. Le SPO-E assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu 12 séances plénières, 5 séances de validation sous forme de séance ou de visite sur le lieu de travail et 2 séances de consultation de dossier. Elle a poursuivi ses travaux concernant la 1^{re} étape du 5^e mandat (évaluation de 16 fonctions) puis s'est consacrée à l'évaluation des fonctions cadres de l'enseignement (mandat prioritaire du Conseil d'Etat) en prévision du nouveau règlement scolaire qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2016.

En parallèle aux travaux d'évaluation, la CEF a procédé à la rédaction et l'adoption de descriptions de fonction et à une révision technique de l'outil Evalfri.

En sus des tâches de secrétariat de la CEF, le SPO-E a mis en place, en collaboration avec les Directions et services concernés, l'application des modifications de classifications pour les fonctions adoptées par le Conseil d'Etat fin 2014 (3^e et 4^e étape du 4^e mandat, 20 fonctions), pour les fonctions de l'enseignement (maître et maîtresse professionnel/le et enseignant et enseignante du CO) et pour les fonctions cadres (chef-fes de service).

Régulièrement, le SPO-E analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct, lors d'une réorganisation, de postes de travail à des fonctions de référence des promotions annuelles ou de la classification de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a, entre autre, réalisé 6 évaluations dites « courtes ». Pour finir, le SPO-E a assuré le suivi des requêtes de décisions formelles relatives à la classification des fonctions déposées devant le Conseil d'Etat.

5.1.11 Formation et développement

En 2015, le programme de formation continue de l'Etat de Fribourg a été certifié eduQua, pour la deuxième fois depuis 2012. La prochaine certification aura lieu en 2018. Dans le contexte du processus d'amélioration, des formations introductives aux cadres intermédiaires et supérieur-e-s sont en voie d'élaboration pour leur déploiement en 2016 (présentiel et e-learning).

Dans le programme de formation continue 2016, le SPO-F travaille pour la première fois avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud. Ainsi, quatre formations de management mises en place par le CEP sont ouvertes aux cadres de l'Etat de Fribourg (*Penser nos prestations par processus ; Implanter les changements ; Donner vie à ses communications écrites ; Anticiper et planifier avec l'analyse systémique*). Les collaborateurs et collaboratrices germanophones trouveront pour la deuxième année consécutive des cours en partenariat avec la Ville de Berne.

Le programme de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants :

	2014	2015	Nbre cours 2015	Moyenne particip./cours 2015
Formation continue générale	629	863	75	11,51
Formation continue des cadres	150	193	19	10,16
Formation linguistique	105	74	13	5,69
Formation informatique	226	176	34	5,18
Total	1 110	1 306	141	9,26

Le SPO a préavisé, en 2015, 75 conventions de formation, contre 76 en 2014.

Dans le domaine de l'apprentissage, le Service du personnel et d'organisation était présent au salon des métiers Start 2015 afin de promouvoir l'apprentissage à l'Etat de Fribourg. Toujours dans la promotion de l'apprentissage, le SPO édite et met en ligne, des brochures pour présenter les métiers existant à l'Etat de Fribourg. Cette année, 3 nouvelles brochures ont été éditées (Stage 3+1, Assistant/e de bureau AFP, Assistant/e en soin et santé communautaire CFC), et 4 autre rééditées (en tenant compte de l'évolution des salaires des apprenti-e-s) . En plus de la promotion de l'apprentissage, le SPO-F veille à la gestion de la procédure d'engagement des apprenti-e-s, accueille les nouveaux apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, offre aux apprenti-e-s un programme de formation continue, participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage. Le SPO a signé une convention le désignant représentant de la branche « Administration publique » pour les apprenti-e-s employé-e-s dans le canton de Fribourg.

Le nombre d'apprenti-e-s progresse chaque année. En 2015, 163 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. A la fin 2015, l'Etat-employeur compte 399 apprenti-e-s (ils étaient 381 en fin d'année 2014). De plus, l'Etat-employeur forme 14 stagiaires de longue durée du modèle 3+1. Ces apprenti-e-s se forment dans 26 métiers différents.

L'offre de formation continue pour les apprenti-e-s est composée de formations spécifiques à l'administration et de formations continues générales. Deux journées d'accueil organisées en 2015 ont accueilli 118 nouveaux apprenti-e-s. Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants :

	2014	2015
Formation interne des apprenti-e-s	257	233
Formation continue des apprenti-e-s	342	290

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2015 se monte à 396 (311 en 2014) selon les demandes transmises à la section formation du SPO par les unités administratives. A la fin 2015, la mesure pour l'engagement des « Jeunes demandeurs d'emploi » a permis à 27 jeunes (32 en 2014) de réaliser une expériences professionnelle au sein de l'Etat.

5.1.12 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2015, le SPO-O a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;

-
- > coaching en organisation ;
 - > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
 - > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
 - > conseil en matière de gestion de projet ;
 - > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
 - > conseil et validation de cahiers des charges ;
 - > gestion et mise à jour des catalogues des prestations.

Le SPO-O est l'entité responsable pour la gestion du budget des postes. Dans ce cadre, il mène une enquête visant à analyser les montants forfaitaires et les contrats du personnel auxiliaire de l'Etat.

En outre, la section a lancé, sur demande du Conseil d'Etat, un projet d'analyse de l'efficacité des processus à l'Etat de Fribourg (APROC).

5.2 Evénements particuliers

Le SPO a participé en 2015 aux conditions de mise en application des mesures structurelles et d'économies (MSE) relatives au personnel de l'Etat pour les années 2014 à 2016. Les mesures sont les suivantes :

- > Pas d'indexation des salaires tant que l'indice de référence de 112,0 points (base mai 2000 = 100 pts) des prix à la consommation n'est pas atteint ;
- > En 2015, report de l'octroi de l'augmentation annuelle (palier) au 1^{er} juillet ;
- > Durant l'année 2015, une contribution temporaire de solidarité a été prélevée sur les traitements ; elle consiste en une réduction des traitements égale à 1 % sur la part du traitement de base dépassant le montant annuel de 39 000 francs.

Le SPO a repris dès le mois de janvier 2015 la gestion du paiement des salaires des collaborateurs et des collaboratrices des Vignobles de l'Etat de Fribourg.

Après l'introduction d'un nouvel outil de recrutement électronique, qui permet notamment de postuler via internet, le SPO a continué à le diffuser progressivement au sein des Services et établissements de l'Etat. A fin 2015, une dizaine d'unités administratives devaient encore être équipées de ce nouvel outil.

Le module HR Access pour la Gestion des Temps et des Activités (GTA) vise à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités. En 2015, ce module a été sans cesse amélioré et déployé dans 3 services supplémentaires après le SPO et le SITel en 2014. Le déploiement dans d'autres services de l'Etat se fera dans la continuité.

La solution de branche 48 (domaine de la santé et de la sécurité au travail pour les cantons romands ainsi que Berne et Argovie) a été re-certifiée en 2015 et pour 5 ans par la Commission fédérale de la santé et sécurité au travail.

Suite à un appel d'offre public, l'assurance LAA (hors personnel assuré SUVA) a été adjugée pour les années 2016 à 2020 à La Bâloise.

Le Grand Conseil a accepté, en septembre 2015, la loi modifiant la LPers et supprimant la voie de recours au Conseil d'Etat en matière de personnel. Ainsi, dès le 1^{er} juillet 2016, les décisions des autorités d'engagement en matière de personnel pourront faire l'objet d'un recours directement au Tribunal cantonal.

Afin de tenir compte du montant actuel peu élevé de l'indemnité de piquet (15 francs) en comparaison avec les autres cantons et le secteur privé, le Conseil d'Etat a été d'accord d'augmenter, dès 2016, l'indemnité de piquet à 25 francs.

Le Conseil d'Etat a adopté en 2015 l'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc). Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} juillet 2016.

6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur : Philippe Savary

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

L'évolution des systèmes d'information se caractérise de nos jours par une mutation permanente et des cycles de vie des solutions informatiques de plus en plus courts. Les défis et enjeux de cette évolution se situent dans le domaine technologique, la maîtrise des coûts d'exploitation et également dans l'augmentation de la complexité des systèmes d'information.

Dans ce contexte, le SITel a pour mission d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information nécessaires à l'efficacité de l'administration cantonale et de ses partenaires, en veillant à leur cohérence et à la maîtrise des coûts.

Les principales activités du SITel sont les suivantes :

- > planification et pilotage des projets de l'informatique cantonale ;
- > mise en place de solutions informatiques dans les domaines des applications et des infrastructures ;
- > exploitation et support des infrastructures centrales (serveurs, stockage, téléphonie et télécommunication), des postes de travail et des applications.

Durant l'année 2015, le SITel a réalisé une dizaine d'études préalables et conduit 39 projets (48 en 2014) dont 19 projets majeurs. Une maintenance et un support technique ont été assurés pour sept plateformes logicielles génériques et 170 applications métier, dont une trentaine développées par le SITel. A fin décembre 2015, le SITel dénombre plus de 744 (734 en 2014) solutions applicatives exploitées au sein de l'administration cantonale.

6.1.2 Ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale

Selon le préambule de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11), « l'importance croissante de l'informatique dans tous les domaines d'activité de l'Etat (...) exige le développement d'instruments et de structures permettant d'en assurer une gestion rationnelle ». Bien que cet arrêté date de plus de vingt-cinq ans, l'affirmation reproduite ci-dessus demeure actuelle et, eu égard à l'ampleur de l'évolution technologique qui est intervenue depuis les années quatre-vingt, il a été procédé à une révision complète des dispositions applicables dans ce domaine. Compte tenu de la portée des adaptations nécessaires, le texte de l'arrêté existant a été abrogé et une nouvelle ordonnance a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 3 novembre 2015. De manière générale, cette ordonnance actualise l'organisation et la gouvernance du domaine et introduit la notion de « système d'information » dans le but de faire prévaloir les aspects métier, de processus et d'organisation par rapport au volet purement technique et informatique. Elle invite ainsi le « métier » et l'informatique à se rencontrer dans la gestion globale du système d'information : les objectifs des uns et les contraintes des autres étant pris en compte par l'ensemble des acteurs dans le cadre des projets. Dans ce contexte, le système informatique est un moyen pour remplir les objectifs exprimés par le « métier ».

6.2 Commissions, collaboration et partenariat

6.2.1 Commission informatique de l'Etat

La Commission informatique de l'Etat (CIE) est l'organe du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Elle dispose de pouvoirs décisionnels en particulier lors du lancement de projets informatiques importants et dans leurs

suivis. Ses attributions sont définies dans l'ordonnance du 3 novembre 2015 sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale (RSF 122.96.11).

Ladite Commission, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu cinq séances durant l'année. Conformément à ses attributions, la CIE a donné son préavis et a été informée sur les activités et projets importants. Elle a également siégé afin d'élaborer l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale et de nommer les membres de la Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns) et de la Commission de la cyberadministration (CoCyb). Ces travaux se sont concrétisés par l'approbation de la nouvelle ordonnance par le Conseil d'Etat en date du 3 novembre 2015.

6.2.2 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions étaient définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat. La CC-IE, sous son ancienne forme, s'est réunie à une reprise en 2015. Conformément à ses attributions, la Commission a été informée sur les projets « Harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles » et « Centre de maintenance pour les écoles cantonales » ainsi que des travaux de la CIE sur la nouvelle ordonnance. A partir du 1^{er} janvier 2016, cette Commission sera remplacée par la Commission informatique dans le domaine de l'enseignement (CIEns). La CIEns comprendra de nouveaux membres et disposera des nouvelles attributions qui lui sont dévolues par l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale qui a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 3 novembre 2015.

6.2.3 Collaboration et partenariat

La collaboration intercantonale s'est poursuivie notamment avec les cantons de Vaud, Valais, Jura, Neuchâtel, Tessin et St. Gall dans des domaines comme la taxation fiscale, la gestion des offices de poursuites, le traitement des demandes des permis de construire et la plateforme de cyberadministration.

Il est à relever que le SITel participe également de manière très active dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI/SIK) et siège dans le groupe latin de cette conférence.

Il est à noter, finalement, que le canton de Fribourg participe au comité de pilotage de la cyberadministration Suisse par la présence, en tant que membre, du collaborateur du SITel en charge du secrétariat de la Commission de Cyberadministration (CoCyb).

6.3 Sécurité des systèmes d'informations

6.3.1 Etat des lieux

Le paradigme des systèmes d'information a fortement évolué ces dernières années. L'accroissement exponentiel des données, la multiplication des terminaux mobiles, le passage d'infrastructures physiques à des infrastructures virtuelles, la disparition des périmètres classiques bien définis au profit de zones logiques volatiles, le chiffrement systématique du trafic, l'utilisation des médias sociaux sont autant de paramètres qui ont fait évoluer les risques de la sécurité des données. Dans ce contexte, une analyse globale des composants du système d'information est en cours. Elle porte sur les actifs physiques, les actifs informationnels, les procédures ainsi que les utilisateurs et utilisatrices.

6.3.2 Sensibilisation au « phishing »

En 2015, une action d'hameçonnage (phishing en anglais) a été effectuée dans le but de sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices aux risques liés à l'usage d'Internet. L'attaque fictive, élaborée sous la forme d'une offre factice du type « social engineering », visait à susciter l'intérêt du destinataire afin d'obtenir des informations sensibles à même de mettre en danger la sécurité des données. Chaque « victime » a été informée et un flyer rappelant les bons réflexes à adopter en matière de sécurité de l'information a été publié.

6.3.3 Rançongiciel à l'œuvre

Un rançongiciel (ransomware en anglais) est un logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles via le chiffrement de ces dernières. Afin de les déchiffrer, une demande de rançon est adressée à son propriétaire pour

obtenir la clé nécessaire. En 2015, l'Etat de Fribourg a subi plusieurs attaques de ce type principalement propagées par la messagerie privée (bluewin, gmail, yahoo, etc.), raison pour laquelle l'accès à ces services a momentanément été condamné.

6.3.4 Audits de sécurité

Avant le déploiement d'une plateforme ou d'une application accessibles via Internet, le SITel effectue systématiquement un audit afin de s'assurer qu'elles respectent les bonnes pratiques en matière de sécurité applicative et qu'elles n'ouvrent pas une faille de sécurité informatique.

En 2015, les applications Annuaire Téléphonique, SyGEV, GEVER 2.0 et DEMS ont été audités.

6.4 Section « Services généraux » (SG)

La section Services généraux (SG) soutient la Direction du SITel dans ses tâches de planification financière et budgétaire, de comptabilité financière et analytique, de gestion des contrats commerciaux, de gestion du personnel, de gestion des infrastructures et de logistique ainsi que des relations commerciales avec sa clientèle (Directions, Etablissements de l'Etat, Services, communes, autres cantons et Confédération).

Les demandes de services et de prestations informatiques formulées par l'ensemble des unités administratives de l'Etat ainsi que par différents clients sont également traitées par la section SG. Dans ce cadre, elle les réceptionne, les analyse et assure la coordination avec les différents secteurs du SITel concernés afin de répondre aux attentes et besoins de la clientèle.

Sans exhaustivité, les quelques métriques exposés ci-après fournissent une indication tangible sur l'activité exécutée par la section SG en 2015 : établissement d'environ 850 commandes aux fournisseurs et 300 courriers, traitement de 5000 courriels, gestion RH et administrative de 160 collaborateurs et collaboratrices et de 20 procédures de recrutement, saisie de 7900 écritures comptables dans SAP dont 2900 liées aux factures fournisseurs, administration et suivi de 450 contrats commerciaux, gestion de 3400 m² de locaux répartis sur 3 sites.

6.5 Section « Computing Service et Network » (CS)

La mission de la section consiste à fournir aux collaborateurs et collaboratrices des services de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois (HFR), en toute sécurité, les services et les prestations informatiques pour répondre à leurs besoins évolutifs. Ces services et prestations comprennent les outils informatiques de la place de travail, l'exploitation des infrastructures informatiques centrales et le support aux utilisateurs et utilisatrices. Les tâches qui sous-tendent cette mission sont réparties sur cinq secteurs spécialisés.

6.5.1 Secteur Desktop

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final et comprend en particulier les activités techniques et de gestion liées aux postes de travail (PC, imprimantes, périphériques) ainsi que celles en rapport avec le support de proximité aux utilisateurs et utilisatrices sur site et via le service VIP.

Ce secteur a effectué les projets de migration d'envergure suivants :

- > Le projet de migration Windows 7, débuté en 2012, a été finalisé durant l'été 2015. Actuellement près de 98,5 % des PC sont exploités à l'aide de l'OS Windows 7. Les machines restantes doivent être maintenues avec l'ancien système d'exploitation en raison des spécificités des logiciels installés ;
- > Durant le dernier exercice écoulé, la migration du navigateur Internet Explorer de la version 8 à la version 11 a également eu lieu.

En plus de l'installation des nouveaux postes de travail, le secteur a procédé pour les unités administratives au renouvellement d'un peu plus de 1000 PC. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène, performant et stable, ainsi que d'en faciliter la maintenance.

6.5.2 Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple : bases de données, plateforme de gestion électronique des documents, sites web, serveurs d'applications, sites SharePoint, etc.) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions.

Les principales réalisations en 2015 ont été :

- > l'installation d'une plateforme de dématérialisation en masse des documents ;
- > la mise à disposition de ressources depuis Internet comme, par exemple, l'accès pour les collaborateurs et collaboratrices à leur messagerie professionnelle (webmail.fr.ch), l'application webLISA pour le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois ou encore l'application Informat_WEB pour le rendu digital des rapports annuels des exploitations de matériaux, etc. ;
- > la consolidation des sites SharePoint et la migration des sites existants vers la version actuelle de la solution ;
- > la mise à jour de la plateforme de surveillance d'exploitation centralisée du SITel ;
- > le lancement d'une action sur les serveurs de bases de données afin d'augmenter leur résilience mais également d'optimiser les coûts de licences et les ressources matérielles.

6.5.3 Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant dans les salles des machines (data center). Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, de systèmes de stockage et du système de sauvegarde des données.

A fin 2015, le parc des serveurs comprend 1250 serveurs (1197 en 2014) réparties dans deux data center, dont près de 85 % (84 % en 2014) bénéficient de la technologie de « virtualisation ». L'utilisation de cette technologie, qui permet entre autre une économie importante d'énergie, est l'une des actions du SITel inscrite dans la stratégie de développement durable du canton.

En 2015, le secteur a créé plus de 270 serveurs (260 en 2014), soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques implémentées dans le cadre des projets.

En outre, les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur :

- > la gestion des infrastructures de base, permettant notamment d'accueillir serveurs et stockage de manière redondante et de répondre à l'accroissement du volume des données induit par l'activité des services de l'administration ;
- > la prise de mesures pour assurer l'évolution du système de stockage du SITel et minimiser le risque d'incidents tels ceux rencontrés en 2014 ;
- > la migration du service de fichiers sur un nouveau système plus performant et redondant en incluant une nouvelle gestion des droits d'accès aux fichiers afin d'augmenter ainsi le niveau de sécurité des données ;
- > le démantèlement de l'ancienne infrastructure exploitée par les écoles du secondaire II général et professionnel ;
- > la mise à jour de l'infrastructure (63 serveurs) permettant à plus de 1200 utilisateurs et utilisatrices de travailler à distance en connexion simultanée ;
- > lancement d'une étude et mise en œuvre d'un nouvel environnement utilisateur.

Comme chaque année, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

6.5.4 Secteur Networking & Telephony

Ce secteur qui gère l'ensemble du réseau « data » et « voix » pour l'administration cantonale s'est attelé aux projets principaux suivants en 2015 :

- > le nouveau concept pour les réseaux wifi a été déployé à l'ensemble des unités administratives de l'Etat. Il est maintenant possible pour tous les collaborateurs, collaboratrices et les personnes en visite d'accéder à Internet avec un terminal privé depuis tous les sites équipés ;

-
- > les infrastructures de sécurité, les équipements de contrôle (firewall) vers Internet ont été remplacés par du matériel de nouvelle génération. Cette mise à jour a également été l'opportunité d'installer une nouvelle plateforme plus performante de gestion des règles de sécurité ;
 - > l'extension du réseau a également été réalisée pour le nouveau site au Lac Noir.

Dans le domaine de la téléphonie :

- > le projet de migration vers une solution de type VoIP pour les installations de la Centrale d'engagement et d'alarme (CEA) de la Police cantonale ainsi que de la Centrale sanitaire 144 a débuté. La mise en service est prévue durant le premier trimestre 2016 ;
- > le projet d'intégration de la téléphonie du réseau hospitalier fribourgeois (HFR) a également été lancé. Le premier site (Meyriez) sera mis en service au début avril 2016.

6.5.5 Secteur Service Desk

La mission de ce secteur consiste à offrir un point de contact unique aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, du réseau hospitalier fribourgeois (HFR), des communes et des écoles post-obligatoires pour la fourniture de services d'assistance et de conseil dans l'utilisation quotidienne des outils informatiques. En plus du traitement des incidents et des demandes, il garantit la communication entre le SITel et les utilisateurs et utilisatrices pour, par exemple, l'annonce d'interventions ou d'incident majeur sur les systèmes provoquant une interruption des prestations. Il publie également la documentation de support et administre le site Intranet destiné aux utilisateurs et utilisatrices.

En 2015, le nombre de tickets traités est d'environ 39 000, nombre légèrement supérieur à l'année précédente (38 000 en 2014). Depuis le début de l'année 2015, les horaires du secteur ont été optimisés afin d'être mieux alignés avec les besoins des utilisateurs et utilisatrices et en offrant une capacité de réponse plus élevée durant les heures de pointe.

Parmi les principaux projets réalisés en 2015, il faut relever l'amélioration de la communication grâce à la mise à disposition d'un nouvel outil universel pour l'assistance à distance des postes de travail.

6.6 Section Solution Engineering (SE)

Cette section fournit les prestations suivantes :

- > l'élaboration de l'architecture informatique, des schémas directeurs, des études préalables, la conduite de projets ainsi que la gestion du portefeuille de projets dans le cadre de la gouvernance informatique ;
- > l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions logicielles métier ;
- > le support et la maintenance des solutions logicielles.

En 2015, les collaborateurs et collaboratrices de la section ont assuré la conduite et la réalisation de 9 études préalables et de 39 projets. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 170 applications métier.

Il est à noter que le passage à la méthode de gestion de projet Hermès 5, issue de la Confédération, a débuté et que les responsables concernés du SITel ont été formés.

Les tâches qui sous-tendent la mission de la section sont réparties sur quatre secteurs spécialisés.

6.6.1 Secteur Projet Management Office (PMO)

Ce secteur gère le portefeuille des projets informatiques sous la responsabilité du SITel. Il qualifie les demandes de services des projets potentiels, assure le suivi et le contrôle de leur déroulement et soutient les instances décisionnelles dans leur choix et leur pilotage. Finalement, il développe et promeut la culture de gestion de projet et assure l'application des méthodes dans ce domaine.

Les principaux projets menés en 2015 sont les suivants :

- > l'harmonisation de la gestion administrative des écoles du secondaire 2 académique et l'automatisation de la gestion des identités et des accès (HAE) qui va se poursuivre ;
- > le lancement d'un projet d'acquisition et de mise en place d'un guichet de cyberadministration ;

- > la redéfinition du périmètre et des objectifs du projet de gestion des demandes de permis de construire en ligne pour le requérant, les communes et les services cantonaux (PerCO) ;
- > la mise en œuvre de la solution logicielle pour la publication des affaires du Grand Conseil (www.parlinfo.fr.ch) ;
- > la gestion des infrastructures informatiques des écoles S2-A, S2-P et de la HEP (CME) ;
- > la mise en place d'un logiciel pour la gestion des élections et votations (SyGEV) ;
- > l'intégration d'une nouvelle solution Fritax+ permettant la transmission électronique des déclarations fiscales ;
- > la finalisation du déploiement de la solution THEMIS au sein des 8 Offices des poursuites du Canton du Tessin ;
- > la mise en place d'un logiciel pour la gestion des temps à l'Etat de Fribourg (HR Access/GTA).

6.6.2 Secteur Application Engineering (AE)

Ce secteur développe les applications de gestion spécifiques et assure leur maintenance. Il assure également la qualité des développements spécifiques confiés à des partenaires externes. Dans ce contexte, il édicte les normes idoines à respecter.

Les développements spécifiques réalisés en interne se concentrent en principe sur des pôles intercantonaux de compétences ou sur des solutions stratégiques. En 2015, le secteur a développé, maintenu et fourni des prestations de support et d'assistance aux utilisateurs et utilisatrices pour environ 20 applications touchant aux sept Directions de l'administration.

En 2015, l'effort de développement et de maintenance a été porté sur les solutions suivantes :

- > première année de maintenance applicative de l'application web PRIMEO relative à la gestion des écoles primaires. Cette application a été développée à la demande de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport ;
- > développement et mise en production de l'application web MOSAÏQUE permettant aux différents acteurs du segment scolaire S2-A d'attribuer les matières, classes et élèves aux enseignant-e-s. Cette application a également été développée à la demande de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport ;
- > participation à la mise en place des référentiels de données dans le domaine de l'enseignement dans le cadre du projet HAE ;
- > développement d'une solution de remplacement de la gestion des contribuables et de la taxation de l'impôt à la source dénommée TaxIS. Ce développement s'inscrit dans le cadre de la refonte complète du système gérant le registre des contribuables et des partenaires (XPL) du Service cantonal des contributions (SCC). Il est en effet nécessaire d'assurer la pérennité de cette plateforme indispensable à l'écosystème applicatif du SCC, dont la technologie est obsolète, afin de garantir sa maintenance et son bon fonctionnement à moyen terme ;
- > extensions de l'application THEMIS développée par le SITel et lancement d'une étude pour le déploiement de la gestion électronique des documents (GED) au bénéfice des Offices de poursuites fribourgeoises.

6.6.3 Secteur Application Services (AS)

Ce secteur a pour mission d'assurer un soutien à la mise en œuvre des solutions logicielles métiers, la maintenance évolutive de ces dernières ainsi que de garantir une expertise spécialisée de support et de conseil à ses partenaires.

L'investissement de ce secteur pour l'année 2015 s'élève à plus de 4300 jours (4500 en 2014) d'activité productive dont 3300 jours sur des prestations d'exploitation. Sa productivité en 2015 dépasse les 85 % (73 % en 2014), ce qui signifie que plus de 7 heures et 23 minutes d'une journée de travail sont consacrées à des prestations pour nos partenaires.

Tout comme lors des exercices précédents, ce secteur a absorbé de nouvelles solutions logicielles durant l'année 2015. Ainsi, 10 nouvelles applications sont venues s'ajouter à l'inventaire des solutions sous gestion.

6.6.4 Secteur Architecture & Intégration (AI)

La mission de ce secteur consiste à garantir un système d'information d'entreprise performant, cohérent et homogène. Il élabore et maintient la cartographie du système d'information et soutient les instances décisionnelles lors d'évolutions du système d'information. Il établit également les normes et standards d'architecture informatique et

vérifie leur respect par les projets. Finalement, il met en place et maintient des plateformes transversales et réutilisables par les applications métier.

Les actions suivantes, fortement liées aux prestations du secteur AI, ont été effectuées en 2015 :

- > automatisation du dépôt de la déclaration d'impôt par voie électronique avec les pièces justificatives et l'intégration des documents et données dans l'application de taxation des personnes physiques (FriTax+) ;
- > automatisation des flux de dématérialisation de documents, notamment des certificats de salaires, pour le Service cantonal des contributions (SCC) ;
- > développement d'une solution permettant aux requérants de disposer du suivi de leurs demandes de permis de construire (PerCO) ;
- > remplacement des logiciels pour la virtualisation des annuaires et renforcement des infrastructures et des services pour la gestion des identités et des accès ;
- > introduction de la fédération d'identité utilisée dans le cadre de la nouvelle solution pour les votations et élections (SyGEV) ;
- > mise en place des bases nécessaires (outils et méthodes) pour la gestion des référentiels du domaine de l'éducation (HAE) ;
- > extension de l'automatisation de la création des ressources informatiques pour les élèves et les enseignant-e-s des divers segments d'enseignement ;
- > extension de l'utilisation des données FriPers au sein de l'Etat qui se caractérise par une augmentation soutenue du nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices et d'applications interfacées ;
- > mise en place des pratiques d'urbanisation dans la nouvelle méthode de gestion de projet introduite au SITel (Hermès).

7 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Géomètre cantonal : Remo Durisch

7.1 Activités

7.1.1 Mensurations parcellaires

La convention-programme 2012 à 2015, signée par le canton le 21 août 2012, prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation pour introduire le nouveau cadre de référence MN95. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2015 a été signé par le canton le 30 avril 2015.

7.1.2 Entreprises décidées

Le service a mis en route les travaux de mise à jour périodique pour les points fixes planimétriques 2^e ordre (MPD PFP2).

7.1.3 Entreprises en cours d'exécution

Actuellement, 113 629 hectares (104 631 en 2014), soit 68,0 % (65,0 % en 2014) de la superficie du territoire cantonal (sans compter les lacs = 5 %) est définitivement gérée en base de données de la mensuration officielle (BDMO).

7.1.4 Entreprises terminées

Les premiers relevés de Crésuz lot 1 et Cugy (secteur Vesin) lot 1, ainsi que le renouvellement de Ponthaux lot 1a & 1b ont été reconnus par l'Office fédéral de topographie. Les frais restant après déductions des participations fédérales

et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Courlevon, Estavayer-le-Lac (lot 7 & 8) et Montilier (lot 2).

7.1.5 Conservation et mise à jour

Les changements dans la Loi sur la mensuration officielle (LMO), qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016 vont modifier le processus de cadastration des bâtiments. Jusqu'à présent, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) fournissait au Service du cadastre et de la géomatique (SCG) les protocoles de taxation qui faisaient office de déclencheur de la cadastration (ordre de lever envoyé par le Service aux géomètres) et permettaient de calculer l'émolument facturé aux propriétaires. Dès maintenant, le ou la géomètre mandaté-e pour établir la déclaration qui accompagne le certificat de conformité, exigé par l'article 166 al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), procède d'office à la cadastration du bâtiment, établit un dossier de cadastration du bâtiment et en informe le Service (voir art. 86 ss LMO).

En 2015, les géomètres officiels ont établi et transmis 3530 (2244 en 2014) dossiers de mutations au Service. 1130 (921 en 2014) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a ordonné 2741 (2666 en 2014) levés de bâtiments neufs ou modifiés et accordé 2399 (1954 en 2014) visas de contrôle. Plus de quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

7.1.6 Nomenclature et adresses

L'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom et d'une adresse. Les travaux de modification de la Loi sur la mensuration officielle (LMO) améliorent les règles dans le domaine des noms de rue et des adresses. La pratique a montré qu'une réglementation s'imposait. Le nouvel article 25b consacre le système actuel qui donne satisfaction. Le conseil communal détermine ainsi les noms géographiques de la mensuration officielle et les noms de rue (art. 25 LMO), il est également compétent pour attribuer les numéros aux bâtiments, par rue (art. 25b LMO).

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, de nombreuses nouvelles appellations de rue ont été examinées en vertu de l'article 6 de la loi sur les routes et enregistrées dans la base cantonale DSK2.

7.1.7 Base de données de la mensuration officielle (BDMO et DSK2)

La BDMO est en exploitation depuis début 2007. Les données sont ventilées en 17 thèmes (ou catégories) différents. Aujourd'hui, la BDMO contient 12 400 127 objets (12 610 586, avant migration & épuration, en 2014). Elle permet la saisie, la modification et la publication des données géométriques constituant le « plan du registre foncier », en coordination avec les bureaux de géomètres.

Le RF et le SCG ont commencé à étudier l'implémentation de la transmission automatique des données de mutations (affaires géomètres) à la base de données du registre foncier (Capitastra). Celle-ci aurait l'avantage de permettre le traitement électronique des mutations sans modifier les droits concernant les immeubles.

7.1.8 Remplacement de l'application Autodesk TB3

La migration du système « Topobase 3 MO'2003 » vers l'application « Autodesk Map 2014 » s'est bien déroulée. La nouvelle application est en production.

7.1.9 Plan du registre foncier

En octobre, le Service a pu mettre en service la nouvelle application « Plan du registre foncier » numérique. Désormais, le Registre foncier peut imprimer les plans de son choix et ceci à tout moment. Pour utiliser l'application il suffit de disposer d'un navigateur Internet.

7.1.10 Cadre de référence MN95

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la

mesuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03. Les travaux nécessaires sont en route.

Le Service a accompagné des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mesuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mesuration.

7.1.11 Autres activités MO

Le Service a été mandaté en juin 2014 pour reprendre la conduite opérationnelle de la partie d'« harmonisation » des registres et des données de l'Etat. Les travaux ont été coordonnés avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le PB-MO, qui remplace le plan d'ensemble au 1:5000, est mis à disposition de tous les services de l'Etat pour l'ensemble du territoire cantonal. Ce produit, qui est directement issu de la base de données cantonale de la mesuration officielle, est entièrement mis à jour une fois par année et fait l'objet d'adaptations locales selon besoin ; il contient également des données disponibles en cours de vérification et est complété par le produit swissTLM3D de swisstopo dans les endroits sans MO numérique.

Les copies de sécurité et archivage des mesures de terrain ainsi que les esquisses, effectuées par les géomètres et le SCG en 2015, ont été intégrées dans la « GED DSK ».

Le registre foncier et la mesuration officielle gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Une coordination est donc essentielle pour garantir les liaisons entre les plateformes internet du registre foncier et de la mesuration en ligne. Le travail d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mesuration officielle, qui a débuté en 2009, se poursuit dans le cadre du projet « CAPI6 », soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de « registre des mutations de la MO » et de « la gestion du descriptif cadastral des immeubles ».

Le SCG a décidé de mettre à disposition plus rapidement les données numériques de la mesuration. Pour garantir que les utilisateurs et utilisatrices disposent d'une bonne information, un attribut relatif à l'état des données a été ajouté aux couches de la MO. En 2015, le SCG a mis en disposition des données de la MO sous la rubrique « En vérification » (données disponibles, mais pas validées par le SCG et pas en vigueur) des communes suivantes : Autigny, Autafond, Avry, Châtillon (FR), Estavayer-le-Lac, Hauteville, La Roche, Léchelles, Le Glèbe, Lully (FR), Massonnens, Ménières, Montagny et Siviriez.

7.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'information du territoire)

7.2.1 Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait :

- > en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation (NB : collaboration avec le SITel). En 2015, l'infrastructure informatique du SIT a été adaptée dans l'optique de développer des applications cartographiques et de publier des géoservices web performants, sécurisés ou non. Le CCSIT a poursuivi ses expériences d'utilisation de la plateforme collaborative ArcGIS Online et a effectué des tests de solutions mobiles de dernière génération ;
- > en relation avec la gestion des géodonnées. En 2015, le CCSIT a mené des réflexions de fond sur les géodonnées de base, sur leur gestion (p. ex. services compétents, modèles de géodonnées), sur leur accessibilité, sur leur diffusion et sur la mise en place de services de téléchargement. En parallèle, il a poursuivi ses efforts pour améliorer la gestion des métadonnées ;
- > dans le cadre de la réalisation d'objectifs communs à tous les services de l'Etat de Fribourg. En 2015, le CCSIT a mis en ligne le nouveau portail cartographique du canton de Fribourg (<http://map.geo.fr.ch/>). Il a également développé un extracteur des géodonnées pour les bureaux de géomètres et les utilisateurs permanents de la mesuration officielle ;
- > dans le cadre de projets répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées, dans le cadre de projets impliquant la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux. Dans le

domaine de la géoinformation, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGArc « Interessengemeinschaft ArcGIS » ou CCGEO-Romandie) constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons. C'est le coordinateur SIT qui représente le canton de Fribourg au sein de la CCGEO.

Suite à sa fusion avec la Coordination intercantonale en matière de géoinformation (CIGEO) en 2015, la CCGEO a hérité du mandat de prestation confié jusqu'alors par la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) à la CIGEO. Parmi ses principales attributions, la CCGEO assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Elle œuvre à différents projets stratégiques parmi lesquels : l'harmonisation des géodonnées de base et la mise en œuvre des modèles de géodonnées minimaux, l'échange de géodonnées entre autorités, la mise en place d'une infrastructure d'agrégation, la construction du géoportail national ainsi que la mise en place du cadastre RDPPF.

Enfin, on peut encore mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets (p. ex. en 2015 : avec Genève et Vaud pour le portail cartographique et le plan du RF informatisé), la coopération avec les communes et les régions ainsi que les échanges avec les autorités religieuses, les hautes écoles et des partenaires privés.

7.2.2 Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT s'est impliqué durant l'année 2015 sont :

PerCo – permis de construire (SeCA), BatAdr référence des bâtiments et des adresses (SCG), Migration Topobase – remplacement de l'application de gestion des données de la MO (SCG), Migration du registre foncier informatisé (Capitastra, Intercapi et RF public) (RF), Plan directeur cantonal (SeCA), MISTRA – Système d'information et de gestion des routes (SPC) et MISTRA-MD – mobilité douce (UFT), SI-BienFonds – système d'information des biens-fonds du SPC (SPC), SI-Signalisation (SPC), QualEaux – gestion de la qualité des eaux (SEn), SIPO – cadastre des sites pollués (SEn), AquaFri – infrastructures d'eau potable (SAAV), InfoMAT Extensions – exploitations de matériaux (SeCA et SEn), SAE144 – système d'aide à l'engagement de la centrale sanitaire 144 (HFR), SIAF – système d'information archéologique Fribourg (SAEF), Historisation des géodonnées (SCG).

En outre, plusieurs géoportails et géoservices ont été ou sont en train d'être développés pour les services de l'administration :

Géoservices pour le portail cartographique, Plan du RF (accès interne restreint, SCG) et Plan de la mensuration officielle (accès public, SCG), adaptations de la Carte des terrains disponibles (accès public, PromFR), InfoMAT Web – exploitations de matériaux (contrôle d'accès, SeCA et SEn), PSSSIC – plan sectoriel des secteurs stratégiques et d'importance cantonale (accès public, SeCA), FaunaMap – chasse et faune terrestre / pêche et faune aquatique (accès interne restreint, SFF), géoservices pour SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (contrôle d'accès, SEn), Personnes de contact – domaine de l'eau (accès public, SEn), Cadastre des ouvrages de protection (accès interne restreint, SFF pour le CDN).

7.2.3 Données géographiques

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées (environ 550 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) ainsi que les métadonnées associées (près de 500 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse). Au cours de l'année 2015, de nombreux jeux de données ont été créés ou adaptés dans les domaines suivants : orthophotos et LiDAR, anciens plans, mensuration officielle, statistiques, MISTRA (routes cantonales), signalisation verticale et plans de marquages, bruit routier, chemins alpestres et forestiers, trafic, itinéraires de cyclotourisme / roller / VTT, transports publics, plan sectoriel vélo, approvisionnement en énergie électrique, environnement, bassins versants, dangers de crues sur le Plateau, assainissement des centrales hydroélectriques, gestion de la faune, forêt, inventaire des surfaces agricoles et en particulier des surfaces d'assolement, nature et paysage.

7.2.4 Information et promotion

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique « SYSIF au service du public ».

Après huit ans de bons et loyaux services, le guichet cartographique du canton de Fribourg a été remplacé par un portail cartographique totalement repensé. Répondant aux standards les plus modernes en matière de consultation de cartes sur internet, le portail cartographique offre de nombreuses nouvelles fonctionnalités. Il s'est en outre enrichi de quatre nouvelles cartes thématiques (forêt, routes cantonales, protection de la population et fonds de carte) et de nombreuses nouvelles couches. Enfin, il est désormais également consultable au moyen d'appareils mobiles (tablettes ou smartphones).

Plusieurs cours, présentations et démonstrations ont été organisés par le CCSIT. Des cours d'introduction à ArcGIS for Desktop ont été suivis par une quinzaine de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. Un séminaire ArcGIS Online a été proposé aux spécialistes intéressés. Le portail cartographique et d'autres géoportails de l'Etat de Fribourg ont été présentés à de nombreuses occasions. Enfin, le nouveau portail cartographique a fait l'objet d'une présentation publique.

7.3 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

Le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF) est un instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière.

Durant la première étape qui s'est achevée à la fin 2015, les cantons pilotes de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Thurgovie et Zurich ont mis en place le cadastre RDPPF sur une partie ou sur la totalité de leur territoire. Les autres cantons, dont également le canton de Fribourg, se fonderont sur les travaux menés dans les cantons pilotes et introduiront à leur tour le cadastre RDPPF dès 2016.

Le Service a participé à la manifestation d'information sur le cadastre RDPPF (thème : « l'introduction du cadastre RDPPF entre dans sa phase décisive ») le 27 octobre 2015 à Olten.

7.4 Géoinformation

7.4.1 Bases légales et organisation

Afin de régler la mise en œuvre des dispositions prévues par la Loi sur la géoinformation (LCGéo) ainsi que par la législation fédérale, le Service a finalisé les travaux de modification de la Loi sur la mensuration (LMO). Cette nouvelle version de loi a été adoptée par le Grand Conseil le 17 mars 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Le Service a également initié les travaux de rédaction du Règlement sur la mensuration officielle (RMO) et l'Ordonnance sur la géoinformation (OCGéo). L'OCGéo sera accompagnée de deux annexes faisant l'inventaire des géodonnées prévues par la législation cantonale ainsi que des géodonnées de base de droit fédéral dont la compétence relève du canton ou des communes.

7.4.2 Modèles de géodonnées minimaux

Dans le cadre de travaux préparatoires ou dans le cadre d'auditions, le CCSIT s'est penché sur plus d'une dizaine de modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral. Il a également répondu à une enquête de la CIGEO au sujet de la coordination nécessaire entre les tâches de modélisation et la mise en œuvre des modèles de géodonnées minimaux.

8 Registre foncier (RF)

Les Conservateurs et les Conservatrices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique : René Aeby (Singine), Joseph Borcard (Broye), Anita Bulliard (Veveyse), Séverine Doutaz (Gruyère), Monique Gobet (Sarine), Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne).

Au Registre foncier de la Sarine, Mme Monique Gobet a succédé au 1^{er} août 2015 à M. Bertrand Renevey.

8.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des 7 bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

8.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

En 2015, les Registres fonciers ont enregistré 31 549 réquisitions (30 739 en 2014) concernant 115 392 immeubles (110 193 en 2014).

Les Conservateurs et les Conservatrices se prononcent sur l'admission ou le rejet des réquisitions, en vérifiant si les conditions légales à l'inscription sont respectées. En 2015, 1079 réquisitions (1137 en 2014) ont fait l'objet de décision de rejet.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. En 2015, le total des émoluments facturés s'est élevé à 8 462 431 francs (8 338 175 francs en 2014). Les Conservateurs et les Conservatrices statuent sur les réclamations.

8.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

- > Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le Conservateur, la Conservatrice ou l'adjoint-e. En 2015, 12 934 commandes d'extraits ont été enregistrées (13 173 en 2014) concernant 22 978 immeubles (23 954 en 2014).
- > Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel, téléphone ou fax.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent à des services administratifs cantonaux et communaux les informations qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. En 2015, 4980 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (4901 en 2014).

8.1.3 Introduction du registre foncier fédéral

Au 31.12.2015, le canton de Fribourg compte encore 43 836 immeubles pour lesquels le registre foncier fédéral n'est pas établi, soit plus de 20 % du total des immeubles (210 879 en 2014). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'introduction du registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », qui sont nécessaires à la procédure d'introduction du registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ces documents remplacent, au terme d'une épuration des droits effectuée avec le concours des propriétaires, les anciens documents appelés « cadastres cantonaux ». Dans le cadre de cette procédure, les Conservateurs et les Conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits.

Les « cadastres transitoires » des communes/parties de communes, actuellement déposés dans les bureaux de registre foncier, sont les suivants :

Registre foncier de la Broye : Cheyres (secteur 12) ; Cugy (secteur Vesin). Registre foncier de la Glâne : Villaz-Saint-Pierre (secteur Villaz-Saint-Pierre ; secteur Fuyens). Registre foncier de la Gruyère : Crésuz. Registre foncier du Lac : Kleinbösing. Registre foncier de la Sarine : Corserey ; Prez-vers-Noréaz. Registre foncier de la Veveysse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Au terme des travaux d'établissement du registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le Conservateur ou la Conservatrice décide de la mise en vigueur du registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. En 2015, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Bas-Intyamou (secteur Estavannens, lots 1 et 2) ; Estavayer-le-Lac (secteur Bel-Air) ; Grandvillard (lots 1 et 2) ; Haut-Intyamou (secteur Lessoc, partie remaniement parcellaire) ; Oberschrot ; Villarepos.

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des Registres fonciers, sont les suivantes :

District de la Broye : Cheyry (secteur Chapelle) ; Léchelles (secteur Chandon) ; Ménières ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les-Monts) ; Villeneuve.

District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; La Folliaz (secteur Lussy ; secteur Villarimboud ; secteur Macconnens) ; Le Châtelard ; Massonnens ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Sivriviez ; Torny (secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz).

District de la Gruyère : Botterens (secteur Villarbény) ; Châtel-sur-Montsalvens ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Hauteville ; Haut-Intyamou (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Neirivue ; secteur Montbovon) ; Jaun (secteur 12) ; La Roche (secteur 12) ; Val-de-Charmey (secteur Charmey 12).

District du Lac : Gurmels ; Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Wallenried.

District de la Sarine : Autigny ; Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ; Belfaux (secteur Autafond) ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens).

District de la Singine : Pfaffeien (lots 1 et 2).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral ne peuvent être absorbés par le personnel chargé d'effectuer les travaux courants. Des ressources humaines complémentaires et qualifiées sont nécessaires à l'accomplissement de cette tâche particulière. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la

géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration doit également garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Cette collaboration doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, que les données sur les immeubles qu'elles consultent soient fiables sur tout le territoire du canton.

8.1.4 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2015, 172 462 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 81,80 % du total des immeubles du canton (210 879).

Le scannage des documents du registre foncier s'est poursuivi dans chaque bureau. En 2015, 64 613 documents (74 853 en 2014) ont été scannés.

8.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

8.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2015, le montant total des droits de mutation a été de 28 771 061 francs (28 521 108 francs en 2014) et celui des droits sur les gages immobiliers de 12 627 710 francs (11 705 734 francs en 2014).

8.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. En 2015, le montant total de cet impôt s'est élevé à 4 208 455 francs (4 144 178 francs en 2014).

8.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Durant l'année 2015, la Commission a effectué deux estimations dont l'une a fait l'objet d'une réclamation. Suite à cette réclamation, l'estimation a été revue à la baisse sur la base des éléments nouveaux qui lui ont alors été communiqués.

Un membre de la commission a présenté sa démission pour la fin de l'année 2015. De plus, 5 des 8 membres restants verront leur mandat se terminer obligatoirement en juin 2017. Un sixième membre envisage également de ne pas renouveler son mandat après juin 2017. De ce fait, la Commission risque de ne compter que 2 membres formés en juillet 2017.

Compte tenu des départs prévus, les membres vont rechercher des successeurs et en faire proposition au Conseil d'Etat en 2016, afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement de la Commission d'estimation.

8.3 Le secteur informatique des Registres fonciers

Le responsable informatique des Registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des Registres fonciers. La pérennité, la sécurité des données et des prestations demeurent une préoccupation majeure. Afin de garantir la continuité de la tenue du registre foncier informatisé et des prestations fournies aux différents partenaires, le responsable informatique des Registres fonciers se voit contraint d'effectuer régulièrement des heures de travail supplémentaires. Une augmentation des ressources humaines dans ce secteur est dès lors indispensable.

8.3.1 Livraison de données et consultations

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données et de la consultation des données par internet) se monte à 297 506 francs en 2015 (284 160 francs en 2014), soit une augmentation de 4,7 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 155 livraisons de données ont été exécutées, dont 136 ont été facturées pour un montant de 36 806 francs (38 611 francs en 2014). A partir du

1^{er} juillet 2015, des émoluments de mise à disposition des données du registre foncier, s'élevant à 3444 francs, sont facturés aux bureaux de géomètres pour l'établissement des verbaux. Quant à la consultation des données par internet, l'utilisation de l'application « Intercapi » a diminué de 2,83 % par rapport à 2014 pour atteindre 236 949 consultations. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 257 256 francs, soit une augmentation de 4,77 %. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier fédéral informatisé au moyen de l'application « RFpublic » (limitée à 50 recherches par session et par jour) se situe à 681 704 recherches pour 2015, soit une moyenne de 1867 consultations abouties par jour, ce qui représente une nouvelle progression de 5,38 % par rapport à 2014.

8.3.2 Les projets informatiques

Durant l'année, le projet de migration informatique s'est poursuivi en faisant intervenir différents acteurs et la mise en production finale a eu lieu le 28 septembre 2015. En plus de l'introduction du nouveau progiciel de tenue du registre foncier informatisé, la migration informatique a impliqué l'adaptation des différentes interfaces liées aux autres applications, provoquant quelques perturbations que le responsable informatique des registres fonciers a dû résoudre. La diffusion automatisée des avis d'aliénation du registre foncier sous forme de fichiers a été remplacée par leur consultation au moyen d'Intercapi.

Les pré-études réalisées dans le cadre de l'interconnexion du progiciel métier du registre foncier avec le système de la mensuration officielle ainsi que celui pour l'introduction des transactions électroniques avec la plateforme Six-Terravis (portail central suisse de renseignements et de transactions électroniques entre les autorités – Registres fonciers, mensuration officielle – et les organismes institutionnels) ont été temporairement suspendues. Pour traiter les questions liées aux projets, le comité informatique, composé de trois Conservateurs et du responsable informatique, s'est réuni à cinq reprises en 2015. Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Ils ont également participé à certains groupes de travail du projet de cyberadministration, notamment eGRIS (système électronique d'informations foncières). Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique et registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe constitué de représentants cantonaux des Registres fonciers, de la mensuration officielle, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA.

8.4 Autres activités

8.4.1 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateurs et des conservatrices, de leur adjoint-e et du responsable informatique. Les membres se sont réunis en plenum pour quatre séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les mois précédents la migration du programme informatique, les conservateurs et les conservatrices se sont réunis pour établir de nouvelles règles internes, notamment à propos de la coordination et de la gestion des affaires concernant plusieurs districts.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

La présidente de l'Association a participé à une réunion au Service de la justice pour discuter de la mise en place du registre suisse des personnes habilitées à dresser des actes authentiques par voie électronique (UPReg).

Une conservatrice a participé au groupe de travail dirigé par la DAEC pour l'élaboration du projet de loi d'application de la Loi fédérale sur les résidences secondaires. Des conservateurs et conservatrices ont participé aux consultations sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et sur la révision de la Loi sur le notariat (LNot). D'autres ont collaboré à répondre aux questions de l'Office fédéral de topographie swisstopo concernant la « représentation des servitudes géométriquement représentables ».

Des conservateurs et des conservatrices ont rencontré en cours d'année des chefs ou des employé-e-s d'autres services pour traiter de divers objets en relation avec l'activité des Registres fonciers. Les services concernés sont le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de la justice, le Service des constructions et de l'aménagement du territoire, le Service de l'environnement et le Service cantonal des contributions.

8.4.2 Représentation intercantonale et fédérale

Des conservateurs et conservatrices participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui se réunissent pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

8.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité de surveillance du registre foncier a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 9 recours (5 en 2014). Elle a rendu 6 décisions : 2 recours ont été admis, 1 recours a été rejeté, 4 recours ont été rayés du rôle (dont 2 joints dans une seule et même décision), l'un suite à un retrait, les 3 autres car ils sont devenus sans objet. Trois affaires sont reportées en 2016. Le recours introduit contre une décision de l'Autorité de surveillance rendue en 2014, qui était encore pendant devant le Tribunal cantonal en 2015, a été rejeté le 8 janvier 2015.

En 2015, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, Juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, Juge cantonal, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière auprès du Tribunal cantonal.

9 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

9.1 Activités

9.1.1 Activités courantes

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En terme de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation et les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit

également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières ont été engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par les personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risques, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises soient appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application soit justifiée.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

9.1.2 Rapports émis en 2015

L'IF a émis 85 rapports d'audit et formulé 50 recommandations.

En 2015, l'IF n'a pas reçu de mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion, en vertu de l'article 48, alinéa 3 de la loi sur les finances.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2015	2014
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	55	56
Fonds et fondations	15	13
Mandats divers	15	13

La répartition des rapports par direction est la suivante :

	2015	2014
Chancellerie	3	2
Instruction publique, culture et sport	9	10
Sécurité et justice	17	14
Institutions, agriculture et forêts	8	13
Economie et emploi	16	15
Santé et affaires sociales	8	14
Finances	19	7
Aménagement, environnement et constructions	5	7

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2015 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une

égalité de traitement et de prestations. En 2015, l'IF a audité de cette façon les sept greffes des justices de paix. Les sept registres fonciers ont également été audités sur la base d'un programme identique.

En 2015, l'IF a effectué un contrôle intégral du bilan de l'Etat publié au 31 décembre 2014.

Depuis 2014, l'IF atteste annuellement la régularité et la légalité de la perception de l'impôt fédéral direct et du versement de la part de la Confédération à l'attention de l'Administration fédérale des contributions. Ce contrôle répond à l'exigence de l'article 104a de la LIFD.

9.1.3 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail dédié aux impôts et à la RPT.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'Administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et les collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2015, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.

10 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre 2015, en équivalents plein temps (EPT) :

	Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Direction des finances	397,62	397,00	0,62
3700 / FINS Secrétariat général	6,60	6,34	0,26
3705 / TRES Administration des finances	25,35	25,77	-0,42
3710 / IFEF Inspection des finances	7,13	7,20	-0,07
3725 / CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	90,39	90,52	-0,13
3730 / OPER Service du personnel et d'organisation	29,93	30,40	-0,47
3740 / SCCF Service cantonal des contributions	185,83	183,89	1,94
3745 / ENRE Service des impôts sur les successions et les donations	2,20	2,53	-0,33
3760 / SCAD Service du cadastre et de la géomatique	17,93	18,22	-0,29
3765 / RFON Registres fonciers	32,26	32,13	0,13

Rapport d'activité
Direction de la santé
et des affaires sociales
—
2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	10
1.2.1	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	10
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	11
1.2.4	Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d’asile et de migrants (CLDAM)	11
1.3	Affaires contentieuses	11
1.4	Législation	12
1.4.1	Lois et décrets	12
1.4.2	Ordonnances et règlements	12
2	Service de la santé publique	13
2.1	Activités	13
2.2	Professions de la santé	14
2.2.1	Autorisation de pratique	14
2.2.2	Autorisations d’exploitation	15
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	15
2.3	Hôpitaux	16
2.3.1	Activités générales	16
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	16
2.3.3	Statistiques	17
2.4	Hospitalisations hors canton	18
2.5	Planification hospitalière	18
2.6	Aide et soins à domicile	18
2.7	Soins palliatifs	20
2.8	Promotion de la santé et prévention	20
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	20
2.8.2	Programmes cantonaux	21
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	22
2.9	Activité du pharmacien cantonal	23
2.9.1	Information et formation des partenaires	23

2.9.2	Contrôle	23
2.9.3	Contribution à divers projets	24
2.10	Assurance-maladie	24
2.11	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	25
2.11.1	Activités courantes	25
2.11.2	Prestations	25
2.11.3	Comptabilité	25
3	Service du médecin cantonal	26
3.1	Prévention et promotion de la santé	26
3.1.1	Maladies transmissibles	26
3.1.2	Maladies non transmissibles	26
3.1.3	Santé sexuelle	27
3.1.4	Addictions	29
3.1.5	Canicule	30
3.1.6	Médecine scolaire	31
3.2	Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population	31
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	31
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs	31
3.2.3	Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres	31
3.3	Surveillance et planification du système sanitaire	32
3.3.1	Institutions et professionnels de santé : résumé du nombre des prestations	32
3.3.2	Contrôles de cabinets médicaux	32
3.3.3	Placement en EMS en âge non AVS	32
3.3.4	Préavis concernant les levées de secret professionnel	32
3.3.5	Hospitalisations hors canton	32
3.4	Information et coordination	32
3.4.1	Statistiques	32
3.4.2	Echanges et collaborations	33
4	Service dentaire scolaire	34
4.1	Activités	34
4.1.1	Prophylaxie	34
4.1.2	Pédodontie	34
4.1.3	Orthodontie	34
4.1.4	Tâches de surveillance	34
4.2	Statistiques	35
4.3	Législation	35

5	Service de la prévoyance sociale	36
5.1	Activités	36
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	36
5.1.2	Secteur des EMS	37
5.2	Projets et événements particuliers	37
5.2.1	Secteur des institutions spécialisées	37
5.2.2	Secteur des EMS	38
5.3	Statistiques	39
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	39
5.3.2	Secteur des EMS	42
6	Service de l'action sociale	43
6.1	Aide aux personnes dans le besoin	43
6.1.1	Tâches	43
6.1.2	Contribution aux mesures de politique sociale	43
6.1.3	Coordination	44
6.1.4	Suivi du dispositif d'aide sociale	44
6.1.5	Information et formation	45
6.1.6	Prévention	45
6.1.7	Représentations	45
6.1.8	Statistiques et dépenses de l'exercice 2015	45
6.2	Coordination de la politique familiale	47
6.3	Fribourg pour tous	47
6.3.1	Information auprès du public	48
6.3.2	Collaboration avec le réseau professionnel	48
6.4	Aide aux victimes d'infractions	48
6.4.1	Activités principales	49
6.4.2	Statistiques	49
6.4.3	Coordination	49
6.4.4	Dépenses	49
6.5	Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière en force, aux réfugiés	50
6.5.1	Cadre légal	50
6.5.2	Statistiques du domaine de l'asile	50
6.5.3	Situation de l'hébergement	50
6.5.4	Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)	51
6.5.5	Réfugiés	52

6.5.6	Autres tâches	52
6.5.7	Dépenses de l'exercice 2015	52
6.6	Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	53
6.6.1	Activités principales	53
6.6.2	Statistiques	53
7	Service de l'enfance et de la jeunesse	54
<hr/>		
7.1	Activités générales du service	54
7.2	Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse	55
7.2.1	Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse	55
7.2.2	Information	55
7.2.3	Relations publiques et coordination	55
7.2.4	Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse	56
7.2.5	Programme pilote Paysages éducatifs 2013-2016	56
7.2.6	Projet pilote FriTime 2013-2016	57
7.2.7	Projet « J'ai voté! »	57
7.3	Activités générales d'intervention en protection de l'enfant	57
7.3.1	Activités du secteur Intake	57
7.3.2	Activités du secteur de l'action sociale directe (SASD)	58
7.4	Activités relatives aux milieux d'accueil	58
7.4.1	Activités par domaine	58
7.4.2	Autres activités du SMA	60
7.5	Activités du Centre de consultation LAVI	60
7.5.1	Fonctionnement interne	60
7.5.2	Représentations et relations externes	60
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	61
<hr/>		
8.1	Activités courantes	61
8.2	Activités particulières	62
8.2.1	Egalité et profession	62
8.2.2	Egalité et formation	62
8.2.3	Politique familiale globale	62
8.2.4	Violence conjugale	62
8.2.5	Femmes et vie publique	63
8.2.6	Conférences suisses et latines et instances nationales	63
9	Etat du personnel	63
<hr/>		

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général : Antoine Geinoz

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.1.2 Evénements particuliers

> Planification sanitaire

La procédure de consultation sur le rapport de planification hospitalière s'est achevée en début d'année, avec des réactions largement favorables des partenaires concernés (cantons, établissements hospitaliers, assureurs maladie). Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport au mois de mars, et dans l'enchaînement, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle liste hospitalière, qui définit les établissements reconnus suivant les disciplines.

> Promotion de la santé et prévention

Mise en œuvre de programmes cantonaux et mandats de prestations confiés à des institutions ont concouru à la concrétisation du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention durant l'année. C'est ainsi que la 2^e phase du programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » a été lancée en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Le même tandem DICS/DSAS a actionné plusieurs mesures du plan de « Santé à l'école », telles que la diffusion d'une liste des institutions de santé agréées, l'information aux responsables d'établissement ou le théâtre interactif pour la prévention du cyberharcèlement. La santé mentale est également une priorité de la politique sanitaire cantonale : l'état des lieux dans ce domaine a été présenté aux partenaires et l'élaboration de la stratégie a débuté. Enfin, la préparation d'un plan cantonal alcool s'est activement poursuivie, en tenant compte des besoins spécifiques du canton en matière de consommation problématique et de dépendance.

> hôpital fribourgeois

Les événements attestant le dynamisme du HFR et le développement de ses prestations ne manquent pas. C'est ainsi que, aux côtés des services d'ambulances, le SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) vient compléter le système des soins d'urgence en assurant une médicalisation des urgences préhospitalières vitales. Il assure également les transferts interhospitaliers. Ce projet a été conçu et réalisé en étroite collaboration avec la DSAS. Au service de cardiologie, le HFR Fribourg - Hôpital cantonal met en place une consultation d'électrophysiologie qui offre désormais une prise en charge complète aux patients souffrant de troubles du rythme cardiaque. En décembre, le HFR étend également son offre en pédiatrie, avec la consultation « Equilibre » pour les enfants et adolescents en surpoids,

la consultation du déficit d'attention et de l'hyperactivité et la consultation spécialisée en gynécologie de l'enfant et de l'adolescente. Afin de réduire l'attente aux urgences pédiatriques et de soulager le personnel, l'établissement met en place avec Medi24 une KidsHotline, qui offre des consultations par télémedecine. Le HFR-Tafers réalise désormais les mammographies. En matière de soins palliatifs, le HFR ouvre un accueil de jour et suscite la création de la Fondation Serenitas pour soutenir les soins palliatifs par des dons, en particulier pour les activités non financées par les assureurs maladie.

Le HFR modernise aussi ses infrastructures, en dotant de nouveaux locaux la maternité, les services de cardiologie, d'angiologie et de pneumologie ainsi que la centrale d'appel d'urgence 144.

Le HFR décide d'externaliser l'activité de sa crèche et confie des mandats à deux entreprises, qui offriront des places pour les enfants de collaborateurs et collaboratrice de tous les sites (Fribourg, Tafers, Riaz, Meyriez-Murten et Billens).

Egalement actif sur le plan de la recherche, l'hôpital fribourgeois étend ses compétences en rejoignant le *Swiss Integrative Center for Human Health* installé à blueFACTORY. Il a étroitement collaboré au projet de master en médecine orienté médecine de famille à l'Université de Fribourg, auquel le Conseil d'Etat donne son accord de principe en octobre.

En novembre, enfin, le HFR dévoile son rapport détaillant le déploiement de sa stratégie 2013-2022, qui vise un équilibre entre proximité des soins offerts à la population et centralisation des compétences spécialisées et des plateaux techniques lourds. Le déploiement de sa stratégie s'effectuera par étapes.

> Réseau fribourgeois de santé mentale

Les patientes et patients fribourgeois recourent de plus en plus aux prestations et aux soins du RFSM : cette situation découle à la fois du dynamisme démographique du canton, de l'accès facilité et moins stigmatisant aux prestations psychiatriques et psychothérapeutiques et peut-être aussi, de la prévalence en hausse des maladies psychiques, signe des exigences élevées du monde du travail notamment.

Ainsi l'année 2015 du RFSM a été marquée, une fois de plus, par un fort taux d'occupation du Centre de soins hospitaliers, notamment dans les secteurs des adultes et des adolescents. Une nouvelle tendance est à observer dans ces hospitalisations : une augmentation non négligeable des journées dites inappropriées, c'est-à-dire engendrées par un manque de structures alternatives spécifiques et des journées au profit de patients sans couverture d'assurance maladie, de patients sans domicile fixe ou de personnes étrangères en transit dans notre canton.

Dans les formes intermédiaires de prise en charge, le RFSM dispose de trois cliniques de jour qui tournent à plein régime et qui offrent à 55 patientes et patients, dans les deux langues cantonales, un séjour transitoire entre l'hospitalier et l'ambulatoire ou qui permettent d'éviter l'hospitalisation. En la matière, on constate également que beaucoup d'hospitalisations sont évitées grâce aux prestations de consultation-liaison que l'équipe clinique du secteur de la personne âgée du RFSM offre dans 37 EMS du canton et qui se développe dans certains services de soins et d'aide à domicile, symbolisant ainsi les synergies engendrées par le travail en réseau. Ce travail de consultation-liaison se mène également au sein des sites du HFR, du HIB ainsi que dans les établissements pénitentiaires du canton en vertu du principe du droit à l'équivalence des soins.

Les centres ambulatoires ont vu en 2015 leur activité se développer et se consolider notamment dans le nouveau Centre cantonal d'addictologie (CCA) à Fribourg, pilier de la politique cantonale en matière de prise en charge des patients et patientes souffrant d'addictions, ainsi qu'au Centre de soins en santé mentale (CSSM) garant d'une psychiatrie communautaire de proximité dans la ville de Bulle.

Le RFSM poursuit donc son développement en permettant à toute personne souffrant d'un trouble, d'une maladie ou d'un handicap en santé mentale de bénéficier de soins adéquats et de qualité, en favorisant son autonomie relationnelle, familiale, sociale et économique. Ses professionnels s'engagent quotidiennement dans l'amélioration de la prise en charge des 8000 patientes et patients qui recourent annuellement aux prestations. Leurs compétences ont trouvé une belle reconnaissance avec le premier classement nominatif des cliniques psychiatriques suisses par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) : dans

l'évaluation par les praticiens, le RFSM arrive au 5^e rang des établissements dans lesquels la réduction des symptômes durant le séjour est la plus grande.

En 2015, deux secteurs du RFSM ont connu un nouvel élan avec l'arrivée de la Dresse Isabelle Gothuey, Médecin directrice de la psychiatrie adulte et du Dr Angelo Bernardon, Médecin directeur de la pédopsychiatrie. Le Centre de soins hospitaliers de Marsens a ouvert au printemps une unité germanophone de 16 lits, qui répond manifestement à un besoin puisqu'elle affiche un fort taux d'occupation.

> **Senior+**

Au mois de mars 2015, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le tryptique législatif « Senior+ », comprenant le projet de loi sur les seniors (LSen), le projet de loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) et le projet de loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF). Cet important projet définit une politique globale de la personne âgée, dans la foulée de la Constitution cantonale. Il prévoit des impulsions dans les domaines du développement personnel, de la vie associative, du travail, de l'infrastructure de l'habitat et des services. Il organise les prestations médico-sociales en institution et à domicile au niveau des districts. Senior+ vise aussi le développement des relations intergénérationnelles.

La commission parlementaire ad hoc poursuit ses travaux.

> **Handicap – RPT**

Projets de loi sur la personne en situation de handicap et sur les institutions spécialisées, lignes directrices et plan de mesures 2016-2020 : les documents concrétisant la politique cantonale de la personne en situation de handicap ont été mis en consultation au printemps. Ils ont été globalement bien accueillis, mais de nombreux organismes s'inquiètent de l'insuffisance de moyens financiers pour mettre en œuvre la nouvelle politique. Celle-ci s'inscrit dans le double cadre de la nouvelle répartition des tâches Confédération-cantons (RPT) et de la Constitution cantonale.

> **Proches aidants**

Rejoignant Vaud et Genève et avec les autres cantons romands, Fribourg a organisé pour la première fois, le 30 octobre, une Journée des proches aidants. Un acte symbolique fort pour marquer la reconnaissance de la collectivité à l'égard de ces très nombreuses personnes – environ une personne sur sept en Suisse – qui accompagnent au quotidien un membre de leur famille ou un ami ou voisin atteint dans sa santé ou son autonomie, permettant ainsi son maintien à domicile. Cette journée fut aussi l'occasion de faire connaître toutes les organisations qui peuvent venir en aide ou en soutien des proches aidants.

> **Asile**

L'année écoulée a été marquée à la fois par la restructuration du domaine asile dictée par la Confédération et la forte augmentation du nombre de requérants d'asile arrivant en Suisse. Augmentation subie de manière proportionnelle par le canton de Fribourg, puisqu'il se voit attribuer systématiquement 3,7 % des requérants arrivants dans le pays. La restructuration prévoit la création de plusieurs centres gérés par la Confédération, soit pour les requérants d'asile dont la demande est en cours de traitement, soit pour ceux qui sont déboutés et en attente de leur départ. Comme site pour un centre fédéral, le canton a proposé la Gouglera, à Giffers que la Confédération a pu acquérir. L'annonce de ce projet, au printemps, a suscité de fortes craintes et oppositions dans la région. Depuis lors, les préparatifs sont menés dans le calme entre le Secrétariat d'Etat aux migrations, l'Etat et les communes de Giffers et Rechthalten.

L'afflux de requérants d'asile attribués au canton – 1391, contre 794 en 2014 – a nécessité de constantes recherches de possibilités d'hébergement. Un site pour un foyer permanent a été trouvé à Grolley, où seront bientôt hébergés une centaine de requérants d'asile. Des foyers provisoires ont été ouverts à Hauterive (Châtillon), Bösinggen et Enney, alors que l'utilisation de celui de Guin est prolongée au-delà de 2015. Plusieurs maisons collectives ont également été trouvées pour loger des requérants d'asile en deuxième accueil. A noter que le nombre de mineurs non accompagnés arrivant en Suisse et à Fribourg est en nette augmentation.

Par ailleurs, la Confédération a lancé une opération de réinstallation pour 3000 Syriens, qui sont accueillis entre 2015 et 2017 et qui obtiennent directement le statut de réfugiés. Dans le canton de Fribourg, les premières personnes relevant de cette action humanitaire sont arrivées en automne.

Au mois de septembre, un groupe de personnalités a lancé le projet *Osons l'accueil !* en collaboration avec la DSAS et ORS. Il vise l'hébergement de requérants d'asile chez les particuliers. A la fin de l'année, une cinquantaine de personnes étaient accueillies dans une trentaine de familles du canton.

> **Stratégie cantonale de l'enfance et de la jeunesse**

L'année 2015 a vu le lancement de la stratégie « Je participe ! », projet cantonal courant sur trois ans. Les priorités retenues sont notamment la participation effective des enfants et des jeunes, le renforcement de l'animation jeunesse, le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes dans la vie quotidienne, le soutien à la parentalité et la capacité des autorités à concrétiser leurs politiques. L'évènement phare de l'année fut l'Action 72 heures, qui a touché tous les districts et vu une trentaine de groupes représentant 500 jeunes se lancer dans un projet d'utilité publique.

> **Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC)**

L'élaboration du Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration (PEAC) s'est poursuivie en collaboration avec toutes les Directions, pour déboucher sur une procédure de consultation au début 2016. Le plan contient 25 mesures pour réaliser l'égalité en tenant compte de la culture et des besoins actuels de l'Etat-employeur. Il prévoit d'intégrer la thématique de l'égalité dans les processus d'embauche, dans le plan de relève du personnel et dans l'engagement des cadres. Il vise aussi à faciliter la conciliation vie familiale-vie professionnelle.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Projet phare de la cybersanté, le dossier électronique du patient a beaucoup occupé la CDS en 2015. Après l'adoption de la loi fédérale y relative en juin, le Dialogue Politique nationale de la santé a affirmé la volonté de mettre en œuvre rapidement ce nouvel instrument. Cette loi permet à la Confédération de cofinancer les projets cantonaux de cybersanté. Le dossier électronique du patient permettra d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des traitements, tout en donnant la priorité à la sûreté de l'information et à la protection des données.

Autre projet d'importance, la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (MNT) a été élaborée durant l'année pour être mise en consultation début 2016. Cancer, diabète, maladies cardiovasculaires et affections chroniques des voies respiratoires sont la cause de plus de la moitié des décès prématurés en Suisse. Afin de réduire la survenance de ces maladies, la stratégie vise notamment à diminuer les facteurs de risque liés aux comportements, à développer des conditions-cadres propices à la santé et freiner les coûts liés aux MNT. La CDS a par ailleurs décidé de créer une plate-forme « soins palliatifs ». En matière de médecine hautement spécialisée, elle a poursuivi ses travaux d'attribution des disciplines aux principaux hôpitaux du pays.

Parmi les dossiers politiques d'actualité, la CDS a activement soutenu le Conseil fédéral dans son projet de pilotage des soins ambulatoires, qui impliquait une régulation de l'offre de cabinets médicaux en fonction des besoins. Ce projet a été rejeté par le Conseil national en décembre, et les pourparlers se poursuivent. Au mois de juin, la CDS a soutenu l'article constitutionnel sur le diagnostic préimplantatoire, qui a été accepté par le peuple et les cantons.

1.2.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est Vice-présidente, s'est essentiellement penchée sur trois dossiers durant l'année 2015 : les nouvelles normes de l'aide sociale, l'aide aux victimes de mesures de coercition aux fins d'assistance des années 1950 à 1980, et la restructuration du domaine de l'asile.

Au mois de septembre, la CDAS a fait siennes les nouvelles normes d'aide sociale adoptées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). C'est ainsi que les forfaits pour ménages de 6 personnes et plus seront diminués, comme ceux de l'entretien des jeunes adultes. La révision durcit en outre les sanctions pour les manquements de la part des bénéficiaires, la réduction des aides matérielles pouvant désormais aller jusqu'à 30 %.

Enfin, elle cible les suppléments d'intégration sur les personnes qui font un effort particulier pour leur intégration sociale ou professionnelle.

Quant au traitement des victimes de mesures de coercition aux fins d'assistance, la CDAS s'est prononcée en faveur du système proposé par le Conseil fédéral, avec une indemnisation financée par des contributions volontaires des cantons. Ce geste de solidarité est une reconnaissance de l'injustice et des dommages subis par les personnes concernées durant leur enfance. Les cantons demandent cependant un délai de deux ans au moins pour pouvoir traiter les demandes (qu'on estime à 12 000 à 15 000 sur le plan national), au lieu des 6 mois prévus.

En matière d'asile, la CDAS a été associée à la restructuration décidée par la Confédération, qui amènera une accélération des procédures et la création de plusieurs centres d'hébergement fédéraux en Suisse romande.

En fin d'année, dans le cadre de la procédure de consultation sur la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, la CDAS a soutenu le projet, qui favorise la compatibilité de la vie familiale avec la vie professionnelle.

1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La CLASS a tenu cinq séances au cours de l'année. En matière d'assurance maladie obligatoire, elle a notamment traité la question du droit d'option des frontaliers et celle de la mise en œuvre des soins de longue durée. Avec ses groupements, la CLASS a continué à s'occuper de médecine hautement spécialisée et de planification hospitalière, lançant une étude sur l'opportunité d'une planification intercantonale. Elle a par ailleurs commandé une étude sur l'optimisation des parcours de formation postgrade, afin de favoriser une orientation précoce des médecins et d'influer sur le choix de leur lieu d'activité. Enfin, la CLASS s'est penchée sur des thématiques liées à la médecine pénitentiaire, en particulier sur la mise en œuvre des obligations de soins prononcées par la justice pénale des mineurs.

1.2.4 Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et de migrants (CLDAM)

La Directrice de la santé et des affaires sociales a pris part aux séances de la CLDAM consacrées à la restructuration du domaine de l'asile, notamment pour la recherche de sites de centres d'hébergement fédéraux dans les cantons romands.

1.3 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 du Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2015 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2014 : 0

Procédures pendantes au 31 décembre 2015 : 0

Recours déposés : 6

Recours traités : 6

dont :

Irrecevable : 1

Rejetés : 4

Classé : 1

Sur les six recours enregistrés en 2015, quatre ont été déposés en français et deux en allemand.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 17 novembre 2015 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

1.4.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 27 janvier 2015 approuvant les conventions tarifaires 2014 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'Hôpital Daler

Ordonnance du 9 février 2015 approuvant les tarifs et les conventions tarifaires 2014 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 3 mars 2015 fixant la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition

Ordonnance du 10 mars 2015 fixant les tarifs provisoires 2015 de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 10 mars 2015 approuvant les tarifs et la convention tarifaire 2014 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 31 mars 2015 approuvant la convention tarifaire cantonale TARMED passée entre la Société de médecine du canton de Fribourg et la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 31 mars 2015 modifiant l'ordonnance fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 31 mars 2015 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 21 avril 2015 approuvant les conventions tarifaires 2014 et 2015, passées entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et la communauté d'achat HSK, concernant l'indemnisation des prestations annexes

Ordonnance du 28 avril 2015 abrogeant l'ordonnance fixant les montants déterminants pour le droit aux prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 5 mai 2015 approuvant la convention et ses annexes passées entre l'hôpital fribourgeois et Helsana Assurances SA concernant le remboursement des traitements par dialyse

Ordonnance du 9 juin 2015 approuvant la convention tarifaire 2015 et les tarifs 2015 à 2017 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'hôpital fribourgeois

Ordonnance DSAS du 26 juin 2015 concernant les vaccinations par les pharmaciens et pharmaciennes

Ordonnance du 9 juillet 2015 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire

Ordonnance du 9 juillet 2015 approuvant les conventions tarifaires 2012, 2013 et 2014 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale–Sainte-Anne

Ordonnance du 9 juillet 2015 approuvant la convention tarifaire passée entre la Fédération suisse des sages-femmes, section Fribourg, et la communauté d'achat HSK concernant la rémunération des sages-femmes

Ordonnance du 25 août 2015 approuvant les conventions tarifaires déterminant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires en maison de naissance

Ordonnance du 1^{er} septembre 2015 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 1^{er} septembre 2015 approuvant les conventions tarifaires 2015 concernant le traitement hospitalier en division commune de l'Hôpital intercantonal de la Broye

Ordonnance du 7 septembre 2015 approuvant la convention tarifaire et les baserates 2015 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne

Ordonnance du 22 septembre 2015 approuvant les conventions tarifaires 2012 et 2013 passées entre la maison de naissance Le Petit Prince et HSK, Assura et Supra

Ordonnance du 29 septembre 2015 fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2016

Ordonnance du 29 septembre 2015 fixant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires en maison de naissance pour les assureurs-maladie affiliés à tarifsuisse SA pour les années 2012, 2013 et 2014

Ordonnance du 29 septembre 2015 approuvant la convention tarifaire déterminant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires en maison de naissance

Ordonnance du 6 octobre 2015 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 3 novembre 2015 fixant les tarifs 2012 et 2013 concernant le traitement hospitalier dans la maison de naissance Le Petit Prince pour les assureurs-maladie affiliés à tarifsuisse SA

Ordonnance du 7 décembre 2015 modifiant l'ordonnance fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 7 décembre 2015 approuvant les conventions tarifaires 2014 et 2015 passées entre la maison de naissance Le Petit Prince, HSK et tarifsuisse SA

2 Service de la santé publique

Chef de service : Patrice Zurich

2.1 Activités

Les attributions du Service de la santé publique (SSP) portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes :

- > le suivi du dossier de la planification hospitalière ;
- > le financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > préparation de l'approbation par le Conseil d'Etat des conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, préparation de la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > préparation des décisions du Conseil d'Etat de fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile et des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;

-
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents).

Une collaboration intense s'est poursuivie avec le Service de la prévoyance sociale concernant le projet de planification des soins de longue durée et le projet Senior+, qui ont tous deux des implications sur la prise en charge des patients et patientes par les organisations de soins et d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

Réunis en janvier 2014 par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les milieux intéressés ont unanimement souligné l'importance de la réalisation d'un projet de cybersanté dans le canton de Fribourg et leur très grand intérêt à y participer. Par ailleurs, une réponse positive a été donnée en juin 2014 au postulat Elian Collaud et Jean-Pierre Doutaz (anc. Jean-Pierre Siggen et André Ackermann) relatif à la coordination de l'échange électronique des informations médicales dans l'intérêt du patient. Compte tenu de ces éléments, le SSP a mené des réflexions pour préparer un projet de cybersanté répondant aux exigences de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017, dans le but d'établir une plateforme informatique cantonale permettant aux institutions et aux professionnel-le-s de la santé d'échanger des informations sur les patient-e-s, dans le respect du cadre fixé par l'organe de coordination eHealth de la Confédération et des cantons et des normes de la protection des données personnelles. A cet effet, un-e chef-fe de projet sera engagé au début 2016.

Le SSP a contribué aux travaux de réflexion sur la création, à Fribourg, d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille. Outre le fait que ce projet devrait favoriser le choix des futurs médecins vers la médecine de famille, contribuant ainsi à la relève des médecins de famille et à la lutte contre la pénurie déjà existante, la création d'un master en médecine humaine renforcera également le positionnement au plan national de l'Université de Fribourg, comme de l'hôpital fribourgeois (HFR) et du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).

Le SSP a également contribué aux travaux préparatoires du mandat attribué par la DSAS à l'Organisation du monde du travail (OrTra) du canton de Fribourg pour les domaines de la Santé et du Social pour la réalisation d'une étude sur les besoins en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton. Cette étude se réalisera dans le courant de l'année 2016. Il œuvre de plus auprès des institutions de santé pour qu'elles mettent un maximum de places de stage à disposition des élèves des différentes filières de la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR).

Au plan intercantonal, le SSP participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Par ailleurs, le SSP a transmis à la DSAS, pour approbation, 15 règlements communaux de cimetière et 6 règlements communaux en matière de soins dentaires scolaires, respectivement pour approbation par le Conseil d'Etat, 1 convention relative à l'organisation du service dentaire scolaire dans une commune. Il a encore poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le site Internet du Service (adresse : <http://www.fr.ch/ssp>) est modifié régulièrement selon les besoins. Il s'agit notamment des informations sur l'assurance-maladie (mise à jour annuelle en septembre) dès la publication des nouvelles primes d'assurance-maladie de l'année suivante par l'Office fédéral de la santé publique.

2.2 Professions de la santé

2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la DSAS a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > diététicien-ne : 1
- > ergothérapeute : 13
- > hygiéniste dentaire : 2
- > infirmier-ière : 16
- > masseur médical : 4
- > médecin : 80
- > médecin dentiste : 31

-
- > médecin vétérinaire : 20
 - > opticien-ne : 1
 - > ostéopathe : 6
 - > pharmacien-ne : 19
 - > physiothérapeute : 11
 - > podologue : 6
 - > psychologue-psychothérapeute : 8
 - > sage-femme : 14
 - > technicien-ne pour dentiste : 4

Conformément aux directives du 1^{er} juillet 2011 de la DSAS, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.2.2 Autorisations d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la DSAS a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. renouvellements d'autorisation) :

- > établissement pour personnes âgées : 12
- > service de soins à domicile : 2
- > laboratoire d'analyses médicales : 1
- > institution médico-technique : 6
- > service d'ambulance : 2
- > institution ambulatoire : 23
- > stockage de sang : 1
- > pharmacie publique : 25
- > pharmacie d'institution : 5
- > pharmacie d'institution ambulatoire : 5
- > pharmacie d'hôpital : 1
- > pharmacie de cabinet ou de centre vétérinaire : 12
- > droguerie : 1

2.2.3 Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 15^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 18 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2015, la Commission a liquidé 23 affaires, soit :

- > 5 par décision de sanction (avertissements) à l'encontre de professionnel-le-s ou institutions de santé ;
- > 7 par décision de classement, après constat d'absence de violation de la loi sur la santé (LSan)/loi sur les professions médicales (LPMéd) ;
- > 2 par décision de classement en raison de la prescription ;
- > 1 par préavis à la DSAS, contenant une proposition de mesure administrative au sens de l'art. 124 LSan ;
- > 4 par médiation ;
- > 4 devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'un retrait de plainte (dans deux cas, le retrait est intervenu suite aux explications fournies au/à la plaignant-e par la médiatrice au stade de la pré-médiation).

La Commission de surveillance a tenu 6 séances en 2015 : la première a réuni en séance plénière ses membres permanents et non permanents pour l'adoption du rapport annuel 2014 ; les séances ordinaires ultérieures – auxquelles ne participent que les membres permanents ainsi que les représentant-e-s non permanent-e-s des professions concernées par les dossiers – ont été consacrées au traitement des diverses plaintes et dénonciations.

L'instruction des différents dossiers a donné lieu à la constitution de délégations, qui se sont réunies quant à elles à une quinzaine de reprises pour entendre les parties et/ou pour délibérer en vue de rendre leurs rapports, sous forme de projets de décision, à la Commission permanente.

2.3 Hôpitaux

2.3.1 Activités générales

Le SSP a élaboré les mandats de prestations pluriannuels fixant ainsi un cadre général aux établissements hospitaliers fribourgeois pour la période 2015 à 2019. Chaque mandat a été complété par des mandats spécifiques pour l'année 2015.

Le SSP a ainsi finalisé les mandats de prestations 2015 du HFR, du RFSM, des deux cliniques privées fribourgeoises (Hôpital Daler et Clinique générale), de la maison de naissance « Le Petit Prince », ainsi que de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

Pour le HFR, les travaux d'identification des prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations se poursuivent avec, dans ce cadre, une analyse des travaux réalisés dans d'autres cantons, de manière à ce que, à terme, disparaisse le financement transitoire de l'Etat. Pour le HIB, les divers mandats ont également été discutés avec le Service de la santé publique du canton de Vaud. A noter enfin que, depuis 2015, les prestations réalisées par les deux cliniques privées et la maison de naissance « Le Petit Prince » sont désormais payées à la facture.

Les décomptes 2014 des hôpitaux fribourgeois ont été analysés et ont donné lieu à des paiements complémentaires de la part de l'Etat, respectivement à des remboursements en faveur de l'Etat.

En outre, le SSP a répondu à de nombreuses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Enfin, le SSP participe à la Commission de bâtisse qui s'occupe des travaux de transformation du HFR site de Meyriez et à celle qui suit les travaux d'aménagement du Centre germanophone du RFSM à Villars-sur-Glâne.

2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Les comptes 2015 du HFR n'ayant pas encore été adoptés par le Conseil d'administration, ils ne sont pas disponibles.

Dans les comptes 2015 de l'Etat figure un montant de 162 539 750 francs pour le total des positions comptables de charges liées au HFR (102 119 717 francs à la position 3634.020, 8 975 000 francs à la position 3634.022 et 51 445 033 francs à la position 3634.023). Ce montant se compose comme il suit :

- > + 163 704 613 francs de versements d'acompte conformément aux mandats de prestations 2015 alors que le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier semestre 2016 ;
- > - 1 000 000 francs provenant d'un report de crédit de 2014 sur 2015 ;
- > - 164 863 francs de remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois-es relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable et un remboursement de CSS Assurance pour des patient-e-s facturé-e-s par erreur au canton de Fribourg.

De plus, les comptes 2015 de l'Etat enregistrent le remboursement d'un montant de 3 715 285 francs concernant le décompte 2014 du HFR.

Le montant de financement total versé par l'Etat au RFSM pour 2015 se monte à 33 059 538 francs. Ce montant comprend le versement de 860 000 francs résultant du décompte provisoire sur la base de l'activité réelle constatée. Le décompte définitif 2015 se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2016. Le décompte 2014 a donné lieu à un paiement complémentaire de l'Etat d'un montant de 1 000 000 francs déjà comptabilisé dans les comptes 2014 de l'Etat.

Concernant le HIB, le financement 2015 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 10 996 996 francs. Un montant de 27 199 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois-es relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour

lequel un tiers est responsable. Le décompte définitif se fera en 2016 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Le décompte 2014 sera finalisé au tout début 2016.

S'agissant des autres établissements hospitaliers fribourgeois, les décomptes 2014 ont donné lieu à des versements complémentaires de 834 508 francs pour l'activité supplémentaire effectuée par l'hôpital Daler et la Maison de naissance « Le Petit Prince » par rapport à l'activité prévue. Pour l'année 2015, un montant de 27 357 179 francs a été versé pour les factures reçues au 31 décembre 2015. Un montant de 225 449 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable, et pour un remboursement de CSS Assurance pour des patient-e-s facturé-e-s par erreur au canton de Fribourg et dans le cadre du monitoring en lien avec l'introduction de SwissDRG.

Au total, un montant net de 27 966 237 francs a été versé à ces établissements, soit :

- > Clinique générale : 11 540 235 francs
- > Hôpital Daler : 16 083 775 francs
- > Maison de naissance « Le Petit Prince » : 342 228 francs

Un montant de 9 093 912 francs a été versé pour les travaux de transformation et d'agrandissement du HFR, site de Meyriez-Murten, conformément au décret du 12 septembre 2012.

2.3.3 Statistiques

Statistiques générales d'exploitation en 2015 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (4)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (5)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	304	12 699	95 252	7,5
HFR Tafers	85	2 622	25 733	9,8
HFR Riaz	104	3 949	31 976	8,1
HFR Billens	48	869	14 727	16,9
HFR Meyriez-Murten (1)	-	107	107	1,0
Hôpital intercantonal de la Broye (2)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	853	17 717	20,8
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 278	27 906	5,3
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens	170	2 313	61 596	26,6
Centre de soins hospitaliers Marsens (3)			(60 905)	
Cliniques privées de Fribourg				
	110	10 484	34 701	3,3
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	973	39 174	309 715	7,9

(1) Traitements par la permanence : transferts pour raisons médicales dans un autre établissement (selon règle de facturation SwissDRG cela correspond à une hospitalisation d'un jour)

(2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois-es)

(3) Nombre de journées facturées en 2015

(4) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG

(5) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG (entrée en vigueur le 01.01.2012) soit la date de sortie ./ la date d'entrée ./ jours de congé ; pour le RFSM, la déduction des jours de congé se fait différemment

2.4 Hospitalisations hors canton

Avec la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant le financement hospitalier, principalement en raison d'un transfert de charge des assurances complémentaires vers l'assurance obligatoire des soins et les pouvoirs publics, la participation financière de l'Etat aux frais d'une hospitalisation hors canton a fortement augmenté. Le « libre choix » de l'hôpital hors canton introduit par cette modification législative oblige en effet l'Etat de Fribourg à participer aux frais d'hospitalisation hors canton d'un-e patient-e qui se fait soigner dans un hôpital public ou privé figurant sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière d'un autre canton où est implanté cet établissement. Evidemment, que l'hospitalisation des patients et des patientes ait lieu dans le canton ou hors canton, elle doit être effectuée et implique une participation financière des pouvoirs publics. En 2015, cette participation correspond à 51 % du tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'il s'agit d'une hospitalisation pour raison médicale, c'est-à-dire lorsque la prestation n'est pas disponible dans le canton ou s'il s'agit d'une urgence survenue hors canton ; elle s'élève à 51 % du tarif de référence fribourgeois si le patient choisit de se faire hospitaliser hors canton par choix personnel.

Les comptes de l'Etat pour le financement des hospitalisations hors canton en 2015 se sont montés à 75 371 251 francs. Sur ce montant, environ 58,6 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 16,8 millions de francs ont servi à payer des factures pour des séjours antérieurs.

2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins de leur population, les cantons doivent réviser leur planification hospitalière en tenant compte des nouveaux critères légaux introduits par la modification de la LAMal concernant le financement hospitalier, en particulier la qualité et le caractère économique des prestations stationnaires (art. 58b al. 5 OAMal).

Les travaux de révision de la planification hospitalière ont été divisés en trois étapes, à savoir : la définition des besoins en soins de la population fribourgeoise, l'élaboration du rapport de planification hospitalière, l'établissement de la liste hospitalière et des mandats de prestations.

Le rapport sur la définition des besoins a déjà été publié au cours du 1^{er} semestre 2014 ; puis, sur la base des réponses des établissements hospitaliers à l'appel d'offres lancé pendant l'été 2014, une proposition de liste des futurs hôpitaux répertoriés, respectivement d'attribution de mandats de prestations à partir de 2015, a fait l'objet d'un rapport de planification et d'un projet de liste hospitalière. Préavisés favorablement par la Commission de planification sanitaire, ces deux documents ont été mis en consultation par le Conseil d'Etat de mi-décembre 2014 à mi-janvier 2015 auprès des établissements qui ont déposé une offre, des cantons où se situent ces établissements et de Santé Suisse. Tenant compte des réponses à cette consultation, des modifications mineures ont été apportées à ces documents. En date du 19 mars 2015, le Grand Conseil a pris acte du rapport de planification hospitalière, saluant en particulier sa qualité, sa transparence et son objectivité. Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport de planification et la liste hospitalière 2015 à fin mars 2015. Cette liste a remplacé l'ordonnance du 31 janvier 2012 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance. La nouvelle liste hospitalière est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015.

2.6 Aide et soins à domicile

Le SSP est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Il leur adresse des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse les données nominatives salariales du personnel subventionné. Le SSP examine pour la DSAS les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux questions relatives aux soins et à l'aide à domicile et participe, au besoin, aux travaux intercantonaux et fédéraux en la matière. Il veille aussi à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend aux infirmières et infirmiers domiciliés dans le canton de Fribourg qui exercent à titre indépendant ainsi qu'aux organisations d'aide et de soins à domicile privées non mandatées.

En 2015, 12 services mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Les besoins de la population fribourgeoise sont couverts par les 10 services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes ainsi que par l'Association fribourgeoise du diabète ainsi que la Ligue pulmonaire fribourgeoise mandatées par la

DSAS. Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention aux services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 30 % des frais du personnel d'aide et de soins, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour le service mandaté par la DSAS, la subvention cantonale est basée sur les frais de fonctionnement du service de soins aux diabétiques, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Depuis 2015, suite à la résiliation de la convention tarifaire spécifique par les assureurs-maladie, l'Etat finance également les prestations de soins aux malades pulmonaires. Ces prestations relèvent dorénavant directement de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint en 2015 6 026 371 fr. 15.

Subvention ordinaire	Acomptes 2015	Corrections années préc.	Solde 2014 versé	Total versé en 2015
Report de crédit 2014-2015		-200 000.00		-200 000.00
Sarine	1 029 212.00	-	200 638.95	1 229 850.95
Singine	713 246.00	12 461.50	167 029.65	892 737.15
Gruyère	1 085 538.00	40 475.75	200 345.55	1 326 359.30
Lac (4 services)	384 013.00	-	20 001.95	404 014.95
Glâne	601 986.00	-	123 324.15	725 310.15
Broye	602 136.00	-	93 315.55	695 451.55
Veveyse	462 098.00	-19 740.40	31 187.50	473 545.10
Association du diabète (art.7 OPAS)	125 600.00	-	33 502.00	159 102.00
Ligue pulmonaire (art.7 OPAS)	120 000.00	-		120 000.00
Report de crédit 2015-2016			386 000 00	386 000.00
TOTAL	5 123 829.00	-166 803.15	1 255 345.30	6 212 371.15

Le montant des subventions 2015 comprend 5 123 829 francs pour les acomptes 2015 et 902 542 fr. 15 pour le solde des comptes 2014 et les corrections des années précédentes (sans tenir compte des reports de crédit).

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile se présente comme il suit :

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	55 150.00
AFAS	192 500.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	112 500.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	39 250.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	22 500.00
Total	421 900.00

Une modification de l'ordonnance sur le nouveau régime de financement des soins a introduit en 2014 de nouveaux coûts des soins pour les prestations fournies par les infirmières et infirmiers indépendants. Les pouvoirs publics fribourgeois paient ainsi aux infirmiers et infirmières indépendants un coût résiduel des soins en application de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins. Le SSP est chargé de la vérification et du règlement des factures présentées par les infirmiers et infirmières. La participation des communes leur est refacturée. Dans le cadre du nouveau financement des soins, le SSP a payé en 2015 les coûts résiduels des soins pour 94 infirmières et infirmiers ayant fourni 52 767 heures aux patients et patientes fribourgeois, pour un montant de 414 453 fr. 35 dont 269 394 fr. 60, soit 65 %, ont été refacturés aux communes.

Le SSP a en outre versé à des services d'aide et de soins à domicile hors canton une participation pour des prestations fournies à des patient-e-s fribourgeois-es. Cette participation reste toutefois marginale.

2.7 Soins palliatifs

Suite à un postulat accepté en 2009 par le Grand Conseil, le SSP a entrepris la rédaction de la stratégie cantonale en soins palliatifs et d'un plan de mesures. Cette rédaction a été marquée par de nombreuses rencontres avec les acteurs du terrain, les proches aidant-e-s et les professionnel-le-s de la santé ayant été sollicités à diverses reprises au cours du processus. La stratégie doit permettre de valoriser les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés ; elle se veut aussi porteuse de nouveaux projets, surtout liés à la formation des professionnel-le-s de santé, au soutien des proches aidant-e-s et à la sensibilisation de la population.

En début d'année, ces documents ont été mis en consultation auprès des Directions de l'Etat, des partis politiques et des acteurs concernés. L'accueil a été favorable, avec une réserve concernant les ressources assez limitées prévues pour le plan de mesures.

La stratégie et le plan de mesures 2016-2020 seront soumis au Conseil d'Etat pour adoption au tout début de l'année 2016.

2.8 Promotion de la santé et prévention

2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur prévention et promotion de la santé, conduit par la Déléguée cantonale à la prévention et à la promotion de la santé, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

Le secteur a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007 pour 2007-2011 et prolongé jusqu'en 2015). Partant des besoins de santé connus de la population fribourgeoise et s'appuyant sur une vision à long terme de la politique de santé dans le canton, ce plan d'action vise un impact durable dans la société. Il définit des objectifs et des champs d'action pour les thèmes retenus comme prioritaires dans le Plan cantonal. Il prévoit également des moyens concrets de mise en œuvre (mesures, indicateurs, ressources).

Le secteur est chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention. Avec la Commission et un sous-groupe de celle-ci, il a démarré les réflexions de révision de la planification de prévention et de promotion de la santé et a activement travaillé à l'élaboration de cette prochaine planification cantonale, qui devrait être sous toit à fin 2016.

Le budget de promotion de la santé et de prévention est constitué, d'une part, des subventions accordées aux institutions actives dans le domaine et, d'autre part, des subventions allouées à des projets spécifiques. En 2015, un montant total de 2 486 430 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 380 000 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCH) pour le Programme cantonal fribourgeois « Poids corporel sain ». Des soutiens ont en outre pu être obtenus auprès de la Loterie Romande.

Un mandat de prestations de la DSAS définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Ainsi, huit mandats de prestations annuels ont été concrétisés avec ces institutions. Ce travail a abouti au développement de 21 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du Plan cantonal. Des mandats de prestations annuels 2015 ont encore été passés avec les services de puériculture. En 2015, de nouveaux modèles de mandats de prestations, visant à améliorer le système, ont été proposés aux institutions concernées et feront l'objet d'une mise en œuvre dès 2016 ; le pilotage se fera dorénavant par prestations.

S'agissant des projets spécifiques, ils désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées sur une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique.

2.8.2 Programmes cantonaux

2.8.2.1 Je mange bien, je bouge bien

La 2^e phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » (anciennement « Poids corporel sain ») a été lancée en collaboration avec Promotion santé suisse (PSCH). Le pilotage de ce programme est assuré par les chefs de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS. La 7^e demi-journée du réseau du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien », organisée en novembre 2015, a été dédiée aux croisements des regards autour des thèmes alimentation, mouvement, cohésion sociale et développement durable. Plus de 70 partenaires ont pris part aux réflexions et échanges durant cette journée.

L'année 2015 a permis la mise sur pied de différentes formations à l'attention des multiplicateurs et multiplicatrices du canton de Fribourg : médecins de premier recours, pédiatres, sages-femmes, pédopsychiatres, infirmier-ère-s en soins à domicile, assistantes parentales. Dans le cadre du projet Senso 5, une demi-journée de formation a été proposée aux enseignant-e-s d'un établissement scolaire participant au projet pilote. Enfin, une formation sur le thème « Alimentation, corps et mouvement, quels enjeux dans le développement de l'enfant ? », organisée en collaboration avec la Société des pharmaciens du canton de Fribourg, a été proposée aux pharmaciens et pharmaciennes dans le cadre du projet pilote « les quatre saisons de l'arbre ».

Enfin, dans le cadre d'une exposition temporaire sur le sel, une collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Fribourg a permis la création d'un atelier didactique consacré aux bienfaits du sel et à ses risques sur la santé « Le sel : oui, mais pas trop ! »

2.8.2.2 Santé à l'école

La mise en œuvre du Plan de mesures annuel détaillé, fondé sur le Concept cantonal de santé à l'école 2014-2017, a démarré. Un bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS et de la DSAS, a ainsi suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept. Ce bureau a par exemple :

- > élaboré, tenu à jour et diffusé une liste des institutions de santé et projets agréés pour intervenir dans les écoles (art. 8 du Règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention) ;
- > coordonné la construction d'un dispositif de prévention sous forme de théâtre interactif en français et en allemand sur la thématique du cyberharcèlement pour les élèves des cycles d'orientation ;
- > géré le réseau cantonal des écoles en santé et organisé une demi-journée d'information et de présentation des institutions de santé du canton travaillant avec les établissements scolaires ;
- > collaboré avec les institutions partenaires de l'école et de la promotion de la santé à la mise en place et la mise à jour d'outils didactiques en lien avec le Concept, les priorités de santé et le Plan d'étude romand, spécialement sur la violence et la prévention de l'alcoolisme et du tabagisme ;
- > informé tous les directeurs et responsables d'établissement scolaire sur le Concept de santé à l'école et mis en place une structure relais-santé entre les organes cantonaux de santé à l'école et les établissements scolaires.

2.8.2.3 Tabac

Le secteur pilote stratégiquement la mise en œuvre du Plan cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, dont est chargé le CIPRET, le cofinancement du programme étant assuré par le Fonds national de prévention du tabagisme et l'Etat. Au titre des réalisations principales du programme, outre la poursuite des activités du plan précédent, on peut citer l'initialisation de nouveaux projets autour des multiplicateurs de la prévention du tabagisme, de la prévention par les pairs dans les centres de loisirs, et également de projets en lien avec les écoles en coordination avec le bureau santé à l'école.

2.8.2.4 Santé mentale

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention mentionne la santé mentale comme l'une des priorités pour le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a inscrit l'élaboration d'un plan cantonal de promotion de la santé mentale parmi les objectifs de son Programme gouvernemental 2012-2016.

En mars 2015, une journée d'échanges et d'information a été organisée à Grangeneuve pour présenter les résultats de l'état des lieux mené auprès de plus de 180 organismes du canton ainsi que les travaux en cours autour de l'élaboration d'une stratégie cantonale de promotion de la santé mentale. Plus de 170 partenaires ont participé à cette rencontre et un grand nombre de participant-e-s ont exprimé leur intérêt à participer à la suite des travaux d'élaboration de cette stratégie.

Les premiers travaux d'élaboration de cette stratégie ont commencé en 2015 par un intense travail d'analyse. Un groupe de travail, composé de différents experts du comité de pilotage du projet et du Président de la Commission cantonale de prévention et de promotion de la santé, s'est réuni à six reprises, dans le cadre d'ateliers, en vue d'élaborer une analyse systémique de la santé mentale dans le canton de Fribourg.

Par ailleurs, le SSP collabore à un projet de coopération entre la Direction du développement et de la coopération (DDC) et les cantons de Berne, de Fribourg, de Genève et du Jura visant à contribuer à soutenir le développement de projets en matière de santé mentale en Bosnie-et-Herzégovine.

2.8.2.5 Alcool

Le plan cantonal action alcool (PCAA) s'inscrit dans le cadre du Plan cantonal de promotion de la santé et prévention 2007-2011 (prolongé pour la période 2011-2015) et de son plan d'action. Le projet d'élaboration d'un PCAA est conjointement mené par le SSP et le Service du médecin cantonal, avec pour préoccupation de couvrir tant les aspects de prévention de la consommation problématique d'alcool que les aspects de prise en charge des dépendances.

L'année 2015 a été marquée par un intense travail de collaboration avec le Comité de pilotage du projet ainsi que le groupe de partenaires du PCAA. Un lien étroit a également été assuré avec le groupe de travail coordination de la prise en charge des addictions, pour les aspects spécifiques liés à la prise en charge.

Ce processus participatif a permis d'élaborer une analyse de la situation actuelle et des besoins spécifiques du canton de Fribourg en matière de consommation problématique d'alcool et de dépendance, de proposer une vision pour le canton et d'identifier des objectifs à atteindre au travers de la mise en œuvre du cadre du plan cantonal (objectifs sur le moyen et long terme).

Les travaux menés autour de l'élaboration du PCAA ont été présentés dans le cadre d'une demi-journée du réseau organisée en septembre 2015. La rencontre a permis à plus de 40 partenaires de participer à des ateliers visant à construire un premier catalogue à idées de mesures à mettre en œuvre. Ce catalogue sert de base à la suite des travaux du comité de pilotage du projet.

2.8.2.6 Migration et santé

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mis en œuvre le programme national « Migration et santé 2014-2017 » à l'intention de la population migrante vivant en Suisse. Les objectifs du programme sont d'améliorer le comportement sanitaire et l'état de santé des migrants et de faciliter leur accès au système de santé.

Dans le cadre du programme national, avec Neuchâtel et Jura, le canton de Fribourg a fait une analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration en 2012. Cette étude a mis en évidence que, pour améliorer l'égalité des chances en matière de santé, il faut traiter en priorité les problèmes de communication et de compréhension. Aussi, la DSAS et la Direction de la sécurité et justice (DSJ) organisent-elles un échange entre acteurs et actrices dirigeant-e-s du milieu socio-sanitaire fribourgeois qui aura lieu au début 2016 et permettra d'évoquer le thème de l'interprétariat communautaire. Y seront abordés les enjeux éthiques, médicaux, financiers et juridiques liés à ce sujet, ainsi que les avantages et inconvénients des différentes solutions qui s'offrent aux praticien-ne-s pour optimiser les consultations avec des patient-e-s allophones.

2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Au plan cantonal, le secteur est représenté dans la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Dans ce cadre, il participe au groupe de travail chargé de mener une réflexion sur l'intensification de l'information et de la formation des adultes en lien avec les thématiques jeu – écrans – Internet.

Egalement membre du Comité de pilotage du projet « Développement durable : stratégie et plan d'action », le secteur participe à l'équipe d'audit « Boussole 21 » et contribue à ce titre à l'évaluation de la durabilité de projets.

Le secteur prend part aux séances de la Commission cantonale des addictions. Il assiste également aux séances du Groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES). A relever qu'une réflexion sur le rôle du GES s'est terminée en 2015 par une décision de dissolution prise par le GES lui-même.

Au niveau intercantonal, le secteur est actif dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Il participe ainsi à un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre d'une formation en promotion de la santé et santé communautaire (CAS) et à un groupe de travail intercantonal sur la santé mentale.

Au niveau national, le secteur a assisté à l'Assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à des journées organisées par l'ARPS sur divers thèmes de promotion de la santé et de prévention. Membre du comité de l'ARPS, la Déléguée à la prévention et à la promotion de la santé a en outre participé à ce titre aux séances du comité, dont elle assume la vice-présidence depuis fin 2014.

La Déléguée est membre de la Commission d'expert-e-s du Fonds national de prévention du tabagisme, qui examine des demandes faites auprès de cet organe.

En lien avec l'élaboration d'une stratégie nationale de Prévention des maladies non transmissibles, le secteur est membre du Groupe de travail du sous-projet qui réfléchit à la prévention des facteurs de risque.

Enfin, le secteur est intervenu à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention au niveau national et dans le canton de Fribourg (cadre général et exemples de projets), à la Haute Ecole de travail social sur la nouvelle gestion publique par mandat de prestations, ainsi que dans le cadre du CAS en promotion de la santé et santé communautaire concernant l'évaluation.

2.9 Activité du pharmacien cantonal

Le pharmacien cantonal effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent à l'Etat selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, il collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

2.9.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'informations, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à la connaissance des professionnel-le-s de la santé, respectivement leur sont rappelés. En 2015, les formations continues ont porté sur la législation spécifique aux médicaments, aux dispositifs médicaux, ainsi qu'aux stupéfiants lorsque ces produits sont utilisés en tant que médicaments sur la base de prescriptions médicales.

Les pharmaciens et pharmaciennes qui ont sollicité une autorisation de pratique en 2015 (19) ont été invité-e-s à une rencontre par le pharmacien cantonal. Cette démarche, qui permet de s'assurer des connaissances de base (législation et langue notamment) et de transmettre des informations ciblées sur des éléments à prendre en compte dans l'exercice de la profession, est particulièrement utile lorsque les pharmaciens et pharmaciennes ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse ; elle facilite de plus une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribue au bon déroulement des activités.

2.9.2 Contrôle

En 2015, au total 42 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques (71), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes des médicaments (11), dans les

drogueries (13) du canton, ainsi que dans des entreprises pharmaceutiques effectuant le commerce de gros de médicaments (20).

Le contrôle des dispositifs médicaux employés par les médecins-dentistes nécessitant une maintenance, notamment des stérilisateurs, est assuré par la société faîtière fribourgeoise des médecins-dentistes (SSO-FR) sur la base d'une convention conclue avec la DSAS, le pharmacien cantonal assurant un rôle de coordination et de surveillance de ces activités. En 2015, 16 inspections ont ainsi été réalisées par les quatre médecins-dentistes membres ou non de la SSO-FR.

Les inspections sont contraignantes et incitent les responsables des entreprises à maintenir un niveau de qualité et un service appropriés dans l'intérêt des utilisateurs des médicaments et dispositifs médicaux, en particulier des patients et patientes. Un autre bénéfice des inspections réside dans l'identification des besoins d'information.

2.9.3 Contribution à divers projets

Le projet le plus important concerne le « dossier pharmaceutique partagé » (DPP), destiné à rendre accessible aux médecins hospitaliers et médecins urgentistes l'historique pharmaceutique des patients et patientes à traiter, de manière à éviter des traitements inappropriés. En 2015, le nombre de dossiers pharmaceutiques ouverts dans les pharmacies est passé de 13 973 (début de l'année) à 16 025 (fin de l'année).

Un autre projet novateur a consisté à fixer un cadre légal pour rendre possible des activités de vaccination dans les pharmacies publiques du canton à partir de l'automne 2015. Les exigences se rapportent principalement à la participation à une formation spécifique conclue par un examen, ainsi qu'à la nécessité de disposer d'un local approprié pour procéder à ces vaccinations. Seule la vaccination contre la grippe est aujourd'hui possible dans les pharmacies, le public cible étant les adultes en bonne santé qui ne se rendent pas régulièrement chez un ou une médecin. Sur les 71 pharmacies du canton de Fribourg, 23 ont été habilitées par le pharmacien cantonal et offrent dès lors cette prestation.

Par ailleurs, le pharmacien cantonal a largement participé à la révision de l'arrêté cantonal d'exécution de la législation fédérale sur les stupéfiants. Cette révision concerne principalement des aspects spécifiques pour la mise en œuvre des traitements de substitution destinés aux patients et patientes dépendants des opiacés. Les conditions cadres de ces traitements seront fixées par une directive de la DSAS.

2.10 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 alinéa 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (alinéa 1 article 47 LAMal). Le SSP prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le SSP est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2015, le SSP a préparé l'approbation de 8 conventions tarifaires ambulatoires et de 27 conventions stationnaires, soit de 35 conventions au total. Au surplus, il a préparé la fixation de 3 tarifs et suivi 3 procédures de recours.

Par ailleurs, le SSP prépare la fixation des tarifs de référence applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance est assurée par les communes, qui peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le SSP a ainsi fourni 373 avis en 2015. 49 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 37 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et 14 % des rentiers.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	184
Travailleurs	137
Rentiers	52
Total	373

Un avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la LAMal a été mis en consultation. Il a pour but de combler la lacune en matière de contrôle de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin) par la personne titulaire d'un permis G frontalier. Il s'agit essentiellement de ressortissants français devant présenter un formulaire ad hoc harmonisé relatif au choix du système d'assurance-maladie applicable, introduit d'un commun accord entre la Confédération suisse et la République française. Des réflexions sont en cours sur la suite à donner à ce projet.

Les données relatives à la réduction des primes accordées aux personnes de conditions économiques modestes sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

2.11 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

2.11.1 Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le SSP est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Le SSP est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

2.11.2 Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA peuvent être distinguées comme il suit :

2.11.2.1 Les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à 5 ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'université et de l'apprentissage).

Les dépenses pour les prestations garanties ont baissé en 2015 ; ainsi, 5 cas ont été remboursés pour un montant total de 3134 fr. 30 (frais de traitement). Tous les frais découlaient de soins dentaires.

2.11.2.2 Des contributions financières en faveur de familles d'enfants accidentés, en cas de rigueur.

Une contribution financière prélevée sur le Fonds peut être versée pour améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable. Aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2015.

A noter que le SSP a mené diverses réflexions concernant les critères d'attribution des contributions financières pouvant être prélevées sur le Fonds.

2.11.3 Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

En 2015, la provision de traitements garantis a diminué de 3134 fr. 30. Le déficit de l'exercice 2014 d'un montant de 40 806 fr. 05 a été compensé par le capital frais courant.

L'exercice 2015 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 40 666 fr. 85.

Au 31 décembre 2015, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 792 781 fr. 35.

3 Service du médecin cantonal

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

3.1 Prévention et promotion de la santé

Le Service du médecin cantonal (SMC) est un des acteurs principaux du canton de Fribourg en matière de prévention et de promotion de la santé. Il mène plusieurs projets en lien avec cette thématique, notamment dans le domaine des addictions, et collabore étroitement avec d'autres services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ainsi qu'avec certains acteurs du terrain.

3.1.1 Maladies transmissibles

3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

Durant l'année 2015, le SMC a poursuivi son travail de coordination avec les cantons romands. En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, une hausse du nombre de cas de légionelloses et d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques a été constatée dans notre canton, comme dans toute la Suisse. En ce qui concerne les infections à *Escherichia coli*, cette augmentation est certainement due aux températures exceptionnellement élevées de l'été 2015, mais aussi et surtout à l'évolution technique. En effet, grâce aux nouvelles méthodes d'analyse, un nombre plus élevé de cas peuvent être décelés et annoncés. Il est à relever qu'il n'y a eu aucune flambée, mais uniquement des cas sporadiques.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « [maladies infectieuses](#) ».

De plus, durant cette année, en collaboration avec les partenaires cantonaux, régionaux et fédéraux, le SMC a poursuivi les travaux de préparation en lien avec l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La fin de cette épidémie a été déclarée en automne 2015. Aucun cas n'a été déclaré en Suisse.

3.1.1.2 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus), qui a débuté à la fin août 2008, on estime jusqu'à aujourd'hui à 14 000 le nombre de filles vaccinées (environ 11 300 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 2700 dans les cabinets médicaux privés).

3.1.1.3 Coordination et collaboration dans le domaine de la santé des migrants

Durant l'année 2015, le nombre de migrants accueillis dans notre canton a augmenté. Des informations ont été échangées avec ORS, le partenaire chargé de leur encadrement.

3.1.2 Maladies non transmissibles

3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

La Ligue fribourgeoise contre le cancer a, sur mandat de l'Etat, poursuivi le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Les premières tendances démontrent une augmentation de l'activité, avec plus de 20 000 invitations envoyées et environ 11 200 mammographies réalisées. Une progression significative a été constatée dans la partie alémanique du canton, en particulier dans le district du Lac. L'ouverture d'un nouvel institut en janvier 2016 à Tafers devrait encore soutenir cette augmentation, qui tend vers le taux moyen cantonal. L'envoi systématique des invitations ayant été étendu dès 2014 jusqu'à 74 ans, les femmes de cette tranche d'âge ont activement participé au programme durant l'année 2014.

Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2014 a été de 50.

Lors de l'année 2015, de manière à marquer les 10 ans d'activité du centre, une journée thématique autour du dépistage du cancer du sein a été organisée le 19 mai. De même, son affiliation à la Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein a permis au Centre fribourgeois de dépistage du cancer du sein de la Ligue fribourgeoise contre le cancer de participer en 2015 aux réalisations suivantes :

- > la finalisation de la mise en place et le développement d'une nouvelle plate-forme informatique ;
- > la poursuite des efforts d'harmonisation des pratiques ;
- > l'élaboration de mesures communes d'évaluation et de contrôle de la qualité ;
- > l'élaboration de prises de position communes sur le plan politique et médiatique.

Plus de détails sont disponibles sur le site de la Fédération suisse des programmes de dépistage du cancer du sein, sous la rubrique « [Fribourg](#) » ainsi que sur le site de Ligue fribourgeoise contre le cancer sous la rubrique « [Dépistage du cancer du sein](#) ».

3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

Pour l'année 2014, toutes localisations et tous types de tumeur confondus, 2423 nouveaux cas, dont 1123 cancers invasifs, ont été enregistrés à ce jour (sans considérer les cancers de la peau ni les tumeurs bénignes du système nerveux central, mais en prenant en compte les mélanomes). L'analyse des données, depuis 2006, montre une augmentation progressive du nombre de cas par année. Cette augmentation du nombre de cas s'explique par l'augmentation de la population, qui est passée de 258 252 habitant-e-s en 2006 à 297 622 en 2013. Les localisations les plus fréquentes restent les mêmes. Il s'agit de la prostate chez les hommes (26 % du total des cas masculins) et des seins chez les femmes (31 % du total des cas féminins).

Le quatrième numéro de la publication du Registre fribourgeois des tumeurs, portant sur le cancer de la prostate, est paru en décembre 2015 et a été largement diffusé auprès de tous les acteurs de santé. Cette étude a montré une hausse du taux d'incidence pour les années 2009, 2010 et 2011, avec un retour à la normale ensuite. Cette hausse concerne principalement les stades précoces et traduit une intensification du dépistage. Egalement constatée dans d'autres cantons, cette augmentation fait suite à une publicité incitant au dépistage. L'étude complète ainsi que les publications du registre des tumeurs sont disponibles sur le site Internet de la Ligue fribourgeoise contre le cancer sous la rubrique « [Registre des tumeurs](#) ».

Le détail de l'analyse des données des Registres suisses, avec la répartition des taux d'incidence, par tranches d'âge, pour toutes les localisations, est disponible sur le site Internet de la fondation National Institute for Cancer Epidemiology and Registration (NICER) sous la rubrique « [Statistics](#) ». Le Registre fribourgeois s'est fortement impliqué en 2015, au sein de NICER, pour mettre en place et participer à deux grandes études sur le cancer de la prostate : POC (pattern of care) du cancer de la prostate et PROCAS (qualité de la survie des patients traités pour un cancer de la prostate). Ces études, qui sont les premières du genre en Suisse sur la prostate, débuteront en 2016 et se termineront fin 2017.

3.1.3 Santé sexuelle

Le secteur Planning familial et Information sexuelle (PFIS) propose d'une part des entretiens-conseils concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse à Fribourg (Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60), ainsi que des consultations gynécologiques à Fribourg, prioritairement à l'attention des jeunes et des populations marginalisées. D'autre part, l'Information sexuelle intervient sur inscription auprès de l'ensemble des cercles scolaires et Cycles d'orientation francophones du canton, une partie des cercles scolaires et Cycles d'orientation germanophones du canton, ainsi qu'auprès d'autres institutions, notamment pour l'enseignement spécialisé.

3.1.3.1 Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

En 2015, le PFIS a assuré 2928 (2014 : 3760) entretiens téléphoniques. De plus, 745 (2014 : 709) consultations médicales et 701 (2014 : 642) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Les thématiques abordées lors de ces derniers se répartissent de la manière suivante :

- > contraception : 35,5 % ;
- > grossesse : 17,8 % ;
- > pilule d'urgence : 11,1 % ;
- > interruption volontaire de grossesse : 5,9 % ;
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 4,4 % ;
- > infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 5 % ;
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 4,7 % ;
- > consultations psycho-sociales ou liées à la sexualité et au handicap ou consultations concernant les abus et la violence : 6,9 % ;
- > autres demandes et centre de documentation : 8,7 %.

De plus, 431 (2014 : 444) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés cette année sur 199 femmes et 232 hommes. La consultation d'éducation sexuelle offerte par le secteur en individuel ou en couple pour les personnes handicapées a donné lieu à 25 (2014 : 31) entretiens. Par rapport à l'âge de la clientèle (consultations médicales non comprises), 47 % (2014 : 54,40 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 34 % (2014 : 12,80 %) ont moins de seize ans.

La collaboration avec la consultation de santé sexuelle de Payerne (fondation Profa) s'est poursuivie en 2015 pour les Fribourgeois-es.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

Entretiens individuels et de couple	701
Suisse	60,5 %
Etrangère	29 %
Inconnue	10,5 %
Fribourg-Ville	24 %
Sarine-Campagne	23,7 %
Singine	11,1 %
Gruyère	17 %
Lac	3,1 %
Glâne	3,6 %
Broye	2 %
Veveyse	0,9 %
Autres cantons et domicile inconnu	14,6 %

3.1.3.2 Information sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du PFIS ont réalisé 2875 (2014 : 2773) unités d'intervention en classe, 58 (2014 : 42) soirées de parents et 48 suivis de situation. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des 13 574 élèves fribourgeois ayant bénéficié d'un cours d'information sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels jusqu'en 4 ^H , puis information sexuelle)	8 919	534	9 453
Cycles d'orientation (information sexuelle)	3 432	98	3 530
Enseignement spécialisé	529	62	591

3.1.3.3 Projets et collaborations

Les principales activités qui ont eu lieu dans le domaine de la santé sexuelle en 2015 sont les suivantes :

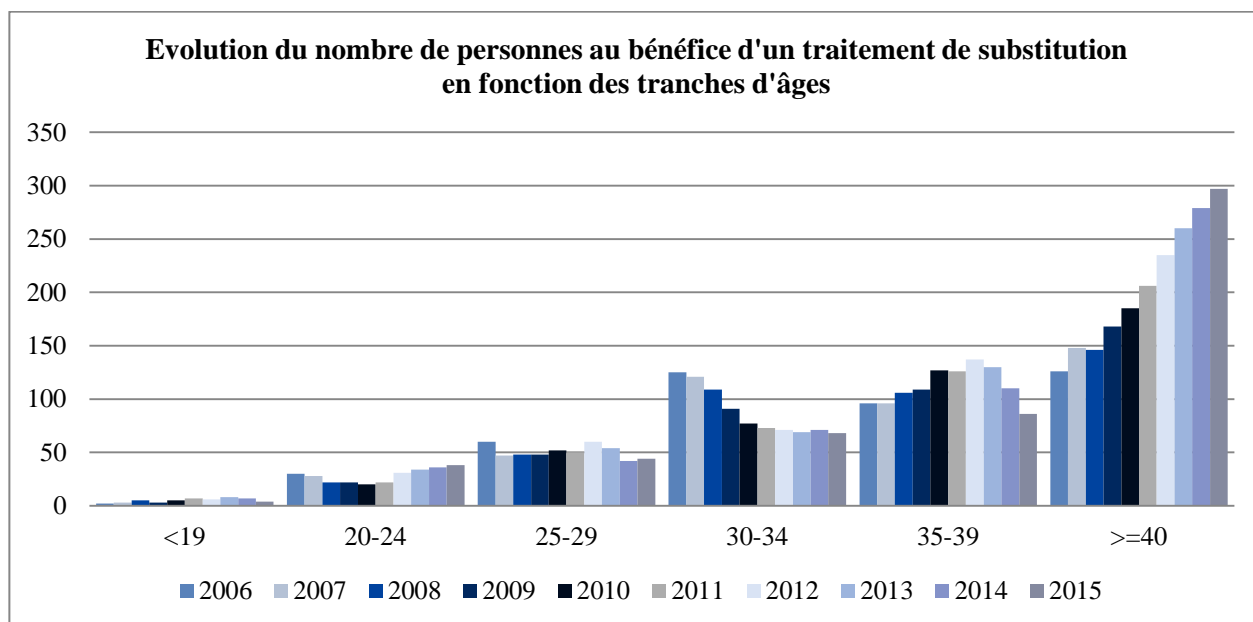
- > Un projet de collaboration avec l'hôpital fribourgeois (HFR) pour la consultation gynécologique au planning familial a été élaboré pour être signé au début de l'année 2016 ;
- > Une brochure d'information sur l'interruption volontaire de grossesse a été finalisée ;
- > Une analyse des interventions dans les écoles et une base de données ont été réalisées, facilitant la récolte de données chiffrées ainsi que la répartition du travail entre les formatrices ;
- > Un projet d'amélioration du site Internet du PFIS et un projet de conférence pour les 30 ans du PFIS, qui aura lieu en 2016, ont été lancés en automne 2015.

De plus, la collaboration avec les professionnel-le-s du domaine médical, social et éducatif s'est poursuivie, notamment avec le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le HFR, les médecins gynécologues, les pharmacies, les foyers et institutions pour adolescent-e-s, les médiateurs et inspecteurs scolaires, les cercles scolaires et cycles d'orientation, Empreinte, Espacefemmes, ORS Service AG, Fri-Santé, Grisélidis, le service d'interprétariat de Caritas, l'Office familial, la Haute Ecole de santé Fribourg et le Bureau de l'intégration des migrants. De même, le PFIS a poursuivi sa participation à différents groupements professionnels actifs dans la prévention et la promotion de la santé, tels que le Groupement de coordination du Réseau santé et social Gruyère, le groupement fribourgeois Coordination SIDA, et le CAN-team, groupe de référence pour les cas de maltraitance et abus sexuels sur des enfants.

3.1.4 Addictions

3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2015, 537 (2014 : 545) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 433 hommes (80,7 %) et 104 femmes (19,3 %). La fourchette d'âge de ces patient-e-s se situe entre 18 et 73 ans. Parmi eux, 220 (2014 : 244) ont reçu un traitement à la Buprénorphine, 283 (2014 : 301) un traitement de méthadone et 34 un traitement de Sevre-Long. Concernant leur accompagnement, 121 patient-e-s étaient suivis par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 32 par le centre de psychiatrie forensique (prison), à savoir les centres de Fribourg et Marsens, tandis que 62 médecins autorisés hors RFSM traitaient 384 personnes. La moitié de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (106 personnes), tandis qu'un-e patient-e sur huit a indiqué

travailler à temps partiel. Environ un quart des patient-e-s ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (151 personnes) et près d'un cinquième sont au bénéfice de l'aide sociale.

En collaboration avec le CCA, le SMC a organisé la deuxième formation continue annuelle destinée aux médecins et aux pharmaciens du canton.

3.1.4.2 [Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction](#)

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool », le dispositif d'indication a été mis en place et a vécu sa première année d'exercice. Il permet d'améliorer l'orientation, le suivi des personnes souffrant d'addiction ainsi que la coordination des prestations fournies. Les premiers résultats de ce *système intégré* de prise en charge sont très positifs et son fonctionnement a été présenté aux partenaires concernés le 11 décembre 2015. L'Ordonnance cantonale sur les stupéfiants, qui entrera en vigueur en 2016, institue le collège d'indication et l'échange de données par la plateforme électronique FRIADIC. Un numéro central (026 305 30 70) est à disposition tant de la population que des professionnel-le-s pour répondre aux questions et bénéficier des prestations du dispositif cantonal de prise en charge.

3.1.4.3 [Projet « Plan cantonal d'action alcool »](#)

Le projet « Plan cantonal d'action alcool » (PCAA), qui a pour but l'élaboration d'un plan qui met en œuvre la ligne du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg, s'est poursuivi en 2015 en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP). La phase d'analyse a notamment été complétée par une demi-journée réseau qui a rassemblé plus de 40 représentant-e-s cantonaux du domaine. De même, les réflexions en lien avec les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan ont débuté.

3.1.4.4 [Commission cantonale des addictions](#)

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014.

Placée sous la présidence de Jean-Daniel Barman, ancien directeur d'Addiction Valais et membre de diverses commissions fédérales, secondé par le délégué cantonal aux questions liées aux addictions, elle se compose de 8 membres et de membres invités. La commission a siégé à 3 reprises en 2015.

3.1.4.5 [Activités et perspectives](#)

Concernant le domaine des addictions, l'année 2015 a été marquée par les réalisations suivantes :

- > suivi du démarrage du centre d'indication (pièce importante du dispositif) ;
- > renforcement du travail de liaison entre les différents acteurs du dispositif fribourgeois ;
- > optimisation du partenariat et du « faire ensemble ». Intention déclarée de stimuler l'inter- et la transdisciplinarité ainsi que le développement d'une culture commune des addictions ;
- > sensibilisation à divers thèmes faisant débat en Suisse ;
- > mise en place de deux rencontres des Président-e-s et délégué-e-s des trois commissions (addictions, prévention et promotion de la santé, jeu excessif et désendettement) à des fins de coordination.

3.1.5 [Canicule](#)

Le dispositif cantonal d'information relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. En début de période estivale, le SMC a également informé de manière ciblée, comme chaque année, la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule.

L'année 2015 a été marquée par une période prolongée de sécheresse et de chaleur durant l'été. Cet événement est décrit plus en détail sous le chapitre « 3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS) ».

3.1.6 Médecine scolaire

Durant l'année 2015, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2^H et en 7^H, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 306 écoliers contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 5 contre la diphtérie et le tétanos, 725 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 131 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1726 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 18 contre la poliomyélite. De plus en 2015, 2237 jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV) ».

3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Dans ce contexte et sous l'angle sanitaire, le SMC est donc fortement impliqué dans le domaine de la protection de la population.

3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2015, l'OCS s'est réuni à trois reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > le lancement du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > l'actualisation du plan d'engagement « pandémie » ;
- > la liste des infrastructures critiques ;
- > la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres 2016 ;
- > le plan d'engagement « vagues de chaleur et sécheresse ».

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg. Dans ce contexte, le coordinateur de l'OCS a participé à l'exercice « CABRERA » organisé par le SCC qui a simulé un afflux massif de patient-e-s dans toute la Suisse.

L'été 2015 a quant à lui été marqué par d'importantes vagues de chaleur. Pour faire face aux risques liés à cette situation météorologique exceptionnelle, l'OCC a décidé de mettre sur pied un état-major de conduite baptisé « HELIOS » et dirigé par le Service de la protection de la population et des affaires militaires. Le SMC a collaboré activement avec cet état-major. Cette période de grande chaleur n'a pas eu de conséquences graves de santé publique.

3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas de sinistres et d'accidents majeurs

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou sinistres majeurs a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs sanitaires du terrain (144, Services d'ambulance et Service des urgences du HFR et du HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce GT a pour objectif de proposer un concept général ainsi qu'un concept détaillé d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou de sinistres majeurs. Durant l'année 2015, le GT a élaboré un rapport d'analyse faisant état de la situation actuelle. Ce document servira de base pour la suite des travaux.

3.2.3 Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres

Dans le cadre de l'organisation de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres qui aura lieu sur le site de l'aérodrome de Payerne au mois d'août 2016, l'OCC a délégué la préparation à un événement extraordinaire pouvant survenir lors de cette grande manifestation à la Police cantonale. Concernant le domaine sanitaire, il a été déterminé que l'organisateur de cette manifestation doit régler et assumer les aspects prévisibles. Les cantons de Vaud et Fribourg entreraient en jeu uniquement en cas de nécessité de montée en puissance liée à un événement catastrophe. En 2015, le SMC a ainsi participé aux séances organisées par la Police cantonale pour commencer à régler les aspects sanitaires liés à cette manifestation.

3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec les Services de la santé publique (SSP) et de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale postgrade. A ce titre, de nouvelles modalités d'inspections en EMS ont été mise en place en 2015.

3.3.1 Institutions et professionnels de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS / HS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	10
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	3
Inspections « test » dans le cadre des visites ciblées dans le domaine des soins de longue durée	2
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	4
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	5
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	8
Evaluations des formations post-grade	9
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	1

3.3.2 Contrôles de cabinets médicaux

En 2015, le SMC a participé en collaboration avec les SSP à 3 (2014: 1) inspections de cabinets médicaux pour donner suite à des plaintes ou signalements par des patients ou des patientes. Dans deux de ces cas, les constats ont amené à des mesures correctives. Par ailleurs, deux entretiens avec des médecins ont eu lieu avec le SSP en lien avec la surveillance des professionnel-le-s de la santé, où des aspects de gestion et le respect des règles de la science médicale et des bonnes pratiques ont dû être vérifiés. De plus, le SMC a été consulté pour donner son préavis concernant plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter un cabinet ou une institution de santé (non-EMS).

3.3.3 Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'article 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. En 2015, 38 demandes ont été adressées au SMC, qui en a accepté 37.

3.3.4 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2015, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour 54 requêtes de levée de secret professionnel.

3.3.5 Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le SMC a traité 6717 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable avec le chiffre de l'année précédente. 57 % des demandes ont dû être limitées au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton non médicale au sens de la législation fédérale.

3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent ainsi une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations

hospitalières en soins somatiques aigus. En 2015, le SMC a livré à l'OFS les données 2014 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

3.4.2 Echanges et collaborations

3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et les collaborateurs du SMC ont participé à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
- > Groupe de coordination SIDA ;
- > Groupe sur la traite des êtres humains ;
- > Groupe de travail sur les mutilations génitales féminines (MGF).

Niveau intercantonal :

- > Groupement des services de santé publique des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Comité de pilotage de l'OFSP sur la campagne d'élimination de la rougeole ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Niveau national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle (anciennement Commission fédérale sur les questions liées au SIDA) ;
- > Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS).

3.4.2.2 Projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services, parmi lesquels :

- > concept cantonal de soins palliatifs ;
- > étude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > critères de reconnaissance des lits en unité spécialisée en démence ;
- > projet indicateurs de qualité dans les EMS (niveau national) ;
- > nouveau droit des patients ;

> plan cantonal santé mentale.

4 Service dentaire scolaire

Cheffe de service : Claude Bertelletto Küng

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), mis sur pied en 2014, a poursuivi son activité. Un rapport de travail intermédiaire a été remis aux deux Conseillers d'Etat Directeurs, en août 2015. Il contenait une analyse des partenaires, parties prenantes impliquées et concernées, les visions et orientations de la prophylaxie dentaire dans le canton de Fribourg (formulées sous forme d'objectifs) ainsi que le descriptif des outils souhaités pour la prophylaxie dentaire. Un mandat a été donné pour une pré-étude visant au développement de ces outils.

En 2015, les deux éducatrices en hygiène dentaire ont visité 1103 classes (1178 en 2014 avec trois personnes jusqu'à fin juin) et dispensé leur enseignement à 20 520 élèves (23 384 en 2014). La tournée se réalise actuellement sur 15 mois.

4.1.2 Pédodontie

L'année 2015 a été consacrée à la réorganisation du secteur de la pédodontie, selon les dispositions de la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire. Grâce aux nouvelles cliniques mobiles conduites par le personnel du Service, la plupart des contrôles ont été réalisés directement auprès des établissements scolaires. Les soins dentaires ont été concentrés dans une première étape sur cinq cliniques fixes (Fribourg/Pérolles, Bulle, Romont, Villars-sur-Glâne et Marly). La patientèle par médecin dentiste a été ainsi augmentée proportionnellement. Elle devra s'équilibrer progressivement à environ 3000 élèves par clinique. Ce nombre assure le maintien de la qualité des prestations servies et permet une exploitation plus rationnelle et efficace des cliniques. Cette importante réorganisation a pu être réalisée – sans licenciement – lors du départ à la retraite de quatre médecins dentistes. Ces postes n'ont pas été repourvus. Quant à leurs assistantes dentaires, elles ont pu renforcer les équipes médicales des autres cliniques pour faire face à l'augmentation de la patientèle par clinique fixe et des tâches administratives en lien avec la mobilité presque généralisée des contrôles dentaires.

4.1.3 Orthodontie

Un des orthodontistes, actif depuis de nombreuses années dans le Service, a démissionné. Vu les différents cabinets d'orthodontie qui se sont ouverts en Ville de Fribourg, ce médecin n'a pas été remplacé. La clinique orthodontique sise au cycle d'orientation de Bulle a développé une activité particulièrement soutenue en 2015.

Le secteur orthodontique a accueilli 248 nouveaux patients et patientes (147 en 2014). Au total 1241 enfants et jeunes (1215 en 2014) ont été traités, ce qui représente 8612 rendez-vous (8476 en 2014). Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 604 628 francs (1 506 149 francs en 2014).

4.1.4 Tâches de surveillance

Le médecin dentiste-conseil a rendu neuf décisions, dont une seule pour le secteur de la pédodontie, depuis la suppression des soins en clinique mobile (septembre 2015). Cette baisse sensible de réclamations s'explique notamment par le contact plus étroit avec les parents ou les représentants légaux dans les cliniques fixes, suite à la suppression des soins en cliniques mobiles.

Le Service a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés. A fin 2015, quatre communes avaient en cours un processus de négociation plus ou moins avancé pour passer une convention avec un cabinet privé.

4.2 Statistiques

Année 2015	1	2	3	4	5	6	7	8
Cliniques	Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	Nombre d'enfants contrôlés	Nombre d'enfants avec nettoyage	Nombre d'enfants avec scellements	Nombre d'enfants avec soins	Nombre d'enfants contrôlés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés à la clinique
*Bulle CO (40 %)	6 646	2 512	1 397	104	815	4 134	355 437.30	37,80 %
Fribourg, Pérolles (80 %)	9 462	2 951	1 837	436	1 188	6 511	480 996.35	31,19 %
*Marly (40 %)	1 818	646	400	112	239	1 172	108 063.40	35,53 %
*Romont CO (80 %)	7 418	3 366	991	166	441	4 052	300 940.20	45,38 %
*Villars-sur-Glâne (40 %)	4 527	1 689	806	194	440	2 838	193 410.35	37,31 %
TOTAL	29 871	11 164	5 431	1 012	3 123	18 707	1 438 847.60	37,37 %
Total 2014	31 688	11 687	7 628	1 637	4 181	20 001	1 848 592.50	36,88 %

*Horaire en fonction des vacances scolaires

Les chiffres 2015 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2015 et pour la colonne 1 du document « Effectifs classes et élèves 2014/15 » de la DICS.

Valeur du point permettant le calcul du total des factures : 3.50 francs.

Pour tenir compte de la fermeture de cinq cliniques et par souci de simplification, pour toute l'année 2015, les chiffres de la clinique de Guin (fermeture en septembre 2015) sont reportés sur la clinique de Fribourg/Pérolles. Il en va de même des chiffres de la clinique de Fribourg/Les Buissonnets (fermeture au public en mars 2015 et maintien d'une activité réservée uniquement aux élèves de la Fondation), sauf ceux relatifs à la Fondation des Buissonnets et à l'Institut St Joseph reportés sur la clinique de Villars-sur-Glâne. Les chiffres de la clinique mobile de la Broye (fermeture à fin juin 2015) se retrouvent sur la clinique de Romont. Les chiffres des deux cliniques de Bulle (fermeture de la clinique de Vudalla à fin décembre 2015) sont regroupés sur la clinique sise au Cycle d'orientation de Bulle. Ceux de la clinique mobile de la Sarine/Veveyse (fermeture à fin juin 2015) sont répartis sur chacune des cliniques, sauf Marly, en fonction du ou de la médecin dentiste ayant repris la patientèle en question.

Grâce à la diminution du nombre des cliniques, le taux de fréquentation des élèves par clinique a pu être équilibré. Auparavant, ce chiffre variait entre 20.88 % (ancienne clinique de Guin) et 73.86 % (clinique de Villars-sur-Glâne). Ces fermetures n'ont eu pour l'instant aucune incidence sur le taux de fréquentation global du SDS par les élèves, qui a même légèrement augmenté en 2015. La baisse du nombre de médecins dentistes de neuf à cinq entraîne une baisse du chiffre d'affaires compensée par une diminution sensible des charges notamment salariales.

4.3 Législation

Le projet de règlement sur la médecine dentaire scolaire, précisant la loi du 19 décembre 2014, a été mis en consultation pour trois mois, en novembre 2015.

5 Service de la prévoyance sociale

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour les personnes adultes en situation de handicap qui présentent une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie l'offre des places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2015, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 93 527 029 francs (88 822 732 francs en 2014), alors que pour les mineurs et jeunes adultes pris en charge dans les maisons d'éducation et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 18 599 944 francs (16 976 736 francs en 2014).

Durant l'année, les contacts entre le SPS et l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI), le RFSM, le SESAM et le SEJ se sont intensifiés. Des séances de réseau ont permis en particulier de thématiser le manque de places dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap mental et de trouver des solutions pour y remédier, d'aborder le problème des personnes souffrant de troubles psychiques, en particulier des personnes vieillissantes, et d'envisager notamment le développement, dès 2016, de projets-pilotes visant au développement de la psychiatrie de liaison dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap et dans les maisons d'éducation. Les séances de travail avec le SEJ ont aussi permis d'améliorer les processus impliquant les deux Services et de mieux cerner les besoins liés au placement dans les institutions socio-éducatives et familles d'accueil professionnelles.

Pour pallier en partie le manque de places réalisées dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap par rapport aux besoins mis en exergue dans le rapport de planification 2011-2015, le Conseil d'Etat a accepté, en séance du 17 juin 2015, de subventionner dès l'automne 2015 les coûts liés à la création et à l'exploitation de 10 places aux ateliers de la Glâne ainsi que de 8 places en home avec occupation et 7 places en home sans occupation. Ces dernières places sont mises à disposition dans un bâtiment situé à Drognens et sont rattachées à la Fondation Handicap Glâne. Le Conseil d'Etat a aussi autorisé la DSAS à continuer l'analyse de trois projets visant la création de 27 places supplémentaires en home et centre de jour d'ici à 2018.

Sous l'égide de l'Office fédéral de la justice, le Service a participé aux travaux en vue de la mise en place d'une base de données destinée à la planification de l'offre institutionnelle pour mineurs, et a contribué à l'élaboration d'un projet visant la création de 4 places d'accueil pour le placement de jeunes filles en milieu fermé au sein de la structure Time-Out, qui est rattachée au Foyer St-Etienne. Ces places sont destinées à couvrir les besoins de l'ensemble des cantons romands.

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. Le montant total payé par le Service

pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 10 772 190 francs (10 000 000 francs en 2014). Ce montant correspond à 249 garanties de financement de prestations (244) et concerne 187 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (183), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes qui ont bénéficié de prestations d'institutions situées hors canton, 42 étaient en situation de handicap mental (41), 39 en situation de handicap physique (33), 45 en situation de handicap psychique (50), 11 en situation de handicap sensoriel (12) et 50 souffraient d'addiction (47). En ce qui concerne les séjours de personnes mineures placées dans des établissements socio-éducatifs hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 625 030 francs (6 001 786 francs) et correspond à 133 placements de 106 mineurs et jeunes adultes (119 placements de 94 personnes). De ces placements, 61 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (39) et 37 par les Justices de paix (40). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année) et concernent aussi le nouvel établissement de détention Aux Léchaies à Palézieux.

5.1.2 Secteur des EMS

Pour les 49 EMS du canton, le Service calcule le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (plus de 400 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3700 personnes pour plus de 1900 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2015, le canton de Fribourg comptait 2629 lits reconnus (2610 en 2014). Au 31 août 2015, le taux d'occupation des lits était de 97.98 % (96.94 % au 31 août 2014). Parmi les personnes résidant en EMS, 10 étaient domiciliées hors canton (13 en 2014), dont 7 dans le canton de Vaud, 2 dans le canton de Berne et 1 dans le canton de Genève.

13 Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s en long séjour dans des EMS hors canton (idem 2014), dont 8 dans le canton de Berne, 2 dans celui de Vaud et 1 dans les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Saint-Gall. 10 autres personnes domiciliées dans le canton (9 en 2014) ont bénéficié d'une prise en charge en court séjour (8 dans le canton de Berne, 1 dans celui de Zoug et 1 dans le canton de Vaud).

A fin 2015, le canton de Fribourg comptait 72 places (68 en 2014) dans les foyers de jour. Le nombre de journées d'accueil devrait s'élever en 2015 à près de 15 500 (14 965). Depuis le 1^{er} janvier 2015, les foyers de jour effectuent les évaluations du niveau des soins des personnes accueillies et facturent leurs prestations sur la base de l'outil RAI. Grâce à cela, la participation des assureurs-maladie a augmenté de 240 000 francs par rapport à l'année 2014. Les évaluations selon le RAI permettent également d'avoir une vision du type des personnes prises en charge dans les foyers de jour. On constate ainsi que certains foyers de jour ont une mission plus « sociale » et accueillent des personnes avec des niveaux de soins légers (ex. Home médicalisé de la Sarine et La Jogne), alors que d'autres offrent des prestations plus spécialisées, notamment pour des personnes atteintes de troubles cognitifs (ex. La Famille au Jardin).

5.2 Projets et événements particuliers

5.2.1 Secteur des institutions spécialisées

Dans sa séance du 31 mars 2015, le Conseil d'Etat a autorisé la DSAS à mettre en consultation les avant-projets de loi en lien avec la nouvelle politique de la personne en situation de handicap ainsi que les lignes directrices et le plan de mesures 2016-2020 qui concrétisent la politique. En plus des partis politiques, des communes et de l'administration cantonale, près de 70 organismes ont été invités à se prononcer. Il ressort des 80 prises de position reçues que les nouveaux objectifs politiques ont été favorablement accueillis par la grande majorité des milieux consultés. Le fait que la personne en situation de handicap soit prise en considération dans son ensemble et mise au

centre de la politique a été salué. Toutefois, de nombreuses craintes ont été exprimées quant aux moyens financiers à disposition, jugés insuffisants pour la mise en œuvre de la politique.

5.2.2 Secteur des EMS

En ce début d'année 2015, la mise en œuvre du nouveau régime de financement des soins, introduit par la loi fédérale du 13 juin 2008, peut être considérée comme achevée. En effet, jusqu'à la fin de l'année 2014, le niveau des soins des personnes résidant dans les EMS était certes déjà fixé au moyen du nouveau système d'évaluation fondé sur les 12 niveaux exigés par la législation fédérale (l'outil RAI), mais le calcul de la dotation en personnel de soins et d'accompagnement, qui détermine les prix des EMS, était encore établi en référence à l'ancienne grille fribourgeoise. Depuis cette année, la dotation par niveau de soins est elle aussi définie en référence à l'outil RAI, conformément à l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle répartition de la dotation a été arrêtée de manière à garantir, sur l'ensemble des EMS, le nombre d'EPT global équivalant à celui obtenu selon la grille fribourgeoise. En revanche, au sein de chaque EMS, cette nouvelle répartition peut avoir engendré une augmentation ou une perte de postes de travail. Un rapport intermédiaire analysant l'évolution de la dotation totale et son lien direct avec l'augmentation de la lourdeur des cas dans les EMS sera remis à la DSAS en 2016.

La complexité de l'outil RAI et son influence sur la dotation dans les EMS ainsi que sur les finances des pouvoirs publics justifie que l'Etat veille à sa bonne utilisation dans tous les EMS du canton. Aussi, durant l'année, la nouvelle responsable des contrôles RAI au sein du Service a visité l'ensemble des EMS et organisé une séance de travail avec chacune des directions des soins. Ces visites ont révélé une bonne maîtrise de l'outil RAI dans l'ensemble des EMS, qui disposent de suffisamment de personnel formé à son utilisation. Des améliorations dans la manière de codifier quelques actes devraient néanmoins permettre de mieux prendre en considération les besoins de certaines catégories de personnes. Dans leur très grande majorité, les responsables des soins relèvent le fait que l'utilisation de l'outil RAI favorise une meilleure documentation des soins. L'utilisation de l'outil a toutefois exigé une réorganisation des équipes et l'adaptation des dossiers patients informatisés, ce qui a engendré un surcroît de travail dans les EMS. Parmi les critiques émises lors des visites, celle qui revient de manière récurrente a trait à la lourdeur de la charge administrative liée à l'utilisation de l'outil. Aussi, le Service a-t-il relayé ce constat auprès de l'entreprise Q-Sys, fournisseur officiel du logiciel RAI-Nursing Home en Suisse, et participera à un groupe de travail national chargé de faire évoluer l'outil. Parallèlement, des contacts ont été pris avec le canton de Vaud, qui analyse actuellement l'opportunité d'introduire la version internationale de l'outil RAI dans ses EMS. Dans la mesure où l'outil d'évaluation des besoins dans les EMS doit répondre aux exigences fédérales relatives au nouveau régime de financement des soins et doit être agréé par les assureurs-maladie, une collaboration entre l'ensemble des cantons concernés par l'outil RAI est indispensable.

A noter que la surveillance de l'utilisation de l'outil RAI par le biais de l'analyse régulière des données statistiques transmises par les EMS permet notamment de détecter des variations anormales du niveau moyen des soins dans un EMS et de déclencher, si nécessaire, des mesures de contrôles supplémentaires.

En 2015, le projet-pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a continué. Cette unité comprend 19 lits et se situe dans les locaux de l'EMS La Providence, à Fribourg. Elle est destinée à accueillir, pour une durée maximale de 3 mois et suite à un séjour hospitalier, les personnes âgées dont le retour à domicile s'avère encore problématique du point de vue de l'organisation des soins ou nécessite, au préalable, la mise sur pied de prestations d'accompagnement social. Dans l'attente du nouveau dispositif Senior+, cette unité accueille également des personnes en attente d'un placement en EMS ne nécessitant plus de soins hospitaliers. En 2015, l'UATO a accueilli 137 personnes (116 en 2014), dont 35 % pour des préparations de retour à domicile (34 %), 32 % pour des attentes de placement (52 %) et 33 % pour des projets mixtes (14 %). A leur sortie, 39 % des personnes accueillies sont retournées à leur domicile (30 %), 44 % ont trouvé une place en EMS (60 %), 2 % ont été transférées dans un home simple ou en réadaptation au HFR et 15 % ont dû être ré-hospitalisées ou sont décédées à l'UATO (10 % en 2014). La durée moyenne de séjour approche les 48 jours (50). En 2016, le projet UATO fera l'objet d'un second rapport intermédiaire à l'attention de la DSAS. Ce rapport présentera l'évolution du projet depuis le développement, dès juillet 2014, de la collaboration médicale plus étroite avec le HFR.

A la fin du deuxième trimestre 2015, les directives relatives aux unités spécialisées en démence (ci-après : USD) ont été finalisées et transmises aux EMS et aux Commissions des établissements médico-sociaux des districts (CODEMS). Ces directives définissent les critères de reconnaissance de ces unités et les exigences à remplir pour pouvoir prétendre à la dotation supplémentaire octroyée afin de répondre aux besoins particuliers des personnes qui y résident. Cette dotation supplémentaire est accordée aux USD sans charge financière supplémentaire pour les pouvoirs publics, dans la mesure où elle a été prise en compte dans le calcul de la dotation globale des EMS. Au 31 décembre 2015, 6 EMS ont déjà transmis leur dossier au Service en vue d'obtenir la reconnaissance de leur USD. Parmi ces dossiers, 5 vont recevoir en début d'année 2016 une décision officielle de reconnaissance. Quant au 6^e dossier, tous les critères de reconnaissance n'ont pas encore pu être vérifiés, l'EMS étant actuellement en transformation.

Le 24 mars 2015, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le projet de loi sur les seniors (LSen), le projet de loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) et le projet de loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), accompagnés du message explicatif. Ces projets, qui constituent le fondement législatif du projet Senior+, sont en cours d'examen devant la commission parlementaire instituée à cet effet.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2015, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 848 places (833 en 2014) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1162 places (1150) en atelier et centre de jour. Pour les mineurs et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 215 (215), dont 179 dans des institutions socio-éducatives (179).

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait, au 31 décembre 2015, de 33 places (33 en 2014) pour l'accueil de mineurs en milieu familial, réparties dans 6 familles d'accueil professionnelles (FACpro). Suite au souhait de 3 FACpro de cesser progressivement leur activité, 6 places (sur les 33) sont à réattribuer.

Lieu de vie - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2015			Nouvelles places réalisées en 2015
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	41			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		16	11	
Home Clos Fleuri	Bulle	45	23	6	
Fondation Handicap Glâne	Ursy/Romont	47	7	16	15
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	13	31	16	
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		14	10	
Fara	Fribourg		24	24	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
Total des places		228	146	87	15

Lieu de vie - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2015			Nouvelles places réalisées en 2015
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	Marsens	85	22	32	
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg	8	36		
Applico	Schmitten	8		12	
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
Total des places		113	58	71	0

Lieu de vie - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2015			Nouvelles places réalisées en 2015
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	Marly	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
Total des places		81	0	12	0

Lieu de vie - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2015			Nouvelles places réalisées en 2015
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
Total des places		46	0	6	0

Lieu d'occupation - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2015		Nouvelles places réalisées en 2015
		Atelier	Centre de jour	
Home-Atelier « Linde »	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		16	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	63	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		9	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135		

		Situation au 31.12.2015		Nouvelles places réalisées en 2015
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	70		
Fara	Fribourg	88	12	2
Fondation Handicap Glâne	Romont	70		10
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	5	
Total des places		576	54	12

Lieu d'occupation - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2015		Nouvelles places réalisées en 2015
		Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35	2	
La Traversée 3	Seiry		4	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Schmitten	40		
Total des places		343	6	0

Lieu d'occupation - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2015		Nouvelles places réalisées en 2015
		Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	Marly	163		
Total des places		163	0	0

Lieu d'occupation - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2015		Nouvelles places réalisées en 2015
		Atelier	Centre de jour	
Le Tremplin	Fribourg	20		
Total des places		20	0	0

Institutions socio-éducatives	Lieu	Situation au 31.12.2015	Nouvelles places réalisées en 2015
Le Bosquet	Givisiez	21 (dont 3 places accueil d'urgence)	
Foyer St-Etienne	Fribourg	42	
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	

Institutions socio-éducatives	Lieu	Situation au 31.12.2015	Nouvelles places réalisées en 2015
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	28	
Nid Clairval	Givisiez	17	
Foyer des Apprentis	Fribourg	17	
La Traversée 2	Courtaman	14	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
Total des places		179	0

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Situation au 31.12.2015	Nombre de nouvelles places réalisées en 2015
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	18	
Tagesklinik	Fribourg	10	
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8	
Total des places		36	0

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2015, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2629 (2610 en 2014), dont 2549 réservés aux longs séjours et 80 aux courts séjours.

Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2014		2015	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
Sarine	826	33	826	33
Singine	375	16	375	16
Gruyère	475	5	475	5
Lac	259	6	259	6
Glâne	188	4	206	5
Broye	194	11	194	11
Veveyse	149	4	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0	15	0
ISRF, Fribourg	50	0	50	0
CANTON	2 531	79	2 549	80

Nombre de places en foyer de jour par district à fin 2015

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		72	

6 Service de l'action sociale

Chef de service : François Mollard

6.1 Aide aux personnes dans le besoin

6.1.1 Tâches

Le Service a pour tâches de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), il est compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois-es domicilié-e-s dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons. Le Service veille finalement à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la LASoc (art. 21) font parties par conséquent des activités permanentes du Service.

6.1.2 Contribution aux mesures de politique sociale

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle et la coordination représentent un enjeu important pour le Service parce qu'elles permettent de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service a été chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il a contribué aux travaux d'ajustement du dispositif de collaboration interinstitutionnelle (CII). Le Service veille à la bonne coordination entre ce dispositif et les services sociaux régionaux (SSR). Il suit également la mise en œuvre de la convention de collaboration entre les SSR et les offices régionaux de placement (ORP) et assure auprès des SSR l'information nécessaire à sa bonne application. Intitulées *Pôle insertion+*, ces structures constituent un levier supplémentaire pour les SSR et les commissions sociales en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires LASoc. Il conduit l'évaluation de ces structures réalisée en collaboration avec le SECO. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la

politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et suit avec le Service public de l'emploi (SPE) la mise en œuvre de la nouvelle mesure intitulée *Avenir 20-25*. Cette mesure vise à apporter des solutions durables aux jeunes sans aucune formation et bénéficiant de l'aide sociale, afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie professionnelle. Finalement, à travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service bénéficie d'une bonne vue d'ensemble du dispositif d'insertion socio-professionnelle et peut contribuer à renforcer l'action des SSR pour éviter que davantage de personnes aient recours à l'aide sociale ou en dépendent durablement.

Le Service a poursuivi par ailleurs l'élaboration du Rapport régulier sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Ce rapport vise à dresser un état de situation de cette problématique et à répertorier les indicateurs utiles pour le pilotage des politiques menées dans ce domaine. La présentation du premier rapport est prévue en 2016.

Dans le champ spécifique de l'aide sociale, le Service a mis sur pied l'organisation de projet pour la réforme de la LASoc consécutive à l'acceptation de la motion 2014-GC-155. Dans le domaine du logement, le Service a relayé les préoccupations des SSR au sujet des difficultés que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale pour trouver des appartements. Il a réuni les milieux concernés et conduit deux groupes de travail visant à renforcer auprès des régies immobilières les garanties pour les loyers et pour le contrôle des locations ainsi qu'à la promotion d'une politique qui facilite non seulement l'accès au logement, mais aussi le maintien dans un logement pour les personnes en situation de précarité financière. Le Service a encore apporté sa contribution au développement d'autres mesures de politique sociale en participant pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

6.1.3 Coordination

Le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs du dispositif de l'aide sociale et leurs partenaires publics ou privés, par le biais notamment de rencontres régulières et de groupes de travail. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les SSR et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. L'harmonisation des pratiques et le renforcement de l'égalité de traitement au sein de l'action sociale fribourgeoise est également une tâche dans laquelle le Service est engagé, sous deux formes : la mise à disposition des SSR et des commissions sociales d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale et la centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Il est aussi chargé de coordonner avec l'OFS les données relatives aux prestations octroyées sous condition de ressources afin de mettre en place la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT.

6.1.4 Suivi du dispositif d'aide sociale

Le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a organisé en particulier la mise en consultation de la révision partielle de l'Ordonnance fixant les normes de calcul de la loi sur l'aide sociale consécutive aux nouvelles recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) adoptées par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) le 21 septembre 2015. Il a transmis aussi régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré, conformément à l'article 34 de la LASoc, la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes de chaque district. Par ailleurs, il a participé à des séances de commission sociale et a procédé à des révisions et analyses des dépenses d'aide matérielle dans les SSR. Le Service entretient en outre des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc).

6.1.5 Information et formation

Le Service a organisé la journée thématique cantonale LASoc, qui s'est tenue à Grangeneuve le 12 novembre 2015 et qui portait sur l'évolution de l'aide sociale des dix dernières années et sur les défis actuels. Il assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc). Il maintient des liens étroits avec les SSR en participant aussi aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton ou en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. Il a également assuré des formations à l'intention des professionnel-le-s des différents services impliqués dans le cadre notamment de la CII. Il a fourni des conseils aux SSR sur les mesures à prendre pour la prévention et la gestion des risques de violences.

Le Service est chargé par ailleurs de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans, en collaboration avec l'Université de Fribourg. Il a préparé dans le courant de cette année la 9^e édition qui aura lieu le 21 avril 2016.

6.1.6 Prévention

Le Service gère deux fonds institués par le Conseil d'Etat. Le premier, le Fonds de l'action sociale a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 31 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2015, pour un montant total de 371 597 fr. 15.

Le deuxième est le fonds dédié à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Il est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. Le montant total des subventions à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 249 241 francs. Par ailleurs, un montant de 55 772 francs a été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PIDLJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales.

Le Service assure la présidence de la Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement. Cette Commission instruit et préavise les demandes de subventions soumises au Fonds et peut élaborer et proposer des projets. Elle a organisé en collaboration avec la DSAS et le PIDLJ une présentation des résultats intermédiaires de l'étude longitudinale « La problématique des jeux d'argent chez les adolescents du canton de Fribourg » réalisée par l'IUMSP.

L'année 2015 a été l'occasion de renforcer les collaborations en particulier entre la Commission, le Centre cantonal d'addictologie et le Casino de Granges-Paccot. Les présidents des commissions actives en matière de prévention des addictions (Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, Commission cantonale des addictions et Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement) se sont réunis à deux reprises pour renforcer les synergies.

6.1.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est représenté dans plusieurs Commissions cantonales. Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du « Guide social romand » (www.guidesocial.ch). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS) ainsi que dans la commission consultative (CoCo) de la CDAS. Le Service est représenté dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et a pris part aux rencontres organisées dans ce cadre pour favoriser l'échange d'informations et l'harmonisation dans l'application des normes d'aide sociale entre les cantons. Il participe enfin sur le plan national aux activités de la CSIAS.

6.1.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2015

> Aide matérielle LASoc

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2015 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 42 842 546 francs (42 443 224 francs en 2014, soit en augmentation de 0,94 %) pour 5295 dossiers (5287 en 2014,

soit une augmentation de 0,15 %) représentant 10 019 personnes (9941 en 2014, soit une augmentation de 0,78 %). Le canton a en outre assumé selon la loi fédérale sur l'assistance les aides matérielles des Fribourgeois-es domicilié-e-s depuis moins de deux ans dans d'autres cantons pour un montant de 3 407 185 francs (3 900 222 francs en 2014) et pour les Fribourgeois-es domicilié-e-s à l'étranger pour un montant de 110 000 francs (110 000 francs en 2014).

REPARTITION ETAT/COMMUNES ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	9 600 680.90	55,69	1 009 656.75	83,95	13 414 284.80	54,98	24 024 622.45	56,08
Etrangers	7 639 173.85	44,31	192 984.25	16,05	10 985 766.16	45,02	18 817 924.26	43,92
Total	17 239 854.75	100	1 202 641.00	100	24 400 050.96	100	42 842 546.71	100

Aide matérielle 2015 : personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE

Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers
Chômage/avances sur chômage	672
Famille monoparentale/couple divisé	604
Maladie/accident/hospitalisation	455
Aide à l'enfance	29
Patronage	37
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	612
Revenus insuffisants	2 172
Placement HM/Home pour personnes âgées	24
Drogue/alcool	177
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	36
Rapatriement : de passage	80
Chômage : fin de droits	729
Subsides LAMal insuffisants	3 145
Total dossiers	8 772

Remarque :

Le total des dossiers dans le recensement des causes d'aide sociale est supérieur au nombre réel de dossiers (5295 en 2015) car des changements d'attribution des causes en cours d'année peuvent entraîner un double comptage.

> Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité. Elle s'est déterminée sur quatre demandes de désendettement et a rendu quatre décisions positives pour un montant de 71 033 francs.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2015		1 260 957.50
Montant prêté par le Fonds	./.	80 076.50
Montant remboursé au Fonds	+	121 535.80
Divers frais de gestion	./.	365.30
Réapprovisionnement du Fonds hors prêts	+	365.30
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2015		1 304 416.80

> Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de service sociaux régionaux, de la DSAS ou même d'office, le Service a mené, conformément au vœu du législateur, des travaux d'inspection des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'il soit vérifié que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections menées pour la sixième année consécutive ont été réalisées en 2015 dans 52 situations, dont 22 annoncées en cours d'année et 14 ont été clôturées. Au 31 décembre 2015, 9 situations sont en cours d'examen.

> Révision des SSR

Le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2015, six services sociaux ont fait l'objet d'une révision. Sur la base des dossiers révisés, des documents remis, des contrôles matériels effectués, le Service relève que les normes d'aide sociale LASoc sont appliquées dans les services sociaux révisés.

> Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Ils doivent pour cela posséder une carte de légitimation pour voyageur avec un handicap (carte d'accompagnement) mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF) que le Service est chargé de délivrer dans le canton de Fribourg. En 2015, 214 cartes ont été émises (202 en 2014).

6.2 Coordination de la politique familiale

Cette politique est interdisciplinaire et se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une véritable stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

L'activité dans ce domaine s'est concentrée sur la finalisation du projet de prestations complémentaires en faveur des familles, qui répond à l'un des mandats de la nouvelle Constitution cantonale. Ce projet est mené en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). L'avant-projet de loi et le message ont été rédigés en vue de leur mise en consultation. Par ailleurs, l'enquête sur les familles et les générations réalisée en collaboration avec l'OFS, le Service de la statistique (SStat) et le BEF a abouti.

Enfin, le Service a participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine.

6.3 Fribourg pour tous

Espace d'accueil, d'information et d'orientation sociale, *Fribourg pour tous* a pour mission de garantir à toutes et à tous un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations spécialisées. L'objectif de *Fribourg pour tous* est une action préventive en évitant la dégradation des situations sociales et en optimisant l'accès aux prestations mises à disposition dans notre canton. Au total, 1187 personnes ont consulté *Fribourg pour tous* en 2015.

6.3.1 Information auprès du public

Les activités de *Fribourg pour tous* auprès du public se développent sur deux axes : l'accueil des demandes individuelles et la promotion des prestations du guichet social. Dans ce sens, la promotion a également des visées préventives en informant la population sur les ressources existantes et sur ses droits. Le public peut s'adresser soit au guichet, soit à la permanence téléphonique ou par e-mail. En 2015, les questions ont concerné principalement des problématiques liées au budget, au logement, au travail, aux assurances sociales, à la séparation et au divorce.

Le projet « Aller vers » prévu sur six mois s'est terminé en avril 2015. Une permanence mobile a été assurée par les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* une fois par semaine dans le hall de grands centres commerciaux à Morat, Guin, Bulle, Estavayer-le-Lac, La Tour-de-Trême, Romont et Châtel-St-Denis. Le but de cette approche « tout public » est non seulement d'informer un grand nombre de personnes des prestations de *Fribourg pour tous*, mais aussi de privilégier le contact humain et de dédramatiser la démarche qui consiste à demander de l'aide.

Suite au très bon impact d'une précédente action en 2012, une campagne d'information a été renouvelée auprès des médecins du canton afin qu'ils diffusent les flyers de *Fribourg pour tous* dans leur salle d'attente.

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et espacefemmes proposent dans leur programme de cours des visites régulières de *Fribourg pour tous*. En 2015, le guichet social a reçu mensuellement de nouveaux élèves afin d'être informés sur le dispositif socio-sanitaire du canton.

6.3.2 Collaboration avec le réseau professionnel

Par sa fonction d'orientation, *Fribourg pour tous* crée des liens entre les organismes du réseau professionnel et les personnes en quête d'information. Les contacts et la collaboration avec les partenaires du réseau sont ainsi permanents. En 2015, des rencontres ont été organisées avec le responsable de la Collaboration interinstitutionnelle (CII), Formule Jeunes (pastorale des jeunes catholiques du canton de Fribourg), l'Accueil Ste-Elisabeth, Caritas, La Tuile, Procap et ESPAS (Espace Soutien et Prévention abus sexuels). *Fribourg pour tous* a également effectué des présentations extérieures et a entretenu de fructueux contacts avec les professionnel-le-s des régions lors de ses déplacements dans les districts pour la campagne « Aller vers ». *Fribourg pour tous* a aussi été représenté dans des groupes de travail (proches aidants, jeu excessif, groupe monitoring du programme national contre la pauvreté de l'OFAS).

Les « Espaces Porte-voix » renforcent la collaboration en invitant la population à s'informer sur des thématiques ou sur les prestations des partenaires du réseau. En 2015, le CCSI/SOS Racisme s'est présenté dans le cadre de la semaine contre le racisme, Pro Juventute et la FRC ont animé un atelier sur l'argent de poche, Pro Senectute et la Famille au Jardin étaient présents dans le cadre de la Journée des proches aidants et la Fédération suisse des patients a permis à la population de venir s'informer sur les primes d'assurance maladie.

En 2015, les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* ont commencé une démarche réflexive avec la HETS-FR dans le but d'élaborer un concept institutionnel définissant l'intervention propre à *Fribourg pour tous*. Le financement de cette étude est assuré par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui considère l'action de *Fribourg pour tous* comme une mesure novatrice pertinente dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté (cf. <http://www.contre-la-pauvrete.ch/>).

6.4 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : l'aide immédiate et à plus long terme fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton, qui garantissent l'accueil des victimes et l'octroi de prestations, telles que le soutien psychologique, l'aide médicale et juridique, l'hébergement en urgence et l'aide matérielle ; la garantie de droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), qui font l'objet de dispositions particulières dans le nouveau code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent ces indemnités. L'aide aux victimes est donc subsidiaire et existe dans la mesure où une personne a

subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. L'Etat a aussi édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme, en se référant aux recommandations suisses en la matière (cf. www.admin.fr.ch/sasoc).

6.4.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction ; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg, pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent d'une part, et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate telle que définie par les normes cantonales en vigueur, alors que le Service est seul compétent pour décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la DSAS. Le Service reçoit et vérifie toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Le Service demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. De manière générale, le Service exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention forfaitaire à l'association Solidarité Femmes Fribourg, ainsi qu'à l'association FIZ (« Fachstellen Frauenhandel und Frauenmigration ») dans le cadre de la prise en charge des victimes de traite d'êtres humains. La répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes s'effectue conformément à l'article 9 al. 2 LALAVI à raison de 45 % pour l'Etat et 55 % pour les communes. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les frais d'octroi de l'aide personnelle du centre de consultation LAVI sont également répartis entre l'Etat et les communes dans la même proportion, l'Etat continuant d'assumer la totalité des dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve des montants récupérés par le Service auprès des auteurs d'infractions.

6.4.2 Statistiques

	2014	2015
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	418	502
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	767	879
Décisions formelles (sans les décisions d'aide immédiate des centres LAVI)	91	164
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	63	97
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	28	67
Recours formés auprès du Tribunal cantonal (1 procédure encore en cours)	1	2

Le nombre de dossiers traités est passé de 418 en 2014 à 502 en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 20 %. A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

6.4.3 Coordination

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux) ainsi que, aux fins de formation continue, le personnel des centres LAVI. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence conjugale, conférences régionales et suisse des offices de liaison LAVI.

6.4.4 Dépenses

Pour l'année 2015, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 691 270 francs (1 343 135 francs en 2014). L'augmentation des dépenses annuelles de 25 % par rapport à l'année précédente est indéniablement liée à l'accroissement du nombre de dossiers traités (cf. chiffre 6.1.2 ci-devant). Le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de l'exercice	2014	2015
Frais d'aide immédiate	Fr. 371 845.00	Fr. 372 879.00
Frais d'aide à long terme	Fr. 61 449.00	Fr. 106 623.80
Frais d'avocat	Fr. 34 832.00	Fr. 41 673.80
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr. 4 125.00	Fr. 16 500.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr. 9 977.00	Fr. 131 323.30
Réparation morale	Fr. 89 399.00	Fr. 250 432.24
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr. 0.00	Fr. 271.30
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr. 771 508.00	Fr. 771 567.00
Total	Fr. 1 343 135.00	Fr. 1 691 270.44

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (article 7 LAVI) s'est élevé à 48 082 fr. 90 en 2015.

6.5 Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière en force, aux réfugiés

6.5.1 Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie-und Spezialaufträge ; ci-après, la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse-Département Fribourg (ci-après : Caritas) continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

6.5.2 Statistiques du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse a fortement augmenté en 2015 par rapport à 2014. Il s'élève à 39 200 (contre 23 765 en 2014). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 1391 (contre 794 en 2014). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a par conséquent fortement augmenté également. Au 31 décembre 2015, il s'élève à 2048 (contre 1465 en 2014) requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants d'asile déboutés.

6.5.3 Situation de l'hébergement

Compte tenu de cette situation, il a été nécessaire d'ouvrir plusieurs foyers d'accueil provisoires :

- > A partir du 2 juillet 2015, l'abri de protection civile de Châtillon, à Posieux, pour une capacité de 70 personnes, ouverture prévue jusqu'à fin juillet 2016 ;
- > A partir d'octobre 2015, l'abri de protection civile de Bösingén, pour une capacité de 50 personnes, pour une durée d'une année ;
- > A partir de novembre 2015, la Colonie de « l'Ondine », à Enney, pour une capacité de 50 personnes, pour une durée de 6 mois ;

- > Prolongation de l'ouverture du foyer provisoire de Guin, d'une capacité de 50 personnes, dans l'abri de protection civile Leimacker, avec l'accord de la commune, au-delà du 31 décembre 2015, en fonction de la situation ;
- > A partir de décembre 2015, début des travaux de mise aux normes anti-feu des locaux du foyer pérenne de la Rosière à Grolley, d'une capacité de 100 personnes, qui accueillera des requérants à partir de fin janvier 2016.

Les requérants d'asile ont également été logés dans les quatre foyers d'accueil pérennes du canton, soit aux foyers des Remparts et du Bourg à Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc.

La capacité d'accueil des foyers pérennes et provisoires s'élève au 31 décembre 2015 à 571 places. Au 31 décembre 2015, tous les foyers pérennes et provisoires affichent complets.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1^{er} accueil), les requérants sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2^e accueil). Pour faire face à l'augmentation du nombre de requérants d'asile, il a également été nécessaire de trouver de nouveaux appartements et maisons collectives pour loger les requérants en 2^e accueil :

- > A partir du mois de mars 2015, 25 personnes, puis à partir du 1^{er} août 40 personnes dans les appartements du Séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne, jusqu'au 30 juin 2016 ;
- > A partir du mois d'août 2015, 60 personnes dans un immeuble de la Paroisse St-Pierre, à l'avenue Beauregard à Fribourg ;
- > A partir du mois de septembre 2015, 15 à 20 personnes dans l'ancien hôtel de la Croix-Blanche pour une durée limitée au mois de mars 2016 et dans le bâtiment de la Bourgeoisie à Riaz, jusqu'à fin 2016 ;
- > A partir du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'à la fin janvier 2016, 46 personnes dans les locaux de Notre-Dame de la Route, à Villars-sur-Glâne.

Au 31 décembre 2015, 571 personnes étaient logées dans les centres d'accueil, 1447 personnes logées en 2^e accueil dans 511 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans les communes du canton ainsi que 30 personnes accueillies chez des privés dans le cadre de l'action « Osons l'accueil ».

6.5.4 Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014 à 2017 (PIC)

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation de mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce but, il collabore avec la société ORS et les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour valider et coordonner la mise en œuvre de ces mesures. S'agissant de l'intégration des réfugiés, il collabore de la même manière avec Caritas et applique les mêmes principes.

Dès le 1^{er} janvier 2014, les mesures spécifiques d'intégration font partie du Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s (PIC) validé par le SEM. Le Service a participé activement avec le Bureau de l'intégration à l'instauration dudit programme cantonal d'intégration. Dans ce cadre, le Service a mis en œuvre les mesures planifiées ainsi que les instruments qui serviront à évaluer l'atteinte des objectifs du PIC. Le Service et le Bureau de l'intégration coordonnent leurs projets et stratégie dans un Groupe de pilotage établi par le PIC. Ceux-ci ont pour objectif commun d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes présentant pour la plupart un cumul de facteurs de désinsertion. Un groupe-réseau pour les questions d'intégration a été constitué. Il est composé de l'Association des communes fribourgeoises, de la Ville de Fribourg ainsi que de 18 services ou institutions de l'Etat. Le Service et le Bureau de l'intégration ont également attribué un mandat au service d'interprétariat communautaire de Caritas Suisse à Lucerne « se comprendre ». Le mandat définit notamment les subventions allouées pendant la durée du PIC ainsi que les indicateurs d'atteinte d'objectifs.

L'enjeu de l'instauration efficace du PIC est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses d'aide sociale des personnes relevant du domaine de l'asile entièrement à charge du canton, soit les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et les réfugiés statutaires avec une autorisation de séjour depuis plus de cinq ans.

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statutaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire depuis le 1^{er} janvier 2008.

6.5.5 Réfugiés

Le règlement des conditions de résidence des réfugiés statutaires a été modifié par le Parlement dans le cadre de la révision de la LAsi du 14 décembre 2012. A partir du 1^{er} février 2014, date de l'entrée en vigueur de ces modifications légales, l'octroi de l'autorisation d'établissement (permis C) est régi par l'article 34 LEtr. Il intervient désormais après 10 ans, au lieu de 5 ans. Cela induit que le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) restera de la compétence de l'Etat, respectivement de Caritas, pendant une durée beaucoup plus longue. Le nombre de réfugiés statutaires suivis par Caritas va par conséquent augmenter d'année en année.

Le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire suivis par Caritas en 2015 est en forte hausse par rapport à 2014. Cela s'explique également par la stratégie du SEM qui a traité un grand nombre de dossiers pendants. Ainsi, le nombre de réfugiés statutaires (permis B) et de réfugiés admis à titre provisoire (permis F) suivis par Caritas est passé de 693 au 31 décembre 2014 à 1037 au 31 décembre 2015. Par ailleurs, la convention liant l'Etat à Caritas a été revue. Le Conseil d'Etat a approuvé en date du 2 décembre 2014 le « Mandat Réfugiés » qui comprend le cahier des charges et la convention passée entre le Conseil d'Etat et Caritas Suisse à Lucerne ainsi qu'un avenant.

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les réfugiés, les réfugiés admis à titre provisoire et les apatrides. Pour les réfugiés statutaires bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les cinq premières années de leur séjour en Suisse. Pour les réfugiés admis à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

6.5.6 Autres tâches

Le Service a fait ses remarques dans le cadre de plusieurs consultations tant au niveau fédéral que cantonal.

Le Service a été actif dans la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, dans le Groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par le SEM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment : la restructuration du domaine de l'asile et l'accélération des procédures, la situation actuelle dans le cadre de la procédure d'asile et l'exécution des renvois, la procédure Dublin, la situation de l'hébergement, l'évolution de la promotion spécifique de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Le Service a également participé au groupe de travail intercantonal mis sur pied par la Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et de migrants (CLDAM). Il a également participé au groupe d'accompagnement mis sur pied par le SEM pour l'analyse du système de calcul des forfaits globaux. Il est en outre représenté au niveau national dans le comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement ». Enfin, un groupe de travail inter-Directions, DSJ-DSAS, a été mis sur pied pour élaborer un plan cantonal d'urgence en matière d'asile.

6.5.7 Dépenses de l'exercice 2015

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2015 à 22 039 312 francs, dont 5 139 621 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés en 2015 à 1 984 252 francs, dont 431 420 francs restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2015 à 10 519 875 francs, dont 459 668 francs à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2015 à 734 299 francs. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2015 à 1 133 418 francs.

6.6 Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie. Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires.

6.6.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes : détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine à Fribourg et Genève. Sur le plan fédéral, le Service a intégré le groupe de travail constitué par l'Office fédéral de la justice en vue de l'élaboration de l'ordonnance fédérale d'harmonisation de l'aide au recouvrement des contributions d'entretien, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2017. Un délai transitoire sera imparti aux cantons afin d'adapter leur législation.

6.6.2 Statistiques

Démarches d'encaissement 2015	Francs
Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	22
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	105
Réquisitions de poursuite déposées	507
Demandes de saisie de salaire	52
Plaintes pénales déposées	188
Avances de pensions alimentaires 2015	
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2015	6 444 225

Recouvrement de pensions alimentaires 2015	
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	3 074 082
> dont 59 757 francs ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat	
> Taux de recouvrement : 47.70 % (47.30 % en 2014)	
Montant non récupéré à répartir à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)	3 370 143

Traitement des dossiers 2015	
Dossiers traités au 31 décembre 2015 (1663 en 2014)	1 721
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton.)	72
Nouvelles demandes enregistrées en 2015 (278 en 2014)	243
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	715
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1 031
Réclamations enregistrées par le Service	25
> Réclamations admises	5
> Réclamation rejetées	19
Recours déposés par les bénéficiaires	1
> Recours admis par la DSAS	1
> Recours admis par le Tribunal cantonal	0
> Procédure en cours	0
Dossiers terminés	409

Par ailleurs, le Service a encaissé la somme de 2 782 611 francs à titre de pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien.

7 Service de l'enfance et de la jeunesse

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités générales du service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est chargé de développer les éléments de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et d'exécuter les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérale et cantonale. Il veille, en outre, à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Le 1^{er} janvier 2015, le SEJ est entré dans sa 65^e année d'activité de protection de l'enfant. Pour marquer cet anniversaire, le SEJ a reçu la Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ), les 18 et 19 juin 2015 à Fribourg. Le thème principal de ces assises était les recommandations faites à la Suisse par le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies. A cette occasion, il a été relevé que le canton de Fribourg peut servir d'exemple avec sa loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse et les dispositifs qu'elle met en place pour respecter les principes de la Convention des droits de l'enfant.

En 2015, le SEJ a activé plusieurs groupes de travail internes afin d'adapter ses pratiques aux dispositions légales.

Sachant que le Code civil suisse impose le principe d'aviser l'Autorité de protection qu'un enfant ou un adulte a besoin d'aide, un groupe de travail réunissant des représentant-e-s de tous les secteurs du SEJ s'est penché sur les différentes prestations du service en matière de prise en charge des situations de maltraitance. Dans cette même thématique, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2015, le SEJ et la Direction de la santé et des affaires sociales ont publié sur le site du SEJ un « Protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les mineur-e-s (0-18 ans) ». Ce document a été élaboré, avec le soutien de la Fondation Charlotte Olivier, par un groupe interdisciplinaire. C'est un outil créé à l'intention des personnes en contact avec des mineur-e-s.

Avec l'introduction du principe de l'autorité parentale conjointe en cas de séparation ou de divorce, un second groupe de travail interne au SEJ s'est penché sur la révision de plusieurs documents importants relatifs à cette thématique. Ainsi, un guide pour les parents, un guide pour les enfants et une ligne de service pour les intervenant-e-s en protection de l'enfant du SEJ sont en cours d'élaboration par ce groupe de travail.

Un autre groupe de travail mis sur pied en 2014 a poursuivi ses travaux en 2015 pour revoir totalement la procédure de préparation, d'organisation et de suivi des placements d'enfants dans les institutions ou les familles d'accueil. Le principe d'une plateforme de coordination interne au SEJ a été retenu et a obtenu l'aval de la DSAS. La mise en œuvre du dispositif débutera en 2016.

En 2015 également, le SEJ s'est penché sur la manière dont les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'appliquent au sein du service. Une grille de lecture est construite et peut être mise à disposition des services et organismes qui voudront réaliser un tel examen.

7.2 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

La législation cantonale sur l'enfance et la jeunesse a pour but notamment de promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes, dans le respect de l'égalité des chances. Elle met en œuvre la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci repose sur quatre piliers : la formation, la protection, la promotion et la participation. Ces deux derniers piliers concernent prioritairement les activités du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ). Il a été accompagné dans ses travaux par la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), qui s'est réunie trois fois en séance ordinaire en 2015.

7.2.1 Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse

La DSAS octroie une aide financière pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2015, sur 56 projets déposés, 37 projets ont été soutenus par la subvention enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 23 sont francophones, 9 germanophones et 5 sont bilingues. La DSAS est compétente pour octroyer, après préavis de la CEJ, les aides financières en faveur des projets intéressant la jeunesse.

La liste des projets soutenus se trouve sur le site internet : www.fr.ch/enfance-jeunesse.

7.2.2 Information

En 2015, le BPEJ a élaboré son nouveau site internet qui sera mis en ligne début 2016. Il a également construit le site fribourgeois des paysages éducatifs www.fr.ch/PEF. Il a aussi édité régulièrement des actualités en lien avec la jeunesse.

Le BPEJ a été très présent sur les réseaux sociaux en publiant de nombreux statuts sur les pages Facebook de l'Action 72 heures et de « J'ai voté! ».

7.2.3 Relations publiques et coordination

En 2015, dans le cadre de leur mission de représentation des intérêts des enfants et des jeunes et de coordination des activités en faveur de la jeunesse, les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont participé à 116 séances organisées avec des partenaires des autres Directions, des communes, des autres cantons, de la Confédération ou du monde associatif.

7.2.4 Politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse

7.2.4.1 Rapport sur les politiques fribourgeoises - Etat des lieux

En 2015, le BPEJ a finalisé la rédaction et la publication de son rapport « Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg – Etat des politiques actuelles et potentiel de développement ». Cet état des lieux des politiques fribourgeoises actuelles a été présenté lors du lancement de la stratégie cantonale « Je participe! » et représente la base de connaissance nécessaire à la mise en place de la future politique en la matière.

7.2.4.2 Stratégie cantonale « Je participe! » 2015-2017

L'année 2015 a été marquée par le lancement de la stratégie cantonale « Je participe! » 2015-2017 sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce projet est cofinancé par la Confédération, conformément aux principes de l'article 26 de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse.

Pour lancer la stratégie, une première journée cantonale « Je participe! – I mache mit! » a eu lieu à Grangeneuve le 27 mars 2015 et a réuni plus de 200 acteurs. Suite à cette journée, le Comité de pilotage, qui s'est réuni trois fois en 2015 sous la présidence d'Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales, a décidé des trois priorités cantonales dans le domaine.

7.2.4.3 Action 72 heures

Comme action concrète touchant directement la jeunesse, l'Action 72 heures figurait comme un élément phare de la stratégie « Je participe! » en 2015. Cette action organisée au plan national par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) était coordonnée au plan cantonal par Frisbee, le réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, avec le soutien du BPEJ et de la DSAS. L'édition 2015 de l'Action 72 heures, qui s'est déroulée du 10 au 13 septembre, a rencontré un important succès dans le canton de Fribourg et a mobilisé plus de 500 jeunes sur le week-end. Quelque 30 groupes se sont ainsi lancés le défi de mener un projet d'utilité publique, soit le double des projets inscrits lors de la dernière édition en 2010. En outre, contrairement à la précédente édition, tous les districts du canton ont accueilli au moins un projet. La marraine et les parrains de l'Action, la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et les Préfets Patrice Borcard, Carl-Alex Ridoré et Nicolas Bürgisser, sont allés à la rencontre des groupes durant le week-end, pour constater l'engagement des jeunes de notre canton et les soutenir dans leur projet. Pour marquer le terme de cette grande aventure, le mur construit pour l'occasion sur la place Georges-Python à Fribourg a été détruit, un mur qui avait vu le jour 72 heures plus tôt lors du lancement de l'Action. En effet, le jeudi 10 septembre 2015, pas moins de 200 jeunes ont convergé de tous les districts du canton pour partager un moment de convivialité et lancer le top-départ du contre-la-montre.

7.2.4.4 Sondage auprès des enfants

Dans le cadre de la stratégie, le BPEJ a lancé les travaux préparatoires pour effectuer un sondage sur la qualité de vie et les possibilités de participation et d'engagement des enfants fribourgeois. Plus de 1200 enfants seront touchés au début de l'année 2016 par ce sondage, qui passera dans plus de 50 classes 6^H et 10^H du canton grâce à la collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), le Service de la statistique et l'Université de Fribourg. Le but du sondage est de recueillir les avis des enfants et des jeunes et de recenser leurs besoins afin qu'ils soient pris en compte dans la future politique cantonale les concernant.

7.2.4.5 Festival enfance et jeunesse

Dans le cadre de la stratégie, le BPEJ a encore travaillé à la mise en place du festival enfance-jeunesse Juvenalia. Sur mandat de la DSAS, l'organisation du festival est coordonnée par Frisbee, le réseau cantonal des organisations de l'enfance et de la jeunesse. Le festival « JUVENALIA » aura lieu le 21 mai 2016 sur la place Python à Fribourg.

7.2.5 Programme pilote Paysages éducatifs 2013-2016

Dans sa mission de soutenir les communes dans le développement de leur politique en faveur des enfants et des jeunes, le BPEJ coordonne le programme « Paysages éducatifs en Suisse » lancé en 2012 par la Fondation Jacobs, en coopération étroite avec la DSAS et la DICS. La coordinatrice cantonale apporte un soutien aux quatre projets locaux du district de la Veveyse, du district de la Glâne, de la ville de Bulle et du quartier du Schoenberg à Fribourg, qui

visent à renforcer la collaboration systématique entre acteurs scolaires et extrascolaires. La mise en œuvre du programme a été marquée en 2015 par l'organisation de la troisième rencontre du Réseau fribourgeois des paysages éducatifs. La rencontre s'est déroulée le 26 novembre à Châtel-St-Denis, sur le thème de la transition entre l'école obligatoire et le monde professionnel, et a réuni une cinquantaine de représentant-e-s de l'éducation, de la formation, de l'orientation professionnelle, du patronat et de l'aide à la jeunesse et de l'animation socioculturelle.

7.2.6 Projet pilote FriTime 2013-2016

Lancé en 2012 et soutenu depuis par le SEJ, le Service du sport et le Service de la santé publique, le projet cantonal « FriTime » a pour but d'apporter du soutien aux communes fribourgeoises pour le développement de leur politique de promotion de la jeunesse. En 2015, les communes de Châtonnaye, Marly, Belfaux et Kerzers ont rejoint les 8 autres communes membres de l'association. Le projet pilote qui se terminera fin 2016 est soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, par la Loterie Romande et par la Loro-Sport.

7.2.7 Projet « J'ai voté! »

2015 a été année d'élection au niveau fédéral. Le BPEJ s'est associé au projet romand « J'ai voté! » coordonné par la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ). A Fribourg, les clubs Bad Bonn, Fri-Son, Le Nouveau Monde, le Centre Fries, le Mythic, la Spirale, Ebullition et Globull ont ainsi participé à cette campagne qui s'est déployée du 1^{er} au 17 octobre 2015 dans toute la Suisse romande. Son objectif était de sensibiliser les jeunes électeurs-trices à leur devoir civique et de les motiver à se rendre aux urnes. Deux semaines avant les élections fédérales, lors de soirées payantes, les jeunes ont reçu le tampon « J'ai voté! » sur la main ou le poignet. Des flyers, des vidéos et des affiches avec des dessins de Mix&Remix ont permis aux jeunes de mieux connaître l'action alors que les représentant-e-s du BPEJ se sont déplacés dans les clubs afin d'entamer la discussion avec les jeunes sur la question de leur participation aux élections.

7.3 Activités générales d'intervention en protection de l'enfant

La législation cantonale sur l'enfance et la jeunesse répartit les interventions de protection de l'enfant entre :

- > la mise en œuvre des actions socio-éducatives avec ou sans mandat, nécessaires pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes ;
- > l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires ;
- > la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants.

Ce sont le secteur Intake et les équipes régionales du secteur de l'action sociale directe (SASD) qui réalisent les interventions de protection de l'enfant.

Un premier constat important concerne la stabilisation du nombre total de situations globalement suivies au titre de la protection de l'enfant. En 2015, 2716 dossiers de protection de l'enfant ont été suivis (2828 en 2014, -4 %). Il faut néanmoins constater que ces situations sont toujours plus complexes.

Un second constat découle de la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant le 1^{er} janvier 2013. Les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont les Justices de paix. Elles sont tenues de proposer des mesures « sur mesure » afin d'aider les enfants et les adultes qui en ont besoin. Afin de ne pas mettre en péril l'égalité de traitement pour tous les enfants suivis, la diversification des interventions impose aux intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE) du SEJ de conserver des lignes communes d'intervention. Un important travail sur la description des mandats a été entrepris en 2015. Des fiches descriptives des processus seront éditées en interne au début 2016. Cet impératif de l'égalité de traitement pour les enfants bénéficiaires de mesures de protection se retrouve dans les groupes de travail mentionnés au chapitre des activités générales du SEJ.

7.3.1 Activités du secteur Intake

Les IPE du groupe permanence de l'Intake ont suivi 737 dossiers, sans mandat officiel, en 2015 (814 en 2014, -9,5 %) et 141 curatelles de représentation pour des Requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA)

(35 en 2014). Avec la situation internationale actuelle et l'application des principes de la législation fédérale sur l'asile, le canton de Fribourg accueille les RMNA qui lui ont été attribués. Sachant qu'en 2003 déjà le Conseil d'Etat a désigné le SEJ en tant qu'organe chargé de représenter ces mineurs, notamment dans le rôle de personne de confiance, les RMNA sont accompagnés en conformité avec les droits de l'enfant. Le nombre important de RMNA ainsi suivis, plus de 100 dès l'automne 2015, a imposé de revoir avec le soutien de la DSAS les moyens attribués à cette tâche au sein du SEJ.

Le groupe « enquêtes » de l'Intake a réalisé 87 enquêtes sociales pour les Justices de paix (74 en 2014), 32 enquêtes pour les tribunaux civils d'arrondissement (48 en 2014) et 2 enquêtes pour le Service social international. L'introduction systématique du principe de l'autorité parentale conjointe dans le nouveau droit du divorce le 1^{er} juillet 2014 explique très certainement la diminution du nombre d'enquêtes ordonnées par les tribunaux civils d'arrondissement.

7.3.2 Activités du secteur de l'action sociale directe (SASD)

En 2015, les IPE des équipes régionales du SASD ont exécuté 1716 mandats (1852 en 2014) dont 1671 ordonnés par les APEA. Comme constaté en 2014, 49,5 % des mandats ordonnés par les APEA concernent notamment la surveillance des relations personnelles dans les situations où les parents séparés ou divorcés sont en conflit. Ces situations sont coûteuses en temps et en personnel et chargent le dispositif de protection de l'enfant.

7.4 Activités relatives aux milieux d'accueil

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) assure l'exécution de la législation fédérale et cantonale sur le placement d'enfants, la législation fédérale sur l'adoption d'enfants où il assume le rôle d'autorité centrale cantonale et la mise en œuvre du dispositif de l'accueil extrafamilial de jour.

Concrètement, les activités principales des intervenantes et intervenants du SMA consistent, en premier lieu, à évaluer, autoriser et surveiller les milieux d'accueil dans les domaines de l'adoption, des familles d'accueil et des structures d'accueil extrafamilial de jour. En second lieu, les intervenantes et intervenants du SMA sont chargés de conseiller les milieux d'accueil de l'enfant.

Enfin, le SMA coordonne et met en œuvre le dispositif prévu par la législation sur l'accueil extrafamilial de jour afin de favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

7.4.1 Activités par domaine

En 2015, l'activité globale du secteur du secteur a augmenté : 933 dossiers ont été suivis (905 en 2014).

7.4.1.1 Familles d'accueil (parents nourriciers)

En 2015, le SMA a suivi 179 familles d'accueil non professionnelles (160 en 2014, +11,8 %). Celles-ci ont pris en charge 168 enfants (148 en 2014). La hausse des évaluations des accueils intrafamiliaux et des accueils d'enfants venant de l'étranger expliquent cette augmentation. Cette tendance était déjà présente en 2014 et se poursuit en 2015. Le secteur a suivi 6 dossiers de familles d'accueil professionnelles (8 en 2014, -25 %).

Les recommandations à la Suisse du Comité des droits de l'enfant préconisent de développer les systèmes de prise en charge des enfants dans des familles d'accueil. Ce dispositif de prise en charge fait partie du projet de plateforme des placements mis en place par le SEJ.

7.4.1.2 Parents nourriciers en vue de l'adoption

La situation de l'adoption internationale devient très difficile du fait de l'adhésion de nombreux pays à la Convention de la Haye 1993, qui impose aux pays signataires de trouver des solutions de prise en charge des enfants sur leur territoire national avant de vouloir les confier à l'adoption internationale. L'augmentation de l'âge des enfants mis en adoption et l'augmentation du délai d'attente sont également des éléments qui rendent plus difficile la situation de l'adoption internationale. Cette situation est connue dans le public et influence à la baisse le nombre de couples suivis en 2015 par le SMA : 61 dossiers (71 en 2014, -16 %).

Il est à noter qu'une procédure commune entre les autorités centrales en matière d'adoption des cantons romands est en voie d'être mise en œuvre dans le cadre de l'adoption nationale. Les enfants confiés à l'adoption nationale sont systématiquement proposés à des couples d'autres cantons, sur la base d'un tournus prédéfini.

7.4.1.3 Milieux d'accueil familial à la journée

Le SMA reçoit l'annonce des personnes qui s'offrent à garder des enfants âgés de 0 à 12 ans, à la journée et à leur domicile, contre rémunération, puis surveille ces milieux d'accueil conformément à la législation fédérale et cantonale. En 2015, le SMA a suivi 82 dossiers de mamans de jour (60 dossiers en 2014, + 36,6 %). Deux facteurs expliquent cette augmentation. En premier lieu, une meilleure information est donnée sur l'obligation d'annonce. D'autre part, il faut regretter que plusieurs mamans de jour aient choisi de quitter les associations d'accueil familial de jour pour exercer l'activité de garde d'enfant à titre indépendant. Dès lors, il appartient au SEJ d'exercer la surveillance légale, alors que des mandats de prestations sur la délégation de surveillance lient les 9 associations d'accueil familial de jour présentes sur le territoire cantonal et la DSAS. Le SMA n'a pas la même proximité avec ces mamans de jour que les associations d'accueil familial de jour.

7.4.1.4 Structures d'accueil extrafamilial de jour

Outre son rôle d'autorité désignée pour évaluer, autoriser et surveiller les structures d'accueil extrafamilial de jour, le SMA est en charge des responsabilités de l'Etat dans de la mise en œuvre de la législation sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

En 2015, le processus de création de places d'accueil extrafamilial de jour s'est poursuivi. Les structures étaient au nombre de 222 (201 en 2014, +10,4 %), le 31 décembre 2015. Parmi elles, 146 structures appartiennent au dispositif de la conciliation « vie de famille/vie professionnelle »

Au 31 décembre 2015, le canton de Fribourg compte 58 crèches et 1598 places d'accueil autorisées en crèche (+ 10 structures depuis janvier 2013 et 270 places supplémentaires)

Places d'accueil autorisées en crèche

District	Nombre de places d'accueil
Broye	38
Glâne	88
Gruyère	268
Lac	153
Sarine	877
Singine	101
Veveyse	73
Total	1 598

De nombreuses demandes de création de places ou d'augmentation de places ont été présentées depuis l'épuisement du Fonds cantonal d'incitation à la création de places d'accueil en crèche. Ces demandes correspondent à 192 places supplémentaires autorisées. Actuellement, une dizaine de projets sont en cours pour 2016-2018.

Au 31 décembre 2015, le canton de Fribourg compte 88 structures d'accueil extrascolaire, qui offrent 1568 places pour l'unité du matin, 2790 places pour l'unité de midi et 2127 places pour l'unité de l'après-midi.

Places d'accueil autorisées en accueil extrascolaire

District	Matin	Midi	Après l'école
Broye	170	218	206
Glâne	84	145	145
Gruyère	195	404	261
Lac	88	246	196
Sarine	763	1 178	935

District	Matin	Midi	Après l'école
Singine	64	123	76
Veveyse	204	476	308
Total	1 568	2 790	2 127

De nombreuses demandes ont été présentées depuis l'épuisement du Fonds cantonal d'incitation à la création de places d'accueil extrascolaire. Ces demandes correspondent à environ + 530 places le matin, + 960 places le midi et + 870 places l'après-midi. Il faut noter que ces chiffres sont en constante évolution.

7.4.2 Autres activités du SMA

En plus de ces trois grandes missions décrites ici, le SMA assume plusieurs missions particulières qui sont répertoriées de la manière suivante :

- > nombre de demandes d'adoption conjointe d'enfant : 5 ;
- > nombre de demandes d'adoption de l'enfant du conjoint : 6 ;
- > nombre de demandes d'adoption de majeur : 1 ;
- > nombre de demandes changement nom de famille : 7 ;
- > nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale aboutie : 1 ;
- > nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie : 1 ;
- > nombre d'enquêtes SPoMi - accueil d'enfant étranger sans vue d'adoption : 4 ;
- > recherches des origines : 4 ;
- > nombre de préavis OFAS : 10.

7.5 Activités du Centre de consultation LAVI

Le centre LAVI du SEJ offre des consultations aux victimes d'infraction contre l'intégrité physique, psychologique et/ou sexuelle. Ces consultations se déroulent dans le cadre de l'aide immédiate et à plus long terme pour des enfants, des hommes et des personnes victimes au titre de la Loi sur la circulation routière (LCR).

7.5.1 Fonctionnement interne

En 2015, le nombre de consultations du secteur enfants est resté stable : 162 nouvelles demandes pour un total de 284 dossiers suivis. Cela confirme la tendance de stabilité générale évoquée au chapitre de la protection de l'enfant.

En revanche, le secteur hommes et victimes LCR a connu une hausse du nombre de nouvelles situations de 29 % (de 39 % pour le total des situations suivies) par rapport à 2014. Ceci est en lien avec les demandes de victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance (147 nouvelles demandes en 2015, 202 situations suivies durant l'année).

En 2015, le secteur hommes/victimes LCR/ victimes de mesures coercitives a reçu 344 nouvelles demandes de consultation et a suivi 506 dossiers. De plus, le dispositif de permanence du Centre LAVI a reçu 610 demandes (téléphones, fax de la police, mails, courriers). Parmi ces demandes, 508 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier et pour 102, il s'agissait de demandes sans suite ou de demandes d'information sur l'activité du centre.

Dans le suivi des situations, 691 entretiens ont été menés, ainsi que 51 accompagnements de victimes effectués auprès de différentes instances (police, avocat, tribunaux, archives etc.). Le mandat en lien avec les mesures coercitives a continué à exiger un investissement important des collaborateurs/trices du Centre LAVI. La charge de travail ne s'explique pas seulement par le nombre important des demandes, mais également par le fait que ces situations demandent un grand investissement et que la durée des suivis est en moyenne plus longue que celle des autres situations LAVI. Cette situation a demandé un très grand engagement et une grande flexibilité aux intervenant-e-s du centre LAVI.

7.5.2 Représentations et relations externes

Au niveau cantonal, le personnel du centre LAVI a participé à la Coordination cantonale LAVI, au CAN-TEAM, à la Commission contre la violence conjugale et à la Table Ronde « Traite d'êtres humains ».

Au niveau intercantonal et national, les membres du centre LAVI ont participé au groupe d'intérêt/CSOL-LAVI, à la Corola, à la Region 2. De plus, le Centre LAVI a participé aux rencontres des centres LAVI pour enfants victimes

d'abus sexuel, et aux rencontres d'échange entre points de contact cantonaux pour les victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance.

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités courantes

Afin de répondre à son mandat, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) développe ses activités dans plusieurs domaines. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il dispense des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (au sein de l'Etat et dans le secteur privé). Il informe – entre autres par le site www.familles-fribourg.ch – les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral : 40 prises de position ont été rédigées en 2015.

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) qui s'est réunie durant 2 jours à deux reprises et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité) qui a siégé 5 fois. Il assure la coprésidence, à l'échelle nationale, de l'Association « Futur en tous genres ». Il fait partie du groupe des questions juridiques de la CSDE. Il participe aux séances organisées par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), notamment à la séance annuelle réunissant les Personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu 2 séances plénières durant l'année, plus une conférence de presse. Par ailleurs, une partie des membres se sont rencontrés 3 fois pour un groupe de travail traitant de l'égalité en politique.

Le Bureau administre le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) émanant de la LEg ; cette instance n'a pas siégé en 2015. De nombreuses demandes de renseignements et conseils juridiques ont toutefois été adressées au BEF. Par ailleurs, la CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation (COC) et le BEF a participé à la rencontre annuelle de ladite Conférence.

Le BEF assure la présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale (CVC) et en gère le secrétariat. En 2015, 4 séances plénières ont été tenues. Le BEF est membre de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) et a participé à une séance plénière de cette instance ainsi qu'à un congrès national organisé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Il est entré au Comité de la CSVD et a siégé 5 fois. Le BEF est aussi membre la Conférence latine contre la violence domestique et a assisté à 5 séances de ladite conférence.

Le BEF préside le Groupe des personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat qui – dans l'attente de la nouvelle ordonnance en la matière – n'a pas siégé en 2015. Le Bureau a accompagné plusieurs personnes, services et entreprises qui se sont adressés à lui pour des situations de harcèlement sexuel.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Le Comité a siégé 2 fois, a mené un Comité élargi avec une Conférence, par ailleurs l'Assemblée générale a été réunie 1 fois.

Le BEF a répondu à plusieurs interviews de différents médias locaux et romands et a rédigé plusieurs communiqués de presse.

8.2 Activités particulières

8.2.1 Egalité et profession

Le BEF mène les travaux du projet lié au Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Il assure la gestion de ce projet dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, des représentant-e-s de toutes les Directions, de l'Université, des Hautes Ecoles spécialisées, du Service du personnel et d'organisation. Le BEF est aussi membre de ce groupe qui a siégé 1 fois en 2015. Par ailleurs, les mesures concrètes du Plan d'action ont été élaborées par le BEF en collaboration avec le SPO ; elles sont le fruit d'un large processus participatif. Une brochure relatant la situation statistique en 2014 a été rédigée.

Le BEF développe habituellement un thème dans son rapport d'activité annuel. Cette dernière mouture lui a donné l'occasion de mettre l'accent sur le harcèlement sexuel au travail. Il a participé à une table ronde organisée à l'Université de Fribourg par les étudiant-e-s de droit sur la question de l'égalité entre femmes et hommes.

8.2.2 Egalité et formation

Le BEF a tenu un stand à *START! Forum des métiers*, où une dizaine d'étudiant-e-s de l'Université de Fribourg ont animé avec brio les diverses activités proposées aux élèves. Il y avait notamment un concours ainsi qu'un jeu vidéo – conçu expressément pour l'occasion – qui visait à montrer qu'il n'existe pas de métiers masculins ou de métiers féminins. 8 jeunes pouvaient y jouer simultanément. Lors de ce Forum, une table ronde a également permis de rassembler les milieux professionnels autour de la thématique des métiers atypiques comme chance pour les jeunes rencontrant des difficultés scolaires.

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 15^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Un volet de cette journée s'adresse aux filles et aux garçons de 7^e HarmoS (5^e primaire) invités à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Environ 3000 enfants y participent régulièrement. Un autre module est proposé aux élèves de 10^e HarmoS (2^e année du cycle d'orientation) : les filles ont pu se familiariser avec les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture ou à l'Université. Quant aux garçons, ils ont découvert les métiers de la santé, du social et de l'enseignement dans des crèches ou des homes pour personnes âgées. 251 jeunes (filles et garçons) ont participé aux différents ateliers proposés par ce module. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faïtières, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle. En s'appuyant sur les récents travaux du PNR 60, le BEF a, par ailleurs, présenté à 2 reprises les enjeux du genre dans l'orientation professionnelle lors d'une Rencontre cantonale des conseillers et conseillères en orientation.

8.2.3 Politique familiale globale

Le BEF poursuit la mise à jour du site www.familles-fribourg.ch qui fait l'objet d'une très grande fréquentation par les internautes. Par ailleurs, il a participé au nouveau départ de Pro Familia Fribourg et fait partie de son comité. Il a animé un atelier sur la précarité des familles monoparentales dans un Colloque de Pro Enfance à Yverdon et présenté à différentes reprises le film documentaire réalisé à l'occasion de son 20^e anniversaire, « Travail, famille – on s'organise ».

8.2.4 Violence conjugale

Le BEF est en train de finaliser un concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple.

Il a réuni, lors d'une séance, le Réseau organisé pour la prise en charge des victimes de mariages forcés.

Par ailleurs, en collaboration avec les médiateurs et médiatrices du secondaire II, le BEF prépare une démarche pilote, en classe, de prévention de la violence dans les relations amoureuses.

8.2.5 Femmes et vie publique

Dans le cadre des élections fédérales, le BEF a organisé une Conférence de presse intitulée « Elections et égalité : Parole politique aux femmes ». Préparée avec la Commission de l'égalité et de la famille, cette manifestation a notamment donné la parole aux candidates au Conseil national.

8.2.6 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et a assisté aux Assises de l'égalité organisées en 2015 à Lausanne sur le thème des 10 ans de l'Allocation fédérale de maternité.

Il est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité et est actif dans le Groupe des questions juridiques rattaché à cette instance.

Il est membre de la Conférence latine contre la violence domestique et membre du Comité de la Conférence suisse contre la violence domestique.

Le BEF co-préside depuis 2005 la Journée nationale de Futur en tous genres.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		162,33	165,03	-2,70
ADMINISTRATION CENTRALE		133,57	135,02	-1,45
3600/SASS	Secrétariat général	6,89	6,62	0,27
3605/SANT	Service de la santé publique	14,86	14,10	0,76
3606/DENT	Service dentaire scolaire	21,36	24,24	-2,88
3608/SMED	Service du médecin cantonal	14,35	14,73	-0,38
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	11,31	11,42	-0,11
3650/AISO	Service de l'action sociale	16,10	15,97	0,13
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	48,70	47,94	0,76
SECTEUR HOSPITALIER		16,44	15,36	1,08
3619/EMSC	RFSM EMS «Les Camélias»	16,44	15,36	1,08
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		12,32	14,65	-2,33
3624/MABU	Buanderie de Marsens	12,32	14,65	-2,33

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	5
1.1	Activités	5
1.2	Collaborations intercantionales	9
1.3	Affaires contentieuses	10
1.4	Législation	11
2	Service des constructions et de l'aménagement	11
2.1	Activités	11
2.2	Coordination, gestion et études	12
2.3	Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	12
2.4	Aménagement cantonal	12
2.5	Aménagement régional	13
2.6	Exploitations de matériaux et géologie	13
2.7	Dangers naturels	13
2.8	Aménagement local	13
2.9	Permis de construire	14
2.10	Recours	14
2.11	Commissions	15
3	Service de l'environnement	16
3.1	Activités	16
3.2	Protection des eaux	17
3.3	Laboratoire	20
3.4	Substances	21
3.5	Protection de l'air	21
3.6	Protection contre le bruit	22
3.7	Rayonnement non ionisant (RNI)	22
3.8	Etudes d'impact sur l'environnement	22
3.9	Protection du sol	22
3.10	Sécurité biologique	23
3.11	Protection contre les accidents majeurs	23
3.12	Déchets	23
3.13	Sites pollués	24
4	Service de la mobilité	25
4.1	Activités	25

4.2	Statistiques et prévisions	26
4.3	Transports publics et marchandises	26
4.4	Mobilité et territoire	28
5	Service des ponts et chaussées	29
5.1	Activités	29
5.2	Section gestion financière	31
5.3	Section administration	31
5.4	Section projets routiers	33
5.5	Section entretien des routes	39
5.6	Section lacs et cours d'eau	40
6	Service de la nature et du paysage	43
6.1	Activités courantes	43
6.2	Activités particulières	45
7	Service des bâtiments	46
7.1	Activités	46
7.2	Récapitulation des dépenses pour le Service	50
8	Etat du personnel	50

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Maurice Ropraz

Secrétaire général: Olivier Kämpfen

Secrétaire général adjoint: Martin Leu (à partir du 1^{er} octobre 2015)

1.1 Activités

La Direction et le Secrétariat général ont rempli les tâches et activités opérationnelles et stratégiques à destination du grand public, des professionnel-le-s, des politiques et des services.

1.1.1 Éléments importants

Les éléments suivants ont rythmé la vie de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) en cette année 2015.

1.1.1.1 Mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire

Les travaux pour la mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et son ordonnance (entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014) se sont poursuivis. Dans le cadre de ce projet « Territoire 2030 », le projet de loi sur la plus-value et les outils de gestion de la zone à bâtir a fait l'objet de sept soirées d'information dans les différents districts pour tous les intéressé-e-s. Ce projet de loi, ainsi que le projet de programme d'aménagement cantonal, première étape de la révision totale du plan directeur cantonal, ont été transmis au Grand Conseil.



1.1.1.2 Amélioration dans la procédure de permis de construire

Un bilan a été tiré suite à l'introduction des nouvelles méthodes de permis de construire (2013). On a pu constater que ces adaptations ont porté leurs fruits. La durée de traitement des dossiers, au sein de l'administration cantonale, a diminué au premier semestre 2015. Les conclusions du mandat externe d'évaluation des processus de plans d'aménagement local (PAL), de détail (PAD) et permis de construire (mandat Overney) établissent le même constat et montrent un potentiel d'améliorations supplémentaires. La mise en œuvre de mesures d'optimisation des procédures est un travail en continu.

Depuis l'automne, une application informatique permet au requérant, via son mandataire, de suivre le parcours d'une demande de permis de construire de son enregistrement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) jusqu'à la transmission du dossier à la Préfecture. Cette application est en cours de développement pour permettre une informatisation complète de la procédure de permis de construire.

Depuis l'automne, une carte indique où il est possible d'implanter des sondes géothermiques verticales dans le canton de Fribourg. Cette carte, consultable sur le guichet cartographique du canton de Fribourg, simplifie ainsi les démarches administratives pour les maîtres de l'ouvrage et les auteurs de projets de construction.

1.1.1.3 Développement de l'infrastructure

Différents travaux, comme l'aménagement de la route des Grands-Bois (Corpataux–Magedens–Arconciel, avec la reconstruction du collecteur d'eaux claires et l'assainissement du pont de la Tuffière) ou les travaux de réfection de la route cantonale Marly–Bourguillon ont contribué et contribuent encore au maintien de l'infrastructure routière. Plusieurs projets permettant un développement du réseau ont avancé en 2015. Ainsi, les mises à l'enquête de la

construction du pont du Tiguellet et de la modernisation de la gare de Givisiez ont eu lieu; un décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit durant les années 2016 à 2018 a été accepté et un décret pour étudier trois projets d'infrastructures pour développer les environs de la jonction autoroutière N12 Fribourg-Sud/Centre a été soumis au Grand Conseil.

1.1.1.4 Amélioration de la mobilité

Des travaux importants pour le RER Fribourg|Freiburg sur la ligne ferroviaire Fribourg/Freiburg–Murten/Morat–Ins ont été réalisés en 2015. En fin d'année, la nouvelle gare de Belfaux-Village a pu être inaugurée. Avec l'horaire 2016 (depuis le 13 décembre 2015), l'offre en transports publics pour répondre à la forte croissance démographique et favoriser le report modal a pu être améliorée dans les régions du Lac, du Gibloux et de Sarine Ouest. Un décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport, accepté par le Grand Conseil en automne, permettra aux agglomérations de Fribourg et de Bulle de réaliser des projets dans le domaine de la mobilité.



1.1.1.5 Politique immobilière

Différents projets ont permis de poursuivre les objectifs de la politique immobilière de l'Etat, selon laquelle il faut que l'Etat soit prioritairement propriétaire des bâtiments occupés par ses unités administratives. Ainsi, le Service de l'environnement, la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ont pu déménager dans le bâtiment EVA à Givisiez (ancien bâtiment du Service des autoroutes rénové et agrandi). En fin d'année, le Grand Conseil a accepté l'achat de l'immeuble « Contrinex » à Givisiez pour les besoins de l'administration cantonale (notamment le Service de l'informatique et des télécommunications).

1.1.2 Représentation de l'Etat

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants:

1.1.2.1 Société anonyme ftth fr SA (« Fiber to the home »)

ftth fr SA, co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des distributeurs d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et Industrielle Betriebe Murten, a pour mission de raccorder, jusqu'en 2027, plus de 90 % des logements et 100 % des entreprises du canton de Fribourg à un réseau de fibres optiques ultra performant. L'Etat détient 10,64 % des actions (5 millions de francs) et s'est engagé sur un prêt de 35 millions de francs pour une durée maximale de 30 ans.

La société compte douze collaborateurs. Les travaux de génie civil, de tirage de câbles et d'installations intérieures sont sous-traités à une dizaine d'entreprises spécialisées. La plupart sont basées dans le canton ou y ont ouvert une succursale suite à leur collaboration avec ftth fr SA. La construction du réseau a débuté en 2013. Fin 2015, plus de 8000 bâtiments et près de 37 000 raccordements sont connectés. Cela représente respectivement 12 % des immeubles et 25 % des logements du canton.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2015. L'assemblée générale a eu lieu le 8 juin.

L'orientation stratégique actuelle de la société vise principalement à accroître son chiffre d'affaires. Pour ce faire, il s'agit d'augmenter ses parts de marché, respectivement celles de ses partenaires fournisseurs de services (Netplus Fribourg, Sunrise et senseLAN), tout en poursuivant le respect du planning de déploiement et la maîtrise des investissements et des coûts opérationnels.

1.1.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

En 1999, l'Etat a octroyé à Rose de la Broye SA, au premier degré, un droit de superficie de 50 ans. Dans un acte similaire, Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1. À l'occasion de l'assemblée générale, les actionnaires ont statué sur diverses demandes de subventions et ont échangé sur le développement du secteur stratégique « Rose de la Broye ».

1.1.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il a connu un trafic record en 2015 avec plus de 700 000 véhicules. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. L'assemblée générale a eu lieu à Charmey. D'importants travaux sont en cours. La situation financière de la société est très saine et les perspectives sont bonnes.

1.1.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commissions et groupes de travail:

- > Comité de pilotage de la révision du plan directeur cantonal
- > Comité de pilotage de la décharge de la Pila
- > Comité de pilotage de l'amélioration de la liaison Romont–Vaulruz
- > Comité de pilotage du Projet Poya (H182)
- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo (traitement et suivi électronique des permis de construire)
- > Comité de pilotage Révision loi sur les routes et loi sur les transports
- > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable
- > Comité de pilotage et groupe technique Gare de Châtel-St-Denis et route cantonale
- > Commission consultative pour le suivi de l'analyse des routes de contournement
- > Commission consultative pour la gestion des eaux
- > Commission spécialisée de cyberadministration
- > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes (CENEC)
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention
- > Commission des personnes de contact pour la protection des données
- > Commission de coordination des examens périodiques des subventions
- > Conférence des entités de gestion
- > Groupe de projet « Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes DETTEC »
- > Groupe technique de suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya
- > Groupe de travail « Couverture autoroutière de Chamblieux »
- > Plan égalité dans l'administration (PEAC)



Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes:

- > MAD3 (nouveau bâtiment de la Police cantonale)
- > Bâtiment EVA, anciennement SAR
- > Tribunal cantonal unifié

- > Institut Adolphe Merkle
- > Collège du Sud
- > HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg)

1.1.4 Développement durable

Le Rapport annuel 2015 du développement durable, qui détaille l'avancement de tous les travaux nommés ci-dessous, se trouve sur le site internet du développement durable www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/index.cfm. Le développement durable a contribué à réaliser le défi n° 7 Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique, chantier 1.6 Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg du Programme gouvernemental 2012–2016.

1.1.4.1 Stratégie Développement durable

Le développement durable, placé sous la responsabilité de la DAEC, coordonne et soutient la mise en œuvre de la stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg depuis 2009. En 2015, les 24 actions de la stratégie ont été mises en œuvre.

- > 12 actions ont obtenu un financement et ont été mises en œuvre;
- > 8 actions ont été mises en œuvre sans occasionner de coûts particuliers;
- > 4 actions sont terminées.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a validé en novembre 2015 quatre nouvelles actions, qui complètent la stratégie. La Commission consultative Développement durable a siégé une fois et le Comité de pilotage Développement durable deux fois en 2015.

1.1.4.2 Portefeuille d'actions durables au service des communes fribourgeoises

Le Portefeuille d'actions durables au service des communes (www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/communes/portefeuille_actions_durables.htm), élaboré en 2013 avec l'Association des communes fribourgeoises, présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Une enquête auprès des communes est prévue début 2017, afin de mieux connaître l'utilisation du Portefeuille et les besoins de ses utilisateurs et utilisatrices.



1.1.4.3 Collaboration avec les entreprises proches de l'Etat

Le développement durable a organisé en février 2015 un workshop avec les unités rattachées administrativement ainsi qu'avec la Banque Cantonale de Fribourg, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Groupe E et les Transports publics fribourgeois, durant lequel il a pu présenter ses activités et profiter des expériences faites par ses partenaires. Suite à un sondage auprès des participant-e-s, il a été convenu d'organiser un tel échange d'expérience tous les deux ans.

1.1.4.4 Information et formation

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès d'un large public, le développement durable a présenté en 2015 les activités durables de l'Etat à différents acteurs cantonaux, à des associations ainsi que dans le cadre d'une formation de la HES-SO//FR.

1.1.5 Coordination des agglomérations

Le poste de coordinateur/coordinatrice des agglomérations est resté vacant pendant quatre mois. Durant cette période, c'est le Secrétaire général de la DAEC qui a assuré l'intérim. Le cahier des charges de ce poste a été remanié et complété notamment par un volet « Soutien institutionnel envers les agglomérations ».

1.1.5.1 Les projets d'agglomération

1.1.5.1.1 Agglomération de Fribourg

Après le succès enregistré par le Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2), qui bénéficie d'un taux de cofinancement de plusieurs de ses mesures d'infrastructure de transport de 40 %, l'Etat, l'Agglomération de Fribourg et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ont finalisé et signé en mai 2015 un Accord sur les prestations. L'Agglomération de Fribourg a pris la décision, fin 2014, de lancer les travaux d'élaboration d'un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) et a organisé, dans cette optique, différents ateliers participatifs auxquels la Direction et ses services ont pris une part active.

1.1.5.1.2 Association de communes Mobul

La mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de première génération (PA1) de Mobul se poursuit. Au 31 décembre 2015, environ 1/3 des mesures bénéficiant du soutien fédéral ont été réalisées et un cofinancement de 1 196 200 francs a été versé du Fonds d'infrastructure.

1.1.5.2 Suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya

Le Groupe technique de suivi des mesures d'accompagnement du Projet Poya, présidé par la Coordinatrice des agglomérations, a présenté le 23 juin 2015 le rapport de monitoring et de controlling du Projet Poya. Ce rapport compare le nombre de véhicules/jour à celui observé en 2013, année de référence.

1.1.5.3 Projets institutionnels ou législatifs

Un projet de décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport, permettant à ces dernières de bénéficier d'un montant de 4 000 000 francs, sur les années 2015 à 2018, pour certains de leurs investissements a été soumis au Grand Conseil et accepté par celui-ci.

1.1.6 Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et Directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges.

1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir:

- > 221 (244) décisions en procédure simplifiée;
- > 370 (388) décisions en procédure ordinaire;
- > 41 (31) refus d'autorisations spéciales.

1.1.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 52 (12) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 96 (91) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

1.2 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes:

1.2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Lors des deux assemblées générales de la DTAP, la conférence a traité des questions en lien avec la 2^e étape de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), l'espace réservé aux cours d'eaux et les dangers naturels.

1.2.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence s'est réunie à deux reprises pour discuter du concept éolien, de la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux et de la stratégie énergétique.

1.2.3 Conférence tripartite des agglomérations (CTA)

Le Directeur AEC a cédé sa place dans cette conférence à la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

1.2.4 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Lors de l'unique assemblée générale, les thèmes traités étaient: la mise en œuvre du projet du financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES 2030), la tarification de la mobilité et la réforme du trafic régional de voyageurs.

1.2.5 Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Lors de trois réunions, la Conférence a évoqué le financement du trafic régional de voyageurs, les projets ferroviaires en Suisse occidentale et la collaboration régionale.

1.2.6 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 25 et 26 juin 2015 s'est tenue à Neuchâtel la 99^e assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics. Cette conférence regroupe les cantons latins et le canton de Berne. Elle a permis des échanges entre Conseillers d'Etat et chefs de service.

1.2.7 Association OUESTRAIL

Lors de deux séances, le comité et l'assemblée générale ont traité des thèmes concernant le nouveau calcul du prix du sillon, de l'axe du Lötschberg, de la pénurie d'ingénieurs en transport, du programme de développement stratégique ferroviaire et de la réforme du financement du trafic régional voyageurs. Un colloque consacré au thème de la billetterie du futur s'est déroulé en novembre.

1.2.8 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La CROMP s'est réunie à Lausanne les 25 mars, 9 juin et 8 septembre 2015. Elle a traité principalement de la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

1.2.9 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La CMP s'est réunie le 24 avril ainsi que le 5 novembre 2015. Elle a traité de la révision parallèle des droits suisse et intercantonal en matière de marchés publics.

1.3 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante:

- > 34 (67) recours ont été déposés contre des décisions communales en matière d'aménagement du territoire;
- > la DAEC a statué sur 64 (43) recours en matière d'aménagement du territoire. Un recours a été retiré;
- > 72 (117) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC;
- > 13 (4) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal;
- > 21 (17) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement;



-
- > la DAEC a statué sur 4 (14) recours en matière de routes communales ou de décisions du Service de l'environnement;
 - > 29 (12) recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont pendants devant la DAEC.

La Direction suit le dossier de certains anciens collaborateurs du Service des autoroutes (SAR).

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 13 février 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et les travaux d'aménagement de la route des Grands-Bois, de reconstruction du collecteur d'eaux claires et d'assainissement du pont de la Tuffière, à Hauterive (FR), Corpataux-Magnedens et Arconciel;
- > Décret du 24 juin 2015 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2015 et suivantes;
- > Décret du 24 juin 2015 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de l'Albeuve, à Gruyères et Bulle;
- > Loi du 9 septembre 2015 modifiant la loi sur les transports;
- > Décret du 18 novembre 2015 relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport;
- > Décret du 19 novembre 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit durant les années 2016 à 2018;
- > Décret du 16 décembre 2015 relatif à l'acquisition et à la transformation du site Contrinex, route André-Piller 50, à Givisiez.

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 30 juin 2015 fixant le tarif des émoluments et des frais de procédure dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions;
- > Ordonnance du 22 septembre 2015 relative aux garanties financières à fournir pour les exploitations de matériaux et les décharges (OGF);
- > Ordonnance du 7 décembre 2015 modifiant des dispositions concernant des taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public;
- > Ordonnance du 14 décembre 2015 fixant les émoluments en matière de protection de la nature et du paysage.

** Illustrations dans cette partie du rapport d'activité: Arnaud Dousse, « Gestes durables au travail », publiés par la DAEC en mars 2015*

2 Service des constructions et de l'aménagement

Cheffe de service: Giancarla Papi

2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2015 a été marquée par les travaux d'adaptations de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) pour notamment introduire un régime de compensation et la poursuite des travaux de révision totale du plan directeur cantonal.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux PAL et aux PAD, ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

2.2 Coordination, gestion et études

2.2.1 Généralités

La collaboration avec les Services d'aménagement du territoire des cantons de Vaud, de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement romands ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

En 2015, la cheffe du SeCA, Giancarla Papi, a été nommée à la présidence de la COSAC.

2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

2.3.1 Géo-informatique et informatique

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et de la géomatique et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- > l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA) a été mis à jour. Un reclassement et un nettoyage des données géographiques a permis de montrer que le canton de Fribourg dispose de suffisamment de SDA pour respecter le quota imposé par la Confédération;
- > le développement du système InfoMAT pour la gestion des exploitations de matériaux;
- > le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi de procédures liées aux PAL);
- > les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL;
- > le SeCA a participé activement au projet de dématérialisation de la procédure de demande de permis de construire. Parallèlement il a assuré le maintien de la solution DATEC et a assisté les utilisateurs par du support et des formations.

2.4 Aménagement cantonal

2.4.1 Planification directrice

Le Service a élaboré le programme d'aménagement cantonal qui est constitué d'un décret du Grand Conseil et d'un message. Ce programme est la première étape de la révision du plan directeur cantonal. Après avoir été validés par les comités de projet et de pilotage du plan directeur cantonal et par le Conseil d'Etat, les documents ont été transmis au Grand Conseil en vue de leur adoption qui interviendra début 2016.

Le Service a accompagné différents mandats en lien avec le projet de plan directeur cantonal. Une étude sur l'évolution socio-économique du canton de Fribourg a été réalisée pour identifier les grands enjeux à prendre en compte pour le programme d'aménagement cantonal. Le mandat pour réaliser l'étude de base majeure de la partie urbanisation du plan directeur cantonal en adéquation avec les exigences fédérales a été initié en fin d'année afin de pouvoir disposer des informations nécessaires à l'établissement du projet de plan directeur durant l'année 2016. Le Service a attribué un mandat afin de développer un outil de géoinformatique permettant de mettre en place un monitoring de la zone à bâtir qui doit être opérationnel pour que le plan directeur cantonal puisse être approuvé. Finalement, le Service, en collaboration avec la DAEC, encadre le mandat sur la forme, la structure, le graphisme et la communication du futur plan directeur. Ce travail a débuté en automne 2015 et se poursuivra en 2016. Les premiers résultats ont déjà permis d'arrêter des choix pour la mise en forme du document afin de donner des indications claires dès le début des travaux de rédaction qui devraient être initiés au printemps 2016.

Différents autres travaux nécessaires à l'avancement du projet de révision du plan directeur cantonal ont été réalisés en interne par le Service. La mise sur pied de 14 comités rédactionnels pour l'élaboration des contenus du plan directeur cantonal a été entreprise en fin d'année 2015.

2.5 Aménagement régional

En 2015, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Le Service a procédé à l'examen final du plan directeur régional du Lac et à la préparation du dossier d'approbation. Le plan directeur du Lac a été approuvé par le Conseil d'Etat le 25 août 2015. Le Service a également examiné la modification du plan directeur régional de la Singine qui faisait suite aux conditions de l'approbation du document en 2014. La modification du plan directeur de la Singine a été approuvée par le Conseil d'Etat le 24 février 2015.

2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Avec l'adoption de la nouvelle ordonnance sur les garanties financières (OGF), le Service a entrepris d'adapter son outil de gestion InfoMAT. L'application informatique a d'ailleurs été présentée lors de la conférence annuelle des géologues cantonaux à Brugg et a provoqué un vif intérêt d'autres cantons et de la Confédération.

Le Service a poursuivi sa collaboration avec Swisstopo dans le cadre de la gestion des données géologiques en participant à la commission sur la stratégie des données géologiques (KBGeol) et en accompagnant le projet de modélisation du sous-sol (GEOMOL) dont certains résultats pour le canton de Fribourg ont été livrés (modèle du toit du rocher).

2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- > la prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- > l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- > l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

2.8 Aménagement local

2.8.1 Plans d'aménagement local

6 (10) révisions générales ont été approuvées par la DAEC en 2015. Il s'agit des dossiers des communes de Châtel-Saint-Denis, Cugy, Corpataux-Magnedens, Siviriez, Tafers et Wünnewil-Flamatt. Par ailleurs, 20 (36) modifications de PAL et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 26 (14) révisions générales et de 33 (35) modifications de PAL. De plus, 6 (16) préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis.

2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 15 (21) PAD, dont 11 (10) nouveaux et 4 (11) modifications.

24 (14) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. 35 (46) PAD ont été abrogés, tous dans le cadre de révisions générales des PAL.

4 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATeC et AIHC). De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2015 sont donc adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

2.9 Permis de construire

En 2015, 3031 (3181) dossiers de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions ont été enregistrés. 2379 (2608) ont été transmis aux Préfectures, 217 (244) aux communes, 47 (43) à la Confédération et 484 (441) demandes préalables ont été préavisées.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 370 (388) autorisations spéciales ordinaires et 221 (244) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir.

41 (31) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Depuis le 28 septembre 2015, un accès informatique a été déployé pour permettre aux requérants (via les mandataires) de suivre l'avancement de leurs demandes de permis de construire au sein de l'administration cantonale.

2.10 Recours

2.10.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2015, 72 (117) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2015, 34 (67) recours ont été déposés contre les décisions communales. Un recours a été retiré.

Contre les 64 (43) décisions prises sur recours par la DAEC en 2015, 13 (19) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 6 (6) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2015, le Tribunal cantonal a statué sur 15 (25) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Deux (3) recours ont été admis et 13 (22) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

2.10.4 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

4 (4) communes ont recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2015, l'ODT n'a interjeté aucun (1) recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

2.10.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2015, 96 (91) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 52 (12) décisions dans le cadre de ces dossiers.

2.11 Commissions

2.11.1 Commission des dangers naturels (CDN)

La CDN, par le travail de la Section lacs et cours d'eau, a poursuivi la communication des cartes des dangers crues pour le Plateau en invitant les communes concernées à des séances de présentation. Les données produites ont été intégrées dans la base de données géographiques du canton. La CDN participe au programme-pilote d'adaptation aux changements climatiques de la Confédération avec un projet explorant les possibilités d'une gouvernance intégrant le risque lié aux processus naturels dans l'aménagement du territoire. Les premiers résultats ont été présentés lors d'un séminaire organisé par la CDN le 30 octobre 2015. Les spécialistes en aménagement du territoire et en risques naturels se sont retrouvés à Fribourg et à Châtel-Saint-Denis pour un workshop.

La CDN s'est réunie quatre fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 246 (308) demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées). Au total, 92 (85) dossiers d'aménagement local (programmes de révision, examens préalables et finaux) ont été examinés sous l'angle des dangers naturels.

2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)

En 2015, la CCAT a tenu trois séances. Elle a été informée sur les travaux de révision totale du plan directeur cantonal, plus particulièrement sur le projet de programme d'aménagement cantonal, ainsi que sur le projet de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, 2^e étape. La Commission s'est également déterminée sur l'avant-projet de loi modifiant la LATeC, dans le cadre de la consultation externe (nouveaux outils de gestion de la zone à bâtir et introduction d'une taxe sur la plus-value).

2.11.3 Commission d'accessibilité (CA)

La Commission d'accessibilité a tenu quatre séances plénières en 2015 et a examiné 623 (591) dossiers de demande de permis de construire.

2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU)

En 2015, la CAU a tenu cinq séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant des projets de construction à Bulle, le PAD « Tour de l'Esplanade » à Fribourg, le mandat d'étude parallèle (MEP) Grand-Places à Fribourg, des projets de construction d'immeubles d'habitation à Villorsonnens, secteur Villarsiviriaux et la construction de 2 habitations individuelles à Vaulruz.

3 Service de l'environnement

Chef de service: Marc Chardonens

3.1 Activités

3.1.1 Relations extérieures

Le Service de l'environnement (SEn) participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétence. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir:

- > Conférence des chefs des services de protection de l'environnement de Suisse (CCE) jusqu'en mai 2015
- > Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air)
- > Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE)
- > Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD)
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol)
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM)
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1

3.1.2 Analyse préventive de dossiers et coordination

Le SEn a traité:

- > 2955 (3016) permis de construire ordinaires;
- > 876 (826) permis communaux, routes et autres;
- > 142 (120) PAL et PAD.

Un important travail de coordination consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2015, 5455 (5584) préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 2955 (3016) demandes de permis de construire ordinaire.

3.1.3 Consultations

Le SEn a élaboré diverses des prises de position sur les 23 (21) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 18 (30) d'instances cantonales et 5 (6) d'autres instances.

3.1.4 Information

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), 6 (10) demandes d'accès aux documents ont été traitées par le SEn en 2015.

Le SEn a publié 2 (5) notices d'information, 1 bulletin d'information sur les sites pollués et plusieurs rapports (eaux, sols, déchets, air).

Le Service gère 4 sites internet (www.fr.ch/sen, www.fr.ch/sol, www.fr.ch/eau, www.fr.ch/pila). Il participe aux plateformes www.les3lacs.ch, www.energie-environnement.ch et www.manifestation-verte.ch.

2 (1) points presse ont été organisés et 4 (5) communiqués ont été diffusés.

39 (38) opérations « Coup de balai » ont été organisées par les communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Développé par la plateforme romande energie-environnement.ch, le calculateur www.mobile-impact.ch permet de faire comprendre à tous les enjeux de la mobilité à travers des trajets conviviaux et ludiques. A l'occasion de sa mise en ligne durant la semaine de la mobilité, un grand concours destiné aux écoles secondaires et du post-obligatoire, ainsi qu'au grand public a été lancé. Le calculateur est accompagné de 20 séquences vidéo réalisées par la RTS.



A la veille de la Conférence de Paris, l'Etat de Fribourg a souhaité renforcer son implication dans la protection du climat. Il a mis en ligne la plateforme bilingue www.fribourg-climat.ch. Il a invité les habitants du canton à calculer leurs émissions de CO₂ et à s'engager dans des actions concrètes, que ce soit par l'alimentation, la consommation, le logement ou la mobilité.

3.1.5 Formation

En 2015, le Service a dispensé des formations, cours ou animations, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie de première année, aux technologues en industrie laitière, aux futurs ingénieurs et architectes, aux entreprises du canton de Fribourg via la commission environnement du Club énergie, environnement, sécurité, ainsi qu'à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.

3.1.6 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 19 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Service est intervenu pour 48 (61) pollutions en 2015.

3.1.7 EVA

Le SEn a emménagé dans le nouveau bâtiment EVA à Givisiez en octobre 2015. Ce déménagement est l'aboutissement d'un long processus débuté en 2006.

3.2 Protection des eaux

3.2.1 Planification cantonale

En application de la loi cantonale sur les eaux, les études de base et plans sectoriels doivent être établis par l'Etat. Concernant les tâches à réaliser par le Service, le plan sectoriel « eaux souterraines » est terminé. 12 mandats en relation avec le plan sectoriel « évacuation et épuration des eaux » sont en cours. Le SEn collabore avec la SLCE pour la réalisation du plan sectoriel « protection des eaux superficielles ». A noter également qu'une étude de base pour évaluer les possibilités de groupement et d'organisation des communes dans les périmètres des bassins versants fixés par le Conseil d'Etat en 2014 s'est terminée en 2015.

3.2.2 Evacuation et épuration des eaux

En 2015, 70 000 (0) francs des subventions fédérales et 250 000 (0) francs de subventions cantonales ont été versés pour 1 station centrale d'épuration, 3 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 1 projet de mise en séparatif. En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agit notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Dans ce contexte, les études régionales pour l'épuration des eaux se sont poursuivies (Broye: pôle Avenches et pôle Payerne).

Le Service a analysé 22 demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. A fin 2015, 106 (100) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 65 % (61 %) des communes fribourgeoises. Sont en cours à fin 2015: 5 (6) élaborations de PGEE, 10 (10) examens préalables, 142 (145) adaptations et 9 (5) approbations par la DAEC.

3.2.2.1 Epuration des eaux

En 2015, le Service a procédé à 16 (11) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 27 (25) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier:

- > agrandissement et adaptation de la STEP de Vuippens (AIS) dont les travaux ont commencé en 2013 et se poursuivront jusqu'en 2016;
- > adaptation de la capacité de traitement de l'azote de la STEP de Villarepos;
- > projet définitif d'agrandissement et d'adaptation de la STEP d'Ecublens (VOG);
- > étude préliminaire d'agrandissement de la STEP de Broc (AICG);
- > projets d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Romont (AIMPGPS);
- > raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens sur la STEP d'Autigny en cours de réalisation pour mi-2016;
- > projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de reprendre les eaux des STEP de Kerzers et de Ins-Müntschemier (BE);
- > étude préliminaire de raccordement de la STEP d'Yvonand sur la STEP d'Estavayer-le-Lac;
- > projet de raccordement de la STEP de Delley-Portalban sur la STEP de Neuchâtel.

3.2.2.2 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 8 (17) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Une procédure d'assainissement a débuté pour 21 (14) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 36 (26) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 36 (27) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 267 (284) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 63 (64) communes et 9 (9) associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Les cadastres prioritaires de l'AESC (STEP de Pensier) et de l'AIPG (STEP de Bussy) ont été finalisés tandis que celui de l'AIEE (STEP de Delley-Portalban) a débuté. Les cadastres d'autres associations d'épuration sont en cours de réalisation ou ont été mis à jour (STEP de Marly, Zumholz, Kerzers, Murten, Vuippens et Fribourg). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes.

Par ailleurs, 21 (15) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 42 (14) entreprises ayant un impact sur les STEP. 4 (2) nouvelles conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont en outre été soumises au Service.

Le SEN a obtenu l'attestation d'examen pour 3 (4) nouvelles citernes chimiques confirmant la conformité des installations aux règles de la technique admises.

12 (6) chantiers pouvant affecter sensiblement l'environnement ont nécessité des visions locales à des fins de surveillance. 3 (1) chantiers problématiques (manquements graves en matière de protection des eaux) ont nécessité 4 inspections des installations.

A ce jour, 2541 (2494) entreprises sont saisies dans une base de données « industries » permettant de suivre l'évolution de l'état de conformité de leurs installations sous l'angle de la protection des eaux.

3.2.2.3 Agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection de l'eau. L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment en période hivernale pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2014/2015, l'IAG a publié 8 news accompagnées des graphiques météo établis par le SEn.

3.2.2.4 Substances polluantes

Au 31 décembre 2015, le registre comptait 46 249 (48 684) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 504 654 970 (512 760 214) litres. Le SEn a procédé aux opérations suivantes pour assurer l'application des exigences légales:

- > 1932 (2350) dossiers d'ordre de contrôle ont été préparés et traités, puis transmis aux communes pour envoi aux propriétaires.
- > 1740 (1730) réservoirs ont été contrôlés et enregistrés. 24 (32) propriétaires ont été informés que leur installation devait être mise en conformité et assainie.
- > 805 (422) réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts.
- > 569 (620) dossiers ont été traités pour que les communes puissent envoyer les rappels aux propriétaires. 10 communes ont demandé une séance d'information sur le suivi de la procédure. 120 (165) rappels sont en cours de traitement par le SEn. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 25 (29) visions locales.
- > 850 (1275) rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. Un rappel a été envoyé aux propriétaires de 35 (122) appareils. 12 (28) propriétaires n'ont pas réagi aux rappels.
- > Le Service a adressé 14 (16) ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux et 3 (5) rappels ont été envoyés pour les citernes qui n'ont pas été contrôlées en 2014.
- > 1 (1) entreprise de révision de citernes a été contrôlée lors de 2 (2) visions locales.
- > 302 (387) citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi). Il reste 213 (470) citernes à simple paroi qui sont dans l'illégalité par rapport au droit fédéral. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations. La préparation des dossiers et les assainissements effectués ont nécessité 135 (30) visions locales. De plus, une requête a été envoyée aux gérances pour quelque 70 (0) installations.
- > 8 (15) installations ont été expertisées suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.



3.2.3 Eaux souterraines

Le SEn a confié un mandat à un bureau d'ingénieurs pour mettre à jour la carte de protection des eaux en tenant compte des dernières données à disposition. La nouvelle carte a été publiée début octobre 2015.

La situation dans le domaine des zones de protection des eaux souterraines (zones S) se présente de la manière suivante:

- > pour 359 captages, les zones S ont été approuvées, dont 10 en 2015;
- > pour 229 captages, les zones S sont encore à approuver ;
- > pour 216 captages, la nécessité de délimitation des zones S est encore à prouver.

En ce qui concerne les aires d'alimentation de captages (secteurs Zu), une étude hydrogéologique a été effectuée par un bureau de géologie pour l'aire d'alimentation du puits de la Bourille, appartenant aux Services industriels de Morat. L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

Publiée en octobre 2015, la carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales (SGV) permet au public de savoir où des SGV peuvent être implantées, selon les exigences de la protection des eaux souterraines.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2015. La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation s'est poursuivie. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire. La collaboration entre le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et le SEn se poursuit.

Depuis 1972, 30 (28) concessions pour l'utilisation d'eaux publiques à des fins d'eau potable ont été délivrées. En 2015, 55 (0) lettres pour 75 prélèvements d'eau potable ont été adressées aux propriétaires des captages concernés par des prélèvements d'eaux publiques afin de clarifier la situation juridique.

3.2.4 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif des lacs de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service poursuit son nouveau concept d'observation des cours d'eau permettant une approche multidisciplinaire et ciblée sur les problématiques de chaque bassin versant. Ainsi, la Haute Sarine, la Jogne, la Sionge et la Serbache ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2016.

En prévision de la modification de l'Ordonnance de la loi sur la protection des eaux (OEaux), le SEn a mis en place en 2014 un réseau d'observation des micropolluants au niveau des rejets des STEP et des cours d'eau récepteurs. 4 (4) campagnes d'analyses (février-mai-août-octobre) sont effectuées dans 10 (10) STEP du canton et dans le milieu récepteur. L'analyse des premiers résultats est attendue pour le printemps 2016. Il est prévu de réaliser des campagnes similaires en 2016 pour d'autres STEP. Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les services de l'agriculture des deux cantons, à la recherche des sources de phosphore dans le bassin versant et des actions envisageables pour en diminuer son apport dans le lac.

3.3 Laboratoire

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 294 (260) échantillons et transmis 176 (223) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

Le SEn a procédé à 29 795 (30 192) analyses sur 2277 (2278) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.).

3.4 Substances

Le canton ne dispose pas à ce jour de dispositions légales pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques (LChim). En l'absence d'ordonnance définissant la répartition des tâches découlant de la LChim, le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique). Il s'agit des fluides réfrigérants et de l'utilisation des traverses de chemin de fer. Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a préavisé 43 (59) dossiers de demande pour de nouvelles installations.



3.5 Protection de l'air

3.5.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 31 (36) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 15 (21) mesures étaient conformes, 16 (15) non conformes.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 800 (16 100) chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz. Durant l'année 2015, un délai d'assainissement a été fixé pour 63 (82) cas, ce qui porte à 3014 (4256) le nombre total d'installations sujettes à assainissement. Par rapport à l'année précédente, 1305 (1383) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Le Service a enregistré 10 (9) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 16 (14) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

3.5.2 Surveillance des immissions

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. En 2015, une des stations mobiles a été installée au quartier du Bourg à Fribourg après l'ouverture du pont de la Poya et la fermeture du pont de Zaehringen. L'autre station a fait l'objet d'un renouvellement intégral au niveau technique ce qui a engendré une interruption des mesures à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprend 27 (26) emplacements de mesures répartis sur tout le canton: 7 (6) à Bulle, 1 (1) à Châtel-Saint-Denis, 1 (1) à Misery-Courtion, 1 (1) à Düdingen, 1 (1) à Estavayer-le-Lac, 7 (7) à Fribourg, 2 (2) à Givisiez, 1 (1) à Granges-Paccot, 1 (1) à Kerzers, 1 (1) à Morat, 1 (1) à Romont, 2 (2) à Villars-sur-Glâne et 1 (1) à Vuisternens-en-Ogoz. Des mesures de l'ammoniac (NH_3) ont été effectuées sur 2 (2) des sites précités, ainsi que sur une surface d'observation de la forêt suisse (financées par le Service des forêts et de la faune). Les résultats de ces mesures sont également accessibles sur le site internet du SEn.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'OPair sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

3.6 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes est fixé au 31 mars 2018. Le travail, qui a pris son essor en 2008, va s'intensifier durant les dernières années au cours desquelles des subventions fédérales seront encore octroyées. Dans le contexte de la RPT, la seconde convention-programme (2012-2015) prévoit des mesures pour un montant d'environ 19,5 millions de francs et implique des subventions fédérales d'un montant total de 6 millions de francs. La dernière convention (2016–2018) portera sur 32 millions de francs avec des subventions fédérales de 8 millions de francs.

A fin 2015, parmi les 25 (28) communes concernées par l'assainissement des routes communales, 4 (4) se trouvent dans la phase de l'exécution de l'assainissement, 5 (7) élaborent le plan d'assainissement et 6 (16) sont en train d'établir le cadastre de bruit. 10 communes suivent l'évolution du trafic à l'aide de comptages afin de s'assurer qu'il n'y a pas dépassement des valeurs légales.

En matière de bruit ferroviaire, la Confédération achève la mise en place de parois antibruit. Le Service, mandaté par la Confédération, a géré en 2015 les derniers changements des vitrages des bâtiments qui sont soumis à des immissions trop élevées.

Le Service a traité 34 (50) plaintes liées aux nuisances sonores.

3.7 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. Les projets pour des nouvelles antennes ou l'adaptation d'installations existantes suscitent parfois des oppositions ou des recours nécessitant des prises de position circonstanciées du Service.

Au cours de l'année 2015, 1 (4) demande de mesures de contrôle a été traitée. Il a été constaté que les niveaux mesurés étaient nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

3.8 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- > évaluations et prises de position sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 7 (8) rapports d'impact, 4 (6) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale ou rapport d'impact préalable;
- > coordination des suivis de chantier et réception écologique des mesures environnementales du pont de la Poya, de la glaisière de Wallenried, des chantiers UCB Farchim (Bulle), Nespresso (Romont) et Lidl (Sévaz);
- > gestion des mesures de compensation de la route nationale A1.

3.9 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton: organisation de 4 séances du groupe cantonal de coordination pour la protection des sols, participation à divers échanges intercantonaux et avec l'OFEV;
- > suivi des analyses des sols urbains: suite du 3^e cycle de prélèvements et analyses de sols sur les sites du réseau FRIBO urbain;
- > suite de la campagne d'analyses des sols en ville de Fribourg: accompagnement de l'étude sur les sources possibles de la pollution, prélèvements de sols sur 28 nouveaux sites (potagers et pelouses privées, places de jeux, espaces verts);
- > organisation d'une table ronde « Protection des sols sur les chantiers: chances et difficultés sur le terrain » à l'intention des milieux de la construction;
- > mise en place d'une station de mesure de l'humidité des sols à Grangeneuve et traduction du site Internet www.bodenmessnetz.ch (publication en 2016);

- > accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers.

3.10 Sécurité biologique

Le SEN a traité les demandes de notification ou d'autorisation dans le domaine de la sécurité biologique. Il s'est prononcé sur 8 (2) projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné de classe 1 et 2, ce qui porte le total de ces projets à 66 (58) répartis sur 16 (15) sites.

3.11 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 4 (4) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct. Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux et a été publié sur le site internet du SEN.

En 2015, le Service a procédé à l'inspection de 6 (14) installations stationnaires.

3.12 Déchets

3.12.1 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2015, les communes du canton de Fribourg ont collecté 112 416 tonnes de déchets urbains en 2014 (116 429 tonnes en 2013).



Les 10 (10) centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2015 un total de 50 794 (51 110) kg de déchets. Les centres de collecte ne couvrent pas l'ensemble du territoire cantonal. L'objectif est d'y arriver prochainement.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Il en va de même pour la statistique annuelle des déchets soumis à contrôle.

La DAEC a passé une convention avec la Conférence cantonale de la construction (CCC) le 6 janvier 2014 afin d'étendre les contrôles à d'autres domaines que la gestion des déchets. Ainsi, depuis le mois d'avril 2014, les inspecteurs de l'Association fribourgeoise de contrôle (AFCo), à qui la CCC a sous-délégué cette tâche, vérifient aussi les aspects en lien avec la gestion des eaux de chantier et la protection de l'air (filtres à particules et contrôles anti-pollution des machines de chantier). Au total, 892 (709) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année: 556 (536) contrôles « déchets », 117 (74) contrôles « eau » et 219 (99) contrôles « air ».

3.12.2 Installations de traitement des déchets

- > Les installations de la SAIDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation, de la procédure de renouvellement des autorisations d'exploiter en matière d'environnement, ainsi que du suivi de la procédure de permis de construire d'une nouvelle installation de traitement des mâchefers.
- > La décharge contrôlée bioactive de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de 2 (1) contrôles d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques.
- > 8 (8) DDMI sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried et Le Glèbe) et ont fait l'objet de contrôles. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux des DDMI ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixivats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.
- > L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'une visite de contrôle.
- > Toutes les installations de compostage ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg. Plusieurs installations de

méthanisation (Seedorf Energie SA, Kompostieranlage Seedorf SA, STEP Villars-sur-Glâne et Fribourg notamment) ont fait l'objet de visites spécifiques en vue de l'établissement de leur autorisation d'exploiter.

Toutes les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation. Le SEN se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de 5 ans. 21 (23) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2015. Au total, plus de 200 visites locales ont été effectuées en particulier auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances.

3.12.3 Diagnostics avant travaux

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2015, 579 (571) diagnostics « avant travaux » ont été réceptionnés par le Service.

3.12.4 Règlements communaux de gestion des déchets

9 (10) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

3.13 Sites pollués

3.13.1 Gestion du cadastre

A fin 2015, 1128 (1132) sites pollués sont inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg 472 (472) décharges, 526 (527) aires d'exploitation, 129 (132) stands de tir, 1 (1) lieu d'accident.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, plus de 300 (250) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. En 2015, la base de données alimentée par ces résultats a servi de référence dans la conduite des investigations.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 32d^{bis} de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1^{er} juillet 2014, 95 (42) autorisations de cession ou partage ont été délivrées dans les cas de parcelles concernées par un site pollué. L'application CertifSipo mise à disposition depuis novembre 2014 permet d'éditer en ligne des attestations de non-inscription au cadastre des sites pollués.

En 2015, le Service a préparé à l'intention de la DAEC 3 (4) nouvelles décisions sur la répartition des coûts et 5 (6) décisions d'assainissement pour 3 (4) stands de tir et 2 (1) décharges.

La mise en production d'une application informatique en 2015 permet de gérer et mettre à jour le cadastre des sites pollués.

3.13.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2015, 23 (17) demandes ont été déposées par des communes, dont 19 (12) pour des sites de stockage et 4 (5) pour des stands de tir. Il s'agit de projet d'investigations, de surveillance ou d'assainissement. Pour 1 (2) site pollué, le canton a continué de prendre en charge des coûts de défaillance suite à l'insolvabilité du perturbateur. Des avances de frais pour réaliser l'investigation préalable ont été faites pour 1 (3) site pollué.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 6 (22) demandes ont été déposées à l'OFEV dont 5 (11) pour d'anciennes décharges et 1 (9) pour un stand de tir.



Décharge de l'Arenney, Bulle, assainie en 2015 (B. Ruffieux)

3.13.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de l'ancienne décharge sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux. Concernant l'assainissement général du site, les démarches réalisées en 2015 ont consisté à définir les investigations complémentaires nécessaires afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement. Ces investigations permettront de répondre au mandat accepté par le Grand Conseil le 8 février 2012 (proposition de trois variantes d'assainissement) et aux demandes de la Confédération (évaluation de l'impact à court, moyen et long terme des mesures d'assainissement de la décharge sur la Sarine, en particulier sur les poissons). L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse www.fr.ch/sen.

4 Service de la mobilité

Chef de service: Grégoire Cantin

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Le Service est en charge des tâches suivantes:

- > concevoir la stratégie cantonale de la mobilité;
- > préparer et conduire les évolutions législatives en matière de transport;
- > planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et assurer leur renouvellement;
- > planifier l'offre en transports publics et fixer les mandats de prestations;
- > promouvoir la mobilité douce et durable;
- > collecter et analyser des données statistiques relatives à la mobilité;
- > contrôler la conformité des plans directeurs régionaux (PDR), des PAL, des PAD, des plans d'équipement de détail (PED) et des permis de construire.

4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service participe à:

- > la Commission consultative des transports (CCT)
- > la Commission des routes (commission technique du Grand Conseil)
- > la Commission d'éducation routière à l'école
- > la Commission cantonale de l'énergie
- > la Commission cantonale pour l'aménagement du territoire
- > la Coordination Pédibus-Fribourg
- > au Groupe horaire
- > au Groupe Sécurité routière

Il a également participé aux travaux des instances, conférences, commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activités, notamment au sein de plusieurs groupes de travail de la CTSO, des groupes de travail Broye-Seeland, COPOL Broye, Jonction A12 de Fribourg-Sud/Centre, Déplacement de la gare de Châtel-Saint-Denis, Bulle Vision 2030, Développement de la zone stratégique du Löwenberg, Révision de la loi sur les routes et de la loi sur les transports, Transfert de l'Agroscope de Liebefeld sur le site de Posieux/Grangeneuve ainsi que de la sous-commission VSS pour la mobilité douce.

4.2 Statistiques et prévisions

4.2.1 Comptages de trafic

En 2015, le Service a effectué plus de 250 (280) comptages routiers à l'aide de compteurs mobiles à tubes. Il a également effectué plusieurs comptages à l'aide de 17 (17) postes équipés de boucles inductives. Parmi ces installations, 6 (6) sont permanentes et permettent d'établir des courbes de références cantonales montrant l'évolution du trafic sur les routes cantonales. Il a également poursuivi l'exploitation des installations fixes de 6 compteurs permanents pour l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le Service clôture sa campagne quinquennale de comptages routiers 2014–2015. Les données récoltées permettront d'établir le plan de charge de trafic 2015, valable 5 ans, ainsi que, pour la première fois, une carte de charge des poids lourds. Ces données constitueront un précieux outil de planification routière. Ces 2 plans quinquennaux seront disponibles courant 2016.

4.2.2 Statistiques des accidents

Environ 20 (25) statistiques d'accidents ont été établies. Ces statistiques permettent de prendre des décisions relatives à la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation.

4.2.3 Modèle de trafic

Le modèle de trafic permet notamment d'évaluer l'effet des projets d'infrastructure (nouvelles routes, routes de contournement, nouveaux arrêts de transports publics, etc.) ou de développement (nouveaux générateurs de trafic, etc.) sur les charges de trafic. Afin d'améliorer la qualité du modèle de trafic cantonal, des comparaisons ont été établies entre les valeurs fournies par le modèle et des résultats obtenus dans le cadre d'études de trafic. Des réflexions sont en cours sur les ressources nécessaires pour la maintenance d'un tel outil et pour l'amélioration de la qualité des résultats obtenus.

4.2.4 Systèmes d'information géographique

Le Service a travaillé en collaboration avec le Service des ponts et chaussées (SPC) et le SEn afin de mettre à disposition des services de l'Etat une base de données centrale pour les comptages de trafic réalisés par le canton ou des tiers. Un modèle de données ainsi qu'un cahier des charges à destination des bureaux d'ingénieurs ont été élaborés.

Plus de 1100 (0) arrêts de transports publics ont été mis à jour (emplacement, fréquence de desserte, catégorie d'arrêt actuelle et à 5 ans) grâce à la mise en place d'un système informatique pour le calcul automatique de la fréquence de desserte à partir de l'horaire en ligne. Cette mise à jour automatisée sera reconduite chaque année.

Le Service met à jour continuellement les différentes données géographiques en lien avec la mobilité douce, le trafic routier et les transports publics.

4.3 Transports publics et marchandises

4.3.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service dirige la planification stratégique ferroviaire en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS), l'Office fédéral des transports (OFT) et en coordination avec les cantons voisins.

Les besoins en infrastructures identifiés pour la poursuite de la mise en place du RER Fribourg|Freiburg, notamment du RER Sud, de la cadence à 30 minutes Fribourg/Freiburg–Murten/Morat et d'un renforcement de la desserte à Givisiez, ont été financés d'entente entre les gestionnaires d'infrastructure et l'OFT.

Dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du programme de développement stratégique ferroviaire (PRODES EA 2030) menée par l'OFT en collaboration avec les services cantonaux, les projets d'offre du canton ont été transmis aux gestionnaires d'infrastructures (CFF infra, TPF infra, BLS) afin qu'ils effectuent les études d'horaire nécessaires à leur mise en œuvre et qu'ils identifient et estiment les infrastructures essentielles à leur réalisation.

4.3.2 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics. Il a finalisé la refonte de l'offre des bus dans le district du Lac et les régions de Sarine Ouest et du Gibloux, entrée en vigueur le 13 décembre 2015. Dans le cadre de la procédure de consultation du projet d'horaire 2016, 364 (414) requêtes ont été analysées.

En collaboration avec les communes et les entreprises de transports publics concernées, et dans le cadre de groupes de travail, il a continué de mener les études de la desserte bus de la Singine et de la Haute Sarine en vue de l'élaboration de l'horaire 2017, ainsi que l'étude sur le périmètre des trois districts du sud du canton pour l'horizon 2018.

4.3.3 Subventions et controlling

10 (10) conventions ont été conclues et un montant de 42 624 608 (39 013 946) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, STB, LNM).

Un montant de 13 947 752 (13 310 000) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

4 (4) conventions ont été conclues et un montant de 8 937 422 (6 817 358) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour les investissements destinés aux entreprises ferroviaires privées (TPF, BLS, MOB, STB).

Un montant de 2 804 310 (14 598 521) francs a été versé aux CFF pour le financement de la part cantonale aux besoins d'investissement nécessaires aux infrastructures du RER Fribourg|Freiburg.

Se fondant sur les décisions rendues par la DAEC, le Service a versé en 2015 un montant de 1 170 000 (390 000) de francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.3.4 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au Service de se prononcer sur 7 (4) objets des CFF, 4 (8) des TPF et 1 (3) du MOB.

4.3.5 Marchandises

Au vu du développement industriel et commercial de la commune de Sévaz, le Service étudie en collaboration avec les CFF sa desserte cargo. La concentration des activités fret à l'extérieur des centres urbains est un objectif qui fait l'objet de discussions entre les opérateurs fret, les gestionnaires d'infrastructure, l'OFT et le canton.

4.3.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2015, une (1) demande d'extension, une (2) demande de modification de concession et 5 (6) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées. 13 (8) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

4.3.7 Installations de remontées mécaniques

En 2015, 5 (8) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale et 8 (3) autorisations d'exploiter un mini-téléski ont été délivrées.

4.3.8 Navigation aérienne

En 2015, 24 (23) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne ont été préavisées.

4.4 Mobilité et territoire

4.4.1 Planification cantonale, régionale et communale

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants:

- > 2 (5) PDR
- > 99 (105) PAL
- > 58 (41) PAD
- > 2 (3) concepts de stationnement
- > 28 (35) recours et droits d'être entendu (DDE)

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus.

4.4.2 Projets pilotes de plans de mobilité

Un premier projet pilote a été initié en 2011 pour le déménagement de trois services de l'administration cantonale vers le site EVA à Givisiez. Les analyses et études menées sous la conduite du Service ont été concrétisées par un plan de mobilité restreint courant 2015.

Un autre projet pilote a été lancé fin 2014 pour le site de Grangeneuve en collaboration avec la Confédération. Il accompagne le regroupement de la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux à Posieux, qui sera effectif en 2018, mais concerne également l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve.

Un projet-pilote est également prévu dans le quartier du Bourg. Il fait suite à un mandat déposé en décembre 2013 par plusieurs députés. Avant de lancer les études pour ce plan, la DAEC a souhaité qu'une orientation stratégique soit définie par le Conseil d'Etat.

A cette fin un groupe de travail « Plans de mobilité » a été mis sur pied en juin 2015. Il a élaboré un catalogue de mesures pouvant être utilisées pour les futurs plans de mobilité. Sa fonction sera également de planifier, coordonner et de préavisier les futurs plans de mobilité avant leur transmission pour validation au Conseil d'Etat. Il soutiendra également les services dans l'élaboration de leur plan de mobilité.

4.4.3 Infrastructures routières

Le Service a terminé les études de planification des 7 projets classés en catégorie I lors de l'étude d'évaluation et priorisation des routes de contournement de 2013. Cette dernière sera réactualisée pour les projets de catégories II à IV en 2016.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 5 (6) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 79 (80) projets routiers édilitaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 8 (9) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 11 (15) projets routiers et a établi 5 (8) concepts d'aménagement.

4.4.4 Mobilité douce

120 (80) kilomètres d'itinéraires balisés ont été contrôlés par le Service.

De plus, au niveau de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, plus de 80 (50) rapports ont été transmis par SuisseMobile et 40 ont été élaborés en interne pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux.

4.4.5 Permis de construire

En 2015, 2488 (2797) demandes de permis de construire et de PED ont été examinées. 366 (396) étaient au stade d'examen préalable. 1115 (1301) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 827 (861) d'un préavis favorable avec condition, 520 (575) d'un préavis défavorable et 26 (60) n'ont donné lieu à aucun préavis.

5 Service des ponts et chaussées

Chef de service: André Magnin, Ingénieur cantonal

5.1 Activités

À côté des activités courantes liées aux missions de base du SPC, quelques projets particuliers ont été traités par le Service.

5.1.1 Le projet Poya

Après l'ouverture au trafic le 12 octobre 2014, les travaux de finition et le décompte des différents lots des travaux ont été réalisés. Le décompte final fera l'objet d'un rapport au Grand Conseil au printemps 2016.

5.1.2 Travaux pilotés par l'OFROU avec contribution du canton (SPC)

5.1.2.1 Aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts près de Vaulruz (N12)

En novembre 2013, le canton de Fribourg et l'OFROU ont signé une convention en vue de la réalisation de l'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts sur l'autoroute N12 à Sâles. Cette aire sera aménagée dans le prolongement de l'aire de repos existante côté Alpes. Elle sera réservée de mars à octobre pour les gens du voyage. Les poids lourds pourront l'occuper de novembre à février. Après avoir mis le projet à l'enquête en automne 2014, le DETEC a approuvé le projet le 8 octobre 2015. Les travaux devraient débuter en été 2016 avec mise à disposition de l'aire multifonctionnelle au printemps 2017.

5.1.2.2 Tranchée couverte de Chamblieux à Givisiez (N12)

L'OFROU, représentant du propriétaire des routes nationales depuis 2008, a le devoir de protéger les riverains contre le bruit des routes nationales selon les principes exprimés dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En automne 2009, le Service des autoroutes (SAR) a transmis à l'OFROU le projet définitif d'une couverture autoroutière permettant de lutter encore plus efficacement contre le bruit de l'autoroute que des parois antibruit, avec une estimation des coûts de l'ouvrage à 49,5 millions de francs TTC. L'OFROU ne finançant le projet qu'à hauteur des coûts des parois antibruit, l'Etat et les trois communes concernées se sont engagés à couvrir une partie du solde.

Le 12 septembre 2014, un mandat parlementaire (2014-GC-145) est déposé réclamant un engagement plus important de la part de l'Etat. Le 17 mars 2015, le Grand Conseil accepte le mandat qui propose que le Conseil d'Etat organise une séance avec des intéressés à un partenariat public privé (PPP) afin de définir une marche à suivre et un calendrier, en collaboration étroite avec l'OFROU. Trois séances ont eu lieu en 2015 entre les promoteurs et la DAEC. Une séance de présentation du projet à l'OFROU et à l'ODT se tiendra en février 2016.

5.1.2.3 Liaison Birch–Luggiwil à Dündingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Dündingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Dündingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. Cependant l'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions notamment concernant l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au DETEC de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet, une nouvelle mise à l'enquête est prévue par l'OFROU à la fin

de l'été 2016. Selon le calendrier de l'OFROU, sous réserve des disponibilités financières et des aléas des procédures d'autorisation et d'acquisition des marchés, les travaux pourraient débuter au plus tôt en février 2020.

5.1.2.4 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12)

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « *Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud* » dans le plan directeur cantonal (PDCant), a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « *site stratégique d'agglomération d'exception* » du projet d'agglomération de 2^e génération (PA2) de l'Agglomération de Fribourg.

En 2010, une étude liée aux projets de développement envisagés dans cette région a été commandée par les communes de Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne (Entente intercommunale) à un bureau spécialisé. Elle a débouché sur le rapport technique « *Trafic et transport* », publié en février 2011, qui présente une analyse de fonctionnement de différentes variantes de réaménagement de la jonction autoroutière et de créations d'accès aux zones de développement de Bertigny et de Chandolan.

Suite à ce rapport et vu la nécessité d'une coordination entre les différents projets prévus dans le secteur (aménagement de la jonction autoroutière et d'accès aux zones d'activités, réaménagement du carrefour de Belle-Croix, routes communales, aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, parking d'échange, etc.) ainsi qu'entre les différents acteurs (OFROU, canton, communes, Agglomération), le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2012, de mettre sur pied un Comité de pilotage (COPIL Fribourg). L'OFROU conditionnait toutefois le projet à la réalisation de mesures d'accompagnement destinées à éviter le refoulement du trafic sur l'autoroute, notamment au carrefour de Belle-Croix.

Le but du projet jonction Fribourg-Sud/Centre est d'améliorer la sécurité routière de la jonction ainsi que l'accessibilité aux zones de développement y attenantes.

En février 2016, le Grand Conseil sera amené à voter un crédit d'étude et d'acquisition de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158 du Conseil d'Etat du 3 novembre 2015.

5.1.3 Autres éléments importants

La pose de revêtements phonoabsorbants a continué sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant ainsi de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose de parois antibruit. Un 3^e crédit d'engagement de 32 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit durant les années 2016 à 2018 (message 2015-DAEC-130).

A la demande de la commune de Châtel-Saint-Denis et des TPF, le SPC participe activement au développement du projet de déplacement de la gare TPF à Châtel-Saint-Denis, nécessitant notamment le déplacement d'un tronçon de la route cantonale, avec suppression du passage à niveau.

5.1.4 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC)
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI)
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF)
- > Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD)
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- > Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR)
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB)
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc)

- > Groupe de travail Sécurité routière
- > OFROU, Projet MISTRA, comité stratégique
- > Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps
- > différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier
- > Groupe technique Châtel-Saint-Denis déplacement de la gare TPF
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle
- > MEP « Bulle Vision 2030 » étude d'aménagement et de trafic sur l'axe Pâla/Château d'en Bas

5.1.5 Quelques indicateurs au 31 décembre 2015

Longueur du réseau des routes cantonales: 636,2 km (statu quo).

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg dès 2015):

- > pistes cyclables (dans les deux sens): 1,15 (1,15) km
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens): 75,98 (58,54) km
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens): 3,74 (3,23) km

5.2 Section gestion financière

5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s de commerce.

5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 40 466 214 (46 332 926) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 72 187 785 (102 180 757) francs.

5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 216 (124) demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation;
- > 19 (12) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

5.2.4 Formation d'apprenti-e-s de commerce

L'apprenti de commerce, engagé en août 2014, terminera sa formation en 2017.

5.3 Section administration

5.3.1 Ressources humaines

5.3.1.1 Mouvement du personnel

En 2015, 11 (11) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 12 (18) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 2 (3) collaborateurs ou collaboratrices ont changé de poste à l'interne.

5.3.2 SIT et informatique

5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches suivantes ont été effectuées:

- > migration complète sur Internet Explorer 11 de l'ensemble du parc informatique du SPC;
- > changement de la gestion des colonnes de carburant pour les trois centres d'entretien des routes nationales (Granges-Paccot, Vaulruz et Domdidier); coordination entre la société Tokheim SA et le SITel au niveau des paramètres réseaux;

-
- > consolidation de l'Active Directory: nomenclature, listes de distribution, calendriers partagés, ressources;
 - > assainissement de 2 systèmes de projection *wePresent*;
 - > étude de remplacement avec le SITel de la GedXML (Aufirex) par IBM FileNet;
 - > démarrage du remplacement Intranet SPC par MS Sharepoint.

5.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets SIT suivants ont été traités:

- > arrêt définitif de STRADA après développement de MISTRA TRA-STAT (statistiques chaussées);
- > calibration des axes de maintenance selon les PR (segmentation dynamique, référencement linéaire);
- > mise en production du nouveau modèle de la saisie du cadastre de la signalisation sous ArcGIS;
- > introduction d'Infravision / Google Street View pour saisie de la signalisation (abandon de Visidata);
- > analyse du découpage des axes cantonaux en tronçons de limitation de vitesse;
- > prototype de cadastre du bruit selon le modèle minimal de géodonnées (MGDM);
- > lancement du portail cartographique cantonal (Thème routes cantonales) et Intranet avec export MISTRA-BS;
- > refonte complète du contrat de maintenance SI-Eaux avec Topomat SA; abandon de la coopération avec l'Etat de Vaud;
- > harmonisation complète et terminée des biens-fonds du SPC–domaine privé/public (Secteur acquisitions);
- > intégration des cartes de dangers naturels CDN–Plateau dans ArcSDE (Section lacs et cours d'eau);
- > présentation des applications et géodonnées SIT du SPC au ESRI Techday (18.11.2015 à Nyon).

5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2015, le SPC dispose de 28 483 (25 160) documents disponibles dans le système, dont 11 823 (8500) numérisés en 2015 (notamment les dossiers H189 et projet Poya).

5.3.4 Secteur acquisitions

21 (19) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 579 245 (1 005 313) francs.

12 (15) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires.

6 (7) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et de terrains ont eu lieu. 13 (6) contrats de servitude ont été négociés avec des tiers (passage de canalisations, aménagement d'écrans antibruit, droit de passage, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 168 229 fr. 70 (150 773 fr. 05). Une base de données, en lien avec les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique, a été mise en place en automne 2012. L'intégration des données s'est poursuivie en 2015 et continuera durant l'année 2016.

10 (10) dossiers de nouvelles mensurations et 14 (16) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 5 (4) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions, dont 3 (3) sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

5.3.5 Système qualité

4 (4) processus de travail ont fait l'objet d'audits internes en 2015. Ils se sont déroulés dans les Sections projets routiers, administration, gestion financière et lacs et cours d'eau. 22 (9) audits externes de re-certification ont été menés par la Société SQS. La certification ISO 9001 est valide jusqu'au 14 septembre 2018. 16 (0) non-conformités et 32 (46) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2015 et ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2015 ont été les suivantes:

- > audit de la sécurité aux routes cantonales par la solution de branche 35 (entretien des routes);
- > cours premiers secours n°4 de la Haute école de santé suivi par 24 collaborateurs;
- > cours TCS compact comprenant une formation sur l'arrimage des charges et la conduite de véhicules en situation difficile suivi par 24 collaborateurs;
- > cours de grue sur camion (permis de grutier catégorie A) suivi par 1 collaborateur.

5.4 Section projets routiers

5.4.1 Activités particulières

5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

173 (364) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 11 (9) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. Cette année, 4 (9) dossiers d'intention et 1 (0) dossier d'avant-projet ont été soumis au bureau Valtraloc:

Axe	Points de repère	Commune; projet
1310	1325–1475	Rossens; traversée de la localité (mise à jour du concept de 2004)
3000	325	Salvenach; traversée de la localité (modification du secteur de l'école)
2500	1600–1675	Estavayer-le-Lac; traversée de la localité de Font
2000	2425–2525	Chénens; traversée de la localité
3100	100–275	Wünnewil–Flamatt; traversée de la localité de Flamatt

5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le SEN, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

5.4.1.4 Evaluation de la sécurité des systèmes de retenue des véhicules pour les motocyclistes

Certaines glissières de sécurité existantes sur le réseau routier cantonal représentent un risque léthal potentiel pour les motocyclistes en cas de chute. Dans le but d'améliorer la sécurité de cette catégorie d'usagers, une étude globale a été initiée à laquelle des groupes d'intérêt ont été associés (CI-Motards et TCS). Le Bureau de prévention des accidents (BPA) officie en tant que bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO):

- > Une méthodologie d'analyse a été définie et validée au sein du groupe de travail en 2013 (1^{re} étape).
- > Un tronçon test (Crottes de Cheyres) a été analysé et les mesures préconisées ont été prises en 2013 (2^e étape).
- > Les glissières considérées « à risque » par les motards ont été analysées par un mandataire en 2014 et les travaux réalisés en 2015 (3^e étape).
- > L'analyse est étendue à l'ensemble des glissières présentes sur le réseau routier cantonal en 2015–2016 (4^e étape) et les travaux y relatifs seront entrepris en fonction de l'avancement des études et du budget alloué (2016–2018).

5.4.2 Secteur protection bruit

Sur les 636 km de routes cantonales, environ 119 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Environ 50 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phonoabsorbants et de parois antibruit. Durant l'année, le Secteur protection bruit s'est occupé de lancer de nouvelles études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes et d'assurer leur suivi en plus des nombreuses autres études en cours, ceci dans le but d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date limite fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre les cantons et la Confédération.

5.4.3 Secteur signalisation

5.4.3.1 Signalisation routière et réclames

Le Secteur a examiné 551 (531) demandes réparties de la manière suivante:

- > 76 (79) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives;
- > 31 (18) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires;
- > 2 (1) recours;
- > 119 (116) autorisations diverses;
- > 209 (202) examens et préavis de dossiers techniques;
- > 93 (95) dossiers concernant la pose de réclames routières;
- > 21 (20) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

Le Secteur a participé à 7 (12) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 30 (59) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

5.4.4 Secteur routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le Secteur a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. Le Secteur a traité 51 (98) dossiers répartis comme suit:

- > 26 (42) dossiers d'examen préalable;
- > 25 (56) dossiers d'examen final approuvés par la DAEC.

5.4.5 Etudes et projets sur routes cantonales

5.4.5.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 304 (221) demandes préalables de permis de construire le long des routes cantonales, de PAD et de PAL ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur de systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée qui sont parfois partagés avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs PGEE, 2 (8) dossiers ont été examinés cette année.

5.4.5.2 Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 9 (10) dossiers ont été mis en consultation par le SPC:

Axe	N° secteur	Commune
1100	6	Crésuz: arrêts de bus et trottoir pont de la Maladeire
1300	23	Riaz: Valtraloc et réfection infrastructure, secteur CO
1310	3	La Brillaz–Chénens: piste cyclable mixte Chénens–Lentigny
1400	12	Vuisternens-dvt-Romont: LRV fin du lot 20 entrée nord de Vuisternens-dvt-Romont
2010	7	Ursy: carrefour derrière La Grange et arrêts de bus
2200	1	Belfaux–Givisiez: projet Tiguellet à Givisiez
2200	15	Cousset: arrêts de bus
3000	3	Salvenach: arrêts de bus et place de l'école

Axe	N° secteur	Commune
3000	6	Gurmels: canalisation et bassin Peitschmatte

5.4.5.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 11 (25) oppositions ont été enregistrées; 7 (6) ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 1 (19) est en cours de traitement et 3 (0) oppositions ont fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final; 12 (10) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision:

Objets cantonaux:

Axe	N° secteur	Commune
1030	1	Epagny–Broc: aérodrome–Salette route et pont sur La Trême
1100	6	Crésuz: arrêts de bus et trottoir pont de la Maladeire
1210	1–2	Hauterive: La Tuffière route et pont
1420	5	Saint-Martin: Fiaugères carrefour de Grattavache
1500	2–3	Attalens: aménagement de la traversée de la localité
2000	11	Romont: aménagement du carrefour giratoire de Chavannes
2010	7	Ursy: carrefour derrière La Grange et arrêts de bus
3160	2	Marly: bandes cyclables et réfection de la RC Montivert–Le Claru

Objets édilitaires:

Axe	N° secteur	Commune
1000	4	Semsaies: carrefour des Charmilles
1210	6	Arconciel: trottoir de la route d'Ependes
1400	9	Romont: carrefour giratoire de la Belle-Croix
3000	16	Tavel: trottoir Mariahilfstrasse–Landi

5.4.5.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en pour-cent à fin 2015 est représenté dans le tableau ci-après:

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
1000	21-22	La Tour-de-Trême–Epagny, aménagement de bandes cyclables	1000	2x1.50			x	40
1030	1	Gruyères, reconstruction du pont sur La Trême et aménagements routiers	600	6.00 + 1x2.50			x	90
1100	5	Broc, assainissement de la falaise « En Bataille »	500	6.00 + 1x1.50		x		100
1100	7	Crésuz, aménagement arrêt de bus et trottoir	200	6.00, 1.65			x	100
1100	8	Crésuz/Charmey, pont sur le Javro, étude des causes de la fissuration de certains piliers et assainissement	169.10	11.60			x	80
1100	19–20	Jaun, traversée de la localité	1700	6.00, 1.65			x	85
1200	1	Fribourg, démolition et reconstruction du passage supérieur CFF de la Fonderie	23.70	15.15		x		100
1200	3	Fribourg, aménagement voie de bus et réfection route de Marly	250	9.75 + 2.25			x	50
1200		Marly, réaménagement de la RC pont de Pérolles-	900	9.75 + 2.25			x	50

Axe	Sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
		giratoire des Rittes						
1200	8-9	La Crausaz–Le Mouret, aménagement de piste cyclable	1200	2.50			x	80
1200	10	Ferpicloz–Le Mouret, aménagement arrêt de bus	100	9.0			x	80
1200	21	Corbières–Villarvolard, aménagement de piste cyclable	1200	2.50			x	30
1210	1–2	Arconciel/Corpataux–Magnedens, reconstruction de la route, du collecteur et assainissement pont de la Tuffière	1500	Route 8.70 Pont 10.30			x	100
1210	7	St. Sylvester, Neumatt, arrêt de bus et trottoir	340	3.00, 1.65		x		50
1300	24	Riaz, assainissement du pont sur la Sionge	15.50	11.70		x		50
1310	4	La Brillaz, piste cyclable mixte Lentigny–Chénens	600	2.50			x	90
1400	9	Romont, aménagement du giratoire de la Belle-Croix			24.00		x	80
1400	9	Romont, réfection collecteur route de la Parqueterie	400	6.00 + 1x1.50			x	30
1400	9–17	Romont–Vaulruz, études du projet pour l'amélioration de la liaison routière	6680	7.0/9.0			x	90
1420	4	Saint-Martin, aménagement du carrefour de la route de Grattavache à Fiaugères	200	6.0 + 2x3.0			x	100
1500	2-4	Attalens, traversée localité	1700	4.80 + 2x1.20			x	70
1500	9–10	Montet (Glâne), réfection de la route cantonale Rue–Montet	1180	6.00			x	100
2000	12	Romont, carrefour de Chavannes			32.00		x	100
2100	9	Avry, traversée de Rosé	800	7.00			x	40
2200	1	Givisiez, pont du Tiguellet	700	6.00 + 2x1.50			x	30
2200	3	Belfaux, traversée de localité secteur ouest	400	6.00			x	70
2200	14	Cousset, aménagement arrêt de bus	100	6.00		x		90
2310	2	Cheiry, traversée de la localité	865	6.00			x	100
3000		Contournement de Düdingen	3700	7.00		x		100
3000	3	Salvenach, aménagement arrêt de bus	100	6.00			x	90
3000	5	Cressier/Gurmels, pont sur la Bibera	12.2	11.30		x		10
3000	6	Gurmels, canalisation et bassin Peitschmatte					x	90
3100	8	Schmitten, giratoire Oberstockerli	250		32.00		x	50
3100	10	Schmitten, bande cyclable Berg–Ried	750	1.50			x	70
3100	13-14	Düdingen, bandes cyclables Chastels	1000	2 x 1.20		x		70
3160	1-2	Marly, bandes cyclables et réfection Montivert–Le Claru	850	6.00 + 2x1.50			x	100
3170	1	St. Sylvester, Aebnet, arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		50
3220	1	Düdingen, bande cyclable Luggiwil–Bundtels	450	1.50			x	30
3220	3-5	Bösingen, aménagement RC Riederberg–Bösingen	1225	6.00		x		100

5.4.5.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	67 (64) inspections
Aqueducs	90 (65) inspections
Murs	41 (45) inspections
Ouvrages spéciaux	48 (23) inspections

Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge)

65 (69) ouvrages au total	15 (9) ponts
	8 (15) ouvrages spéciaux
	30 (41) aqueducs
	12 (4) murs

5.4.6 Secteur réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 636,2 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon–Allières).

L'avancement des travaux de construction en pour-cent à fin 2014 et fin 2015 est représenté dans les tableaux ci-après:

Légende

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m ²
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés
REJET	Revêtement (couche de roulement)

5.4.6.1 Travaux entrepris (en cours) avant le 1^{er} janvier 2015

Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET	
						2014	2015	2014	2015
1100	Décret du 20 juin 2013 Traversée de la localité du Jaun Lot 1	6.00	650.00	3900	25.06.13	80	100	95	100
1100	Décret du 20 juin 2013 Traversée de la localité du Jaun Lot 2	6.00	1100.00	6600	17.12.13	25	50	0	10
1400	Décret du 2 mars 2010 Mézières: amélioration de la liaison Romont–Vaulruz Lot 10 Romont–Mézières	7.00	1560.00	10920	02.03.10	30	70		100
1500	ACE du 14 octobre 2014 Rue–Montet	6.00	1200.00	7200	14.10.14	20	100	0	100
2310	Décret du 10 mai 2007 Cheiry, traversée de la localité	6.00	500.00	3000	26.08.14	10	100	0	100
3410	Décret du 6 octobre 2010 Traversée de Môtier	5.00	1200	6000	19.08.14	10	85	0	60

Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET	
						2014	2015	2014	2015
3300	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Lot D tunnel	14.80	272	4025	29.06.10	95	5	90	10

5.4.6.2 Travaux entrepris en 2015

Routes

	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2014	2015	2014	2015
1100	Décret du 26 octobre 2004 Crésuz, arrêts de bus et trottoir Maladeire	3.00	60.00	180	29.09.15		100		90
1210	Décret du 13 février 2015 Arconciel / Corpataux–Magnedens, reconstruction route et collecteur Lot 1	8.70	1400	12180	24.02.15		100		
1400	Décret du 26 octobre 2010 Romont, giratoire de la Belle-Croix	R=12.00		2000	30.06.15		20		10
1420	Décret du 26 octobre 2010 Fiaugères, modificat. carrefour Grattavache			950	12.05.15		100		100
1100	Compte de fonctionnement 2015 Jaun, remplacement du mur végétalisé CB8		160		20.05.15		100		100
1500	ACE du 2 décembre 2014 Attalens, traversée du village	5.60	1700	9600	10.02.15		25		20
1500	Décret du 6 octobre 2010 Romont, carrefour giratoire de Chavannes	R=16.00		1900	30.06.15		95		
2200	Décret du 17 septembre 2013 Projet Tiguelet, démolition d'une maison				12.05.15		100		
3160	ACE du 9 juillet 2015 Marly, Montivert–Le Claru	9.00	750	6750	09.07.15		60		
3410	Décret du 6 octobre 2010 Traversée de Nant, secteur école	6.30	195	1250	21.04.15		100		100
3410	Décret du 14 novembre 2013 Muntelier: carrefour Moosstrasse				18.08.15		100		100

Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2014	2015	2014	2015
1210	Décret du 13 février 2015 Arconciel / Corpataux–Magnedens, assainissement pont de la Tuffière Lot 2	10.30	100	1030	24.02.15		100		



Pont de la Tuffière



Traversée de Jaun

5.5 Section entretien des routes

5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 641 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2015 à 26,4 (25,4) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (116 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	10,3	39
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	9,5	36
Service hivernal, y c. heures cantonniers (39 000 h) et consommation du sel de déverglaçage (6810 t)	6,6	25
Total	26,4	100

Les 9,5 (9,7) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRO, Secteur OA)	1,7	18
Entretien route d'Allières	0,3	3
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	7,5	79
Total	9,5	100

La réfection complète de chaussées concerne 26,9 (28,0) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 14,7 (10,5) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 4,9 (3,6) millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 14,7 (14,9) millions de francs pour des charges d'environ 12,9 (13,9) millions de francs:

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales N12 et N1	9,3	63	50 403	76
Autres prestations OFROU sur routes nationales N12 et N1 (UPlANS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	3,9	27	9614	15
Prestations de service pour accidents	0,6	4	1964	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0,5	4	2596	4
Travaux pour tiers et entretien places restoroutes	0,2	1	1579	2
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0,2	1	–	–
Total	14,7	100	66 156	100

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	36 (35) EPT
Part d'heures effectuées pour le service hivernal	10 400 (8008) h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	2824 (1988) t

5.6 Section lacs et cours d'eau

5.6.1 Etudes et planification

5.6.1.1 Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies. En 2015, deux nouvelles stations de mesures des niveaux d'eau, permettant de déterminer les débits, ont été installées respectivement à la sortie du Schwarzsee sur la Singine chaude et à Plasselb sur la Gérine. Ainsi, le réseau d'observation actuel est composé de neuf stations. Elles se situent sur les cours d'eau suivants: la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), la Singine chaude et la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. Une plateforme web est en cours de développement. Elle permettra au public d'obtenir les valeurs des débits et des hauteurs d'eau en temps réel et les prévisions pour les prochaines heures (ou jours).

5.6.1.2 Évaluation des dangers – cartographie

Depuis 2011, des travaux ont été engagés par la Section lacs et cours d'eau afin d'établir les cartes détaillées des dangers liés à l'eau pour la région du Plateau fribourgeois. Fin 2014, la Commission des dangers naturels a proposé que ces cartes soient utilisées comme données de base pour l'aménagement du territoire, ainsi que pour la planification et la réalisation de mesures de protection contre les crues. En 2015, les efforts se sont concentrés sur la diffusion de l'information. Toutes les communes du canton ont été invitées entre novembre et décembre 2015 à des séances d'information et de présentation des résultats. Les communes sont maintenant invitées à les intégrer dans la gestion de l'aménagement de leur territoire.

5.6.1.3 Espace réservé aux eaux

Avant 2013, l'espace réservé aux eaux a été délimité dans 73 communes. Pour 61 d'entre elles, la Section lacs et cours d'eau a validé la définition de l'espace nécessaire. 12 communes l'ont d'ores et déjà reporté dans leur PAL. Suite aux révisions de la loi sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux RS 814.20) et de son ordonnance (OEaux RS 814.201) qui sont entrées en vigueur en 2011, les cantons sont tenus de délimiter l'espace réservé aux eaux pour tous leurs cours d'eau d'ici le 31 décembre 2018. Depuis 2012, la délimitation de l'espace réservé aux eaux a été toutefois suspendue dans le canton de Fribourg à cause d'incertitudes induites par plusieurs interventions parlementaires au niveau fédéral. En 2015, la Section lacs et cours d'eau a développé un projet de méthodologie pour les futures délimitations de l'espace réservé qui veille à protéger les cours d'eau présentant un intérêt écologique et à réduire l'impact sur les terres agricoles. Un groupe de travail, composé de représentants des services de l'Etat concernés par cette thématique, a été mis sur pied.

5.6.1.4 Revitalisation des cours d'eau

Fin 2014, l'Etat a transmis à l'OFEV sa planification stratégique des revitalisations. Celle-ci propose une priorisation des revitalisations pour les vingt prochaines années. Il est ainsi prévu de revitaliser environ 60 km de cours d'eau, ce qui correspond à 7 % des cours d'eau très atteints.

L'OFEV a adressé à l'Etat une position sur sa planification des revitalisations. Il a reconnu qu'elle respectait les exigences légales et qu'elle ne devait pas être revue ou adaptée. L'Etat a été invité à apporter des modifications mineures à sa planification, ce qui a été fait à la mi-octobre 2015. Ainsi, la planification stratégique des revitalisations est validée et définitive.

Les résultats de cette planification seront repris dans le plan sectoriel « Aménagement et entretien des cours d'eau » et reporté ensuite au plan directeur cantonal qui fait actuellement l'objet d'une révision générale.

5.6.1.5 Mise en œuvre de la loi sur les eaux – Gestion globale des eaux par bassin versant

La loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009 (LCEaux, RSF 812.1), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, instaure des bassins versants définis comme des entités géographiques déterminantes pour une gestion globale des eaux. Les périmètres des bassins versants ont été délimités par l'ordonnance du 15 décembre 2014 du Conseil d'Etat,

entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, modifiant le règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RSF 812.11). Selon l'article 11a (nouveau), le canton est divisé en quinze bassins versants à l'intérieur desquels les communes sont tenues de collaborer. Les communes disposent d'un délai jusqu'à la fin 2016 pour se grouper conformément à l'article 9 al. 2 LCEaux.

Afin de soutenir les communes dans cette tâche, un mandat a été confié au Professeur Bernard Dafflon en 2015. Son objectif était de proposer des formes d'organisations institutionnelles en vue de la création des bassins versants. Les résultats de cette analyse font l'objet d'un rapport publié le 23 novembre 2015.

5.6.2 Aménagement et entretien des cours d'eau

La Section lacs et cours d'eau a établi les projets généraux et a assumé la surveillance générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

5.6.2.1 Subventions pour l'aménagement de cours d'eau

En 2012, les nouvelles conventions-programmes ont été signées pour la période 2012–2015. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 935 000 francs. En 2015, le coût des travaux de protection contre les crues s'élève à 1 767 676 fr. 35 (1 913 600 fr. 45). Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 783 015 fr. 55 (663 283 fr. 35) respectivement 546 798 fr. 85 (606 563 fr. 45).

Dans la convention-programme 2012–2015 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 631 500 francs pour les travaux de revitalisation. En 2015, le coût des travaux de revitalisation a été de 312 501 fr. 75 (40 842 fr. 45). Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation s'élèvent ainsi à 192 754 fr. 40 (14 294 fr. 85), respectivement 97 583 fr. 80 (18 379 fr. 10).

5.6.2.2 Subventions versées pour les travaux de conservation

En 2015, 141 201 fr. 55 (129 935 fr. 10) ont été versés à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

5.6.3 Utilisation et gestion des eaux

5.6.3.1 Préavis et police des eaux

La Section lacs et cours d'eau a étudié et contrôlé 766 (599) dossiers de construction. Pour 97 % de ces dossiers, elle a émis un préavis en moins de 30 jours. Parallèlement, elle a analysé 111 (94) dossiers de planification (PAL, PAD, PAZ). 83 % de ces dossiers ont été traités en moins de 30 jours. Finalement, 15 (6) PGGE ont été analysés en moins de 30 jours, à l'exception d'un dossier. Les émoluments pour l'établissement des préavis s'élèvent au total à 136 645 (115 100) francs.

5.6.3.2 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2015, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère et de Morat. Chaque fois que le propriétaire d'un ouvrage ou d'un équipement nautique illégal a été identifié, un courrier lui a été adressé afin qu'il légalise sa situation. 29 (22) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 23 (18) autorisations ont été transférées directement entre usagers. Au total, les taxes d'amarrage perçues par la Section se sont élevées à 825 810 fr. 05 (819 441 fr. 50).

5.6.3.3 Autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public

La Section lacs et cours d'eau a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 75 (76) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont

été délivrées. Les redevances perçues par la Section pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 349 039 fr. 50 (323 232 francs).

5.6.3.4 Gestion de la sécheresse

A la suite d'une période de canicule qui a débuté le 1^{er} juillet 2015, l'Etat a émis un avis de sécheresse le 7 juillet 2015 afin de protéger les eaux de surface et la faune piscicole. Compte tenu de la persistance de la canicule, le SPC a suspendu, dès le 17 juillet 2015, toutes les autorisations de prélèvement d'eau dans toutes les eaux de surface fribourgeoises, à l'exception de la Singine, de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen.

Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles, l'Etat a établi des plans de pompage. Ceux-ci organisent les prélèvements afin de réduire l'impact sur les cours d'eau. Pour chaque cours d'eau, un volume maximum de prélèvement est réparti au fil de la journée entre les différents agriculteurs. Ainsi, il a été possible de répondre au plus près à la demande du milieu agricole.

Suite à l'amélioration des conditions climatiques ainsi qu'à la remontée des débits des cours d'eau, l'interdiction de pompage dans les eaux de surface a été levée le vendredi 2 octobre 2015.

L'ensemble de ces démarches a été coordonné avec les cantons de Berne et de Vaud.

5.6.3.5 Concessions pour la force hydraulique

En 2015, 4 (7) demandes préalables de nouvelles concessions ont été étudiées. 3 (2) demandes ont été préavisées négativement et 1 (1) positivement. Les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées, en 2015, à 1 243 936 (1 118 528) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée, en 2015, à 7 793 533 (6 931 385) francs directement versée à l'Administration des finances.

5.6.3.6 Assainissement des prélèvements d'eau

Les grandes installations sur la Sarine et la Jogne sont assainies par rapport au débit résiduel au sens de l'article 80 de la LEaux. Il reste à assainir 12 (12) installations de plus faible importance. La dernière grande installation, dont le débit résiduel doit être assaini, est le barrage de Lessoc.

Le 15 octobre 2015, l'Etat a transmis à l'OFEV la version définitive de ses planifications stratégiques concernant l'assainissement du régime de charriage et l'assainissement des éclusées. L'Etat peut dès lors poursuivre l'assainissement des installations liées à la force hydraulique afin de réduire l'impact dû aux éclusées et rétablir un régime de charriage équilibré.

En 2015, le canton de Fribourg a participé à l'assainissement du débit résiduel des barrages de l'Hongrin et de Rossinière, piloté par le canton de Vaud.

5.6.3.7 Sécurité des ouvrages d'accumulation

Entre 2013 et 2014, la Section lacs et cours d'eau a inventorié tous les petits ouvrages d'accumulation présents dans le canton. Le risque potentiel en cas de rupture de l'ouvrage a été estimé pour chacun d'entre eux. Une liste composée de six ouvrages potentiellement soumis à la loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA, RS 721.101) a été transmise à l'OFEN au début 2015. Finalement, l'OFEN a estimé nécessaire de n'assujettir qu'un seul ouvrage, en raison d'un risque potentiel particulier: il s'agit du grand dépotoir à laves torrentielles aménagé en 2013 sur la Mortivue à Semsales. Les modalités concrètes de la surveillance de l'ouvrage devront être déterminées en 2016.

6 Service de la nature et du paysage

Chef de service: Marius Achermann

6.1 Activités courantes

L'activité courante du Service de la nature et du paysage (SNP) consiste à assurer la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de la nature et du paysage. En parallèle, le Service accomplit aussi bien des tâches proactives que des prestations réactives.

6.1.1 Préavis et prises de position

Le SNP a fourni un important travail d'information à l'intention des services qui lui adressent des dossiers pour prise de position. Le nombre de préavis et de prises de position formulés a diminué par rapport à l'année précédente. En 2015, le Service a examiné 555 (646) dossiers, parmi lesquels:

- > 288 (342) projets de construction situés dans des sites sensibles;
- > 112 (105) PAL, PAD ou PGEE;
- > 42 (66) projets d'aménagement de cours d'eau;
- > 34 (41) dossiers liés à la production ou au transport d'énergies;
- > 25 (30) projets routiers;
- > 18 (0) demandes de dérogations à des mesures de protection;
- > 15 (17) demandes d'exploitation de gravières et/ou de décharges;
- > 15 (15) consultations relatives à des modifications législatives;
- > 9 (12) améliorations foncières agricoles ou forestières;
- > 8 (18) projets d'infrastructures ferroviaires.



6.1.2 Biotopes

6.1.2.1 Protection des biotopes

En 2015, une trentaine de communes avait entamé les travaux en vue de l'établissement de leur inventaire préalable des biotopes prévu par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat). L'expérience montre que ces travaux permettent effectivement de découvrir des sites dont l'importance dépasse le cadre local.

Pour la préservation des prairies et pâturages secs, le respect des conditions d'exploitation dans les zones tampons, la gestion adéquate des marais exploités comme pré à litière et des pratiques spéciales en faveur d'espèces protégées, une étroite collaboration avec les agriculteurs est indispensable. En 2015, l'accent a été mis sur l'adaptation des contrats d'exploitation suite aux modifications de l'Ordonnance sur les paiements directs, la conclusion de contrats dans la zone d'estivage et l'adaptation de certaines zones tampons.

6.1.2.2 Gestion des biotopes

Pour la planification, la réalisation des travaux d'entretien ainsi que le contrôle de l'efficacité des mesures prises dans les nombreux biotopes du canton, le Service collabore avec des spécialistes qui fournissent les bases scientifiques, les communes et les services cantonaux. D'autres partenaires qui s'activent pour l'entretien de ces milieux sont des corporations forestières, des jeunes accomplissant leur service civil, des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, des candidats chasseurs et de nombreux bénévoles. En 2015, des travaux d'entretien ont ainsi été entrepris dans une bonne trentaine de sites répartis sur l'ensemble du canton. Des travaux plus conséquents ont été réalisés au Chablais (suite aux hautes eaux du printemps), à l'Auried (recreusage d'étangs), dans les tourbières de Sâles au Mosses Rosez et aux Gurles (réparation de barrages), au Niremunt (réfection de sentiers) et à Schiffenen (mise en lumière d'un étang forestier).

6.1.2.3 Aménagement de nouveaux biotopes

Plusieurs centaines de mètres courants de haies ont été plantées à Chénens, Billens-Hennens, Châtonnaye, Seedorf et Düdingen dans le cadre du programme de plantation de haies par des écoliers organisé par le Service, de projets de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité ou sur initiative de tiers intéressés.

Des études en vue de la réalisation de nouveaux biotopes à proximité et en complément de ceux déjà existants à Villarepos (Overesses), Liebistorf (Untere Rebe) et Bulle (Bouleyres) ont été menées.

6.1.3 Espèces

6.1.3.1 Protection des espèces

En 2015, 14 (12) barrières ont été installées pendant la migration printanière des batraciens vers leurs lieux de reproduction. Leur mise en place a été assurée par une association pour des mesures actives sur le marché du travail, par des requérants d'asile, par des candidats chasseurs et par les cantonniers. 128 bénévoles ont ensuite participé aux actions de comptage et de sauvetage qui ont permis à plus de 20 000 (13 500) amphibiens de passer de l'autre côté de la route en toute sécurité.

A la demande du SNP, les spécialistes des chauves-souris (FriBat) ont continué à recenser les populations de chiroptères dans les bâtiments publics et présenté leur travail au Service des bâtiments (SBat) et au Service des biens culturels (SBC) afin d'éviter que des travaux de rénovation de bâtiments publics mettent en danger les populations de chauves-souris présentes.

En collaboration avec le centre de coordination suisse pour la protection des amphibiens et reptiles (KARCH), le Service a poursuivi la recherche active de reptiles (en particulier la coronelle lisse) le long des voies de chemin de fer du canton. Il a également mis en place un groupe de bénévoles chargés de la mise à jour de l'inventaire cantonal des reptiles.

La mise en œuvre des plans d'action en faveur d'espèces floristiques menacées réalisés par la coordination romande pour la protection de la flore s'est poursuivie. En 2015, l'accent a été mis sur le suivi et le contrôle de l'efficacité des mesures réalisées en fonction de ces plans d'actions.

6.1.3.2 Lutte contre les néobiontes

En 2015, la Confédération a mis en consultation son plan d'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Dans le cadre de cette consultation, le Service a organisé une première table ronde réunissant les services cantonaux particulièrement concernés par cette problématique en vue de l'établissement du concept cantonal prévu par la LPNat.

En attendant la finalisation de la stratégie fédérale en la matière, la lutte au niveau cantonal se concentre sur des actions dans des réserves naturelles, lorsque les espèces exotiques menacent des espèces indigènes protégées et lorsque le rapport entre l'investissement et les chances de succès de l'action à long terme est réel.

6.1.4 Parcs naturels régionaux

Les deux parcs naturels régionaux fribourgeois (Gantrisch et Gruyère Pays-d'Enhaut) débordent largement les limites cantonales. Un important travail de coordination avec les cantons voisins a été nécessaire pour finaliser les conventions-programmes 2016–2019 qui règlent le soutien financier des deux parcs par la Confédération.

6.1.5 Conférences, commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux de conférences, commissions et groupes de travail actifs dans le domaine de la protection de la nature et du paysage. Il siège notamment dans:

- > la Conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et plusieurs groupes de travail techniques issus de cette conférence;
- > la Conférence intercantonale romande des conservateurs de la nature (CIRC);
- > la Coordination romande pour la protection de la flore;
- > le Comité directeur de l'Association de la Grande Carîgaie;

- > le Comité de gestion du fonds « NatureMade Star » du barrage de la Maigrage;
- > la Commission consultation pour la mise en réseau;
- > la Commission de gestion des marais de Sâles;
- > la Commission de gestion du site de Rathvel;
- > la Commission de gestion des Mosses de la Rogivue;
- > la Commission pour la mise en œuvre du plan de gestion du lac de Pérolles et de ses abords;
- > la Commission pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Petite Sarine;
- > la Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL);
- > la Möserkommission Rechthalten-St.Ursen;
- > la Grengspitzkommission;
- > le Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1;
- > le Groupe de travail chargé de la révision du concept éolien cantonal;
- > le Comité de projet pour la révision du plan directeur cantonal;
- > les Comités de pilotage et de projet du rapport « agriculture et environnement ».

Il suit également avec attention les travaux et activités de plusieurs commissions et groupes de travail dans lesquels il n'est pas représenté par un de ses collaborateurs:

- > la Auriedkommission;
- > la Möserkommission Düdingen;
- > le Biotopverbund Grosses Moos;
- > la Commission du marais du Crêt;
- > le Groupe tourbière de Villaraboud;
- > la Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage pour laquelle il assure également le secrétariat.



6.1.6 Information et sensibilisation

Outre la réponse aux questions du public (une centaine de sollicitations par année), un effort particulier a été fourni par le Service pour communiquer sur:

- > la réalisation des inventaires préalables des biotopes par les communes (conférence de presse pour présenter les travaux remarquables réalisés par la commune de Val-de-Charney dans le cadre de la révision de son PAL);
- > la possibilité de réaliser un « bout de nature » près de chez soi (participations à la transformation du jardin du château de Mézières et au projet « charte des jardins »);
- > les possibilités du nouveau portail cartographique cantonal.

6.2 Activités particulières

6.2.1 Consultations fédérales

A la demande de la DAEC, le Service a organisé la consultation au niveau cantonal et préparé la prise de position du Conseil d'Etat pour trois objets mis en consultation par la Confédération:

- > le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse;
- > la stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes;
- > la révision des ordonnances fédérales relatives à la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale.

6.2.2 Biotopes d'importance cantonale

Dans le délai prévu par le règlement sur la protection de la nature et du paysage (RPNat), le Service a établi et mis en consultation auprès des communes et des milieux intéressés une première liste de biotopes d'importance cantonale.

6.2.3 Concept paysager cantonal

Le mandat avec comme objectif l'identification des paysages caractéristiques en vue de la désignation des paysages d'importance cantonale a été poursuivi avec un accent particulier sur la préparation de la mise en œuvre et le volet communal (élaboration d'une méthodologie à l'attention des communes pour leur permettre de définir les paysages qu'elles souhaitent préserver au niveau local).

6.2.4 Conventions-programmes

Les subventions versées par la Confédération dans le domaine de la protection de la nature et du paysage font l'objet d'accords globaux entre le canton et l'OFEV. Ces conventions-programmes précisent les prestations fournies pour une période de 4 ans. L'année 2015 a été marquée par la finalisation de quatre conventions-programmes conclues pour la période 2016–2019: la convention-programme « nature et paysage » cantonale, celle pour la rive sud du lac de Neuchâtel ainsi que les accords pour les deux parcs naturels régionaux.

7 Service des bâtiments

Chef de service: Thierry Bruttin, Architecte cantonal

7.1 Activités

Le Service des bâtiments (SBat) se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

7.1.1 Activités courantes

7.1.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- > le Collège Ste-Croix
- > la Bibliothèque cantonale et universitaire
- > la Haute école spécialisée, santé et travail social
- > l'Université, site de la Tour Henri
- > l'Université, site de Pérolles
- > le bâtiment de police, à Granges-Paccot
- > les Etablissements de Bellechasse
- > l'Institut agricole de Grangeneuve
- > blueFACTORY
- > le Site sportif St-Léonard
- > le Campus Lac-Noir
- > le poste de police de Planfayon, à Oberschrot

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- > le Collège de Gambach
- > les Ecoles du secondaire supérieur II
- > l'Institut Adolphe Merkle
- > le Pavillon de médecine (PavMed) pour l'Université
- > le Tribunal cantonal

- > le Collège du Sud
- > les Etablissements de Bellechasse
- > le bâtiment EVA

Les collaborateurs du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- > Commission des bâtiments du Gymnase Intercantonal de la Broye
- > Commission des biens culturels
- > Commission cantonale de l'énergie
- > Commission des constructions scolaires
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation
- > Conseil de Fondation Pro Vallon
- > Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière
- > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, à savoir:

- > Apartis, Fondation pour le logement des étudiants

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

7.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 647 627 (650 344) francs. Par ailleurs, 665 (689) primes ECAB et 783 (744) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1334 (1180).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 378 209 (1 106 211) francs et 413 (355) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1145 (1175) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

1 128 883 (750 572) litres de mazout ont été commandés auprès de 4 (3) fournisseurs et livrés à 83 (54) reprises dans 40 (42) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (30) immeubles chauffés au gaz et 29 (29) au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 30 (30) concierges et artisans et 211 (211) dames de nettoyage, dont 219 (219) postes qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.



Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 309 (290) commandes ont été passées.

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

7.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu plus de 70 (30) contrats de bail à loyer, avenants, contrats de cession/vente, conventions en tout genre.

7.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu 4 (3) séances au cours desquelles 34 (30) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 799 998 fr. 70 (1 793 687 fr. 50) pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 700 000 francs (2 695 405 fr. 50) de subventions à l'investissement et 75 366 francs (92 016 francs) pour les locations.

7.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du Service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

7.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire
- > Commanderie St-Jean
- > Haute école pédagogique
- > Collège St-Michel
- > Domaines du Collège St-Michel
- > Collège du Sud
- > Collège Ste-Croix
- > Ecole de culture générale Fribourg
- > Musée d'histoire naturelle
- > Musée d'art et d'histoire
- > Haute Ecole de santé Fribourg
- > Conservatoire de Granges-Paccot
- > Ecole de musique de Bulle

7.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction
- > Office des poursuites du Lac
- > Prison centrale
- > Poste de police de Charmey
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle
- > Fourrières, à Avenches
- > Poste de police de Morat
- > Cabane des chiens, à Châtillon
- > Poste de police de Guin
- > CIG Granges-Paccot
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot
- > CIG Vaulruz
- > Le CIG Domdidier
- > Poste de police « Les Pilettes », à Fribourg

-
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya
 - > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts
 - > Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot

7.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Bâtiment de la Direction
- > Préfecture de la Sarine
- > Préfecture de la Singine
- > Pisciculture d'Estavayer-le-Lac

7.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction
- > Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- > Ecole des métiers

7.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Bâtiment de la Direction
- > Centre de requérants d'asile de Fribourg
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac
- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley

7.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment de la Direction

7.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a
- > Centre d'entretien de Tour Rouge
- > Dépôt de Romont

7.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat
- > Hôtel cantonal
- > Château préfectoral de Bulle
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis
- > Château préfectoral de Romont
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac
- > Château préfectoral de Morat

7.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Cathédrale St-Nicolas
- > Château de Gruyères
- > Chapelle de Lorette
- > Tours et Remparts
- > Eglise St-Maurice

7.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion:

- > raccordements des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat;
- > mise en place des nouvelles alarmes agression, effraction et incendie pour les bâtiments;
- > modification des systèmes des transmissions de secours des personnes dans les ascenseurs;
- > analyse des offres des fournisseurs d'énergie pour les nouveaux bâtiments;
- > suivi des travaux lors de la transformation de la chaufferie de la Préfecture de la Sarine, à Fribourg.

7.1.4 Développement durable

Dans le cadre de la mise en place du développement durable, les tâches suivantes ont été effectuées:

- > mise en place d'un fichier afin de collecter les valeurs et ainsi faire une première analyse;
- > élaboration du rapport de l'étude énergétique de la phase 1.

7.2 Récapitulation des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous:

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 854 222 (4 813 160)	4 731 407 (4 782 650)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 699 998 (1 676 000)	80 000 (149 930)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	9 000 011 (33 854 560)	54 750 001 (28 873 060)

* à charge des comptes du SBat

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Compte 2015 EPT	Compte 2014 EPT	Ecarts EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	399,32	395,95	3,37
Administration centrale	399,32	395,95	3,37
3800/TPSE Secrétariat général	10,34	10,08	0,26
3801/SNP Service de la nature et du paysage	3,70	3,59	0,11
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	35,73	32,52	3,21
3808/SMOB Service de la mobilité	14,97	15,42	-0,45
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	159,36	158,78	0,58
3830/PCRN Routes nationales : entretien	42,46	42,29	0,17
3845/OPEN Service de l'environnement	40,98	40,77	0,21
3850/BATI Service des bâtiments	91,78	92,50	-0,72

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2015



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Secrétariat du Conseil d'Etat	5
1.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	5
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	5
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	5
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	5
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	5
1.2	Annuaire téléphonique de l'Etat de Fribourg	5
1.3	Feuille officielle 2016	6
1.4	Bureau de l'information (Bdl)	6
1.4.1	Formation continue dans le domaine de l'information	6
1.4.2	Directives sur l'information	6
1.4.3	Communiqués, conférences et points de presse	6
1.4.4	Internet et Intranet	6
1.4.5	Médias sociaux	6
1.4.6	Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)	7
1.5	Relations extérieures	7
1.5.1	Coopération intercantonale	7
1.5.2	Intégration européenne et relations internationales	8
1.6	Promotion de l'image du canton de Fribourg	8
1.7	Secteur Traduction	8
1.7.1	Traduction	9
1.7.2	Terminologie	9
1.7.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	9
1.7.4	Informatique	9
1.8	Secteur Publications officielles	9
1.8.1	Publications	10
1.8.2	Naturalisations	10
1.8.3	Activités particulières	10
1.9	Secteur administration et droits politiques	10
1.9.1	Système de gestion des élections et votations (SyGEV)	10
1.9.2	Votations	11
1.9.3	Elections	11
1.9.4	Initiatives – Referendums – Pétitions	11

1.9.5	Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger	12
1.10	Projets informatiques	13
1.11	Affaires juridiques	13
1.12	Archivage à la Chancellerie	14
1.13	Secrétariat de cyberadministration	14
1.13.1	Architecture de la cyberadministration	14
1.13.2	Loi sur la cyberadministration	15
1.13.3	Commission spécialisée dans le domaine de la Cyberadministration (CoCyb)	15
1.13.4	Cyberadministration suisse	15
2	Service de législation (SLeg)	15
2.1	Activités	15
2.1.1	Appui à l'élaboration de la législation spéciale	15
2.1.2	Diffusion de la législation	15
2.1.3	Elaboration de projets de législation générale	16
2.1.4	Service juridique et divers	16
2.2	Evénements particuliers	16
2.2.1	Elaboration de projets sur mandat	16
2.2.2	Planification des projets législatifs 2012-2016	16
3	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	17
3.1	Activités	17
3.2	Secteur des achats	17
3.3	Travaux d'impression réalisés en interne	17
3.4	Tâches de prépresse	18
3.5	Travaux de reliure et de numérisation	18
3.6	Fournitures de matériel de bureau et logistique	19
3.7	Chiffres clés 2014	19
4	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	19
4.1	Activité	19
5	Etat du personnel	20

1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelier d'Etat : Olivier Curty

1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu six séances en 2015. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a instauré un point fixe pour traiter des dossiers liés à l'organisation des relations extérieures, tel que prévu par la stratégie du Conseil d'Etat. Elle a discuté de l'optimisation du logiciel de gestion des affaires et des séances du Conseil d'Etat et débattu d'affaires liées à la gestion du personnel, telles que les promotions, le projet d'évaluation des performances (PERSEVAL) et celui de l'évaluation des processus à l'Etat de Fribourg (APROC). Elle a également pris connaissance des directives du SITel pour l'équipement informatique de l'Etat et de l'organisation mise en place pour la stratégie de cyberadministration.

1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

La Chancelière d'Etat a participé aux deux séances annuelles de la Conférence des chanceliers d'Etat. Les principaux thèmes traités en 2015 ont été :

- > collaboration intercantonale ;
- > droits politiques avec focus sur les élections fédérales 2015 et le vote électronique ;
- > la cyberadministration en Suisse à partir de 2016 ;
- > résolution des crises institutionnelles profondes : contribution des chancelleries.

La conférence des chanceliers latins a siégé une fois et traité des thèmes suivants :

- > projet Cinecivic ;
- > projet de collaboration pour l'information sur les affaires fédérales ;
- > échange de bonnes pratiques entre les cantons sur les thèmes suivants : publication des lois, demandes de patronage, procédures en cas de décès, rôle des chancelleries dans la diffusion de l'information.

1.2 Annuaire téléphonique de l'Etat de Fribourg

Le projet qui vise au remplacement de l'application informatique régissant l'Annuaire téléphonique des entités ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat (annuaire interne ATI et annuaire externe ATE) a été l'objet, durant le premier semestre de l'année, de nombreux tests. Deux séances de formation ont été organisées pour les personnes chargées de la gestion et de la mise à jour des données de l'Annuaire téléphonique. La nouvelle application a été mise en production d'abord dans l'Intranet (ATI), à la fin du mois d'août, puis dans l'Internet (ATE), à la fin du mois d'octobre. Le secteur Projets informatiques, pour les aspects techniques, le secteur Publications officielles, en tant que responsable Métier, et le secteur Traduction ont fortement contribué au développement et au déploiement de cette nouvelle application.

1.3 Feuille officielle 2016

Le contrat d'édition de la Feuille officielle, conclu pour la période 2011-2015, arrivant à échéance le 31 décembre 2015, la Chancellerie d'Etat a, durant l'année, mis à contribution le secteur Projets informatiques et le secteur Publications officielles pour la réalisation du projet **FO 2016**. Les travaux menés au cours de plusieurs réunions avec les partenaires d'édition de la Feuille officielle ont porté sur les trois thèmes suivants : *Forme, contenu et moyens de publication, Outil de saisie et Publications numériques*. Ainsi, dès 2016, la Feuille officielle affichera quelques nouveautés dans sa présentation (impression en couleurs), l'outil que les Directions et services de l'Etat ainsi que le Pouvoir judiciaire utilisent pour la saisie de leurs avis sera amélioré et mis à la disposition des communes du canton, le journal sera disponible au format e-paper.

1.4 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

1.4.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de « trait d'union ». De même, il a invité les représentants des médias à une troisième séance de discussion avec les correspondant-e-s en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

1.4.2 Directives sur l'information

Le BdI a publié des Directives relatives à l'information et à la communication (DirInf), approuvées par le Conseil d'Etat le 28 avril. Ce document complète les dispositions de la législation cantonale relatives à l'information sur les affaires du Conseil d'Etat et de l'administration et précise, au sein de l'administration cantonales, les rôles et attributions en matière d'information.

1.4.3 Communiqués, conférences et points de presse

En 2015, quelque 280 communiqués ont été adressés aux médias et 53 conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, le BdI a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions.

1.4.4 Internet et Intranet

En 2015, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de 5 nouveaux sites).

Après dix ans dans sa forme actuelle, une évolution de la présentation générale de l'ensemble des sites de l'Etat de Fribourg est nécessaire à plusieurs points de vue : aboutissement des sites informatifs (112 sites sont en ligne), exigences légales, changements technologiques et nouveaux usages, besoin d'intégrer les prestations en ligne. C'est pourquoi le projet « Refonte du portail » a été initié en septembre. Il fera évoluer la présentation générale de l'ensemble des sites de l'Etat pour passer des sites présentés statiquement à des sites plus interactifs et consultables depuis les nouveaux environnements (tablettes, smartphones) et correspondant aux besoins actuels des citoyens et citoyennes.

Le BdI gère aussi le portail Intranet intranet.fr.ch dont les retours sont positifs.

1.4.5 Médias sociaux

Le guide pratique d'utilisation des médias sociaux pour les unités administratives et pour le personnel de l'Etat, élaboré par le BdI, a été adopté par le Conseil d'Etat et diffusé le 2 février 2015. L'accueil par le personnel et par les professionnels a été bon. Le BdI fonctionne comme « Community Manager ». Le nombre d'abonnés des médias sur lesquels l'Etat de Fribourg est présent fortement augmenté (de 30 à 50 %).

1.4.6 Identité visuelle et Organe cantonal de conduite (OCC)

Le BdI veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes. Ils ont en outre assuré, en collaboration avec le Service de presse de la Police cantonale, toute la communication en lien avec la problématique de sécheresse ayant touché notre canton l'été dernier.

1.5 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

1.5.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

Après quatre ans de travaux de lancement, la RCS entre dans une phase de consolidation. Le bilan de ces quatre années, établi courant 2015, a été l'occasion d'introduire des mesures d'amélioration ciblées. Le thème prioritaire 2015 – Réseau d'infrastructures : vers une Smart Capital Region – a été au premier plan : le Forum 2015 de la Région capitale suisse lui a été d'ailleurs consacré. L'année 2016 sera consacrée au thème prioritaire « Pôle de santé Région capitale suisse », lequel fera également l'objet du Forum 2016.

Les projets suivants ont été mis en œuvre ou poursuivis au cours de l'année 2015, avec la participation de l'Etat de Fribourg et aussi, pour certains de ces projets d'autres partenaires fribourgeois membres de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg et villes de Morat et Estavayer-le-Lac) :

- > chaînes de création de valeur à proximité des institutions fédérales. Deux projets pilotes ont été lancés et sont partiellement financés par la Confédération (seco) ;
- > le projet de Cluster Food & Nutrition (projet mis en œuvre par le canton de Fribourg, avec l'appui de la RCS) ;
- > le projet « Réseaux d'infrastructures – vers une Smart Capital Region ». Des projets clés, définis pour des priorités thématiques (p.ex. Smart Mobility), seront réalisés par les entreprises (projet mis en œuvre par le canton de Berne, avec l'appui de la RCS) ;
- > poursuite du projet de sites prioritaires de développement économique ;
- > forum 2015 de la RCS : cette journée a permis aux participant-e-s d'échanger activement au sujet des conditions nécessaires à la création d'une Smart Capital Region, de la valeur ajoutée apportée par la coopération interentreprises et avec le secteur public ainsi que de l'avancée de deux projets clés dans les domaines de l'électromobilité et des quartiers à énergie positive.

La représentation des intérêts au niveau fédéral est une tâche transversale de la RCS qui a été développée en 2015. Les mesures suivantes ont été introduites et testées sur cette base :

- > système de radar au début de chaque session ;
- > rapport de session à l'issue de chaque session, y compris indications sur les affaires de commission importantes ;
- > actualisation trimestrielle de la liste des affaires prioritaires.

1.5.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. Depuis l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, la politique européenne de la Suisse est prioritairement axée sur la recherche d'une solution qui permette de mettre en œuvre cette initiative sans pour autant compromettre les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Bien que des mécanismes transitoires aient été trouvés par la Confédération pour une participation de la Suisse aux programmes de recherche européens Horizon 2020 et aux échanges d'étudiant-e-s du type Erasmus, une solution permanente pour ces accords, et tous les autres accords dont les négociations ont été suspendues, dépendra de la résolution des différends entre la Suisse et l'Union européenne liés à la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Le canton de Fribourg participe à ce processus dans le cadre des procédures de consultation fédérales et par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de l'économie et de l'emploi, avec l'appui du secteur des relations extérieures, a assuré la représentation du canton et de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différentes réunions de cette assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été poursuivie, notamment en faveur de la deuxième étape du projet IDEal Index, financé par un sponsoring privé, et du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange de plusieurs jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Enfin, un accord de coopération portant sur l'économie et l'innovation lie depuis le 1^{er} janvier 2014 la région d'Alsace au canton de Fribourg. Une réalisation de cet accord a été la présence de l'Alsace au salon des Goûts et Terroirs 2015 en tant qu'hôte d'honneur.

1.6 Promotion de l'image du canton de Fribourg

La Chancellerie d'Etat assure le secrétariat de l'Association « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg », dont la mission est de promouvoir l'image de Fribourg à l'extérieur du canton, et qui a vu le jour à fin 2013 sous l'impulsion du Conseil d'Etat et en collaboration avec douze partenaires du canton. Le secrétariat apporte le soutien organisationnel indispensable au succès du projet : organisation des séances, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, comptabilité et gestion financière. Les partenaires de l'association ont confié au comité exécutif présidé par la chancelière d'Etat, la concrétisation et la mise en œuvre de chaque programme annuel. Le comité exécutif a ainsi pu, au cours des six séances durant lesquelles il s'est réuni en 2015, affiner la stratégie et les objectifs de l'association, peaufiner la stratégie digitale et concrétiser un certain nombre de mesures (par ex. présence au Swiss Economic Forum d'Interlaken ; compétition FRhappy Awards pour les entreprises ; collaboration au Fribourg Freiburg Challenge de la coupe Gordon Bennett). Ainsi cette deuxième année d'activité de l'association a été l'occasion de poursuivre ainsi que d'enrichir le travail commencé en 2014, tout en relevant de nouveaux défis. L'Etat de Fribourg assure la moitié du financement de l'association « Fribourgissima Image Fribourg ». Pour plus de détails sur les activités réalisées, référez-vous au rapport du Conseil d'Etat, point 3.6.2 et au rapport d'activité de l'Association « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg ».

1.7 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

En matière de personnel, le secteur n'a connu aucun changement en 2015. Jusqu'au début du mois de juillet, il a employé une stagiaire qui a non seulement apporté une collaboration précieuse à la traduction mais également assumé des travaux terminologiques.

1.7.1 Traduction

En 2015, les collaborateurs et collaboratrices du secteur ont traduit, en plus des textes usuels, quelques guides d'utilisation très volumineux et d'autres documents pour SyGEV, le projet de gestion des élections et votations. En outre, ils ont été régulièrement sollicités pour réaliser des traductions pour la Promotion de l'image ; si ces textes n'étaient en général pas très longs, ils étaient cependant exigeants en raison de la présence, dans l'original français, de jeux de mots. Le secteur a également apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Enfin, la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français est toujours très utilisée.

1.7.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base des données terminologiques interne (Termstar). Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. La stagiaire a saisi la terminologie du plan d'engagement en cas de rupture d'approvisionnement électrique. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2015.

1.7.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu trois séances en 2015. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2015, la Conférence a abordé notamment la question de l'installation centrale du logiciel de traduction assistée par ordinateur et celle de la participation des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg à la Journée du bilinguisme. En effet, à la Journée du bilinguisme, ils ont tenu un stand et présenté un roll-up qui a attiré un public nombreux. Ils ont également participé au congrès annuel de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes, congrès consacré au travail en équipe.

Les directives linguistiques pour l'allemand (identité linguistique) se trouvent sur Intranet (http://intranet.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln_FR_2016_01_05.pdf) et sur Internet (http://www.fr.ch/cha/files/pdf81/Schreibregeln_FR_2016_01_05.pdf). Elles offrent des réponses aux questions que d'autres normes laissent ouvertes.

1.7.4 Informatique

A la fin de l'année 2015, le logiciel de traduction assistée par ordinateur (outil TAO) a été installé sur un serveur central, auquel peuvent accéder tous les traducteurs et toutes les traductrices de l'Etat. Par conséquent, les licences pour les postes de travail seront supprimées au début de l'année 2016. La nouvelle configuration offre plusieurs avantages : par exemple, il est possible d'accéder à l'outil TAO à partir de la maison ; ou encore les mises à jour ne doivent être installées que sur le serveur central et non plus sur chaque poste de travail.

C'est aussi depuis la fin de l'année 2015 que la terminologie est disponible sur Internet grâce à l'outil Webterm. A l'adresse <http://friterm.fr.ch>, les entrées dans Termstar peuvent être consultées par Internet. Le contenu de Termstar est copié une fois par mois vers Webterm.

1.8 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légitime des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française et confie le contrôle de la version allemande au secteur Traduction. Il pourvoit à la publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) et sur l'Internet des actes officiels adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il met au point les messages accompagnant les projets de lois et de décrets ainsi que les rapports destinés au Grand Conseil en vue de leur impression et prépare les réponses du Conseil d'Etat aux motions, postulats et mandats en vue de leur diffusion.

1.8.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 33 lois (2014 : 13) et 13 décrets (2014 : 12) ;
- > Conseil d'Etat : 87 ordonnances (2014 : 72) et 3 règlements (2014 : 3) ;
- > Directions et autres autorités : 17 actes (2014 : 13).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation pour 30 actes (2014 : 22) ;
- > décision d'approbation fédérale pour 1 acte (2014 : 2) ;
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 3 actes (2014 : 9).

Au total, ce sont quelque 753 pages ROF (2014 : 611) qui ont été imprimées dans chaque langue.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 4 décrets de naturalisation (2014 : 4) ;
- > Conseil d'Etat : 24 arrêtés (2014 : 16) et 1 ordonnance (2014 : 0).

Le secteur a en outre assuré la publication d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales, des affaires intercantionales et extracantoniales.

1.8.2 Naturalisations

Des réceptions officielles ont été organisées en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes qui, à cette occasion, ont reçu un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 326 actes de naturalisation (2014 : 482).

1.8.3 Activités particulières

Le secteur a apporté sa contribution à l'établissement des listes de candidatures au Conseil national et au Conseil des Etats ainsi qu'à la rédaction des actes et à la composition des tableaux indiquant les résultats de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil national en octobre et de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats en octobre et novembre, en vue de leur publication dans la Feuille officielle.

Le secteur a en outre participé à plusieurs séances de travail concernant le projet BDLF_ROF XML dont le but est le remplacement de l'actuelle application de gestion de la législation par une application intégrant le système de rédaction XML.

1.9 Secteur administration et droits politiques

1.9.1 Système de gestion des élections et votations (SyGEV)

Le développement de SyGEV a été assurée grâce à une excellente collaboration entre les services de l'Etat (CHA et SITel), les préfectures et les communes. L'échange d'expérience tant dans le domaine des droits politiques qu'informatique a permis de définir des spécifications précises. Après une phase intensive de test et d'adaptation, le système a été utilisé pour la première fois à l'occasion des votations fédérales du 14 juin. De même les élections fédérales ont été conduites avec succès à l'aide de SyGEV. Les élections communales générales anticipées du mois de novembre, bien que ne faisant pas partie du périmètre initial du projet ont pu être réalisées à satisfaction, anticipant de ce fait les besoins identifiés pour les élections communales générales 2016. La publication des résultats a été condensée sur un site internet dédié (<http://sygev.fr.ch/resultats>) permettant ainsi de rediriger les communes et les préfectures sur ce site et d'éviter une nouvelle saisie des résultats. Le projet SyGEV prendra fin en 2016, après le développement, les tests ainsi que la conduite des scrutins relatifs aux élections communales et cantonales.

1.9.2 Votations

Deux votations fédérales ont eu lieu.

Le **8 mars 2015**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets :

- > Initiative populaire « Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » (28 301 oui/58 430 non). Les taux de participation a été de 45,10 %.
- > Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » (4888 oui/81 799 non). Les taux de participation a été de 45,05 %.

Le **14 juin 2015**, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur quatre objets :

- > Arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (53 448 oui/26 267 non). Les taux de participation a été de 42,0 %.
- > Initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études » (23 910 oui/55 949 non). Les taux de participation a été de 42,0 %.
- > Initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » (22 924 oui/58 138 non). Les taux de participation a été de 42,2 %.
- > Modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) (44 360 oui/36 355 non). Les taux de participation a été de 42,1 %.

1.9.3 Elections

La Chancellerie d'Etat a été chargée de l'organisation des élections fédérales. Le 18 octobre 2015, le peuple fribourgeois a renouvelé la députation fribourgeoise au Conseil national et au Conseil des Etats. Les deux Conseillers aux Etats ont été élus au second tour, le 8 novembre 2015.

Ont été élus ou réélus au Conseil national :

- > Monsieur Jean-François Steiert, Fribourg/Freiburg (30 717 suffrages) ;
- > Monsieur Jean-François Rime, Bulle (29 203 suffrages) ;
- > Monsieur Dominique de Buman, Fribourg/Freiburg (25 905 suffrages) ;
- > Madame Christine Bulliard-Marbach, Ueberstorf (23 308 suffrages) ;
- > Monsieur Jacques Bourgeois, Avry-sur-Matran (22 347 suffrages) ;
- > Monsieur Pierre-André Page, Châtonnaye (20 879 suffrages) ;
- > Madame Valérie Piller Carrard, Cheyres (20 102 suffrages).

Le taux de participation a été de 47 %.

Ont été élus ou réélus au Conseil des Etats :

- > Monsieur Levrat Christian, Vuadens (48 680 suffrages) ;
- > Monsieur Vonlanthen Beat, St. Antoni (35 068 suffrages).

Le taux de participation au second tour a été de 45,81 %.

1.9.4 Initiatives – Referendums – Pétitions

Initiatives

Le **9 avril 2015**, la Chancellerie a reçu une demande d'initiative constitutionnelle intitulée « Contre l'ouverture d'un centre " Islam et société " à l'Université de Fribourg : non à une formation étatique d'imams ». Le comité d'initiative de l'UDC du canton de Fribourg a déposé une demande, signée par 126 citoyens et citoyennes, avec pour objectif « que la Constitution cantonale soit modifiée afin d'introduire une base légale n'autorisant pas la création d'un centre " Islam et société " tel que projeté et empêchant ainsi qu'une quelconque formation étatique d'imams soit instaurée ». Le 23 juillet 2015, l'initiative a été déposée, munie de 9133 signatures, dont 8734 signatures valables. Ce résultat du dénombrement des signatures a été publié dans la Feuille officielle no 42 du 16 octobre 2015. L'initiative a abouti.

Le **22 avril 2015**, une demande d'initiative constitutionnelle avec 100 signatures a été déposée, avec le titre « Transparence du financement de la politique ». Emanant de la Jeunesse socialiste fribourgeoise (JUSO), elle demande l'obligation de transparence au niveau des comptes lors des campagnes électorales ou de votation.

Sur la base des articles 41 et suivants et 145 Cst. ainsi que 102 let. b et 125 LEDP, les initiants demandent une modification de la Constitution cantonale introduisant un art. 139a (nouveau) (Obligation de transparence) dont le but est de contraindre les partis et mouvements politiques participant à des campagnes électorales ou de votation, à publier leurs comptes et leur mode de financement. L'initiative veut également contraindre les membres élus des autorités cantonales à publier les revenus qu'ils tirent de leur mandat, ainsi que les revenus des activités en lien avec celui-ci. L'initiative a été déposée le 30 juillet 2015 avec 7389 signatures dont 6698 valables. Ce résultat du dénombrement des signatures a été publié dans la Feuille officielle no 42 du 16 octobre 2015. L'initiative a abouti.

Referendums

Aucune demande de referendum n'a été déposée.

Pétitions déposées

- > **12 février 2015** : pétition émanant de la Commission du Personnel du HIB intitulée « HIB en danger ». Elle demande la réintégration immédiate du Directeur général, Stéphane Duina, dans ses fonctions. Cette pétition est munie de 401 signatures.
- > **18 février 2015** : pétition émanant d'un collectif de 30 familles de jeunes adultes et d'adultes en situation de handicap. Cette pétition porte le titre « Manque de places pour personnes adultes en situation de handicap dans les institutions fribourgeoises » (reçue par courrier).
- > **4 mai 2015** : pétition émanant du Comité de pilotage du projet routier Givisiez-Belfaux-Pensier ainsi que le courrier de plusieurs communes, proposant d'accélérer la réalisation dudit projet routier afin de faciliter les liaisons et rendre l'accès plus aisé à l'autoroute N 12 et au Pont de la Poya. Le Comité de pilotage propose un nouveau tronçon qui relie la route de contournement de Belfaux et celle de La Sonnaz/Pensier. Cette pétition est munie de 2137 signatures.
- > **30 juin 2015** : pétition émanant du Syndicat des services publics (SSP) en faveur du personnel des établissements médico-sociaux (EMS). Elle demande au Conseil d'Etat de renforcer les effectifs et d'allouer davantage de moyens pour la formation du personnel. Cette pétition est munie de 900 signatures.
- > **17 août 2015** : pétition demandant l'abandon du projet de centre pour requérants d'asile dans les locaux de la Maison N-D du Rosaire à Grolley. Cette pétition est munie de 752 signatures.
- > **23 décembre 2015** : pétition « Pour un accueil éducatif et de qualité dans les structures de l'enfance », émanant de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF), l'Association fribourgeoise des éducatrices de l'enfance (AFEDE), l'Association fribourgeoise des directrices et responsables d'institutions de la petite enfance (AFDRIPE) et Frisbee – Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse. Elle demande que les directives sur les structures d'accueil préscolaire (actuellement en consultation) soient retirées et rediscutées avec les associations professionnelles du domaine et des représentants des parents. Cette pétition est munie de 4619 signatures.

1.9.5 Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger

Après l'abandon du système de vote électronique du consortium des cantons, le Conseil d'Etat a décidé de proposer à nouveau le E-voting dans le canton de Fribourg. Il a choisi le modèle neuchâtelois qui sera le premier système de deuxième génération offrant la vérifiabilité complète. Dès 2016, ce système sera exploité par la Poste Suisse. Dans un premier temps, le vote électronique sera mis à disposition des Fribourgeoises et Fribourgeois de l'étranger.

Fribourg a fait partie, dès 2010 du consortium des cantons pour le vote électronique (9 cantons au total), permettant ainsi aux Fribourgeois et Fribourgeoises de l'étranger de participer à 18 scrutins par le biais du vote électronique. Ce système ayant été recalé par la Confédération pour les élections fédérales 2015, les cantons du Consortium ont décidé d'y renoncer en raison des importants investissements à réaliser pour atteindre le standard de sécurité exigé.

Le Conseil d'Etat a décidé de continuer à offrir le vote électronique et a choisi de reprendre le système neuchâtelois. Ce système sera en effet le premier à offrir la vérifiabilité complète, c'est-à-dire permettant à la fois à l'électeur de contrôler que son vote a bien été pris en compte tel qu'il l'a souhaité, et aux autorités de contrôler le bon fonctionnement des processus tout au long de la chaîne, tout en respectant le secret du vote. Fribourg sera ainsi, après Neuchâtel, le premier canton à offrir le vote électronique de deuxième génération avec la vérifiabilité complète, répondant ainsi aux exigences de la Confédération. Un système de ce type peut être proposé à 100 % de l'électorat.

Neuchâtel a fait partie, avec Genève et Zurich, des cantons pilotes dans le projet de vote électronique de la Confédération. Son système est en production depuis une dizaine d'année. Il a été développé avec l'entreprise espagnole Scytl, leader mondial des systèmes de vote électronique. Pour répondre aux exigences de la vérifiabilité complète, Neuchâtel a conclu un partenariat avec la Poste Suisse qui deviendra le nouveau détenteur de la propriété intellectuelle du système et le propose désormais aux autres cantons.

La mise en place du nouveau système fribourgeois de vote électronique débutera en 2016. Si les résultats des contrôles de sécurité sont suffisants pour obtenir à temps l'autorisation d'exploitation de la Confédération, il pourrait être utilisé pour la première fois lors de la votation fédérale de septembre, voire lors des élections cantonales.

A terme, le but est d'offrir le vote électronique à toutes les électrices et tous les électeurs fribourgeois, en collaboration avec les communes, autorités responsables de la mise en place des scrutins dans notre canton.

1.10 Projets informatiques

Outre les projets et réalisations mentionnés ci-avant, le secteur Projets informatiques (SPI) s'est occupé de la mise en service des nouvelles infrastructures informatiques, audio et vidéo, de la salle du Grand Conseil. Il en assure également la maintenance et le bon fonctionnement durant les sessions du Grand Conseil.

Une nouvelle version majeure de l'outil de saisie des pages Internet et Intranet (CMS) a été installée cette année. Plus de 100 sites ont été migrés sur cette nouvelle plateforme qui est mieux adaptée aux exigences modernes et plus simple d'utilisation par les quelque 200 contributeurs et contributrices réguliers.

Le SPI participe également à la mise en œuvre de la solution de gestion des votations et élections (SyGEV).

De plus, le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Contens, Konsul, FriActu, GesCom et ATE/ATI.

1.11 Affaires juridiques

L'article 87 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative dispose que les recours au Conseil d'Etat sont instruits par une Direction ou par la Chancellerie d'Etat. Le Conseil d'Etat a décidé en automne 2010 de centraliser à la Chancellerie d'Etat l'instruction des recours, principalement en matière de personnel, qui lui sont adressés.

La situation de ces recours pour 2015 est la suivante :

Dossier en cours au 01.01.2015	65	dont 40 ont été joints en deux procédures
Recours déposés en 2015	17	
Recours traités (au fond) en 2015	14	

dont : > 1 admis
> 3 sans objet ou retirés
> 9 rejetés
> 1 irrecevable

NB : plusieurs recours ont par ailleurs fait l'objet de décisions incidentes, notamment en matière d'effet suspensif.

Dossiers en cours au 31.12.2015	62	dont 40 ont été joints en deux procédures
---------------------------------	----	---

La Chancellerie d'Etat a également préparé les observations requises par le Tribunal cantonal dans les causes qui lui ont été soumises en matière de personnel. Plusieurs recours, antérieurs à 2015, ont été traités par le Tribunal cantonal ; la procédure est suspendue pour un recours alors que deux recours ont été rejetés et un admis. Pour 2015, la situation est la suivante : 3 recours ont été formés contre des décisions du Conseil d'Etat et ces recours sont toujours pendants.

Le 10 septembre 2015, le Grand Conseil a adopté la [loi supprimant le recours au Conseil d'Etat en matière de personnel](#). Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016. A partir de cette date, tous les recours contre des décisions prise en application de la loi sur le personnel de l'Etat à l'égard d'un collaborateur ou d'une collaboratrice seront traités par le Tribunal cantonal, conformément au code de procédure et de juridiction administrative.

1.12 Archivage à la Chancellerie

A partir de leur création ou leur réception, durant leur utilisation administrative et jusqu'à leur sort final, les documents produits par la Chancellerie d'Etat sont gérés dans le respect du cycle de vie documentaire qui peut être synthétisé dans un processus qui se décline en trois stades appelés également les trois âges des archives :

Les archives courantes : documents actifs, relatifs à des affaires en cours de traitement, sont systématiquement classés dans les bureaux (documents papier), ou enregistrés sur les serveurs communs (documents numériques) des secteurs administratifs qui les ont produits.

Les archives intermédiaires : documents semi-actifs, relatifs à des affaires traitées, sont à leur tour conservés selon la même systématique de classement dans des locaux du bâtiment, ce qui les maintient à proximité des bureaux de travail car une demande ou un rebondissement dans une affaire peut les faire retourner au niveau des archives courantes. Durant cette phase, les documents numériques sont stockés et gérés dans la structure plan de classement électronique conçu à cet effet.

Les archives définitives : documents inactifs relatifs à des affaires définitivement closes. Ces archives sont versées et transférées sous la responsabilité des Archives de l'Etat où elles seront conservées sans limitation de durée. A ce titre, et pour ne mentionner que les plus importants, l'archivage des procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat pour la période de 2001 à 2007 a été bouclé. L'ensemble de cette opération a été caractérisée par des tris et des éliminations effectués au moment où les dossiers sont passés d'un niveau à l'autre. La décision de conserver de façon pérenne ou d'éliminer des documents générés par les activités de la Chancellerie s'est basée sur un processus d'évaluation archivistique et pour des raisons de transparence, toute destruction a été justifiée et documentée : plus de 136 classeurs et 8 boîtes d'archives ont été évalués avant leur élimination définitive.

Depuis plusieurs années, la Chancellerie œuvre à une rationalisation de l'archivage dans les Directions du Conseil d'Etat et les services : 197 boîtes d'archives définitives du secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (SG-DICS) ont été traités et transférés aux Archives de l'Etat.

A noter que le 10 septembre 2015 le Grand Conseil a adopté [la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat \(LArch\)](#). Outre les nombreuses clarifications de la mission des archives et des tâches liées à l'archivage, cette loi prévoit le rattachement des archives de l'Etat à la Chancellerie d'Etat à partir du premier janvier 2016. Le 7 décembre 2015, le Conseil d'Etat a adopté [l'ordonnance transférant les Archives de l'Etat à la Chancellerie d'Etat](#) et a notamment décidé de faire des Archives de l'Etat un service central.

1.13 Secrétariat de cyberadministration

Le 2 décembre 2014, le Conseil d'Etat adoptait la stratégie de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette dernière fixe entre autres, le cadre organisationnel de la cyberadministration, en inscrivant la création du Secrétariat de cyberadministration comme élément essentiel au développement du défi numéro 7 du Conseil d'Etat.

Le mois de juin 2015 a été marqué par la création du Secrétariat de cyberadministration. Une étude des solutions de cyberadministration existantes sur le plan national a été réalisée. Fort des constats résultant de l'étude, il a été relevé l'importance prépondérante de l'architecture des systèmes informatiques liés à la cyberadministration. Cet élément identifié comme incontournable à la mutualisation des prestations des Directions de l'Etat mais également au niveau de la collaboration intercantonale a débouché sur la définition d'une architecture cible.

1.13.1 Architecture de la cyberadministration

La définition d'une architecture cible pour les systèmes d'information de l'Etat permettra d'englober des solutions modulaires qui sont de ce fait réutilisables dans le cadre de plusieurs prestations. Elle permet également de normaliser les interfaces (ce qui s'affiche à l'écran) afin que l'utilisateur final ait l'impression de se trouver dans le même

programme tout au long de son utilisation des prestations de cyberadministration. Finalement, cela permettra la mise en place d'une plateforme technique commune aux différents services de l'Etat assimilable à un « cyber guichet ». En résumé, l'Etat sera à même de maximiser les avantages liés à la cyberadministration, de maximiser la disponibilité des prestations et de diminuer les coûts.

1.13.2 Loi sur la cyberadministration

Suite à la consultation de plusieurs cantons, la nécessité de créer une base légale pour la cyberadministration a été confirmée. L'avant-projet de loi est en phase de finalisation et a été présenté en décembre aux juristes de l'administration cantonale par le Service de la législation et le Secrétariat de cyberadministration. La loi et l'ordonnance sur la cyberadministration seront mises en consultation au sein de l'Etat, des préfectures et de l'Association des communes durant le premier trimestre de 2016. L'essentiel de la loi figure dans la légalisation du traitement électronique des prestations de l'administration cantonale nécessaire à la mise en place du « cyber guichet ».

1.13.3 Commission spécialisée dans le domaine de la Cyberadministration (CoCyb)

Dans le même temps, la Commission de cyberadministration (CoCyb), présidée par la Chancelière d'Etat et constituée de représentant-e-s des Directions, des communes et des préfectures, a été créée. La CoCyb se réunira pour la première fois en février 2016. Elle décidera de la mise en consultation de la loi sur la cyberadministration ainsi que des premières prestations qui seront mises en ligne d'ici 2017.

1.13.4 Cyberadministration suisse

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs consultations au niveau national durant l'année 2015, ainsi qu'au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, à la ratification de la convention-cadre de cyberadministration suisse 2016-2019. Le secrétariat de cyberadministration est membre du nouveau comité de planification de la cyberadministration suisse depuis le 8 janvier 2016 et en assure la vice-présidence. Ce positionnement stratégique lui permettra d'identifier les axes de développement stratégiques et d'éventuelles synergies au niveau national. Il dispose ainsi de conditions favorisant une optimisation des investissements des ressources.

2 Service de législation (SLeg)

Chef de service : André Schoenenweid

2.1 Activités

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Pour veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, le SLeg a :

- > examiné plus d'une cinquantaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de plusieurs groupes de travail ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour n^{os} 53 et 54 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF ; respectivement 80 et 88 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2015. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2015 de ce Recueil. Il a en outre diffusé chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Le SLeg a procédé à quatorze mises à jour de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), dans les deux langues officielles. De plus, la version française de la BDLF a été publiée à cinq reprises dans une application de la Chancellerie genevoise, qui contient notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg a poursuivi ses travaux en vue d'accorder la primauté juridique à la version électronique des collections officielles et d'acquiescer à cette fin de nouveaux outils informatiques. Après la validation des options générales et de l'organisation de projet par le Conseil d'Etat en mars, l'année a été consacrée au lancement du projet et à la délimitation de son périmètre, à la préparation et à la discussion du cahier des charges de la nouvelle BDLF, ainsi qu'à la préparation et à la mise en consultation d'un avant-projet de modification de la loi sur la publication des actes législatifs.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, ainsi que sur la manière de consulter efficacement cette législation et les travaux préparatoires sur Internet.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg a fourni plusieurs notes et présentations au cours de la procédure d'adoption de la loi supprimant le recours préalable au Conseil d'Etat en matière de personnel.

Il a collaboré à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), notamment en participant à des groupes de travail (adaptation de la LInf à la Convention d'Aarhus, révision des directives sur l'information) et en fournissant des avis dans ce domaine.

Il a collaboré très activement aux travaux visant à établir les prérequis de la cyberadministration au sein de l'administration cantonale (notamment par la rédaction d'avant-projets législatifs et une séance d'introduction à ces questions pour des juristes de l'administration). Dans ce cadre, il a élaboré un avant-projet de dispositions complétant le code de procédure et de juridiction administrative pour permettre l'utilisation des moyens électroniques dans cette procédure.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a fourni un appui juridique aux différents secteurs de la Chancellerie d'Etat.

Le SLeg a préparé des projets de réponses à plusieurs consultations fédérales et de la CGSO, ainsi qu'à des instruments parlementaires cantonaux.

Il est représenté par son chef adjoint au sein du comité de rédaction de la RFJ. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci et, en 2015, il a largement contribué à la publication du numéro spécial « De la justice aux archives ». Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

Le SLeg a terminé la préparation de ses dossiers, préarchivés depuis 1958, en vue d'un premier versement aux Archives en 2016.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a coordonné l'adaptation des règlements de diverses Directions à la modification de la loi sur les fonctions publiques accessoires.

Dans les limites de ses disponibilités, il a réalisé certains travaux préparatoires ou rédactionnels pour aider des unités administratives surchargées ou peu expérimentées dans le domaine législatif.

2.2.2 Planification des projets législatifs 2012-2016

Le SLeg a dressé, en vue de son intégration dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature.

3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

3.1 Activités

Le SAMI a assuré la logistique et les achats pour toutes les unités de l'Etat en matière de fournitures de matériel de bureau administratif et technique en gérant le stock et en distribuant le matériel de consommation courante. Il a réalisé (imprimé dans ses locaux ou sous-traité) les travaux de composition, d'impression et de reliure de l'ensemble des publications de l'Etat. Le service a également poursuivi la numérisation des documents appartenant aux registres fonciers et aux archives.

3.2 Secteur des achats

Le service accueille régulièrement des stagiaires et forme plusieurs apprentis. Dans des domaines techniques et administratifs (employé de commerce, opérateur en médias imprimés, logisticien, relieur). Cet effort envers la jeunesse est essentiel, cela d'autant plus que les places d'apprentissage disponibles ont tendance à se raréfier.

Le nombre total des commandes attribuées par le SAMI s'est contracté de 9 %. Quant au chiffre d'affaires global, il a légèrement progressé. L'approvisionnement des fournitures de bureau se fait essentiellement auprès des entreprises locales. Cette année encore, malgré les annonces d'adaptation de prix de la part de certains fournisseurs, les conditions financières des principaux produits (papier, enveloppes, classeurs, consommables, appareils de bureau, etc.) sont restées identiques. Seules de fortes variations des indices matières (> 5 %) justifieraient des adaptations de prix. Par conséquent, les contrats-cadres en vigueur sont restés inchangés.

Le parc des imprimantes multifonctions est composé de 380 appareils. Aujourd'hui, la grande majorité de celles-ci sont connectées au réseau de l'Etat. La partie commerciale est gérée par le SAMI, les aspects techniques sont assurés par le SITel. Cette collaboration implique de nombreux échanges tout au long de l'année. L'objectif commun étant la mise à disposition de prestations efficaces, adaptées aux multiples besoins des utilisateurs, tout en garantissant des coûts économiques.

Le SAMI est responsable de l'attribution des mandats d'impression pour l'ensemble des services. La totalité des mandats est confiée aux imprimeries fribourgeoises. Celles-ci ont, entre autres, participé aux appels d'offres pour les élections fédérales d'automne. Le niveau des prix obtenus a confirmé la très forte concurrence qui règne au sein de l'industrie graphique. La diminution des volumes d'imprimés et la surcapacité du marché continuent à altérer les marges.

3.3 Travaux d'impression réalisés en interne

Début janvier, le SAMI a ouvert les portes de ses ateliers. Durant trois après-midi, les partenaires du service ont été conviés à une visite des lieux. L'occasion de se familiariser avec les diverses techniques de reproduction et de reliure. Les collaborateurs et les collaboratrices étaient fiers d'expliquer les nombreuses possibilités de concevoir des imprimés. La centaine de visiteurs a particulièrement apprécié le poste de commandes des équipements de production et les techniques de reliure artisanale.

Durant l'année, les volumes d'impressions, noir/blanc et couleur, ont progressé de plus de 11 %. L'analyse détaillée des chiffres indique une évolution positive similaire dans les deux segments (noir/blanc et couleur). Le nombre de commandes traitées en interne est resté stable (1294 en comparaison de 1276 en 2014). Malgré ces résultats positifs, à court terme, l'impact des supports écrits perdra de son importance au profit de solutions numériques globales.

L'imprimerie a exécuté les publications du Secrétariat du Grand Conseil (bulletin des séances du Grand Conseil, liste des orateurs, etc.) destinées aux députés. Ces travaux à caractère régulier se poursuivront jusqu'à la mise en œuvre du parlement sans papier. Les plus grands volumes ont été réalisés durant les mois de juillet et août. Les cycles d'orientation, les écoles professionnelles techniques et commerciales ainsi que le secondaire 2 confient de nombreux

travaux au service. Ces mandats, principalement des supports de cours et d'information relatifs à la vie des établissements, sont au SAMI confiés à la fin du trimestre et doivent impérativement être en possession des écoles une semaine avant la rentrée. Les imprimeurs sont garants de la qualité des documents produits. Au besoin, ils gomment les éventuels défauts, contrôlent la colorimétrie, le contraste et l'équilibre des teintes. Ils appliquent et vérifient les paramètres techniques tout au long du tirage.

La **quantité de papier utilisée par l'ensemble des services de l'Etat a diminué**. En 2015, le Service d'achat a commandé 413 palettes de papier au format A4 destinées à l'ensemble des services de l'administration, aux établissements secondaires II et aux écoles professionnelles. En comparaison avec l'année 2014, cela représente une réduction de 12 %. Cette indication est réjouissante, elle reflète les efforts de sensibilisation (imprimer moins, en mode recto/verso, etc.) entrepris auprès des consommateurs et des consommatrices. Cette économie représente un montant de 43'000 francs. Cette évolution devrait se poursuivre au rythme de l'implémentation des solutions de cyberadministration.

3.4 Tâches de prépresse

Cette activité correspond à la préparation des fichiers informatiques, la confection minutieuse de ce qui sera finalement imprimé sur le papier. Elle est effectuée par un polygraphe au moyen de programmes professionnels spécifiques (Adobe Creative Suite). Les ressources imparties à cette tâche représentent un engagement d'environ 40 %. C'est l'adjoint du service qui est en charge de cette tâche. Il est également sollicité pour des conseils et la mise à disposition de modèles ou de logotypes. En avril, la mise à jour des chartes graphiques (chapitres 1 à 5) a représenté un effort important. Pour des volumes de textes importants, un canevas de base permet aux concepteurs de saisir leurs documents sur une base « Word » tout en étant instantanément en conformité avec l'identité visuelle. Les fichiers destinés à la production interne ne nécessitent généralement plus d'intervention de la part du SAMI.

3.5 Travaux de reliure et de numérisation

La reliure de l'Etat emploie deux relieurs artisanaux et, depuis le mois d'août 2015, ils accompagnent un apprenti en fin de formation. Ce travail artisanal, intensif au niveau du temps, nécessite un savoir-faire très spécifique. La restauration de documents anciens représente le tiers des activités de l'atelier. Véritable labeur de bénédictin, néanmoins indispensable à la préservation du contenu des anciens écrits, cette occupation s'est poursuivie en fonction des moyens financiers à disposition. Les réparations ont concerné divers cadastres, notamment ceux des communes d'Autigny, Avry, Cottens, Lentigny, Onnens et Villarsel-le-Gibloux. Les budgets octroyés à ces prestations varient peu. Le secteur réalise, entre autres, la reliure des différents volumes du protocole du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les Archives de l'Etat, les registres fonciers, le Service archéologique, les tribunaux, les bibliothèques HES et les études notariales sont les principaux partenaires de ce secteur.

Les tâches de numérisation se sont perpétuées selon les objectifs initiaux du projet. Les moyens impartis au scannage des ouvrages des Registres fonciers de la Singine et du Lac ont représenté l'équivalent d'une collaboratrice occupée à 50 %. Vingt mille prises de vue ont été réalisées. Le programme destiné aux prises de vue a été mis à jour au début de l'année. Ce travail se reconduira au sein des autres registres fonciers. Actuellement, c'est environ le 60 % des registres historiques qui ont été traités. En amont, la préparation des objets (ouvrages, plans, feuillets) nécessite un investissement de classification et triage conséquent.

La confection de microfilms pour le compte des Archives de l'Etat s'est déroulée dans la continuité des précédentes années. Nonante mille pages ont ainsi pu être microfilmées. Les films se présentent sous forme de bobines, celles-ci sont produites en deux exemplaires afin de pérenniser la conservation. Cette opération garantit la sauvegarde du contenu des documents historiques et permet l'accessibilité à ceux-ci. Les intéressés consultent le contenu des écrits depuis la salle de lecture. Le personnel n'a plus besoin d'accompagner les utilisateurs et les utilisatrices auprès des collections. Actuellement, la partie disponible par le biais de ce canal représente environ le 10 % de l'ensemble des écrits déposés aux archives.

3.6 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le secteur de la logistique garantit la disponibilité des fournitures de bureau indispensables au bon fonctionnement des services de l'Etat. Il procède à la gestion et à la distribution du matériel courant. Les achats du matériel sont effectués sur la base d'appels d'offres chapeautés par le chef du service. Son réseau de fournisseurs est essentiellement fribourgeois. Le canton de Fribourg est membre actif de l'association GRECO « Groupe romand des économats cantonaux et communaux ». Cette coopération permet de fructueux échanges, tout en garantissant à chaque membre son autonomie régionale. La collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire (les locaux de l'OCMS joutent ceux du SAMI) s'est poursuivie en matière d'acquisition et de moyens logistiques. En outre, le secteur réceptionne, contrôle – en collaboration avec le responsable des droits politiques – et achemine les imprimés nécessaires aux élections et votations. Durant l'été, le secteur a acquis un nouveau véhicule utilitaire. Après plus de dix années d'utilisation, il était nécessaire de procéder à son remplacement. L'inventaire des articles en stock a été effectué en décembre. En comparaison des flux de marchandises, plusieurs milliers de mouvements tout au long de l'exercice, le faible écart constaté reflète la bonne tenue du stock. En matière de procédure de sécurité sur le lieu de travail (manipulation des palettes, contrôle des conditions de stockage, port des chaussures de sécurité), l'agence Suva de Fribourg a inspecté le service durant le printemps. Les recommandations sécuritaires et les conseils prodigués ne manqueront pas de renforcer la sensibilité des collaborateurs et des collaboratrices à ce propos.

3.7 Chiffres clés 2014

	2015	2014	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1424 commandes	1563	- 139
Nombre de factures fournisseurs	2156 factures	2031	+ 125
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	5 623 000 francs	5 464 000	+ 159 000
Produits approvisionnés et distribués	750 articles	750	0
<u>Production interne</u>			
	2015	2014	Ecart
> Impression numérique (Format A4 et A3)	7 494 000 pages	6 651 000	+ 843 000
> Ouvrages reliés	1232 exemplaires	1061	+ 171
> Documents microfilmés ou numérisés	110 000 pièces	86 000	+ 24 000

4 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter

4.1 Activité

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet : http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection_des_donnees/publications/rapports_activite.htm.

5 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2015 EPT	Comptes 2014 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat		45,11	45,44	-0,33
Administration centrale		45,11	45,44	-0,33
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	20,05	20,18	-0,13
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	10,62	10,85	-0,23
3115/OLEG	Service de législation	5,14	5,15	-0,01
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,30	2,26	0,04